

Rapport d'inventaire national

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1990-2005



Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada

CO_2		Carbon dioxide
CH_4		Methane
N_2O		Nitrous oxide
SF_6		Sulphur hexafluoride
HFCs		Hydrofluorocarbonyl
PFCs		Perfluorocarbonyl

La proposition canadienne concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

AVRIL 2007



Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2005

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	544,221.69	2,594.04	32.99	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	527,752.10	252.28	32.87	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	198,065.73	125.41	3.94	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	127,656.52	5.09	2.42	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	18,368.08	IA,SO	0.37	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	52,041.13	120.32	1.15	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	62,127.48	3.15	1.97	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,461.93	0.24	0.19	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,170.98	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	5,323.57	0.11	0.09	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	7,041.96	1.94	0.83	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	40,129.03	0.80	0.82	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	15,457.89	0.30	0.38	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	4,568.17	0.10	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	18,805.39	0.37	0.37	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,297.59	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	189,513.33	29.79	24.48	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	8,417.29	0.45	0.76	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	131,121.78	9.37	11.20	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,622.51	0.30	2.27	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	6,071.55	0.44	1.24	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	38,280.20	19.23	9.01	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	38,280.20	19.23	9.01	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	78,045.56	93.92	2.47	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	36,600.58	0.64	0.73	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	39,515.70	93.24	1.69	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	1,929.28	0.03	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,469.59	2,341.77	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	34.56	SO,NE,NO	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	34.56	NO	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,469.59	2,307.21	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	167.23	260.16	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	61.01	988.99				IA	IA
c. Évacuation et torchage	16,241.35	1,058.06	0.01	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,837.36	1,054.35				IA	IA
Torchage	5,403.98	3.71	0.01	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	11,200.43	0.46	0.98	IA	IA	IA	IA
Aviation	9,268.77	0.29	0.84	IA	IA	IA	IA
Marine	1,931.67	0.17	0.14	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,538.30						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,996,361.77	VCB				527,752.10	252.28	32.87
Combustibles liquides	3,124,142.38	VCB	69.61	6.33	7.97	217,482.93	19.77	24.90
Combustibles solides	1,389,995.09	VCB	82.63	1.35	1.37	114,859.05	1.88	1.90
Combustibles gazeux	3,823,342.24	VCB	51.11	35.70	1.12	195,410.11	136.49	4.26
Biomasse	658,882.06	VCB	81.26	142.88	2.73 ⁽³⁾		94.14	1.80
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,874,290.73	VCB				198,065.73	125.41	3.94
Combustibles liquides	185,103.76	VCB	72.36	0.78	2.37	13,393.43	0.14	0.44
Combustibles solides	1,214,310.57	VCB	88.53	1.15	1.46	107,498.58	1.40	1.78
Combustibles gazeux	1,474,876.41	VCB	52.33	83.98	1.17	77,173.73	123.86	1.72
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,631,124.57	VCB				127,656.52	5.09	2.42
Combustibles liquides	140,401.20	VCB	72.43	1.03	1.86	10,168.59	0.14	0.26
Combustibles solides	1,104,792.05	VCB	88.98	1.13	1.55	98,303.18	1.25	1.71
Combustibles gazeux	385,931.32	VCB	49.71	9.56	1.15	19,184.75	3.69	0.44
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	389,029.75	VCB				18,368.08	IA,SO	0.37
Combustibles liquides	44,702.56	VCB	72.14	IA	3.97	3,224.84	IA	0.18
Combustibles solides	55,568.37	VCB	82.55	IA	0.57	4,587.19	IA	0.03
Combustibles gazeux	288,758.82	VCB	36.56	IA	0.55	10,556.05	IA	0.16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	854,136.41	VCB				52,041.13	120.32	1.15
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	53,950.15	VCB	85.42	2.77	0.59	4,608.20	0.15	0.03
Combustibles gazeux	800,186.26	VCB	59.28	150.18	1.40	47,432.93	120.17	1.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU I.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
 (Feuille 2 de 4)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.2. Industries manufacturières et construction	1,740,393.69	VCB				62,127.48	3.15	1.97
Combustibles liquides	106,934.99	VCB	72.38	2.52	1.42	7,739.42	0.27	0.15
Combustibles solides	174,758.31	VCB	41.61	1.33	0.71	7,272.43	0.23	0.12
Combustibles gazeux	922,910.39	VCB	51.05	1.00	1.09	47,115.63	0.92	1.00
Biomasse	535,790.00	VCB	81.06	3.23	1.29 ⁽³⁾	43,432.05	1.73	0.69
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	197,638.31	VCB				6,461.93	0.24	0.19
Combustibles liquides	6,728.73	VCB	72.47	2.82	1.51	487.63	0.02	0.01
Combustibles solides	89,123.02	VCB	0.30	1.04	0.69	26.84	0.09	0.06
Combustibles gazeux	101,786.56	VCB	58.43	1.22	1.12	5,947.45	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	49,611.97	VCB				3,170.98	0.07	0.05
Combustibles liquides	12,012.81	VCB	72.48	2.77	1.49	870.68	0.03	0.02
Combustibles solides	12,484.94	VCB	84.69	1.32	0.70	1,057.40	0.02	0.01
Combustibles gazeux	25,114.21	VCB	49.49	0.97	0.86	1,242.89	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	105,691.43	VCB				5,323.57	0.11	0.09
Combustibles liquides	2,787.58	VCB	72.47	2.82	1.51	202.02	0.01	0.00
Combustibles solides	873.42	VCB	82.55	2.59	0.57	72.10	0.00	0.00
Combustibles gazeux	102,030.44	VCB	49.49	0.97	0.86	5,049.45	0.10	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	654,755.60	VCB				7,041.96	1.94	0.83
Combustibles liquides	48,212.95	VCB	72.47	2.80	1.50	3,494.21	0.13	0.07
Combustibles solides	1,214.15	VCB	87.56	1.59	1.06	106.32	0.00	0.00
Combustibles gazeux	69,538.49	VCB	49.49	0.97	0.86	3,441.44	0.07	0.06
Biomasse	535,790.00	VCB	81.06	3.23	1.29 ⁽³⁾	43,432.05	1.73	0.69
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1A,SO	VCB				1A,SO	1A,SO	1A,SO
Combustibles liquides	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles solides	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles gazeux	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Biomasse	1A	VCB	1A	1A	1A ⁽³⁾	1A	1A	1A
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	732,696.38	VCB				40,129.03	0.80	0.82
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	17,708.88	VCB	71.75	2.04	1.30	1,270.68	0.04	0.02
Combustibles solides	8,103.80	VCB	85.09	1.12	0.70	689.58	0.01	0.01
Combustibles gazeux	265,637.97	VCB	50.81	0.97	1.31	13,497.63	0.26	0.35
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,798.88	VCB	72.47	2.82	1.51	202.84	0.01	0.00
Combustibles solides	52,406.24	VCB	81.48	1.66	0.69	4,270.30	0.09	0.04
Combustibles gazeux	1,920.13	VCB	49.49	0.97	0.89	95.03	0.00	0.00
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	13,754.37	VCB	72.58	2.01	1.27	998.22	0.03	0.02
Combustibles solides	10,552.74	VCB	99.49	2.09	0.86	1,049.88	0.02	0.01
Combustibles gazeux	335,486.94	VCB	49.95	0.97	1.02	16,757.29	0.32	0.34
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	2,930.78	VCB	72.72	0.79	0.93	213.13	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	21,395.66	VCB	50.69	0.97	1.31	1,084.45	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.3. Transport	2,810,247.10	VCB				189,513.33	29.79	24.48
Combustibles liquides	2,593,239.65	VCB	69.03	7.39	9.31	179,015.43	19.15	24.14
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	210,012.65	VCB	49.99	50.15	1.30	10,497.89	10.53	0.27
Biomasse	6,994.80	VCB	61.77	15.64	10.49	432.10	0.11	0.07
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	123,395.99	VCB				8,417.29	0.45	0.76
Essence d'aviation	2,953.35	VCB	69.51	65.33	6.86	205.29	0.19	0.02
Carburacteur (kérosène)	120,442.65	VCB	68.18	2.14	6.15	8,212.00	0.26	0.74
b. Transport routier	1,919,681.44	VCB				131,121.78	9.37	11.20
Essence	1,323,239.00	VCB	67.43	5.17	7.37	89,224.12	6.84	9.75
Carburant diesel	577,891.58	VCB	71.28	3.11	2.35	41,191.75	1.80	1.36
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	12,153.51	VCB	58.08	57.08	1.18	705.91	0.69	0.01
Biomasse	6,397.35	VCB	61.77	6.65	11.28 ⁽³⁾	395.19	0.04	0.07
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	78,879.96	VCB				5,622.51	0.30	2.27
Combustibles ou carburants liquides	78,879.96	VCB	71.28	3.84	28.77	5,622.51	0.30	2.27
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	84,440.50	VCB				6,071.55	0.44	1.24
Pétrole résiduel (mazout lourd)	44,229.83	VCB	72.47	6.53	1.87	3,205.36	0.29	0.08
Gaz/Carburant diesel	40,210.67	VCB	71.28	3.84	28.77	2,866.19	0.15	1.16
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	603,849.21	VCB				38,280.20	19.23	9.01
Autre (non précisé)	603,849.21	VCB				38,280.20	19.23	9.01
Combustibles ou carburants liquides	405,392.62	VCB	70.27	22.99	21.59	28,488.21	9.32	8.75
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	197,859.14	VCB	49.49	49.73	1.31	9,791.98	9.84	0.26
Biomasse	597.45	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	36.91	0.07	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle

(Feuille 4 de 4)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,571,430.25	VCB				78,045.56	93.92	2.47
Combustibles liquides	238,863.98	VCB	72.57	0.84	0.73	17,334.65	0.20	0.17
Combustibles solides	926.22	VCB	95.06	265.96	1.33	88.05	0.25	0.00
Combustibles gazeux	1,215,542.79	VCB	49.87	0.97	1.04	60,622.86	1.18	1.27
Biomasse	116,097.26	VCB	83.33	795.00	8.89 ⁽³⁾	9,674.15	92.30	1.03
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	669,484.86	VCB				36,600.58	0.64	0.73
Combustibles liquides	138,785.27	VCB	72.54	0.94	1.08	10,066.88	0.13	0.15
Combustibles solides	4.66	VCB	79.65	153.73	0.77	0.37	0.00	0.00
Combustibles gazeux	530,694.93	VCB	50.00	0.97	1.08	26,533.33	0.51	0.57
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	867,821.86	VCB				39,515.70	93.24	1.69
Combustibles liquides	92,736.55	VCB	72.63	0.68	0.17	6,735.32	0.06	0.02
Combustibles solides	921.56	VCB	95.14	266.52	1.33	87.68	0.25	0.00
Combustibles gazeux	658,066.49	VCB	49.68	0.97	0.98	32,692.70	0.64	0.64
Biomasse	116,097.26	VCB	83.33	795.00	8.89 ⁽³⁾	9,674.15	92.30	1.03
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	34,123.53	VCB				1,929.28	0.03	0.06
Combustibles liquides	7,342.17	VCB	72.52	0.98	1.12	532.46	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	26,781.36	VCB	52.16	0.96	1.79	1,396.83	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.
- Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ de installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE			Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	146,220.81	53,796.94	91,933.69		-8,921.96	117,006.03	39.28	VCB	4,595,996.71	19.00	87,323.94		87,323.94	0.99	316,985.89		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC			SO	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	30,256.40	498.93	9,209.87		-759.38	22,304.84	20.85	VCB	464,973.37	16.07	7,472.18	1,079.86	6,392.32	1.00	23,321.31		
	Comb. secondaires	Essence	10 ³ m ³		4,972.22	9,311.87			-1,251.20	-3,088.50	35.00	VCB	-108,087.55	18.36	-1,984.62	SO	-1,984.62	0.99	-7,167.78	
		Carburacteur (kérosène)	10 ³ m ³		2,728.81	821.11		3,634.78	492.16	-2,219.23	37.40	VCB	-82,999.36	19.32	-1,603.55	SO	-1,603.55	0.99	-5,791.50	
		Kérosène – autre	10 ³ m ³		34.38	131.99			1,501.64	-1,599.26	37.68	VCB	-60,260.01	18.45	-1,111.80	SO	-1,111.80	0.99	-4,015.46	
		Huile de schiste			PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC		
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m ³		1,190.30	7,661.29		90.33	-1,579.45	-4,981.88	38.37	VCB	-191,173.78	19.53	-3,733.89	SO	-3,733.89	0.99	-13,485.57	
		Mazout résiduaire	10 ³ m ³		2,739.52	3,668.09		547.10	-1,100.62	-375.05	42.50	VCB	-15,939.62	20.18	-321.69	SO	-321.69	0.99	-1,161.83	
		GPL	10 ³ m ³			572.16			687.75	-1,259.91	26.38	VCB	-33,234.73	16.48	-547.86	IA	-547.86	1.00	-1,998.76	
		Éthane							1,746.57	-1,746.57	17.22	VCB	-30,076.00	15.61	-469.61	3,003.11	-3,472.72	1.00	-12,669.66	
		Naphte	10 ³ m ³		3.20				15.25	-12.05	35.17	VCB	-423.94	19.33	-8.20	36.13	-44.32	0.99	-160.89	
		Bitume	10 ³ m ³		570.79	1,786.55			-123.98	-1,091.78	44.46	VCB	-48,540.71	20.90	-1,014.50	3,125.05	-4,139.56	0.99	-15,026.59	
		Lubrifiants	10 ³ m ³		458.55	656.19		PC	-144.11	-53.53	39.16	VCB	-2,096.04	19.66	-41.21	475.28	-516.49	0.99	-1,874.87	
		Coke de pétrole	10 ³ m ³		1,254.55	121.53			4.13	1,128.89	45.35	VCB	51,199.58	22.36	1,144.85	SO	1,144.85	1.00	4,197.79	
		Alimentation des raffineries	10 ³ m ³			441.11			-5.34	-435.76	35.17	VCB	-15,325.75	19.33	-296.32	2,105.21	-2,401.53	0.99	-8,717.56	
		Pétrole – autre	10 ³ m ³		2,294.25	517.88			4,457.39	-2,681.02	39.82	VCB	-106,758.10	19.84	-2,118.00	366.64	-2,484.65	0.99	-9,019.27	
		Autres comb. fossiles liquides														2,226.45	SO	29.61		108.03
	Gaz de distillation				SO			PC	-58.64	58.64	37.97	VCB	2,226.45	13.30	29.61	SO	29.61	1.00	108.03	
	Totaux – Combustibles fossiles liquides												4,419,480.51		82,719.32	10,191.29	72,528.03		263,523.28	
	Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		359.28				359.28	27.70	VCB	9,952.02	23.50	233.89	SO	233.89	1.00	857.60	
Charbon à coke				PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
Autre charbon bitum.			kt	28,585.94	15,963.50	25,403.66		PC	2,836.23	16,309.54	29.18	VCB	475,905.80	21.85	10,397.13	SO	10,397.13	1.00	38,122.80	
Charbon sous-bitum.			kt	25,741.86				PC	-6,547.33	32,289.19	19.15	VCB	618,338.01	24.68	15,261.00	SO	15,261.00	1.00	55,957.01	
Lignite			kt	11,017.33					25.06	10,992.26	15.00	VCB	164,883.94	25.73	4,242.71	SO	4,242.71	0.98	15,245.48	
Huile de schiste					PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC
Comb. secondaires		Tourbe			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC
		Briquettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾				PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC
		Four à coke/coke de gaz	kt		88.12	154.06			-17.77	-48.17	28.83	VCB	-1,388.72	23.46	-32.58	SO	-32.58	0.99	-118.27	
		Autres comb. fossiles solides													SO	SO	SO		SO	
Coke de pétrole														SO	SO	SO		SO		
Totaux – Comb. fossiles solides			Gl	189,489.44	9,524.20	#####		136.50	92,605.88	38.21	VCB	3,538,470.61	13.86	49,045.63	988.53	48,057.10	1.00	175,328.31		
Autres comb. fossiles gazeux	Comb. fossiles													SO	SO	SO		SO		
	Gaz naturel (sec)													SO	SO	SO		SO		
	Totaux – Comb. fossiles gazeux													49,045.63	988.53	48,057.10		175,328.31		
Totaux													9,225,642.19	161,867.10	11,179.82	150,687.28		548,916.21		
Totaux – Biomasse				41,102.85	PC	PC		PC	41,102.85	16.77	VCB	689,203.26	25.51	17,580.01	SO	17,580.01	1.00	64,460.04		
Biomasse solide			Mg	290,000.00	PC	PC		PC	290,000.00	24.12	VCB	6,994.80	17.06	119.33	SO	119.33	1.00	437.55		
	Biomasse liquide		10 ³ m ³	SO	PC	PC		PC	SO_PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
	Biomasse gazeuse																			

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides :	La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Pétrole brut :	La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Liquides du gaz naturel :	La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.
1.AB Essence :	Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.
1.AB Autre kérosène :	Comprend le kérosène et le mazout léger.
1.AB Huile de schiste :	Comprend le kérosène et le mazout léger.
1.AB Essence et diesel :	Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.
1.AB Gaz de pétrole liquéfié :	Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/2005 :	Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié
1.AB Coke de pétrole :	Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.
1.AB Combustibles solides :	La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Four à coke/coke de gaz :	Comprend les activités pour le coke de charbon.
1.AB Combustibles gazeux :	La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Gaz naturel :	Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.
1.AB Biomasse solide :	La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
	(PJ)	(PJ)	(Gg)	(PJ)	(Gg)	(%)	(%)
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	4,419.48	3,675.90	263,523.28	3,124.14	217,482.93	17.66	21.17
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,267.69	1,267.69	110,064.62	1,390.00	114,859.05	-8.80	-4.17
Combustibles gazeux	3,538.47	3,322.35	175,328.31	3,823.34	195,410.11	-13.10	-10.28
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	9,225.64	8,265.94	548,916.21	8,337.48	527,752.10	-0.86	4.01

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écart relatif aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Prière de consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Prière de consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	2,491.30	0.75	19.33	36.13	
Lubrifiants	48,342.54	0.50	19.66	475.28	
Bitume	149,524.12	1.00	20.90	3,125.05	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.00	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	216,118.45	0.33	13.86	988.53	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	240,414.00	0.80	15.61	3,003.11	
Autre (veuillez préciser)				2,105.21	
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	136,103.66	0.80	19.33	2,105.21	
			Total	9,733.31	
	Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence			3,771.42	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
132.46	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,742.69	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
11,458.53	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,624.62	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IA	SO	SO
11,011.40	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
7,719.12	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
35,688.82			
13,828.54			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/2005 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR ACT.	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
		Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄	
	Récupération/ Torchage ⁽²⁾				Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	84.00			SO	34.56	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	0.76	4.10	NE	SO	3.13	NE
Activités minières		4.10	NE	SO	3.13	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	83.24	0.38	NE	SO	31.43	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	31.43	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser dans cette case documentaire si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/2005 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2005 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/2005 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2005 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
i. Exploration	<i>Production de pétrole lourd classique et de bitume brut</i>	10 ⁶ m ³	114,244.30	1,453.86	2,225.30		166.09	254.23	
ii. Production ⁽⁴⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	114,244.30	0.49	11.41		0.06	1.30	
iii. Transport	<i>Consommation d'énergie par les raffineries</i>	TJ	389,029.68	2.78	11.89	0.29	1.08	4.63	0.11
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
vi. Autre							61.01	988.99	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
i. Exploration	<i>Production brute et absorptions nettes de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	219,009.60	44.22	1,368.56		9.68	299.73	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	<i>Distance (pipelines)</i>	km	83,194.80	24.32	3,259.74		2.02	271.19	
iii. Transport	<i>Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites</i>	km	226,514.60	NE	736.56		NE	166.84	
iv. Distribution	<i>(préciser)</i>		246,093.00	200.35	1,020.86		49.31	251.23	
v. Autre fuite	<i>Nombre de déversements et puits totaux réunis</i>	nombre	246,093.00	200.35	1,020.86		49.31	251.23	
<i>Dans des usines ou centrales électriques</i>	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
<i>Dans des zones résidentielles ou commerciales</i>							10,837.36	1,054.35	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	114,244.30	31,688.66	7,173.28		3,620.25	819.51	
i. Pétrole	<i>Production nouvelle brute de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	219,009.60	32,952.81	1,038.50		7,216.98	227.44	
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	26,947.00	4,996,695.90	274,589,875.99		0.13	7.40	
iii. Combiné							5,403.98	3.71	0.01
Torchage	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	2,996.00	1,183,512.61	836.38	1.91	3,545.80	2.51	0.01
i. Pétrole	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	2,996.00	164,648.80	107.60	NE	493.29	0.32	NE
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	26,947.00	50,650,932,669.37	32,811,395.99	NE	1,364.89	0.88	NE
iii. Combiné							SO	SO	SO
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾									

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m3, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.

• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.

• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m3 mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m3 mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	135,941.87				9,268.77	0.29	0.84
Carburéacteur (kérosène)	135,940.60	68.18	0.00	0.01	9,268.68	0.29	0.84
Essence	1.27	69.51	0.07	0.01	0.09	0.00	0.00
Soutes (marine)	26,711.38				1,931.67	0.17	0.14
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	3,459.68	71.28	0.00	0.03	246.60	0.01	0.10
Mazout résiduaire	23,251.70	72.47	0.01	0.00	1,685.06	0.15	0.04
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

(1) Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales de transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	47.58	52.42
Marine	75.97	24.03

(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	38,971.00	SO,NE,PC	12.62	7,152.54	4,844.37	43.10	3,077.59	0.17	0.11	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,504.34	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	7,183.91												IA
2. Production de chaux	1,721.84												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	249.89												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	163.07												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	185.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	185.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,001.59	NE,PC	12.62	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,001.59	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			4.08							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		8.54							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,852.21	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	3,047.85	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,010.01	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	4,842.20	NE				NE	3,047.85			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.05	0.05	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.05	0.05	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂	
				P	A	P	A	P	A					
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)				
D. Autre production	SO										IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers											IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA		
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits					SO,PC		SO,PC		PC					
Production de HCFC-22					PC									
Autre					SO,PC		SO,PC		PC					
2. Émissions fugitives					SO,PC		SO,PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				7,152.54	4,844.37	43.10	29.75	0.12	0.05					
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				6,568.69	4,293.24	0.88	1.08	SO	SO					
2. Injection de mousses				60.18	89.38	SO	0.01	SO	SO					
3. Extincteurs d'incendie				72.69	10.78	SO	SO	SO	SO					
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				416.69	416.69	NE	NE	SO	SO					
5. Solvants				34.29	34.29	1.48	1.48	SO	SO					
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC					
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00					
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.05	0.05					
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.86	SO,PC	SO,PC					
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.41	SO	SO					
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.45	SO	SO					
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC					
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	12,612.86	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	12,612.86	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0.3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont restées égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,504.34	PC	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	13,888.87	0.52			7,183.91	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,266.82	0.76			1,721.84	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	590.16	0.42			249.89	PC				
4. Bicarbonate de soude						163.07	PC				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	SO	PC			PC	PC				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	392.95	0.41			163.07	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						185.63	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	366.62	0.51	SO	SO	185.63	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,001.59	1,278.11	NE,PC	SO,PC	12.62	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,025.45	1.56	NE	NE	5,001.59	1,278.11	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,147.03			0.00					4.08	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			8.54	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾					(kt)	(t/t)	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
C. Production de métaux						11,852.21	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.30	SO,NE		7,010.01	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	15,327.42	0.04	NE		587.15	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,274.05	0.78	NE		6,422.86	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	C	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,901.16	1.67	NE		4,842.20	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	79.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						12,612.86	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	12,612.86	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10me	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-236fa	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(1) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(1) ⁽²⁾							Équiv. de CO ₂ (Gg)	(1) ⁽²⁾			
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.61	9.32	IA,SO,NE,PC	1.56	299.09	IA,SO,NE,PC	2,166.76	918.46	IA,SO,NE,PC	272.35	3.93	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		421.07	36.77	0.10	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		105.38	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		419.15	35.15		SO	SO	SO	SO	SO	SO		55.21
Production d'aluminium																419.15	35.15		SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										0.73
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										8.80
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.61	9.32	IA,SO,NE,PC	1.56	299.09	IA,SO,NE,PC	2,166.76	918.46	IA,SO,NE,PC	272.35	3.93	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.61	0.10	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		50.17	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.58	9.32	SO	0.43	298.63	SO	1,850.78	8.44	SO	272.35	0.53	SO	NE	SO		0.00	0.07	0.06	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	68.75	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	0.02	SO	SO	SO	0.22	SO	SO	SO	SO	SO	3.41	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	0.73	SO	SO	221.80	910.02	SO	SO	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
5. Solvants	SO	SO	SO	0.41	0.25	SO	25.43	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.20	SO	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.45
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	49.72
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)(F))	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.14	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.03	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.11	0.05	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.03	SO	SO	SO	0.03	SO	SO	SO	SO	
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10mce	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-236fa	HFC-245ca	Mélanges non déterminés de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₂	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₆ F ₁₄	C ₆ F ₁₄	Mélanges non déterminés de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆		
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾							Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	0.59	34.66	IA,PC	1.14	490.46	IA,PC	2,936.95	930.68	IA,PC	455.92	22.52	0.36	IA,NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC		115.25		
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
Importations en vrac	0.59	34.75	PC	1.14	490.65	PC	5,100.99	952.08	PC	456.03	22.52	0.36	NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC		115.25		
par produit ⁽⁶⁾	PC	17.37	PC	0.73	17.64	PC	1,014.43	880.29	PC	PC	PC	PC	NE,PC	PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Exportations en vrac	IA,PC	0.09	IA,PC	IA,PC	0.20	IA,PC	2,164.04	21.40	IA,PC	0.11	IA,PC	IA,PC	IA,NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Quantité détruite	PC	0.09	PC	PC	0.20	PC	2,164.04	21.40	PC	0.11	PC	PC	NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400				23900		
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	7.10	6.06	IA,SO,NE,PC	2.03	837.46	IA,SO,NE,PC	2,816.79	128.58	IA,SO,NE,PC	1,034.94	11.41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,844.37	2,736.96	338.24	0.72	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	3,077.59	2,518.49		
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	2,724.46	323.38	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	3,047.85	1,319.50
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	7.10	6.06	IA,SO,NE,PC	2.03	837.46	IA,SO,NE,PC	2,816.79	128.58	IA,SO,NE,PC	1,034.94	11.41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,844.37	12.50	14.86	0.72	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.75	1,198.98		
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																											
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	7.10	6.06	IA,SO,NE,PC	2.03	837.46	IA,SO,NE,PC	2,816.79	128.58	IA,SO,NE,PC	1,034.94	11.41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,844.37	12.50	14.86	0.72	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.75	1,198.98		
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	6.88	22.53	IA,PC	1.48	1,373.28	IA,PC	3,818.04	130.30	IA,PC	1,732.48	65.30	2.26	IA,NE,PC	PC	7,152.54	16.19	25.14	0.10	PC	PC	PC	1.66	PC	43.10	2,754.57		
Ratio des émissions virtuelles/réelles	0.97	3.72	IA,SO,NE,PC	0.73	1.64	IA,SO,NE,PC	1.36	1.01	IA,SO,NE,PC	1.67	5.73	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.48	1.30	1.69	0.14	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.00	SO,NE,PC	1.45	2.30		

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ « Nest pertinent que pour le niveau 1b ».

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent de données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.	
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.	
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.	
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.	
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.	
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).	
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆		
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)				
C. HPF and SF₆ (production de métaux)												
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,901,163.04	0.14	0.01		419.15	PC	35.15	PC	55.21	PC	
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										9.54	PC	
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,901,163.04			0.00					0.73	PC	
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	8.80			1,000.00					8.80	PC	

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
 Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO,PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				SO,PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions. • Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire. <p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p> <p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPP, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p> <p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p> <p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.</p> <p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.57	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.57	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.48	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.09	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.09	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.49		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.09	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)				
Total pour l'agriculture	1,320.50	92.87	IA,SO	IA,SO	IA,SO
A. Fermentation entérique	1,167.94				
1. Bovins ⁽¹⁾	1,119.80				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	143.52				
Bovins non laitiers	976.28				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	7.97				
3. Moutons	5.13				
4. Chèvres	0.91				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.29				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	22.20				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	3.63				
Agneaux	3.63				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	152.56	17.27			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	72.17				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	31.60				
Bovins non laitiers	40.57				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.29				
3. Moutons	0.19				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.06				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	74.32				
9. Volaille	4.38				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.09				
Agneaux	0.09				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.36			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		16.63			IA
14. Autre SGDA		0.29			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	75.60			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	40.93			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		14.20			IA
3. Émissions indirectes	NE	20.46			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	16,061.50			69.72
	1,063.90	347.58		0.06
	14,997.60	189.20		0.04
1. Bovins				134.90
Option A:				65.10
Vaches laitières ⁽¹⁾				
Bovins non laitiers				
Option B:				
Vaches de réforme	144.86	NE	NE	55.00
Bovins non laitiers à maturité	641.35	NE	NE	8.00
Bovins immatures	182.85	NE	NE	5.00
2. Bisons	NE	NE	NE	NE
3. Moutons	460.57	NE	NE	18.00
4. Chèvres	NE	NE	NE	NE
5. Chameaux et lamas	14,803.28	NE	NE	1.50
6. Chevaux	132,609.48	NE	NE	NE
7. Mules et ânes				
8. Porcs	453.35	NE	NE	8.00
9. Volaille	NE	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux				
Autre (non précisé)				

(1) On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

(2) Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

(3) Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

(4) À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricuture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

- (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si
- (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁶⁾	Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	NE	SO
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		NE	SO

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	16,061.50							4.49
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,063.90	100.00	0.00	0.00	659.00	5.40	0.24	29.70
Bovins non laitiers	14,997.60	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.71
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	144.86	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	641.35	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	182.85	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,803.28	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.02
9. Volaille	132,609.48	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	453.35	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricultrice au chapitre 6 du RIN : Agricultrice (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE

Inventaire 2005

Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier

Soumission 2007

(Feuille 2 de 2)

CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux						
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pores	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							

(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	16,061.50		NE	57,063,554.82	NE	454,003,870.16	437,338,921.77	34,716,898.35	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,063.90	108.20	NE	48,384,330.23	NE	46,080,314.51	20,736,141.53	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	14,997.60	58.10	NE	8,679,224.59	NE	407,923,555.65	416,602,780.24	34,716,898.35	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	641.35	4.10	NE	NE	NE	1,008,752.48	1,645,859.31	NE		
Porcs	14,803.28	11.60	NE	164,533,783.00	NE	5,141,680.72	NE	1,713,893.57		
Volaille	132,609.48	0.50	NE	6,135,208.58	NE	53,989,835.55	1,227,041.72	NE		
Bisons	144.86	58.10	NE	NE	NE	3,617,716.84	4,795,578.13	NE		
Chèvres	182.85	10.50	NE	NE	NE	768,851.88	1,153,277.83	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	460.57	49.30	NE	NE	NE	9,758,651.11	12,935,886.36	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	453.35	4.10	NE	NE	NE	713,055.17	1,163,405.81	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	227,732,546.40	SO,NE	529,002,413.91	460,259,970.93	36,430,791.92		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Riziculture
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾ CH ₄ (g/m ²)	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			40.93
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,539,450,000.00	0.01	18.85
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	459,991,002.41	0.01	7.24
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,539,450,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,179,326,683.23	0.01	13.90
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				0.74
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	3,217,266.00	0.34	1.71
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	20,879,644.00	-0.06	-1.86
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	712,189.00	0.79	0.89
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	460,259,970.92	0.02	14.20
3. Émissions indirectes				20.46
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	524,994,343.52	0.01	8.25
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	621,792,585.61	0.01	12.21
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture. (b) les valeurs détaillées prises pour Frac_{BROU}, selon la catégorie d'animaux, et pour Frac_{BRÛL}, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>
--

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.37
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.45
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1), (2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
Total des catégories d'affectation des terres	-25,907.85	255.60	10.84	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-35,462.75	240.69	10.13	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-34,370.88	240.69	10.13	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,091.87	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres cultivées	180.33	8.73	0.49	NE	IA,NE	NE
1. Terres cultivées sans changement d'affectation	-9,936.08	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres cultivées	10,116.41	8.73	0.49	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,463.53	1.55	0.07	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	418.63	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,044.90	1.55	0.07	SO	IA	SO
E. Zones de peuplement	7,911.03	4.62	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Zones de peuplement sans changement d'affectation ⁽³⁾	-161.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en zones de peuplement	7,055.96	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,746.01	14.90	0.63	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	719.44	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent : Les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ₂ ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO ₂ provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ⁶ t)
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg C/ha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres cultivées converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Zones de peuplement convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassin plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournis sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIERIE

Milieux humides⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GES	Subdivisions ¹⁰⁾	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS				COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES				ÉMISSIONS/PUITS			
		Superficie ¹¹⁾ (ha)	Augmentation	Diminution	Écart net	Carbone stocké dans le sol par unité de superficie d'Écart net ¹²⁾	Carbone stocké dans le biomasse vivante - Écart net ¹³⁾		Carbone stocké dans le biomasse morte - Écart net ¹⁴⁾	Carbone stocké dans le sol - Écart net ¹⁵⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ e ¹⁶⁾	(Gt)	
							Augmentation	Diminution					Écart net
Catégorie d'affectation des terres													(Gt)
D. Terres des milieux humides													1 042,75
1. Milieux humides sans changement d'affectation ¹⁷⁾													418,45
RZ1 Est du boeuler de la tige													10,20
RZ2 Est du boeuler bordal													1,66
RZ6 Marline de l'Atlantique													1,96
RZ7 Plantes à foies mistes													1,97
RZ8 Plantes herbicides													1,97
RZ9 Boeuler bordal ouest													1,87
RZ10 Plantes bordal													1,70
RZ11 Pratiques subhumides													1,98
RZ12 Pratiques semi-arides													1,98
RZ13 Plantes de la tige													1,98
RZ14 Couvrlis montagnole													1,98
RZ15 Marline du Pacifique													1,98
RZ16 Couvrlis bordal													1,98
RZ17 Couvrlis de la tige													1,98
RZ18 Ouest du boeuler de la tige													1,98
2. Terres forestières en milieux humides ¹⁸⁾													174,45
2.1 Terres forestières couvertes en milieux humides													579,17
RZ1 Varlons de stock de carbone													11,14
RZ2 Est du boeuler de la tige													10,96
RZ6 Marline de l'Atlantique													1,96
RZ7 Plantes à foies mistes													1,97
RZ8 Plantes herbicides													1,97
RZ9 Boeuler bordal ouest													1,86
RZ10 Plantes bordal													1,66
RZ11 Pratiques subhumides													1,98
RZ12 Pratiques semi-arides													1,98
RZ13 Plantes de la tige													1,98
RZ14 Couvrlis montagnole													1,98
RZ15 Marline du Pacifique													1,98
RZ16 Couvrlis bordal													1,98
RZ17 Couvrlis de la tige													1,98
RZ18 Ouest du boeuler de la tige													1,98
2.2 Terres cultivées couvertes en milieux humides													1,98
2.3 Praires couvertes en milieux humides													1,98
RZ1 Est du boeuler de la tige													1,98
RZ2 Est du boeuler bordal													1,98
RZ6 Marline de l'Atlantique													1,98
RZ7 Plantes à foies mistes													1,98
RZ8 Plantes herbicides													1,98
RZ9 Boeuler bordal ouest													1,98
RZ10 Plantes bordal													1,98
RZ11 Pratiques subhumides													1,98
RZ12 Pratiques semi-arides													1,98
RZ13 Plantes de la tige													1,98
RZ14 Couvrlis montagnole													1,98
RZ15 Marline du Pacifique													1,98
RZ16 Couvrlis bordal													1,98
RZ17 Couvrlis de la tige													1,98
RZ18 Ouest du boeuler de la tige													1,98
2.4 Zones de peuplement couvertes en milieux humides													1,98
2.5 Autres terres couvertes en milieux humides													1,98

¹⁰⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborecente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.

¹¹⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devant être égale à 99,99. Pour les terres forestières, il faut déclarer la zone cumulée relative dans la catégorie au sein de l'année de déclaration.

¹²⁾ Les organismes responsables existent directement comme les fluctuations du stock de carbone, ou peuvent les déclarer séparément dans les colonnes séparées au sein de la déclaration.

¹³⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

¹⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du signe (-) et les émissions de CO₂ e en multipliant par 44/12 et en ajoutant les puits nets de CO₂ e au signe (-). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessaires égales aux émissions ou aux puits puisqu'il y a des transferts de carbone entre les bassins au sein de l'année de déclaration.

¹⁵⁾ Lorsque les organismes responsables existent directement comme les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer séparément dans les colonnes séparées au sein de la déclaration.

¹⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3 des Recommandations du GIEC. La matrice de données brutes qui concerne l'Annexe 3 doit être complétée par les données de ces catégories.

¹⁷⁾ Un organisme responsable peut présenter des émissions globales de terres ou des conversions de terres en milieux humides s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser le cas documentaire et les types de changement d'affectation de terres et en cause. Il faut calculer à partir des changements d'affectations de terres et de prairies et enregistrer ces émissions dans la rubrique « Renseignements » au tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables doivent expliquer en détail le secteur affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au moins à l'annexe 3 du CDROM. Ils peuvent commencer dans cette case des émissions des émissions nettes du RPN en cas d'absence d'autres renseignements sur le détail requis pour faciliter la compréhension du tableau.

D.1 Varlons de stock de carbone : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ1 Est du boeuler de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ2 Est du boeuler bordal : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ6 Marline de l'Atlantique : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ7 Plantes à foies mistes : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ8 Plantes herbicides : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ9 Boeuler bordal ouest : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ10 Plantes bordal : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation ou post-cler les émissions résiduelles permises de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (surbois ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les tourbières. Il n'y a ni gain ni perte de biomasse dans les MMBH.

D.1 RZ11 Pratiques subhumides : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ12 Pratiques semi-arides : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ13 Plantes de la tige : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ14 Couvrlis montagnole : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ15 Marline du Pacifique : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ16 Couvrlis bordal : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ17 Couvrlis de la tige : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

D.1 RZ18 Ouest du boeuler de la tige : Parmi les émissions des terres forestières couvertes en milieux humides, ou post-cler 1, les terres forestières situées sur des sols organiques différenciés et converties en tourbières (RZ 2.5, 6, 7, 9, 10), 2, les terres forestières différenciées pour l'aménagement d'un réservoir de retenue (RZ 4.5, 8, 10, 14), 3, les terres forestières inondées (sans défrichage) pendant l'aménagement d'un réservoir (RZ 4.5, 8, 10, 14), le itinéraire type d'estimation est fondé sur une méthode propre au pays expliquée à l'annexe 3.5 du RIN (ATCATP). Les pertes de carbone de biomasse ne se produisent que durant les années de défrichage. Il y a un gain d'augmentation de la biomasse pendant ou après la conversion. Les variations des stocks de C de la matrice organique morte résultent de la décomposition qui suit le défrichage. Les fluctuations des stocks de carbone des sols des terres forestières couvertes en tourbières aboutissent au net des émissions de la matrice organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (méthodes nationales) sont également déclarées comme des variations du stock de carbone des sols, ce qui reflète l'origine présumée de ces émissions (carbone organique labile dans les sols inondés).

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2005

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}	
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net				
			(Mg C/ha)					(Gg C)						(Gg)
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres cultivées converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Zones de peuplement convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2005

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azotés sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotés sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotés sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
	Sols organiques	PC	PC	PC	PC	PC
	Sols minéraux	PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
	Sols organiques	NE	NE	NE	NE	NE
	Sols minéraux	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2005

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres cultivées⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
		Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	349.92	0.26	0.14	
B. Terres cultivées	349.92	0.26	0.14	
2. Terres converties en terres cultivées ⁽⁶⁾	349.92	0.26	0.14	
Sols organiques	IA, NE, PC	IA, SO, NE	IA, SO, NE	
Sols minéraux	349.92	0.26	0.14	
2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	159.66	0.38	0.10	
Sols organiques	IA	IA	IA	
Sols minéraux	159.66	0.38	0.10	
2.2 Prairies converties en terres cultivées	190.26	0.17	0.05	
Sols organiques	IA	IA	IA	
Sols minéraux	190.26	0.17	0.05	
2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées ⁽⁷⁾	NE	NE	NE	
Sols organiques	NE	NE	NE	
Sols minéraux	NE	NE	NE	
2.5 Autres terres converties en terres cultivées	PC	SO	SO	
Sols organiques	PC	SO	SO	
Sols minéraux	PC	SO	SO	
G. Autre (préciser)				

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2005

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres ^{(4), (5), (6)}	626,114.00	0.13	287.76
B. Terres cultivées ^{(6), (7)}	626,114.00	0.13	287.76
Calcaire CaCO ₃	299,185.00	0.12	131.65
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	326,929.00	0.13	156.11
C. Prairies ^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser) ^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽²⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Total des catégories d'affectation des terres⁽²⁾									
A. Terres forestières									
1. Terres forestières sans changement d'affectation									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en terres forestières									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
B. Terres cultivées									
1. Terres cultivées sans changement d'affectation ⁽⁶⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en terres cultivées									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en terres cultivées									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
C. Prairies									
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en prairies									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en prairies									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
D. Milieux humides									
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en milieux humides									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en milieux humides									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
E. Zones de peuplement⁽⁹⁾									
F. Autres terres⁽⁹⁾									
G. Autre (préciser)									

(1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.
 (2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.
 (3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg/dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.
 (4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.E, il faut les répertorier et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la biomasse stockée dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).
 (5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».
 (6) Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.
 (7) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.
 (9) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 - Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.D.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 * Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	186.28	1,287.02	2.36	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,275.01		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,144.06		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	130.96		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	130.96		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.94	2.21	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.94	2.21	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	186.28	0.06	0.16	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾ (t /t DUS)	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
1. Décharges contrôlées	19,261.06	1.00	NE	0.08	SO	1,144.06	313.52	SO	
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
3. Autre (veuillez préciser)						130.96	PC	SO	
Sites d'enfouissement des déchets de bois	795.09	0.80	30.00	0.16	SO	130.96	PC	SO	

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradé, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄) / DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
Incinération des déchets	886.47				186.28	0.06	0.16
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	40.51	15,872.41	1.60	0.80	643.00	0.06	0.03
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					186.28	SO, NE	0.13
Incinération des déchets urbains	845.96	220.20	NE	0.15	186.28	NE	0.13
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Prière de consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2005 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.
6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradé (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO ₂ : Les émissions de CO ₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO ₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH ₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH ₄ : quantité de CH ₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH ₄ : Le CEI pour le CH ₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH ₄ comme suit : CEI = (émissions CH ₄ + CH ₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS.
Prière de consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an ⁻¹ ; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH ₄ /tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO ₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.1 Biogénique : Le CE du méthane émanant de l'incinération des boues d'égout est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et de 3,2 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N ₂ O résultant de l'incinération de déchets urbains solides estimées à partir du CEI sont de 800 kg N ₂ O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les coefficients d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – CE CH ₄ , indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.
6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁴⁾	32,270.51
Population urbaine (en milliers) ⁽⁴⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.95
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.58
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁵⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁵⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁶⁾	PC

⁽⁴⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽⁵⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁶⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					11.94	NE	2.21
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	11.94	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O		N ₂ O	
				(kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		(Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	32,270.51	27.18	0.16	0.01			2.21

- (1) CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduelles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).
- (2) Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.
- (3) Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.
- (4) Émissions réelles (après récupération).
- (5) CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.
- (6) Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. • Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobique des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,950,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	98.83	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	142,900,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,597,000,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (préciser)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	5,200,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	256,000,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	28,200,000.00	1.00
Textile total	15,800,000.00	0.90
Produits en plastique	5,800,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale	SO	
Autre	PC	
Autre (non précisé)	PC	

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	71.10	NE
Anaérobie	SO	NE	28.90	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				(Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	557,471.12	5,457.16	152.25	7,152.54	4,844.37	43.10	3,077.59	0.17	0.11	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	544,221.69	2,594.04	32.99							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles	548,916.21												
	Méthode de référence ⁽²⁾												
	Méthode sectorielle ⁽²⁾	527,752.10	252.28	32.87						IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	198,065.73	125.41	3.94							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	62,127.48	3.15	1.97							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	189,513.33	29.79	24.48							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	78,045.56	93.92	2.47							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,469.59	2,341.77	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	34.56	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,469.59	2,307.21	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	38,971.00	SO,NE,PC	12.62	7,152.54	4,844.37	43.10	3,077.59	0.17	0.11	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,504.34	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,001.59	NE,PC	12.62	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,852.21	SO,NE	SO				3,047.85		0.06	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				7,152.54	4,844.37	43.10	29.75	0.12	0.05				
G. Autre	12,612.86	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.57							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,320.50	92.87							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,167.94											
B. Gestion du fumier		152.56	17.27									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	75.60									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾	-25,907.85	255.60	10.84						SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾	-35,462.75	240.69	10.13						NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾	180.33	8.73	0.49						NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE						NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾	1,463.53	1.55	0.07						SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾	7,911.03	4.62	0.16						SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾	NE,PC	NE	NE						NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾	IA	IA	NE						NE	NE		
6. Déchets		186.28	1,287.02	2.36						IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾	SO	1,275.01							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux			11.94	2.21						IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾	186.28	0.06	0.16						IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO	SO						SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	11,200.43	0.46	0.98							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,268.77	0.29	0.84							IA	IA	IA	IA
Marine	1,931.67	0.17	0.14							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,538.30												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	557,471.12	5,457.16	152.25	7,152.54	4,844.37	43.10	3,077.59	0.17	0.11	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	544,221.69	2,594.04	32.99							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	548,916.21												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	527,752.10	252.28	32.87							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,469.59	2,341.77	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	38,971.00	SO,NE,PC	12.62	7,152.54	4,844.37	43.10	3,077.59	0.17	0.11	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.57							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,320.50	92.87							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁴⁾ -25,907.85	255.60	10.84							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	186.28	1,287.02	2.36							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	11,200.43	0.46	0.98							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,268.77	0.29	0.84							IA	IA	IA	IA
Marine	1,931.67	0.17	0.14							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,538.30												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	557,471.12	114,600.28	47,198.29	4,844.37	3,077.59	2,518.49	729,710.14
1. Énergie	544,221.69	54,474.93	10,225.51				608,922.13
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	527,752.10	5,297.78	10,188.18				543,238.06
1. Industries énergétiques	198,065.73	2,633.58	1,220.34				201,919.65
2. Industries manufacturières et construction	62,127.48	66.19	610.90				62,804.57
3. Transport	189,513.33	625.65	7,589.93				197,728.92
4. Autres secteurs	78,045.56	1,972.36	767.00				80,784.92
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,469.59	49,177.14	37.33				65,684.07
1. Combustibles solides	SO,NE	725.82	SO,NE,PC				725.82
2. Pétrole et gaz naturel	16,469.59	48,451.32	37.33				64,958.24
2. Procédés industriels	38,971.00	SO,NE,PC	3,911.96	4,844.37	3,077.59	2,518.49	53,323.41
A. Produits minéraux	9,504.34	SO	SO				9,504.34
B. Industrie chimique	5,001.59	NE,PC	3,911.96	PC	PC	PC	8,913.54
C. Production de métal	11,852.21	SO,NE	SO	SO	3,047.85	1,319.50	16,219.56
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				4,844.37	29.75	1,198.98	6,073.10
G. Autre	12,612.86	NE	NE	SO	SO	SO	12,612.86
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		177.69				177.69
4. Agriculture		27,730.42	28,788.86				56,519.28
A. Fermentation entérique		24,526.69					24,526.69
B. Gestion du fumier		3,203.73	5,353.67				8,557.40
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,435.19				23,435.19
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-25,907.85	5,367.50	3,361.73				-17,178.63
A. Terres forestières	-35,462.75	5,054.53	3,139.39				-27,268.82
B. Terres en culture	180.33	183.37	153.35				517.05
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	1,463.53	32.50	20.17				1,516.20
E. Établissements	7,911.03	97.09	48.81				8,056.94
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	186.28	27,027.44	732.54				27,946.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	26,775.28					26,775.28
B. Épuration des eaux		250.80	683.69				934.48
C. Incinération des déchets	186.28	1.36	48.86				236.50
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	11,200.43	9.58	303.47				11,513.48
Aviation	9,268.77	6.11	259.16				9,534.04
Marine	1,931.67	3.47	44.31				1,979.44
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,538.30						53,538.30
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							746,888.77
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							729,710.14

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	PP	SO	SO					
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP	PP					
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, les autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode sont employées, il faut également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, les autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode sont employées, il faut également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF6 ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
1.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
1.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂	x	x			x	
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄			x			
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O			x			
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄			x			
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O		x	x		x	
1.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂	x	x		x		
1.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O			x			
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄			x			
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂	x		x	x		
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O			x			
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂	x	x			x	
1.A.4 Autres secteurs	CH ₄		x			x	
1.A.4 Autres secteurs	CO ₂	x	x			x	
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄			x			
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂	x	x	x		x	
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O			x			
1.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄		x			x	
1.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄	x			x		
1.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
1.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄	x	x			x	
1.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
1.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂		x			x	
1.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄	x	x			x	
1.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂	x	x		x		
1.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄	x	x		x		
1.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂	x	x		x		
1.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂		x		x		
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂	x		x	x		
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂			x			
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂		x		x		
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂	x		x	x		
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O		x			x	
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂	x	x			x	
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂	x	x		x		
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF		x			x	
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆		x	x		x	
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC	x	x	x		x	
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆		x			x	
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂	x	x	x		x	
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄	x	x			x	
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O	x			x		
4.D. Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O	x	x			x	
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O	x			x		
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O		x			x	
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄			x			
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂	x	x	x		x	
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O			x			
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂	x	x	x		x	
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂	x	x			x	
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂		x			x	
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂	x	x			x	
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄	x	x	x		x	
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄			x			
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O			x			
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂			x			
Terres forestières converties	CO ₂			x			

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales		557,471.12					114,600.28						47,198.29					
1. Énergie		544,221.69					54,474.93						10,225.51					
1.A. Activités d'utilisation de combustibles		527,752.10					5,297.78						10,188.18					
1.A.1. Industries énergétiques		198,065.73					2,633.58						1,220.34					
1.A.2. Industries manufacturières et construction		62,127.48					66.19						610.90					
1.A.3. Transport		189,513.33					625.65						7,589.93					
1.A.4. Autres secteurs		78,045.56					1,972.36						767.00					
1.A.5. Autre		SO					SO						NA					
1.B. Émissions fugitives des combustibles		16,469.59					49,177.14						37.33					
1.B.1. Combustible solide		SO,NE					725.82						NA,NE,NO					
1.B.2. Pétrole et gaz naturel		16,469.59					48,451.32						37.33					
2. Procédés industriels		38,971.00					SO,NE,PC						3,911.96					
2.A. Produits minéraux		9,504.34					SO						NA					
2.B. Industrie chimique		5,001.59					NE,PC						3,911.96					
2.C. Production de métal		11,852.21					SO,NE						NA					
2.D. Autre production		SO																
2.E. Autre		12,612.86					NE						NE					
3. Utilisation de solvants et autres produits		SO,NE											177.69					
4. Agriculture							27,730.42						28,788.86					
4.A. Fermentation entérique							24,526.69											
4.B. Gestion du fumier							3,203.73						5,353.67					
4.C. Riziculture							SO,NE											
4.D. Sols agricoles ⁽⁴⁾							SO,NE						23,435.19					
4.E. Feux de savane dirigés							SO						NA					
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC						NA,NE,NO					
4.G. Autre							SO						NA					
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾		-25,907.85					5,367.50						3,361.73					
5.A. Terres forestières		-35,462.75					5,054.53						3,139.39					
5.B. Terres en culture		180.33					183.37						153.35					
5.C. Prairies		IA,SO,NE					SO,NE						NA,NE					
5.D. Milieux humides		1,463.53					32.50						20.17					
5.E. Établissements		7,911.03					97.09						48.81					
5.F. Autres terres							NE						NE					
5.G. Autre		IA					IA						NE					

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
6. Déchets		186,28						27,027,44							732,54			
6.A. Enfouissement des déchets solides		SO						26,775,28										
6.B. Épuration des eaux								250,80							683,69			
6.C. Incinération des déchets		186,28						1,36							48,86			
6.D. Autre		SO						SO						SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire LA)		SO						SO						SO				
Autres postes																		
Soutes internationales		11,200,43						9,58						303,47				
Opérations multilatérales		IA						IA						IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse		53,538,30																

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC						HFP						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions réelles		4,844,37						3,077,59							2,518,49			
2.C.3. Production d'aluminium								3,047,85										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆		SO,PC						SO,PC						SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆		4,844,37						29,75						1,198,98				
2.G. Autre		SO						SO						SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et de SF₆		7,152,54						43,10						2,754,57				

	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)		(%)	
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾		729,710,14		
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾		746,888,77		

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :
 Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Prière de consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		

⁽¹⁾ Enregistrer le code de designation de la catégorie de source ou de puits (p. ex. 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., les émissions fugitives des combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. À noter que les catégories de sources enregistrées dans ce tableau devraient correspondre à celles qui sont utilisées dans le Tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthode, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits, tel qu'indiqué dans le tableau 8(a). Inclure les changements pertinents des hypothèses et des coefficients dans la colonne intitulée « Méthode ».

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliciter les recalculs du chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les renvois devraient être principalement axés sur les sections du RIN contenant les justifications des changements visant à améliorer l'exactitude, l'exhaustivité et la cohérence de l'inventaire.

Recalcul : À noter que l'information présentée dans la case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été consignée par des spécialistes. Au contraire, elle a été produite par le logiciel pendant la création des tableaux Excel de la déclaration.

Prière de consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Carbone	5 ATC/ATP	RZ13 Prunier de la tige	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ14 Coudrier nonlagarde	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ16 Coudrier boréal	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ17 Coudrier de la tige	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ18 Prunier sans-aides	La conversion des pruniers en zones de peuplement dans RZ17 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATP	RZ19 Maritime du Pacifique	La conversion des pruniers en zones de peuplement dans RZ19 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATP	B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.1 Pruniers sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des pruniers sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.2.1 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATC/ATP	RZ13 Prunier de la tige	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ14 Coudrier nonlagarde	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATP	B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.1 Pruniers sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des pruniers sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.2.1 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
CH ₄	1 Énergie	B.1.1 Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CH ₄	1 Énergie	B.2.4.5 Distribution de produits pétroliers	Présentement négligeable
CH ₄	1 Énergie	B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présentement négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.1.2 Éthylène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.1.4 Carbone de calcium	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.5.1 Nive de carbone	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.5.3 Trichloréthylène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.5.4 Styrolène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	B.5.5 Méthane	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	C.1.1 Acier	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	C.1.2 Serrure de fonte	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	C.1.4 Côté	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	C.3 Production d'aluminium	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fertilisation chimique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fertilisation chimique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fertilisation chimique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fertilisation chimique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion de fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion de fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion de fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1 Bœuf en croissance	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.3 Profondeur de Fens 30-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.3 Profondeur de Fens > 100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	B.D1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	B.D3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1 BE	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1 Ogr	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1.5 Ségale	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.F.1.3 Prunier de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	F.C.1.2.1 Système d'irrigation unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	F.C.1.2.2 Système d'irrigation multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Il n'y a aucune donnée sur l'activité de brûlage dirigé mené sur les terres de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variants du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATP	B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les sources vulnérables devaient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATP	B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de forêts sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATP	B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de forêts sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.C.1 Pruniers sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des pruniers sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATP	B.D2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATP	B.D2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATP	B.D2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATP	B.D2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATP	S.F.1 Aaires terres	
CH ₄	5 ATC/ATP	S.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATP	Pruniers converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	B.6.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	B.6.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	B.6.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	B.6.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On présume que l'effluent n'est pas en de récupération de CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	B.6.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devaient se limiter aux fuites de foyers et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane provenant de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	B.6.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération de méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devaient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présentement négligeable
CO ₂	1 Énergie	B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présentement négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Tonnerre d'asphalte	Présentement négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présentement négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de bicarbonate de soude » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	B.3 Production d'acide adipique	Présentement négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités incompletes
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	5 ATC/ATP	B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les sources vulnérables devaient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATP	B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de forêts sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATP	B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de forêts sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.C.1 Pruniers sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des pruniers sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.F.1 Aaires terres	
CO ₂	2 Procédés industriels	F.F.3 Matière électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	B.2.C.2.3 Gaz	Présentement négligeable
CO ₂	1 Énergie	B.2.C.2.3 Combust	Présentement négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission incomplet
CO ₂	2 Procédés industriels	B.1.2 Éthylène	Coefficient d'émission incomplet
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission incomplet
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	D.2.1 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	D.3 N.G.9 provenant d'acétylène	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	4 Agriculture	4.B Gestion de fumier	Il n'y a aucune donnée sur l'activité.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1 BE	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1.2 Ogr	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1.5 Ségale	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CO ₂	4 Agriculture	F.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Mer du Nord	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ1 Prairies subarctiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Corridors montagnards	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'est pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	1.B.1.a.ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a.ii Mines souterraines \ Activités minérales	
CH ₄	1.B.1.A.2 Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minérales	
CH ₄	1.B.2.A1 Exploitation	Émissions fugitives de pétrole et du gaz naturel \ 1.B.2.a Pétrole \ Exploitation	1.B.2.a Pétrole \ Production	
CH ₄	1.B.2.B1 Exploitation	1.B.2.B.1 Exploitation	1.B.2.B.2 Production / Transformation	
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RPN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RPN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RPN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E.ii Autre, activités manufacturières	
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.ii Autre, activités manufacturières	
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iii Autre, activités manufacturières	
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iiii Autre, activités manufacturières	
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il n'est impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits légers récents	Émissions fugitives de pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole \ Exploitation	1.B.2.A Pétrole \ Production	
CO ₂	1.B.2.A1 Exploitation	1.B.2.B.1 Exploitation	1.B.2.B.2 Production / Traitement	
CO ₂	1.B.2.B1 Exploitation	1.B.2.B.1 Exploitation	1.AA.2F Autre	
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2F Autre	
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2F Autre	
CO ₂	2.B.5.2 Émaillyne	2.B.5.2 Émaillyne	1.AA.2F Autre	
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Soudure de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions liées à la production du soufre de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2F Autre	
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Iv Autre, fabrication	
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fv Autre, fabrication	
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fvi Autre, fabrication	
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fvii Autre, fabrication	
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il n'est impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits légers récents	Émissions fugitives de pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole \ Exploitation	1.B.2.A Pétrole \ Production	
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Séchage	Les émissions de CO ₂ des produits légers récents sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
NO ₂	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	NO ₂ des installations sanitaires	
NO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Iv Autre, activités manufacturières	
NO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fv Autre, activités manufacturières	
NO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fvi Autre, activités manufacturières	
NO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.Fvii Autre, activités manufacturières	
NO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il n'est impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'aviation civile et de la navigation.
NO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
NO ₂	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
NO ₂	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
NO ₂	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

¹⁰ Indiquer clairement les sources et les puits qui ont été pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne se sont pas dans le rapport de l'IN can. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation NE (non calculé).

¹¹ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur / Dchet, catégorie de sources / Équation des eaux usées).

¹² Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présent qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présent. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂ à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Autres postes :										
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	53,061.71	50,265.30	53,877.33

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	521,185.82	529,037.44	548,778.43	542,915.90	544,221.69	27.05
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	505,083.53	512,399.86	532,042.57	526,439.90	527,752.10	26.32
1. Industries énergétiques	195,377.56	198,886.37	198,350.44	204,562.92	194,906.78	198,065.73	37.33
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	59,435.09	61,329.22	65,603.73	66,334.03	62,127.48	-0.12
3. Transport	173,705.51	172,131.47	174,443.96	179,168.91	184,742.11	189,513.33	33.52
4. Autres secteurs	78,081.58	74,630.60	78,276.25	82,707.01	80,456.99	78,045.56	12.41
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	16,476.00	16,469.59	55.98
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	16,476.00	16,469.59	55.98
2. Procédés industriels	36,420.15	35,663.73	35,209.46	36,640.76	40,328.83	38,971.00	28.65
A. Produits minéraux	9,618.97	9,025.09	9,043.92	9,076.00	9,464.08	9,504.34	14.83
B. Industrie chimique	5,309.26	5,010.79	4,719.35	5,037.55	5,476.89	5,001.59	27.47
C. Production de métaux	11,794.52	11,483.70	11,534.89	11,624.42	12,388.07	11,852.21	21.25
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	9,697.39	10,144.15	9,911.29	10,902.79	12,999.80	12,612.86	51.65
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture							
A. Fermentation entérique							
B. Gestion du fumier							
C. Riziculture							
D. Sols agricoles							
E. Feux de savane dirigés							
F. Résidus agricoles du brûlage des champs							
G. Autre							
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-98,221.70	36,281.81	6,694.01	61,051.98	-25,907.85	-79.73
A. Terres forestières	-122,007.43	-110,474.52	25,019.12	-3,920.76	50,631.27	-35,462.75	-77.21
B. Terres en culture	3,391.58	2,495.07	1,957.98	1,037.62	895.98	180.33	-98.70
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	1,609.96	1,391.59	1,561.29	1,567.10	1,463.53	-69.48
E. Établissements	7,879.33	8,147.79	7,913.13	8,015.87	7,957.63	7,911.03	-12.71
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	183.07	186.28	-30.33
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées							
C. Incinération des déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	183.07	186.28	-30.33
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	644,479.78	557,471.12	68.37
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	583,427.80	583,378.97	27.12
Autres postes :							
Soutes internationales	13,383.65	12,618.02	11,783.71	9,944.13	11,303.16	11,200.43	13.04
Aviation	9,947.03	8,916.03	8,976.17	8,325.66	9,331.52	9,268.77	33.91
Marine	3,436.62	3,701.99	2,807.53	1,618.47	1,971.64	1,931.67	-35.34
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25	51,619.13	54,309.31	54,378.00	54,089.10	53,538.30	20.32

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1 740,58	1 794,34	1 937,85	2 024,73	2 119,51	2 236,92	2 381,28	2 441,07	2 486,49	2 461,87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213,73	202,36	208,24	212,28	218,00	217,20	218,70	212,55	228,75	250,49
1. Industries énergétiques	79,06	74,32	78,87	78,32	82,40	84,35	85,62	80,00	94,82	117,25
2. Industries manufacturières et construction	2,82	2,78	2,76	2,69	2,90	3,03	3,00	3,13	2,97	3,11
3. Transport	31,02	29,79	31,84	32,08	32,73	34,03	35,61	34,75	35,48	34,82
4. Autres secteurs	100,83	95,48	94,76	99,19	99,98	95,79	94,48	94,66	95,48	95,30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	1 526,85	1 591,98	1 729,62	1 812,45	1 901,51	2 019,72	2 162,58	2 228,52	2 257,74	2 211,38
1. Combustibles solides	91,16	99,35	87,35	87,32	84,09	81,58	84,13	78,07	64,95	51,48
2. Pétrole et gaz naturel	1 435,68	1 492,63	1 642,27	1 725,13	1 817,42	1 938,14	2 078,45	2 150,45	2 192,79	2 159,90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998,99	1 008,94	1 039,81	1 046,38	1 078,44	1 136,72	1 168,62	1 168,15	1 164,09	1 159,73
A. Fermentation entérique	875,80	886,12	914,13	922,40	952,57	1 004,24	1 034,56	1 033,81	1 027,83	1 023,01
B. Gestion du fumier	123,19	122,82	125,68	123,98	125,88	132,48	134,05	134,33	136,26	136,71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150,73	234,20	62,76	304,67	285,87	963,56	200,03	69,04	751,86	313,44
A. Terres forestières	130,22	215,22	44,91	287,76	271,26	950,11	186,31	55,56	737,29	298,25
B. Terres en culture	15,58	13,59	12,54	11,65	10,03	8,69	8,87	8,74	9,12	8,88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0,35	0,51	0,83	0,22	0,03	0,04	0,06	0,13	0,93	1,72
E. Établissements	4,57	4,89	4,48	5,04	4,56	4,72	4,78	4,59	4,52	4,59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1 057,20	1 082,17	1 102,41	1 125,13	1 138,31	1 144,20	1 149,68	1 169,54	1 184,64	1 203,22
A. Enfouissement des déchets solides	1 046,11	1 071,92	1 091,59	1 114,52	1 127,48	1 133,60	1 137,80	1 158,81	1 173,92	1 190,28
B. Épuration des eaux usées	10,65	9,80	10,33	10,30	10,52	10,26	11,55	10,70	10,68	12,90
C. Incinération des déchets	0,44	0,45	0,49	0,31	0,31	0,34	0,33	0,03	0,04	0,04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3 947,51	4 119,65	4 142,83	4 500,91	4 622,14	5 481,41	4 899,61	4 847,79	5 587,08	5 138,25
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3 796,77	3 885,45	4 080,07	4 196,24	4 336,26	4 517,84	4 699,58	4 778,76	4 835,21	4 824,81
Autres postes :										
Soutes internationales	0,46	0,45	0,48	0,44	0,48	0,51	0,53	0,53	0,61	0,59
Aviation	0,22	0,20	0,21	0,20	0,22	0,23	0,27	0,28	0,29	0,31
Marine	0,24	0,26	0,27	0,24	0,27	0,28	0,26	0,26	0,32	0,28
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	2,569.08	2,603.58	2,554.84	2,588.05	2,612.19	2,594.04	49.03
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	252.28	247.73	250.49	250.99	247.93	252.28	18.03
1. Industries énergétiques	121.12	118.93	121.46	123.58	121.46	125.41	58.62
2. Industries manufacturières et construction	3.21	3.01	3.14	3.27	3.27	3.15	11.75
3. Transport	32.78	30.92	31.27	29.68	28.97	29.79	-3.94
4. Autres secteurs	95.17	94.87	94.62	94.46	94.22	93.92	-6.85
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	2,316.80	2,355.85	2,304.36	2,337.06	2,364.26	2,341.77	53.37
1. Combustibles solides	45.19	47.15	31.47	34.56	31.47	34.56	-62.09
2. Pétrole et gaz naturel	2,271.61	2,308.69	2,272.89	2,302.50	2,332.79	2,307.21	60.70
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production							
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits							
4. Agriculture	1,175.31	1,209.66	1,221.63	1,225.93	1,293.56	1,320.50	32.18
A. Fermentation entérique	1,035.14	1,064.63	1,072.53	1,077.03	1,142.74	1,167.94	33.36
B. Gestion du fumier	140.18	145.03	149.10	148.90	150.82	152.56	23.84
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	50.05	133.74	552.03	461.19	578.28	255.60	69.57
A. Terres forestières	36.67	119.98	538.26	447.09	563.80	240.69	84.83
B. Terres en culture	8.89	8.85	9.06	8.64	8.78	8.73	-43.97
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.03	0.03	0.03	0.75	0.94	1.55	336.70
E. Établissements	4.45	4.88	4.68	4.71	4.76	4.62	1.08
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,204.92	1,207.05	1,226.54	1,246.77	1,266.93	1,287.02	21.74
A. Enfouissement des déchets solides	1,193.61	1,195.65	1,215.10	1,235.17	1,255.12	1,275.01	21.88
B. Épuration des eaux usées	11.27	11.36	11.39	11.55	11.75	11.94	12.11
C. Incinération des déchets	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	0.06	-85.21
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,999.36	5,154.03	5,555.04	5,521.93	5,750.96	5,457.16	38.24
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	5,020.30	5,003.01	5,060.75	5,172.68	5,201.56	37.00
Autres postes :							
Soutes internationales	0.60	0.59	0.52	0.40	0.46	0.46	-1.05
Aviation	0.31	0.28	0.28	0.26	0.29	0.29	33.91
Marine	0.29	0.31	0.23	0.14	0.17	0.17	-32.22
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse							

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	33.11	32.45	32.94	32.93	32.99	20.75
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	32.99	32.33	32.81	32.81	32.87	20.75
1. Industries énergétiques	3.82	3.90	3.88	3.98	3.85	3.94	38.03
2. Industries manufacturières et construction	1.95	1.84	1.91	1.98	1.99	1.97	13.68
3. Transport	26.21	24.83	24.07	24.30	24.45	24.48	20.20
4. Autres secteurs	2.46	2.42	2.48	2.54	2.52	2.47	9.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	0.12	0.12	0.13	0.12	0.12	18.88
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	0.12	0.12	0.13	0.12	0.12	18.88
2. Procédés industriels	6.87	6.74	8.09	7.58	13.95	12.62	-66.65
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	6.74	8.09	7.58	13.95	12.62	-66.65
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production							
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	0.69	0.54	0.71	0.68	0.57	1.58
4. Agriculture	90.20	87.27	85.55	90.30	93.64	92.87	16.37
A. Fermentation entérique							
B. Gestion du fumier	15.52	15.94	16.01	16.06	16.95	17.27	31.55
C. Riziculture							
D. Sols agricoles	74.68	71.33	69.54	74.24	76.69	75.60	13.38
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	5.71	23.31	19.49	24.42	10.84	68.23
A. Fermentation entérique	1.54	5.05	22.65	18.81	23.72	10.13	84.83
B. Gestion du fumier	0.50	0.50	0.51	0.49	0.50	0.49	-37.94
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	0.00	0.00	0.03	0.04	0.07	337.55
E. Feux de savane dirigés	0.15	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	1.55
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.23	2.32	2.32	2.31	2.36	2.36	8.07
A. Enfouissement des déchets solides							
B. Épuration des eaux usées	2.07	2.16	2.17	2.16	2.20	2.21	23.49
C. Incinération des déchets	0.15	0.16	0.14	0.15	0.15	0.16	-60.66
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	136.84	135.83	152.25	153.34	167.98	152.25	-1.24
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	134.65	130.12	128.94	133.85	143.56	141.41	-4.27
Autres postes :							
Soutes internationales	1.21	1.10	1.08	0.90	1.00	0.98	1.16
Aviation	0.90	0.80	0.81	0.75	0.84	0.84	33.91
Marine	0.31	0.30	0.27	0.15	0.16	0.14	-58.38
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse							

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2005
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	4,702.18	4,844.37	100.00
HFC-23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-125	0.18	0.21	0.24	0.27	0.30	0.30	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	1.73	1.87	1.99	2.09	2.17	100.00
HFC-152a	0.04	0.03	0.02	0.02	0.47	0.92	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	0.18	0.20	0.24	0.27	0.27	100.00
HFC-227ea	0.01	0.01	0.01	0.04	0.00	0.00	100.00
HFC-236fa	0.00	0.00	0.00	0.00	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	3,056.65	3,077.59	-52.93
CF ₄	0.59	0.48	0.41	0.42	0.42	0.42	-53.49
C ₂ F ₆	0.05	0.04	0.03	0.03	0.03	0.04	-48.27
C ₃ F ₈	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	3,034.33	2,518.49	-49.39
SF ₆	0.18	0.18	0.17	0.17	0.13	0.11	-49.39

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
 (Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2005

Soumission 2007

CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	644,479.78	557,471.12	68.37
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	583,427.80	583,378.97	27.12
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	108,234.67	116,655.81	115,960.55	120,770.12	114,600.28	38.24
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	105,426.20	105,063.27	106,275.66	108,626.20	109,232.79	37.00
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	42,108.57	47,198.26	47,534.90	52,072.35	47,198.29	-1.24
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	40,338.28	39,970.99	41,493.92	44,502.57	43,836.57	-4.27
HFC	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	4,702.18	4,844.37	100.00
HPF	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	3,056.65	3,077.59	-52.93
SF ₆	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	3,034.33	2,518.49	-49.39
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	828,115.42	729,710.14	54.17
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	720,897.71	714,224.79	720,418.48	744,952.45	747,349.73	746,888.77	25.33

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004		Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)		%
1. Énergie	591,625.91	586,125.82	592,749.51	613,339.73	607,981.44	608,922.13	28.63
2. Procédés industriels	50,193.83	49,163.17	48,677.75	50,574.60	55,445.08	53,323.41	-0.40
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	212.44	165.98	220.94	210.88	177.69	1.58
4. Agriculture	52,642.95	52,456.63	52,173.90	53,738.79	56,193.18	56,519.28	23.63
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾	-106,870.74	-93,642.94	55,101.62	22,419.89	80,765.69	-17,178.63	-85.99
6. Déchets	26,193.14	26,266.74	26,651.34	27,078.38	27,519.15	27,946.26	20.74
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁵⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	828,115.42	729,710.14	54.17

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2004

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	542,915.90	2,612.19	32.93	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	526,439.90	247.93	32.81	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	194,906.78	121.46	3.85	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	125,726.42	4.74	2.36	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	18,083.27	IA,SO	0.38	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	51,097.09	116.72	1.12	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	66,334.03	3.27	1.99	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,416.65	0.24	0.19	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,208.77	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	6,720.66	0.14	0.12	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	9,000.27	2.01	0.87	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	40,987.67	0.82	0.77	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	14,677.53	0.29	0.32	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	4,191.47	0.09	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	20,774.47	0.42	0.38	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,344.20	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	184,742.11	28.97	24.45	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	7,656.82	0.43	0.69	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	129,361.47	9.64	11.79	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,349.10	0.29	2.16	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	6,249.88	0.46	1.27	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	36,124.84	18.16	8.54	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	36,124.84	18.16	8.54	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	80,456.99	94.22	2.52	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	37,679.87	0.66	0.76	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	40,692.46	93.53	1.70	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,084.66	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,476.00	2,364.26	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	31.47	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	31.47	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,476.00	2,332.79	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	180.24	272.58	0.12	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	57.16	968.05				IA	IA
c. Évacuation et torchage	16,238.60	1,092.16	0.01	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,872.86	1,088.41				IA	IA
Torchage	5,365.74	3.75	0.01	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	11,303.16	0.46	1.00	IA	IA	IA	IA
Aviation	9,331.52	0.29	0.84	IA	IA	IA	IA
Marine	1,971.64	0.17	0.16	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,089.10						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO ₂ et de CH ₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH ₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.
1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,980,447.19	GCV				526,439.90	247.93	32.81
Combustibles liquides	3,121,730.62	GCV	69.63	6.59	7.99	217,375.75	20.56	24.95
Combustibles solides	1,408,684.41	GCV	82.07	1.37	1.34	115,616.17	1.93	1.88
Combustibles gazeux	3,789,415.47	GCV	51.05	34.58	1.10	193,447.99	131.05	4.17
Biomasse	660,616.68	GCV	81.88	142.87	2.74 ⁽³⁾		94.38	1.81
Autres combustibles		SO		SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,805,765.73	GCV				194,906.78	121.46	3.85
Combustibles liquides	194,028.92	GCV	72.36	0.79	2.36	14,039.55	0.15	0.46
Combustibles solides	1,231,127.10	GCV	88.16	1.15	1.43	108,540.54	1.42	1.76
Combustibles gazeux	1,380,609.71	GCV	52.39	86.84	1.19	72,326.69	119.89	1.64
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,601,144.70	GCV				125,726.42	4.74	2.36
Combustibles liquides	145,210.50	GCV	72.42	1.06	1.86	10,516.79	0.15	0.27
Combustibles solides	1,097,099.93	GCV	88.75	1.16	1.53	97,369.03	1.28	1.68
Combustibles gazeux	358,834.27	GCV	49.72	9.23	1.13	17,840.60	3.31	0.41
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	365,203.27	GCV				18,083.27	IA,SO	0.38
Combustibles liquides	48,818.42	GCV	72.16	IA	3.83	3,522.75	IA	0.19
Combustibles solides	81,563.62	GCV	82.12	IA	0.57	6,698.04	IA	0.05
Combustibles gazeux	234,821.23	GCV	33.48	IA	0.62	7,862.47	IA	0.14
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	839,417.75	GCV				51,097.09	116.72	1.12
Combustibles liquides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	52,463.55	GCV	85.27	2.72	0.60	4,473.47	0.14	0.03
Combustibles gazeux	786,954.20	GCV	59.25	148.14	1.38	46,623.61	116.58	1.09
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	(Gg)
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,829,812.70	VCB				66,334.03	3.27	1.99
Combustibles liquides	125,942.54	VCB	72.40	2.53	1.42	9,118.53	0.32	0.18
Combustibles solides	176,483.35	VCB	39.51	1.29	0.69	6,973.68	0.23	0.12
Combustibles gazeux	989,904.81	VCB	50.75	0.99	1.00	50,241.82	0.98	0.99
Biomasse	537,482.00	VCB	81.82	3.25	1.30 ⁽³⁾	43,974.09	1.74	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	198,025.95	VCB				6,416.65	0.24	0.19
Combustibles liquides	7,946.99	VCB	72.47	2.82	1.51	575.92	0.02	0.01
Combustibles solides	91,450.33	VCB	0.31	1.04	0.69	27.94	0.10	0.06
Combustibles gazeux	98,628.62	VCB	58.94	1.24	1.13	5,812.79	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	50,614.38	VCB				3,208.77	0.07	0.05
Combustibles liquides	10,783.05	VCB	72.48	2.75	1.49	781.60	0.03	0.02
Combustibles solides	13,109.28	VCB	84.27	1.31	0.71	1,104.71	0.02	0.01
Combustibles gazeux	26,722.05	VCB	49.49	0.97	0.86	1,322.47	0.03	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	133,016.23	VCB				6,720.66	0.14	0.12
Combustibles liquides	4,819.54	VCB	72.47	2.82	1.51	349.28	0.01	0.01
Combustibles solides	826.75	VCB	82.12	2.59	0.57	67.89	0.00	0.00
Combustibles gazeux	127,369.94	VCB	49.49	0.97	0.86	6,303.50	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	687,201.23	VCB				9,000.27	2.01	0.87
Combustibles liquides	62,843.38	VCB	72.47	2.80	1.50	4,554.52	0.18	0.09
Combustibles solides	4,562.46	VCB	81.55	1.20	0.80	372.09	0.01	0.00
Combustibles gazeux	82,313.39	VCB	49.49	0.97	0.86	4,073.66	0.08	0.07
Biomasse	537,482.00	VCB	81.82	3.25	1.30 ⁽³⁾	43,974.09	1.74	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	760,954.91	VCB				40,987.67	0.82	0.77
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	17,016.77	VCB	71.80	1.98	1.28	1,221.81	0.03	0.02
Combustibles solides	6,542.47	VCB	83.93	1.12	0.75	549.10	0.01	0.00
Combustibles gazeux	256,342.03	VCB	50.35	0.97	1.15	12,906.62	0.25	0.30
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,985.46	VCB	72.47	2.82	1.51	216.36	0.01	0.00
Combustibles solides	48,229.67	VCB	80.34	1.61	0.66	3,874.57	0.08	0.03
Combustibles gazeux	2,031.66	VCB	49.49	0.97	0.89	100.55	0.00	0.00
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	16,464.48	VCB	72.57	1.97	1.26	1,194.84	0.03	0.02
Combustibles solides	11,762.40	VCB	83.09	1.83	0.71	977.38	0.02	0.01
Combustibles gazeux	374,329.02	VCB	49.69	0.97	0.93	18,602.25	0.36	0.35
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	3,082.87	VCB	72.73	0.78	0.91	224.20	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	22,168.09	VCB	50.52	0.97	1.26	1,120.00	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.3. Transport	2,733,459.96	VCB				184,742.11	28.97	24.45
Combustibles liquides	2,546,327.50	VCB	69.00	7.81	9.48	175,686.42	19.88	24.14
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	180,378.86	VCB	50.20	49.77	1.30	9,055.69	8.98	0.23
Biomasse	6,753.60	VCB	61.77	16.34	11.09	417.20	0.11	0.07
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	112,242.66	VCB				7,656.82	0.43	0.69
Essence d'aviation	2,944.46	VCB	69.51	65.33	6.86	204.67	0.19	0.02
Carburacteur (kérosène)	109,298.20	VCB	68.18	2.14	6.15	7,452.15	0.23	0.67
b. Transport routier	1,894,986.50	VCB				129,361.47	9.64	11.79
Essence	1,321,321.97	VCB	67.43	5.40	7.87	89,094.85	7.14	10.40
Carburant diesel	553,095.07	VCB	71.28	3.13	2.35	39,424.27	1.73	1.30
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	14,418.20	VCB	58.42	50.26	1.16	842.35	0.72	0.02
Biomasse	6,151.26	VCB	61.77	6.98	11.97 ⁽³⁾	379.99	0.04	0.07
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	75,044.18	VCB				5,349.10	0.29	2.16
Combustibles ou carburants liquides	75,044.18	VCB	71.28	3.84	28.77	5,349.10	0.29	2.16
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	86,916.69	VCB				6,249.88	0.46	1.27
Pétrole résiduel (mazout lourd)	45,761.62	VCB	72.47	6.53	1.87	3,316.37	0.30	0.09
Gaz/Carburant diesel	41,155.07	VCB	71.28	3.84	28.77	2,933.51	0.16	1.18
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	564,269.92	VCB				36,124.84	18.16	8.54
Autre (non précisé)	564,269.92	VCB				36,124.84	18.16	8.54
Combustibles ou carburants liquides	397,706.92	VCB	70.18	24.74	20.93	27,911.50	9.84	8.32
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	165,960.66	VCB	49.49	49.73	1.31	8,213.34	8.25	0.22
Biomasse	602.34	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	37.21	0.07	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle

(Feuille 4 de 4)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,611,408.81	VCB				80,456.99	94.22	2.52
Combustibles liquides	255,431.67	VCB	72.55	0.81	0.68	18,531.25	0.21	0.17
Combustibles solides	1,073.96	VCB	94.93	262.38	1.31	101.95	0.28	0.00
Combustibles gazeux	1,238,522.09	VCB	49.92	0.97	1.06	61,823.79	1.20	1.31
Biomasse	116,381.08	VCB	83.33	795.06	8.89 ⁽³⁾	9,697.80	92.53	1.03
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	688,935.54	VCB				37,679.87	0.66	0.76
Combustibles liquides	140,310.64	VCB	72.54	0.90	1.05	10,177.57	0.13	0.15
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	548,624.90	VCB	50.13	0.97	1.13	27,502.30	0.53	0.62
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	885,878.06	VCB				40,692.46	93.53	1.70
Combustibles liquides	105,981.57	VCB	72.57	0.68	0.16	7,690.96	0.07	0.02
Combustibles solides	1,073.96	VCB	94.93	262.38	1.31	101.95	0.28	0.00
Combustibles gazeux	662,441.44	VCB	49.66	0.97	1.06	32,899.56	0.64	0.64
Biomasse	116,381.08	VCB	83.33	795.06	8.89 ⁽³⁾	9,697.80	92.53	1.03
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	36,595.21	VCB				2,084.66	0.04	0.06
Combustibles liquides	9,139.46	VCB	72.51	0.98	1.12	662.72	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	27,455.75	VCB	51.79	0.96	1.67	1,421.94	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les
- Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.
- Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB (1)	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)			
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	149,425.13	54,331.22	94,232.88		-11,727.12	121,250.60	39.28	VCB	4,762,723.45	19.00	90,491.75		90,491.75	0.99	328,485.04		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	30,047.30	528.77	10,621.88		-1,913.36	21,867.54	21.38	VCB	467,536.76	16.13	7,543.42	1,519.85	6,023.57	1.00	21,976.01		
		Essence			3,823.66	9,106.34		-1,331.05	-3,951.63	35.00	VCB	-138,294.66	18.36	-2,539.26	SO	-2,539.26	0.99	-9,170.94		
		Carburacteur (kérosène)			2,046.05	846.13		349.79	-2,809.30	37.40	VCB	-105,067.69	19.32	-2,029.91	SO	-2,029.91	0.99	-7,331.38		
		Kérosène – autre			16.60	107.66		1,309.10	-1,400.17	37.68	VCB	-52,758.32	18.45	-973.40	SO	-973.40	0.99	-3,515.58		
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
		Gaz/Carburant diesel			1,079.13	8,193.97		103.71	-698.32	6,520.23	38.38	VCB	-250,273.74	19.54	-4,890.31	SO	-4,890.31	0.99	-17,662.16	
		Mazout résiduaire			2,919.31	3,677.85		548.22	-823.53	42.50	VCB	-20,537.44	20.18	-414.48	SO	-414.48	0.99	-1,496.96		
		GPL			0.03	512.78			797.85	-1,310.60	26.38	VCB	-34,576.02	16.48	-569.98	IA	-569.98	1.00	-2,079.49	
		Ethane						2,917.90	-2,917.90	17.22	VCB	-50,246.29	15.61	-784.56	2,739.17	-3,523.73	1.00	-12,855.75		
		Naphte			0.03	0.00			-1.64	1.67	35.17	VCB	58.59	19.33	1.13	49.18	-48.05	0.99	-174.43	
		Bitume			232.11	1,744.32			-99.26	-1,412.95	44.46	VCB	-62,819.80	20.90	-1,312.93	3,076.38	-4,389.31	0.99	-15,933.20	
		Lubrifiants			404.93	684.13		PC	-58.18	-221.02	39.16	VCB	-8,655.14	19.66	-170.19	460.86	-631.05	0.99	-2,290.70	
		Coke de pétrole			1,393.14	121.84			-156.08	1,427.38	45.58	VCB	65,057.30	22.31	1,451.23	SO	1,451.23	1.00	5,321.16	
		Alimentation des raffineries			0.00	484.29			-58.47	-425.82	35.17	VCB	-14,976.09	19.33	-289.56	2,809.96	-3,099.51	0.99	-11,251.23	
		Pétrole – autre			2,237.34	440.66			4,184.76	-2,388.07	39.82	VCB	-95,093.06	19.84	-1,886.58	339.82	-2,226.40	0.99	-8,081.83	
		Autres comb. fossiles liquides																		
		Gaz de distillation			SO				PC	-56.74	56.74	38.47	VCB	2,182.96	13.32	29.07	SO	29.07	1.00	106.07
		Totaux – Combustibles fossiles liquides											4,464,260.82		83,655.45	10,995.22	72,660.23		264,044.63	
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		360.28			0.00	360.28	27.70	VCB	9,979.76	23.50	234.54	SO	234.54	1.00	859.99		
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
	Comb. secondaires	Autre charbon bitum.	kt	29,261.34	15,145.04	27,073.09		PC	556.11	16,777.19	29.34	VCB	492,171.58	21.87	10,766.08	SO	10,766.08	1.00	39,475.62	
		Charbon sous-bitum.	kt	25,147.70				PC	-4,590.53	29,738.22	19.15	VCB	569,486.96	24.68	14,055.32	SO	14,055.32	1.00	51,536.19	
		Lignite	kt	11,588.24					-578.19	12,166.43	15.00	VCB	182,496.42	25.73	4,695.91	SO	4,695.91	0.98	16,873.96	
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
		Tourbe			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO
		Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
		Four à coke/coke de gaz	kt		265.19	129.50			299.45	-163.76	28.83	VCB	-4,721.12	23.46	-110.76	SO	-110.76	0.99	-402.06	
		Autres comb. fossiles solides																		
Coke de pétrole											1,249,413.60		29,641.09	SO	29,641.09		108,343.70			
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	185,701.50	10,860.48	105,261.50		-1,915.99	93,216.48	38.21	VCB	3,561,801.60	13.86	49,370.09	1,005.61	48,364.48	1.00	176,449.74			
Comb. fossiles		Gaz naturel (sec)									SO		SO	SO	SO		SO			
Autres comb. fossiles gazeux											3,561,801.60		49,370.09	1,005.61	48,364.48		176,449.74			
Totaux - Comb. fossiles gazeux											9,275,476.02		162,666.63	12,000.83	150,665.80		548,838.07			
Totaux											675,342.68		15,641.09	SO	15,641.09		57,350.67			
Totaux – Biomasse			42,327.62	PC	PC		PC	42,327.62	15.80	VCB	668,589.08	23.22	15,525.87	SO	15,525.87	1.00	56,928.21			
	Biomasse solide	Mg	280,000.00	PC	PC		PC	280,000.00	24.12	VCB	6,753.60	17.06	115.22	SO	115.22	1.00	422.46			
		Biomasse liquide		SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	149,425.13	54,331.22	94,232.88		-11,727.12	121,250.60	39.28	VCB	4,762,723.45	19.00	90,491.75		90,491.75	0.99	328,485.04		

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement supplémentaire ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/2004 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾ (PJ)	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾ (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (%)	Émissions de CO ₂ (%)
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	4,464.26	3,672.64	264,044.63	3,121.73	217,375.75	17.65	21.47
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,249.41	1,249.41	108,343.70	1,408.68	115,616.17	-11.31	-6.29
Combustibles gazeux	3,561.80	3,341.95	176,449.74	3,789.42	193,447.99	-11.81	-8.79
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	9,275.48	8,264.01	548,838.07	8,319.83	526,439.90	-0.67	4.25

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Prière de consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Prière de consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	3,391.83	0.75	19.33	49.18	
Lubrifiants	46,876.14	0.50	19.66	460.86	
Bitume	147,195.07	1.00	20.90	3,076.38	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.00	SO		
Gaz naturel ⁽¹⁾	219,846.96	0.33	13.86	1,005.61	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA		
Éthane ⁽¹⁾	219,284.53	0.80	15.61	2,739.17	
Autre (veuillez préciser)				3,149.78	
Autre (non précisé)	81,565.66	0.21	19.84	339.82	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	181,665.65	0.80	19.33	2,809.96	
Total				10,480.98	
Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence				5,184.61	

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/2004 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
180.34	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,689.82	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
11,280.05	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,687.23	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IA	SO	SO
10,043.63	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
SO	SO	SO	SO
1,246.02	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
10,303.17	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
38,430.26			
19,010.23			

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	79.03			SO	31.47	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	0.60	4.19	NE	SO	2.49	NE
Activités minières		4.19	NE	SO	2.49	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	78.43	0.37	NE	SO	28.98	NE
Activités minières		0.37	NE	SO	28.98	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser dans cette case documentaire si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/2004 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2004 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/2004 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2004 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
i. Exploration	<i>Production de pétrole lourd classique et de bitume brut</i>	10 ³ m ³	112,623.30	1,590.89	2,370.42		179.17	266.96	
ii. Production ⁽⁴⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	112,623.30	0.48	11.31		0.05	1.27	
iii. Transport	<i>Consommation d'énergie par les raffineries</i>	TJ	365,203.20	2.78	11.89	0.32	1.02	4.34	0.12
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
vi. Autre							57.16	968.05	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
i. Exploration	<i>Production brute et absorptions nettes de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	218,000.40	44.19	1,367.65		9.63	298.15	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	<i>Distance (pipelines)</i>	km	83,568.80	24.21	3,245.16		2.02	271.19	
iii. Transport	<i>Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites</i>	km	224,222.80	NE	744.09		NE	166.84	
iv. Distribution	<i>(préciser)</i>		230,732.00	197.22	1,004.90		45.50	231.86	
v. Autre fuite	<i>Nombre de déversements et puits totaux réunis</i>	nombre	230,732.00	197.22	1,004.90		45.50	231.86	
<i>Dans des usines ou centrales électriques</i>	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
<i>Dans des zones résidentielles ou commerciales</i>							10,872.86	1,088.41	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	112,623.30	33,143.45	7,596.36		3,732.72	855.53	
i. Pétrole	<i>Production nouvelle brute de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	218,000.40	32,752.29	1,037.76		7,140.01	226.23	
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	24,874.00	4,873,182.12	267,435,105.43		0.12	6.65	
iii. Combiné							5,365.74	3.75	0.01
Torchage	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	1,996.50	1,808,706.20	1,306.89	3.40	3,611.08	2.61	0.01
i. Pétrole	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	1,996.50	261,268.75	170.73	NE	521.62	0.34	NE
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	24,874.00	49,571,307,533.01	32,107,229.43	NE	1,233.04	0.80	NE
iii. Combiné			IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾			112,623.30	1,590.89	2,370.42		179.17	266.96	

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans la tableau ci-dessus, précisez ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.

• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.

• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	136,862.28				9,331.52	0.29	0.84
Carburéacteur (kérosène)	136,862.28	68.18	0.00	0.01	9,331.52	0.29	0.84
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Soutes (marine)	27,271.36				1,971.64	0.17	0.16
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	3,972.05	71.28	0.00	0.03	283.13	0.02	0.11
Mazout résiduaire	23,299.31	72.47	0.01	0.00	1,688.51	0.15	0.04
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

(1) Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	45.06	54.94
Marine	76.12	23.88

(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	40,328.83	SO,NE,PC	13.95	7,152.54	4,702.18	43.10	3,056.65	0.22	0.13	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,464.08	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	7,100.23												IA
2. Production de chaux	1,774.13												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	251.88												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	148.91												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	188.92	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	188.92	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,476.89	NE,PC	13.95	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,476.89	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.96							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		9.98							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	12,388.07	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	3,026.90	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	8,163.68	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	4,224.38	NE				NE	3,026.90			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				(Gg)									
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					SO,PC		SO,PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					SO,PC		SO,PC		PC				
2. Émissions fugitives					SO,PC		SO,PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				7,152.54	4,702.18	43.10	29.75	0.13	0.03				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				6,568.69	4,203.82	0.88	1.12	SO	SO				
2. Injection de mousses				60.18	89.57	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				72.69	10.78	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				416.69	378.60	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				34.29	19.42	1.48	1.48	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.03	0.03				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.82	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.37	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.45	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	12,999.80	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	12,999.80	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0.3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,464.08	PC	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	13,727.10	0.52			7,100.23	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,335.89	0.76			1,774.13	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	595.08	0.42			251.88	PC				
4. Bicarbonate de soude						148.91	PC				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	SO	PC			PC	PC				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	358.83	0.42			148.91	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						188.92	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	373.10	0.51	SO	SO	188.92	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,476.89	1,359.65	NE,PC	SO,PC	13.95	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,382.40	1.56	NE	NE	5,476.89	1,359.65	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,242.71			0.00					3.96	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			9.98	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
						(Gg)					
C. Production de métaux						12,388.07	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.33	SO,NE		8,163.68	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	16,201.79	0.04	NE		661.71	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,827.62	0.85	NE		7,501.98	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	C	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,592.03	1.63	NE		4,224.38	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	79.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						12,999.80	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	12,999.80	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/ t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammérgé) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammérgé) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.74	4.48	IA,SO,NE,PC	2.52	303.63	IA,SO,NE,PC	2,091.90	467.47	IA,SO,NE,PC	273.74	4.16	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		421.03	34.51	0.11	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		126.96	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		419.11	32.90		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	92.85
Production d'aluminium																419.11	32.90		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										1.33
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										7.97
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.74	4.48	IA,SO,NE,PC	2.52	303.63	IA,SO,NE,PC	2,091.90	467.47	IA,SO,NE,PC	273.74	4.16	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.61	0.11	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		34.11	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.69	4.48	SO	0.52	303.29	SO	1,768.70	8.95	SO	273.73	0.75	SO	SO	NE		0.00	0.07	0.06	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	68.90	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO
3. Extincteurs d'incendie	0.02	SO	SO	SO	0.22	SO	SO	SO	SO	SO	3.41	SO	SO	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	0.36	SO	SO	241.46	458.52	SO	0.01	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	0.02	SO	SO	1.64	0.13	SO	12.84	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.20	SO	SO	SO	
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	33.82
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.13	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.03	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.10	0.05	SO	SO	SO	0.00	SO		SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.03	SO	SO	SO	SO	0.03	SO		SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10bruc	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimique)⁽⁴⁾	0.59	34.66	IA,PC	1.14	490.46	IA,PC	2,936.95	930.68	IA,PC	455.92	22.52	0.36	IA,NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	130.87	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations en vrac	0.59	34.75	PC	1.14	490.65	PC	5,100.99	952.08	PC	456.03	22.52	0.36	NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	130.87	
par produit ⁽⁶⁾	PC	17.37	PC	0.41	473.02	PC	4,086.56	71.80	PC	456.03	22.52	0.36	NE,PC	PC	2.49	2.69	0.00	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	130.87	
Exportations en vrac	IA,PC	0.09	IA,PC	IA,PC	0.20	IA,PC	2,164.04	21.40	IA,PC	0.11	IA,PC	IA,PC	IA,NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	PC	17.37	PC	0.73	17.64	PC	1,014.43	880.29	PC	PC	PC	PC	NE,PC	PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	0.09	PC	PC	0.20	PC	2,164.04	21.40	PC	0.11	PC	PC	NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE

	Valeurs du PRP utilisées														6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400		23900				
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	8.63	2.91	IA,SO,NE,PC	3.28	850.17	IA,SO,NE,PC	2,719.47	65.45	IA,SO,NE,PC	1,040.22	12.06	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,702.18	2,736.71	317.49	0.78	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	3,056.65	3,034.33		
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	2,724.21	302.69	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	3,026.90	2,219.22
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	8.63	2.91	IA,SO,NE,PC	3.28	850.17	IA,SO,NE,PC	2,719.47	65.45	IA,SO,NE,PC	1,040.22	12.06	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,702.18	12.50	14.80	0.78	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.75	815.11		
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	

Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF ₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	8.63	2.91	IA,SO,NE,PC	3.28	850.17	IA,SO,NE,PC	2,719.47	65.45	IA,SO,NE,PC	1,040.22	12.06	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,702.18	12.50	14.80	0.78	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.75	815.11	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	6.88	22.53	IA,PC	1.48	1,373.28	IA,PC	3,818.04	130.30	IA,PC	1,732.48	65.30	2.26	IA,NE,PC	PC	7,152.54	16.19	25.14	0.10	PC	PC	1.66	PC	43.10	3,127.89		
Ratio des émissions virtuelles/réelles	0.80	7.73	IA,SO,NE,PC	0.45	1.62	IA,SO,NE,PC	1.40	1.99	IA,SO,NE,PC	1.67	5.42	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.52	1.30	1.70	0.13	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.00	SO,NE,PC	1.45	3.84	

(1) Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

(2) À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

(3) SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

(4) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

(5) « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

(6) Nest pertinent que pour le niveau 1b.

(7) Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et de SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

(8) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autre (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,592,027.28	0.16	0.01		419.11	PC	32.90	PC	92.85	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										9.31	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,592,027.28		0.00						1.33	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	7.97		1,000.00						7.97	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
<i>Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)</i>					
<i>Autre (non précisé)</i>					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO,PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				SO,PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
<i>Autre non spécifiées</i>					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 - Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
 - À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
 - Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.
- 2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
- 2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPP, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
- 2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
- 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.
- 2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.68	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.68	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.57	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.11	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.11	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.59		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.11	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
Total pour l'agriculture					
A. Fermentation entérique	1,293.56	93.64	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Bovins ⁽¹⁾	1,142.74				
<i>Option A:</i>	1,094.63				
Vaches laitières					
Bovins non laitiers	143.14				
<i>Option B:</i>	951.49				
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons					
3. Moutons	7.97				
4. Chèvres	5.12				
5. Chameaux et lamas	0.91				
6. Chevaux	NE				
7. Mules et ânes	8.29				
8. Porcs	NE				
9. Volaille	22.00				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	NE				
Agneaux	3.82				
Autre (non précisé)	3.82				
B. Gestion du fumier	NE				
1. Bovins ⁽¹⁾	150.82	16.95			IA
<i>Option A:</i>	71.19				
Vaches laitières					
Bovins non laitiers	31.43				
<i>Option B:</i>	39.76				
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons					
3. Moutons	0.29				
4. Chèvres	0.19				
5. Chameaux et lamas	0.05				
6. Chevaux	NE				
7. Mules et ânes	1.06				
8. Porcs	NE				
9. Volaille	73.55				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	4.38				
Agneaux	0.10				
Autre (non précisé)	0.10				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.36			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		16.32			IA
14. Autre SGDA		0.28			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	76.69			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	42.03			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		13.89			IA
3. Émissions indirectes	NE	20.77			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	15,705.50			69.70
Option A:				
Vaches laitières ⁽³⁾	1,061.85	346.67	0.06	134.80
Bovins non laitiers	14,643.65	189.20	0.04	64.98
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	144.86	NE	NE	55.00
3. Moutons	640.45	NE	NE	8.00
4. Chèvres	182.85	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,667.43	NE	NE	1.50
9. Volaille	132,609.48	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	477.00	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

(1) On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

(2) Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

(3) Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

(4) À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricuture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 • Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si
 (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾	Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	NE	NE
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	NE	NE

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	15,705.50							4.53
Option A:								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,061.85	100.00	0.00	0.00	659.00	5.40	0.24	29.60
Bovins non laitiers	14,643.65	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.72
Option B:								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	144.86	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	640.45	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	182.85	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,667.43	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.01
9. Volaille	132,609.48	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	477.00	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

(c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.
 (b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	15,705.50		NE	56,774,927.47	NE	444,135,464.69	427,304,232.86	33,883,541.71	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,061.85	108.20	NE	48,304,042.04	NE	46,003,849.56	20,701,732.30	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	14,643.65	58.10	NE	8,470,885.43	NE	398,131,615.13	406,602,500.56	33,883,541.71	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	640.45	4.10	NE	NE	NE	1,007,336.91	1,643,549.69	NE		
Porcs	14,667.43	11.60	NE	163,023,852.64	NE	5,094,495.39	NE	1,698,165.13		
Volaille	132,609.48	0.50	NE	6,135,208.58	NE	53,989,835.55	1,227,041.72	NE		
Bisons	144.86	58.10	NE	NE	NE	3,617,716.84	4,795,578.13	NE		
Chèvres	182.85	10.50	NE	NE	NE	768,851.88	1,153,277.83	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	460.57	49.30	NE	NE	NE	9,758,651.11	12,935,886.36	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	477.00	4.10	NE	NE	NE	750,253.27	1,224,097.43	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	225,933,988.69	SO,NE	519,122,605.64	450,283,664.02	35,581,706.84		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾ CH ₄ (g/m ²)	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	NO	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	NO	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	NO	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	NO	NE	NE	NE
Terres arides	NE	NO	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	NO	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	NO	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			
		1,649,912,000.00	0.01	20.23
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	452,604,852.55	0.01	7.18
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	1,649,912,000.00	PC	PC
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,118,827,057.25	0.01	13.45
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	16,155.61	8.00	0.20
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)			0.97
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)		3,478,676.00	0.34	1.84
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	20,156,586.00	-0.06	-1.77
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	712,415.00	0.81	0.91
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	450,283,664.02	0.02	13.89
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos			20.77
		529,976,229.36	0.01	8.33
3. Émissions indirectes				
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	633,524,045.17	0.01	12.44
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement			SO
Autre (<i>veuillez préciser</i>)		1,649,912,000.00	0.01	20.23

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture. (b) les valeurs détaillées prises pour Frac_{BROU}, selon la catégorie d'animaux, et pour Frac_{BRÛL}, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>
--

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.37
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.46
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	61,051.98	578.28	24.42	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	50,631.27	563.80	23.72	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	51,748.49	563.80	23.72	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,117.22	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres cultivées	895.98	8.78	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres cultivées sans changement d'affectation	-9,445.57	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres cultivées	10,341.55	8.78	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO,NE	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,567.10	0.94	0.04	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	405.43	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,161.67	0.94	0.04	SO	IA	SO
E. Zones de peuplement	7,957.63	4.76	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Zones de peuplement sans changement d'affectation ⁽³⁾	-161.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en zones de peuplement	7,100.63	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,796.63	14.48	0.61	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	734.05	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFT/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFT/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFT/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent : Les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(6),(10)}
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹¹⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres cultivées converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Zones de peuplement convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournis sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE

Milieux humides⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

Table with columns: CATEGORIES SOURCES ET DE PUIXS DE GES, DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS, COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES, ÉMISSIONS/PUIXS. Rows include categories like 'D. Total des milieux humides' and '1. Terres converties en milieux humides' with various sub-categories and data points.

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale de ces sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être égale à 1. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cadastrale retenue dans la catégorie au lieu de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO2 (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) doivent être déclarés séparément sauf, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de tenir compte des données d'échantillonnage.
(4) On utilise le signe « + » pour signaler une hausse et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) Conformément aux lignes directrices révisées de la France, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) et les émissions du signe (+) et les émissions du signe (+). On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO2 en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO2 du signe (-) et les émissions nettes de CO2 du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que de échanges atmosphériques.
(6) Lorsque les organismes responsables estiment que les émissions et les puits sont négatifs, ils doivent déclarer le chiffre dans la colonne réservée aux émissions nettes de CO2.
(7) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'annuaire des catégories figurant à l'annexe 3a des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCAVE. Toutefois, ils peuvent le faire si tel est leur intention.
(8) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en milieux humides ou puits en CO2 équivalents pour procéder par déclarations distinctes. Il devra préciser dans la case documentant qu'il types de changements d'affectation des terres ou le cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies en conversion des terres forestières sous la

Table with columns: Catégorie, Description, et des cellules de données. Rows include categories like 'D.1 Variations de stock de carbone', 'D.2 Emission de méthane', 'D.3 Emission de protoxyde d'azote', etc., with detailed descriptions of measurement methods and reporting requirements.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2004

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}	
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net				
			(Mg C/ha)					(Gg C)						(Gg)
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres cultivées converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Zones de peuplement convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2004

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 2004

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾ (kg N ₂ O-N/ha)	CH ₄ par zone (kg CH ₄ /ha)	N ₂ O	CH ₄
					(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières					PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides					NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2004

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres cultivées(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres ⁽⁵⁾	345.86	0.26	0.14
B. Terres cultivées	345.86	0.26	0.14
2.Terres converties en terres cultivées ⁽⁶⁾	345.86	0.26	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,SO,NE	IA,SO,NE
Sols minéraux	345.86	0.26	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	158.21	0.38	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	158.21	0.38	0.09
2.2 Prairies converties en terres cultivées	187.66	0.17	0.05
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	187.66	0.17	0.05
2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres cultivées	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2004

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres ^{(4), (5), (6)}	626,114.00	0.13	287.76
B. Terres cultivées^{(6), (7)}	626,114.00	0.13	287.76
Calcaire CaCO ₃	299,185.00	0.12	131.65
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	326,929.00	0.13	156.11
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	183.07	1,266.93	2.36	IA,SO,NO	IA,SO,NO	IA,SO,NO	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,255.12		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,122.14		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	132.98		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	132.98		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.75	2.20	IA,NO	IA,NO	IA,NO	
1. Eaux usées industrielles		NE,NO	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.75	2.20	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		NO	NO	NO	NO	NO	
Autre (non précisé)		NO	NO	NO	NO	NO	
C. Incinération des déchets	183.07	0.06	0.15	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/h DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	19,078.08	1.00	NE	0.08	SO	1,122.14	312.95	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						132.98	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	959.33	0.80	30.00	0.14	SO	132.98	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

- ⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.
⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).
⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.
⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont

TABEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incineration des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incineration des déchets	868.66				183.07	0.06	0.15
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	37.37	16,892.46	1.60	0.80	631.31	0.06	0.03
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					183.07	SO, NE	0.12
Incineration des déchets urbains	831.29	220.22	NE	0.15	183.07	NE	0.12
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

- ⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.
⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise les COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Prière de consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.</p>
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2004 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2004 au Québec et en C.-B.</p>
<p>6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques ne sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torchage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré) / déchets urbains solides annuels SEDS.</p>
<p>Prière de consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée - Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources - AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1.6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2.6 et la valeur de 3.2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étages ; Tableau 2.2.1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique - FE CH₄, indicateur AUTRE - CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.</p>
<p>6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	31,974.36
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.84
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.60
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	NO

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

**Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)**

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduares	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					11.75	NE	2.20
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	11.75	NE	IA
b. Boues résiduares	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduares ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	31,974.36	27.41	0.16	0.01	2.20

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduares.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
- Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.

6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH₄, on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.

6.B.1 Boues résiduares : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.

6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.

6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,880,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	98.60	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	144,800,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,651,700,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (préciser)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,700,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	247,400,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	29,500,000.00	1.00
Textile total	18,100,000.00	0.90
Produits en plastique	5,800,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		NO

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	71.23	NE
Anaérobie	SO	NE	28.77	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	644,479.78	5,750.96	167.98	7,152.54	4,702.18	43.10	3,056.65	0.22	0.13	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	542,915.90	2,612.19	32.93							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	548,838.07												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	526,439.90	247.93	32.81							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	194,906.78	121.46	3.85							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	66,334.03	3.27	1.99							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	184,742.11	28.97	24.45							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	80,456.99	94.22	2.52							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,476.00	2,364.26	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	31.47	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,476.00	2,332.79	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	40,328.83	SO,NE,PC	13.95	7,152.54	4,702.18	43.10	3,056.65	0.22	0.13	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,464.08	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,476.89	NE,PC	13.95	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	12,388.07	SO,NE	SO				3,026.90		0.09	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				7,152.54	4,702.18	43.10	29.75	0.13	0.03				
G. Autre	12,999.80	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.68							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,293.56	93.64							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,142.74											
B. Gestion du fumier		150.82	16.95									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	76.69									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾	61,051.98	578.28	24.42						SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾	50,631.27	563.80	23.72						NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾	895.98	8.78	0.50						NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE						NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾	1,567.10	0.94	0.04						SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾	7,957.63	4.76	0.16						SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾	NE,PC	NE	NE						NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾	IA	IA	NE						NE	NE		
6. Déchets		183.07	1,266.93	2.36						IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾	SO	1,255.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux			11.75	2.20						IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾	183.07	0.06	0.15						IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO	SO						SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	11,303.16	0.46	1.00							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,331.52	0.29	0.84							IA	IA	IA	IA
Marine	1,971.64	0.17	0.16							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,089.10												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVMN	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	644,479.78	5,750.96	167.98	7,152.54	4,702.18	43.10	3,056.65	0.22	0.13	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	542,915.90	2,612.19	32.93							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	548,838.07												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	526,439.90	247.93	32.81							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,476.00	2,364.26	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	40,328.83	SO,NE,PC	13.95	7,152.54	4,702.18	43.10	3,056.65	0.22	0.13	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.68							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,293.56	93.64							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	61,051.98	578.28	24.42							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	183.07	1,266.93	2.36							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	11,303.16	0.46	1.00							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,331.52	0.29	0.84							IA	IA	IA	IA
Marine	1,971.64	0.17	0.16							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,089.10												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	644,479.78	120,770.12	52,072.35	4,702.18	3,056.65	3,034.33	828,115.42
1. Énergie	542,915.90	54,855.90	10,209.64				607,981.44
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	526,439.90	5,206.47	10,171.87				541,818.24
1. Industries énergétiques	194,906.78	2,550.75	1,194.62				198,652.15
2. Industries manufacturières et construction	66,334.03	68.76	616.80				67,019.59
3. Transport	184,742.11	608.36	7,579.45				192,929.92
4. Autres secteurs	80,456.99	1,978.59	781.00				83,216.58
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,476.00	49,649.43	37.77				66,163.20
1. Combustibles solides	SO,NE	660.88	SO,NE,PC				660.88
2. Pétrole et gaz naturel	16,476.00	48,988.56	37.77				65,502.33
2. Procédés industriels	40,328.83	SO,NE,PC	4,323.08	4,702.18	3,056.65	3,034.33	55,445.08
A. Produits minéraux	9,464.08	SO	SO				9,464.08
B. Industrie chimique	5,476.89	NE,PC	4,323.08	PC	PC	PC	9,799.98
C. Production de métal	12,388.07	SO,NE	SO	SO	3,026.90	2,219.22	17,634.18
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				4,702.18	29.75	815.11	5,547.05
G. Autre	12,999.80	NE	NE	SO	SO	SO	12,999.80
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		210.88				210.88
4. Agriculture		27,164.77	29,028.41				56,193.18
A. Fermentation entérique		23,997.51					23,997.51
B. Gestion du fumier		3,167.26	5,254.47				8,421.72
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,773.94				23,773.94
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	61,051.98	12,143.93	7,569.79				80,765.69
A. Terres forestières	50,631.27	11,839.80	7,353.87				69,824.94
B. Terres en culture	895.98	184.47	154.73				1,235.18
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	1,567.10	19.78	12.27				1,599.15
E. Établissements	7,957.63	99.87	48.92				8,106.43
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	183.07	26,605.53	730.55				27,519.15
A. Enfouissement des déchets solides	SO	26,357.52					26,357.52
B. Épuration des eaux		246.76	683.14				929.90
C. Incinération des déchets	183.07	1.26	47.41				231.73
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	11,303.16	9.66	309.82				11,622.64
Aviation	9,331.52	6.15	260.92				9,598.58
Marine	1,971.64	3.51	48.91				2,024.06
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,089.10						54,089.10
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							747,349.73
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							828,115.42

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, les autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode sont employées, il faut également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2004
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, les autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode sont employées, il faut également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF6 ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	PFCs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFCs						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	651,956.38	644,479.78	-7,476.60	-1.15	-1.00	-0.90	123,774.82	120,770.12	-3,004.70	-2.43	-0.40	-0.36	52,416.35	52,072.35	-344.00	-0.66	-0.05	-0.04
1. Énergie	553,249.29	542,915.90	-10,333.38	-1.87	-1.38	-1.25	55,448.74	54,855.90	-592.84	-1.07	-0.08	-0.07	10,832.07	10,209.64	-622.43	-5.75	-0.08	-0.08
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	536,893.99	526,439.90	-10,454.09	-1.95	-1.40	-1.26	5,356.12	5,206.47	-149.65	-2.79	-0.02	-0.02	10,793.85	10,171.87	-621.98	-5.76	-0.08	-0.08
I.A.1. Industries énergétiques	204,787.07	194,906.78	-9,880.29	-4.82	-1.32	-1.19	2,747.25	2,550.75	-196.49	-7.15	-0.03	-0.02	1,253.61	1,194.62	-58.99	-4.71	-0.01	-0.01
I.A.2. Industries manufacturières et construction	66,977.93	66,334.03	-643.91	-0.96	-0.09	-0.08	70.06	68.76	-1.30	-1.86	0.00	0.00	632.25	616.80	-15.45	-2.44	0.00	0.00
I.A.3. Transport	184,679.93	184,742.11	62.18	0.03	0.01	0.01	560.22	608.36	48.14	8.59	0.01	0.01	8,126.98	7,579.45	-547.53	-6.74	-0.07	-0.07
I.A.4. Autres secteurs	80,449.06	80,456.99	7.93	0.01	0.00	0.00	1,978.59	1,978.59					781.00	781.00				
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	16,355.29	16,476.00	120.71	0.74	0.02	0.01	50,092.62	49,649.43	-443.19	-0.88	-0.06	-0.05	38.23	37.77	-0.46	-1.19	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					990.22	660.88	-329.34	-33.26	-0.04	-0.04	SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	16,355.29	16,476.00	120.71	0.74	0.02	0.01	49,102.41	48,988.56	-113.85	-0.23	-0.02	-0.01	38.23	37.77	-0.46	-1.19	0.00	0.00
2. Procédés industriels	39,641.83	40,328.83	687.00	1.73	0.09	0.08	SO,NE,PC	SO,NE,PC					3,923.53	4,323.08	399.55	10.18	0.05	0.05
2.A. Produits minéraux	9,544.61	9,464.08	-80.53	-0.84	-0.01	-0.01	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,659.53	5,476.89	-182.64	-3.23	-0.02	-0.02	NE,PC	NE,PC					3,923.53	4,323.08	399.55	10.18	0.05	0.05
2.C. Production de métal	12,385.34	12,388.07	2.73	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	12,052.35	12,999.80	947.45	7.86	0.13	0.11	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											481.30	210.88	-270.42	-56.19	-0.04	-0.03
4. Agriculture							27,162.46	27,164.77	2.31	0.01	0.00	0.00	27,694.44	29,028.41	1,333.97	4.82	0.18	0.16
4.A. Fermentation entérique							23,997.62	23,997.51	-0.11	0.00	0.00	0.00						
4.B. Gestion du fumier							3,164.84	3,167.26	2.42	0.08	0.00	0.00	5,251.84	5,254.47	2.62	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽¹⁾							SO,NE	SO,NE					22,442.59	23,773.94	1,331.35	5.93	0.18	0.16
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier⁽⁴⁾	58,863.78	61,051.98	2,188.20	3.72		0.26	13,542.24	12,143.93	-1,398.32		-0.19	-0.17	8,433.89	7,569.79	-864.10	-10.25	-0.12	-0.10
5.A. Terres forestières	51,011.06	50,631.27	-379.80	-0.74	-0.05	-0.05	13,378.54	11,839.80	-1,538.74	-11.50	-0.21	-0.19	8,302.97	7,353.87	-949.09	-11.43	-0.13	-0.11
5.B. Terres en culture	-144.74	895.98	1,040.71	-719.04	0.14	0.13	104.80	184.47	79.67	76.03	0.01	0.01	97.90	154.73	56.82	58.04	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	1,074.40	1,567.10	492.70	45.86	0.07	0.06	2.93	19.78	16.85	576.15	0.00	0.00	1.58	12.27	10.68	675.17	0.00	0.00
5.E. Établissements	6,923.05	7,957.63	1,034.58	14.94	0.14	0.12	55.98	99.87	43.90	78.42	0.01	0.01	31.43	48.92	17.49	55.63	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
6. Déchets	201.49	183.07	-18.42	-9.14	0.00	0.00	27.621.37	26.605.53	-1,015.84	-3.68	-0.14	-0.12	1,051.12	730.55	-320.57	-30.50	-0.04	-0.04
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					27.373.06	26.357.52	-1,015.55	-3.71								
6.B. Épuration des eaux							247.05	246.76	-0.29	-0.12	0.00	0.00	999.73	683.14	-316.59	-31.67	-0.04	-0.04
6.C. Incinération des déchets	201.49	183.07	-18.42	-9.14	0.00	0.00	1.26	1.26	0.00	0.00	0.00	0.00	51.39	47.41	-3.98	-7.75	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire IA)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	11,326.42	11,303.16	-23.26	-0.21	0.00	0.00	9.94	9.66	-0.28	-2.79	0.00	0.00	329.89	309.82	-20.07	-6.08	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	55,268.01	54,089.10	-1,178.91	-2.13	-0.16											-2.42	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATE) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATE) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions réelles	4,677.95	4,702.18	24.23	0.52	0.00	0.00	3,056.65	3,056.65	0.00	0.00	0.00	0.00	3,024.36	3,034.33	9.96	0.33	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							3,026.90	3,026.90										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	NA,PC	NA,PC					NA,PC	NA,PC					NA,PC	NA,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	4,677.95	4,702.18	24.23	0.52	0.00	0.00	29.75	29.75	0.00	0.00	0.00	0.00	804.62	815.11	10.49	1.30	0.00	0.00
2.G. Autre	NA	NA					NA	NA					NA	NA				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF ₆	6,505.19	7,152.54	647.34	9.95	0.09	0.08	43.10	43.10					804.62	3,127.89	2,323.27	288.74	0.31	0.28

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁴⁾		838,906.52	828,115.42	-10,791.10	-1.29
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾		758,066.61	747,349.73	-10,716.89	-1.41

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ ou les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	À l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou de texte, correction d'erreurs)
1.C1 Emission internationale	N/O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1.A Aviation \ Carbofacteur (kilotonne)	CO ₂		Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carbofacteur (kilotonne)	CH ₄		Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carbofacteur (kilotonne)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gas/Carburant diesel	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gas/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1 Emission de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)		Données sur les combustibles révisées (utilisation du matériel fixe (combustion))	Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.D Biomasse des puits, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2.Précédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-23					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-32					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-43-10 mes					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-125					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-134a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-152a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-143a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	HFC-236a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.Précédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du ciment a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,501 t CO ₂ e/ciment.			Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A2 Production de chaux	CO ₂			Révision des données sur les activités fondée sur l'Annuaire des minéraux du Canada.		
2.A3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions de 2004 ont été recalculées à partir des nouvelles données sur l'utilisation de la pierre de l'Annuaire des minéraux du Canada.		
2.A.42 Utilisation de bicarbonate de soude	CO ₂			Les données sur les activités pour 2004 ont été mises à jour à partir de l'information de 2004 sur les importations et les exportations mise à jour.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récapitulatif ACI					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide sulfurique.
2.B1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B1 Production d'ammoniac	Récapitulatif ACI			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B2 Production d'acide sulfurique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.C.11 Acier	CO ₂		Changement de CE de 4,56 kg de CO ₂ e/acier à 5,4 kg.			
2.C Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.
2.C.4 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC-23					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC-32					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC-32					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.D Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC-32					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 6 de 22)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
					Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)	
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-43-10 mee					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-43-10 mee					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-125					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-125					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-134a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-134a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-152a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-152a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-143a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-143a					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-236fa					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-236fa					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC-32			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Matériel de réfrigération et de climatisation	HFC-143a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Injection de mousses	HFC			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Injection de mousses	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Extincteurs d'incendie	HFC			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Extincteurs d'incendie	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Extincteurs d'incendie	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Extincteurs d'incendie	HFC-227ea			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Extincteurs d'incendie	HFC-236fa			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Aérosols/Aérosols doseurs	HFC			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Aérosols/Aérosols doseurs	HFC-43-10 mee			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Aérosols/Aérosols doseurs	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Aérosols/Aérosols doseurs	HFC-152a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Aérosols/Aérosols doseurs	HFC-143a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Solvants	HFC			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Solvants	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Solvants	HFC-43-10 mee			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Solvants	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Solvants	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.F Matériel électrique	SF ₆			Les corrections apportées aux estimations de la consommation de SF ₆ pour le coulage du magnésium ont eu un impact sur le SF ₆ du		Différentes hypothèses posées
2.F Matériel électrique	SF ₆			Les corrections apportées aux estimations de la consommation de SF ₆ pour le coulage du magnésium ont eu un impact sur le SF ₆ du		
2.F.P2.1 En vac	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F.P2.1 En vac	HFC-32			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F.P2.1 En vac	HFC-43-10 mee			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F.P2.1 En vac	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F.P2.1 En vac	HFC-134			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		
2.F.P2.1 En vac	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne faut plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.		

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 7 de 22)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de :			
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits
					Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
2.F.P2.1 En vrac	HFC-152a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.1 En vrac	HFC-143a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.1 En vrac	HFC-227ea			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.1 En vrac	HFC-236fa			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.1 En vrac	SF6			Les données commencent à être disponibles.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-32			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-43-10 mee			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-152a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-143a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P2.2 Par produit	HFC-236fa			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-23			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-32			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-125			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-134			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-134a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-152a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.F.P3.2 Par produit	HFC-143a			Données sur les activités mises à jour; il ne fait plus présumer que l'utilisation de HFC est restée au niveau de 2003.	
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Les estimations d'émission de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et différencié ".
Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O				Voir les explications pour 3.D Autre
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
3.D.5 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
4 Agriculture	CH ₄			Révision de la population animale	
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE et des facteurs de lixiviation de l'azote à partir de P/PE pour les régions les plus arides des prairies	Révision de la population animale et des systèmes de gestion des déchets animaux (SGDA)	
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision de la population porcine	
4.A Fermentation entérique \ Porcs	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier \ Porcs	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier \ Système liquide	N ₂ O			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier \ Entassement des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.B Gestion du fumier \ Autre SGDA	N ₂ O			Révision de la population animale	
4.D Soils agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision de la population animale et des systèmes de gestion des déchets	
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE		
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision des données sur les activités	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.1. Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.3. Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration			
4.D.2 Fumier dans les prairies, les parcs et les enclos	N ₂ O			Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N ₂ O			Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.D.3.2 Lixiviation et ruissellement d'azote	N ₂ O			Révision de la population animale et des systèmes de gestion du fumier	
4.F Brûlage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer = NE + par = PC =.			
4.F.2.3 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer = NE + par = PC =.			
5 ATCATF	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 16 de 22)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽²⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.B.2.2 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brilage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brilage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brilage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ SVV \ Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Calcaire CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ SVV \ Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Dolomite CaMgCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Brilage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Feux de friches	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Feux de friches	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ SVV \ Brilage de la biomasse \ Feux de friches	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies \ Brilage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies \ Brilage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECULCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
S.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement / RZ18 Ouest du bouchier de li taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement / RZ18 Ouest du bouchier de li taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement / RZ18 Ouest du bouchier de li taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ5 Est du bouchier boreal	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ5 Est du bouchier boreal	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ5 Est du bouchier boreal	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ5 Est du bouchier boreal	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ5 Est du bouchier boreal	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ1 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ1 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ1 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ1 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ14 Coteaux montagneux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ14 Coteaux montagneux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ14 Coteaux montagneux	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ14 Coteaux montagneux	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ16 Coteaux boreaux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ16 Coteaux boreaux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ16 Coteaux boreaux	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ16 Coteaux boreaux	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement / RZ16 Coteaux boreaux	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E Zones de peuplement (SV) Brûlage de la biomasse	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E Zones de peuplement (SV) Brûlage de la biomasse	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F Autres terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F Autres terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE - Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CH ₄				Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O				Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	CH ₄				Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O				Voir les inscriptions par catégorie
6.A Enfouissement des déchets solides	CH ₄				Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄				Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.
6.A.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH ₄				Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.1 Autre (prête de préciser) Décharge de déchets de bois	CH ₄				Pourcentage des déchets de bois des décharges de papiers et autres papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités
					Estimations nationales inchangées.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Partie 22 de 22)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
6.B Épuration des eaux usées	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B Épuration des eaux usées	N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.	
6.C Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O					
6.C.1 Sources biosynthétiques	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – pré-ciser) \ incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – pré-ciser) \ incinération des déchets urbains	N ₂ O					

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Cas documentaire
 Les organismes responsables devaient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devaient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.
 Recalcul : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.

Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.

Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbure de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbure de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisés)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50 cm à 1 m	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 1 m	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATCATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.

CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 Dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.F Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P4 Quantité détruite	Données sur les activités inconnues

CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

(1) Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources

(2) Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

(3) Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂ à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾										
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Autres postes :	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Soutes internationales										
Aviation	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Marine	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Opérations multilatérales	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	521,185.82	529,037.44	548,778.43	542,915.90	26.74
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	505,083.53	512,399.86	532,042.57	526,439.90	26.00
1. Industries énergétiques	195,377.56	198,886.37	198,350.44	204,562.92	194,906.78	35.14
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	59,435.09	61,329.22	65,603.73	66,334.03	6.64
3. Transport	173,705.51	172,131.47	174,443.96	179,168.91	184,742.11	30.16
4. Autres secteurs	78,081.58	74,630.60	78,276.25	82,707.01	80,456.99	15.89
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	16,476.00	56.04
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	16,476.00	56.04
2. Procédés industriels	36,420.15	35,663.73	35,209.46	36,640.76	40,328.83	33.13
A. Produits minéraux	9,618.97	9,025.09	9,043.92	9,076.00	9,464.08	14.35
B. Industrie chimique	5,309.26	5,010.79	4,719.35	5,037.55	5,476.89	39.59
C. Production de métaux	11,794.52	11,483.70	11,534.89	11,624.42	12,388.07	26.73
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	9,697.39	10,144.15	9,911.29	10,902.79	12,999.80	56.30
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture						
A. Fermentation entérique						
B. Gestion du fumier						
C. Riziculture						
D. Sols agricoles						
E. Feux de savane dirigés						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs						
G. Autre						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-98,221.70	36,281.81	6,694.01	61,051.98	-147.77
A. Terres forestières	-122,007.43	-110,474.52	25,019.12	-3,920.76	50,631.27	-132.54
B. Terres en culture	3,391.58	2,495.07	1,957.98	1,037.62	895.98	-93.56
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	1,609.96	1,391.59	1,561.29	1,567.10	-67.32
E. Établissements	7,879.33	8,147.79	7,913.13	8,015.87	7,957.63	-12.19
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	183.07	-31.53
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées						
C. Incinération des déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	183.07	-31.53
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾						
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	644,479.78	94.64
	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	583,427.80	27.13
Autres postes :						
Soutes internationales						
Aviation	13,383.65	12,618.02	11,783.71	9,944.13	11,303.16	14.07
Marine	9,947.03	8,916.03	8,976.17	8,325.66	9,331.52	34.82
Opérations multilatérales	3,436.62	3,701.99	2,807.53	1,618.47	1,971.64	-34.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	3.11
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	34.82
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	95.30
5. Autre	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
B. Émissions fuitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	2,211.38
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	51.48
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	2,159.90
2. Procédés industriels	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO
A. Produits minéraux	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
B. Industrie chimique	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO
C. Production de métaux	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	1,159.73
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	1,023.01
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	136.71
C. Riziculture	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE
D. Sols agricoles	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE
E. Feux de savane dirigés	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO	NA,NE,NO
G. Autre	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	313.44
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	298.25
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	8.88
C. Prairies	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	1.72
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	4.59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IE	IE	IE	IE	IE	IE	IE	IE	IE	IE
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	1,203.22
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	1,190.28
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	12.90
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	0.04
D. Autre	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	5,138.25
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	4,824.81
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	0.59
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	0.31
Marine	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
Opérations multilatérales	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
Émissions de CO₂ de la biomasse	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	2,569.08	2,603.58	2,554.84	2,588.05	2,612.19	50.08
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	252.28	247.73	250.49	250.99	247.93	16.00
1. Industries énergétiques	121.12	118.93	121.46	123.58	121.46	53.63
2. Industries manufacturières et construction	3.21	3.01	3.14	3.27	3.27	16.10
3. Transport	32.78	30.92	31.27	29.68	28.97	-6.60
4. Autres secteurs	95.17	94.87	94.62	94.46	94.22	-6.56
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	2,316.80	2,355.85	2,304.36	2,337.06	2,364.26	54.85
1. Combustibles solides	45.19	47.15	31.47	34.56	31.47	-65.48
2. Pétrole et gaz naturel	2,271.61	2,308.69	2,272.89	2,302.50	2,332.79	62.49
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production						
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits						
4. Agriculture	1,175.31	1,209.66	1,221.63	1,225.93	1,293.56	29.49
A. Fermentation entérique	1,035.14	1,064.63	1,072.53	1,077.03	1,142.74	30.48
B. Gestion du fumier	140.18	145.03	149.10	148.90	150.82	22.43
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	50.05	133.74	552.03	461.19	578.28	283.64
A. Terres forestières	36.67	119.98	538.26	447.09	563.80	332.95
B. Terres en culture	8.89	8.85	9.06	8.64	8.78	-43.63
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.03	0.03	0.03	0.75	0.94	165.76
E. Établissements	4.45	4.88	4.68	4.71	4.76	3.97
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,204.92	1,207.05	1,226.54	1,246.77	1,266.93	19.84
A. Enfouissement des déchets solides	1,193.61	1,195.65	1,215.10	1,235.17	1,255.12	19.98
B. Épuration des eaux usées	11.27	11.36	11.39	11.55	11.75	10.31
C. Incinération des déchets	0.04	0.04	0.05	0.05	0.06	-86.35
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,999.36	5,154.03	5,555.04	5,521.93	5,750.96	45.69
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	5,020.30	5,003.01	5,060.75	5,172.68	36.24
Autres postes :						
Soutes internationales	0.60	0.59	0.52	0.40	0.46	-0.14
Aviation	0.31	0.28	0.28	0.26	0.29	34.78
Marine	0.29	0.31	0.23	0.14	0.17	-31.29
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse						

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	33.11	32.45	32.94	32.93	20.56
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	32.99	32.33	32.81	32.81	20.56
1. Industries énergétiques	3.82	3.90	3.88	3.98	3.85	35.12
2. Industries manufacturières et construction	1.95	1.84	1.91	1.98	1.99	14.78
3. Transport	26.21	24.83	24.07	24.30	24.45	20.04
4. Autres secteurs	2.46	2.42	2.48	2.54	2.52	11.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	0.12	0.12	0.13	0.12	20.28
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	0.12	0.12	0.13	0.12	20.28
2. Procédés industriels	6.87	6.74	8.09	7.58	13.95	-63.15
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	6.74	8.09	7.58	13.95	-63.15
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production						
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	0.69	0.54	0.71	0.68	20.55
4. Agriculture	90.20	87.27	85.55	90.30	93.64	17.34
A. Fermentation entérique						
B. Gestion du fumier	15.52	15.94	16.01	16.06	16.95	29.11
C. Riziculture						
D. Sols agricoles	74.68	71.33	69.54	74.24	76.69	15.02
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	5.71	23.31	19.49	24.42	278.81
A. Fermentation entérique	1.54	5.05	22.65	18.81	23.72	332.95
B. Gestion du fumier	0.50	0.50	0.51	0.49	0.50	-37.39
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	0.00	0.00	0.03	0.04	166.06
E. Feux de savane dirigés	0.15	0.16	0.16	0.16	0.16	1.78
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.23	2.32	2.32	2.31	2.36	7.78
A. Enfouissement des déchets solides						
B. Épuration des eaux usées	2.07	2.16	2.17	2.16	2.20	23.39
C. Incinération des déchets	0.15	0.16	0.14	0.15	0.15	-61.82
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	136.84	135.83	152.25	153.34	167.98	8.96
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	134.65	130.12	128.94	133.85	143.56	-2.81
Autres postes :						
Soutes internationales	1.21	1.10	1.08	0.90	1.00	3.28
Aviation	0.90	0.80	0.81	0.75	0.84	34.82
Marine	0.31	0.30	0.27	0.15	0.16	-54.06
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse						

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
 (Deuxième partie de 2)

Inventaire 2004
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	4,702.18	100.00
HFC-23	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-125	0.18	0.21	0.24	0.27	0.30	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	1.73	1.87	1.99	2.09	100.00
HFC-152a	0.04	0.03	0.02	0.02	0.47	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	0.18	0.20	0.24	0.27	100.00
HFC-227ea	0.01	0.01	0.01	0.04	0.00	100.00
HFC-236fa	0.00	0.00	0.00	0.00	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	3,056.65	-53.25
CF ₄	0.59	0.48	0.41	0.42	0.42	-53.50
C ₂ F ₆	0.05	0.04	0.03	0.03	0.03	-51.45
C ₃ F ₈	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₃ F ₁₂	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	3,034.33	-39.03
SF ₆	0.18	0.18	0.17	0.17	0.13	-39.03

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
 (Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,NO	SO,NO	SO,NO	SO,NO	SO,NO	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2004

Soumission 2007

CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	644,479.78	94.64
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	583,427.80	27.13
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	108,234.67	116,655.81	115,960.55	120,770.12	45.69
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	105,426.20	105,063.27	106,275.66	108,626.20	36.24
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	42,108.57	47,198.26	47,534.90	52,072.35	8.96
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	40,338.28	39,970.99	41,493.92	44,502.57	-2.81
HFC	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	4,702.18	100.00
HPF	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	3,056.65	-53.25
SF ₆	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	3,034.33	-39.03
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	828,115.42	74.96
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	720,897.71	714,224.79	720,418.48	744,952.45	747,349.73	25.40

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	2004	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
1. Énergie	591,625.91	586,125.82	592,749.51	613,339.73	607,981.44	28.44
2. Procédés industriels	50,193.83	49,163.17	48,677.75	50,574.60	55,445.08	3.56
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	212.44	165.98	220.94	210.88	20.55
4. Agriculture	52,642.95	52,456.63	52,173.90	53,738.79	56,193.18	22.91
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-106,870.74	-93,642.94	55,101.62	22,419.89	80,765.69	-165.85
6. Déchets	26,193.14	26,266.74	26,651.34	27,078.38	27,519.15	18.89
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	828,115.42	74.96

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2003

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	548,778.43	2,588.05	32.94	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	532,042.57	250.99	32.81	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	204,562.92	123.58	3.98	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	133,975.38	5.06	2.50	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	19,329.97	IA,SO	0.35	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	51,257.57	118.52	1.13	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	65,603.73	3.27	1.98	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,309.61	0.23	0.18	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,180.16	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	5,773.51	0.12	0.10	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	8,681.83	2.01	0.87	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	41,658.62	0.83	0.78	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	15,592.04	0.31	0.34	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	4,063.75	0.08	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	20,709.76	0.42	0.38	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,293.07	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	179,168.91	29.68	24.30	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	7,064.53	0.42	0.64	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	124,877.53	9.72	12.22	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,261.78	0.28	2.12	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	5,825.82	0.44	1.02	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	36,139.24	18.81	8.30	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	36,139.24	18.81	8.30	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	82,707.01	94.46	2.54	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	37,652.66	0.67	0.77	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	42,862.88	93.76	1.72	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,191.47	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,735.86	2,337.06	0.13	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	34.56	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	34.56	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,735.86	2,302.50	0.13	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	166.96	265.53	0.13	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	55.28	952.56				IA	IA
c. Évacuation et torchage	16,513.61	1,084.41	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,971.66	1,080.74				IA	IA
Torchage	5,541.96	3.67	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	9,944.13	0.40	0.90	IA	IA	IA	IA
Aviation	8,325.66	0.26	0.75	IA	IA	IA	IA
Marine	1,618.47	0.14	0.15	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,378.00						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/2003 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	9,142,139.22	VCB				532,042.57	250.99	32.81
Combustibles liquides	3,047,917.20	VCB	69.65	6.80	8.13	212,275.31	20.73	24.77
Combustibles solides	1,537,751.99	VCB	78.72	1.26	1.29	121,045.71	1.94	1.98
Combustibles gazeux	3,892,785.73	VCB	51.05	34.34	1.09	198,721.56	133.69	4.24
Biomasse	663,684.30	VCB	81.93	142.57	2.74 ⁽³⁾		94.62	1.82
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	3,015,658.38	VCB				204,562.92	123.58	3.98
Combustibles liquides	193,858.84	VCB	72.38	0.79	2.22	14,030.67	0.15	0.43
Combustibles solides	1,367,282.68	VCB	83.64	1.08	1.36	114,360.35	1.47	1.86
Combustibles gazeux	1,454,516.86	VCB	52.37	83.84	1.16	76,171.90	121.95	1.69
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,772,819.46	VCB				133,975.38	5.06	2.50
Combustibles liquides	146,927.31	VCB	72.43	1.05	1.84	10,641.49	0.15	0.27
Combustibles solides	1,253,324.20	VCB	83.64	1.07	1.43	104,826.47	1.34	1.80
Combustibles gazeux	372,567.95	VCB	49.68	9.57	1.16	18,507.42	3.56	0.43
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	401,898.34	VCB				19,329.97	IA,SO	0.35
Combustibles liquides	46,931.53	VCB	72.22	IA	3.41	3,389.18	IA	0.16
Combustibles solides	65,322.80	VCB	82.60	IA	0.57	5,395.43	IA	0.04
Combustibles gazeux	289,644.01	VCB	36.41	IA	0.54	10,545.36	IA	0.16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	840,940.58	VCB				51,257.57	118.52	1.13
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	48,635.68	VCB	85.09	2.68	0.60	4,138.45	0.13	0.03
Combustibles gazeux	792,304.91	VCB	59.47	149.42	1.39	47,119.12	118.39	1.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
I.A.2. Industries manufacturières et construction	1,817,779.26	VCB				65,603.73	3.27	1.98
Combustibles liquides	128,505.09	VCB	72.47	2.56	1.43	9,312.43	0.33	0.18
Combustibles solides	169,505.79	VCB	38.90	1.26	0.70	6,594.00	0.21	0.12
Combustibles gazeux	979,261.38	VCB	50.75	0.99	1.00	49,697.30	0.97	0.98
Biomasse	540,507.00	VCB	81.88	3.25	1.30 ⁽³⁾	44,254.25	1.76	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	195,060.17	VCB				6,309.61	0.23	0.18
Combustibles liquides	7,010.29	VCB	72.47	2.82	1.51	508.04	0.02	0.01
Combustibles solides	89,791.82	VCB	0.31	1.04	0.69	27.63	0.09	0.06
Combustibles gazeux	98,258.06	VCB	58.76	1.23	1.13	5,773.95	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	50,397.27	VCB				3,180.16	0.07	0.05
Combustibles liquides	9,997.55	VCB	72.49	2.74	1.48	724.67	0.03	0.01
Combustibles solides	13,037.03	VCB	84.45	1.29	0.71	1,100.96	0.02	0.01
Combustibles gazeux	27,362.70	VCB	49.50	0.97	0.86	1,354.53	0.03	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	114,340.20	VCB				5,773.51	0.12	0.10
Combustibles liquides	3,666.98	VCB	72.47	2.82	1.51	265.75	0.01	0.01
Combustibles solides	880.84	VCB	82.60	2.59	0.57	72.75	0.00	0.00
Combustibles gazeux	109,792.38	VCB	49.50	0.97	0.86	5,435.01	0.11	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	685,616.63	VCB				8,681.83	2.01	0.87
Combustibles liquides	63,021.49	VCB	72.47	2.80	1.50	4,567.47	0.18	0.09
Combustibles solides	1,324.06	VCB	87.85	1.61	1.07	116.32	0.00	0.00
Combustibles gazeux	80,764.08	VCB	49.50	0.97	0.86	3,998.03	0.08	0.07
Biomasse	540,507.00	VCB	82.05	3.25	1.30 ⁽³⁾	44,349.00	1.76	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	772,364.99	VCB				41,658.62	0.83	0.78
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	20,605.09	VCB	72.31	2.30	1.37	1,489.99	0.05	0.03
Combustibles solides	7,067.30	VCB	86.03	1.04	0.69	607.97	0.01	0.00
Combustibles gazeux	268,251.76	VCB	50.30	0.97	1.13	13,494.09	0.26	0.30
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	3,244.07	VCB	72.47	2.82	1.51	235.10	0.01	0.00
Combustibles solides	45,968.79	VCB	80.89	1.54	0.68	3,718.45	0.07	0.03
Combustibles gazeux	2,226.07	VCB	49.50	0.97	0.89	110.20	0.00	0.00
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	17,688.79	VCB	72.56	2.04	1.29	1,283.54	0.04	0.02
Combustibles solides	11,435.96	VCB	83.06	1.74	0.72	949.93	0.02	0.01
Combustibles gazeux	371,735.07	VCB	49.70	0.97	0.93	18,476.29	0.36	0.35
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	3,270.84	VCB	72.72	0.81	0.94	237.86	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	20,871.27	VCB	50.56	0.97	1.26	1,055.21	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,656,542.11	VCB				179,168.91	29.68	24.30
Combustibles liquides	2,458,838.58	VCB	68.97	8.15	9.75	169,583.81	20.03	23.97
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	191,191.13	VCB	50.13	49.88	1.30	9,585.11	9.54	0.25
Biomasse	6,512.40	VCB	61.77	16.47	11.91	402.30	0.11	0.08
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	103,551.12	VCB				7,064.53	0.42	0.64
Essence d'aviation	3,183.39	VCB	69.51	65.33	6.86	221.28	0.21	0.02
Carburacteur (kérosène)	100,367.73	VCB	68.18	2.14	6.15	6,843.25	0.21	0.62
b. Transport routier	1,830,225.74	VCB				124,877.53	9.72	12.22
Essence	1,293,165.62	VCB	67.43	5.68	8.44	87,196.31	7.34	10.91
Carburant diesel	517,482.02	VCB	71.28	3.15	2.35	36,885.79	1.63	1.22
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	13,631.26	VCB	58.35	51.69	1.17	795.43	0.70	0.02
Biomasse	5,946.85	VCB	61.77	7.39	12.85 ⁽³⁾	367.36	0.04	0.08
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	73,819.15	VCB				5,261.78	0.28	2.12
Combustibles ou carburants liquides	73,819.15	VCB	71.28	3.84	28.77	5,261.78	0.28	2.12
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	80,920.98	VCB				5,825.82	0.44	1.02
Pétrole résiduel (mazout lourd)	48,541.16	VCB	72.47	6.53	1.87	3,517.81	0.32	0.09
Gaz/Carburant diesel	32,379.82	VCB	71.28	3.84	28.77	2,308.01	0.12	0.93
Gaz		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	568,025.11	VCB				36,139.24	18.81	8.30
Autre (non précisé)	568,025.11	VCB				36,139.24	18.81	8.30
Combustibles ou carburants liquides	389,899.69	VCB	70.15	25.43	20.68	27,349.57	9.91	8.06
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	177,559.87	VCB	49.50	49.74	1.31	8,789.68	8.83	0.23
Biomasse	565.55	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	34.94	0.06	0.00
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,652,159.47	VCB				82,707.01	94.46	2.54
Combustibles liquides	266,714.69	VCB	72.54	0.82	0.66	19,348.40	0.22	0.18
Combustibles solides	963.52	VCB	94.81	260.19	1.30	91.35	0.25	0.00
Combustibles gazeux	1,267,816.36	VCB	49.90	0.97	1.05	63,267.25	1.23	1.33
Biomasse	116,664.90	VCB	83.33	795.11	8.89 ⁽³⁾	9,721.46	92.76	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	691,722.21	VCB				37,652.66	0.67	0.77
Combustibles liquides	133,651.13	VCB	72.52	0.94	1.08	9,692.14	0.13	0.14
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	558,071.08	VCB	50.10	0.97	1.11	27,960.52	0.54	0.62
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	922,066.43	VCB				42,862.88	93.76	1.72
Combustibles liquides	122,816.99	VCB	72.57	0.68	0.16	8,913.32	0.08	0.02
Combustibles solides	963.52	VCB	94.81	260.19	1.30	91.35	0.25	0.00
Combustibles gazeux	681,621.01	VCB	49.67	0.97	0.97	33,858.21	0.66	0.66
Biomasse	116,664.90	VCB	83.33	795.11	8.89 ⁽³⁾	9,721.46	92.76	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	38,370.83	VCB				2,191.47	0.04	0.06
Combustibles liquides	10,246.56	VCB	72.51	1.00	1.15	742.94	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	28,124.27	VCB	51.50	0.96	1.58	1,448.53	0.03	0.04
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes internationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB (1)	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydé	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	144,813.19	52,891.42	89,511.00	-9,908.95	118,102.56	39.22	GCV	4,631,982.51	19.00	88,007.67		88,007.67	0.99	319,467.83		
		Orimulsion		PC				PC		SO	GCV			SO	SO,PC	SO		SO,PC	
		Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	29,479.30	443.10	10,195.87		1,447.21	18,279.32	21.94	GCV	401,024.05	16.19	6,493.80	1,375.90	5,117.90	1.00	18,671.79	
	secondaires	Essence	10 ³ m³		2,701.05	9,342.52		-1,014.87	-5,626.60	35.00	GCV	-196,911.29	18.36	-3,615.55	SO	-3,615.55	0.99	-13,058.17	
		Carburacteur (kérosène)	10 ³ m³		1,612.24	483.79		416.56	-2,553.07	37.40	GCV	-95,485.00	19.32	-1,844.78	SO	-1,844.78	0.99	-6,662.72	
		Kérosène – autre	10 ³ m³		46.49	161.48		SO	1,381.42	-1,496.41	37.68	GCV	-56,384.85	18.45	-1,040.31	SO	-1,040.31	0.99	-3,757.24
		Huile de schiste			PC	PC			PC	SO	GCV	SO,PC		SO	SO,PC	SO		SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m³		710.58	8,423.17		100.97	-517.58	-7,295.98	38.39	GCV	-280,096.13	19.54	-5,474.46	SO	-5,474.46	0.99	-19,771.94
		Mazout résiduaire	10 ³ m³		3,674.83	2,912.83		435.98	-501.57	827.59	42.50	GCV	35,172.39	20.18	709.84	SO	709.84	0.99	2,563.69
		GPL	10 ³ m³		0.48	636.61			667.32	-1,303.45	27.46	GCV	-35,797.96	16.63	-595.35	IA	-595.35	1.00	-2,172.04
		Éthane							5,176.59	-5,176.59	17.22	GCV	-89,140.80	15.61	-1,391.87	2,086.90	-3,478.77	1.00	-12,691.71
		Naphte	10 ³ m³		0.06	0.00			47.04	-46.98	35.17	GCV	-1,652.43	19.33	-31.95	54.38	-86.32	0.99	-313.36
		Bitume	10 ³ m³		358.16	1,364.01			12.98	-1,018.83	44.46	GCV	-45,297.02	20.90	-946.71	2,986.31	-3,933.01	0.99	-14,276.84
		Lubrifiants	10 ³ m³		474.63	650.25		PC	-110.35	-65.28	39.16	GCV	-2,556.33	19.66	-50.26	473.92	-524.18	0.99	-1,902.79
		Coke de pétrole	10 ³ m³		1,095.60	154.21			-7.17	948.56	45.55	GCV	43,207.21	22.40	967.84	SO	967.84	1.00	3,548.76
		Alimentation des raffineries	10 ³ m³		0.00	471.40			138.84	610.23	35.17	GCV	-21,461.89	19.33	-414.96	2,421.89	-2,836.85	0.99	-10,297.78
		Pétrole – autre	10 ³ m³		2,187.56	456.56			3,988.57	-2,257.58	39.82	GCV	-89,896.84	19.84	-1,783.49	241.65	-2,025.14	0.99	-7,351.25
		Autres comb. fossiles liquides																	
Gaz de distillation			SO			PC	-59.45	59.45	38.05	GCV	2,261.93	13.25	29.96	SO	29.96	1.00	109.32		
Totaux – Combustibles fossiles liquides											4,198,967.58		79,019.43	9,640.95	69,378.48		252,105.58		
Comb. fossiles solides	primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		690.47			321.77	368.70	27.70	GCV	10,212.93	23.50	240.02	SO	240.02	1.00	880.08	
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	GCV	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Autre charbon bitum.	kt	26,553.00	30,047.88	28,319.79		PC	3,273.44	25,007.64	30.06	GCV	751,767.82	22.08	16,596.45	SO	16,596.45	1.00	60,853.64
		Charbon sous-bitum.	kt	24,907.68				PC	-310.41	25,218.09	19.15	GCV	482,926.42	24.68	11,918.95	SO	11,918.95	1.00	43,702.82
		Lignite	kt	10,665.16					-635.35	11,300.51	15.00	GCV	169,507.64	25.73	4,361.69	SO	4,361.69	0.98	15,673.00
	secondaires	Huile de schiste			PC	PC			PC	SO	GCV	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Tourbe			PC	PC	PC		PC	SO	GCV	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC	PC		PC	SO	GCV	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Four à coke/coke de gaz	kt		180.29	67.38			-107.90	220.81	28.83	GCV	6,365.93	23.46	149.35	SO	149.35	0.99	542.13
														SO	SO	SO		SO	
Autres comb. fossiles solides																			
Coke de pétrole											1,420,780.73		33,266.46	SO	33,266.46		121,651.67		
Totaux – Comb. fossiles solides		kl	184,953.38	9,680.46	101,472.25		-1,464.96	94,626.54	38.20	GCV	3,614,734.00	13.86	50,107.53	962.56	49,144.98	1.00	179,297.25		
Comb. fossiles													SO	SO	SO		SO		
Autres comb. fossiles gazeux											3,614,734.00		50,107.53	962.56	49,144.98		179,297.25		
Totaux – Comb. fossiles gazeux											9,234,482.31		162,393.41	10,603.50	151,789.91		553,054.50		
Totaux											777,478.14		18,519.52	SO	18,519.52		67,904.92		
Totaux – Biomasse			47,962.76	PC	PC		PC	47,962.76	16.07	GCV	770,965.74	23.88	18,408.42	SO	18,408.42	1.00	67,947.55		
	Biomasse solide		Mg	270,000.00	PC	PC		PC	270,000.00	24.12	GCV	6,512.40	17.06	111.10	SO	111.10	1.00	407.37	
		Biomasse liquide	10 ³ m³		SO	PC	PC		PC	SO,PC		SO	GCV	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	144,813.19	52,891.42	89,511.00		-9,908.95	118,102.56	39.22	GCV	4,631,982.51	19.00	88,007.67		88,007.67	0.99	319,467.83	

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'antracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquesettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement supplémentaire ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries et ils varient selon l'année.
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/2003 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.
1.AB Coke de pétrole/2003 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO₂.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation	Émissions	Consommation	Émissions
				d'énergie	de CO ₂	d'énergie	de CO ₂
(PJ)	(PJ)	(Gg)	(PJ)	(Gg)	(%)	(%)	
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	4,198.97	3,521.78	252,105.58	3,047.92	212,275.31	15.55	18.76
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,420.78	1,420.78	121,651.67	1,537.75	121,045.71	-7.61	0.50
Combustibles gazeux	3,614.73	3,404.31	179,297.25	3,892.79	198,721.56	-12.55	-9.77
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	9,234.48	8,346.88	553,054.50	8,478.45	532,042.57	-1.55	3.95

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	3,749.75	0.75	19.33	54.38	
Lubrifiants	48,204.33	0.50	19.66	473.92	
Bitume	142,885.52	1.00	20.90	2,986.31	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	210,419.20	0.33	13.86	962.56	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	167,066.96	0.80	15.61	2,086.90	
Autre (veuillez préciser)				2,663.54	
Autre (non précisé)	58,001.58	0.21	19.84	241.65	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	156,577.27	0.80	19.33	2,421.89	
			Total	9,227.60	
			Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence	4,482.58	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
199.38	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,737.70	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
10,949.79	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,529.37	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IA	SO	SO
7,651.97	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
886.05	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
8,880.28	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
33,834.54			
16,436.14			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

Case documentaire :
* Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
* Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/2003 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR ACT.	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
		Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄	
	Récupération/ Torchage ⁽²⁾				Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	84.00			SO	34.56	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	0.76	4.10	NE	SO	3.13	NE
Activités minières		4.10	NE	SO	3.13	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	83.24	0.38	NE	SO	31.43	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	31.43	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/2003 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2003 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/2003 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2003 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.B Transformation du combustible solide/2003 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IE	IE	IE	NA	IE	IE	NA
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ³ m ³	109,719.00	1,511.04	2,365.31		165.79	259.52	
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	109,719.00	0.48	11.18		0.05	1.23	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	401,898.26	2.78	11.89	0.32	1.12	4.78	0.13
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NA	NA	NA		NA	NA	
vi. Autre							55.28	952.56	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IE	IE	IE		IE	IE	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	215,450.20	44.18	1,366.57		9.52	294.43	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	84,116.10	24.19	3,241.84		2.03	272.69	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	218,531.60	NE	744.09		NE	162.61	
iv. Distribution	(préciser)		216,790.00	201.72	1,027.90		43.73	222.84	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	216,790.00	201.72	1,027.90		43.73	222.84	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
Dans des zones résidentielles ou commerciales							10,971.66	1,080.74	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	109,719.00	36,574.60	7,757.39		4,012.93	851.13	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	215,450.20	32,298.03	1,037.17		6,958.62	223.46	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	23,359.00	4,795,733.68	263,189,946.94		0.11	6.15	
iii. Combiné							5,541.96	3.67	0.00
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,096.10	1,240,325.48	828.80	1.36	3,840.17	2.57	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,096.10	182,002.69	118.97	NE	563.50	0.37	NE
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	23,359.00	48,730,134,063.02	31,562,266.61	NE	1,138.29	0.74	NE
iii. Combiné							NA	NA	NA
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾			IE	IE	IE	NA	IE	IE	NA

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	122,109.62				8,325.66	0.26	0.75
Carburéacteur (kérosène)	122,109.62	68.18	0.00	0.01	8,325.66	0.26	0.75
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Soutes (marine)	22,396.42				1,618.47	0.14	0.15
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	3,867.23	71.28	0.00	0.03	275.65	0.01	0.11
Mazout résiduaire	18,529.19	72.47	0.01	0.00	1,342.82	0.12	0.03
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	45.89	54.11
Marine	78.32	21.68

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	36,640.76	SO,NE,PC	7.58	6,544.32	4,389.67	43.10	3,034.53	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,076.00	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,816.25												IA
2. Production de chaux	1,647.45												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	284.50												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	139.13												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	188.68	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	188.68	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,037.55	NE,PC	7.58	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,037.55	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			4.08							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		3.50							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,624.42	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	3,004.76	0.11	0.11	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,043.80	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	4,580.62	NE				NE	3,004.76			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂			
				P	A	P	A	P	A							
				(Gg)										Équivalent CO ₂ (Gg)		
													IA	IA	IA	IA
D. Autre production	SO															
1. Pâtes et papiers																
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO															
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC							
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC							
Production de HCFC-22					PC											
Autre					PC		PC		PC							
2. Émissions fuytives					PC		PC		PC							
3. Autre (sel que précisé au tableau 2(I))					SO		SO		SO							
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				6,544.32	4,389.67	43.10	29.77	0.07	0.07							
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				5,885.12	3,852.98	0.88	1.17	SO	SO							
2. Injection de mousses				91.31	50.76	SO	0.01	SO	SO							
3. Extincteurs d'incendie				222.82	110.42	SO	SO	SO	SO							
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				340.51	370.96	NE	NE	SO	SO							
5. Solvants				4.55	4.55	1.48	1.48	SO	SO							
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC							
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00							
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.07	0.07							
9. Autre (sel que précisé au tableau 2(I))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.79	SO,PC	SO,PC							
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.34	SO	SO							
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.45	SO	SO							
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC							
G. Autre (sel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	10,902.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA			
Autre (non précisé)	10,902.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA			

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées

pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO₂. Les estimations déclarées des émissions de CO₂ excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996.

Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.

2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,076.00	PC				
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	13,178.06	0.52			6,816.25	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,169.09	0.76			1,647.45	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	670.49	0.42			284.50	PC				
4. Bicarbonate de soude						139.13	PC				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	SO	PC			PC	PC				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	335.26	0.42			139.13	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						188.68	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	372.63	0.51	SO	SO	188.68	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,037.55	1,090.70	NE,PC	SO,PC	7.58	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,912.09	1.57	NE	NE	5,037.55	1,090.70	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,128.11			0.00					4.08	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			3.50	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
						(Gg)					
C. Production de métaux						11,624.42	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.29	SO,NE		7,043.80	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	15,831.47	0.04	NE		605.29	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,554.12	0.75	NE		6,438.51	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	C	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,793.41	1.64	NE		4,580.62	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	78,00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						10,902.79	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	10,902.79	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. 	
2.A.1	Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3	Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1	Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2	Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1	Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3	Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1	Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2	Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4	Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3	Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1	Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2	Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G	Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méc	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-145	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-236fa	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₂ F ₄	C ₂ F _{3,2}	C ₃ F ₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(1) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)		(1) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.72	3.43	IA,SO,NE,PC	3.37	272.71	IA,SO,NE,PC	1,986.56	15.06	IA,SO,NE,PC	240.54	38.48	0.13	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		417.97	34.26	0.12	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		174.05	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		416.04	32.66		SO	SO	SO	SO	SO	SO		106.87
Production d'aluminium																416.04	32.66		SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.95
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										10.45
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fuitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.72	3.43	IA,SO,NE,PC	3.37	272.71	IA,SO,NE,PC	1,986.56	15.06	IA,SO,NE,PC	240.54	38.48	0.13	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.60	0.12	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		67.18	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.68	3.43	SO	0.49	272.71	SO	1,662.62	8.94	SO	240.52	0.68	SO	NE	SO		0.00	0.07	0.07	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	39.05	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	37.80	0.13	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	284.64	6.12	SO	0.02	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
5. Solvants	0.04	SO	SO	2.88	SO	SO	0.26	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.20	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.49
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	66.70
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II)F)	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.13	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.03	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.10	0.05	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.03	SO	SO	SO	SO	SO	0.03	SO	SO	
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10brce	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₂ F ₄	C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾													(t) ⁽²⁾									Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	0.79	9.66	IA,PC	3.51	452.59	PC	2,593.78	20.25	IA,PC	435.87	77.38	0.24	IA,NE,PC	PC		2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	0.22	PC		NE,PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
Importations	0.80	9.66	PC	3.51	452.82	5.07	4,768.43	20.25	PC	436.14	77.38	0.24	NE	PC		2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	0.22	PC		NE
en vrac	0.70	9.64	PC	3.51	452.53	5.07	3,932.24	11.73	PC	435.85	63.89	0.14	NE	PC		2.49	2.69	0.00	PC	PC	PC	0.22	PC		NE
par produit ⁽⁶⁾	0.10	0.02	PC	PC	0.28	PC	836.19	8.53	PC	0.29	13.49	0.10	NE	PC		PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC		NE
Exportations	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,174.65	IA,PC	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE
en vrac	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE
par produit ⁽⁶⁾	0.00	PC	PC	PC	0.23	5.07	2,174.65	PC	PC	0.27	PC	PC	NE	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	2800	2900	6300	560			6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	8.39	2.23	IA,SO,NE,PC	4.38	763.59	IA,SO,NE,PC	2,582.53	2.11	IA,SO,NE,PC	914.03	111.60	0.80	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,389.67	2,716.78	315.21	0.86	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	3,034.53	4,159.80
C Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		2,704.29	300.48	SO	SO	SO	SO	SO	SO	3,004.76	2,554.14
E Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	8.39	2.23	IA,SO,NE,PC	4.38	763.59	IA,SO,NE,PC	2,582.53	2.11	IA,SO,NE,PC	914.03	111.60	0.80	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,389.67	12.50	14.73	0.86	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.77	1,605.66
G Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																									
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	8.39	2.23	IA,SO,NE,PC	4.38	763.59	IA,SO,NE,PC	2,582.53	2.11	IA,SO,NE,PC	914.03	111.60	0.80	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	4,389.67	12.50	14.73	0.86	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.77	1,605.66
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	9.28	6.28	IA,PC	4.56	1,267.24	PC	3,371.91	2.84	IA,PC	1,656.30	224.39	1.52	IA,NE,PC	PC	6,544.32	16.19	25.14	0.10	PC	PC	PC	1.66	PC	43.10	NE,PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.11	2.81	IA,SO,NE,PC	1.04	1.66	IA,SO,NE,PC	1.31	1.34	IA,SO,NE,PC	1.81	2.01	1.89	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.49	1.30	1.71	0.12	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.00	SO,NE,PC	1.45	1.01

(1) Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

(2) À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

(3) SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

(4) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

(5) « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

(6) Nest pertinent que pour le niveau 1b.

(7) Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

(8) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce	
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.	
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.	
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.	
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.	
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.	
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).	
2.G Autre (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆	
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)						
C. HPF and SF₆ (production de métaux)					416.04	PC	32.66	PC	106.87	PC	
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,793,408.97	0.15	0.01	416.04	PC	32.66	PC			
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium									13.40	PC	
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,793,408.97			0.00				2.95	PC	
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	10.45			1,000.00				10.45	PC	

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
	(t)			(% par année)			(t)		
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
- Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.71	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.71	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.60	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.11	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.11	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.61		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.11	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,225.93	90.30			
A. Fermentation entérique	1,077.03				
1. Bovins ⁽¹⁾	1,029.03				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	143.45				
Bovins non laitiers	885.58				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	7.97				
3. Moutons	5.25				
4. Chèvres	0.91				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.29				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	21.93				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	3.65				
Agneaux	3.65				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	148.90	16.06			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	69.07				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	31.49				
Bovins non laitiers	37.58				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.29				
3. Moutons	0.20				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.06				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	73.75				
9. Volaille	4.38				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.09				
Agneaux	0.09				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)				
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.35			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		15.45			IA
14. Autre SGDA		0.26			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	74.24			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	41.06			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		13.00			IA
3. Émissions indirectes	NE	20.18			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC	IA	IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO	SO	SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricole au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.
4.B Vaches laitières/2003 : À noter que le logiciel de déclaration du CUPR n'a pas calculé le coefficient d'émission implicite pour 2003.
4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14,612.90			70.42
<i>Option A:</i>				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,060.20	347.92	0.06	135.30
Bovins non laitiers	13,552.70	189.20	0.04	65.34
<i>Option B:</i>				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	144.86	NE	NE	55.00
3. Moutons	656.40	NE	NE	8.00
4. Chèvres	182.85	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,620.58	NE	NE	1.50
9. Volaille	132,609.48	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	455.90	NE	NE	8.00
Autre (non précisés)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
<ul style="list-style-type: none"> Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans; (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾	Enclous-pâturage	Enclous-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	NE	SO
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	NE	SO

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	14,612.90							4.73
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,060.20	100.00	0.00	0.00	659.00	5.40	0.24	29.70
Bovins non laitiers	13,552.70	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.77
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	144.86	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	656.40	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	182.85	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,620.58	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.04
9. Volaille	132,609.48	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	455.90	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

4.B Vaches laitières/2003 : À noter que le logiciel de déclaration du CUPR n'a pas calculé le coefficient d'émission implicite pour 2003.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux						
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux (kg N ₂ O-N/kg N)		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre		
Bétail	14,612.90		NE	56,138,373.17	NE	416,551,257.03	399,160,702.57	31,540,057.64	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,060.20	108.20	NE	48,253,358.76	NE	45,955,579.77	20,680,010.90	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	13,552.70	58.10	NE	7,885,014.41	NE	370,595,677.26	378,480,691.67	31,540,057.64	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	656.40	4.10	NE	NE	NE	1,032,423.99	1,684,481.25	NE		
Porcs	14,620.58	11.60	NE	162,503,129.51	NE	5,078,222.80	NE	1,692,740.93		
Volaille	132,609.48	0.50	NE	6,135,208.58	NE	53,989,835.55	1,227,041.72	NE		
Bisons	144.86	58.10	NE	NE	NE	3,617,716.84	4,795,578.13	NE		
Chèvres	182.85	10.50	NE	NE	NE	768,851.88	1,153,277.83	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	460.57	49.30	NE	NE	NE	9,758,651.11	12,935,886.36	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	455.90	4.10	NE	NE	NE	717,065.96	1,169,949.73	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	224,776,711.26	SO,NE	491,514,025.16	422,126,917.59	33,232,798.57		

(1) Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

(b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

4.B Vaches laitières/2003 : À noter que le logiciel de déclaration du CUPR n'a pas calculé le coefficient d'émission implicite pour 2003.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES				COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾		CH ₄ (g/m ²)		
		type	(t/ha)			
1. Irrigué						NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE	NE
2. Pluvial						NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur						NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO					SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE					
Total ⁽⁴⁾	SO,NE					

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			41.06
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,642,988,000.00	0.01	20.19
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	433,974,730.92	0.01	6.96
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,642,988,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,003,203,361.34	0.01	12.61
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				1.10
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	3,748,258.00	0.31	1.83
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	19,422,189.00	-0.05	-1.57
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	713,008.00	0.75	0.84
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	422,126,917.58	0.02	13.00
3. Émissions indirectes				20.18
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	514,161,932.54	0.01	8.08
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	616,021,030.37	0.01	12.10
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.47
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	6,694.01	461.19	19.49	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-3,920.76	447.09	18.81	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-2,781.65	447.09	18.81	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,139.10	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	1,037.62	8.64	0.49	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-8,944.94	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	9,982.56	8.64	0.49	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,561.29	0.75	0.03	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	386.23	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,175.05	0.75	0.03	SO	IA	SO
E. Établissements	8,015.87	4.71	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-157.67	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,147.51	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser) ⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements ⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,342.77	14.09	0.59	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	750.35	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATE. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATE. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATE : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
Sous-ministère
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES				ÉMISSIONS/PUIITS					Émissions et puits nets de CO ₂ ^(e) (Gg)		
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ^(a)	Superficie (ha)	Zone de sol organique ^(b) (ha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(c)(d)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ^(e)		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ^(e)			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^(e)			
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sub minéraux ^(f)	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sub minéraux		Sub organiques ^(g)	
				(Mg C/ha)				(Gg C)						(Gg)	
				(Mg C/ha)				(Gg C)						(Gg)	
A. Total des terres forestières													125 642,80		
1. Terres forestières sans changement d'affectation													124 501,30		
	RZ1 Est du bouchier de la tige	1 102,88	IA	3,51	-3,67	-0,17	0,48	-0,16	16,50	829,6527	-864,9378	-35,8891	198,6695	-38,5143	16,50
	RZ1 Est du bouchier de la tige	255 271,11	IA,PC	3,51	-3,67	-0,17	-0,16	-0,16	16,50	828,6737	-864,3198	-36,1369	198,6515	-38,5211	16,50
	RZ1 Est du bouchier de la tige	55 555,75	IA	2,76	-3,31	-0,55	0,48	-0,17	IA	1 041,96	-1 668,46	626,50	528,74	-183,94	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	15 547,63	IA	3,15	-3,28	-0,09	0,19	-0,16	IA	175,0571	-177,9976	-2,9395	10,6828	-6,1794	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	2 887,62	IA	3,17	-3,46	-0,27	0,17	-0,17	IA	91,4544	-107,627	-16,1727	2,7014	-2,3078	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	2 887,62	IA	4,34	-3,68	0,71	0,14	-0,16	IA	11,69535	-9,80013	1,89521	370,34	-416,49	IA
	RZ1 Plaines indiennes	302,24	IA	3,11	-3,36	-0,25	0,16	-0,12	IA	911,03	-714,49	196,54	226,34	-36,51	IA
	RZ1 Plaines indiennes	28 761,44	IA	2,42	-2,38	0,04	0,12	-0,09	IA	69,59432	-68,52371	1,07061	9,23047	-2,70207	IA
	RZ1 Plaines indiennes	96 224,42	IA	3,59	-3,81	-0,26	0,06	-0,19	IA	126,8912	-179,0237	-11,02839	24,97218	-6,71611	IA
	RZ1 Plaines indiennes	1 829,44	IA	3,44	-3,21	0,28	0,14	IA	6 232,13	-5 878,98	353,50	538,78	-261,15	IA	
	RZ1 Plaines semi-arides	20 044,35	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines de la tige	2 642,22	IA	2,62	-2,44	0,18	0,49	-0,09	IA	52,30324	-48,648	3,65544	0,854	-1,79838	IA
	RZ1 Cordillère montagnarde	37 870,25	IA	4,28	-4,88	-0,67	1,09	-0,14	IA	159,12821	-184,6233	-25,52432	40,21334	-3,38956	IA
	RZ1 Cordillère montagnarde	14 782,24	IA	4,79	-5,22	-0,46	0,27	-0,29	IA	198,61147	-188,3648	7,91839	1,97817	-4,79048	IA
	RZ1 Cordillère montagnarde	18 522,81	IA	3,51	-3,10	0,41	0,34	-0,17	IA	65,08815	-57,48449	6,77444	1,15443	-4,09278	IA
	RZ1 Cordillère de la tige	412,08	IA	2,82	-2,28	0,57	0,07	-0,19	IA	1,62353	-943,96	218,34	30,32	-78,66	IA
	RZ1 Ouest du bouchier de la tige	1 829,44	IA	1,93	-1,31	0,66	2,06	-0,10	IA	3,49523	-2,39810	1,10128	1,1447	185,39	IA
2. Terres converties en terres forestières^(h)													1 139,50		
2.1 Terres en culture converties en terres forestières													1 139,50		
	RZ1 Est du bouchier de la tige	25,41	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Est du bouchier de la tige	86,59	IA	2,16	-0,49	1,27	0,25	0,06	IA	44,12	-12,31	31,81	6,36	1,39	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	41,86	IA,PC	1,08	-0,67	1,73	0,28	0,05	IA,SO	372,06	-125,81	247,09	51,56	10,08	IA,SO
	RZ1 Est du bouchier de la tige	108,28	IA,PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Est du bouchier de la tige	25,41	IA	1,74	-0,49	1,27	0,25	0,06	IA	44,12	-12,31	31,81	6,36	1,39	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	86,59	IA	2,16	-0,71	1,45	0,33	0,06	IA	87,14	-61,50	128,64	28,19	5,39	IA
	RZ1 Est du bouchier de la tige	41,86	IA,PC	3,10	-1,24	1,94	0,44	0,08	IA	144,00	-55,38	82,88	18,84	3,39	IA
	RZ1 Plaines indiennes	302,24	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines indiennes	28 761,44	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines indiennes	96 224,42	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines indiennes	1 829,44	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines semi-arides	20 044,35	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Plaines de la tige	2 642,22	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Cordillère montagnarde	37 870,25	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Cordillère montagnarde	14 782,24	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Cordillère montagnarde	18 522,81	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Cordillère de la tige	412,08	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
	RZ1 Ouest du bouchier de la tige	1 829,44	PC	3,51	3,51	0,00	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51	3,51
2.2 Prairies converties en terres forestières													0,00		
2.3 Habitats humides converties en terres forestières													0,00		
2.4 Habitats humides converties en terres forestières													0,00		
2.5 Autres terres converties en terres forestières													0,00		

- (1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
- (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restante dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
- (3) Les émissions et les puits de CO₂ (haute ou basse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément au *net*, en raison des méthodes employées, et il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
- (4) Un employé le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
- (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
- (6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
- (7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la comptabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.
- (8) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
- (9) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans la colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
- (10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournis sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A Variation du stock de carbone - Les fluctuations du stock de C simulées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5.V1)	
5.A.1 Variation du stock de carbone - Les fluctuations du stock de C simulées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO ₂ , de CH ₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5.V). Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts juradiques (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts juradiques), ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	
5.A.1 RZ1 Est du bouchier de la tige - Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juradiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juradiques.	

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹²⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁶⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁸⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁹⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽¹⁰⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽¹¹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹²⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹³⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹⁴⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE

Établissements⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUÉS			ÉMISSIONS/PUIUS			Émissions et puits nets de CO ₂ -e ⁽⁴⁾ (Gg)				
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(5,6)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^(9,10)					
			Assimilation	Diminution	Écart net			Assimilation		Diminution	Net change		
Total des établissements			0,15	-0,12	-0,07	-0,17	0,17	41,00	-2,534,66	-2,511,66	-801,73	401,70	-6,899,73
Établissements sous management d'affectation⁽¹¹⁾			0,15	-0,12	-0,07	-0,17	0,17	41,00	-2,534,66	-2,511,66	-801,73	401,70	-6,899,73
2. Terres converties en établissements			SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC
2.1 Terres forestières converties en établissements			SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC
RZ1 Eau de bœuf de la tige			SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC
RZ2 Eau de bœuf boréal			SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC	SO,NL,PC
RZ3 Marécage de l'Atlantique			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ4 Prairies à haute teneur			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ5 Prairies hudsoniennes			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ6 Broussaille boréale			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ7 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ8 Prairies tempérées-grades			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ9 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ10 Prairies tempérées-grades			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ11 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ12 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ13 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ14 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ15 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ16 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ17 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ18 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ19 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ20 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ21 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ22 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ23 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ24 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ25 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ26 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ27 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ28 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ29 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ30 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ31 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ32 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ33 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ34 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ35 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ36 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ37 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ38 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ39 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ40 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ41 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ42 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ43 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ44 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ45 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ46 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ47 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ48 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ49 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ50 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ51 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ52 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ53 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ54 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ55 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ56 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ57 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ58 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ59 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ60 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ61 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ62 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ63 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ64 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ65 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ66 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ67 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ68 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ69 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ70 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ71 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ72 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ73 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ74 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ75 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ76 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ77 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ78 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ79 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ80 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ81 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ82 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ83 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ84 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ85 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ86 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ87 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ88 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ89 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ90 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ91 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ92 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ93 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ94 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ95 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ96 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ97 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ98 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ99 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
RZ100 Prairies tempérées			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes subdivisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des zones catégorisées conformément à la subdivision utilisée, devant être équilibrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (basés sur la baisse de la fraction de carbone stocké) devaient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie S.E.I., Zones de peuplement sans changement d'affectation, ce coefficient comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse ou peuplée.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés de signes (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes de stocks de carbone en CO₂ en multipliant (par 44/12) et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azotés sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotés sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotés sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides(1)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone(4)	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières					PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides					NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2003

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	340.86	0.27	0.14
B. Terres en culture	340.86	0.27	0.14
2.Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	340.86	0.27	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,SO,NE	IA,SO,NE
Sols minéraux	340.86	0.27	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	155.82	0.37	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	155.82	0.37	0.09
2.2 Prairies converties en terres en culture	185.04	0.18	0.05
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	185.04	0.18	0.05
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 2003

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	626,114,00	0.13	287.76
B. Terres en culture^{(6), (7)}	626,114,00	0.13	287.76
Calcaire CaCO ₃	299,185.00	0.12	131.65
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	326,929.00	0.13	156.11
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	Description ⁽²⁾	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
		Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄ (Mg/unités des données sur les activités)	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄ (Gg)	N ₂ O
Catégorie d'affectation des terres⁽²⁾									
Total des catégories d'affectation des terres									
A. Terres forestières									
1. Terres forestières sans changement d'affectation									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2. Terres converties en terres forestières									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
B. Terres en culture									
1. Terres en culture sans changement d'affectation⁽⁶⁾									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2. Terres converties en terres en culture									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2.1. Terres forestières converties en terres en culture									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
C. Prairies									
1. Prairies sans changement d'affectation⁽⁷⁾									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2. Terres converties en prairies									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2.1. Terres forestières converties en prairies									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
D. Milieux humides									
1. Milieux humides sans changement d'affectation⁽⁸⁾									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2. Terres converties en milieux humides									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
2.1. Terres forestières converties en milieux humides									
<i>Feux dirigés</i>									
<i>Feux de cause naturelle</i>									
E. Établissement⁽⁹⁾									
E. Autres terres⁽⁹⁾									
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devaient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devaient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du 5.A (V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 (5V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisant pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 (5V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 (5V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	179.67	1,246.77	2.31	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,235.17		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,100.52		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	134.65		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	134.65		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.55	2.16	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.55	2.16	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	179.67	0.05	0.15	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Élimination des déchets solides

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/A DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	18,741.98	1.00	NE	0.08	SO	1,100.52	312.38	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						134.65		PC
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,111.55	0.80	30.00	0.12	SO	134.65		PC

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	31,669.15
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.81
Fraction de COD envoyée au SWDS	0.60
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Coefficient de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(d)	PC

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Incinération des déchets

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	850.00				179.67	0.05	0.15
a. Biosynthétique ⁽²⁾	34.23	18,079.26	1.60	0.80	618.93	0.05	0.03
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1),(2)}					179.67	SO,NE	0.12
Incinération des déchets urbains	815.77	220.25	NE	0.15	179.67	NE	0.12
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population totale ou population urbaine retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.</p> <p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2003 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2003 au Québec et en C.-B.</p> <p>6.A.3 Autre (préciser) : DUS – Déchets urbains solides, SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides, CCM – Coefficient de correction pour le méthane, COD – Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré) / déchets urbains solides annuels SEDS. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. A noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boîtes d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.</p> <p>6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques		CH ₄ ⁽²⁾	N ₂ O ⁽³⁾	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
	(Gg CD ⁽¹⁾ /an)		(kg/kg CD)		(Gg)		
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					11.55	NE	2.16
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	11.55	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	31,669.15	27.17	0.16	0.01	2.16

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CASODA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,800,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	98.33	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	147,000,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,682,900,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,500,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	242,800,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	30,300,000.00	1.00
Textile total	19,500,000.00	0.90
Produits en plastique	5,800,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	71.46	NE
Anaérobie	SO	NE	28.54	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	592,292.88	5,521.93	153.34	6,544.32	4,389.67	43.10	3,034.53	0.17	0.17	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	548,778.43	2,588.05	32.94							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	553,054.50												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	532,042.57	250.99	32.81							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	204,562.92	123.58	3.98							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	65,603.73	3.27	1.98							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	179,168.91	29.68	24.30							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	82,707.01	94.46	2.54							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,735.86	2,337.06	0.13							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	34.56	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,735.86	2,302.50	0.13							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,640.76	SO,NE,PC	7.58	6,544.32	4,389.67	43.10	3,034.53	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,076.00	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,037.55	NE,PC	7.58	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,624.42	SO,NE	SO				3,004.76		0.11	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				6,544.32	4,389.67	43.10	29.77	0.07	0.07				
G. Autre	10,902.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.71							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,225.93	90.30							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,077.03											
B. Gestion du fumier		148.90	16.06									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	74.24									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ 6,694.01	461.19	19.49							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -3,920.76	447.09	18.81							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 1,037.62	8.64	0.49							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 1,561.29	0.75	0.03							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,015.87	4.71	0.16							SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	179.67	1,246.77	2.31							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,235.17								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		11.55	2.16							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 179.67	0.05	0.15							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Autres postes ⁽⁸⁾													
Soutes internationales	9,944.13	0.40	0.90							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,325.66	0.26	0.75							IA	IA	IA	IA
Marine	1,618.47	0.14	0.15							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO ₂ de la biomasse	54,378.00												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	592,292.88	5,521.93	153.34	6,544.32	4,389.67	43.10	3,034.53	0.17	0.17	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	548,778.43	2,588.05	32.94							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	553,054.50												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	532,042.57	250.99	32.81							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,735.86	2,337.06	0.13							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,640.76	SO,NE,PC	7.58	6,544.32	4,389.67	43.10	3,034.53	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.71							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,225.93	90.30							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	6,694.01	461.19	19.49							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	179.67	1,246.77	2.31							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	9,944.13	0.40	0.90							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,325.66	0.26	0.75							IA	IA	IA	IA
Marine	1,618.47	0.14	0.15							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,378.00												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	592,292.88	115,960.55	47,534.90	4,389.67	3,034.53	4,159.80	767,372.34
1. Énergie	548,778.43	54,349.02	10,212.28				613,339.73
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	532,042.57	5,270.69	10,170.49				547,483.75
1. Industries énergétiques	204,562.92	2,595.15	1,234.37				208,392.44
2. Industries manufacturières et construction	65,603.73	68.69	614.48				66,286.90
3. Transport	179,168.91	623.20	7,533.11				187,325.22
4. Autres secteurs	82,707.01	1,983.66	788.52				85,479.18
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,735.86	49,078.33	41.79				65,855.98
1. Combustibles solides	SO,NE	725.82	SO,NE,PC				725.82
2. Pétrole et gaz naturel	16,735.86	48,352.51	41.79				65,130.16
2. Procédés industriels	36,640.76	SO,NE,PC	2,349.84	4,389.67	3,034.53	4,159.80	50,574.60
A. Produits minéraux	9,076.00	SO	SO				9,076.00
B. Industrie chimique	5,037.55	NE,PC	2,349.84	PC	PC	PC	7,387.39
C. Production de métal	11,624.42	SO,NE	SO	SO	3,004.76	2,554.14	17,183.32
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				4,389.67	29.77	1,605.66	6,025.10
G. Autre	10,902.79	NE	NE	SO	SO	SO	10,902.79
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		220.94				220.94
4. Agriculture		25,744.43	27,994.36				53,738.79
A. Fermentation entérique		22,617.56					22,617.56
B. Gestion du fumier		3,126.87	4,979.19				8,106.07
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,015.17				23,015.17
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	6,694.01	9,684.90	6,040.98				22,419.89
A. Terres forestières	-3,920.76	9,388.92	5,831.58				11,299.73
B. Terres en culture	1,037.62	181.39	150.40				1,369.41
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	1,561.29	15.69	9.72				1,586.70
E. Établissements	8,015.87	98.90	49.28				8,164.05
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	179.67	26,182.21	716.50				27,078.38
A. Enfouissement des déchets solides	SO	25,938.58					25,938.58
B. Épuration des eaux		242.48	670.58				913.06
C. Incinération des déchets	179.67	1.15	45.92				226.74
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	9,944.13	8.34	278.00				10,230.47
Aviation	8,325.66	5.49	232.79				8,563.93
Marine	1,618.47	2.85	45.21				1,666.54
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,378.00						54,378.00
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							744,952.45
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							767,372.34

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à l'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	NA	NA			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			NA	NA								
D. Sols agricoles			NA	NA	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			NA	NA	NA	NA						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			NA	NA	NA	NA						
G. Autre			NA	NA	NA	NA						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
G. Autre			NA	NA	NA	NA						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	NA	NA	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)
MR (méthode de référence)
N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)
N2 (niveau 2 du GIEC)
N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)
PP (propre au pays)
AU (Autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, les autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode sont employées, il faut également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)
C (CORINAIR)

PP (propre au pays)
PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.e Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HFCs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative .

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	568,572.74	592,292.88	23,720.14	4.17	3.18	3.09	116,268.93	115,960.55	-308.37	-0.27	-0.04	-0.04	46,001.54	47,534.90	1,533.36	3.33	0.21	0.20
1. Énergie	556,198.12	548,778.43	-7,419.69	-1.33	-1.00	-0.97	55,013.30	54,349.02	-664.28	-1.21	-0.09	-0.09	10,766.83	10,212.28	-554.55	-5.15	-0.07	-0.07
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	539,815.25	532,042.57	-7,772.68	-1.44	-1.04	-1.01	5,263.04	5,270.69	7.65	0.15	0.00	0.00	10,731.25	10,170.49	-560.76	-5.23	-0.08	-0.07
I.A.1. Industries énergétiques	212,175.21	204,562.92	-7,612.29	-3.59	-1.02	-0.99	2,626.36	2,595.15	-31.22	-1.19	0.00	0.00	1,256.40	1,234.37	-22.03	-1.75	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	65,784.89	65,603.73	-181.16	-0.28	-0.02	-0.02	68.61	68.69	0.08	0.11	0.00	0.00	618.27	614.48	-3.78	-0.61	0.00	0.00
I.A.3. Transport	179,153.91	179,168.91	15.00	0.01	0.00	0.00	584.41	623.20	38.79	6.64	0.01	0.01	8,068.06	7,533.11	-534.95	-6.63	-0.07	-0.07
I.A.4. Autres secteurs	82,701.24	82,707.01	5.77	0.01	0.00	0.00	1,983.66	1,983.66					788.52	788.52				
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	16,382.87	16,735.86	352.98	2.15	0.05	0.05	49,750.26	49,078.33	-671.93	-1.35	-0.09	-0.09	35.58	41.79	6.21	17.45	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					990.22	725.82	-264.39	-26.70	-0.04	-0.03	SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	16,382.87	16,735.86	352.98	2.15	0.05	0.05	48,760.05	48,352.51	-407.54	-0.84	-0.05	-0.05	35.58	41.79	6.21	17.45	0.00	0.00
2. Procédés industriels	36,674.08	36,640.76	-33.32	-0.09	0.00	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					1,890.84	2,349.84	459.00	24.27	0.06	0.06
2.A. Produits minéraux	9,074.89	9,076.00	1.11	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,083.13	5,037.55	-45.58	-0.90	-0.01	-0.01	NE,PC	NE,PC					1,890.84	2,349.84	459.00	24.27	0.06	0.06
2.C. Production de métal	11,621.70	11,624.42	2.72	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	10,894.36	10,902.79	8.43	0.08	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											477.00	220.94	-256.05	-53.68	-0.03	-0.03
4. Agriculture							25,744.43	25,744.43					26,766.83	27,994.36	1,227.53	4.59	0.16	0.16
4.A. Fermentation entérique							22,617.56	22,617.56										
4.B. Gestion du fumier							3,126.87	3,126.87					4,976.54	4,979.19	2.66	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,790.29	23,015.17	1,224.87	5.62	0.16	0.16
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-24,489.97	6,694.01	31,183.98	-127.33		4.06	8,102.18	9,684.90	1,582.72		0.21	0.21	5,060.99	6,040.98		19.36	0.13	0.13
5.A. Terres forestières	-33,074.77	-3,920.76	29,154.01	-88.15	3.91	3.80	7,930.86	9,388.92	1,458.05	18.38	0.20	0.19	4,925.79	5,831.58	905.79	18.39	0.12	0.12
5.B. Terres en culture	617.10	1,037.62	420.52	68.14	0.06	0.05	113.17	181.39	68.22	60.28	0.01	0.01	102.21	150.40	48.19	47.15	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	1,063.13	1,561.29	498.16	46.86	0.07	0.06	3.09	15.69	12.61	408.67	0.00	0.00	1.57	9.72	8.16	520.17	0.00	0.00
5.E. Établissements	6,904.58	8,015.87	1,111.29	16.10	0.15	0.14	55.06	98.90	43.84	79.63	0.01	0.01	31.42	49.28	17.86	56.82	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	190.50	179.67	-10.83	-5.68	0.00	0.00	27.409.02	26.182.21	-1,226.82	-4.48	-0.16	-0.16	1,039.06	716.50	-322.55	-31.04	-0.04	-0.04
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					27,164.97	25,938.58	-1,226.39	-4.51			990.78	670.58	-320.20	-32.32	-0.04	-0.04
6.B. Épuration des eaux							242.90	242.48	-0.42	-0.17	0.00	0.00						
6.C. Incinération des déchets	190.50	179.67	-10.83	-5.68	0.00	0.00	1.15	1.15	0.00	0.00	0.00	0.00	48.27	45.92	-2.35	-4.88	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	9,925.22	9,944.13	18.91	0.19	0.00	0.00	8.53	8.34	-0.20	-2.31	0.00	0.00	294.44	278.00	-16.44	-5.58	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	54,376.98	54,378.00	1.03	0.00	0.00	0.00										-1.41	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	4,367.66	4,389.67	22.01	0.50	0.00	0.00	3,034.53	3,034.53	0.00	0.00	0.00	0.00	4,179.24	4,159.80	-19.44	-0.47	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							3,004.76	3,004.76										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	4,367.66	4,389.67	22.01	0.50	0.00	0.00	29.77	29.77	0.00	0.00	0.00	0.00	1,620.42	1,605.66	-14.76	-0.91	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	6,505.19	6,544.32	39.13	0.60	0.01	0.01	43.10	43.10					1,620.42	1,620.42	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	742,424.64	767,372.34	24,947.70	3.36
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	753,751.44	744,952.45	-8,799.00	-1.17

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RN.
⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Cas documentaire :
 Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres 3 à 9) du RN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/2003 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GIS	RECALCUL ATTRIBUABLE			À l'appui, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾		
1.AA.3B Transport routier (Combustibles gazeux) (Gaz naturel)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3B Transport routier (Combustibles gazeux) (Gaz naturel)	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3B Transport routier (Combustibles gazeux) (Propane)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3B Transport routier (Combustibles gazeux) (Propane)	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3B Transport routier (Biomasse) (Éthanol)	CO ₂	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				Données révisées sur le parc automobile, le taux de pénétration de la technologie, la distance parcourue en km et le taux de consommation de carburant. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.AA.3B Transport routier (Biomasse) (Éthanol)	CH ₄	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			Données révisées sur le parc automobile, le taux de pénétration de la technologie, la distance parcourue en km et le taux de consommation de carburant. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.AA.3B Transport routier (Biomasse) (Éthanol)	N ₂ O	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			Données révisées sur le parc automobile, le taux de pénétration de la technologie, la distance parcourue en km et le taux de consommation de carburant. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.AA.3C Chemin de fer (Combustibles liquides)	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3C Chemin de fer (Combustibles liquides)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.3D Navigation (Combustibles liquides) (Pétrole raffinés)	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3D Navigation (Combustibles liquides) (Pétrole raffinés)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3D Navigation (Combustibles liquides) (Gaz/Carburant diesel)	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3D Navigation (Combustibles liquides) (Gaz/Carburant diesel)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Essence pour véhicules tout-terrain)	CO ₂	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Essence pour véhicules tout-terrain)	CH ₄	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Essence pour véhicules tout-terrain)	N ₂ O	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Carburant diesel pour véhicules tout-terrain)	CO ₂	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Carburant diesel pour véhicules tout-terrain)	CH ₄	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Combustibles liquides) (Carburant diesel pour véhicules tout-terrain)	N ₂ O	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Biomasse) (Éthanol)	CO ₂	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Biomasse) (Éthanol)	CH ₄	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3E Autres moyens de transport (prête de précision) (Autres combustibles non spécifiques) (Biomasse) (Éthanol)	N ₂ O	Méthode modifiée révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.4 Autres secteurs	CO ₂	Voir les explications par catégorie.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles liquides)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles liquides)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles liquides)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles gazeux)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles gazeux)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4A Commercial et institutionnel (Combustibles gazeux)	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles liquides)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles liquides)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles liquides)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles gazeux)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles gazeux)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4B Résidentiel (Combustibles gazeux)	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles liquides)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles liquides)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles liquides)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles gazeux)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles gazeux)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4C Agriculture, foresterie et pêches (Combustibles gazeux)	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides de gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CO ₂			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CH ₄			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	N ₂ O			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Combustibles solides	CO ₂			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les données sur la production de houille ont été publiées par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole
1.B.1.A.2 Activités minières	CH ₄			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les données sur la production de houille ont été publiées par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	
Activités minières	CH ₄			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les données sur la production de houille ont été publiées par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des autres bâtiments et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aptitude de l'ACPP. Les émissions fugitives du raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage de pétrole, ont été mises à jour par suite de révisions des méthodes dans la catégorie du raffinage de pétrole servant à la combustion fixe. Les émissions provenant du raffinage et du dégauchage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	

TABLEAU 80b – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Page 4 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE		Autres changements dans les données (ex. recensements statistiques ou de tests, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits		
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.		
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CH ₄	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités et facteurs de conversion de l'énergie. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.		
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	N ₂ O	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	Voir la catégorie de raffinage et de l'entreposage du pétrole	
1.B.2.A Production	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production dans Evacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP.		
1.B.2.A Production	CH ₄	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production dans Evacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP.		
1.B.2.A Raffinage et entreposage	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription du procédé de séchage de Raffinage et entreposage dans Evacuation / pétrole et des émissions fugitives d'Evacuation / pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.A Raffinage et entreposage	CH ₄	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des émissions fugitives de raffinage d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.A Raffinage et entreposage	N ₂ O	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Facteurs de conversion d'énergie révisés pour les combustibles solides dans l'industrie de raffinage du pétrole. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Sont comprises dans cette valeur les émissions de N ₂ O de 1.B.2.C.1.1 Pétrole qui résultent de l'usine de valorisation de pétrole fond, puisqu'il n'y a aucune cellule réservée aux émissions de N ₂ O pour 1.B.2.C.1.1 Pétrole.	
1.B.2.B Production / Transformation	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des germes et des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.B Production / Transformation	CH ₄				Réinscription des rejets de CO ₂ des germes et des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.B Transport	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Emplois des gazoducs de transport révisés		
1.B.2.B Transport	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Emplois des gazoducs de transport révisés		
1.B.2.B Distribution	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Emplois des gazoducs de distribution révisés		
1.B.2.B.1 Usines de centrales électriques	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Quantité totale révisée des puits dans le modèle UOQ pour 2006.		
1.B.2.B.1 Usines de centrales électriques	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Quantité totale révisée du gaz des puits et du combustible dans le modèle UOQ pour 2006.		
1.B.2.C.1 Pétrole	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription du procédé de séchage de Raffinage et entreposage dans Evacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour par suite de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole servant à la combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.1 Pétrole	CH ₄	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des émissions fugitives de raffinage d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.1 Gaz	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des germes et des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.1 Gaz	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production dans Evacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.2 Pétrole	CO ₂	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, extrapolées à partir de la consommation d'énergie du procédé de raffinage, ont été mises à jour en raison de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.2 Pétrole	CH ₄	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, extrapolées à partir de la consommation d'énergie du procédé de raffinage, ont été mises à jour en raison de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.B.2.C.2 Pétrole	N ₂ O	La méthode a été révisée pour la catégorie Raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole fond ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'aphidite de l'ACPP. Les émissions fugitives de raffinage, extrapolées à partir de la consommation d'énergie du procédé de raffinage, ont été mises à jour en raison de la révision des méthodes dans la catégorie de raffinage du pétrole des sources fixes de combustion. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1 Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1 Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1.A Aviation / Carburant aéronautique	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des rejets de CO ₂ des germes et des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation / Carburant aéronautique	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des rejets de CO ₂ des germes et des effluents gazeux des déshydratateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel dans Evacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation / Carburant aéronautique	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine / Gaz/Carburant diesel	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine / Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine / Moteur résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine / Moteur résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine / Moteur résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.1B Biomasse - Éthanol et 1.AA.1E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol et 1.AA.2 D Biomasse des papiers, pulpes et sciure. Voir les chapitres 3 et 9.		
2 Produits industriels	CO ₂					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	N ₂ O					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HC					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HC					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HC-227na					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HC-236ga					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HF					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits industriels	HF					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recenseurs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du ciment a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 CO ₂ /t clinker.				
2.A Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂				Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été calculées à partir des données relatives aux les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du puits ou des flux de déchets annuels. Les données, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	Éthylène-oxyde (CO ₂)					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Les données sur la production d'ammoniac, ont été mises à jour (page 2346).	
2.B Production d'ammoniac	CO ₂				Les données sur la production d'ammoniac, ont été mises à jour (page 2346).		
2.B Production d'ammoniac	HC				Les données sur la production d'ammoniac, ont été mises à jour (page 2346).		
2.B Production d'acide nitrique	N ₂ O				Les données sur la production d'acide nitrique, ont été mises à jour (page 2346).		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie	

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de : méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits
2.C Production de métaux	SP ₂				Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
2.C Production de métaux	SP ₂				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /acier à 5 kg		Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SP ₂				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.4 Fonderies d'aluminium	SP ₂				Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC				Correction d'une erreur de transcription
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC-227a				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC-227a				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC-236a				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	IFC-236a				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SP ₂				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SP ₂				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Fonderies d'acier	IFC-227a				Correction d'une erreur de transcription
2.F Fonderies d'acier	IFC-236a				Correction d'une erreur de transcription
2.F Fabrication de semi-conducteurs	SP ₂	Méthode d'estimation modifiée			Correction d'une erreur de transcription
2.F.2 Par produit	IFC227a				Correction d'une erreur de transcription
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) / Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Une estimation d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur "Autre et additionnel".
Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O				Voir les explications pour 3.D Autre
3.D N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
3.D.5 Autre (préciser) / Comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE et des facteurs de libération de l'ammoniac à partir de PPE pour les régions les plus arides des prairies	Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0 Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0 Gestion du fumier / Entassement des fumiers solides et puits d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0 Soins agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE		
4.0.1.1 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.2 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités	
4.0.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.0.1.6.1. Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.0.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités	
4.0.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.0.1.6.3. Brigations	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration			
4.0.1.6.3. Brigations	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.6.3. Brigations et les excès	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.3 Engrais atmosphériques	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.2 Lixiviation et intolérance d'azote	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier	
4.0.1.2 Bridage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer « NE » par « PC »			
4.0.1.2 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer « NE » par « PC »			
4.0.1.2 ATCATE	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
4.0.1.2 ATCATE	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
4.0.1.2 ATCATE	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A Terres forestières	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A Terres forestières	CH ₄				
5.A Terres forestières	N ₂ O				
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / BZ2 / Bis du bouchier de la tige	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / BZ2 / Bis du bouchier de la tige	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Déforestation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / BZ2 / Bis du bouchier de la tige	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / BZ2 / Bis du bouchier de la tige	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / BZ2 / Bis du bouchier de la tige	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols végétaux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Page 14 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽²⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
S.B.2 Terres converties en terres cultivées (SV) Brûlage de la biomasse / Brûlage dirigé	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.B.2 Terres converties en terres cultivées (SV) Brûlage de la biomasse / Brûlage dirigé	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées / Brûlage dirigé	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées / Brûlage dirigé	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées / Brûlage dirigé	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.1 Prairies sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.1 Prairies sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.1 Prairies sans changement d'affectation (SV) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate / Calcuite CaCO ₃	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.1 Prairies sans changement d'affectation (SV) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate / Dolomite CaMgCO ₃	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Brûlage dirigé	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Brûlage dirigé	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Brûlage dirigé	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Feux de fûches	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Feux de fûches	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.3 Terres converties en prairies (SV) Brûlage de la biomasse / Feux de fûches	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Brûlage dirigé	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Brûlage dirigé	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Brûlage dirigé	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Feux de fûches	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Feux de fûches	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.C.2.1 Terres forestières converties en prairies / Feux de fûches	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.D Milieux humides	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.D Milieux humides	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.D Milieux humides	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du bouchier de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5 ATCATT (Éléments d'information) Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					
6 Déchets	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O			Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6.A Enfouissement des déchets solides	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH ₄			Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		
6.A.3 Autre (prêtre de préseur) Décharge de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inclusées.		Pourcentage des déchets de bois des décharges de pâtes et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités		
6.B Éparation des eaux usées	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B Éparation des eaux usées	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-X1E) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.		
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-X1E) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.		
6.C Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Sources biosynthétiques	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques - préseur) Incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques - préseur) Incinération des déchets urbains	N ₂ O					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fuites imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes initiales Méthodes.

Case documentaire
Les organismes responsables devaient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLPR qui explique les calculs.
Recalculs 2003 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CLPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CLPR.

TABLE 9(a) DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ - RENSEIGNEMENTS SUR LES CODES DE DÉSIGNATION
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽³⁾	Explication
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ4 Est du bouclier de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ4 Est du bouclier de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.

Carbone	S ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	S ATCATF	S.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	S ATCATF	S.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	S ATCATF	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	S ATCATF	S.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	S ATCATF	S.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	S ATCATF	S.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	S ATCATF	S.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	S ATCATF	S.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	S ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	S ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	S ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	S ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	S ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	S ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	S ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	S ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	S ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	S ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	S ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	S ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	S ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	S ATCATF	S.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	S ATCATF	S.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	S ATCATF	S.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	S ATCATF	S.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	S ATCATF	S.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	S ATCATF	S.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	S ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	S ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	S ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	S ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	S ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	S ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	S ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	S ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	S ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	S ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	S ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	S ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	S ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	S ATCATF	S.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	S ATCATF	S.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.

Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Prairies de la tige	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagneuse	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styryène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation émérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation émérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation émérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation émérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'activation unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'activation multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATCATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.

CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/AF	5.F Autres terres	Présumé négligeable
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combust	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Ethylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumer	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATC/AF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATC/AF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues

CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole II Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et	1.A.2.e Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Éparation des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2003
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO ₂ à l'inclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾										
Total des émissions de CO ₂ à l'exclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Autres postes :										
Soutes internationales										
Aviation	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Marine	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Opérations multilatérales	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Émissions de CO ₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	521,185.82	529,037.44	548,778.43	28.11
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	505,083.53	512,399.86	532,042.57	27.34
1. Industries énergétiques	195,377.56	198,886.37	198,350.44	204,562.92	41.83
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	59,435.09	61,329.22	65,603.73	5.47
3. Transport	173,705.51	172,131.47	174,443.96	179,168.91	26.23
4. Autres secteurs	78,081.58	74,630.60	78,276.25	82,707.01	19.13
5. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	58.50
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	16,102.29	16,637.58	16,735.86	58.50
2. Procédés industriels	36,420.15	35,663.73	35,209.46	36,640.76	20.96
A. Produits minéraux	9,618.97	9,025.09	9,043.92	9,076.00	9.66
B. Industrie chimique	5,309.26	5,010.79	4,719.35	5,037.55	28.39
C. Production de métaux	11,794.52	11,483.70	11,534.89	11,624.42	18.92
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	9,697.39	10,144.15	9,911.29	10,902.79	31.09
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture					
A. Fermentation entérique					
B. Gestion du fumier					
C. Riziculture					
D. Sols agricoles					
E. Feux de savane dirigés					
F. Résidus agricoles du brûlage des champs					
G. Autre					
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-98,221.70	36,281.81	6,694.01	-105.24
A. Terres forestières	-122,007.43	-110,474.52	25,019.12	-3,920.76	-97.48
B. Terres en culture	3,391.58	2,495.07	1,957.98	1,037.62	-92.54
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	1,609.96	1,391.59	1,561.29	-67.44
E. Établissements	7,879.33	8,147.79	7,913.13	8,015.87	-11.55
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	-32.80
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées					
C. Incinération des déchets	199.91	199.94	176.30	179.67	-32.80
D. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO ₂ , à l'inclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾					
Total des émissions de CO ₂ , à l'exclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	78.88
	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	27.61
Autres postes :					
Soutes internationales					
Aviation	13,383.65	12,618.02	11,783.71	9,944.13	0.36
Marine	9,947.03	8,916.03	8,976.17	8,325.66	20.29
Opérations multilatérales	3,436.62	3,701.99	2,807.53	1,618.47	-45.82
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	3.11
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	34.82
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	95.30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	2,211.38
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	51.48
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	2,159.90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	1,159.73
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	1,023.01
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	136.71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	313.44
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	298.25
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	8.88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	1.72
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	4.59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	1,203.22
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	1,190.28
B. Epuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	12.90
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	0.04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	5,138.25
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	4,824.81
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	0.59
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	0.31
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	0.32	0.28
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	2,569.08	2,603.58	2,554.84	2,588.05	48.69
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	252.28	247.73	250.49	250.99	17.43
1. Industries énergétiques	121.12	118.93	121.46	123.58	56.30
2. Industries manufacturières et construction	3.21	3.01	3.14	3.27	15.97
3. Transport	32.78	30.92	31.27	29.68	-4.32
4. Autres secteurs	95.17	94.87	94.62	94.46	-6.32
5. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fuitives des combustibles	2,316.80	2,355.85	2,304.36	2,337.06	53.06
1. Combustibles solides	45.19	47.15	31.47	34.56	-62.09
2. Pétrole et gaz naturel	2,271.61	2,308.69	2,272.89	2,302.50	60.38
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production					
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits					
4. Agriculture	1,175.31	1,209.66	1,221.63	1,225.93	22.72
A. Fermentation entérique	1,035.14	1,064.63	1,072.53	1,077.03	22.98
B. Gestion du fumier	140.18	145.03	149.10	148.90	20.87
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	50.05	133.74	552.03	461.19	205.96
A. Terres forestières	36.67	119.98	538.26	447.09	243.33
B. Terres en culture	8.89	8.85	9.06	8.64	-44.57
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.03	0.03	0.03	0.75	110.87
E. Établissements	4.45	4.88	4.68	4.71	2.96
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,204.92	1,207.05	1,226.54	1,246.77	17.93
A. Enfouissement des déchets solides	1,193.61	1,195.65	1,215.10	1,235.17	18.07
B. Épuration des eaux usées	11.27	11.36	11.39	11.55	8.39
C. Incinération des déchets	0.04	0.04	0.05	0.05	-87.50
D. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,999.36	5,154.03	5,555.04	5,521.93	39.88
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	5,020.30	5,003.01	5,060.75	33.29
Autres postes :					
Soutes internationales	0.60	0.59	0.52	0.40	-13.84
Aviation	0.31	0.28	0.28	0.26	20.25
Marine	0.29	0.31	0.23	0.14	-44.24
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse					

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2003

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	33.11	32.45	32.94	20.59
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	32.99	32.33	32.81	20.54
1. Industries énergétiques	3.82	3.90	3.88	3.98	39.62
2. Industries manufacturières et construction	1.95	1.84	1.91	1.98	14.35
3. Transport	26.21	24.83	24.07	24.30	19.30
4. Autres secteurs	2.46	2.42	2.48	2.54	12.42
5. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	0.12	0.12	0.13	33.08
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	0.12	0.12	0.13	33.08
2. Procédés industriels	6.87	6.74	8.09	7.58	-79.97
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	6.74	8.09	7.58	-79.97
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production					
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	0.69	0.54	0.71	26.31
4. Agriculture	90.20	87.27	85.55	90.30	13.16
A. Fermentation entérique					
B. Gestion du fumier	15.52	15.94	16.01	16.06	22.35
C. Riziculture					
D. Sols agricoles	74.68	71.33	69.54	74.24	11.35
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	5.71	23.31	19.49	202.30
A. Fermentation entérique	1.54	5.05	22.65	18.81	243.33
B. Gestion du fumier	0.50	0.50	0.51	0.49	-39.14
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	0.00	0.00	0.03	110.92
E. Feux de savane dirigés	0.15	0.16	0.16	0.16	2.53
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.23	2.32	2.32	2.31	5.70
A. Enfouissement des déchets solides					
B. Épuration des eaux usées	2.07	2.16	2.17	2.16	21.12
C. Incinération des déchets	0.15	0.16	0.14	0.15	-63.02
D. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	136.84	135.83	152.25	153.34	-0.53
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	134.65	130.12	128.94	133.85	-9.38
Autres postes :					
Soutes internationales	1.21	1.10	1.08	0.90	-7.33
Aviation	0.90	0.80	0.81	0.75	20.29
Marine	0.31	0.30	0.27	0.15	-57.53
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse					

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	100.00
HFC-23	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-125	0.18	0.21	0.24	0.27	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	1.73	1.87	1.99	100.00
HFC-152a	0.04	0.03	0.02	0.02	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	0.18	0.20	0.24	100.00
HFC-227ea	0.01	0.01	0.01	0.04	100.00
HFC-236fa	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	-53.59
CF ₄	0.59	0.48	0.41	0.42	-53.84
C ₂ F ₆	0.05	0.04	0.03	0.03	-51.79
C ₃ F ₈	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₃ F ₁₂	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	-16.42
SF ₆	0.18	0.18	0.17	0.17	-16.42

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

Cadre uniformisé pour la présentation des inventaires des parties figurant à l'annexe 1 de la CCNUCC

avril 2007** Tableau10s4(2)**91/93

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
 (Feuille 5 sur 5)
 (Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrivez les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrivez ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agit de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2003
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	458,827.78	600,705.02	592,292.88	78.88
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	557,049.48	564,423.20	585,598.87	27.61
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	108,234.67	116,655.81	115,960.55	39.88
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	105,426.20	105,063.27	106,275.66	33.29
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	42,108.57	47,198.26	47,534.90	-0.53
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	40,338.28	39,970.99	41,493.92	-9.38
HFC	2,993.79	3,545.71	3,923.01	4,389.67	100.00
HPF	4,308.23	3,492.35	2,991.94	3,034.53	-53.59
SF ₆	4,341.47	4,372.76	4,046.06	4,159.80	-16.42
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	62.13
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3),(6)}	720,897.71	714,224.79	720,418.48	744,952.45	25.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	2003	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
1. Énergie	591,625.91	586,125.82	592,749.51	613,339.73	29.57
2. Procédés industriels	50,193.83	49,163.17	48,677.75	50,574.60	-5.54
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	212.44	165.98	220.94	26.31
4. Agriculture	52,642.95	52,456.63	52,173.90	53,738.79	17.54
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-106,870.74	-93,642.94	55,101.62	22,419.89	-118.28
6. Déchets	26,193.14	26,266.74	26,651.34	27,078.38	16.99
7. Autre	NA	NA	NA	NA	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽⁷⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	767,372.34	62.13

(1) La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

(2) Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

(3) Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

(4) Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

(5) Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2002

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	529,037.44	2,554.84	32.45	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	512,399.86	250.49	32.33	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	198,350.44	121.46	3.88	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	128,281.10	4.71	2.42	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	18,486.81	IA,SO	0.35	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	51,582.52	116.76	1.11	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	61,329.22	3.14	1.91	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,421.92	0.24	0.19	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,196.52	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	6,084.95	0.12	0.11	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	8,889.28	1.98	0.86	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	36,736.54	0.73	0.71	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	11,726.01	0.24	0.28	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	4,076.13	0.08	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,705.05	0.39	0.36	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,229.35	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	174,443.96	31.27	24.07	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,578.21	0.43	0.60	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	122,057.51	9.95	12.77	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,279.63	0.28	2.13	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	5,146.41	0.36	1.17	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	35,382.21	20.24	7.40	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	35,382.21	20.24	7.40	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	78,276.25	94.62	2.48	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	35,168.39	0.62	0.73	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	41,016.06	93.96	1.70	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,091.80	0.03	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,637.58	2,304.36	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	31.47	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	31.47	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,637.58	2,272.89	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	184.59	255.66	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	51.73	937.49				IA	IA
c. Évacuation et torchage	16,401.26	1,079.74	0.01	IA	IA	IA	IA
Évacuation	11,041.52	1,076.18				IA	IA
Torchage	5,359.73	3.56	0.01	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	11,783.71	0.52	1.08	IA	IA	IA	IA
Aviation	8,976.17	0.28	0.81	IA	IA	IA	IA
Marine	2,807.53	0.23	0.27	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,309.31						

(1) Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO ₂ et de CH ₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH ₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.
1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
1.B.1.B Transformation des combustibles solides/2002 : Il n'y a pas de récupération de CH ₄ .
1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,772,872.93	VCB				512,399.86	250.49	32.33
Combustibles liquides	2,859,827.17	VCB	69.53	7.14	8.51	198,847.11	20.42	24.35
Combustibles solides	1,436,003.66	VCB	82.31	1.28	1.37	118,194.94	1.83	1.97
Combustibles gazeux	3,819,820.59	VCB	51.14	34.92	1.10	195,357.82	133.40	4.21
Biomasse	657,221.52	VCB	82.63	144.29	2.75 ⁽³⁾		94.83	1.81
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,858,863.50	VCB				198,350.44	121.46	3.88
Combustibles liquides	163,664.23	VCB	72.36	0.78	2.31	11,843.29	0.13	0.38
Combustibles solides	1,269,922.22	VCB	88.15	1.08	1.46	111,939.87	1.38	1.85
Combustibles gazeux	1,425,277.05	VCB	52.32	84.17	1.16	74,567.28	119.96	1.65
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,623,470.10	VCB				128,281.10	4.71	2.42
Combustibles liquides	120,561.37	VCB	72.42	1.05	1.90	8,730.89	0.13	0.23
Combustibles solides	1,151,680.09	VCB	88.63	1.08	1.55	102,077.51	1.25	1.78
Combustibles gazeux	351,228.64	VCB	49.75	9.49	1.15	17,472.70	3.33	0.40
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	393,348.97	VCB				18,486.81	IA,SO	0.35
Combustibles liquides	43,102.86	VCB	72.21	IA	3.46	3,112.40	IA	0.15
Combustibles solides	70,927.77	VCB	82.11	IA	0.57	5,824.19	IA	0.04
Combustibles gazeux	279,318.35	VCB	34.19	IA	0.57	9,550.22	IA	0.16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	842,044.43	VCB				51,582.52	116.76	1.11
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	47,314.37	VCB	85.35	2.74	0.59	4,038.16	0.13	0.03
Combustibles gazeux	794,730.06	VCB	59.82	146.75	1.36	47,544.36	116.63	1.08
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,737,837.22	VCB				61,329.22	3.14	1.91
Combustibles liquides	103,806.52	VCB	72.49	2.53	1.42	7,524.82	0.26	0.15
Combustibles solides	165,113.59	VCB	37.33	1.24	0.69	6,163.29	0.20	0.11
Combustibles gazeux	934,433.10	VCB	50.98	1.00	1.02	47,641.11	0.93	0.95
Biomasse	534,484.00	VCB	82.71	3.25	1.30 ⁽³⁾	44,206.60	1.74	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	197,415.83	VCB				6,421.92	0.24	0.19
Combustibles liquides	7,228.02	VCB	72.47	2.82	1.51	523.82	0.02	0.01
Combustibles solides	90,740.10	VCB	0.48	1.04	0.69	43.27	0.09	0.06
Combustibles gazeux	99,447.71	VCB	58.87	1.23	1.13	5,834.83	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	52,458.99	VCB				3,196.52	0.07	0.05
Combustibles liquides	7,164.05	VCB	72.48	2.79	1.50	519.23	0.02	0.01
Combustibles solides	12,139.58	VCB	84.95	1.28	0.71	1,031.28	0.02	0.01
Combustibles gazeux	33,155.36	VCB	49.65	0.97	0.87	1,646.02	0.03	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	121,498.26	VCB				6,084.95	0.12	0.11
Combustibles liquides	1,162.88	VCB	72.47	2.82	1.51	84.27	0.00	0.00
Combustibles solides	817.80	VCB	82.11	2.59	0.57	67.15	0.00	0.00
Combustibles gazeux	119,517.58	VCB	49.65	0.97	0.87	5,933.52	0.12	0.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	690,534.99	VCB				8,889.28	1.98	0.86
Combustibles liquides	48,424.92	VCB	72.48	2.79	1.50	3,509.66	0.14	0.07
Combustibles solides	846.01	VCB	92.74	1.88	1.25	78.46	0.00	0.00
Combustibles gazeux	106,780.06	VCB	49.65	0.97	0.87	5,301.16	0.10	0.09
Biomasse	534,484.00	VCB	82.71	3.25	1.30 ⁽³⁾	44,206.60	1.74	0.70
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	675,929.15	VCB				36,736.54	0.73	0.71
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	19,220.32	VCB	72.39	2.36	1.38	1,391.34	0.05	0.03
Combustibles solides	5,851.26	VCB	86.06	1.05	0.70	503.56	0.01	0.00
Combustibles gazeux	193,434.75	VCB	50.82	0.97	1.27	9,831.10	0.19	0.24
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,783.41	VCB	72.47	2.82	1.51	201.72	0.01	0.00
Combustibles solides	42,242.73	VCB	80.63	1.49	0.67	3,406.13	0.06	0.03
Combustibles gazeux	9,432.53	VCB	49.65	0.97	0.89	468.28	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	14,692.19	VCB	72.62	1.94	1.25	1,066.88	0.03	0.02
Combustibles solides	12,476.10	VCB	82.83	1.77	0.70	1,033.44	0.02	0.01
Combustibles gazeux	352,949.59	VCB	49.88	0.97	0.95	17,604.74	0.34	0.33
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	3,130.73	VCB	72.79	0.79	0.92	227.90	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	19,715.54	VCB	50.80	0.97	1.30	1,001.46	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,598,560.82	VCB				174,443.96	31.27	24.07
Combustibles liquides	2,366,300.00	VCB	68.92	8.39	10.01	163,076.86	19.86	23.70
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	226,472.02	VCB	50.19	49.94	1.30	11,367.11	11.31	0.30
Biomasse	5,788.80	VCB	61.77	16.88	12.80	357.60	0.10	0.07
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	96,412.70	VCB				6,578.21	0.43	0.60
Essence d'aviation	3,471.97	VCB	69.51	65.33	6.86	241.34	0.23	0.02
Carburacteur (kérosène)	92,940.74	VCB	68.18	2.14	6.15	6,336.87	0.20	0.57
b. Transport routier	1,789,027.55	VCB				122,057.51	9.95	12.77
Essence	1,273,729.11	VCB	67.43	5.98	9.04	85,885.73	7.62	11.52
Carburant diesel	495,903.20	VCB	71.28	3.17	2.35	35,347.67	1.57	1.16
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	14,106.58	VCB	58.42	50.79	1.16	824.10	0.72	0.02
Biomasse	5,288.67	VCB	61.77	7.89	13.82 ⁽³⁾	326.70	0.04	0.07
Autres combustibles ou carburants (<i>veuillez préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	74,069.56	VCB				5,279.63	0.28	2.13
Combustibles ou carburants liquides	74,069.56	VCB	71.28	3.84	28.77	5,279.63	0.28	2.13
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (<i>veuillez préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	71,644.12	VCB				5,146.41	0.36	1.17
Pétrole résiduel (mazout lourd)	33,293.91	VCB	72.47	6.53	1.87	2,412.83	0.22	0.06
Gaz/Carburant diesel	38,350.21	VCB	71.28	3.84	28.77	2,733.58	0.15	1.10
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	567,406.88	VCB				35,382.21	20.24	7.40
Autre (non précisé)	567,406.88	VCB				35,382.21	20.24	7.40
Combustibles ou carburants liquides	354,541.31	VCB	70.06	27.05	20.10	24,839.21	9.59	7.12
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	212,365.44	VCB	49.65	49.88	1.31	10,543.00	10.59	0.28
Biomasse	500.13	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	30.90	0.06	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,577,611.40	VCB				78,276.25	94.62	2.48
Combustibles liquides	226,056.42	VCB	72.56	0.76	0.56	16,402.14	0.17	0.13
Combustibles solides	967.85	VCB	94.82	260.47	1.30	91.78	0.25	0.00
Combustibles gazeux	1,233,638.41	VCB	50.08	0.97	1.06	61,782.33	1.20	1.31
Biomasse	116,948.72	VCB	83.33	795.17	8.89 ⁽³⁾	9,745.11	92.99	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	654,433.83	VCB				35,168.39	0.62	0.73
Combustibles liquides	101,327.18	VCB	72.53	0.85	0.99	7,349.45	0.09	0.10
Combustibles solides	0.26	VCB	79.65	153.73	0.77	0.02	0.00	0.00
Combustibles gazeux	553,106.39	VCB	50.30	0.97	1.14	27,818.91	0.54	0.63
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	886,100.35	VCB				41,016.06	93.96	1.70
Combustibles liquides	116,537.86	VCB	72.58	0.67	0.16	8,458.47	0.08	0.02
Combustibles solides	967.59	VCB	94.83	260.50	1.30	91.75	0.25	0.00
Combustibles gazeux	651,646.19	VCB	49.82	0.97	0.98	32,465.84	0.63	0.64
Biomasse	116,948.72	VCB	83.33	795.17	8.89 ⁽³⁾	9,745.11	92.99	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	37,077.21	VCB				2,091.80	0.03	0.06
Combustibles liquides	8,191.38	VCB	72.54	0.86	0.99	594.23	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	28,885.83	VCB	51.84	0.97	1.65	1,497.58	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torçage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
(Feuille 1 de 1)

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter- nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/ VCB (1)	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)			
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	136,969.80	51,546.94	84,925.50		-10,235.15	113,826.38	39.13	VCB	4,454,026.40	19.00	84,626.50		84,626.50	0.99	307,194.20		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	28,890.50	424.66	11,817.07		-2,315.03	19,813.12	21.99	VCB	435,607.19	16.18	7,048.06	1,483.04	5,565.02	1.00	20,303.06		
		Essence			1,904.46	9,507.57		-1,282.96	-6,320.15	35.00	VCB	-221,180.77	18.36	-4,061.20	SO	-4,061.20	0.99	-14,667.71		
		Carburacteur (kérosène)			1,687.98	395.57	3,520.07		200.80	-2,428.46	37.40	VCB	-90,824.31	19.32	-1,754.73	SO	-1,754.73	0.99	-6,337.51	
		Kérosène – autre			28.32	149.75			1,359.23	-1,480.65	37.68	VCB	-55,791.00	18.45	-1,029.35	SO	-1,029.35	0.99	-3,717.67	
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	
		Gaz/Carburant diesel			403.97	7,426.62	193.19	-566.27	-6,649.56	38.39	VCB	-255,277.77	19.54	-4,989.32	SO	-4,989.32	0.99	-18,019.78		
		Mazout résiduaire			2,006.89	3,109.23	740.30	-1,275.09	-567.54	42.50	VCB	-24,120.40	20.18	-486.79	SO	-486.79	0.99	-1,758.12		
		GPL			377.91	697.55		873.91	-1,193.55	26.49	VCB	-31,621.57	16.50	-521.77	IA	-521.77	1.00	-1,903.60		
		Éthane						4,943.75	-4,943.75	17.22	VCB	-85,131.36	15.61	-1,329.26	2,154.45	-3,483.72	1.00	-12,709.76		
		Naphte			0.12	0.07		18.27	-18.22	35.17	VCB	-640.62	19.33	-12.39	53.69	-66.08	0.99	-239.87		
		Bitume			348.74	1,541.26		4.47	-1,196.99	44.46	VCB	-53,218.36	20.90	-1,112.26	2,965.89	-4,078.15	0.99	-14,803.70		
		Lubrifiants			456.79	662.66		PC	-100.33	-105.55	39.16	VCB	-4,133.26	19.66	-81.27	462.70	-543.97	0.99	-1,974.61	
		Coke de pétrole			916.22	99.99			-10.59	826.83	45.34	VCB	37,487.03	22.28	835.13	SO	835.13	1.00	3,062.16	
		Alimentation des raffineries			5.00	604.68			-24.96	-574.72	35.17	VCB	-20,212.80	19.33	-390.81	2,523.58	-2,914.39	0.99	-10,579.24	
		Pétrole – autre			1,879.14	386.52			3,288.40	-1,795.78	39.82	VCB	-71,507.76	19.84	-1,418.66	180.04	-1,598.70	0.99	-5,803.28	
		Autres comb. fossiles liquides																		
		Gaz de distillation			SO			PC	-64.50	64.50	38.34	VCB	2,472.89	13.00	32.15	SO	32.15	1.00	117.31	
		Totaux – Combustibles fossiles liquides											4,015,933.52		75,354.02	9,823.39	65,530.63		238,161.89	
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		385.97			0.58	385.39	27.70	VCB	10,675.38	23.50	250.89	SO	250.89	1.00	919.93		
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	
		Autre charbon bitum.	kt	29,655.18	14,842.88	26,851.83		-277.36	17,923.59	29.20	VCB	523,449.43	21.88	11,451.42	SO	11,451.42	1.00	41,988.53		
		Charbon sous-bitum.	kt	25,587.65	6,832.27		PC	184.07	32,235.85	19.15	VCB	617,316.48	24.68	15,235.79	SO	15,235.79	1.00	55,864.56		
		Lignite	kt	11,364.86				12.08	11,352.78	15.00	VCB	170,291.63	25.73	4,381.86	SO	4,381.86	0.98	15,745.49		
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	
		Tourbe			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO
	Comb. secondaires	Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	
		Four à coke/coke de gaz	kt		343.10	140.56		-108.15	310.69	28.83	VCB	8,957.23	23.46	210.14	SO	210.14	0.99	762.81		
		Autres comb. fossiles solides																		
Coke de pétrole											1,330,690.15		31,530.10	SO	31,530.10		115,281.33			
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	190,335.63	6,604.04	107,728.19		-3,191.94	92,403.42	38.09	VCB	3,519,646.23	13.87	48,816.27	939.06	47,877.21	1.00	174,672.02			
Comb. fossiles	Gaz naturel (sec)												SO	SO	SO		SO			
		Autres comb. fossiles gazeux										3,519,646.23		48,816.27	939.06	47,877.21		174,672.02		
Totaux - Comb. fossiles gazeux											8,866,269.90		155,700.40	10,762.45	144,937.94		528,115.24			
Totaux											774,230.24		18,429.55	SO	18,429.55		67,575.03			
Totaux – Biomasse			47,834.30	PC	PC		PC	47,834.30	16.06	VCB	768,441.44	23.85	18,330.80	SO	18,330.80	1.00	67,212.92			
	Biomasse solide	Mg	240,000.00	PC	PC		PC	240,000.00	24.12	VCB	5,788.80	17.06	98.76	SO	98.76	1.00	362.11			
		Biomasse liquide		SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	136,969.80	51,546.94	84,925.50		-10,235.15	113,826.38	39.13	VCB	4,454,026.40	19.00	84,626.50		84,626.50	0.99	307,194.20		

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquesettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO2 obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
I.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
I.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
I.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
I.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
I.AB Gaz de pétrole liquéfié/2002 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
I.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
I.AB Coke de pétrole/2002 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
I.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
I.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
I.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO2.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
I.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalittres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	4,015.93	3,335.45	238,161.89	2,859.83	198,847.11	16.63	19.77
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,330.69	1,330.69	115,281.33	1,436.00	118,194.94	-7.33	-2.47
Combustibles gazeux	3,519.65	3,314.48	174,672.02	3,819.82	195,357.82	-13.23	-10.59
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,866.27	7,980.61	528,115.24	8,115.65	512,399.86	-1.66	3.07

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	3,702.76	0.75	19.33	53.69	
Lubrifiants	47,062.94	0.50	19.66	462.70	
Bitume	141,908.64	1.00	20.90	2,965.89	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	205,170.75	0.33	13.87	939.06	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	172,474.67	0.80	15.61	2,154.45	
Autre (veuillez préciser)				2,703.62	
Autre (non précisé)	43,213.33	0.21	19.84	180.04	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	163,151.47	0.80	19.33	2,523.58	
Total				9,279.42	
Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ , selon la méthode de référence				4,233.97	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
196.88	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,696.56	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
10,874.93	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,443.23	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
IA	IA	SO	SO
7,899.66	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
SO	SO		
660.14	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
9,253.14	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
34,024.53			
15,524.56			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

Case documentaire :

* Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
* Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/2002 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	79.03			SO	31.47	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	0.60	4.19	NE	SO	2.49	NE
Activités minières		4.19	NE	SO	2.49	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	78.43	0.37	NE	SO	28.98	NE
Activités minières		0.37	NE	SO	28.98	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/2002 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2002 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/2002 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2002 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/2002 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						184.59	255.66	0.11
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	101,382.00	1,812.36	2,475.81		183.74	251.00	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	101,382.00	0.48	11.46		0.05	1.16	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		393,348.89	2.03	8.90	0.29	0.80	3.50	0.11
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						51.73	937.49	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	220,469.00	43.96	1,356.39		9.69	299.04	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	84,350.00	24.22	3,246.28		2.04	273.82	
iv. Distribution	(préciser)		216,116.90	NE	744.09		NE	160.81	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	200,213.00	199.77	1,017.98		40.00	203.81	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		200,213.00	199.77	1,017.98		40.00	203.81	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					11,041.52	1,076.18	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	101,382.00	37,834.97	8,326.79		3,835.78	844.19	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	220,469.00	32,683.32	1,032.03		7,205.66	227.53	
iii. Combiné			17,178.00	4,686,745.37	259,694,833.25		0.08	4.46	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					5,359.73	3.56	0.01
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,311.80	1,227,566.50	820.22	1.57	4,065.45	2.72	0.01
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,311.80	153,185.49	100.18	NE	507.32	0.33	NE
iii. Combiné			17,178.00	45,811,949,246.38	29,701,931.78	NE	786.96	0.51	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.

• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.

• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	131,650.56				8,976.17	0.28	0.81
Carburéacteur (kérosène)	131,650.56	68.18	0.00	0.01	8,976.17	0.28	0.81
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Soutes (marine)	38,861.91				2,807.53	0.23	0.27
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,399.33	71.28	0.00	0.03	527.42	0.03	0.21
Mazout résiduaire	31,462.58	72.47	0.01	0.00	2,280.11	0.21	0.06
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	42.27	57.73
Marine	64.83	35.17

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	35,209.46	SO,NE,PC	8.09	6,857.32	3,923.01	43.10	2,991.94	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,043.92	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,742.58												IA
2. Production de chaux	1,665.35												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	288.93												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	167.11												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	179.95	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	179.95	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,719.35	NE,PC	8.09	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	4,719.35	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			4.05							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		4.04							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,534.89	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	2,962.15	0.13	0.13	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,115.94	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	4,418.95	NE				NE	2,962.15			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.11	0.11	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.11	0.11	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆				SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits				PC		PC		PC					
Production de HCFC-22						PC							
Autre				PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives				PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				6,857.32	3,923.01	43.10	29.79	0.04	0.04				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				6,094.54	3,424.89	0.88	1.23	SO	SO				
2. Injection de mousses				134.01	68.50	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				222.82	22.01	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				401.41	403.06	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				4.55	4.55	1.48	1.48	SO	SO				
6. Autres applications avec substitués des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	0.04	0.04	0.04				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.75	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.30	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.45	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	9,911.29	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,911.29	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO₂. Les estimations déclarées des émissions de CO₂ excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.

2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,043.92	PC				
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	13,035.64	0.52			6,742.58	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,193.47	0.76			1,665.35	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	681.97	0.42			288.93	PC				
4. Bicarbonate de soude						167.11	PC				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	SO	PC			PC	PC				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	402.68	0.42			167.11	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						179.95	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	355.40	0.51	SO	SO	179.95	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						4,719.35	1,473.02	NE,PC	SO,PC	8.09	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,969.47	1.56	NE	NE	4,719.35	1,473.02	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,134.07			0.00					4.05	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			4.04	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(D)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
						(Gg)					
C. Production de métaux					11,534.89	SO,NO	SO,NE	SO,NO	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.26	SO,NE	7,115.94	SO,NO	SO,NE	SO,NO			
Acier	Production d'acier	15,906.75	0.04	NE	628.57	NO	NE	NO			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,670.33	0.75	NE	6,487.38	NO	NE	NO			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,129.90	1A	NE	1A	NO	NE	NO			
Autre (veuillez préciser)					SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE	1A	NO	NE	NO			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,707.28	1.63	NE	4,418.95	NO	NE	NO			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)					SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	80.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production					SO	SO					
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO		SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)					9,911.29	NE	NE	NO	NE	NO	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,911.29	NE	NE	NO	NE	NO

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/ t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, ou il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (amméges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (amméges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.70	1.87	IA,SO,NE,PC	3.15	238.81	IA,SO,NE,PC	1,874.90	16.30	IA,SO,NE,PC	204.58	8.06	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		412.07	33.79	0.14	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		169.29	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		410.14	32.20		SO	SO	SO	SO	SO	SO		126.20
Production d'aluminium																410.14	32.20		SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										3.35
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										10.82
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.70	1.87	IA,SO,NE,PC	3.15	238.81	IA,SO,NE,PC	1,874.90	16.30	IA,SO,NE,PC	204.58	8.06	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.59	0.14	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		43.09	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.66	1.87	SO	0.27	238.81	SO	1,512.79	8.52	SO	204.56	0.61	SO	NE	SO		0.00	0.07	0.09	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	52.69	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	7.45	0.06	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	309.15	7.78	SO	0.02	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	0.04	SO	SO	2.88	SO	SO	0.26	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.20	SO	SO	SO	
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	42.61
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.12	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.03	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.09	0.05	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.03	SO	SO	SO	SO	SO	0.03	SO	SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10nnee	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	0.79	10.38	IA,PC	4.46	437.55	PC	2,923.52	20.44	IA,PC	416.06	77.38	0.24	IA,NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
Importations en vrac	0.80	10.38	PC	4.46	437.78	5.07	5,098.17	20.44	PC	416.33	77.38	0.24	NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	0.70	10.36	PC	4.46	437.50	5.07	4,261.98	11.92	PC	416.04	63.89	0.14	NE,PC	PC	2.49	2.69	0.00	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE	
Exportations en vrac	0.10	0.02	PC	PC	0.28	PC	836.19	8.53	PC	0.29	13.49	0.10	NE,PC	PC	PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,174.65	IA,PC	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900		
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	8.21	1.22	IA,SO,NE,PC	4.09	668.66	IA,SO,NE,PC	2,437.36	2.28	IA,SO,NE,PC	777.42	23.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,923.01	2,678.43	310.88	0.95	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	2,991.94	4,046.06	
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	2,962.13	3,016.17
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF₆	8.21	1.22	IA,SO,NE,PC	4.09	668.66	IA,SO,NE,PC	2,437.36	2.28	IA,SO,NE,PC	777.42	23.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,923.01	12.50	14.66	0.95	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.79	1,029.89	
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	8.21	1.22	IA,SO,NE,PC	4.09	668.66	IA,SO,NE,PC	2,437.36	2.28	IA,SO,NE,PC	777.42	23.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,923.01	12.50	14.66	0.95	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.79	1,029.89	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	9.28	6.75	IA,PC	5.79	1,225.13	PC	3,800.57	2.86	IA,PC	1,581.02	224.39	1.52	IA,NE,PC	PC	6,857.32	16.19	25.14	0.10	PC	PC	PC	1.66	PC	43.10	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.13	5.54	IA,SO,NE,PC	1.42	1.83	IA,SO,NE,PC	1.56	1.25	IA,SO,NE,PC	2.03	9.60	3.85	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.75	1.30	1.72	0.11	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.00	SO,NE,PC	1.45	1.01	

(1) Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

(2) À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

(3) SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

(4) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

(5) « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

(6) N'est pertinent que pour le niveau 1b.

(7) Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

(8) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
* Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
* Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur les HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,707,283.88	0.15	0.01		410.14	PC	32.20	PC	126.20	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										14.17	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,707,283.88			0.00					3.35	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	10.82			1,000.00					10.82	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Cas documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
- Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.54	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.54	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.46	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		NO	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.08	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.08	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.47		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.08	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,221.63	85.55			
A. Fermentation entérique	1,072.53				
1. Bovins ⁽¹⁾	1,024.48				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	145.77				
Bovins non laitiers	878.71				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	7.97				
3. Moutons	5.25				
4. Chèvres	0.91				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.29				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	21.89				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	3.74				
Agneaux	3.74				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	149.10	16.01			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	69.17				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	31.91				
Bovins non laitiers	37.26				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.29				
3. Moutons	0.20				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.06				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	73.85				
9. Volaille	4.38				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.09				
Agneaux	0.09				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.35			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		15.40			IA
14. Autre SGDA		0.26			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	69.54			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	37.55			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.93			IA
3. Émissions indirectes	NE	19.06			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC	IA	IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO	SO	SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Fermentation entérique

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14 598.60			70.18
<i>Option A:</i>				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1 078.15	346.92	0.06	135.20
Bovins non laitiers	13 520.45	189.20	0.04	64.99
<i>Option B:</i>				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	144.86	NE	NE	55.00
3. Moutons	656.00	NE	NE	8.00
4. Chèvres	182.85	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14 595.95	NE	NE	1.50
9. Volaille	132 609.48	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	467.05	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricuture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽¹⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids	(kg)	659.00	585.00			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽²⁾		Enclous-pâturage	Enclous-pâturage			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail	(h/jour)	NE	NE			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽¹⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽²⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽³⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	14,598.60							4.74
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,078.15	100.00	0.00	0.00	659.00	5.40	0.24	29.60
Bovins non laitiers	13,520.45	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.76
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	144.86	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	656.00	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	182.85	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	14,595.95	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.06
9. Volaille	132,609.48	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	467.05	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricolture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	14,598.60		NE	56,852,844.97	NE	414,877,421.47	397,034,711.78	31,335,548.92	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,078.15	108.20	NE	49,018,957.74	NE	46,684,721.66	21,008,124.74	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	13,520.45	58.10	NE	7,833,887.23	NE	368,192,699.81	376,026,587.04	31,335,548.92	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	656.00	4.10	NE	NE	NE	1,031,794.85	1,683,454.75	NE		
Porcs	14,595.95	11.60	NE	162,229,430.31	NE	5,069,669.70	NE	1,689,889.90		
Volaille	132,609.48	0.50	NE	6,135,208.58	NE	53,989,835.55	1,227,041.72	NE		
Bisons	144.86	58.10	NE	NE	NE	3,617,716.84	4,795,578.13	NE		
Chèvres	182.85	10.50	NE	NE	NE	768,851.88	1,153,277.83	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	460.57	49.30	NE	NE	NE	9,758,651.11	12,935,886.36	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	467.05	4.10	NE	NE	NE	734,603.33	1,198,563.33	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	225,217,483.86	SO,NE	489,848,544.73	420,028,513.90	33,025,438.82		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Inventaire 2002

Riziculture

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES				COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾		CH ₄ (g/m ²)		
		type	(t/ha)			
1. Irrigué						NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE	NE
2. Pluvial						NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur						NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO					SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE					
Total ⁽⁴⁾	SO,NE					

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			37.55
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,575,511,000.00	0.01	19.52
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	433,178,868.74	0.01	6.93
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,575,511,000.00	NO	NO
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	700,321,453.20	0.01	9.60
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				1.29
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	4,019,045.00	0.27	1.69
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	18,686,788.00	-0.04	-1.19
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	714,089.00	0.70	0.79
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	12.93
3. Émissions indirectes				19.06
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	506,546,243.78	0.01	7.96
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	565,040,055.96	0.01	11.10
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture;
 - (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture;
 - (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.

4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.48
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	36,281.81	552.03	23.31	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	25,019.12	538.26	22.65	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	26,177.60	538.26	22.65	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,158.48	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	1,957.98	9.06	0.51	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-8,424.37	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	10,382.35	9.06	0.51	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,391.59	0.03	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	369.55	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,022.04	0.03	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	7,913.13	4.68	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-157.67	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,039.58	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,383.25	13.77	0.58	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	767.36	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie recommandée.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE
Terres forestières (feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS/PUIITS						Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽²⁾ (Gg)	
		Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽³⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁴⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie ⁽⁵⁾ - Ecart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾			Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Ecart net ⁽⁸⁾			Carbone stocké dans les sols - Ecart net ⁽⁹⁾		
				Augmentation	Diminution	Ecart net	Sub minéraux ⁽¹⁰⁾	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Ecart net	Augmentation	Diminution	Ecart net	Sub minéraux		Sub organiques ⁽¹¹⁾
		(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)	(tC/ha)		
A. Total des terres forestières		276,011.04	1A,PC	3,51	-3,69	-0,17	0,48	-0,16	1A,SO	829,076.81	-870,070.73	-41,033.94	112,400.59	-38,234.11	1A,SO	-121,522.40	
1. Terres forestières sans changement d'affectation		235,818.08	1A,PC	3,51	-3,69	-0,18	-0,48	-0,16	1A,SO	828,637.52	-869,942.82	-41,285.30	112,346.26	-38,234.38	1A,SO	-120,964.11	
RZ1 Est du boucher de la tige	1A	1,052.86	1A	2,77	-3,30	-0,53	0,48	-0,17	1A	3,053.08	-3,642.34	-588.83	528.61	-181.20	1A	896.34	
RZ2 Est du boucher de la tige	1A	55,567.72	1A	3,15	-3,35	-0,20	0,36	-0,16	1A	175,111.67	-186,296.59	-11,182.72	16,824.12	-9,033.38	1A	12,437.25	
RZ3 Maritime de l'Atlantique	1A	15,648.89	1A	3,30	-3,61	-0,31	0,14	-0,17	1A	52,771.96	-57,479.94	-4,708.04	2,202.94	-2,793.03	1A	19,155.14	
RZ4 Plaines à forêts mixtes	1A	2,683.31	1A	4,33	-3,64	0,69	0,13	-0,16	1A	11,618.87	-9,726.23	1,835.25	355.90	-417.96	1A	6,275.40	
RZ5 Plaines hydrocotonnières	1A	302.26	1A	3,04	-2,31	0,69	0,13	-0,16	1A	966.38	-698.45	2,072.82	37.95	-37.73	1A	-763.11	
RZ6 Boucher bordé ouest	1A	28,766.24	1A	2,42	-2,49	-0,07	0,42	-0,09	1A	69,688.09	-71,510.10	-1,962.01	11,942.13	-2,587.91	1A	-27,324.78	
RZ7 Plaines bordé	1A	36,247.15	1A	3,38	-3,41	-0,03	0,18	-0,18	1A	127,025.62	-136,077.49	-29,033.87	42,803.04	-6,573.54	1A	-28,369.23	
RZ8 Plaines subhumides	1A	1,831.32	1A	3,48	-3,11	0,37	0,22	-0,14	1A	6,236.52	-5,744.67	491.85	401.67	-282.97	1A	-2,312.24	
RZ9 Prairies semi-arides	1A	363	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	363	363	0,00	363	363	1A	0,00	
RZ10 Plaines de la tige	1A	20,045.27	1A	2,41	-2,10	0,30	0,17	-0,09	1A	52,291.34	-42,166.46	10,114.94	3,566.58	-1,876.78	1A	-41,064.05	
RZ11 Cordillère montagnarde	1A	17,874.19	1A	4,21	-4,35	-0,12	0,52	-0,14	1A	66,297.86	-64,654.89	-4,356.94	19,209.23	-5,424.03	1A	-36,403.81	
RZ12 Maritime du Pacifique	1A	14,764.89	1A	6,79	-7,27	-0,48	0,23	-0,39	1A	50,363.73	-67,525.86	-7,142.48	3,422.78	-5,776.78	1A	36,075.55	
RZ13 Cordillère bordée	1A	18,522.11	1A	3,98	-3,10	0,88	0,30	-0,17	1A	44,802.91	-55,827.11	-9,025.44	5,515.54	-3,169.99	1A	-41,901.11	
RZ14 Cordillère de la tige	1A	412.08	1A	2,83	-4,03	-1,20	1,79	-0,17	1A	1,164.99	-1,661.34	-496.35	737.72	-30.39	1A	-626.93	
RZ15 Ouest du boucher de la tige	1A	1,829.62	1A	1,88	-3,77	-1,91	2,37	-0,07	1A	3,397.24	-6,895.40	-3,498.16	4,330.53	-127.13	1A	-2,285.23	
2. Terres converties en terres forestières⁽¹²⁾		492.19	1A,PC	1,97	-0,67	1,31	0,29	0,05	1A,SO	779.29	-127.09	251.34	54.31	68.26	1A,SO	-1,198.48	
2.1 Terres en culture converties en terres forestières		392.18	1A,PC	1,87	-0,67	1,31	0,29	0,05	1A,SO	779.29	-127.09	251.34	54.31	68.26	1A,SO	-1,198.48	
RZ1 Est du boucher de la tige	1A	25.01	1A	1,72	-0,48	1,24	0,25	0,05	1A	43.13	-12.05	31.07	6.21	1.36	1A	-141.68	
RZ2 Est du boucher de la tige	1A	88.87	1A	2,13	-0,70	1,43	0,32	0,06	1A	188.99	-61.97	127.01	28.42	5.36	1A	-593.58	
RZ3 Maritime de l'Atlantique	1A	44.74	1A	3,15	-1,21	1,93	0,44	0,08	1A	139.94	-53.90	86.04	19.09	2.35	1A	-403.64	
RZ4 Plaines à forêts mixtes	1A	363	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	363	363	0,00	363	363	1A	0,00	
RZ5 Plaines hydrocotonnières	1A	302	1A	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	1A	302	302	0,00	302	302	1A	0,00	
RZ6 Boucher bordé ouest	1A	2.44	1A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1A	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	1A	-0,03	
RZ7 Plaines bordé	1A	0.25	1A	3,81	3,81	0,00	0,00	0,00	1A	3,81	3,81	0,00	3,81	3,81	1A	0,00	
RZ8 Plaines subhumides	1A	1.83	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	1,83	1,83	0,00	1,83	1,83	1A	0,00	
RZ9 Prairies semi-arides	1A	363	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	363	363	0,00	363	363	1A	0,00	
RZ10 Plaines de la tige	1A	20,045	1A	0,15	3,60	3,60	0,00	0,00	1A	20,045	20,045	0,00	20,045	20,045	1A	0,00	
RZ11 Cordillère montagnarde	1A	23.79	1A	0,15	3,60	3,60	0,00	0,00	1A	23.79	23.79	0,00	23.79	23.79	1A	-13.21	
RZ12 Maritime du Pacifique	1A	7.44	1A	0,49	3,60	3,60	0,00	0,00	1A	7.44	7.44	0,00	7.44	7.44	1A	-13.33	
RZ13 Cordillère bordée	1A	18,522	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	18,522	18,522	0,00	18,522	18,522	1A	0,00	
RZ14 Cordillère de la tige	1A	412	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	412	412	0,00	412	412	1A	0,00	
RZ15 Ouest du boucher de la tige	1A	1,829	1A	3,60	3,60	0,00	0,00	0,00	1A	1,829	1,829	0,00	1,829	1,829	1A	0,00	
2.2 Prairies converties en terres forestières		99.01	1A,PC	1,10	-0,67	1,77	0,29	0,05	1A,SO	187.11	-100.10	87.01	18.95	19.90	1A,SO	-1,000.00	
2.3 Marais humides convertis en terres forestières		0	1A,PC	0	0	0	0	0	1A,SO	0	0	0	0	0	1A,SO	0	
2.4 Embouissures converties en terres forestières		0	1A,PC	0	0	0	0	0	1A,SO	0	0	0	0	0	1A,SO	0	
2.5 Autres terres converties en terres forestières		0	1A,PC	0	0	0	0	0	1A,SO	0	0	0	0	0	1A,SO	0	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sols convertis, conformément à la sub-catégorie d'affectation. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est extrêmement irréaliste de traiter les données séparément.
On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(4) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
(5) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
(6) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la comparabilité avec les autres données de cette colonne, ce flux devrait être déclaré en Gg C. L'unité requise pour la colonne.
(7) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux puits plus certaines variations du stock converties transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(8) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils doivent les déclarer distinctement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(9) Un organisme responsable peut présenter des émissions globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournis sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
1	Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2	VA Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5.V1.
3	VA1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO ₂ , de CH ₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A1. Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5.V1. Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.
4	SA1 RZ1 Est du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
5	SA1 RZ2 Est du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
6	SA1 RZ3 Maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
7	SA1 RZ4 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
8	SA1 RZ5 Plaines hydrocotonnières : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
9	SA1 RZ6 Boucher bordé ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
10	SA1 RZ7 Plaines bordé : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
11	SA1 RZ8 Plaines subhumides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
12	SA1 RZ9 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt jardinée dans la zone de déclaration 12 - Prairies semi-arides.
13	SA1 RZ10 Plaines de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
14	SA1 RZ11 Cordillère montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
15	SA1 RZ12 Maritime du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
16	SA1 RZ13 Cordillère bordée : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
17	SA1 RZ14 Cordillère de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
18	SA1 RZ15 Ouest du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
19	VA2 Variation du stock de carbone : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
20	CA1.21 RZ1 Est du boucher de la tige : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
21	CA1.21 RZ2 Est du boucher de la tige : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
22	CA1.21 RZ3 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
23	CA1.21 RZ4 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
24	CA1.21 RZ5 Plaines hydrocotonnières : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
25	CA1.21 RZ6 Boucher bordé ouest : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
26	CA1.21 RZ7 Plaines bordé : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
27	CA1.21 RZ8 Plaines subhumides/2002 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.
28	CA1.21 RZ9 Prairies semi-arides : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
29	CA1.21 RZ10 Plaines de la tige : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
30	CA1.21 RZ11 Cordillère montagnarde : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
31	CA1.21 RZ12 Maritime du Pacifique : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
32	CA1.21 RZ13 Cordillère bordée : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
33	CA1.21 RZ14 Cordillère de la tige : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.
34	CA1.21 RZ15 Ouest du boucher de la tige : Il n'y a conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.

TABLEAU 5.B DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIERIE

Terres en culture
 (Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUIITS					Émissions de puits nets de CO ₂ (Gg)
				Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(3,4)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie ⁽⁵⁾ - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁷⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ^(8,9)			Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽¹⁰⁾		Émissions de puits nets de CO ₂ (Gg)		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Soix minéraux ⁽¹¹⁾	Soix organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Soix minéraux	Soix organiques			
B. Total des terres en culture																	
1. Terres en culture sans changement d'affectation																	
		50,241.14	1A,NE,PC	0.00	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	1A,SO,NE	37.18	-1,057.11	-1,049.99	-1,602.73	3,098.05	1A,SO,NE	-716.42	
		49,189.13	1A,PC	0.00	0.00	0.00	-0.00	0.00	1A,SO,NE	37.18	-88.92	-117.73	-392.54	2,787.48	1A,SO	-8,736.93	
	RZ1 Est du boucher de la taiga	661.72	PC	0.00	0.00	0.00	-0.00	0.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	-759	
	RZ2 Est du boucher de la taiga	651.72	IA	0.00	0.00	0.00	-0.00	-0.00	IA	1.84	1.24	0.21	8.87	SO	251.41		
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	1,152.98	IA	0.00	-0.00	0.00	-0.00	-0.00	IA	10.96	-14.00	-3.04	-3.09	-92.14	IA	178.33	
	RZ7 Prairies à forêts mixtes	5,384.14	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.12	IA	13.98	-20.09	-7.62	-1.99	-644.48	IA	2,438.39	
	RZ8 Prairies hudsoniennes	962.14	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ9 Boucher boreal-ouest	10,584.04	IA	0.00	0.00	0.00	-0.00	0.00	IA	0.17	-1.07	-0.12	-2.58	SO	90		
	RZ10 Prairies humides	16,502.38	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.57	-0.46	0.10	-50.52	1A,13,15	-4,698.57		
	RZ11 Prairies semi-arides	13,555.22	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.10	IA	0.23	-0.06	0.17	NE	1,417.90	IA	-5,199.60	
	RZ12 Prairies de la taiga	4.72	IA	NE	NE	NE	-0.27	NE	IA	NE	NE	NE	-2.23	NE	8.19		
	RZ13 Cordillère montagnarde	1,087.24	IA	0.00	-0.00	0.00	-0.00	0.00	IA	8.52	-16.56	-2.86	-33.82	IA,13	102.26		
	RZ14 Cordillère de la taiga	104.04	IA	0.02	-0.00	0.00	-0.20	-0.03	IA	1.95	-0.85	1.11	-20.54	-1.52	IA	76.82	
	RZ15 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ17 Cordillère de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ18 Ouest du boucher de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2. Terres converties en terres en culture⁽¹²⁾																	
2.1. Terres forestières converties en terres en culture																	
		1,051.81	1A,NE,PC	SO,NE,PC	-1.35	-1.33	-1.23	0.68	1A,SO,NE	SO,NE,PC	-1,608.20	-1,608.20	-1,280.79	718.58	1A,SO,NE	8,031.48	
		889.89	1A,PC	SO,PC	-1.85	-1.85	-1.48	0.95	1A,SO	SO,PC	-1,608.20	-1,608.20	-1,280.79	826.21	1A,SO	7,603.87	
	RZ1 Est du boucher de la taiga	60.42	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ2 Est du boucher de la taiga	61.42	IA	PC	-2.07	-2.41	-1.88	0.78	IA	PC	-217.58	-217.58	-66.18	47.86	IA	848.93	
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	37.72	IA	PC	-3.40	-3.41	-3.43	1.33	IA	PC	-153.31	-153.31	-24.03	80.09	IA	514.22	
	RZ7 Prairies à forêts mixtes	32.71	IA	PC	-2.12	-2.12	-1.44	0.48	IA	PC	-69.35	-69.35	-47.15	11.13	IA	379.08	
	RZ8 Prairies hudsoniennes	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ9 Boucher boreal-ouest	14.48	IA	PC	-1.32	-1.32	-0.99	0.83	IA	PC	-22.01	-22.01	-13.76	12.28	IA	86.17	
	RZ10 Prairies humides	502.12	IA	PC	-1.10	-1.10	-1.26	0.98	IA	PC	-818.74	-818.74	-786.44	491.81	IA	4,083.18	
	RZ11 Prairies semi-arides	140.21	IA	PC	-1.20	-1.20	-1.18	0.78	IA	PC	-167.89	-167.89	-145.91	109.49	IA	622.47	
	RZ12 Prairies semi-arides	12.71	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	-0.32	IA	1.18	
	RZ13 Prairies de la taiga	3.65	IA	PC	-1.66	-1.66	-1.21	0.61	IA	PC	-5.84	-5.84	-4.42	2.23	IA	29.47	
	RZ14 Cordillère montagnarde	80.13	IA	PC	-2.17	-2.11	-2.38	1.86	IA	PC	-109.79	-109.79	-110.66	82.23	IA	511.45	
	RZ15 Maritime du Pacifique	14.15	PC	-4.68	-4.68	-2.82	1.18	IA	PC	-66.27	-66.27	-32.85	15.62	IA	308.32		
	RZ16 Cordillère boréale	C	IA	PC	C	C	C	IA	PC	C	C	C	C	IA	C,IA,PC		
	RZ17 Cordillère de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ18 Ouest du boucher de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.2. Prairies converties en terres en culture																	
		181.88	1A,NE	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.62	1A,SO	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	1A,SO	1,616.43	
	RZ1 Est du boucher de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ2 Est du boucher de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ7 Prairies à forêts mixtes	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ8 Prairies hudsoniennes	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ9 Boucher boreal-ouest	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ10 Prairies humides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ11 Prairies semi-arides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ12 Prairies semi-arides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ13 Prairies de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ14 Cordillère montagnarde	PC	IA	PC	PC	PC	PC	IA	IA	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA,PC	
	RZ15 Maritime du Pacifique	0.09	IA	PC	PC	PC	PC	-0.28	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	0.09	
	RZ17 Cordillère de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ18 Ouest du boucher de la taiga	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.3. Mireaux humides converties en terres en culture																	
		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.4. Emboulements convertis en terres en culture																	
		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.5. Autres terres converties en terres en culture																	
		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écoule ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
 (6) À la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
 (7) On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation.
 (8) Lorsque les organismes responsables calculent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent le déclarer sous la rubrique « Soix minéraux ».
 (9) La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme un flux. Pour assurer la comparabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux doivent être déclarés en Gg C/année requise pour la colonne.
 (10) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du stock de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (11) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent le déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (12) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de terres converties en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de terres et estimer et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier (secteur 5) du CUPRI. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.B.1 RZ1 Est du boucher de la taiga - Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.1 RZ8 Prairies hudsoniennes - Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.1 RZ11 Prairies semi-arides - Les émissions résiduelles de la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.	
5.B.1 RZ15 Maritime du Pacifique - Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.1 RZ17 Cordillère de la taiga - Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga - Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.1 Terre forestière convertie en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé», tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres. Les variations du stock de carbone dans la biomasse vivante ne se produisent que pendant l'année de la conversion; les variations du stock de carbone dans la matière organique morte se produisent pendant l'année de la conversion sous forme d'un transfert de carbone de la biomasse et ensuite comme émission résiduelle de la décomposition; les variations du stock de carbone dans les sols se produisent pendant et après l'année de conversion sous forme de carbone émanant de la matière organique morte et de la décomposition.	
5.B.2.1 RZ1 Est du boucher de la taiga - Il n'y a pas de conversion de terres forestières en terres cultivées dans les zones 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.1 RZ5 Est du boucher boreal - Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ8 Prairies hudsoniennes : Il n'y a aucune conversion de terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ11 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune conversion de terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions directes et résiduelles attribuables au défrichage des forêts et à la décomposition subséquente de la matière organique morte n'ont pas été estimées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12. Il n'y a pas d'estimation distincte de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ13 Prairie de la taiga : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme «brûlage dirigé». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.	
5.B.2.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a aucune conversion de terres en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.1 RZ17 Cordillère de la taiga - Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.	
5.B.2.2 RZ1 Est du boucher de la taiga - Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ5 Est du boucher boreal - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ6 Maritime de l'Atlantique - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ7 Prairies à forêts mixtes - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ8 Prairies hudsoniennes - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ9 Ouest du boucher boreal - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ10 Prairies humides - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ11 Prairies humides - Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.	
5.B.2.2 RZ12 Prairies semi-arides : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées. Le logiciel du CUPRI n'a pas autorisé la saisie des touches de désignation appropriées pour ce qui est de la méthode (

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ⁶ t) (13)
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁵⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
C. Total des prairies																
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration. Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽³⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁴⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁵⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁶⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁸⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽⁹⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹⁰⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹¹⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE

Milieux humides¹⁾

(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Données sur les activités		Coefficients d'émission implicites				Émissions/Plots					
	Substrat ²⁾ (t/ha)	Superficie ³⁾ (t/ha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{4), 5)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁶⁾		
	Augmentation	Diminution	Écart net	(Mg C/ha)	Augmentation	Diminution	Écart net	(Mg C)	Augmentation	Diminution	Écart net	
D. Total des milieux humides	231,7	SO,N,PC	-0,14	-0,14	-0,41	-1,47	SO,N,PC	-33,40	-33,40	100,31	243,11	1.344,24
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁷⁾	18,20	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,09	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,09	96,70	309,20
BZ Est du boucher de la tige	1,46	PC	PC	PC	PC	-0,01	PC	PC	PC	0,01	60,1	160,1
BZ Est du boucher bordé	1,74	PC	PC	PC	PC	-0,07	PC	PC	PC	-0,30	15,42	56,52
BZ Maritime de l'Atlantique	2,22	PC	PC	PC	PC	-0,04	PC	PC	PC	-0,18	-31,74	116,75
BZ Plaines à foins mixtes	1,55	PC	PC	PC	PC	-0,04	PC	PC	PC	-0,07	-18,14	66,73
BZ Plaines hydrocotonnes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ Plaines bordées ouest	0,18	PC	PC	PC	PC	-0,04	PC	PC	PC	-0,07	-0,07	13,33
BZ Plaines boréales	5,33	PC	PC	PC	PC	-0,37	PC	PC	PC	-3,02	-16,53	70,95
BZ1 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ2 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ3 Prairies de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ4 Coudrier montagnard	6,45	PC	PC	PC	PC	-1,05	PC	PC	PC	-0,71	50,7	244,8
BZ5 Maritime du Pacifique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ6 Coudrier boréal	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ7 Coudrier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ8 Ouest du boucher de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres couvertes en milieux humides ⁸⁾	213,13	SO,N,PC	-0,16	-0,16	-0,42	-1,72	SO,N,PC	-33,98	-33,98	98,42	157,43	1.014,73
2.1 Terres forestières couvertes en milieux humides	106,01	SO,PC	-0,12	-0,12	-0,45	-0,42	SO,PC	-33,48	-33,48	98,42	465,98	697,47
BZ Est du boucher de la tige	86,58	PC	-0,07	-0,07	-0,43	-0,33	PC	-3,99	-3,99	-67,99	-30,13	359,63
BZ Est du boucher bordé	7,53	PC	-0,07	-0,07	-0,43	-2,13	PC	-3,04	-3,04	-16,46	-7,51	96,11
BZ Maritime de l'Atlantique	3,59	PC	-0,17	-0,17	-0,47	0,26	PC	-5,66	-5,66	-16,46	-12,24	64,31
BZ Plaines à foins mixtes	1,46	PC	-2,13	-2,13	-0,24	-0,24	PC	-4,47	-4,47	-6,46	-6,89	41,85
BZ Plaines hydrocotonnes	0,18	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
BZ Plaines boréales ouest	0,92	PC	-1,20	-1,20	-0,14	-3,38	PC	-1,11	-1,11	-0,17	-2,22	16,65
BZ Plaines boréales	6,08	PC	-2,49	-2,49	-0,12	-0,12	PC	-17,76	-17,76	-2,22	-5,91	93,07
BZ1 Prairies subarctiques	0,99	PC	-2,51	-2,51	-0,09	0,09	PC	-0,11	-0,11	0,09	0,09	0,09
BZ2 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ3 Prairies de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ4 Coudrier montagnard	2,04	PC	-0,04	-0,04	-1,15	0,01	PC	-0,09	-0,09	-4,04	0,01	15,08
BZ5 Maritime du Pacifique	0,19	PC	-0,40	-0,40	-0,76	0,09	PC	-2,02	-2,02	-0,14	0,02	7,89
BZ6 Coudrier boréal	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ7 Coudrier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ8 Ouest du boucher de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture couvertes en milieux humides	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2.3 Prairies couvertes en milieux humides	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Est du boucher de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Est du boucher bordé	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Maritime de l'Atlantique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines à foins mixtes	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines hydrocotonnes	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines bordées ouest	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines boréales	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ1 Prairies subarctiques	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ2 Prairies semi-arides	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ3 Prairies de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ4 Coudrier montagnard	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ5 Maritime du Pacifique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ6 Coudrier boréal	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ7 Coudrier de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ8 Ouest du boucher de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2.4 Établissements couverts en milieux humides	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Est du boucher de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Est du boucher bordé	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Maritime de l'Atlantique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines à foins mixtes	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines hydrocotonnes	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines bordées ouest	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ Plaines boréales	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ1 Prairies subarctiques	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ2 Prairies semi-arides	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ3 Prairies de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ4 Coudrier montagnard	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ5 Maritime du Pacifique	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ6 Coudrier boréal	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ7 Coudrier de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
BZ8 Ouest du boucher de la tige	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2.5 Autres terres couvertes en milieux humides	107,10	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,11	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
BZ Est du boucher de la tige	95,94	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
BZ Est du boucher bordé	9,17	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
BZ Maritime de l'Atlantique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ Plaines à foins mixtes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ Plaines hydrocotonnes	1,04	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
BZ Plaines bordées ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ Plaines boréales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ1 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ2 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ3 Prairies de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ4 Coudrier montagnard	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ5 Maritime du Pacifique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ6 Coudrier boréal	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ7 Coudrier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
BZ8 Ouest du boucher de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être classées en fonction de leur utilisation, par exemple, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale, par densité ou en fonction du système national de classification des terres.
²⁾ La superficie totale des sous-catégories incluant les substrats utilisés, les terres couvertes en terres forestières ou en terres agricoles restant dans la même catégorie restant dans la même catégorie au cours de l'année de déclaration.
³⁾ Les émissions de CO₂ basées sur la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante ou la biomasse morte (selon le cas) sont calculées en fonction de la biomasse morte et de la biomasse vivante.
⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
⁵⁾ Conformément aux lignes directrices relatives du GIEC, 1996, les plots sont regroupés en fonction de la biomasse de la tige (y compris les feuilles) et de la biomasse des tiges (y compris les branches) et de la biomasse des tiges (y compris les branches) et de la biomasse des tiges (y compris les branches).
⁶⁾ Lorsque les organes responsables estiment directement les émissions et les plots pour lesquels les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent se référer directement dans cette colonne et refléter des signes dans les colonnes adjacentes au variateur du stock.
⁷⁾ Les organes responsables ont pu se préoccuper d'estimer pour les catégories d'affectation des terres en milieux humides s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il serait préférable dans ce cas documenter quel type de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Réajustements » du tableau 5.
⁸⁾ Le organes responsables peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en milieux humides s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il serait préférable dans ce cas documenter quel type de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Réajustements » du tableau 5.

Code	Description
D	Les organes responsables devaient expliquer les fluctuations du stock de carbone dans les changements d'affectation des terres, changements d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier (secteur 5 du CLUP). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du REN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
D1	Variations du stock de carbone : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.1	BZ Est du boucher de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.2	BZ Maritime de l'Atlantique : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.3	BZ Plaines à foins mixtes : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.4	BZ Plaines hydrocotonnes : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.5	BZ Plaines bordées ouest : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.6	BZ Plaines boréales : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.7	BZ1 Prairies subarctiques : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.8	BZ2 Prairies semi-arides : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.9	BZ3 Prairies de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D1.10	BZ4 Coudrier montagnard : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte des terres forestières couvertes en milieux humides (fourbrières ou terres inondées ou les deux) il y a plus de 20 ans; les émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les fourbrières. Il y a un gain ni perte de biomasse dans les MRRH.
D	

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE

Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GES	Subdivisions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (Lha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIST				Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾ (Gg)	
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans le biomasse vivante - Écart net ⁽⁷⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾		
			Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Net change	Augmentation		Diminution
(Mg C/ha)						(Gg C)				(Gg)				
2. Total des établissements		2,168.90	0.02	-0.09	-0.07	-0.31	0.11	43.06	-1,493.81	-1,450.81	-674.21	248.14	6,081.93	
1. Établissements sans changement d'affectation⁽⁹⁾		1,738.24	0.02	NA	0.02	NA	NA	43,060	NA	43,060	NA	NA	-157.67	
2. Terres converties en établissements⁽¹⁰⁾		430.66	SO NE PC	-3.47	-3.47	-1.97	0.38	SO NE PC	-1,493.81	-1,493.81	-674.21	248.14	7,439.56	
2.1 Terres forestières converties en établissements		429.18	SO NE PC	-3.38	-3.38	-1.97	0.38	SO NE PC	-1,492.28	-1,492.28	-674.21	248.14	6,807.31	
RZ Est du bouchier de la taïga	5.64	PC	-0.10	-0.10	-1.39	-0.34	PC	-1.02	-1.02	-7.92	-1.93	39.84		
RZ Est du bouchier boreal	102.54	PC	-2.37	-2.37	-1.45	-0.44	PC	-263.85	-263.85	-148.83	65.55	1,272.79		
RZ Maritime de l'Atlantique	464.82	PC	-3.64	-3.64	-1.41	0.82	PC	-170.21	-170.21	-66.68	38.36	725.73		
RZ Plaines à forêts mixtes	28.19	PC	-2.42	-2.42	-1.92	0.88	PC	-79.04	-79.04	-37.99	15.96	858.82		
RZ Plaines hudsoniennes	92.31	PC	-3.20	-3.20	-1.52	0.93	PC	-1.68	-1.68	-9.78	0.48	7.52		
RZ Plaines boreal nord	21.12	PC	-1.80	-1.80	-1.06	0.36	PC	-8.10	-8.10	-22.17	7.64	193.00		
RZ Plaines boreal	91.71	PC	-4.13	-4.13	-1.90	1.14	PC	-279.13	-279.13	-174.66	105.98	1,641.74		
RZ1 Prairies subhumides	8.09	PC	-1.46	-1.46	-1.41	0.19	PC	-12.56	-12.56	-12.79	1.66	60.11		
RZ1 Prairies semi-arides	82.62	PC	-4.67	-4.67	-1.16	0.40	PC	-49.38	-49.38	-12.21	5.07	207.23		
RZ14 Cordillère montagnarde	69.41	PC	-2.75	-2.75	-1.26	0.68	PC	-191.26	-191.26	-87.65	4.26	1,038.23		
RZ15 Maritime du Pacifique	36.01	PC	-6.45	-6.45	-2.59	0.34	PC	-246.70	-246.70	-90.17	12.35	1,180.89		
RZ16 Cordillère boréale	7.26	PC	-3.01	-3.01	-1.78	0.15	PC	-23.00	-23.00	-13.11	1.19	128.22		
RZ17 Cordillère de la taïga	0.00	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
RZ18 Ouest du bouchier de la taïga	0.20	PC	-1.81	-1.81	-0.41	0.32	PC	-0.36	-0.36	-0.08	0.06	1.37		
2.2 Terres en culture converties en établissements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
2.3 Prairies converties en établissements		0.77	SO NE PC	-54.00	-54.00	SO NE PC	SO NE PC	SO NE PC	-41.53	-41.53	SO NE PC	SO NE PC	152.21	
RZ Est du bouchier de la taïga	0.01	PC	-0.25	-0.25	0.01	PC	PC	PC	-0.01	-0.01	PC	PC	0.06	
RZ Est du bouchier boreal	0.14	PC	-0.32	-0.32	0.02	PC	PC	PC	-1.33	-1.33	PC	PC	4.88	
RZ Maritime de l'Atlantique	0.11	PC	-3.00	-3.00	0.00	PC	PC	PC	-0.04	-0.04	PC	PC	0.13	
RZ Plaines à forêts mixtes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ Plaines hudsoniennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ Plaines boreal nord	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ Plaines boreal	0.01	PC	-3.00	-3.00	0.00	PC	PC	PC	-0.10	-0.10	PC	PC	0.33	
RZ1 Prairies subhumides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ1 Prairies semi-arides	0.01	PC	-91.54	-91.54	0.00	PC	PC	PC	-3.15	-3.15	PC	PC	11.95	
RZ1 Prairies de la taïga	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
RZ14 Cordillère montagnarde	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
RZ15 Maritime du Pacifique	0.31	PC	-72.17	-72.17	0.00	PC	PC	PC	-36.56	-36.56	PC	PC	134.00	
RZ16 Cordillère boréale	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ17 Cordillère de la taïga	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
RZ18 Ouest du bouchier de la taïga	0.00	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ17 Taiga Cordillère	0.00	PC	-51.46	-51.46	0.00	PC	PC	PC	-0.08	-0.08	PC	PC	0.23	
RZ18 Taiga Sheld West	0.02	PC	-12.03	-12.03	0.00	PC	PC	PC	-0.24	-0.24	PC	PC	0.96	
2.4 Milieux humides convertis en établissements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
2.5 Autres terres converties en établissements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions ou les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sur sa, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneaire de plantes vivantes.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (+) et les émissions nettes de CO₂ du signe (-). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATC/ATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas de données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quel type de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse, elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/TT/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP respectivement.
 Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse, elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
 5.E.2.1 Variations du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneaires récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
 5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Est du bouchier de la taïga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Est du bouchier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Plaines à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Plaines hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Plaines boreal nord : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ Plaines boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ1 Prairies subhumides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ1 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ17 Cordillère de la taïga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taïga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taïga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ Est du bouchier de la taïga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ Plaines hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ Plaines hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ10 Prairies hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ1 Prairies semi-arides : La conversion des prairies en zones de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans chaque 30 cellules de tableau; il existe peut être une façon plus efficace de faire savoir que « la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée ».
 5.E.2.3 RZ14 Cordillère de la taïga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taïga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouchier de la taïga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
 5.E.2.3 RZ Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUIITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2002

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 2002

Émission (autres que CO2) du drainage des sols et des milieux humides(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

(1) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

(2) Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

(3) Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

(4) Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

(5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

(6) Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

(7) Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	336.00	0.27	0.14
B. Terres en culture	336.00	0.27	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	336.00	0.27	0.14
Sols organiques	IA, NE, PC	IA, SO, NE	IA, SO, NE
Sols minéraux	336.00	0.27	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	153.57	0.36	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	153.57	0.36	0.09
2.2 Prairies converties en terres en culture	182.43	0.18	0.05
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	182.43	0.18	0.05
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriés dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2002

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	680,126.00	0.13	312.53
B. Terres en culture^{(6), (7)}	680,126.00	0.13	312.53
Calcaire CaCO ₃	326,191.00	0.12	143.52
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	353,935.00	0.13	169.01
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C 5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002
Submission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Catégorie d'affectation des terres⁽²⁾	superficie brûlée	ha	1,198,554.14	125.10	0.46	0.02	149,942.12	552.03	23.17
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	1,173,319.93	124.89	0.46	0.02	146,541.73	538.26	22.65
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	1,173,319.93	124.89	0.46	0.02	146,541.73	538.26	22.65
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha							
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	IA	NE		IA	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	1,173.32	124.89	0.46	0.02	146,541.73	538.26	22.65
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,969.63	139.18	0.53	0.02	2,361.87	9.06	0.37
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha		NE,PC	PC,NE	PC,NE		PC,NE	PC,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,969.63	139.18	0.53	0.02	2,361.87	9.06	0.37
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16.97	139.18	0.53	0.02	2,361.87	9.06	0.37
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,969.63	139.18	0.53	0.02	2,361.87	9.06	0.37
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16.97	139.18	0.53	0.02	2,361.87	9.06	0.37
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha		NE	PC,NE	PC,NE		PC,NE	PC,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha		NE	PC	PC		PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	PC	PC		PC	PC
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.79	0.50	0.02	7.30	0.03	0.00
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.79	0.50	0.02	7.30	0.03	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.06	129.79	0.50	0.02	7.30	0.03	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.79	0.50	0.02	7.30	0.03	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.06	129.79	0.50	0.02	7.30	0.03	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC		PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	8.21	125.63	0.57	0.02	1,011.22	4.68	0.19
E. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE		NE	NE
G. Autre (préciser)	superficie brûlée	ha							

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».	
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.	
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 × Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.	
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».	
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.	
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 × Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.	
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TZD/Brûlage de la biomasse.	

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	176.30	1,226.54	2.32	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,215.10		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,079.09		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	136.01		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	136.01		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.39	2.17	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.39	2.17	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	176.30	0.05	0.14	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾ (t / DUS)	CO ₂ (t / DUS)	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾ (Gg)	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
1. Décharges contrôlées	18,402.96	1.00	NE	0.08	SO	1,079.09		312.56	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						136.01		PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,269.77	0.80	30.00	0.11	SO	136.01		PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradé, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄) / DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	831.42				176.30	0.05	0.14
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	31.10	19,506.17	1.60	0.80	606.57	0.05	0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					176.30	SO, NE	0.12
Incinération des déchets urbains	800.32	220.29	NE	0.15	176.30	NE	0.12
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradé (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.</p> <p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2002 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.</p> <p>6.A.1 Autre (préciser) : DUS = Déchets urbains solides; SEDS = Site d'enfouissement des déchets solides; CCM = Coefficient de correction pour le méthane; COD = Carbone organique dégradé (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄ comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré) / déchets urbains solides annuels SEDS. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1: Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.</p>
<p>6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	31,372.59
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.68
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.63
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	PC

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques			CH ₄ ⁽²⁾	N ₂ O ⁽³⁾	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾
						Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
	(Gg CD ^(1)/an)			(kg/kg CD)		(Gg)		
1. Eaux industrielles usées						NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE			PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE			NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales						11.39	NE	2.17
a. Eaux usées	SO	SO	IA			11.39	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE			NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾						PC	PC	PC
Autre (non précisé)						PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC			PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC			PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O		N ₂ O	
				(kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		(Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	32.270.51	27.18	0.16	0.01		2.21	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environmega Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,730,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	98.01	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	149,700,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,702,600,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,400,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	239,900,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	30,800,000.00	1.00
Textile total	20,400,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduelles indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduelles domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	71.90	NE
Anaérobie	SO	NE	28.10	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				(Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	600,705.02	5,555.04	152.25	6,857.32	3,923.01	43.10	2,991.94	0.17	0.17	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	529,037.44	2,554.84	32.45							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
	Méthode de référence ⁽²⁾												
	Méthode sectorielle ⁽²⁾												
1. Industries énergétiques	198,350.44	121.46	3.88							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	61,329.22	3.14	1.91							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	174,443.96	31.27	24.07							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	78,276.25	94.62	2.48							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,637.58	2,304.36	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	31.47	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,637.58	2,272.89	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,209.46	SO,NE,PC	8.09	6,857.32	3,923.01	43.10	2,991.94	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,043.92	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,719.35	NE,PC	8.09	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,534.89	SO,NE	SO				2,962.15		0.13	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				6,857.32	3,923.01	43.10	29.79	0.04	0.04				
G. Autre	9,911.29	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.54							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,221.63	85.55							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,072.53											
B. Gestion du fumier		149.10	16.01									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	69.54									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾	36,281.81	552.03	23.31						SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾	25,019.12	538.26	22.65						NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾	1,957.98	9.06	0.51						NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE						NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾	1,391.59	0.03	0.00						SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾	7,913.13	4.68	0.16						SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾	NE,PC	NE	NE						NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾	IA	IA	NE						NE	NE		
6. Déchets		176.30	1,226.54	2.32						IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾	SO	1,215.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux			11.39	2.17						IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾	176.30	0.05	0.14						IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO	SO						SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	11,783.71	0.52	1.08							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,976.17	0.28	0.81							IA	IA	IA	IA
Marine	2,807.53	0.23	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,309.31												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	600,705.02	5,555.04	152.25	6,857.32	3,923.01	43.10	2,991.94	0.17	0.17	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	529,037.44	2,554.84	32.45							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	528,115.24												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	512,399.86	250.49	32.33							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,637.58	2,304.36	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,209.46	SO,NE,PC	8.09	6,857.32	3,923.01	43.10	2,991.94	0.17	0.17	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.54							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,221.63	85.55							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁴⁾ 36,281.81	552.03	23.31							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	176.30	1,226.54	2.32							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	11,783.71	0.52	1.08							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,976.17	0.28	0.81							IA	IA	IA	IA
Marine	2,807.53	0.23	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,309.31												

Remarque :

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	600,705.02	116,655.81	47,198.26	3,923.01	2,991.94	4,046.06	775,520.10
1. Énergie	529,037.44	53,651.74	10,060.32				592,749.51
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	512,399.86	5,260.19	10,023.37				527,683.43
1. Industries énergétiques	198,350.44	2,550.72	1,202.30				202,103.45
2. Industries manufacturières et construction	61,329.22	65.93	591.56				61,986.71
3. Transport	174,443.96	656.60	7,460.34				182,560.90
4. Autres secteurs	78,276.25	1,986.95	769.18				81,032.37
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,637.58	48,391.55	36.95				65,066.08
1. Combustibles solides	SO,NE	660.88	SO,NE,PC				660.88
2. Pétrole et gaz naturel	16,637.58	47,730.67	36.95				64,405.20
2. Procédés industriels	35,209.46	SO,NE,PC	2,507.28	3,923.01	2,991.94	4,046.06	48,677.75
A. Produits minéraux	9,043.92	SO	SO				9,043.92
B. Industrie chimique	4,719.35	NE,PC	2,507.28	PC	PC	PC	7,226.63
C. Production de métal	11,534.89	SO,NE	SO	SO	2,962.15	3,016.17	17,513.22
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				3,923.01	29.79	1,029.89	4,982.68
G. Autre	9,911.29	NE	NE	SO	SO	SO	9,911.29
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		165.98				165.98
4. Agriculture		25,654.24	26,519.66				52,173.90
A. Fermentation entérique		22,523.14					22,523.14
B. Gestion du fumier		3,131.10	4,962.68				8,093.78
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	21,556.98				21,556.98
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	36,281.81	11,592.53	7,227.27				55,101.62
A. Terres forestières	25,019.12	11,303.42	7,020.68				43,343.22
B. Terres en culture	1,957.98	190.24	156.72				2,304.93
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	1,391.59	0.59	0.35				1,392.53
E. Établissements	7,913.13	98.28	49.52				8,060.94
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	176.30	25,757.29	717.75				26,651.34
A. Enfouissement des déchets solides	SO	25,517.12					25,517.12
B. Épuration des eaux		239.12	673.32				912.44
C. Incinération des déchets	176.30	1.04	44.43				221.78
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	11,783.71	10.82	335.18				12,129.71
Aviation	8,976.17	5.91	250.98				9,233.07
Marine	2,807.53	4.91	84.20				2,896.64
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,309.31						54,309.31
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							720,418.48
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							775,520.10

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L' Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes. <p>Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.</p>
--

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	557,681.14	600,705.02	43,023.87	7.71	5.97	5.55	117,113.20	116,655.81	-457.39	-0.39	-0.06	-0.06	45,896.48	47,198.26	1,301.78	2.84	0.18	0.17
1. Énergie	532,037.61	529,037.44	-3,000.16	-0.56	-0.42	-0.39	54,513.74	53,651.74	-861.99	-1.58	-0.12	-0.11	10,773.22	10,060.32	-712.90	-6.62	-0.10	-0.09
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	515,579.29	512,399.86	-3,179.43	-0.62	-0.44	-0.41	5,241.60	5,260.19	18.60	0.35	0.00	0.00	10,742.16	10,023.37	-718.79	-6.69	-0.10	-0.09
I.A.1. Industries énergétiques	201,366.13	198,350.44	-3,015.69	-1.50	-0.42	-0.39	2,576.55	2,550.72	-25.83	-1.00	0.00	0.00	1,233.03	1,202.30	-30.74	-2.49	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	61,502.82	61,329.22	-173.60	-0.28	-0.02	-0.02	65.89	65.93	0.04	0.06	0.00	0.00	595.44	591.56	-3.88	-0.65	0.00	0.00
I.A.3. Transport	174,448.24	174,443.96	-4.28	0.00	0.00	0.00	612.21	656.60	44.38	7.25	0.01	0.01	8,144.51	7,460.34	-684.17	-8.40	-0.09	-0.09
I.A.4. Autres secteurs	78,262.11	78,276.25	14.14	0.02	0.00	0.00	1,986.95	1,986.95					769.18	769.18				
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	16,458.31	16,637.58	179.26	1.09	0.02	0.02	49,272.14	48,391.55	-880.59	-1.79	-0.12	-0.11	31.06	36.95	5.89	18.96	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					990.22	660.88	-329.34	-33.26	-0.05	-0.04	SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	16,458.31	16,637.58	179.26	1.09	0.02	0.02	48,281.92	47,730.67	-551.25	-1.14	-0.08	-0.07	31.06	36.95	5.89	18.96	0.00	0.00
2. Procédés industriels	35,243.59	35,209.46	-34.13	-0.10	0.00	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					2,064.54	2,507.28	442.74	21.44	0.06	0.06
2.A. Produits minéraux	9,042.59	9,043.92	1.34	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	4,774.60	4,719.35	-55.24	-1.16	-0.01	-0.01	NE,PC	NE,PC					2,064.54	2,507.28	442.74	21.44	0.06	0.06
2.C. Production de métal	11,532.20	11,534.89	2.69	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	9,894.20	9,911.29	17.09	0.17	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											472.66	165.98	-306.68	-64.88	-0.04	-0.04
4. Agriculture							25,654.24	25,654.24					25,448.09	26,519.66	1,071.57	4.21	0.15	0.14
4.A. Fermentation entérique							22,523.14	22,523.14										
4.B. Gestion du fumier							3,131.10	3,131.10					4,960.02	4,962.68	2.66	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					20,488.07	21,556.98	1,068.91	5.22	0.15	0.14
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-9,781.45	36,281.81	46,063.26	-470.92		5.94	9,793.81	11,592.53	1,798.72		0.25	0.23	6,110.63	7,227.27		18.27	0.15	0.14
5.A. Terres forestières	-19,279.00	25,019.12	44,298.12	-229.77	6.15	5.71	9,622.17	11,303.42	1,681.26	17.47	0.23	0.22	5,976.08	7,020.68	1,044.60	17.48	0.14	0.13
5.B. Terres en culture	1,404.70	1,957.98	553.27	39.39	0.08	0.07	111.74	190.24	78.50	70.25	0.01	0.01	101.25	156.72	55.47	54.79	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	1,331.18	1,391.59	60.40	4.54	0.01	0.01	2.44	0.59	-1.85	-75.77	0.00	0.00	1.34	0.35	-0.99	-73.82	0.00	0.00
5.E. Établissements	6,761.67	7,913.13	1,151.47	17.03	0.16	0.15	57.47	98.28	40.82	71.03	0.01	0.01	31.97	49.52	17.55	54.89	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
6. Déchets	181.40	176.30	-5.10	-2.81	0.00	0.00	27,151.41	25,757.29	-1,394.12	-5.13	-0.19	-0.18	1,027.34	717.75	-309.59	-30.14	-0.04	-0.04
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					26,910.75	25,517.12	-1,393.63	-5.18								
6.B. Épuration des eaux							239.62	239.12	-0.49	-0.21	0.00	0.00	981.78	673.32	-308.46	-31.42	-0.04	-0.04
6.C. Incinération des déchets	181.40	176.30	-5.10	-2.81	0.00	0.00	1.04	1.04	0.00	0.00	0.00	0.00	45.56	44.43	-1.13	-2.49	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	11,789.79	11,783.71	-6.08	-0.05	0.00	0.00	11.19	10.82	-0.36	-3.23	0.00	0.00	351.01	335.18	-15.84	-4.51	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,308.40	54,309.31	0.91	0.00	0.00	0.00										-1.25	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions réelles	3,923.01	3,923.01	0.00	0.00	0.00	0.00	2,991.94	2,991.94	0.00	0.00	0.00	0.00	4,064.23	4,046.06	-18.17	-0.45	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							2,962.15	2,962.15										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	3,923.01	3,923.01	0.00	0.00	0.00	0.00	29.79	29.79	0.00	0.00	0.00	0.00	1,044.65	1,029.89	-14.76	-1.41	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	6,818.20	6,857.32	39.13	0.57	0.01	0.01	43.10	43.10					1,044.65	1,044.65	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾		731,670.01	775,520.10	43,850.09	5.99
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾		725,547.01	720,418.48	-5,128.53	-0.71

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

TABEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Page 3 de 19)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.AA.3.B Transport routier (Biomasse / Ethanol)	N.O.	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			Données révisées sur le parc automobile. Le taux de pénétration de la technologie, la distance parcourue en km et le taux de consommation de carburant. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.AA.3.C Chemins de fer (Combustibles liquides)	CH		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.C Chemins de fer (Combustibles liquides)	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.D Navigation (Combustibles liquides / Pétrole résidu)	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.D Navigation (Combustibles liquides / Pétrole résidu)	CH		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.D Navigation (Combustibles liquides / Pétrole résidu)	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.D Navigation (Combustibles liquides / Gaz/Carburant diesel)	CH		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.D Navigation (Combustibles liquides / Gaz/Carburant diesel)	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Essence pour véhicules	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Essence pour véhicules	CH	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Essence pour véhicules	N.O.	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Carburant diesel pour	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Carburant diesel pour	CH	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Combustibles liquides) / Carburant diesel pour	N.O.	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Biomasse / Ethanol)	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (préire de préciéer) / Autres combustibles non spécifiés (Biomasse / Ethanol)	CH	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.4 Autres secteurs	CO ₂	Voir les explications par catégorie.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles liquides	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles liquides	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles liquides	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles gazeux	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles gazeux	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel / Combustibles gazeux	N.O.			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles liquides	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles liquides	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles liquides	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles gazeux	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles gazeux	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel / Combustibles gazeux	N.O.			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles liquides	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles liquides	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles liquides	N.O.		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles gazeux	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles gazeux	CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches / Combustibles gazeux	N.O.			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CO ₂			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	N.O.			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole
1.B.1 Combustibles solides	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	La production de houille a été publiée par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	
1.B.1.2.1 Activités minères	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	La production de houille a été publiée par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	
1.B.1.2.1 Activités minères	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	La production de houille a été publiée par Statistique Canada pour la période 2002-2004. Dans les inventaires précédents, ces données n'étaient pas disponibles et on s'est servi des données de 2001 sur la production pour estimer les émissions de 2002 à 2004.	SO
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CO ₂			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	SO
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	N.O.			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégraissage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole
1.B.2.2 Production	CO ₂			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de la Production à l'Évacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.2 Production	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de la Production à l'Évacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.4 Raffinage et entreposage	CO ₂			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription du procédé de dégraissage / Raffinage et entreposage dans l'évacuation / pétrole et des émissions fugitives d'évacuation / pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.4 Raffinage et entreposage	CH			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des émissions fugitives du raffinage / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.4 Raffinage et entreposage	N.O.			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Sont comprises dans cette valeur les émissions de N ₂ O de 1.B.2.C.1.1 Pétrole qui tiennent de l'usine de valorisation du pétrole lourd, puisqu'il n'y a aucune cellule réservée aux émissions de N ₂ O pour 1.B.2.C.1.1 Pétrole.	

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CO ₂					Réinscription des rejets de CO ₂ des puits et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel à l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CH ₄					Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production à l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.B.3 Transport	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Longueurs des gares de transport révisées
1.B.2.B.3 Transport	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Longueurs des gares de transport révisées
1.B.2.B.4 Distribution	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Longueurs des gares de distribution révisées
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Réinscription du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans l'évacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂					Réinscription des rejets de CO ₂ des puits et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel à l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄					Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de la Production à l'évacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.
1.C1 Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.			Voir les explications par catégorie.
1.C1 Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.			Voir les explications par catégorie.
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.			Voir les explications par catégorie.
1.C1.A Aviation \ Carburateur (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburateur (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburateur (kérosène)	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)				Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /clinker.			
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du moulin à la suite des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récupération/CO					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.3 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération/CO			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /acier à 5 kg.			
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 13 de 19)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ13 Plaines de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ17 Cordillère de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ17 Cordillère de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Calcaire CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽³⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.

Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.

Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisés)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATCATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.

CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.F Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P4 Quantité détruite	Données sur les activités inconnues

CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation.
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2002
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Autres postes :										
Soutes internationales										
Aviation	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Marine	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Opérations multilatérales	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	521,185.82	529,037.44	23.50
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	505,083.53	512,399.86	22.64
1. Industries énergétiques	195,377.56	198,886.37	198,350.44	37.53
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	59,435.09	61,329.22	-1.40
3. Transport	173,705.51	172,131.47	174,443.96	22.90
4. Autres secteurs	78,081.58	74,630.60	78,276.25	12.74
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	16,102.29	16,637.58	57.57
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	16,102.29	16,637.58	57.57
2. Procédés industriels	36,420.15	35,663.73	35,209.46	16.23
A. Produits minéraux	9,618.97	9,025.09	9,043.92	9.27
B. Industrie chimique	5,309.26	5,010.79	4,719.35	20.28
C. Production de métaux	11,794.52	11,483.70	11,534.89	18.00
D. Autre production	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	9,697.39	10,144.15	9,911.29	19.17
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture				
A. Fermentation entérique				
B. Gestion du fumier				
C. Riziculture				
D. Sols agricoles				
E. Feux de savane dirigés				
F. Résidus agricoles du brûlage des champs				
G. Autre				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-98,221.70	36,281.81	-128.39
A. Terres forestières	-122,007.43	-110,474.52	25,019.12	-116.08
B. Terres en culture	3,391.58	2,495.07	1,957.98	-85.92
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	1,609.96	1,391.59	-70.98
E. Établissements	7,879.33	8,147.79	7,913.13	-12.68
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	199.91	199.94	176.30	-34.06
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées				
C. Incinération des déchets	199.91	199.94	176.30	-34.06
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾				
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	454,976.79	458,827.78	600,705.02	81.42
	563,577.69	557,049.48	564,423.20	22.99
Autres postes :				
Soutes internationales				
Aviation	13,383.65	12,618.02	11,783.71	18.92
Marine	9,947.03	8,916.03	8,976.17	29.69
Opérations multilatérales	3,436.62	3,701.99	2,807.53	-6.02
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	3.11
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	34.82
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	95.30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fuitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	2,211.38
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	51.48
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	2,159.90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	1,159.73
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	1,023.01
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	136.71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	313.44
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	298.25
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	8.88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	1.72
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	4.59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	1,203.22
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	1,190.28
B. Epuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	12.90
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	0.04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	5,138.25
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	4,824.81
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	0.59
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	0.31
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	0.32	0.28
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	2,569.08	2,603.58	2,554.84	46.78
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	252.28	247.73	250.49	17.19
1. Industries énergétiques	121.12	118.93	121.46	53.62
2. Industries manufacturières et construction	3.21	3.01	3.14	11.32
3. Transport	32.78	30.92	31.27	0.81
4. Autres secteurs	95.17	94.87	94.62	-6.17
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	2,316.80	2,355.85	2,304.36	50.92
1. Combustibles solides	45.19	47.15	31.47	-65.48
2. Pétrole et gaz naturel	2,271.61	2,308.69	2,272.89	58.31
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production				
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits				
4. Agriculture	1,175.31	1,209.66	1,221.63	22.29
A. Fermentation entérique	1,035.14	1,064.63	1,072.53	22.46
B. Gestion du fumier	140.18	145.03	149.10	21.03
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	50.05	133.74	552.03	266.22
A. Terres forestières	36.67	119.98	538.26	313.34
B. Terres en culture	8.89	8.85	9.06	-41.87
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.03	0.03	0.03	-92.06
E. Établissements	4.45	4.88	4.68	2.32
F. Autres terres	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,204.92	1,207.05	1,226.54	16.02
A. Enfouissement des déchets solides	1,193.61	1,195.65	1,215.10	16.15
B. Épuration des eaux usées	11.27	11.36	11.39	6.89
C. Incinération des déchets	0.04	0.04	0.05	-88.64
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,999.36	5,154.03	5,555.04	40.72
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	5,020.30	5,003.01	31.77
Autres postes :				
Soutes internationales	0.60	0.59	0.52	11.86
Aviation	0.31	0.28	0.28	29.65
Marine	0.29	0.31	0.23	-4.00
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.11	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2002

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	33.11	32.45	18.80
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	32.99	32.33	18.80
1. Industries énergétiques	3.82	3.90	3.88	35.99
2. Industries manufacturières et construction	1.95	1.84	1.91	10.08
3. Transport	26.21	24.83	24.07	18.15
4. Autres secteurs	2.46	2.42	2.48	9.66
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	0.12	0.12	17.67
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	0.12	0.12	17.67
2. Procédés industriels	6.87	6.74	8.09	-78.63
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	6.74	8.09	-78.63
C. Production de métaux	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production				
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	0.69	0.54	-5.11
4. Agriculture	90.20	87.27	85.55	7.20
A. Fermentation entérique				
B. Gestion du fumier	15.52	15.94	16.01	21.94
C. Riziculture				
D. Sols agricoles	74.68	71.33	69.54	4.29
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	5.71	23.31	261.67
A. Fermentation entérique	1.54	5.05	22.65	313.34
B. Gestion du fumier	0.50	0.50	0.51	-36.58
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	0.00	0.00	-92.41
E. Feux de savane dirigés	0.15	0.16	0.16	3.03
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.23	2.32	2.32	5.89
A. Enfouissement des déchets solides				
B. Épuration des eaux usées	2.07	2.16	2.17	21.61
C. Incinération des déchets	0.15	0.16	0.14	-64.22
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	136.84	135.83	152.25	-1.24
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	134.65	130.12	128.94	-12.71
Autres postes :				
Soutes internationales	1.21	1.10	1.08	11.73
Aviation	0.90	0.80	0.81	29.69
Marine	0.31	0.30	0.27	-20.91
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	3,545.71	3,923.01	100.00
HFC-23	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-125	0.18	0.21	0.24	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	1.73	1.87	100.00
HFC-152a	0.04	0.03	0.02	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	0.18	0.20	100.00
HFC-227ea	0.01	0.01	0.01	100.00
HFC-236fa	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	3,492.35	2,991.94	-54.24
CF ₄	0.59	0.48	0.41	-54.49
C ₂ F ₆	0.05	0.04	0.03	-52.46
C ₃ F ₈	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	4,372.76	4,046.06	-18.70
SF ₆	0.18	0.18	0.17	-18.70

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2002
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	458,827.78	600,705.02	81.42
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	557,049.48	564,423.20	22.99
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	108,234.67	116,655.81	40.72
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	105,426.20	105,063.27	31.77
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	42,108.57	47,198.26	-1.24
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	40,338.28	39,970.99	-12.71
HFC	2,993.79	3,545.71	3,923.01	100.00
HPF	4,308.23	3,492.35	2,991.94	-54.24
SF ₆	4,341.47	4,372.76	4,046.06	-18.70
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	63.85
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	720,897.71	714,224.79	720,418.48	20.88

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	2002	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
1. Énergie	591,625.91	586,125.82	592,749.51	25.22
2. Procédés industriels	50,193.83	49,163.17	48,677.75	-9.08
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	212.44	165.98	-5.11
4. Agriculture	52,642.95	52,456.63	52,173.90	14.12
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-106,870.74	-93,642.94	55,101.62	-144.93
6. Déchets	26,193.14	26,266.74	26,651.34	15.14
7. Autre	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	614,026.97	620,581.85	775,520.10	63.85

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2001

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	521,185.82	2,603.58	33.11	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	505,083.53	247.73	32.99	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	198,886.37	118.93	3.90	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	133,313.72	5.04	2.50	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,542.73	IA,SO	0.31	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	50,029.93	113.89	1.09	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	59,435.09	3.01	1.84	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	5,829.39	0.23	0.18	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,438.25	0.08	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	6,710.66	0.14	0.12	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	9,481.57	1.89	0.83	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	33,975.20	0.68	0.67	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	10,197.73	0.21	0.25	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,840.25	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	18,931.59	0.38	0.35	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,005.64	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	172,131.47	30.92	24.83	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,997.02	0.41	0.54	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	120,143.86	10.33	13.26	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,820.26	0.31	2.35	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	5,169.20	0.37	1.16	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	35,001.13	19.50	7.52	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	35,001.13	19.50	7.52	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	74,630.60	94.87	2.42	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	32,989.73	0.63	0.70	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	39,447.45	94.21	1.67	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,193.43	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,102.29	2,355.85	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	47.15	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	47.15	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,102.29	2,308.69	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	174.65	265.17	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	50.81	933.27				IA	IA
c. Évacuation et torchage	15,876.82	1,110.26	0.01	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,950.98	1,106.86				IA	IA
Torchage	4,925.84	3.40	0.01	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	12,618.02	0.59	1.10	IA	IA	IA	IA
Aviation	8,916.03	0.28	0.80	IA	IA	IA	IA
Marine	3,701.99	0.31	0.30	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,619.13						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/2001 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,561,479.59	VCB				505,083.53	247.73	32.99
Combustibles liquides	2,873,838.31	VCB	69.60	7.18	8.78	200,028.71	20.64	25.23
Combustibles solides	1,463,355.51	VCB	81.75	1.32	1.35	119,634.40	1.93	1.97
Combustibles gazeux	3,610,669.67	VCB	51.35	36.07	1.12	185,420.41	130.25	4.05
Biomasse	613,616.10	VCB	84.12	154.67	2.84 ⁽³⁾		94.91	1.74
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,847,436.22	VCB				198,886.37	118.93	3.90
Combustibles liquides	190,289.77	VCB	72.37	0.82	2.28	13,770.76	0.16	0.43
Combustibles solides	1,295,109.35	VCB	87.52	1.07	1.43	113,343.35	1.38	1.85
Combustibles gazeux	1,362,037.10	VCB	52.69	86.19	1.19	71,772.27	117.39	1.62
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,708,126.08	VCB				133,313.72	5.04	2.50
Combustibles liquides	149,766.11	VCB	72.42	1.04	1.89	10,846.12	0.16	0.28
Combustibles solides	1,175,595.40	VCB	87.99	1.06	1.52	103,436.44	1.24	1.78
Combustibles gazeux	382,764.58	VCB	49.72	9.51	1.15	19,031.15	3.64	0.44
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	323,787.29	VCB				15,542.73	IA,SO	0.31
Combustibles liquides	40,523.66	VCB	72.17	IA	3.73	2,924.64	IA	0.15
Combustibles solides	66,824.94	VCB	81.20	IA	0.57	5,425.99	IA	0.04
Combustibles gazeux	216,438.68	VCB	33.23	IA	0.54	7,192.10	IA	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	815,522.85	VCB				50,029.93	113.89	1.09
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	52,689.01	VCB	85.04	2.66	0.60	4,480.92	0.14	0.03
Combustibles gazeux	762,833.84	VCB	59.71	149.12	1.39	45,549.01	113.75	1.06
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,648,174.55	VCB				59,435.09	3.01	1.84
Combustibles liquides	126,189.49	VCB	72.48	2.57	1.44	9,145.61	0.32	0.18
Combustibles solides	166,621.96	VCB	36.89	1.22	0.69	6,146.98	0.20	0.12
Combustibles gazeux	862,911.10	VCB	51.16	1.00	1.04	44,142.49	0.86	0.90
Biomasse	492,452.00	VCB	84.49	3.28	1.31 ⁽³⁾	41,607.50	1.62	0.65
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	186,750.09	VCB				5,829.39	0.23	0.18
Combustibles liquides	7,189.13	VCB	72.47	2.82	1.51	521.00	0.02	0.01
Combustibles solides	92,604.44	VCB	0.49	1.04	0.69	45.61	0.10	0.06
Combustibles gazeux	86,956.52	VCB	60.52	1.28	1.17	5,262.77	0.11	0.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	55,131.97	VCB				3,438.25	0.08	0.05
Combustibles liquides	9,794.42	VCB	72.47	2.81	1.50	709.83	0.03	0.01
Combustibles solides	13,537.69	VCB	84.93	1.28	0.71	1,149.70	0.02	0.01
Combustibles gazeux	31,799.85	VCB	49.65	0.97	0.87	1,578.72	0.03	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	132,125.04	VCB				6,710.66	0.14	0.12
Combustibles liquides	5,663.25	VCB	72.47	2.82	1.51	410.42	0.02	0.01
Combustibles solides	696.55	VCB	81.20	2.59	0.57	56.56	0.00	0.00
Combustibles gazeux	125,765.24	VCB	49.65	0.97	0.87	6,243.69	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	653,570.49	VCB				9,481.57	1.89	0.83
Combustibles liquides	62,115.81	VCB	72.48	2.79	1.50	4,501.90	0.17	0.09
Combustibles solides	1,617.69	VCB	89.60	1.60	1.07	144.94	0.00	0.00
Combustibles gazeux	97,384.99	VCB	49.65	0.97	0.87	4,834.73	0.09	0.08
Biomasse	492,452.00	VCB	84.49	3.28	1.31 ⁽³⁾	41,607.50	1.62	0.65
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	620,596.96	VCB				33,975.20	0.68	0.67
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	19,164.98	VCB	72.32	2.28	1.36	1,386.10	0.04	0.03
Combustibles solides	5,754.59	VCB	86.08	1.05	0.70	495.33	0.01	0.00
Combustibles gazeux	162,701.48	VCB	51.11	0.97	1.36	8,316.30	0.16	0.22
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,470.61	VCB	72.47	2.82	1.51	179.05	0.01	0.00
Combustibles solides	39,296.23	VCB	80.79	1.42	0.67	3,174.79	0.06	0.03
Combustibles gazeux	9,797.70	VCB	49.65	0.97	0.89	486.41	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	16,921.30	VCB	72.60	2.05	1.29	1,228.43	0.03	0.02
Combustibles solides	13,114.78	VCB	82.35	1.72	0.70	1,080.05	0.02	0.01
Combustibles gazeux	332,978.20	VCB	49.92	0.97	0.96	16,623.11	0.32	0.32
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	2,869.99	VCB	72.78	0.78	0.92	208.88	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	15,527.11	VCB	51.31	0.97	1.48	796.76	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,559,480.02	GCV				172,131.47	30.92	24.83
Combustibles liquides	2,336,505.35	GCV	68.94	8.56	10.48	161,086.47	20.00	24.50
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	219,043.10	GCV	50.42	49.60	1.30	11,045.00	10.86	0.28
Biomasse	3,931.56	GCV	61.77	16.33	13.70	242.87	0.06	0.05
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	87,887.56	GCV				5,997.02	0.41	0.54
Essence d'aviation	3,525.83	GCV	69.51	65.33	6.86	245.08	0.23	0.02
Carburacteur (kérosène)	84,361.72	GCV	68.18	2.14	6.15	5,751.94	0.18	0.52
b. Transport routier	1,759,945.38	GCV				120,143.86	10.33	13.26
Essence	1,247,689.58	GCV	67.43	6.29	9.65	84,129.93	7.85	12.05
Carburant diesel	489,631.00	GCV	71.28	3.20	2.34	34,900.59	1.57	1.14
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (préciser)	SO	GCV				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	18,991.83	GCV	58.62	46.65	1.15	1,113.34	0.89	0.02
Biomasse	3,632.98	GCV	61.77	8.47	14.66 ⁽³⁾	224.43	0.03	0.05
Autres combustibles ou carburants (veuillez préciser)	SO	GCV				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	81,654.22	GCV				5,820.26	0.31	2.35
Combustibles ou carburants liquides	81,654.22	GCV	71.28	3.84	28.77	5,820.26	0.31	2.35
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez préciser)	SO	GCV				SO	SO	SO
d. Navigation	71,954.63	GCV				5,169.20	0.37	1.16
Pétrole résiduel (mazout lourd)	33,851.34	GCV	72.47	6.53	1.87	2,453.23	0.22	0.06
Gaz/Carburant diesel	38,103.29	GCV	71.28	3.84	28.77	2,715.98	0.15	1.10
Gaz	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (préciser)	SO	GCV				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (préciser)	SO	GCV				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (veuillez préciser) ⁽⁵⁾	558,038.23	GCV				35,001.13	19.50	7.52
Autre (non précisé)	558,038.23	GCV				35,001.13	19.50	7.52
Combustibles ou carburants liquides	357,688.37	GCV	70.09	26.53	20.29	25,069.47	9.49	7.26
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	200,051.27	GCV	49.65	49.88	1.31	9,931.66	9.98	0.26
Biomasse	298.58	GCV	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	18.44	0.03	0.00
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,506,388.81	VCB				74,630.60	94.87	2.42
Combustibles liquides	220,853.70	VCB	72.56	0.76	0.54	16,025.88	0.17	0.12
Combustibles solides	1,624.19	VCB	88.70	212.29	1.06	144.07	0.34	0.00
Combustibles gazeux	1,166,678.37	VCB	50.11	0.97	1.07	58,460.65	1.13	1.25
Biomasse	117,232.54	VCB	83.33	795.23	8.89 ⁽³⁾	9,768.76	93.23	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	615,406.10	VCB				32,989.73	0.63	0.70
Combustibles liquides	90,367.22	VCB	72.50	0.87	1.01	6,551.79	0.08	0.09
Combustibles solides	277.53	VCB	79.65	153.73	0.77	22.10	0.04	0.00
Combustibles gazeux	524,761.35	VCB	50.34	0.97	1.15	26,415.83	0.51	0.60
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	852,337.82	VCB				39,447.45	94.21	1.67
Combustibles liquides	121,083.16	VCB	72.61	0.67	0.16	8,791.64	0.08	0.02
Combustibles solides	1,346.66	VCB	90.57	224.36	1.12	121.97	0.30	0.00
Combustibles gazeux	612,675.46	VCB	49.84	0.97	0.98	30,533.84	0.60	0.60
Biomasse	117,232.54	VCB	83.33	795.23	8.89 ⁽³⁾	9,768.76	93.23	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	38,644.89	VCB				2,193.43	0.04	0.06
Combustibles liquides	9,403.33	VCB	72.57	0.86	1.00	682.44	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	29,241.56	VCB	51.67	0.97	1.60	1,510.98	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/ VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	128 951.00	53 516.79	79 589.70	-9 050.70	111 928.79	39.21	VCB	4 388 727.90	19.00	83 385.83		83 385.83	0.99	302 690.56		
		Orimulsion		PC		PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.		10 ⁶ l	29 353.40	504.65	10 545.41	1 520.26	17 792.38	21.98	VCB	391 107.00	16.19	6 332.72	1 338.94	4 993.78	1.00	18 218.97	
		Essence	10 ³ m ³		2 725.44	8 873.41		-1 103.51	-5 044.46	35.00	VCB	-176 535.86	18.36	-3 241.47	SO	-3 241.47	0.99	-11 707.09	
		Carburéacteur (kérosène)	10 ³ m ³		992.23	309.03	3 496.48		224.50	-3 037.79	37.40	VCB	-113 613.16	19.32	-2 195.01	SO	-2 195.01	0.99	-7 927.66
		Kérosène – autre	10 ³ m ³		16.46	180.18		SO	1 350.12	-1 513.84	37.68	VCB	-57 041.52	18.45	-1 052.42	SO	-1 052.42	0.99	-3 801.00
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m ³		909.12	7 311.69	197.11	-639.57	-5 960.11	38.39	VCB	-228 796.04	19.54	-4 471.33	SO	-4 471.33	0.99	-16 148.94	
		Mazout résiduaire	10 ³ m ³		3 054.09	2 520.08	1 027.24	-642.66	149.42	42.50	VCB	6 350.41	20.18	128.16	SO	128.16	0.99	462.88	
		GPL	10 ³ m ³		234.93	623.88		730.31	-1 119.26	26.45	VCB	-29 609.70	16.50	-488.41	IA	-488.41	1.00	-1 781.90	
		Éthane	10 ³ m ³			11.77		3 854.81	-3 866.58	17.22	VCB	-66 582.47	15.61	-1 039.64	1 991.01	-3 030.65	1.00	-11 056.81	
		Naphte	10 ³ m ³		0.30	0.00		33.81	-33.52	35.17	VCB	-1 178.93	19.33	-22.79	67.98	-90.78	0.99	-329.53	
		Bitume	10 ³ m ³		245.23	1 377.12		-127.63	-1 004.27	44.46	VCB	-44 649.80	20.90	-933.18	2 905.33	-3 838.51	0.99	-13 933.78	
		Lubrifiants	10 ³ m ³		274.67	631.96		PC	-87.19	-270.11	39.16	VCB	-10 577.39	19.66	-207.98	396.89	-604.87	0.99	-2 195.67
		Coke de pétrole	10 ³ m ³		783.70	125.05			-14.54	673.19	45.25	VCB	30 461.62	22.11	673.39	SO	673.39	1.00	2 469.08
		Alimentation des raffineries	10 ³ m ³			475.40			-63.83	-411.57	35.17	VCB	-14 475.06	19.33	-279.87	2 318.12	-2 597.99	0.99	-9 430.71
		Pétrole – autre	10 ³ m ³		2 299.89	434.84			4 009.13	-2 144.07	39.82	VCB	-85 377.02	19.84	-1 693.82	196.36	-1 890.18	0.99	-6 861.36
		Autres comb. fossiles liquides											2 089.34	13.02	27.21	SO	27.21	1.00	99.26
		Gaz de distillation			SO			PC	-54.23	54.23	38.52	VCB	2 089.34	13.02	27.21	SO	27.21	1.00	99.26
		Totaux – Combustibles fossiles liquides											3 990 299.32		74 921.38	9 214.63	65 706.75		238 766.30
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		461.45			0.00	461.45	27.70	VCB	12 782.13	23.50	300.40	SO	300.40	1.00	1 101.48	
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Autre charbon bitum.		kt	34 025.91	19 007.15	30 376.13		638.75	22 018.19	29.20	VCB	643 020.50	21.90	14 079.67	SO	14 079.67	1.00	51 625.45	
	Charbon sous-bitum.		kt	24 939.38	5 989.96		PC	36.36	30 892.97	19.15	VCB	591 600.41	24.68	14 601.10	SO	14 601.10	1.00	53 537.37	
	Lignite		kt	11 390.28				13.96	11 376.31	15.00	VCB	170 644.71	25.73	4 390.95	SO	4 390.95	0.98	15 778.13	
	Huile de schiste			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Tourbe			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾				PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Four à coke/coke de gaz		kt		617.41	78.05		234.37	304.99	28.83	VCB	8 792.75	23.46	206.28	SO	206.28	0.99	748.80
	Autres comb. fossiles solides											SO		SO	SO	SO		SO	
Coke de pétrole											1 426 840.50		33 578.40	SO	33 578.40		122 791.23		
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	189 079.89	3 910.56	108 175.71		-4 026.62	88 841.35	38.09	VCB	3 383 966.88	13.87	46 930.56	948.91	45 981.65	1.00	167 756.40		
Comb. fossiles gazeux	Gaz naturel (sec)										SO		SO	SO	SO		SO		
													46 930.56	948.91	45 981.65		167 756.40		
Totaux – Comb. fossiles gazeux											3 383 966.88		46 930.56	948.91	45 981.65		167 756.40		
Totaux											8 801 106.71		155 430.34	10 163.54	145 266.80		529 313.92		
Totaux – Biomasse			45 371.84	PC	PC		PC	45 371.84	15.99	VCB	725 657.08	23.69	17 188.89	SO	17 188.89	1.00	63 025.95		
	Biomasse solide	Mg	163 000.00	PC	PC		PC	163 000.00	24.12	VCB	3 931.56	17.06	67.07	SO	67.07	1.00	245.93		
	Biomasse liquide	10 ³ m ³	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
	Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	128 951.00	53 516.79	79 589.70		-9 050.70	111 928.79	39.21	VCB	4 388 727.90	19.00	83 385.83		83 385.83	0.99	302 690.56		

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/2001 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/2001 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liquer résiduaire puisque celle ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liquer résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,990.30	3,351.86	238,766.30	2,873.84	200,028.71	16.63	19.37
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,426.84	1,426.84	122,791.23	1,463.36	119,634.40	-2.50	2.64
Combustibles gazeux	3,383.97	3,176.63	167,756.40	3,610.67	185,420.41	-12.02	-9.53
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,801.11	7,955.33	529,313.92	7,947.86	505,083.53	0.09	4.80

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : Dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR ACT.	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	85.87			SO	47.15	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	1.40	10.52	NE	SO	14.78	NE
Activités minières		10.52	NE	SO	14.78	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	84.47	0.38	NE	SO	32.38	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	32.38	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

(1) On estime les coefficients d'émission implicites (CED) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – (brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

(2) Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

(3) Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

(4) Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

(5) Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/2001 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2001 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/2001 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2001 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.B Transformation du combustible solide/2001 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						174.65	265.17	0.11
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ³ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	97,889.90	1,775.46	2,662.65		173.80	260.65	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	97,889.90	0.53	12.51		0.05	1.22	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		323,787.22	2.47	10.19	0.35	0.80	3.30	0.11
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						50.81	933.27	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	221,618.70	44.36	1,368.25		9.83	303.23	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	83,613.60	24.10	3,230.33		2.02	270.10	
iv. Distribution	(préciser)		216,863.70	NE	744.09		NE	161.37	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	188,633.00	206.57	1,052.68		38.97	198.57	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		188,633.00	206.57	1,052.68		38.97	198.57	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					10,950.98	1,106.86	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	97,889.90	39,469.04	8,900.83		3,863.62	871.30	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	221,618.70	31,979.56	1,039.61		7,087.27	230.40	
iii. Combiné			19,743.00	4,776.696.14	261,273,751.36		0.09	5.16	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,925.84	3.40	0.01
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,147.30	1,056,371.35	749.50	1.65	3,324.72	2.36	0.01
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,147.30	200,481.28	131.10	NE	630.97	0.41	NE
iii. Combiné			19,743.00	49,138,879,824.66	31,816,448.78	NE	970.15	0.63	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.

• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.

• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	130,768.39				8,916.03	0.28	0.80
Carburéacteur (kérosène)	130,768.39	68.18	0.00	0.01	8,916.03	0.28	0.80
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Soutes (marine)	51,206.74				3,701.99	0.31	0.30
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,549.12	71.28	0.00	0.03	538.10	0.03	0.22
Mazout résiduaire	43,657.62	72.47	0.01	0.00	3,163.89	0.29	0.08
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	40.19	59.81
Marine	58.42	41.58

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	35,663.73	SO,NE,PC	6.74	5,990.22	3,545.71	43.10	3,492.35	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,025.09	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,544.41												IA
2. Production de chaux	1,636.40												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	475.86												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	185.12												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	183.30	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	183.30	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,010.79	NE,PC	6.74	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,010.79	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			4.14							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		2.59							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,483.70	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	3,462.53	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,281.81	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	4,201.89	NE				NE	3,462.53			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.02	0.02				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆				SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits				PC		PC		PC					
Production de HCFC-22				PC									
Autre				PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives				PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				5,990.22	3,545.71	43.10	29.82	0.08	0.08				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				5,268.48	3,059.15	0.88	1.30	SO	SO				
2. Injection de mousses				89.67	44.85	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				222.82	22.01	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				404.70	415.15	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				4.55	4.55	1.48	1.48	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.08	0.08				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.71	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.26	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.45	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	10,144.15	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	10,144.15	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,025.09	0.03	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	12,652.51	0.52			6,544.41	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,155.09	0.76			1,636.40	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,121.31	0.42			475.86	PC				
4. Bicarbonate de soude						185.12	0.03				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	113.40	0.00			NE	0.03				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	446.08	0.42			185.12	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						183.30	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	362.00	0.51	SO	SO	183.30	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,010.79	1,105.00	NE,PC	SO,PC	6.74	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,889.68	1.57	NE	NE	5,010.79	1,105.00	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,128.68			0.00					4.14	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			2.59	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
		(t/t)			(Gg)						
C. Production de métaux							11,483.70	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO
1. Sidérurgie				0.27	SO,NE		7,281.81	SO,PC	SO,NE	SO,PC	
Acier	Production d'acier	Steel Production	15,178.90	0.04	NE		582.60	PC	NE	PC	
Fonte brute	Production de fonte brute	Pig iron production	8,302.14	0.81	NE		6,699.21	PC	NE	PC	
Aggloméré	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	
Coke	Consommation de coke métallurgique	Coke consumption	3,193.57	1A	NE		1A	PC	NE	PC	
Autre (veuillez préciser)							SO	SO	SO	SO	
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC	
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	Aluminium Production	2,582.91	1.63	NE		4,201.89	PC	NE	PC	
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)							SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	Magnesium production	83.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production							SO	SO			
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO	SO			SO	SO			
G. Autre (veuillez préciser)							10,144.15	NE	NE	PC	NE
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	Non Energy Use of hydrocarbons	SO	SO	NE	NE	10,144.15	NE	NE	PC	NE

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méca	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammécs) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammécs) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.64	1.07	IA,SO,NE,PC	2.88	212.36	IA,SO,NE,PC	1,727.64	32.49	IA,SO,NE,PC	175.05	7.96	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		481.35	39.22	0.15	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		182.96	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		479.43	37.64		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	100.62
Production d'aluminium																479.43	37.64		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										1.84
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										14.23
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.64	1.07	IA,SO,NE,PC	2.88	212.36	IA,SO,NE,PC	1,727.64	32.49	IA,SO,NE,PC	175.05	7.96	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.59	0.15	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.23	SO,NE,PC		82.34	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.60	1.07	SO	SO	212.36	SO	1,376.22	8.12	SO	175.03	0.51	SO	SO	NE		0.00	0.06	0.10	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	34.50	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	7.45	0.06	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	316.66	24.37	SO	0.02	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	0.04	SO	SO	2.88	SO	SO	0.26	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.20	SO	SO	
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.49
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	81.85
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.12	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.03	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.09	0.05	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.03	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.03	SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10mme	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾			
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	1.01	5.65	IA,PC	4.46	367.76	PC	2,603.46	25.04	IA,PC	348.77	77.38	0.24	IA,NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE,PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	1.01	5.65	PC	4.46	367.99	5.07	4,778.11	25.04	PC	349.05	77.38	0.24	NE,PC	PC	2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE
en vrac	0.91	5.63	PC	4.46	367.71	5.07	3,941.92	16.51	PC	348.75	63.89	0.14	NE,PC	PC	2.49	2.69	0.00	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.10	0.02	PC	PC	0.28	PC	836.19	8.53	PC	0.29	13.49	0.10	NE,PC	PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Exportations	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,174.65	IA,PC	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
en vrac	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.00	PC	PC	PC	0.23	5.07	2,174.65	PC	PC	0.27	PC	PC	NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	2800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	7.48	0.70	IA,SO,NE,PC	3.74	594.62	IA,SO,NE,PC	2,245.93	4.55	IA,SO,NE,PC	665.20	23.10	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,545.71	3,128.77	360.84	1.06	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	3,492.35	4,372.76
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	7.48	0.70	IA,SO,NE,PC	3.74	594.62	IA,SO,NE,PC	2,245.93	4.55	IA,SO,NE,PC	665.20	23.10	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,545.71	12.49	14.58	1.06	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.82	1,967.89
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																									
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	7.48	0.70	IA,SO,NE,PC	3.74	594.62	IA,SO,NE,PC	2,245.93	4.55	IA,SO,NE,PC	665.20	23.10	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,545.71	12.49	14.58	1.06	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.67	SO,NE,PC	29.82	1,967.89
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	11.78	3.67	IA,PC	5.79	1,029.73	PC	3,384.50	3.51	IA,PC	1,325.33	224.39	1.52	IA,NE,PC	PC	5,990.22	16.19	25.14	0.10	PC	PC	1.66	PC	43.10	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.57	5.27	IA,SO,NE,PC	1.55	1.73	IA,SO,NE,PC	1.51	0.77	IA,SO,NE,PC	1.99	9.72	3.85	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.69	1.30	1.72	0.10	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.00	SO,NE,PC	1.45	1.01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appaissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenus dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P.2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

**Production de métaux
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆		
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)				
C. HPF and SF₆ (production de métaux)												
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,582,910.90	0.19	0.01		479.43	PC	37.64	PC	100.62	PC	
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										16.07	PC	
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,582,910.90			0.00					1.84	PC	
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	14.23			1,000.00					14.23	PC	

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. • Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23					PC
HFC-32					PC
HFC-41					PC
HFC-43-10-mee					PC
HFC-125					PC
HFC-134					PC
HFC-134a					PC
HFC-152a					PC
HFC-143					PC
HFC-143a					PC
HFC-227ea					PC
HFC-236fa					PC
HFC-245ca					PC
Mélange non spécifié de HFC					PC
PFC					
CF ₄					PC
C ₂ F ₆					PC
C ₃ F ₈					PC
C ₄ F ₁₀					PC
c-C ₄ F ₈					PC
C ₅ F ₁₂					PC
C ₆ F ₁₄					PC
Mélange non spécifié de PFC					PC
SF ₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23					PC
HFC-32					PC
HFC-41					PC
HFC-43-10-mee					PC
HFC-125					PC
HFC-134					PC
HFC-134a					PC
HFC-152a					PC
HFC-143					PC
HFC-143a					PC
HFC-227ea					PC
HFC-236fa					PC
HFC-245ca					PC
Mélange non spécifié de HFC					PC
PFC					
CF ₄					PC
C ₂ F ₆					PC
C ₃ F ₈					PC
C ₄ F ₁₀					PC
c-C ₄ F ₈					PC
C ₅ F ₁₂					PC
C ₆ F ₁₄					PC
Mélange non spécifié de PFC					PC
SF ₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23					SO
HFC-32					SO
HFC-41					SO
HFC-43-10-mee					SO
HFC-125					SO
HFC-134					SO
HFC-134a					SO
HFC-152a					SO
HFC-143					SO
HFC-143a					SO
HFC-227ea					SO
HFC-236fa					SO
HFC-245ca					SO
Mélange non spécifié de HFC					SO
PFC					
CF ₄					SO
C ₂ F ₆					SO
C ₃ F ₈					SO
C ₄ F ₁₀					SO
c-C ₄ F ₈					SO
C ₅ F ₁₂					SO
C ₆ F ₁₄					SO
Mélange non spécifié de PFC					SO
SF ₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Cas documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
- Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.69	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.69	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.58	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.10	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.10	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.60		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.10	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,209.66	87.27			
A. Fermentation entérique	1,064.63				
1. Bovins ⁽¹⁾	1,017.82				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	143.78				
Bovins non laitiers	874.04				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	7.97				
3. Moutons	5.03				
4. Chèvres	0.91				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.29				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	20.86				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	3.75				
Agneaux	3.75				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	145.03	15.94			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	68.79				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	31.70				
Bovins non laitiers	37.09				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.29				
3. Moutons	0.19				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.06				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	70.17				
9. Volaille	4.38				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.09				
Agneaux	0.09				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.34			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		15.34			IA
14. Autre SGDA		0.26			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	71.33			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	39.00			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.88			IA
3. Émissions indirectes	NE	19.45			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14.516.35			70.12
<i>Option A:</i>				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1.081.85	343.35	0.06	132.90
Bovins non laitiers	13.434.50	189.20	0.04	65.06
<i>Option B:</i>				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	144.86	NE	NE	55.00
3. Moutons	628.50	NE	NE	8.00
4. Chèvres	182.85	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	460.57	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	13.907.08	NE	NE	1.50
9. Volaille	132.609.48	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	469.25	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.
⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.
⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.
⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;
 - les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids	(kg)	659.00	585.00			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾		Enclous-pâturage	Enclous-pâturage			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail	(h/jour)	NE	NE			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.
⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.
⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
 (Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES						COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)		Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)
		Froid	Tempéré	Chaud				
		%						
CH ₄ (kg CH ₄ /tête/yr)								
1. Bovins	14,516.35						4.74	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,081.85	100.00	0.00	0.00	659.00	5.30	0.24	
Bovins non laitiers	13,434.50	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	144.86	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	
3. Moutons	628.50	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	
4. Chèvres	182.85	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	
6. Chevaux	460.57	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	
8. Porcs	13,907.08	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	
9. Volaille	132,609.48	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	469.25	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B0 = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B0 lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

(c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux								
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre		
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCM ^(b)		Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Vaches de réforme		Allocation (%)	Froid								
			Tempéré								
			Chaud								
	CCM ^(b)	Froid									
		Tempéré									
		Chaud									
	Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
			Tempéré								
			Chaud								
CCM ^(b)		Froid									
		Tempéré									
		Chaud									
Bovins immatures		Allocation (%)	Froid								
			Tempéré								
			Chaud								
	CCM ^(b)	Froid									
		Tempéré									
		Chaud									
	Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCM ^(b)		Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Moutons		Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCM ^(b)		Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Chameaux et lamas		Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCM ^(b)		Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Mules et ânes		Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CCM ^(b)		Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Volaille		Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
			Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
			Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
			Tempéré								
			Chaud								
CCM ^(b)		Froid									
		Tempéré									
		Chaud									

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	14,516.35		NE	56,995,559.47	NE	413,430,525.19	395,460,681.73	31,198,055.18	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,081.85	108.20	NE	49,196,045.68	NE	46,853,376.84	21,084,019.58	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	13,434.50	58.10	NE	7,799,513.79	NE	366,577,148.35	374,376,662.15	31,198,055.18	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	628.50	4.10	NE	NE	NE	988,541.25	1,612,883.10	NE		
Porcs	13,907.08	11.60	NE	154,572,799.62	NE	4,830,399.99	NE	1,610,133.33		
Volaille	132,609.48	0.50	NE	6,135,208.58	NE	53,989,835.55	1,227,041.72	NE		
Bisons	144.86	58.10	NE	NE	NE	3,617,716.84	4,795,578.13	NE		
Chèvres	182.85	10.50	NE	NE	NE	768,851.88	1,153,277.83	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	460.57	49.30	NE	NE	NE	9,758,651.11	12,935,886.36	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	469.25	4.10	NE	NE	NE	738,063.62	1,204,209.06	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	217,703,567.67	SO,NE	488,122,585.43	418,389,557.93	32,808,188.51		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES				COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾		CH ₄ (g/m ²)		
		type	(t/ha)			
1. Irrigué						NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE	NE
2. Pluvial						NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur						NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO					SO
	Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
	Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			39.00
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,597,097,000.00	0.01	19.66
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	428,137,940.00	0.01	6.86
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,597,097,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	873,012,279.21	0.01	10.77
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				1.50
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	4,290,021.00	0.30	2.02
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	17,949,233.00	-0.05	-1.37
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	716,031.00	0.76	0.85
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	418,389,557.92	0.02	12.88
3. Émissions indirectes				19.45
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	504,136,439.66	0.01	7.92
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	586,663,403.11	0.01	11.52
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha</p>

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.10
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.36
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.16
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.01
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.47
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.00
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales												
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-98,221.70	133.74	5.71	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-110,474.52	119.98	5.05	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-109,296.25	119.98	5.05	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,178.27	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	2,495.07	8.85	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-7,933.87	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	10,428.94	8.85	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,609.96	0.03	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	350.55	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,259.41	0.03	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	8,147.79	4.88	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-154.00	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,239.15	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,726.80	13.76	0.57	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	786.13	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(l) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(l) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-98,221.70	133.74	5.71	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-110,474.52	119.98	5.05	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-109,296.25	119.98	5.05	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,178.27	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	2,495.07	8.85	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-7,933.87	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	10,428.94	8.85	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	1,609.96	0.03	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	350.55	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,259.41	0.03	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	8,147.79	4.88	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-154.00	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,239.15	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	20,726.80	13.76	0.57	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	786.13	NE	0.05	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABEAU 5A - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DES SOURCES ET DE PUIS DES REGES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS/PUIITS									
Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie A - Écart net ⁽⁵⁾	Carbone stocké dans le sol par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ^{(7), (8)}			Carbone stocké dans le sol - Écart net ^{(9), (10)}		Émissions et puits nets de CO ₂ -e ⁽¹¹⁾	
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sol minéraux ⁽⁶⁾	Sol organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sol minéraux	Sol organiques ⁽⁹⁾		
																(Mg Cha)
A. Total des terres forestières		236,062.00	14,500	3.52	-1.48	0.04	0.29	-0.16	14,500	831,036.04	-822,475.11	8,560.93	60,127.79	-38,651.81	14,500	-143,137.80
1. Terres forestières sans changement d'affectation		235,966.44	14,500	3.52	-1.49	0.04	0.29	-0.16	14,500	830,651.30	-822,345.40	8,560.90	60,127.64	-38,650.26	14,500	-141,959.68
R24 Est du boscher de la tige		1,102.88	IA	2.78	-3.30	-0.52	0.48	-0.10	IA	3,063.53	-1,661.47	579.92	534.41	-142.48	IA	824.94
R25 Est du boscher boreal		55,579.22	IA	1.14	-3.10	-0.02	0.14	-0.16	IA	175,854.03	-176,865.49	1,011.46	9,062.27	-9,133.40	IA	3,509.12
R26 Maritime de l'Atlantique		14,286.87	IA	3.52	-3.59	-0.29	0.12	-0.17	IA	52,575.94	-58,963.99	4,908.00	19,934.84	-2,372.59	IA	16,837.66
R27 Plaines à forêts mixtes		2,683.57	IA	4.30	-3.50	0.72	0.11	-0.10	IA	11,549.48	-9,630.32	1,919.15	295.59	-420.97	IA	-6,572.18
R28 Plaines hudsoniennes		302.24	IA	2.88	-2.26	0.62	0.13	-0.14	IA	871.36	-682.59	188.41	28.24	-30.22	IA	-603.56
R29 Boscher boreal ouest		28,771.07	IA	2.43	-2.13	0.29	0.08	-0.09	IA	69,813.75	-61,403.96	8,409.79	2,348.45	-2,702.87	IA	-29,538.94
R210 Plaines boréales		36,269.57	IA	3.54	-3.19	0.35	0.04	-0.06	IA	128,550.56	-135,519.56	-6,968.99	23,051.02	-6,675.69	IA	-14,499.08
R211 Prairies subhumides		11,672.27	IA	3.18	-3.23	0.28	0.23	-0.14	IA	6,550.09	-1,576.11	511.68	390.24	-362.11	IA	-2,925.24
R212 Prairies semi-arides		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R213 Plaines de la tige		30,045.93	IA	2.58	-2.22	0.37	0.30	-0.09	IA	51,930.42	-44,997.77	7,322.65	6,095.53	-1,891.54	IA	-22,364.35
R214 Cordillère montagneuse		37,877.28	IA	4.24	-4.20	0.04	-0.14	-0.14	IA	166,707.49	-160,512.71	188.78	16,657.84	-5,426.06	IA	-41,875.36
R215 Maritime du Pacifique		14,286.87	IA	8.78	-7.28	1.49	0.22	-0.29	IA	100,318.44	-107,042.28	-2,268.83	1,610.01	-5,211.11	IA	-8,366.21
R216 Cordillère boréale		18,522.48	IA	3.47	-3.20	0.48	0.20	-0.17	IA	64,538.24	-55,761.93	8,782.32	5,601.15	-3,215.68	IA	-40,213.44
R217 Cordillère de la tige		412.08	IA	2.84	-2.34	0.48	0.09	-0.18	IA	1,211.27	-965.75	243.53	36.96	-75.53	IA	-784.64
R218 Ouest du boscher de la tige		1,629.64	IA	1.98	-1.04	0.63	-0.04	-0.10	IA	3,621.52	-2,460.50	1,161.02	-79.35	-117.98	IA	-3,397.88
2. Terres converties en terres forestières⁽¹²⁾		196.22	IA,SO	1.96	-0.66	1.30	0.29	0.09	14,500	385.56	-129.82	255.74	55.84	10.45	14,500	-1,178.27
2.1 Terres en culture converties en terres forestières		196.22	IA,SO	1.96	-0.66	1.30	0.29	0.09	14,500	385.56	-129.82	255.74	55.84	10.45	14,500	-1,178.27
R25 Est du boscher de la tige		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R25 Est du boscher boreal		25.35	IA	1.68	-1.67	1.21	0.24	0.05	IA	42.40	-11.95	30.74	6.14	1.34	IA	-140.14
R26 Maritime de l'Atlantique		91.44	IA	2.09	-0.68	1.41	0.31	0.06	IA	191.19	-62.42	128.68	28.66	5.41	IA	-598.75
R27 Plaines à forêts mixtes		80.90	SO	3.08	-1.18	1.90	0.43	0.08	IA	144.55	-55.45	89.10	20.39	1.69	IA	-418.88
R28 Plaines hudsoniennes		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R29 Boscher boreal ouest		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R210 Plaines boréales		1.75	IA	0.08	-0.04	0.04	0.00	0.00	IA	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	IA	-0.02
R211 Prairies subhumides		0.23	IA	0.04	-0.02	0.02	0.00	0.00	IA	0.01	0.00	0.01	0.00	0.00	IA	0.01
R212 Prairies semi-arides		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R213 Plaines de la tige		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R214 Cordillère montagneuse		23.32	IA	0.13	-0.10	0.03	0.00	0.00	IA	3.40	-3.00	3.46	0.01	NE	IA	-12.70
R215 Maritime du Pacifique		7.24	IA	0.32	-0.30	0.02	0.00	0.00	IA	3.75	-3.75	3.75	0.00	NE	IA	-13.77
R216 Cordillère boréale		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R217 Cordillère de la tige		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
R218 Ouest du boscher de la tige		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
2.2 Prairies converties en terres forestières		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
2.3 Mises humaines converties en terres forestières		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
2.4 Établissements convertis en terres forestières		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503
2.5 Autres terres converties en terres forestières		503	SO	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503	503

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hauses ou baisses de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

(5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

(6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

(7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

(8) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du stock (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les flux nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'à d'échanges atmosphériques.

(9) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

(10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5A Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de CO₂ et de CH₄ et de C₂F₆ produites au cours de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5V1.

5A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO₂, de CH₄ et de C₂F₆ produites au cours de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5V1. Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R24 Est du boscher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R25 Est du boscher boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R26 Maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R27 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R28 Plaines hudsoniennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R29 Ouest du boscher boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R210 Plaines boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R211 Prairies subhumides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R212 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt jardinée dans la zone de déclaration 12 « Prairies semi-arides ».

5A.1 R213 Plaine de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R214 Cordillère montagneuse : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R215 Maritime du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R216 Cordillère boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R217 Cordillère de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.1 R218 Ouest du boscher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5A.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5V1 « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5A.2.1 R24 Est du boscher de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R25 Est du boscher boreal : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R26 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R27 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R28 Plaines hudsoniennes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R29 Boscher boreal ouest : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R210 Plaines boréales : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R211 Prairies subhumides/2001 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.

5A.2.1 R212 Prairies boréales/2001 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.

5A.2.1 R213 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5A.2.1 R214 Plaines de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5A.2.1 R215 Montagne Cordillère/Cordillère nord-ouest à forest land only occurred in reporting zones 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Il began in 1993 in reporting zone 10, 1996 in reporting zone 9. The area of organic soils is included in total area. 5A.2.1 R214 Cordillère montagneuse : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5A.2.1 R216 Cordillère boréale : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5A.2.1 R217 Cordillère de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5A.2.1 R218 Ouest du boscher de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

TABLEAU 5.B DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE

Terres en culture
(feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Substrats ⁽¹⁾	Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS NETTES											
				Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽³⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁶⁾		Émissions et puits nets de CO ₂ eq			
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux ⁽⁷⁾		Sols organiques		Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux		Sols organiques ⁽⁸⁾		
							(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)				(Mg/Cha)		(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)
2. Terres cultivées en terres en culture⁽⁹⁾														1 508 270				
2.1 Terres forestières converties en terres en culture														1 508 270				
2.2 Autres terres converties en terres en culture														1 508 270				

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la destination utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (basés sur la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf, en raison des méthodes employées, si le traitement préalable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des éléments minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
 (6) À la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivantes.
 (7) On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation.
 (8) Lorsque les organiques responsables indiquent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent être séparés en flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « Sols minéraux ».
 (9) La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour ce tableau.
 (10) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) au fins de la déclaration. On peut en outre préciser les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits certains variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'à d'échanges atmosphériques.
 (11) Lorsque les organiques responsables indiquent les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer respectivement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes relatives aux variations du stock.
 (12) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quel type de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
S.B.1 RZ4 Est du boscher de la tige	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.1 RZ9 Plaines hydroïennes	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.1 RZ10 Plaines semi-arides	Les émissions résiduelles de la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
S.B.1 RZ16 Corridors forestiers	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.1 RZ17 Corridors de la tige	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.1 RZ18 Ouest du boscher de la tige	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ1 Terres forestières converties en terres cultivées	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres. Les variations du stock de carbone dans la matière organique morte se produisant pendant l'année de la conversion sous forme de produits parcellaires et de la décomposition; les variations du stock de carbone dans les sols se produisant pendant et après l'année de conversion sous forme de carbone émanant de la matière organique morte et de la décomposition.
S.B.2 RZ2 Est du boscher de la tige	Il n'y a pas de conversion de terres forestières en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ3 Ouest du boscher forestier	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ4 Maritimes de l'Atlantique	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ5 Plaines à forêt mixtes	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ6 Plaines hydroïennes	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ7 Plaines semi-arides	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ8 Plaines forestières	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ9 Ouest du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ10 Corridors forestiers	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ11 Plaines à forêt mixtes	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ12 Corridors forestiers	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ13 Maritimes de l'Atlantique	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ14 Corridors forestiers	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TCTT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TCTT.
S.B.2 RZ15 Ouest du boscher de la tige	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ16 Plaines forestières	On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.
S.B.2 RZ17 Est du boscher de la tige	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ18 Ouest du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ19 Est du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ20 Plaines à forêt mixtes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ21 Plaines hydroïennes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ22 Plaines à forêt mixtes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ23 Plaines hydroïennes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ24 Plaines forestières	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ25 Ouest du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ26 Plaines forestières	On présente qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées. Le logiciel du CUPP n'a pas autorisé la saisie des touches de désignation appropriées pour ce qui est de la méthode (devient être NP) et du coefficient d'émission utilisé (devient être PP).
S.B.2 RZ27 Plaines à forêt mixtes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ28 Plaines hydroïennes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ29 Ouest du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ30 Corridors forestiers	On présente qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.
S.B.2 RZ31 Plaines à forêt mixtes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ32 Plaines hydroïennes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ33 Ouest du boscher forestier	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ34 Plaines forestières	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
S.B.2 RZ35 Autres terres converties en terres cultivées	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau SVI comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C des produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique correspondante d'affectation finale des terres.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIIS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIIS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ⁶ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie ⁽⁴⁾ - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Subdivisions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (kha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS PUIXS			Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾ (Gg)	
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Erart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans la biomasse vivante - Erart ^{(7),(8),(9)}				
			Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Net change		
			(Mg C/ha)			(Gg C)							
F. Total des établissements		2,150,02	0,02	-0,14	-0,12	-0,11	0,11	42,06	-1,583,85	-1,543,85	-667,85	279,39	7,086,51
1. Établissements sans changement d'affectation⁽¹⁰⁾		1,718,96	0,02	NE	0,02	NE	NE	42,06	NE	42,06	NE	NE	-154,08
2. Terres converties en établissements⁽¹¹⁾		431,06	SO,NL,PC	-1,67	-1,67	-1,67	0,05	SO,NL,PC	-1,583,85	-1,483,85	-667,85	279,39	7,239,13
2.1 Terres forestières converties en établissements		431,06	SO,NL,PC	-2,08	-2,08	-2,08	0,05	SO,NL,PC	-1,544,23	-1,544,23	-667,85	279,39	7,086,51
	RZ1 Est du bouchier de la taiga	431,06	SO,NL,PC	-2,08	-2,08	-2,08	0,05	SO,NL,PC	-1,544,23	-1,544,23	-667,85	279,39	7,086,51
	RZ2 Plaines à forêts mixtes	102,14	PC	-2,96	-2,96	-2,96	0,02	PC	-261,54	-261,54	-147,96	61,16	1,269,99
	RZ3 Plaines hudsoniennes	454,65	PC	-4,06	-4,06	-4,06	0,05	PC	-485,29	-485,29	-69,09	49,85	549,96
	RZ4 Bouchier boreal ouest	29,11	PC	-2,52	-2,52	-2,52	0,05	PC	-73,21	-73,21	-48,54	17,99	84,01
	RZ5 Est du bouchier boreal	401,88	SO,NL,PC	-2,08	-2,08	-2,08	0,05	SO,NL,PC	-1,28	-1,28	-67,8	0,25	6,23
	RZ6 Plaines à forêts mixtes	7,54	PC	-0,28	-0,28	-0,28	0,05	PC	-2,17	-2,17	-10,09	-2,59	54,4
	RZ7 Plaines hudsoniennes	102,14	PC	-2,96	-2,96	-2,96	0,02	PC	-261,54	-261,54	-147,96	61,16	1,269,99
	RZ8 Bouchier boreal ouest	29,11	PC	-2,52	-2,52	-2,52	0,05	PC	-73,21	-73,21	-48,54	17,99	84,01
	RZ9 Plaines hudsoniennes	454,65	PC	-4,06	-4,06	-4,06	0,05	PC	-485,29	-485,29	-69,09	49,85	549,96
	RZ10 Bouchier boreal ouest	29,11	PC	-2,52	-2,52	-2,52	0,05	PC	-73,21	-73,21	-48,54	17,99	84,01
	RZ11 Prairies subarctiques	21,11	PC	-1,36	-1,36	-1,36	0,02	PC	-37,11	-37,11	-21,15	5,97	191,74
	RZ12 Prairies semi-arides	88,65	PC	-3,01	-3,01	-3,01	0,05	PC	-346,45	-346,45	-157,61	0,267	1,508,43
	RZ13 Plaines de la taiga	9,75	PC	-1,25	-1,25	-1,25	0,07	PC	-12,14	-12,14	-13,78	0,73	92,56
	RZ14 Corridore montagnarde	1,11	PC	-0,8	-0,8	-0,8	0,05	PC	-2,1	-2,1	-1,2	0,9	3,6
	RZ15 Mer du Pacifique	10,54	PC	-4,34	-4,34	-4,34	0,11	PC	-45,74	-45,74	-11,80	4,15	195,78
	RZ16 Corridore boreal	70,71	PC	-4,42	-4,42	-4,42	0,07	PC	-312,50	-312,50	-77,43	40,77	1,281,72
	RZ17 Corridore de la taiga	37,44	PC	-6,41	-6,41	-6,41	0,11	PC	-240,26	-240,26	-104,56	6,84	1,279,04
	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	7,06	PC	-3,41	-3,41	-3,41	0,05	PC	-26,26	-26,26	-13,01	0,66	141,77
2.2 Terres en culture converties en établissements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.3 Prairies converties en établissements		0,11	PC	-1,71	-1,71	-1,71	0,02	PC	-0,31	-0,31	-0,07	0,04	1,23
	RZ1 Est du bouchier de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ2 Est du bouchier boreal	0,77	SO,NL,PC	-5,40	-5,40	-5,40	SO,NL,PC	SO,NL,PC	41,53	41,53	SO,NL,PC	SO,NL,PC	152,21
	RZ3 Est du bouchier boreal	0,01	PC	-0,28	-0,28	-0,28	0,05	PC	-0,01	-0,01	-0,01	0,01	0,01
	RZ4 Mer du Pacifique	0,11	PC	-0,32	-0,32	-0,32	0,05	PC	-1,33	-1,33	0,01	0,01	0,01
	RZ5 Plaines hudsoniennes	0,11	PC	-0,01	-0,01	-0,01	0,05	PC	-0,04	-0,04	0,01	0,01	0,01
	RZ6 Bouchier boreal ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ7 Plaines hudsoniennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ8 Bouchier boreal ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ9 Prairies hudsoniennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ10 Prairies hudsoniennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ11 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ12 Prairies semi-arides	0,01	PC	-3,00	-3,00	-3,00	PC	PC	-0,10	-0,10	0,01	0,01	0,01
	RZ13 Plaines de la taiga	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Corridore montagnarde	0,01	PC	-0,54	-0,54	-0,54	PC	PC	-1,15	-1,15	0,01	0,01	0,01
	RZ15 Mer du Pacifique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ16 Corridore boreal	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ17 Corridore de la taiga	0,51	PC	-72,17	-72,17	-72,17	PC	PC	-36,56	-36,56	0,01	0,01	0,01
	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.4 Mises en culture converties en établissements		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Aires terres converties en établissements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ17 Taiga Cordillère	0,00	PC	-51,46	-51,46	-51,46	PC	PC	-0,08	-0,08	0,01	0,01	0,01
	RZ18 Taiga Shield West	0,02	PC	-12,03	-12,03	-12,03	PC	PC	-0,26	-0,26	0,01	0,01	0,01
2.6 Wetlands converted to Settlements		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Other Land converted to Settlements		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision ultime, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du signe (-) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de données pratiques qui concernent l'ATC/DIST. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas de données requises pour procéder par déclaration distinctes. Il devrait préciser dans le cas documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TTT/Brûlage de la biomasse. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.	
5.E.2.1 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ1 Est du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ2 Est du bouchier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ3 Mer du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ7 Prairies mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ9 Ouest du bouchier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ10 Prairies boréales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ11 Prairies hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ12 Prairies subarctiques : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ13 Plaines de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ14 Corridore montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ15 Mer du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ16 Corridore boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ17 Corridore de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ1 Est du bouchier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ3 Prairies hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ10 Prairies boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ11 Prairies semi-arides : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ13 Prairie de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ17 Corridore de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 RZ2 Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient	

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote⁽¹⁾ des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 2001

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	331.22	0.27	0.14
B. Terres en culture	331.22	0.27	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	331.22	0.27	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,SO,NE	IA,SO,NE
Sols minéraux	331.22	0.27	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	151.40	0.36	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	151.40	0.36	0.09
2.2 Prairies converties en terres en culture	179.82	0.19	0.05
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	179.82	0.19	0.05
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 2001

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	622,775.00	0.13	286.09
B. Terres en culture^{(6), (7)}	622,775.00	0.13	286.09
Calcaire CaCO ₃	301,016.00	0.12	132.45
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	321,759.00	0.13	153.64
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽¹⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	216,269.43	166.69	0.62	0.63	36,049.03	133.74	5.27
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	191,267.96	170.77	0.63	0.63	32,663.38	119.98	5.05
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	191,267.96	170.77	0.63	0.03	32,663.38	119.98	5.05
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	191.27	170.77	0.63	0.03	32,663.38	119.98	5.05
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha			SO	SO		SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			SO	SO		SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.41	0.52	0.62	2,315.73	8.85	0.36
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha			NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.41	0.52	0.02	2,315.73	8.85	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.41	0.52	0.02	2,315.73	8.85	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha			NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha			NE	SO		SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			NE	SO		SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			NE	SO		SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.34	0.50	0.62	7.28	0.03	0.09
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.34	0.50	0.02	7.28	0.03	0.09
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			PC	SO		SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	56.27	129.34	0.50	0.02	7.28	0.03	0.09
Feux dirigés	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha			PC	PC		PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	7.97	133.24	0.61	0.62	1,062.64	4.88	0.18
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha			NE	NE		NE	NE
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (I.A).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friches : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B 2 5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contenait ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFPZ/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	199.94	1,207.05	2.32	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,195.65		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,058.64		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	137.01		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	137.01		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.36	2.16	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.36	2.16	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	199.94	0.04	0.16	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

(1) À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾ (t /A DUS)	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
							(Gg)	
1. Décharges contrôlées	18.427.64	1.00	NE	0.07	SO	1,058.64	312.74	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						137.01	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1.428.00	0.80	30.00	0.10	SO	137.01	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	31,021.25
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.66
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.64
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	NO

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
incinération des déchets	934.47				199.94	0.04	0.16
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	27.96	24,780.54	1.60	0.80	692.86	0.04	0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					199.94	SO, NE	0.13
Incinération des déchets urbains	906.51	220.56	NE	0.15	199.94	NE	0.13
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - (b) la composition des déchets enfouis;
 - (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : Poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : Voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne reflèterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2001 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS – Déchets urbains solides, SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides, CCM – Coefficient de correction pour le méthane, COD – Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : Émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : Quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé.

Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS).

Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1.6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3.2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C. Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées	SO	PC	NE	PC	NE	NE	
a. Eaux usées	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
b. Boues résiduaires				11.36	NE	2.16	
2. Eaux usées domestiques et commerciales	SO	SO	IA	11.36	NE	IA	
a. Eaux usées	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
b. Boues résiduaires				PC	PC	PC	
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾				PC	PC	PC	
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾							
	SO	PC	NE	PC	NE	NE	

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽¹⁾	31,021.25	27.72	0.16	0.01	2.16

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environmeq Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,650,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	97.62	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
SOn ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	152,500,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,716,900,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,300,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	237,900,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	31,100,000.00	1.00
Textile total	21,100,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (SOn précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic	100.00	NE	71.93	NE
Anaérobic	SO	NE	28.07	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	458,827.78	5,154.03	135.83	5,990.22	3,545.71	43.10	3,492.35	0.18	0.18	SO,NE,SO	SO,NE,SO	SO,NE,SO	IA,SO,NE
1. Énergie	521,185.82	2,603.58	33.11							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	529,313.92												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	505,083.53	247.73	32.99							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	198,886.37	118.93	3.90							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	59,435.09	3.01	1.84							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	172,131.47	30.92	24.83							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	74,630.60	94.87	2.42							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,102.29	2,355.85	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	47.15	SO,NE,SO							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,102.29	2,308.69	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,663.73	SO,NE,SO	6.74	5,990.22	3,545.71	43.10	3,492.35	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,025.09	SO								IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,010.79	NE,SO	6.74	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,483.70	SO,NE	SO				3,462.53		0.10	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,SO		SO,SO		SO,SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				5,990.22	3,545.71	43.10	29.82	0.08	0.08				
G. Autre	10,144.15	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.69							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,209.66	87.27							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,064.63											
B. Gestion du fumier		145.03	15.94									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	71.33									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -98,221.70	133.74	5.71							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -110,474.52	119.98	5.05							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 2,495.07	8.85	0.50							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 1,609.96	0.03	0.00							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,147.79	4.88	0.16							SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	199.94	1,207.05	2.32							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,195.65								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		11.36	2.16							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 199.94	0.04	0.16							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	12,618.02	0.59	1.10							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,916.03	0.28	0.80							IA	IA	IA	IA
Marine	3,701.99	0.31	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,619.13												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	458,827.78	5,154.03	135.83	5,990.22	3,545.71	43.10	3,492.35	0.18	0.18	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	521,185.82	2,603.58	33.11							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	529,313.92												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	505,083.53	247.73	32.99							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,102.29	2,355.85	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,663.73	SO,NE,PC	6.74	5,990.22	3,545.71	43.10	3,492.35	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.69							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,209.66	87.27							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-98,221.70	133.74	5.71							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	199.94	1,207.05	2.32							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	12,618.02	0.59	1.10							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,916.03	0.28	0.80							IA	IA	IA	IA
Marine	3,701.99	0.31	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,619.13												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	458,827.78	108,234.67	42,108.57	3,545.71	3,492.35	4,372.76	620,581.85
1. Énergie	521,185.82	54,675.20	10,264.80				586,125.82
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	505,083.53	5,202.43	10,227.85				520,513.80
1. Industries énergétiques	198,886.37	2,497.50	1,209.28				202,593.15
2. Industries manufacturières et construction	59,435.09	63.19	570.68				60,068.95
3. Transport	172,131.47	649.41	7,698.81				180,479.69
4. Autres secteurs	74,630.60	1,992.33	749.08				77,372.01
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,102.29	49,472.78	36.95				65,612.02
1. Combustibles solides	SO,NE	990.22	SO,NE,PC				990.22
2. Pétrole et gaz naturel	16,102.29	48,482.56	36.95				64,621.80
2. Procédés industriels	35,663.73	SO,NE,PC	2,088.62	3,545.71	3,492.35	4,372.76	49,163.17
A. Produits minéraux	9,025.09	SO	SO				9,025.09
B. Industrie chimique	5,010.79	NE,PC	2,088.62	PC	PC	PC	7,099.40
C. Production de métal	11,483.70	SO,NE	SO	SO	3,462.53	2,404.87	17,351.11
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				3,545.71	29.82	1,967.89	5,543.42
G. Autre	10,144.15	NE	NE	SO	SO	SO	10,144.15
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		212.44				212.44
4. Agriculture		25,402.91	27,053.72				52,456.63
A. Fermentation entérique		22,357.28					22,357.28
B. Gestion du fumier		3,045.63	4,941.67				7,987.31
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	22,112.05				22,112.05
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-98,221.70	2,808.47	1,770.29				-93,642.94
A. Terres forestières	-110,474.52	2,519.49	1,564.87				-106,390.16
B. Terres en culture	2,495.07	185.93	154.03				2,835.03
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	1,609.96	0.59	0.35				1,610.90
E. Établissements	8,147.79	102.46	51.04				8,301.29
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	199.94	25,348.08	718.72				26,266.74
A. Enfouissement des déchets solides	SO	25,108.67					25,108.67
B. Épuration des eaux		238.47	670.19				908.66
C. Incinération des déchets	199.94	0.94	48.52				249.40
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	12,618.02	12.47	341.89				12,972.37
Aviation	8,916.03	5.87	249.30				9,171.20
Marine	3,701.99	6.59	92.59				3,801.17
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,619.13						51,619.13
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							714,224.79
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							620,581.85

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à l'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)
MR (méthode de référence)
N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)
N2 (niveau 2 du GIEC)
N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)
PP (propre au pays)
AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)
C (CORINAIR)

PP (propre au pays)
PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : A noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUITTS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii Émissions fugitives - Torçage - Combimé	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	434,912.25	458,827.78	23,915.53	5.50	3.35	3.85	109,896.16	108,234.67	-1,661.49	-1.51	-0.23	-0.27	41,493.27	42,108.57	615.30	1.48	0.09	0.10
1. Énergie	524,042.05	521,185.82	-2,856.24	-0.55	-0.40	-0.46	55,306.43	54,675.20	-631.23	-1.14	-0.09	-0.10	11,020.38	10,264.80	-755.58	-6.86	-0.11	-0.12
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	507,914.48	505,083.53	-2,830.95	-0.56	-0.40	-0.46	5,212.52	5,202.43	-10.10	-0.19	0.00	0.00	10,989.32	10,227.85	-761.47	-6.93	-0.11	-0.12
I.A.1. Industries énergétiques	201,556.18	198,886.37	-2,669.81	-1.32	-0.37	-0.43	2,526.81	2,497.50	-29.31	-1.16	0.00	0.00	1,239.77	1,209.28	-30.49	-2.46	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	59,609.12	59,435.09	-174.03	-0.29	-0.02	-0.03	63.14	63.19	0.05	0.07	0.00	0.00	574.01	570.68	-3.33	-0.58	0.00	0.00
I.A.3. Transport	172,132.87	172,131.47	-1.40	0.00	0.00	0.00	630.24	649.41	19.17	3.04	0.00	0.00	8,426.46	7,698.81	-727.65	-8.64	-0.10	-0.12
I.A.4. Autres secteurs	74,616.31	74,630.60	14.29	0.02	0.00	0.00	1,992.33	1,992.33					749.08	749.08				
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	16,127.57	16,102.29	-25.29	-0.16	0.00	0.00	50,093.91	49,472.78	-621.13	-1.24	-0.09	-0.10	31.06	36.95	5.89	18.96	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					990.22	990.22					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	16,127.57	16,102.29	-25.29	-0.16	0.00	0.00	49,103.69	48,482.56	-621.13	-1.26	-0.09	-0.10	31.06	36.95	5.89	18.96	0.00	0.00
2. Procédés industriels	35,695.47	35,663.73	-31.74	-0.09	0.00	-0.01	SO,NE,PC	SO,NE,PC					1,599.45	2,088.62	489.16	30.58	0.07	0.08
2.A. Produits minéraux	9,023.66	9,025.09	1.43	0.02	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	4,822.46	5,010.79	188.33	3.91	0.03	0.03	NE,PC	NE,PC					1,599.45	2,088.62	489.16	30.58	0.07	0.08
2.C. Production de métal	11,481.06	11,483.70	2.64	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	10,368.29	10,144.15	-224.14	-2.16	-0.03	-0.04	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											467.37	212.44	-254.93	-54.55	-0.04	-0.04
4. Agriculture							25,402.91	25,402.91					25,860.30	27,053.72	1,193.42	4.61	0.17	0.19
4.A. Fermentation entérique							22,357.28	22,357.28										
4.B. Gestion du fumier							3,045.63	3,045.63					4,939.02	4,941.67	2.66	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					20,921.28	22,112.05	1,190.76	5.69	0.17	0.19
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-125,025.22	-98,221.70	26,803.52	-21.44		4.32	2,409.39	2,808.47	399.08		0.06	0.06	1,526.47	1,770.29	243.82	15.97	0.03	0.04
5.A. Terres forestières	-135,330.79	-110,474.52	24,856.27	-18.37	3.48	4.01	2,249.27	2,519.49	270.21	12.01	0.04	0.04	1,396.80	1,564.87	168.07	12.03	0.02	0.03
5.B. Terres en culture	1,766.85	2,495.07	728.22	41.22	0.10	0.12	100.08	185.93	85.85	85.78	0.01	0.01	95.05	154.03	58.97	62.04	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	1,655.40	1,609.96	-45.45	-2.75	-0.01	-0.01	2.83	0.59	-2.24	-79.17	0.00	0.00	1.52	0.35	-1.17	-76.98	0.00	0.00
5.E. Établissements	6,883.32	8,147.79	1,264.47	18.37	0.18	0.20	57.21	102.46	45.25	79.09	0.01	0.01	33.11	51.04	17.93	54.16	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)
6. Déchets	199.95	199.94	-0.01	-0.01	0.00	0.00	26,777.43	25,348.08	-1,429.35	-5.34	-0.20	-0.23	1,019.31	718.72	-300.59	-29.49	-0.04	-0.05
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					26,537.51	25,108.67	-1,428.84	-5.38								
6.B. Épuration des eaux							238.98	238.47	-0.51	-0.21	0.00	0.00	970.78	670.19	-300.59	-30.96	-0.04	-0.05
6.C. Incinération des déchets	199.95	199.94	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.94	0.94					48.52	48.52				
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	12,628.20	12,618.02	-10.19	-0.08	0.00	0.00	12.97	12.47	-0.50	-3.84	0.00	0.00	357.55	341.89	-15.67	-4.38	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	51,618.51	51,619.13	0.62	0.00	0.00											-0.90	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)
Total – Émissions réelles	3,545.71	3,545.71	0.00	0.00	0.00	0.00	3,492.35	3,492.35	0.00	0.00	0.00	0.00	4,389.82	4,372.76	-17.06	-0.39	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							3,462.53	3,462.53										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	3,545.71	3,545.71	0.00	0.00	0.00	0.00	29.82	29.82	0.00	0.00	0.00	0.00	1,982.65	1,967.89	-14.76	-0.74	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF ₆	5,951.09	5,990.22	39.13	0.66	0.01	0.01	43.10	43.10					1,982.65	1,982.65	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	597,729.57	620,581.85	22,852.28	3.82
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	718,818.92	714,224.79	-4,594.13	-0.64

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Cas documentaire :
 Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CH ₄				Réécriture des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réécriture du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans Évacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réécriture des émissions fugitives du raffinage d'Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂				Réécriture des rejets de CO ₂ des gazonnets et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄				Réécriture des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.C.2 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.C.2 Pétrole	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C.1 Soutes internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C.1 Soutes internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C.1 Soutes internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C.1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C.1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CH ₄		Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C.1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C.1 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.	Révision des données sur les activités fondée sur l'Annuaire des minéraux du Canada.		
2.A.2 Production de chaux	CO ₂					
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂				Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.	
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récupération/CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération/CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.			
2.C.1 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.C.5 Autre (préciser) \ 2.C.5.1. Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.C.5 Autre (préciser) \ 2.C.5.1. Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-227ca					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs

Précisez la catégorie de sources ou de puits ²⁰ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement ; des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ²¹	coefficients d'émission ²²	données sur les activités ²³		
2.F.P2.2 Par produit		HP227ra				Correction d'une erreur de transcription
2.0 Autre (préciser)	CO ₂					Voir les explications pour 2.D Autre non précisé
2.1 Autre (préciser) / Autre non précisé	CO ₂					Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et indéfinies "
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	NO _x					Voir les explications pour 3.D Autre
3.1 (SD) comme anesthésique	NO _x					
3.D.5 Autre (préciser) comme gaz propulseur	NO _x					
4 Agriculture	NO _x					
4.0 Gestion du fumier	NO _x					
4.1 (B Gestion du fumier) Entassement des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	NO _x					
4.2 Soils agricoles	NO _x					
4.2.1 Engrais synthétiques	NO _x					
4.2.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	NO _x					
4.2.1.3 Mélanges de résines	NO _x					
4.2.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.2.1.6.1 Jachères	NO _x					
4.2.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.2.1.6.2 Sans labour et labour réduit	NO _x					
4.2.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.2.1.6.3 Irrigation	NO _x					
4.2.2 Fumier dans les prairies, les parcours et les enclos	NO _x					
4.2.3 Dépôts atmosphériques	NO _x					
4.2.3.1 Lixiviation et ruisellement d'azote	NO _x					
4.2.3.2 Fertilage sur place des résidus agricoles	CH ₄					
4.2.3.3 Revers de soja	NO _x					
5 JTCATP	CO ₂					
5.1 JTCATP	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.2 JTCATP	NO _x					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.3 Terres forestières	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.4 Terres forestières	CH ₄					
5.5 Terres forestières	NO _x					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Est du boscher de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Est du boscher de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Est du boscher de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Est du boscher de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Est du boscher de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Bouclier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Bouclier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R22 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R27 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R27 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R27 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R27 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R27 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R29 Plaines badouennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R29 Plaines badouennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R29 Plaines badouennes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ14 Cordillère montagneuse	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					
5.B.2.4 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					
5.B.2.4 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ 5(V) Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Calcaire CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ 5(V) Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement, des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ8 Prairies hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ14 Cordillère montagnarde	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ14 Cordillère montagnarde	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E Zones de peuplement /5(V) Brilage de la biomasse	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E Zones de peuplement /5(V) Brilage de la biomasse	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.E Zones de peuplement /5(V) Brilage de la biomasse	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.F Autres terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.F Autres terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.ATC/ATP /Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.ATC/ATP /Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.ATC/ATP /Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.ATC/ATP /Éléments d'information/ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
5.ATC/ATP /Éléments d'information/ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RN
6) Déchets	CO ₂					Voir les inscriptions par catégorie
6) Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6) Déchets	N ₂ O					Voir les inscriptions par catégorie
6.A) Enfouissement des déchets solides	CH ₄					La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A) Déchets contrôlés	CH ₄					La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1) Déchets contrôlés	Récupération/CH ₄					Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.3 Autre (piètre de préciéer) Décharge de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales		Correction des estimations provinciales. Estimations nationales		Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.B) Epurateur des eaux usées	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B) Epurateur des eaux usées	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.2.1) Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	CH ₄					Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B.2.2) Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C) Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2) Autres (non-biowasthétiques - préciéer) Incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Cas documentaire :
Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur partiellement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exhaustivité, de l'exhaustivité et de la cohérence.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.

Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.

Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Emissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Emissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus

CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.F Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	Produits ligneux résolés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P4 Quantité détruite	Données sur les activités inconnues

Sources et puits inventoriés ailleurs (IA) ⁽³⁾				
GES	Catégories de sources ou de puits	Répartition selon les lignes directrices du GIEC	Répartition faite par les parties	Explication
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde			
Carbone	RZ4 Est du bouclier de la taïga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. Fiv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation.
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. F iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

(1) Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

(2) Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

(3) Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2001
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO ₂ à l'inclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾										
Total des émissions de CO ₂ à l'exclusion du CO ₂ net provenant de ATCATF ⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Autres postes :										
Soutes internationales										
Aviation	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Marine	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Opérations multilatérales	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Émissions de CO ₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	521,185.82	21.67
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	505,083.53	20.89
1. Industries énergétiques	195,377.56	198,886.37	37.90
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	59,435.09	-4.45
3. Transport	173,705.51	172,131.47	21.27
4. Autres secteurs	78,081.58	74,630.60	7.49
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	16,102.29	52.50
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	16,102.29	52.50
2. Procédés industriels	36,420.15	35,663.73	17.73
A. Produits minéraux	9,618.97	9,025.09	9.04
B. Industrie chimique	5,309.26	5,010.79	27.71
C. Production de métaux	11,794.52	11,483.70	17.48
D. Autre production	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	9,697.39	10,144.15	21.97
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture			
A. Fermentation entérique			
B. Gestion du fumier			
C. Riziculture			
D. Sols agricoles			
E. Feux de savane dirigés			
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			
G. Autre			
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-98,221.70	-23.15
A. Terres forestières	-122,007.43	-110,474.52	-28.99
B. Terres en culture	3,391.58	2,495.07	-82.06
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	1,609.96	-66.43
E. Établissements	7,879.33	8,147.79	-10.10
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	IA	0.00
6. Déchets	199.91	199.94	-25.22
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées			
C. Incinération des déchets	199.91	199.94	-25.22
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾			
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	454,976.79	458,827.78	38.57
	563,577.69	557,049.48	21.38
Autres postes :			
Soutes internationales			
Aviation	13,383.65	12,618.02	27.34
Marine	9,947.03	8,916.03	28.82
Opérations multilatérales	3,436.62	3,701.99	23.93
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	3.11
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	34.82
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	95.30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	2,211.38
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	51.48
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	2,159.90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	1,159.73
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	1,023.01
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	136.71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	313.44
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	298.25
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	8.88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	1.72
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	4.59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	1,203.22
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	1,190.28
B. Epuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	12.90
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	0.04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	5,138.25
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	4,824.81
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	0.59
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	0.31
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	0.32	0.28
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	2,569.08	2,603.58	49.58
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	252.28	247.73	15.91
1. Industries énergétiques	121.12	118.93	50.42
2. Industries manufacturières et construction	3.21	3.01	6.69
3. Transport	32.78	30.92	-0.30
4. Autres secteurs	95.17	94.87	-5.91
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	2,316.80	2,355.85	54.30
1. Combustibles solides	45.19	47.15	-48.27
2. Pétrole et gaz naturel	2,271.61	2,308.69	60.81
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production			
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits			
4. Agriculture	1,175.31	1,209.66	21.09
A. Fermentation entérique	1,035.14	1,064.63	21.56
B. Gestion du fumier	140.18	145.03	17.73
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	50.05	133.74	-11.28
A. Terres forestières	36.67	119.98	-7.87
B. Terres en culture	8.89	8.85	-43.18
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.03	0.03	-92.09
E. Établissements	4.45	4.88	6.67
F. Autres terres	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,204.92	1,207.05	14.17
A. Enfouissement des déchets solides	1,193.61	1,195.65	14.30
B. Épuration des eaux usées	11.27	11.36	6.60
C. Incinération des déchets	0.04	0.04	-89.79
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,999.36	5,154.03	30.56
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	5,020.30	32.23
Autres postes :			
Soutes internationales	0.60	0.59	28.86
Aviation	0.31	0.28	28.78
Marine	0.29	0.31	28.92
Opérations multilatérales	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse			

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	33.11	21.21
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	32.99	21.22
1. Industries énergétiques	3.82	3.90	36.78
2. Industries manufacturières et construction	1.95	1.84	6.20
3. Transport	26.21	24.83	21.93
4. Autres secteurs	2.46	2.42	6.80
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	0.12	17.67
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	0.12	17.67
2. Procédés industriels	6.87	6.74	-82.20
A. Produits minéraux	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	6.74	-82.20
C. Production de métaux	SO	SO	0.00
D. Autre production			
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	0.69	21.45
4. Agriculture	90.20	87.27	9.35
A. Fermentation entérique			
B. Gestion du fumier	15.52	15.94	21.43
C. Riziculture			
D. Sols agricoles	74.68	71.33	6.98
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	5.71	-11.41
A. Fermentation entérique	1.54	5.05	-7.87
B. Gestion du fumier	0.50	0.50	-37.67
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	0.00	-92.43
E. Feux de savane dirigés	0.15	0.16	6.18
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.23	2.32	6.03
A. Enfouissement des déchets solides			
B. Épuration des eaux usées	2.07	2.16	21.05
C. Incinération des déchets	0.15	0.16	-60.92
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	136.84	135.83	-11.89
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	134.65	130.12	-11.91
Autres postes :			
Soutes internationales	1.21	1.10	13.97
Aviation	0.90	0.80	28.82
Marine	0.31	0.30	-13.03
Opérations multilatérales	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse			

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
 (Feuille 4 de 5)
 (Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	3,545.71	100.00
HFC-23	0.00	0.00	100.00
HFC-32	0.00	0.00	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	0.00	100.00
HFC-125	0.18	0.21	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	1.73	100.00
HFC-152a	0.04	0.03	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	0.18	100.00
HFC-227ea	0.01	0.01	100.00
HFC-236fa	0.00	0.00	100.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	3,492.35	-46.59
CF ₄	0.59	0.48	-46.83
C ₂ F ₆	0.05	0.04	-44.82
C ₃ F ₈	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	4,372.76	-12.14
SF ₆	0.18	0.18	-12.14

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

Cadre uniformisé pour la présentation des inventaires des parties figurant à l'annexe 1 de la CCNUCC

avril 2007** Tableau10s4(2)**90/92

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Emissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Emissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Emissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Emissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Emissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Emissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽²⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrivez les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrivez ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agit de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2001
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	458,827.78	38.57
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	557,049.48	21.38
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	108,234.67	30.56
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	105,426.20	32.23
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	42,108.57	-11.89
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	40,338.28	-11.91
HFC	2,993.79	3,545.71	100.00
HPF	4,308.23	3,492.35	-46.59
SF ₆	4,341.47	4,372.76	-12.14
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	614,026.97	620,581.85	31.12
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	720,897.71	714,224.79	19.85

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	2001	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
1. Énergie	591,625.91	586,125.82	23.82
2. Procédés industriels	50,193.83	49,163.17	-8.17
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	212.44	21.45
4. Agriculture	52,642.95	52,456.63	14.74
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-106,870.74	-93,642.94	-23.65
6. Déchets	26,193.14	26,266.74	13.48
7. Autre	NA	NA	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	614,026.97	620,581.85	31.12

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

2000

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	526,957.63	2,569.08	34.57	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	252.28	34.46	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	195,377.56	121.12	3.82	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	131,401.31	4.76	2.44	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	13,731.05	IA,SO	0.27	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	50,245.19	116.36	1.11	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	3.21	1.95	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,116.48	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,172.65	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	7,808.33	0.16	0.14	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	10,648.62	2.03	0.90	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	35,041.61	0.69	0.67	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	10,313.49	0.21	0.25	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,879.01	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,779.57	0.40	0.35	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,069.54	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	173,705.51	32.78	26.21	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,384.96	0.43	0.58	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	117,736.93	10.90	13.44	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,921.68	0.32	2.39	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,768.94	0.33	1.15	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	38,892.99	20.80	8.66	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	38,892.99	20.80	8.66	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	78,081.58	95.17	2.46	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	33,014.12	0.60	0.70	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	42,517.35	94.53	1.71	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,550.11	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	2,316.80	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	45.19	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	45.19	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	2,271.61	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	128.29	251.07	0.12	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	50.67	923.15				IA	IA
c. Évacuation et torchage	15,826.33	1,097.38	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,485.28	1,093.56				IA	IA
Torchage	5,341.06	3.82	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	13,383.65	0.60	1.21	IA	IA	IA	IA
Aviation	9,947.03	0.31	0.90	IA	IA	IA	IA
Marine	3,436.62	0.29	0.31	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO ₂ et de CH ₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH ₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.
1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
1.B.1.B Transformation des combustibles solides/2000 : Il n'y a pas de récupération de CH ₄ .
1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,729,850.01	VCB				510,952.34	252.28	34.46
Combustibles liquides	2,858,902.25	VCB	69.60	7.48	9.27	198,966.41	21.39	26.51
Combustibles solides	1,472,641.85	VCB	81.18	1.32	1.34	119,552.27	1.94	1.97
Combustibles gazeux	3,745,535.99	VCB	51.38	35.69	1.11	192,433.66	133.67	4.17
Biomasse	652,769.93	VCB	84.10	145.96	2.75 ⁽³⁾		95.28	1.80
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,787,666.59	VCB				195,377.56	121.12	3.82
Combustibles liquides	172,454.49	VCB	72.37	0.76	2.22	12,481.37	0.13	0.38
Combustibles solides	1,296,131.07	VCB	87.29	1.07	1.43	113,144.37	1.39	1.85
Combustibles gazeux	1,319,081.03	VCB	52.88	90.67	1.20	69,751.83	119.61	1.59
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,673,232.03	VCB				131,401.31	4.76	2.44
Combustibles liquides	123,804.68	VCB	72.41	1.06	1.94	8,965.28	0.13	0.24
Combustibles solides	1,194,169.39	VCB	87.69	1.04	1.50	104,715.70	1.24	1.79
Combustibles gazeux	355,257.97	VCB	49.88	9.54	1.15	17,720.33	3.39	0.41
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	299,606.37	VCB				13,731.05	IA,SO	0.27
Combustibles liquides	48,649.82	VCB	72.27	IA	2.95	3,516.09	IA	0.14
Combustibles solides	51,107.53	VCB	80.06	IA	0.57	4,091.67	IA	0.03
Combustibles gazeux	199,849.03	VCB	30.64	IA	0.49	6,123.30	IA	0.10
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	814,828.19	VCB				50,245.19	116.36	1.11
Combustibles liquides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	50,854.15	VCB	85.28	2.81	0.59	4,337.00	0.14	0.03
Combustibles gazeux	763,974.03	VCB	60.09	152.12	1.42	45,908.20	116.22	1.08
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
 (Feuille 2 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	(Gg)
1.A.2. Industries manufacturières et construction	8,729,850.01	VCB				510,952.34	252.28	34.46
Combustibles liquides	2,858,902.25	VCB	69.60	7.48	9.27	198,966.41	21.39	26.51
Combustibles solides	1,472,641.85	VCB	81.18	1.32	1.34	119,552.27	1.94	1.97
Combustibles gazeux	3,745,535.99	VCB	51.38	35.69	1.11	192,433.66	133.67	4.17
Biomasse	652,769.93	VCB	84.10	145.96	2.75 ⁽³⁾		95.28	1.80
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	2,787,666.59	VCB				195,377.56	121.12	3.82
Combustibles liquides	172,454.49	VCB	72.37	0.76	2.22	12,481.37	0.13	0.38
Combustibles solides	1,296,131.07	VCB	87.29	1.07	1.43	113,144.37	1.39	1.85
Combustibles gazeux	1,319,081.03	VCB	52.88	90.67	1.20	69,751.83	119.61	1.59
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁻³⁰⁰	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	1,673,232.03	VCB				131,401.31	4.76	2.44
Combustibles liquides	123,804.68	VCB	72.41	1.06	1.94	8,965.28	0.13	0.24
Combustibles solides	1,194,169.39	VCB	87.69	1.04	1.50	104,715.70	1.24	1.79
Combustibles gazeux	355,257.97	VCB	49.88	9.54	1.15	17,720.33	3.39	0.41
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁻³⁰⁰	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	299,606.37	VCB				13,731.05	IA,SO	0.27
Combustibles liquides	48,649.82	VCB	72.27	IA	2.95	3,516.09	IA	0.14
Combustibles solides	51,107.53	VCB	80.06	IA	0.57	4,091.67	IA	0.03
Combustibles gazeux	199,849.03	VCB	30.64	IA	0.49	6,123.30	IA	0.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁻³⁰⁰	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	814,828.19	VCB				50,245.19	116.36	1.11
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	50,854.15	VCB	85.28	2.81	0.59	4,337.00	0.14	0.03
Combustibles gazeux	763,974.03	VCB	60.09	152.12	1.42	45,908.20	116.22	1.08
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁻³⁰⁰	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾								
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides								
Combustibles solides								
Combustibles gazeux								
Biomasse								
Autres combustibles								

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,586,282.05	VCB				173,705.51	32.78	26.21
Combustibles liquides	2,345,094.06	VCB	68.97	8.87	11.02	161,738.44	20.80	25.85
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	237,256.43	VCB	50.44	50.18	1.30	11,967.07	11.90	0.31
Biomasse	3,931.56	VCB	61.77	18.86	13.40	242.87	0.07	0.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	93,576.45	VCB				6,384.96	0.43	0.58
Essence d'aviation	3,574.74	VCB	69.51	65.33	6.86	248.48	0.23	0.02
Carburacteur (kérosène)	90,001.71	VCB	68.18	2.14	6.15	6,136.48	0.19	0.55
b. Transport routier	1,725,041.24	VCB				117,736.93	10.90	13.44
Essence	1,228,936.97	VCB	67.43	6.82	9.97	82,865.46	8.38	12.25
Carburant diesel	474,238.64	VCB	71.28	3.23	2.34	33,803.43	1.53	1.11
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	18,295.93	VCB	58.38	52.12	1.17	1,068.04	0.95	0.02
Biomasse	3,569.70	VCB	61.77	9.42	14.55 ⁽³⁾	220.52	0.03	0.05
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	83,076.99	VCB				5,921.68	0.32	2.39
Combustibles ou carburants liquides	83,076.99	VCB	71.28	3.84	28.77	5,921.68	0.32	2.39
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	66,430.35	VCB				4,768.94	0.33	1.15
Pétrole résiduel (mazout lourd)	28,400.67	VCB	72.47	6.53	1.87	2,058.21	0.19	0.05
Gaz/Carburant diesel	38,029.68	VCB	71.28	3.84	28.77	2,710.73	0.15	1.09
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	618,157.02	VCB				38,892.99	20.80	8.66
Autre (non précisé)	618,157.02	VCB				38,892.99	20.80	8.66
Combustibles ou carburants liquides	398,834.67	VCB	70.19	24.59	21.00	27,993.95	9.81	8.37
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	218,960.49	VCB	49.78	50.01	1.32	10,899.03	10.95	0.29
Biomasse	361.86	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	22.35	0.04	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,571,838.86	VCB				78,081.58	95.17	2.46
Combustibles liquides	224,624.68	VCB	72.50	0.74	0.49	16,285.51	0.17	0.11
Combustibles solides	1,669.00	VCB	88.56	208.17	1.04	147.81	0.35	0.00
Combustibles gazeux	1,228,028.82	VCB	50.20	0.97	1.07	61,648.26	1.20	1.31
Biomasse	117,516.37	VCB	83.33	795.28	8.89 ⁽³⁾	9,792.41	93.46	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	619,487.43	VCB				33,014.12	0.60	0.70
Combustibles liquides	80,183.81	VCB	72.47	0.84	0.98	5,811.20	0.07	0.08
Combustibles solides	60.99	VCB	79.65	153.73	0.77	4.86	0.01	0.00
Combustibles gazeux	539,242.63	VCB	50.44	0.97	1.15	27,198.06	0.52	0.62
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	907,700.18	VCB				42,517.35	94.53	1.71
Combustibles liquides	132,412.97	VCB	72.51	0.68	0.16	9,600.96	0.09	0.02
Combustibles solides	1,608.00	VCB	88.90	210.23	1.05	142.95	0.34	0.00
Combustibles gazeux	656,162.84	VCB	49.95	0.98	0.98	32,773.44	0.64	0.64
Biomasse	117,516.37	VCB	83.33	795.28	8.89 ⁽³⁾	9,792.41	93.46	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	44,651.25	VCB				2,550.11	0.04	0.06
Combustibles liquides	12,027.90	VCB	72.61	0.75	0.88	873.36	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	32,623.35	VCB	51.40	0.97	1.47	1,676.76	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torçage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	127,769.20	53,036.78	80,304.80		-8,156.73	108,657.90	39.13	VCB	4,251,783.70	19.00	80,783.89		80,783.89	0.99	293,245.52	
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	29,683.90	566.09	12,822.77		5,147.94	12,279.28	21.73	VCB	266,867.04	16.15	4,311.20	427.73	3,883.47	1.00	14,168.20	
		Essence			1,351.26	6,131.27		-944.46	-3,835.56	35.00	VCB	-134,228.82	18.36	-2,464.65	SO	-2,464.65	0.99	-8,901.49	
		Carburacteur (kérosène)			1,263.47	208.83		3,900.80	268.12	-3,114.28	37.40	VCB	-116,474.00	19.32	-2,250.29	SO	-2,250.29	0.99	-8,127.28
		Kérosène – autre			32.67	135.58		SO	1,245.42	-1,348.33	37.68	VCB	-50,805.19	18.45	-937.36	SO	-937.36	0.99	-3,385.44
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Gaz/Carburant diesel			971.78	6,248.84	213.56	-1,008.80	-4,481.82	38.39	VCB	-172,053.51	19.54	-3,362.60	SO	-3,362.60	0.99	-12,144.60	
		Mazout résiduaire			2,800.23	1,568.48	926.49		-457.29	762.55	42.50	VCB	32,408.33	20.18	654.05	SO	654.05	0.99	2,362.22
		GPL			158.86	402.32			581.39	-824.85	26.41	VCB	-21,787.61	16.49	-359.27	IA	-359.27	1.00	-1,310.72
		Éthane			867.79				4,926.75	-5,794.53	17.22	VCB	-99,781.88	15.61	-1,558.02	1,400.76	-2,958.78	1.00	-10,794.61
		Naphte			0.13	0.01			-58.87	58.99	35.17	VCB	2,074.71	19.33	40.11	107.69	-67.58	0.99	-245.30
		Bitume			204.36	1,222.90			76.85	-1,095.38	44.46	VCB	-48,700.77	20.90	-1,017.85	2,934.44	-3,952.28	0.99	-14,346.79
		Lubrifiants			297.84	634.08		PC	-58.33	-277.91	39.16	VCB	-10,882.76	19.66	-213.99	424.23	-638.21	0.99	-2,316.72
		Coke de pétrole			679.50	74.11			-10.32	615.72	45.02	VCB	27,721.63	21.89	606.74	SO	606.74	1.00	2,224.71
		Alimentation des raffineries			7.06	547.30			-55.10	-485.14	35.17	VCB	-17,062.41	19.33	-329.90	2,489.23	-2,819.13	0.99	-10,233.43
		Pétrole – autre			1,460.78	426.71			3,248.46	-2,214.39	39.82	VCB	-88,176.93	19.84	-1,749.37	170.31	-1,919.68	0.99	-6,968.44
Autres comb. fossiles liquides																			
Gaz de distillation			SO			PC	-49.74	49.74	38.49	VCB	1,914.58	13.13	25.13	SO	25.13	1.00	91.68		
Totaux – Combustibles fossiles liquides											3,822,816.11		72,177.85	7,954.39	64,223.46		233,317.50		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthraxite ⁽²⁾	kt		526.12			0.00	526.12	27.70	VCB	14,573.44	23.50	342.50	SO	342.50	1.00	1,255.84	
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Autre charbon bitum.	kt	33,804.23	18,263.68	32,082.40		PC	-349.03	20,334.53	29.49	VCB	599,699.62	21.93	13,152.79	SO	13,152.79	1.00	48,226.91
		Charbon sous-bitum.	kt	24,168.75	4,440.62			PC	0.00	28,609.38	19.15	VCB	547,869.56	24.68	13,521.79	SO	13,521.79	1.00	49,579.91
		Lignite	kt	11,190.11					11.12	11,178.98	15.00	VCB	167,684.75	25.73	4,314.78	SO	4,314.78	0.98	15,504.43
		Huile de schiste		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Tourbe		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
	Comb. secondaires	Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Four à coke/coke de gaz	kt		631.30	300.14		-374.96	706.11	28.83	VCB	20,357.28	23.46	477.59	SO	477.59	0.99	1,733.65	
		Autres comb. fossiles solides																	
Coke de pétrole											1,350,184.65		31,809.46	SO	31,809.46		116,300.76		
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	185,893.93	1,627.30	101,246.19		-8,096.03	94,371.08	37.99	VCB	3,585,157.36	13.86	49,703.47	1,085.21	48,618.26	1.00	177,375.62		
Autres comb. fossiles gazeux	Comb. fossiles	Gaz naturel (sec)											SO	SO	SO		SO		
		Totaux – Comb. fossiles gazeux										3,585,157.36		49,703.47	1,085.21	48,618.26		177,375.62	
Totaux – Comb. fossiles gazeux											8,758,158.12		153,690.77	9,039.60	144,651.18		526,993.88		
Totaux											748,767.53		17,566.73	SO	17,566.73		64,411.33		
Totaux – Biomasse			46,810.89	PC	PC		PC	46,810.89	15.91	VCB	744,835.97	23.49	17,499.65	SO	17,499.65	1.00	64,165.40		
	Biomasse solide		Mg	163,000.00	PC	PC		PC	163,000.00	24.12	VCB	3,931.56	17.06	67.07	SO	67.07	1.00	245.93	
		Biomasse liquide		SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	127,769.20	53,036.78	80,304.80		-8,156.73	108,657.90	39.13	VCB	4,251,783.70	19.00	80,783.89		80,783.89	0.99	293,245.52	

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'antraxite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/2000 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/2000 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prére denoter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation	Émissions	Consommation	Émissions
				d'énergie	de CO ₂	d'énergie	de CO ₂
(PJ)	(PJ)	(Gg)	(PJ)	(Gg)	(%)	(%)	
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,822.82	3,287.64	233,317.50	2,858.90	198,966.41	15.00	17.26
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,350.18	1,350.18	116,300.76	1,472.64	119,552.27	-8.32	-2.72
Combustibles gazeux	3,585.16	3,347.95	177,375.62	3,745.54	192,433.66	-10.61	-7.83
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,758.16	7,985.78	526,993.88	8,077.08	510,952.34	-1.13	3.14

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	84.72			SO	45.19	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	1.53	9.04	NE	SO	13.80	NE
Activités minières		9.04	NE	SO	13.80	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	83.20	0.38	NE	SO	31.39	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	31.39	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage. Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
I.B.1.A.1.1 Activités minières/2000 : Il n'y a pas de récupération du CH ₄ .
I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/2000 : Il n'y a pas de récupération du CH ₄ .
I.B.1.A.2.1 Activités minières/2000 : Il n'y a pas de récupération du CH ₄ .
I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/2000 : Il n'y a pas de récupération du CH ₄ .
I.B.1.B Transformation du combustible solide/2000 : Il n'y a pas de récupération du CH ₄ .

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
i. Exploration	<i>Production de pétrole lourd classique et de bitume brut</i>	10 ³ m ³	97.752.10	1.303.64	2.526.33		127.43	246.95	
ii. Production ⁽⁴⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	97.752.10	0.53	12.48		0.05	1.22	
iii. Transport	<i>Consommation d'énergie par les raffineries</i>	TJ	299,606.30	2.67	9.68	0.38	0.80	2.90	0.12
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
vi. Autre							50.67	923.15	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
i. Exploration	<i>Production brute et absorptions nettes de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	217,365.60	45.27	1,396.83		9.84	303.62	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	<i>Distance (pipelines)</i>	km	81,339.60	24.28	3,254.92		1.98	264.75	
iii. Transport	<i>Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites</i>	km	210,677.00	NE	744.09		NE	156.76	
iv. Distribution	<i>(préciser)</i>		175,041.00	221.99	1,131.25		38.86	198.02	
v. Autre fuite	<i>Nombre de déversements et puits totaux réunis</i>	nombre	175,041.00	221.99	1,131.25		38.86	198.02	
<i>Dans des usines ou centrales électriques</i>	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
<i>Dans des zones résidentielles ou commerciales</i>							10,485.28	1,093.56	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut</i>	m ³	97.752.10	37,461.29	8,789.36		3,661.92	859.18	
i. Pétrole	<i>Production nouvelle brute de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	217,365.60	31,390.76	1,056.74		6,823.27	229.70	
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	18,485.00	4,626,208.75	253,059,335.33		0.09	4.68	
iii. Combiné							5,341.06	3.82	0.00
Torchage	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	3,671.90	1,006,190.47	749.75	0.60	3,694.63	2.75	0.00
i. Pétrole	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	3,671.90	209,356.73	136.90	NE	768.74	0.50	NE
ii. Gaz	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	18,485.00	47,481,142,723.56	30,742,886.67	NE	877.69	0.57	NE
iii. Combiné							SO	SO	SO
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾			IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer ces renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	145,889.81				9,947.03	0.31	0.90
Carburéacteur (kérosène)	145,889.81	68.18	0.00	0.01	9,947.03	0.31	0.90
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Soutes (marine)	47,555.28				3,436.62	0.29	0.31
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,179.50	71.28	0.00	0.03	583.03	0.03	0.24
Mazout résiduaire	39,375.78	72.47	0.01	0.00	2,853.59	0.26	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	39.08	60.92
Marine	58.28	41.72

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	36,420.15	SO,NE,PC	6.87	6,936.18	2,993.79	43.10	4,308.23	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,618.97	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,735.05												IA
2. Production de chaux	1,863.29												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	618.70												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	220.45												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	181.48	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	181.48	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,309.26	NE,PC	6.87	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,309.26	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.97							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		2.90							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,794.52	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	4,278.33	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,895.51	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,899.01	NE				NE	4,278.33			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.02	0.02				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				6,936.18	2,993.79	43.10	29.91	0.06	0.06				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				6,253.17	2,539.52	0.88	1.39	SO	SO				
2. Injection de mousses				30.05	15.12	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				222.82	29.57	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				425.60	404.56	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				4.55	5.01	1.48	1.33	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	37.13	25.32	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.06	0.06				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	3.62	1.86	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	3.16	1.22	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.45	0.64	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I).A-G et 2(II))	9,697.39	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,697.39	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0,507 to 0,5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O			
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			(Gg)										
A. Produits minéraux						9,618.97	0.11						
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	13,021.08	0.52			6,735.05	PC						
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,454.22	0.76			1,863.29	PC						
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,455.74	0.43			618.70	PC						
4. Bicarbonate de soude						220.45	0.11						
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11						
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	531.21	0.42			220.45	PC						
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC						
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC						
7. Autre (veuillez préciser)						181.48	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	358.42	0.51	SO	SO	181.48	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,309.26	1,489.78	NE,PC	SO,PC	6.87	SO,PC		
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,358.36	1.56	NE	NE	5,309.26	1,489.78	NE	SO	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,090.04			0.00							3.97	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC					2.90	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC		
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC				
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC				
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC				
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC				
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
C. Production de métaux						11,794.52	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.27	SO,NE		7,895.51	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	16,496.34	0.04	NE		693.54	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,904.04	0.81	NE		7,201.97	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,431.99	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,371.41	1.64	NE		3,899.01	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	85.70	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						9,697.39	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,697.39	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0,507 to 0,5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (amméges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (amméges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.58	0.61	IA,SO,NE,PC	3.26	179.15	IA,SO,NE,PC	1,467.01	42.88	IA,SO,NE,PC	141.28	10.46	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		594.31	48.09	0.17	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.22	SO,NE,PC		181.65	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		592.38	46.50		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	118.48
Production d'aluminium																592.38	46.50		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										1.98
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										19.71
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.58	0.61	IA,SO,NE,PC	3.26	179.15	IA,SO,NE,PC	1,467.01	42.88	IA,SO,NE,PC	141.28	10.46	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		1.92	1.58	0.17	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.22	SO,NE,PC		63.17	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.55	0.61	SO	SO	SO	1,147.78	7.53	SO	141.26	0.40	SO	NE	SO	NE		0.00	0.06	0.12	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	11.63	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	10.06	0.06	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	307.33	35.35	SO	0.02	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	0.04	SO	SO	3.26	SO	SO	0.26	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.18	SO	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		1.91	1.40	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.50
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	62.68
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III))	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.12	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.04	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.08	0.05	SO	SO	SO	0.00	SO		SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.04	SO	SO	SO	SO	0.04	SO		SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10me	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-162a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227na	HFC-246fa	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₂ F ₄	C ₃ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾			
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimique)⁽⁴⁾	0.90	3.28	IA,PC	2.88	375.79	PC	3,335.91	53.87	IA,PC	341.42	77.38	0.24	IA,NE,PC	PC		2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	0.22	PC		NE,PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	0.91	3.28	PC	2.88	376.02	5.07	5,510.57	53.87	PC	341.69	77.38	0.24	NE	PC		2.49	2.73	0.01	PC	PC	PC	0.22	PC		NE
en vrac	0.81	3.26	PC	2.88	375.73	5.07	4,674.38	45.35	PC	341.40	63.89	0.14	NE	PC		2.49	2.69	0.00	PC	PC	PC	0.22	PC		NE
par produit ⁽⁶⁾	0.10	0.02	PC	PC	0.28	PC	836.19	8.53	PC	0.29	13.49	0.10	NE	PC		PC	0.05	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Exportations	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,174.65	IA,PC	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
en vrac	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.00	PC	PC	PC	0.23	5.07	2,174.65	PC	PC	0.27	PC	PC	NE	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE

Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900		
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	6.84	0.40	IA,SO,NE,PC	4.24	501.63	IA,SO,NE,PC	1,907.11	6.00	IA,SO,NE,PC	536.85	30.32	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,993.79	3,862.99	442.40	1.20	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.64	SO,NE,PC	4,308.23	4,341.47	
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		3,850.49	427.83	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	4,278.33	2,831.63
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	6.84	0.40	IA,SO,NE,PC	4.24	501.63	IA,SO,NE,PC	1,907.11	6.00	IA,SO,NE,PC	536.85	30.32	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,993.79	12.49	14.57	1.20	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.64	SO,NE,PC	29.91	1,509.85	
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF ₆																									
Emissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	6.84	0.40	IA,SO,NE,PC	4.24	501.63	IA,SO,NE,PC	1,907.11	6.00	IA,SO,NE,PC	536.85	30.32	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,993.79	12.49	14.57	1.20	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.64	SO,NE,PC	29.91	1,509.85
Emissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	10.57	2.13	IA,PC	3.74	1,052.20	PC	4,336.69	7.54	IA,PC	1,297.39	224.39	1.52	IA,NE,PC	PC	6,936.18	16.19	25.14	0.10	PC	PC	PC	1.66	PC	43.10	NE,PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.55	5.33	IA,SO,NE,PC	0.88	2.10	IA,SO,NE,PC	2.27	1.26	IA,SO,NE,PC	2.42	7.40	3.85	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2.32	1.30	1.73	0.09	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.01	SO,NE,PC	1.44	1.01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 247-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆, chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227na utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.	
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.	
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.	
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.	
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.	
2.F.9.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).	
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆		
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)				
C. HPF and SF₆ (production de métaux)												
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,371,414.00	0.25	0.02		592.38	PC	46.50	PC	118.48	PC	
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										21.69	PC	
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,371,414.00		0.00						1.98	PC	
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	19.71		1,000.00						19.71	PC	

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
<p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.</p>
<p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.</p>
<p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾	Récupération ⁽⁴⁾
			(kg/t)	(t)	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fuytives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions. • Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire. <p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p> <p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p> <p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p> <p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.</p> <p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.78	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.78	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.66	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.12	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.12	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.68		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.12	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,175.31	90.20			
A. Fermentation entérique	1,035.14				
1. Bovins ⁽¹⁾	991.77				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	144.72				
Bovins non laitiers	847.05				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	6.87				
3. Moutons	4.51				
4. Chèvres	0.86				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.23				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	19.81				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	3.08				
Agneaux	3.08				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	140.18	15.52			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	67.74				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	31.77				
Bovins non laitiers	35.97				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.25				
3. Moutons	0.17				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.05				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	66.58				
9. Volaille	4.26				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.08				
Agneaux	0.08				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.33			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.94			IA
14. Autre SGDA		0.25			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	74.68			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	42.01			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.51			IA
3. Émissions indirectes	NE	20.16			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽³⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14,084.85			70.41
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,095.55	339.56	0.06	132.10
Bovins non laitiers	12,989.30	189.20	0.04	65.21
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	124.94	NE	NE	55.00
3. Moutons	563.95	NE	NE	8.00
4. Chèvres	171.45	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	457.23	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	13,209.30	NE	NE	1.50
9. Volaille	128,255.85	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	385.20	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire et-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans; (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾	Enclos-pâturage	Enclos-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES						COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)		Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)
		Froid	Tempéré	Chaud				
		%						
1. Bovins	14,084.85						4.81	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,095.55	100.00	0.00	0.00	659.00	5.30	0.24	29.00
Bovins non laitiers	12,989.30	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.77
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	124.94	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	563.95	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	171.45	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	457.23	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	13,209.30	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.04
9. Volaille	128,255.85	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	385.20	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

(c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	14,084.85		NE	57,373,005.60	NE	403,016,172.37	384,492,091.21	30,262,169.63	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,095.55	108.20	NE	49,807,463.19	NE	47,435,679.22	21,346,055.65	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	12,989.30	58.10	NE	7,565,542.41	NE	355,580,493.15	363,146,035.56	30,262,169.63	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	563.95	4.10	NE	NE	NE	887,013.27	1,447,232.18	NE		
Porcs	13,209.30	11.60	NE	146,817,248.20	NE	4,588,039.01	NE	1,529,346.34		
Volaille	128,255.85	0.50	NE	5,979,699.10	NE	52,621,352.07	1,195,939.82	NE		
Bisons	124.94	58.10	NE	NE	NE	3,120,112.20	4,135,962.68	NE		
Chèvres	171.45	10.50	NE	NE	NE	720,890.25	1,081,335.38	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	457.23	49.30	NE	NE	NE	9,687,967.11	12,842,188.96	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	385.20	4.10	NE	NE	NE	605,864.90	988,516.42	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	210,169,952.90	SO,NE	475,247,411.18	406,183,266.65	31,791,515.97		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES				COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾		CH ₄ (g/m ²)		
		type	(t/ha)			
1. Irrigué						NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE	NE
2. Pluvial						NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur						NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO					SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE					
Total ⁽⁴⁾	SO,NE					

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			42.01
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,682,072,000.00	0.01	20.34
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	416,060,203.36	0.01	6.72
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,682,072,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,085,205,161.49	0.01	12.92
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				1.83
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	4,560,809.00	0.34	2.43
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	17,209,259.00	-0.06	-1.54
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	718,340.00	0.83	0.94
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	406,183,266.65	0.02	12.51
3. Émissions indirectes				20.16
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	502,163,770.88	0.01	7.89
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	624,492,696.19	0.01	12.27
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

^(a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture;

^(b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture;

^(c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.

4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.46
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(t)								(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-108,600.90	50.05	2.19	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-122,007.43	36.67	1.54	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-120,815.77	36.67	1.54	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,191.65	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	3,391.58	8.89	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-7,382.79	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	10,774.37	8.89	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,135.62	0.03	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	341.70	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	1,793.92	0.03	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	7,879.33	4.45	0.15	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,055.90	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	IA	IA	NE	NE	NE	
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	21,190.17	13.38	0.56	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	806.37	NE	0.06	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLÉAU SA - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE
Terres forestières
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES			DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSIONS IMPLICITES				ÉMISSIONS NETTES							
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie ⁽³⁻⁵⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans le sol par unité de superficie - Écart net ⁽⁷⁾		Carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte - Écart net ⁽⁹⁾		Carbone stocké dans le sol - Écart net ⁽¹⁰⁾		Émissions et puits nets de CO ₂ -e ⁽¹¹⁾
				Augmentation	Diminution	Écart net		Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	
(tC/ha)													(tC)		tC/ha		
A. Total des terres forestières		236,113,575	1A,PN	3,322	-3,400	0,120	0,17	13,524	83,098,332	-803,263,098	27,603,252	47,444,644	-30,800,722	14,500		-131,969,614	
1. Terres forestières sans changement d'affectation		235,931,344	1A,PN	3,322	-3,341	0,200	0,17	14,500	830,708,544	-803,263,098	27,344,399	47,388,803	-30,800,722	14,500	-130,789,719		
1A1 Forêt de feuillus tempérés		1,312,444	1A	2,719	-1,244	-852	0,16	14	1,312,444	-1,244,000	1,312,444	-1,244,000	14	-1,244,000			
1A2 Forêt de résineux tempérés		38,206,244	1A	3,117	-3,224	-607	0,16	147	175,951,044	-174,982,244	4,010,311	10,273,344	-9,134,277	14	-10,273,344		
1A3 Forêt de feuillus boréales		15,846,477	1A	3,112	-3,374	-644	0,20	14	52,852,404	-50,446,444	6,053,844	3,241,144	-2,727,222	14	-23,488,111		
1A4 Forêt de résineux boréales		2,602,444	1A	4,238	-1,599	649	0,13	14	11,444,000	-6,644,422	1,499,566	306,344	-433,144	14	-634,444		
1A5 Prairies subarctiques		60,224	1A	2,74	-2,1	613	0,07	14	424,4	424,4	19,000	404,4	404,4	14	404,4		
1A6 Forêt boréale ouverte		26,774,099	1A	2,141	-2,14	0,20	0,09	14	69,938,2	-63,633,68	4,304,313	2,623,817	-2,304,677	14	-23,044,722		
1A7 Prairies forestières		36,291,228	1A	3,355	-1,523	613	0,14	14	128,690,15	-116,638,79	12,031,317	4,999,80	-6,069,30	14	-37,228,422		
1A8 Prairies subarctiques		1,843,113	1A	3,488	-1,339	613	0,16	14	6,556,033	-5,786,28	549,333	364,033	-230,666	14	-230,666		
1A9 Prairies semi-arides		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90		
1B1 Prairies de la tige		20,964,64	1B	2,21	-2,08	632	0,12	14	51,994,07	-41,172,34	10,421,73	1,099,41	-1,947,22	14	-14,037,22		
1B2 Conifères montagnards		17,817,177	1B	4,26	-4,15	610	0,15	14	100,971,25	-107,147,96	3,796,803	1,118,17	-5,489,39	14	-42,000,00		
1B3 Marécage du Pacifique		145,701,09	1B	7,236	-6,17	617	0,29	147	492,531,07	-398,849,29	6,478,611	3,051,11	-5,727,722	14	-30,627,22		
1B4 Conifères boréales		16,422,714	1B	3,44	-2,93	649	0,13	14	64,565,79	-53,051,91	3,034,04	3,241,14	-1,417,22	14	-10,077,22		
1B5 Conifères de la tige		42,246	1B	2,068	-2,252	-662	0,09	14	1,213,88	-1,057,40	266,12	29,14	-27,74	14	-262,50		
1B6 Forêt de feuillus de la tige		1,14	1B	1,14	-1,14	0,00	0,00	14	4,511,77	-4,511,77	0,00	0,00	0,00	14	-1,14		
2. Terres converties en terres forestières⁽¹⁴⁾		19,182,231	1A,PN	1,148	-1,068	1,220	0,26	14,500	108,75	-131,025	282,715	53,005	-1,191,43				
2.1 Terres en culture converties en terres forestières		19,019	1A,PN	1,148	-1,068	1,220	0,26	14,500	108,75	-131,025	282,715	53,005	-1,191,43				
2A1 Forêt de feuillus de la tige		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2A2 Forêt de résineux de la tige		1,47	1A	1,47	-0,47	1,28	0,24	14	41,91	-11,78	10,13	1,12	1,12				
2A3 Marécage du Pacifique		91,668	1A	2,04	-0,87	1,33	0,16	14	191,31	-62,82	128,889	28,71	4,44				
2A4 Prairies forestières		1,148	1A	1,148	-1,148	0,00	0,00	14	144,4	-144,4	91,668	20,14	1,82				
2A5 Prairies subarctiques		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2A6 Forêt boréale ouverte		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2A7 Prairies forestières		6,068	1A	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068	6,068				
2A8 Prairies subarctiques		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2A9 Prairies semi-arides		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2B1 Prairies de la tige		300	1B	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300				
2B2 Conifères montagnards		1,148	1B	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148	1,148				
2B3 Marécage du Pacifique		1,14	1A	0,48	1,14	0,48	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14	1,14				
2B4 Conifères boréales		90	1B	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2B5 Conifères de la tige		90	1B	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2B6 Forêt de feuillus de la tige		90	1B	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2.2 Prairies converties en terres forestières		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2.3 Biomasse convertie en terres forestières		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2.4 Émissions converties en terres forestières		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				
2.5 Autres terres converties en terres forestières		90	1A	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90				

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (base ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la C et la surface de sol organique.
 (6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
 (7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.
 (8) Conformément aux lignes directrices révisées du GHG, 1996, les émissions sont toujours accompagnées du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (9) Les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN; l'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

CA Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de CO₂ et de CH₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5V. Cela permet d'éviter le double comptage de C dans les totaux de la catégorie. Il n'est actuellement aucune estimation séparée de faire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées), et secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO₂, de CH₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5V. Cela permet d'éviter le double comptage de C dans les totaux de la catégorie. Il n'est actuellement aucune estimation séparée de faire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées), et secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ1 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ1 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ2 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ2 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ3 Prairies forestières : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ3 Prairies forestières : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ4 Prairies subarctiques : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ4 Prairies subarctiques : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ5 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ5 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ6 Forêt de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ6 Forêt de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ7 Conifères montagnards : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ7 Conifères montagnards : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ8 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ8 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ9 Conifères boréales : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ9 Conifères boréales : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ10 Conifères de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ10 Conifères de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ11 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ11 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ12 Prairies forestières : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ12 Prairies forestières : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ13 Prairies subarctiques : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ13 Prairies subarctiques : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ14 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ14 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ15 Forêt de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ15 Forêt de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ16 Conifères montagnards : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ16 Conifères montagnards : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ17 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ17 Marécage du Pacifique : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ18 Conifères boréales : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ18 Conifères boréales : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ19 Conifères de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ19 Conifères de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

CA.1 RZ20 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

SA.1 RZ20 Forêt de feuillus de la tige : Il n'y a aucune affectation aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁵⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(1),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
C. Total des prairies																
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹¹⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽³⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁴⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁵⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁶⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁸⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽⁹⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹⁰⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹¹⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournis sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU S.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE

Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DÉNOMINATION DES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION DÉPLIÉS						ÉMISSIONS/PUIITS				Émissions et puits nets de CO ₂ eq ⁽¹⁾	
		Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽²⁾⁽³⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁵⁾⁽⁶⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		
		Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Net change				
		(Mg C/ha)						(tqC)					
P. Total des établissements		2.136.00	0.02	-0.27	-0.63	-0.34	0.12	41.00	-1.227.62	-1.308.63	807.14	310.40	6.905.57
2.1 Établissements sans changement d'affectation		1.699.00	0.02	-0.27	-0.63	-0.34	0.12	41.00	-1.227.62	-1.308.63	807.14	310.40	6.905.57
2.2 Terres converties en établissements⁽⁷⁾		436.94	SO,NL,PC	-3.27	-3.27	0.71	SO,NL,PC	SO,NL,PC	-1.247.63	-1.247.63	407.14	310.40	7.055.95
2.1 Terres forestières converties en établissements		435.64	SO,PC	-3.14	-3.14	-0.43	SO,PC	SO,PC	-1.306.12	-1.306.12	407.14	310.40	6.903.62
RZ1 Est du boeuf de la tige		9.24	PC	-0.10	-0.10	-0.30	PC	PC	-1.70	-1.70	-2.37	46.34	
RZ2 Maritime de l'Atlantique		922.14	PC	-2.37	-2.37	0.04	PC	PC	-242.17	-242.17	184.11	1237.03	
RZ3 Plaines à forêts mixtes		44.27	PC	-3.00	-3.00	0.88	PC	PC	-172.57	-172.57	-11.36	71.43	
RZ9 Plaines herbues		29.35	PC	-2.36	-2.36	-0.49	PC	PC	-69.83	-69.83	-41.23	154.60	
RZ10 Plaines herbues		4.36	PC	-2.18	-2.18	-0.43	PC	PC	-5.51	-5.51	-4.60	7.88	
RZ11 Prairies subhumides		21.20	PC	-1.62	-1.62	-1.04	PC	PC	-34.40	-34.40	-21.94	188.25	
RZ12 Prairies semi-arides		86.74	PC	-4.20	-4.20	-1.87	PC	PC	-363.41	-363.41	-164.03	1.530.01	
RZ13 Plaines de tige		162.4	PC	-1.10	-1.10	-0.42	PC	PC	-116.6	-116.6	-54.60	96.2	
RZ14 Corridors montagneux		9.59	PC	-0.9	-0.9	0.50	PC	PC	-3.9	-3.9	0.50	8.2	
RZ15 Marais du Pacifique		164.2	PC	-4.54	-4.54	0.66	PC	PC	-47.51	-47.51	-12.60	203.60	
RZ16 Corridors bordés		73.09	PC	-2.53	-2.53	-1.09	PC	PC	-187.50	-187.50	-143.98	234.8	
RZ17 Corridors de tige		80.08	PC	-6.03	-6.03	-0.96	PC	PC	-234.81	-234.81	-137.60	523.7	
RZ18 Ouest du boeuf de la tige		7.48	PC	-2.33	-2.33	-1.11	PC	PC	-18.38	-18.38	-13.46	-127.3	
2.2 Terres en culture converties en établissements		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2.3 Terres converties en établissements		41.7	PC	-2.18	-2.18	-0.43	PC	PC	-62.3	-62.3	-40.8	1.32	
RZ1 Est du boeuf de la tige		0.13	SO,NL,PC	-3.27	-3.27	0.71	SO,NL,PC	SO,NL,PC	-1.247.63	-1.247.63	407.14	310.40	6.905.57
RZ2 Maritime de l'Atlantique		6.03	PC	-0.35	-0.35	0.04	PC	PC	-4.01	-4.01	PC	0.00	
RZ3 Plaines à forêts mixtes		91.1	PC	-10.52	-10.52	PC	PC	PC	-1.31	-1.31	PC	4.48	
RZ9 Plaines herbues		61.0	PC	-3.00	-3.00	PC	PC	PC	-0.04	-0.04	PC	0.11	
RZ9 Plaines herbues		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ10 Plaines herbues		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ11 Prairies subhumides		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ12 Prairies semi-arides		61.0	PC	-3.00	-3.00	PC	PC	PC	-0.10	-0.10	PC	0.33	
RZ13 Plaines de tige		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ14 Corridors montagneux		61.0	PC	-0.54	-0.54	PC	PC	PC	-3.13	-3.13	PC	11.53	
RZ15 Marais du Pacifique		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ16 Corridors bordés		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ17 Corridors de tige		61.0	PC	-2.17	-2.17	PC	PC	PC	-36.58	-36.58	PC	134.03	
RZ18 Ouest du boeuf de la tige		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2.4 Habitats naturels convertis en établissements		14	NE	0.0	0.0	0.0	NE	NE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2.5 Autres terres converties en établissements		14	PC	0.0	0.0	0.0	PC	PC	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
RZ17 Tapis Coralliens		0.02	PC	-51.48	-51.48	PC	PC	PC	-0.09	-0.09	PC	0.20	
RZ17 Tapis Shrub Wet		0.02	PC	-12.03	-12.03	PC	PC	PC	-0.26	-0.26	PC	0.00	
2.6 Wetlands convertis en Sclérotomes		14	NE	0.0	0.0	0.0	NE	NE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2.3 Other Land convertis en Sclérotomes		14	NE	0.0	0.0	0.0	NE	NE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes subdivisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par source végétale/arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision ultime, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'affectation.
⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (haute ou basse fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
⁽⁴⁾ Un « 0 » signifie « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et « - » pour signaler une baisse.
⁽⁵⁾ À la catégorie S.E.1, « Zones de peuplement sans changement d'affectation », cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
⁽⁶⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'échanges atmosphériques.
⁽⁷⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent le déclarer directement dans cette colonne et utiliser les chiffres dans les colonnes réservées aux variations du stock.
⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'AVIC/ATF. Toutefois, ils peuvent le faire si elle est leur intention.
⁽⁹⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les émissions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CLUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
S.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation - Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de carbone sont déclarés uniquement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP respectivement.	
S.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement - Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.3 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
S.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement - La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ1 Est du boeuf de la tige : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ2 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ3 Plaines à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ9 Plaines herbues : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ10 Plaines herbues : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ11 Prairies subhumides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ13 Plaines de tige : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ14 Corridors montagneux : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ15 Marais du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ16 Corridors bordés : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ17 Corridors de tige : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.1 RZ18 Ouest du boeuf de la tige : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Corridière de la tige (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisées : N3 et PP respectivement.	
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement - Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ1 Est du boeuf de la tige : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ2 Maritime de l'Atlantique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ3 Plaines à forêts mixtes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ9 Plaines herbues : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ10 Plaines herbues : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ11 Prairies subhumides : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ13 Plaines de tige : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ14 Corridors montagneux : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ15 Marais du Pacifique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ16 Corridors bordés : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ17 Corridors de tige : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ18 Ouest du boeuf de la tige : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ19 Inuit-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	
S.E.2.3 RZ20 Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (tourada) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisées : N1 et PP respectivement.	

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}	
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net				
			(Mg C/ha)					(Gg C)						(Gg)
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.5 Établissements convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totale d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 2001

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Emissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	336.87	0.26	0.14
B. Terres en culture	336.87	0.26	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	336.87	0.26	0.14
Sols organiques	IA, NE, PC	IA, SO, NE	IA, SO, NE
Sols minéraux	336.87	0.26	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	148.77	0.35	0.08
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	148.77	0.35	0.08
2.2 Prairies converties en terres en culture	188.11	0.19	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	188.11	0.19	0.06
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 2001

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	577,707.00	0.13	265.90
B. Terres en culture^{(6), (7)}	577,707.00	0.13	265.90
Calcaire CaCO ₃	265,422.00	0.12	116.78
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	312,285.00	0.13	149.12
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 2001

Soumission 2007

CANADA

Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽²⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Catégorie d'affectation des terres⁽²⁾	superficie brûlée	ha	115,342.95	115.12	0.43	0.02	13,278.40	50.05	2.05
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	90,348.31	110.49	0.41	0.02	9,982.42	36.67	1.54
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	90,348.31	110.49	0.41	0.02	9,982.42	36.67	1.54
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha							
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	IA	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	lha	90.35	110.49	0.41	0.02	9,982.42	36.67	1.54
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha		SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.29	0.52	0.02	2,313.62	8.89	0.36
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha		NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.29	0.52	0.02	2,313.62	8.89	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	lha	16.98	136.29	0.52	0.02	2,313.62	8.89	0.36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	136.29	0.52	0.02	2,313.62	8.89	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	lha	16.98	136.29	0.52	0.02	2,313.62	8.89	0.36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha		NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha		NE	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NE	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		NE	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	59.33	144.87	0.55	0.02	8.60	0.03	0.00
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	59.33	144.87	0.55	0.02	8.60	0.03	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	lha	0.06	144.87	0.55	0.02	8.60	0.03	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	59.33	144.87	0.55	0.02	8.60	0.03	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	lha	0.06	144.87	0.55	0.02	8.60	0.03	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha		PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	7.96	122.34	0.56	0.02	973.77	4.45	0.15
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha		NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agricuture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agricuture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TTF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone que contiennent ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignés dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	199.91	1,204.92	2.23	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,193.61		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,055.96		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	137.65		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	137.65		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.27	2.07	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.27	2.07	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	199.91	0.04	0.15	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾ (t / DUS)	CO ₂ (t / DUS)	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
							(Gg)	
1. Décharges contrôlées	18,459.06	1.00	NE	0.07	SO	1,055.96	294.29	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						137.65	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,586.22	0.80	30.00	0.09	SO	137.65	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradé, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁵⁾	30,689.04
Population urbaine (en milliers) ⁽⁵⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.61
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.66
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁶⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁷⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁸⁾	PC

⁽⁵⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽⁶⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁷⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	930.75				199.91	0.04	0.15
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	24.65	28,063.59	1.60	0.80	691.80	0.04	0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					199.91	SO, NE	0.13
Incinération des déchets urbains	906.10	220.63	NE	0.15	199.91	NE	0.13
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - (b) la composition des déchets enfouis;
 - (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradé (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2000 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouis en 2002 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradé (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS).

Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boises d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,61 CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,21 CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques		CH ₄ ⁽²⁾	N ₂ O ⁽³⁾	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾
	(Gg CD ⁽¹⁾ /an)				Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					11.27	NE	2.07
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	11.27	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	30,689.04	26.85	0.16	0.01		2.07	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduelles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux estimations concernant le N ₂ O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
• Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N ₂ O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires) Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée par Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,580,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	97.16	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	155,400,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,728,900,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,200,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	236,200,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	31,400,000.00	1.00
Textile total	21,700,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	71.90	NE
Anaérobie	SO	NE	28.10	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	454,976.79	4,999.36	136.84	6,936.18	2,993.79	43.10	4,308.23	0.18	0.18	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	526,957.63	2,569.08	34.57							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	526,993.88												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	510,952.34	252.28	34.46							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	195,377.56	121.12	3.82							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	3.21	1.95							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	173,705.51	32.78	26.21							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	78,081.58	95.17	2.46							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	2,316.80	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	45.19	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	2,271.61	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,420.15	SO,NE,PC	6.87	6,936.18	2,993.79	43.10	4,308.23	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,618.97	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,309.26	NE,PC	6.87	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,794.52	SO,NE	SO				4,278.33		0.12	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				6,936.18	2,993.79	43.10	29.91	0.06	0.06				
G. Autre	9,697.39	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.78							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,175.31	90.20							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,035.14											
B. Gestion du fumier		140.18	15.52									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	74.68									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -108,600.90	50.05	2.19							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -122,007.43	36.67	1.54							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 3,391.58	8.89	0.50							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 2,135.62	0.03	0.00							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 7,879.33	4.45	0.15							SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	199.91	1,204.92	2.23							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,193.61								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		11.27	2.07							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 199.91	0.04	0.15							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	13,383.65	0.60	1.21							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,947.03	0.31	0.90							IA	IA	IA	IA
Marine	3,436.62	0.29	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)				équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)				
Total – Émissions et absorptions nationales	454,976.79	4,999.36	136.84	6,936.18	2,993.79	43.10	4,308.23	0.18	0.18	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	526,957.63	2,569.08	34.57							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	526,993.88												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	510,952.34	252.28	34.46							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	2,316.80	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,420.15	SO,NE,PC	6.87	6,936.18	2,993.79	43.10	4,308.23	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.78							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,175.31	90.20							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁴⁾ -108,600.90	50.05	2.19							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	199.91	1,204.92	2.23							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	13,383.65	0.60	1.21							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,947.03	0.31	0.90							IA	IA	IA	IA
Marine	3,436.62	0.29	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	454,976.79	104,986.49	42,420.20	2,993.79	4,308.23	4,341.47	614,026.97
1. Énergie	526,957.63	53,950.68	10,717.60				591,625.91
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	5,297.92	10,681.27				526,931.53
1. Industries énergétiques	195,377.56	2,543.62	1,184.66				199,105.84
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	67.46	606.02				64,461.17
3. Transport	173,705.51	688.33	8,126.50				182,520.33
4. Autres secteurs	78,081.58	1,998.52	764.09				80,844.19
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	48,652.76	36.33				64,694.38
1. Combustibles solides	SO,NE	949.02	SO,NE,PC				949.02
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	47,703.74	36.33				63,745.36
2. Procédés industriels	36,420.15	SO,NE,PC	2,130.19	2,993.79	4,308.23	4,341.47	50,193.83
A. Produits minéraux	9,618.97	SO	SO				9,618.97
B. Industrie chimique	5,309.26	NE,PC	2,130.19	PC	PC	PC	7,439.46
C. Production de métal	11,794.52	SO,NE	SO	SO	4,278.33	2,831.63	18,904.47
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				2,993.79	29.91	1,509.85	4,533.54
G. Autre	9,697.39	NE	NE	SO	SO	SO	9,697.39
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		241.87				241.87
4. Agriculture		24,681.56	27,961.39				52,642.95
A. Fermentation entérique		21,737.86					21,737.86
B. Gestion du fumier		2,943.70	4,810.09				7,753.79
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,151.30				23,151.30
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-108,600.90	1,050.99	679.17				-106,870.74
A. Terres forestières	-122,007.43	769.99	478.25				-120,759.19
B. Terres en culture	3,391.58	186.78	153.75				3,732.11
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,135.62	0.69	0.41				2,136.72
E. Établissements	7,879.33	93.53	46.77				8,019.63
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	199.91	25,303.27	689.97				26,193.14
A. Enfouissement des déchets solides	SO	25,065.78					25,065.78
B. Épuration des eaux		236.65	642.28				878.93
C. Incinération des déchets	199.91	0.83	47.69				248.42
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	13,383.65	12.61	373.86				13,770.12
Aviation	9,947.03	6.55	278.13				10,231.71
Marine	3,436.62	6.06	95.73				3,538.41
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25						54,898.25
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							720,897.71
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							614,026.97

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L' Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,T2,N3	PP	PP,N1,T2,N3	PP,D	PP,N1,T2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,T2,N3	PP	PP,N1,T2,N3	PP,D	PP,N1,T2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	T2	PP	T2	PP	T2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	T2	PP	T2	PP	T2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	T2	PP	T2	PP	T2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,T2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	T2	D	PP,T2	D,AU	D,N1,T2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,T2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,T2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							T2	D	T2	D	N1,T2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIT DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,T2	PP,D	PP,N1,T2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,T2	PP,D								
B. Gestion du fumier			T2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,T2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,T2,T3	PP,D	T2	PP	T2	PP						
A. Terres forestières	PP,T2,T3	PP	T2	PP	T2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,T2,T3	PP,D	T2	PP	T2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,T2,T3	PP	T2	PP	T2	PP						
E. Établissements	T2,T3	PP	T2	PP	T2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF6 ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUITTS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
1.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
1.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
1.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
1.A.1.e Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
1.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
1.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
1.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
1.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
1.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
1.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
1.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
1.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
1.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
1.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
1.B.1.a Émissions fuytives - Extraction de charbon	CH ₄						
1.B.2.a Émissions fuytives - Pétrole	CH ₄						
1.B.2.a Émissions fuytives - Pétrole	CO ₂						
1.B.2.b Émissions fuytives - Gaz naturel	CH ₄						
1.B.2.b Émissions fuytives - Gaz naturel	CO ₂						
1.B.2.c.i. Émissions fuytives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
1.B.2.c.i. Émissions fuytives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
1.B.2.c.i. Émissions fuytives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
1.B.2.c.ii. Émissions fuytives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
1.B.2.c.ii. Émissions fuytives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
1.B.2.c.iii. Émissions fuytives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SE ₂						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'habcarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SE ₂ - Matériel électrique	SE ₂						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.
Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	433,020.10	454,976.79	21,956.69	5.07	3.05	3.58	107,334.21	104,986.49	-2,347.72	-2.19	-0.33	-0.38	42,112.62	42,420.20	307.58	0.73	0.04	0.05
1. Énergie	529,601.33	526,957.63	-2,643.70	-0.50	-0.37	-0.43	54,481.49	53,950.68	-530.81	-0.97	-0.07	-0.09	11,447.92	10,717.60	-730.32	-6.38	-0.10	-0.12
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	513,847.45	510,952.34	-2,895.11	-0.56	-0.40	-0.47	5,323.52	5,297.92	-25.59	-0.48	0.00	0.00	11,416.86	10,681.27	-735.59	-6.44	-0.10	-0.12
I.A.1. Industries énergétiques	198,096.43	195,377.56	-2,718.87	-1.37	-0.38	-0.44	2,573.06	2,543.62	-29.45	-1.14	0.00	0.00	1,212.97	1,184.66	-28.32	-2.33	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	63,951.28	63,787.69	-163.58	-0.02	-0.03	-0.03	67.39	67.46	0.07	0.10	0.00	0.00	608.33	606.02	-2.31	-0.38	0.00	0.00
I.A.3. Transport	173,733.80	173,705.51	-28.29	-0.02	0.00	0.00	684.54	688.33	3.79	0.55	0.00	0.00	8,831.47	8,126.50	-704.97	-7.98	-0.10	-0.11
I.A.4. Autres secteurs	78,065.94	78,081.58	15.64	0.02	0.00	0.00	1,998.52	1,998.52					764.09	764.09				
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	15,753.88	16,005.29	251.41	1.60	0.03	0.04	49,157.97	48,652.76	-505.22	-1.03	-0.07	-0.08	31.06	36.33	5.27	16.97	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					949.02	949.02					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	15,753.88	16,005.29	251.41	1.60	0.03	0.04	48,208.96	47,703.74	-505.22	-1.05	-0.07	-0.08	31.06	36.33	5.27	16.97	0.00	0.00
2. Procédés industriels	36,456.12	36,420.15	-35.98	-0.10	0.00	-0.01	SO,NE,PC	SO,NE,PC					1,699.53	2,130.19	430.66	25.34	0.06	0.07
2.A. Produits minéraux	9,617.76	9,618.97	1.21	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,361.28	5,309.26	-52.02	-0.97	-0.01	-0.01	NE,PC	NE,PC					1,699.53	2,130.19	430.66	25.34	0.06	0.07
2.C. Production de métal	11,791.65	11,794.52	2.87	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	9,685.43	9,697.39	11.96	0.12	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											462.36	241.87	-220.49	-47.69	-0.03	-0.04
4. Agriculture							24,681.56	24,681.56					26,594.35	27,961.39	1,367.04	5.14	0.19	0.22
4.A. Fermentation entérique							21,737.86	21,737.86										
4.B. Gestion du fumier							2,943.70	2,943.70					4,807.61	4,810.09	2.47	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,786.74	23,151.30	1,364.56	6.26	0.19	0.22
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-133,237.28	-108,600.90	24,636.38	-18.49		4.01	1,404.17	1,050.99	-353.18		-0.05	-0.06	900.38	679.17	-221.21	-24.57	-0.03	-0.04
5.A. Terres forestières	-145,381.76	-122,007.43	23,374.33	-16.08	3.24	3.81	1,245.37	769.99	-475.38	-38.17	-0.07	-0.08	773.45	478.25	-295.21	-38.17	-0.04	-0.05
5.B. Terres en culture	2,949.16	3,391.58	442.42	15.00	0.06	0.07	103.79	186.78	82.99	79.96	0.01	0.01	96.24	153.75	57.51	59.75	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,251.86	2,135.62	-116.24	-5.16	-0.02	-0.02	3.13	0.69	-2.44	-77.94	0.00	0.00	1.62	0.41	-1.21	-74.61	0.00	0.00
5.E. Établissements	6,943.47	7,879.33	935.86	13.48	0.13	0.15	51.89	93.53	41.64	80.24	0.01	0.01	29.06	46.77	17.71	60.93	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)
6. Déchets	199.92	199.91	-0.01	-0.01	0.00	0.00	26,766.99	25,303.27	-1,463.72	-5.47	-0.20	-0.24	1,008.07	689.97	-318.10	-31.56	-0.04	-0.05
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					26,529.01	25,065.78	-1,463.23	-5.52								
6.B. Épuration des eaux							237.15	236.65	-0.49	-0.21	0.00	0.00	960.38	642.28	-318.10	-33.12	-0.04	-0.05
6.C. Incinération des déchets	199.92	199.91	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.83	0.83					47.69	47.69				
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire IA)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	13,383.50	13,383.65	0.15	0.00	0.00	0.00	13.06	12.61	-0.45	-3.41	0.00	0.00	391.21	373.86	-17.35	-4.43	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,897.63	54,898.25	0.62	0.00	0.00	0.00										-1.02	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)	(%)	(%)
Total – Émissions réelles	2,993.79	2,993.79	0.00	0.00	0.00	0.00	4,308.23	4,308.23	0.00	0.00	0.00	0.00	4,346.53	4,341.47	-5.06	-0.12	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							4,278.33	4,278.33										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	2,993.79	2,993.79	0.00	0.00	0.00	0.00	29.91	29.91	0.00	0.00	0.00	0.00	1,524.96	1,509.85	-15.12	-0.99	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	6,897.05	6,936.18	39.13	0.57	0.01	0.01	43.10	43.10					1,524.96	1,524.96	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	594,115.48	614,026.97	19,911.49	3.35	594,115.48
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	725,048.21	720,897.71	-4,150.50	-0.57	725,048.21

- (1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
- Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
- Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
- Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
- Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 4 de 19)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CH ₄					Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Réinscription du procédé de déchargement / Raffinage et entreposage dans Évacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Réinscription des émissions fugitives du raffinage de Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂					Réinscription des rejets de CO ₂ des gisements et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄					Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.
1.B.2.C.2.1 Pétrole	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.
1.C1 Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1 Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)				Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Révision des données sur les activités fondée sur l'Annuaire des minéraux du Canada.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récapitulation/CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été révisées à jour (non-SMR).		Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	Récapitulation/CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été révisées à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg			
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.C.5 Autre (préciseur) \ 2.C.5.1 Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.C.5 Autre (préciseur) \ 2.C.5.1 Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Page 5 de 19)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GIS	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
2.F.P2.2 Pulp produit	HFC-227ea					Correction d'une erreur de transcription
2.G Autre (préciser) / Autre non précisé	CO ₂					Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) / Autre non précisé	CO ₂				Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur "Autre et indéfinies" ⁽³⁾ .
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre
3.D N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
3.D.5 Autre (préciser) comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE et des facteurs de fixation de l'azote à partir de PPE pour les régions les plus arides des prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier / Entasseage des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D Sols agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Résidu de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.1. Inachèze	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.3. Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2 Fumier dans les prairies, les parcsours et les enclos	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3 Dépôt atmosphériques	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Lavoison et mouillage d'azote	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.F Brûlage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer « NE » par « PC »				
4.F.2.3 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer « NE » par « PC »				
5 ATC/ATP	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATC/ATP	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A Terres forestières	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A Terres forestières	CH ₄					
5A Terres forestières	N ₂ O					
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ1 Est du bouchier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ1 Est du bouchier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ1 Est du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ1 Est du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ1 Est du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouchier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouchier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouchier boreal est	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouchier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouchier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines Hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines Hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines Hudsoniennes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ8 Prairies hautes terres	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ11 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ11 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E. Zones de peuplement \SVV Brûlage de la biomasse	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E. Zones de peuplement \SVV Brûlage de la biomasse	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E. Zones de peuplement \SVV Brûlage de la biomasse	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F. Autres terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F. Autres terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATE\Eléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATE\Eléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATE\Eléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATE\Eléments d'information\ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATE\Eléments d'information\ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6.Déchets	CO ₂				Voir les inscriptions par catégorie
6.Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie	Voir les inscriptions par catégorie
6.Déchets	N ₂ O				Voir les inscriptions par catégorie
6.A. Enfouissement des déchets solides	CH ₄				La constante du taux de production de méthane du modèle Scoll Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄				La constante du taux de production de méthane du modèle Scoll Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH ₄				Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.
6.A.3 Autre (prière de préciser) Décharge de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.			Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.B.Épuration des eaux usées	CH ₄				Pourcentage des déchets de bois des décharges de piles et papiers mis à jour – utilisé pour estimer les données sur les activités
6.B.Épuration des eaux usées	N ₂ O				Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	CH ₄				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C. Incinération des déchets	CO ₂				
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciéer) Incinération des déchets urbains	CO ₂				L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire
Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.

Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu

CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Emissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Emissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité

N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnues.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.FP2.1 En vrac	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P4 Quantité détruite	Données sur les activités inconnues

Sources et puits inventoriés ailleurs (IA) ⁽³⁾				
GES	Catégories de sources ou de puits	Répartition selon les lignes directrices du GIEC	Répartition faite par les parties	Explication
Carbone	RZ4 Est du bouclier de la taïga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ8 Plaines hudsoniennes	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ9 Bouclier boréal ouest	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ11 Prairies subhumides	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ13 Plaines de la taïga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ16 Cordillère boréale	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ17 Cordillère de la taïga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.
Carbone	RZ9 Bouclier boréal ouest	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.	Bien que l'aire des sols organiques et leurs émissions soient répertoriées séparément de celles des sols minéraux, dans la déclaration du CUPR, l'aire et les émissions des sols organiques sur les terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans les sols minéraux. Consulter la section 7.5.1.3 du chapitre 7 du RIN 2007.

CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

(1) Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

(2) Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

(3) Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 2000
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂ à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Autres postes :										
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	53,061.71	50,265.30	53,877.33

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
1. Énergie	526,957.63	23.02
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	510,952.34	22.30
1. Industries énergétiques	195,377.56	35.46
2. Industries manufacturières et construction	63,787.69	2.55
3. Transport	173,705.51	22.38
4. Autres secteurs	78,081.58	12.46
5. Autre	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	16,005.29	51.58
1. Combustibles solides	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	16,005.29	51.58
2. Procédés industriels	36,420.15	20.23
A. Produits minéraux	9,618.97	16.22
B. Industrie chimique	5,309.26	35.31
C. Production de métaux	11,794.52	20.66
D. Autre production	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆		
G. Autre	9,697.39	16.60
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.00
4. Agriculture		
A. Fermentation entérique		
B. Gestion du fumier		
C. Riziculture		
D. Sols agricoles		
E. Feux de savane dirigés		
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		
G. Autre		
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-108,600.90	-15.03
A. Terres forestières	-122,007.43	-21.58
B. Terres en culture	3,391.58	-75.62
C. Prairies	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	2,135.62	-55.47
E. Établissements	7,879.33	-13.06
F. Autres terres	NE,PC	0.00
G. Autre	IA	0.00
6. Déchets	199.91	-25.23
A. Enfouissement des déchets solides	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées		
C. Incinération des déchets	199.91	-25.23
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	454,976.79	37.41
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	563,577.69	22.81
Autres postes :		
Soutes internationales	13,383.65	35.07
Aviation	9,947.03	43.71
Marine	3,436.62	15.04
Opérations multilatérales	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	54,898.25	23.38

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1 740,58	1 794,34	1 937,85	2 024,73	2 119,51	2 236,92	2 381,28	2 441,07	2 486,49	2 461,87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213,73	202,36	208,24	212,28	218,00	217,20	218,70	212,55	228,75	250,49
1. Industries énergétiques	79,06	74,32	78,87	78,32	82,40	84,35	85,62	80,00	94,82	117,25
2. Industries manufacturières et construction	2,82	2,78	2,76	2,69	2,90	3,03	3,00	3,13	2,97	3,11
3. Transport	31,02	29,79	31,84	32,08	32,73	34,03	35,61	34,75	35,48	34,82
4. Autres secteurs	100,83	95,48	94,76	99,19	99,98	95,79	94,48	94,66	95,48	95,30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	1 526,85	1 591,98	1 729,62	1 812,45	1 901,51	2 019,72	2 162,58	2 228,52	2 257,74	2 211,38
1. Combustibles solides	91,16	99,35	87,35	87,32	84,09	81,58	84,13	78,07	64,95	51,48
2. Pétrole et gaz naturel	1 435,68	1 492,63	1 642,27	1 725,13	1 817,42	1 938,14	2 078,45	2 150,45	2 192,79	2 159,90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998,99	1 008,94	1 039,81	1 046,38	1 078,44	1 136,72	1 168,62	1 168,15	1 164,09	1 159,73
A. Fermentation entérique	875,80	886,12	914,13	922,40	952,57	1 004,24	1 034,56	1 033,81	1 027,83	1 023,01
B. Gestion du fumier	123,19	122,82	125,68	123,98	125,88	132,48	134,05	134,33	136,26	136,71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150,73	234,20	62,76	304,67	285,87	963,56	200,03	69,04	751,86	313,44
A. Terres forestières	130,22	215,22	44,91	287,76	271,26	950,11	186,31	55,56	737,29	298,25
B. Terres en culture	15,58	13,59	12,54	11,65	10,03	8,69	8,87	8,74	9,12	8,88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0,35	0,51	0,83	0,22	0,03	0,04	0,06	0,13	0,93	1,72
E. Établissements	4,57	4,89	4,48	5,04	4,56	4,72	4,78	4,59	4,52	4,59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1 057,20	1 082,17	1 102,41	1 125,13	1 138,31	1 144,20	1 149,68	1 169,54	1 184,64	1 203,22
A. Enfouissement des déchets solides	1 046,11	1 071,92	1 091,59	1 114,52	1 127,48	1 133,60	1 137,80	1 158,81	1 173,92	1 190,28
B. Épuration des eaux usées	10,65	9,80	10,33	10,30	10,52	10,26	11,55	10,70	10,68	12,90
C. Incinération des déchets	0,44	0,45	0,49	0,31	0,31	0,34	0,33	0,03	0,04	0,04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATP⁽²⁾	3 947,51	4 119,65	4 142,83	4 500,91	4 622,14	5 481,41	4 899,61	4 847,79	5 587,08	5 138,25
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATP⁽²⁾	3 796,77	3 885,45	4 080,07	4 196,24	4 336,26	4 517,84	4 699,58	4 778,76	4 835,21	4 824,81
Marine										
Opérations multilatérales	0,46	0,45	0,48	0,44	0,48	0,51	0,53	0,53	0,61	0,59
Émissions de CO ₂ de la biomasse	0,22	0,20	0,21	0,20	0,22	0,23	0,27	0,28	0,29	0,31

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
Total des émissions de CH₄	2,569.08	47.60
1. Énergie	252.28	18.04
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	121.12	53.20
1. Industries énergétiques	3.21	13.90
2. Industries manufacturières et construction	32.78	5.68
3. Transport	95.17	-5.62
4. Autres secteurs	SO	0.00
5. Autre	2,316.80	51.74
B. Émissions fugitives des combustibles	45.19	-50.43
1. Combustibles solides	2,271.61	58.22
2. Pétrole et gaz naturel	SO,NE,PC	0.00
2. Procédés industriels	SO	0.00
A. Produits minéraux	NE,PC	0.00
B. Industrie chimique	SO,NE	0.00
C. Production de métaux		
D. Autre production		
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆	NE	0.00
G. Autre		
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	1,175.31	17.65
4. Agriculture	1,035.14	18.19
A. Fermentation entérique	140.18	13.79
B. Gestion du fumier	SO,NE	0.00
C. Riziculture	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO,NE,PC	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO	0.00
G. Autre	50.05	-66.80
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	36.67	-71.84
A. Terres forestières	8.89	-42.92
B. Terres en culture	SO,NE	0.00
C. Prairies	0.03	-90.73
D. Milieux humides	4.45	-2.63
E. Établissements	NE	0.00
F. Autres terres	IA	0.00
G. Autre	1,204.92	13.97
6. Déchets	1,193.61	14.10
A. Enfouissement des déchets solides	11.27	5.79
B. Épuration des eaux usées	0.04	-91.00
C. Incinération des déchets	SO	0.00
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)		
	4,999.36	26.65
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	4,949.31	30.36
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾		
Marine	0.60	30.33
Opérations multilatérales	0.31	43.67
Émissions de CO₂ de la biomasse	0.29	18.44

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 2000

Soumission 2007

CASODA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27,32	27,42	28,22	30,33	31,74	32,49	33,40	34,25	33,37	34,12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27,22	27,32	28,11	30,23	31,62	32,38	33,29	34,13	33,25	34,00
1. Industries énergétiques	2,85	2,81	2,97	2,85	2,92	3,07	3,07	3,07	3,43	3,57
2. Industries manufacturières et construction	1,73	1,71	1,71	1,67	1,75	1,84	1,84	1,90	1,81	1,86
3. Transport	20,37	20,57	21,18	23,36	24,56	25,05	25,93	26,73	25,72	26,22
4. Autres secteurs	2,26	2,23	2,27	2,35	2,40	2,42	2,45	2,43	2,28	2,35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0,10	0,10	0,10	0,10	0,12	0,11	0,12	0,12	0,12	0,12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz SOurel	0,10	0,10	0,10	0,10	0,12	0,11	0,12	0,12	0,12	0,12
2. Procédés industriels	37,84	35,67	35,51	32,69	38,47	37,84	40,57	35,31	19,68	9,41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37,84	35,67	35,51	32,69	38,47	37,84	40,57	35,31	19,68	9,41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0,56	0,54	0,45	0,50	0,55	0,67	0,68	0,73	0,67	0,70
4. Agriculture	79,80	77,81	78,71	81,05	83,59	85,75	89,12	88,77	89,51	90,64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13,13	13,25	13,61	13,70	14,11	14,80	15,24	15,32	15,32	15,33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66,68	64,56	65,10	67,35	69,48	70,95	73,87	73,45	74,20	75,30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6,45	9,96	2,74	12,91	12,12	40,63	8,50	2,99	31,72	13,28
A. Fermentation entérique	5,48	9,06	1,89	12,11	11,41	39,98	7,84	2,34	31,02	12,55
B. Gestion du fumier	0,80	0,71	0,66	0,62	0,55	0,49	0,50	0,49	0,50	0,50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0,01	0,02	0,03	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,04	0,07
E. Feux de savane dirigés	0,16	0,17	0,15	0,17	0,15	0,17	0,16	0,16	0,15	0,16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2,19	2,16	2,26	2,19	2,22	2,26	2,26	2,15	2,18	2,19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1,79	1,76	1,84	1,87	1,90	1,93	1,94	1,99	2,01	2,04
C. Incinération des déchets	0,40	0,40	0,42	0,32	0,32	0,33	0,32	0,17	0,16	0,15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de la combustion de la biomasse	154,16	153,56	147,89	159,68	168,69	199,64	174,53	164,19	177,12	150,32
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de la combustion de la biomasse	147,71	143,60	145,15	146,77	156,57	159,01	166,03	161,20	145,41	137,05
Marine										
Opérations multilatérales	0,97	0,88	0,91	0,86	0,92	0,98	1,08	1,07	1,14	1,19
Émissions de CO ₂ de la biomasse	0,62	0,56	0,61	0,59	0,63	0,67	0,78	0,80	0,83	0,88

Remarque : Toutes les PCtes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)
(Feuille 3 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
1. Énergie	34.57	26.56
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	34.46	26.60
1. Industries énergétiques	3.82	34.00
2. Industries manufacturières et construction	1.95	12.77
3. Transport	26.21	28.70
4. Autres secteurs	2.46	8.94
5. Autre	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.12	15.70
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.12	15.70
2. Procédés industriels	6.87	-81.84
A. Produits minéraux	SO	0.00
B. Industrie chimique	6.87	-81.84
C. Production de métaux	SO	0.00
D. Autre production		
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆		
G. Autre	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.78	38.27
4. Agriculture	90.20	13.02
A. Fermentation entérique		
B. Gestion du fumier	15.52	18.19
C. Riziculture		
D. Sols agricoles	74.68	12.01
E. Feux de savane dirigés	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	2.19	-66.01
A. Fermentation entérique	1.54	-71.84
B. Gestion du fumier	0.50	-37.78
C. Riziculture	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.00	-91.06
E. Feux de savane dirigés	0.15	-2.70
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	0.00
G. Autre	NE	0.00
6. Déchets	2.23	1.79
A. Enfouissement des déchets solides		
B. Épuration des eaux usées	2.07	16.01
C. Incinération des déchets	0.15	-61.60
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de	136.84	-11.24
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de	134.65	-8.85
Marine		
Opérations multilatérales	1.21	24.62
Émissions de CO₂ de la biomasse	0.90	43.71

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
 (Feuille 4 de 5)
 (Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	2,993.79	100.00
HFC-23	0.00	100.00
HFC-32	0.00	100.00
HFC-41	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	0.00	100.00
HFC-125	0.18	100.00
HFC-134	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	1.47	100.00
HFC-152a	0.04	100.00
HFC-143	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	0.14	100.00
HFC-227ea	0.01	100.00
HFC-236fa	0.00	100.00
HFC-245ca	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,308.23	-34.11
CF ₄	0.59	-34.36
C ₂ F ₆	0.05	-32.34
C ₃ F ₈	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,341.47	-12.76
SF ₆	0.18	-12.76

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 2000
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	454,976.79	37.41
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	563,577.69	22.81
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	104,986.49	26.65
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	103,935.50	30.36
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	42,420.20	-11.24
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	41,741.02	-8.85
HFC	2,993.79	100.00
HPF	4,308.23	-34.11
SF ₆	4,341.47	-12.76
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	614,026.97	29.73
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	720,897.71	20.97

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	2000	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	%
1. Énergie	591,625.91	24.98
2. Procédés industriels	50,193.83	-6.25
3. Utilisation de solvants et autres produits	241.87	38.27
4. Agriculture	52,642.95	15.15
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-106,870.74	-12.86
6. Déchets	26,193.14	13.16
7. Autre	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	614,026.97	29.73

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1999

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	503,983.22	2,461.87	34.12	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	488,301.42	250.49	34.00	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	183,422.40	117.25	3.57	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	120,581.28	3.87	2.25	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	13,145.60	IA,SO	0.24	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	49,695.52	113.38	1.08	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,749.26	3.11	1.86	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,206.68	0.26	0.21	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,237.23	0.06	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,397.80	0.18	0.15	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	10,819.11	1.99	0.88	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	31,088.44	0.62	0.58	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	7,395.74	0.15	0.17	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,907.30	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	18,621.31	0.38	0.33	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,164.10	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	172,287.10	34.82	26.22	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,399.44	0.43	0.58	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	116,686.82	11.39	14.17	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,777.68	0.31	2.33	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,639.67	0.32	1.13	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	38,783.50	22.37	8.01	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	38,783.50	22.37	8.01	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	71,842.66	95.30	2.35	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	28,686.21	0.52	0.62	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	40,481.06	94.75	1.67	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,675.39	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,681.81	2,211.38	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	51.48	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	51.48	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,681.81	2,159.90	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	130.14	249.05	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	46.93	886.76				IA	IA
c. Évacuation et torchage	15,504.74	1,024.09	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,244.55	1,020.56				IA	IA
Torchage	5,260.19	3.53	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	13,186.80	0.59	1.19	IA	IA	IA	IA
Aviation	9,800.64	0.31	0.88	IA	IA	IA	IA
Marine	3,386.16	0.28	0.30	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,877.33						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1999 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,374,983.50	VCB				488,301.42	250.49	34.00
Combustibles liquides	2,808,618.23	VCB	69.56	7.84	9.42	195,357.94	22.03	26.47
Combustibles solides	1,367,359.46	VCB	81.19	1.37	1.35	111,013.42	1.88	1.85
Combustibles gazeux	3,546,174.09	VCB	51.30	36.97	1.10	181,930.05	131.11	3.91
Biomasse	652,831.73	VCB	82.53	146.23	2.73 ⁽³⁾		95.46	1.78
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,610,788.30	VCB				183,422.40	117.25	3.57
Combustibles liquides	180,120.53	VCB	72.38	0.81	2.17	13,037.64	0.15	0.39
Combustibles solides	1,195,166.84	VCB	87.79	1.09	1.44	104,928.56	1.31	1.73
Combustibles gazeux	1,235,500.93	VCB	52.98	93.73	1.18	65,456.20	115.80	1.46
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,515,346.35	VCB				120,581.28	3.87	2.25
Combustibles liquides	135,886.58	VCB	72.42	1.07	1.93	9,840.37	0.15	0.26
Combustibles solides	1,095,714.21	VCB	88.16	1.06	1.52	96,595.75	1.16	1.67
Combustibles gazeux	283,745.56	VCB	49.85	9.05	1.12	14,145.16	2.57	0.32
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	291,154.22	VCB				13,145.60	IA,SO	0.24
Combustibles liquides	44,233.95	VCB	72.28	IA	2.92	3,197.28	IA	0.13
Combustibles solides	46,601.48	VCB	81.48	IA	0.57	3,797.23	IA	0.03
Combustibles gazeux	200,318.79	VCB	30.71	IA	0.42	6,151.09	IA	0.08
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	804,287.73	VCB				49,695.52	113.38	1.08
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	52,851.15	VCB	85.82	2.80	0.59	4,535.57	0.15	0.03
Combustibles gazeux	751,436.58	VCB	60.10	150.69	1.40	45,159.95	113.23	1.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
I.A.2. Industries manufacturières et construction	1,730,434.89	VCB				60,749.26	3.11	1.86
Combustibles liquides	115,700.11	VCB	72.47	2.57	1.44	8,384.79	0.30	0.17
Combustibles solides	170,520.79	VCB	34.80	1.21	0.69	5,934.01	0.21	0.12
Combustibles gazeux	913,113.98	VCB	50.85	1.00	0.98	46,430.45	0.91	0.90
Biomasse	531,100.00	VCB	82.50	3.19	1.28 ⁽³⁾	43,818.39	1.70	0.68
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	221,523.63	VCB				7,206.68	0.26	0.21
Combustibles liquides	8,295.36	VCB	72.47	2.82	1.51	601.17	0.02	0.01
Combustibles solides	99,300.92	VCB	0.41	1.04	0.69	40.80	0.10	0.07
Combustibles gazeux	113,927.35	VCB	57.62	1.09	1.09	6,564.71	0.14	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	53,119.73	VCB				3,237.23	0.06	0.05
Combustibles liquides	5,451.03	VCB	72.57	2.24	1.35	395.60	0.01	0.01
Combustibles solides	13,512.83	VCB	84.94	1.25	0.71	1,147.72	0.02	0.01
Combustibles gazeux	34,155.86	VCB	49.59	0.97	0.87	1,693.91	0.03	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	165,238.00	VCB				8,397.80	0.18	0.15
Combustibles liquides	7,787.19	VCB	72.47	2.82	1.51	564.34	0.02	0.01
Combustibles solides	781.55	VCB	81.48	2.59	0.57	63.68	0.00	0.00
Combustibles gazeux	156,669.25	VCB	49.59	0.97	0.87	7,769.78	0.15	0.14
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	720,906.00	VCB				10,819.11	1.99	0.88
Combustibles liquides	57,943.11	VCB	72.48	2.79	1.50	4,199.47	0.16	0.09
Combustibles solides	1,948.90	VCB	90.69	1.68	1.12	176.75	0.00	0.00
Combustibles gazeux	129,913.99	VCB	49.59	0.97	0.87	6,442.89	0.13	0.11
Biomasse	531,100.00	VCB	82.50	3.19	1.28 ⁽³⁾	43,818.39	1.70	0.68
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	569,647.52	VCB				31,088.44	0.62	0.58
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	15,444.15	VCB	72.37	2.24	1.35	1,117.63	0.03	0.02
Combustibles solides	6,500.74	VCB	86.06	1.05	0.70	559.45	0.01	0.00
Combustibles gazeux	112,245.56	VCB	50.95	0.97	1.32	5,718.65	0.11	0.15
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,965.86	VCB	72.47	2.82	1.51	214.94	0.01	0.00
Combustibles solides	38,078.73	VCB	80.96	1.43	0.66	3,083.04	0.05	0.03
Combustibles gazeux	12,286.32	VCB	49.59	0.97	0.89	609.32	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	14,968.56	VCB	72.46	2.16	1.32	1,084.62	0.03	0.02
Combustibles solides	10,397.11	VCB	82.96	1.80	0.67	862.57	0.02	0.01
Combustibles gazeux	335,386.75	VCB	49.72	0.97	0.91	16,674.13	0.33	0.30
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	2,844.85	VCB	72.77	0.78	0.91	207.03	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	18,528.89	VCB	51.65	0.97	1.60	957.07	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.3. Transport	2,575,986.88	VCB				172,287.10	34.82	26.22
Combustibles liquides	2,301,886.00	VCB	68.93	9.31	11.21	158,660.69	21.44	25.81
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	270,169.32	VCB	50.44	49.27	1.30	13,626.41	13.31	0.35
Biomasse	3,931.56	VCB	61.77	19.48	14.41	242.87	0.08	0.06
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	93,788.72	VCB				6,399.44	0.43	0.58
Essence d'aviation	3,575.14	VCB	69.51	65.33	6.86	248.51	0.23	0.02
Carburéacteur (kérosène)	90,213.57	VCB	68.18	2.14	6.15	6,150.93	0.19	0.55
b. Transport routier	1,711,019.97	VCB				116,686.82	11.39	14.17
Essence	1,222,687.26	VCB	67.43	7.17	10.64	82,444.06	8.77	13.01
Carburant diesel	459,913.98	VCB	71.28	3.26	2.33	32,782.38	1.50	1.07
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	24,854.37	VCB	58.76	43.76	1.15	1,460.38	1.09	0.03
Biomasse	3,564.35	VCB	61.77	9.96	15.68 ⁽³⁾	220.19	0.04	0.06
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Chemins de fer	81,056.78	VCB				5,777.68	0.31	2.33
Combustibles ou carburants liquides	81,056.78	VCB	71.28	3.84	28.77	5,777.68	0.31	2.33
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Navigation	64,640.28	VCB				4,639.67	0.32	1.13
Pétrole résiduel (mazout lourd)	26,991.07	VCB	72.47	6.53	1.87	1,956.06	0.18	0.05
Gaz/Carburant diesel	37,649.21	VCB	71.28	3.84	28.77	2,683.61	0.14	1.08
Gaz		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	625,481.14	VCB				38,783.50	22.37	8.01
Autre (non précisé)	625,481.14	VCB				38,783.50	22.37	8.01
Combustibles ou carburants liquides	379,798.99	VCB	70.08	26.61	20.23	26,617.47	10.11	7.68
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	245,314.95	VCB	49.59	49.83	1.31	12,166.03	12.22	0.32
Biomasse	367.21	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	22.68	0.04	0.00
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
1.A.4. Autres secteurs	1,457,773.44	VCB				71,842.66	95.30	2.35
Combustibles liquides	210,911.58	VCB	72.42	0.73	0.46	15,274.82	0.15	0.10
Combustibles solides	1,671.83	VCB	90.23	217.72	1.09	150.85	0.36	0.00
Combustibles gazeux	1,127,389.86	VCB	50.04	0.97	1.07	56,416.99	1.09	1.20
Biomasse	117,800.17	VCB	83.33	795.34	8.89 ⁽³⁾	9,816.06	93.69	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	542,071.26	VCB				28,686.21	0.52	0.62
Combustibles liquides	63,971.72	VCB	72.38	0.85	0.99	4,630.28	0.05	0.06
Combustibles solides	0.03	VCB	79.65	153.73	0.77	0.00	0.00	0.00
Combustibles gazeux	478,099.51	VCB	50.32	0.97	1.16	24,055.92	0.46	0.55
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	870,237.81	VCB				40,481.06	94.75	1.67
Combustibles liquides	130,990.88	VCB	72.43	0.68	0.16	9,487.49	0.09	0.02
Combustibles solides	1,671.80	VCB	90.23	217.72	1.09	150.85	0.36	0.00
Combustibles gazeux	619,774.96	VCB	49.76	0.97	0.97	30,842.72	0.60	0.60
Biomasse	117,800.17	VCB	83.33	795.34	8.89 ⁽³⁾	9,816.06	93.69	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	45,464.37	VCB				2,675.39	0.04	0.06
Combustibles liquides	15,948.99	VCB	72.55	0.71	0.84	1,157.05	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	29,515.38	VCB	51.44	0.97	1.53	1,518.35	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

* Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 * Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.
 * Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Submission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes internationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	122,287.00	47,682.82	72,815.46		-9,268.10	106,422.45	39.08	VCB	4,158,989.23	19.00	79,020.80		79,020.80	0.99	286,845.49	
		Orimulsion	PC								SO	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	28,795.20	484.55	12,447.07		3,463.68	13,369.00	22.31	VCB	298,230.31	16.20	4,832.16	767.72	4,064.45	1.00	14,828.45	
		Essence	10 ³ m ³		2,129.45	5,918.12	0.24	-1,113.89	-2,675.03	35.00	VCB	-93,614.91	18.36	-1,718.92	SO	-1,718.92	0.99	-6,208.15	
		Carburacteur (kérosène)	10 ³ m ³		967.08	393.17	3,843.17		195.46	-3,464.73	37.40	VCB	-129,580.79	19.32	-2,503.51	SO	-2,503.51	0.99	-9,041.84
		Kérosène – autre	10 ³ m ³		16.24	95.47			1,277.07	-1,356.30	37.68	VCB	-51,105.54	18.45	-942.90	SO	-942.90	0.99	-3,405.45
		Huile de schiste									SO	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m ³		1,012.53	6,661.68	207.69		-1,624.29	-4,232.55	38.39	VCB	-162,477.26	19.54	-3,175.22	SO	-3,175.22	0.99	-11,467.84
		Mazout résiduaire	10 ³ m ³		2,812.51	1,638.11	915.31		-453.66	712.74	42.50	VCB	30,291.59	20.18	611.33	SO	611.33	0.99	2,207.93
		GPL	10 ³ m ³		91.71	262.03			999.36	-1,169.68	26.49	VCB	-30,988.44	16.50	-511.32	IA	-511.32	1.00	-1,865.48
		Éthane							5,966.84	-6,773.40	17.22	VCB	-116,638.03	15.61	-1,821.22	1,335.55	-3,156.76	1.00	-11,516.92
		Naphte	10 ³ m ³		0.16	0.01			-7.04	7.19	35.17	VCB	252.80	19.33	4.89	59.19	-54.30	0.99	-197.12
		Bitume	10 ³ m ³		157.73	868.17			-87.80	-622.63	44.46	VCB	-27,682.16	20.90	-578.56	3,105.91	-3,684.46	0.99	-13,374.61
		Lubrifiants	10 ³ m ³		262.57	613.50		PC	-83.05	-267.88	39.16	VCB	-10,490.33	19.66	-206.27	412.04	-618.31	0.99	-2,244.48
		Coke de pétrole	10 ³ m ³		850.30	79.10			2.52	768.68	44.97	VCB	34,565.13	22.18	766.50	SO	766.50	1.00	2,810.50
		Alimentation des raffineries	10 ³ m ³				427.23		-188.30	-238.93	35.17	VCB	-8,403.24	19.33	-162.47	2,659.06	-2,821.53	0.99	-10,242.17
		Pétrole – autre	10 ³ m ³		1,514.21	391.86			3,657.07	-2,534.72	39.82	VCB	-100,932.72	19.84	-2,002.43	155.73	-2,158.16	0.99	-7,834.13
Autres comb. fossiles liquides											1,749.70		23.63	SO	23.63		86.22		
Gaz de distillation			SO			PC	-45.50	45.50	38.45	VCB	1,749.70	13.51	23.63	SO	23.63	1.00	86.22		
Totaux – Combustibles fossiles liquides											3,792,165.34		71,636.49	8,495.19	63,141.30		229,380.42		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		456.39			0.00	456.39	27.70	VCB	12,642.05	23.50	297.11	SO	297.11	1.00	1,089.41	
		Charbon à coke		PC	PC	PC					SO	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Autre charbon bitum.	kt	36,520.26	15,672.54	33,539.76		PC	-300.57	18,953.61	29.21	VCB	553,590.67	21.89	12,120.57	SO	12,120.57	1.00	44,442.09
		Charbon sous-bitum.	kt	24,299.67	3,629.69			PC	-0.01	27,929.38	19.15	VCB	534,847.54	24.68	13,200.40	SO	13,200.40	1.00	48,401.47
		Lignite	kt	11,659.34					12.58	11,646.76	15.00	VCB	174,701.44	25.73	4,495.33	SO	4,495.33	0.98	16,153.23
		Huile de schiste									SO	SO,PC		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
		Tourbe			PC	PC	PC				SO	VCB		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
		Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC	PC				SO	VCB		SO	SO,PC		SO	SO,PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		624.27	261.18			-138.30	501.39	28.83	VCB	14,455.20	23.46	339.12	SO	339.12	0.99	1,231.02
		Autres comb. fossiles solides													SO	SO		SO	SO
Coke de pétrole											1,290,236.90		30,452.54	SO	30,452.54		111,317.21		
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	179,834.74	804.04	95,121.18		-3,566.78	89,084.37	38.13	VCB	3,396,787.21	13.87	47,108.21	1,170.41	45,937.81	1.00	167,596.44		
Comb. fossiles	Gaz naturel (sec)											SO	SO	SO		SO	SO		
Autres comb. fossiles gazeux											3,396,787.21		47,108.21	1,170.41	45,937.81		167,596.44		
Totaux – Comb. fossiles gazeux											8,479,189.45		149,197.24	9,665.60	139,531.64		508,294.07		
Totaux											752,964.73		17,706.90	SO	17,706.90		64,925.31		
Totaux – Biomasse			47,004.95	PC	PC		PC	47,004.95	15.94	VCB	749,033.17	23.55	17,639.83	SO	17,639.83	1.00	64,679.37		
	Biomasse solide	Mg	163,000.00	PC	PC		PC	163,000.00	24.12	VCB	3,931.56	17.06	67.07	SO	67.07	1.00	245.93		
	Biomasse liquide	10 ³ m ³	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		SO,PC		
	Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	122,287.00	47,682.82	72,815.46		-9,268.10	106,422.45	39.08	VCB	4,158,989.23	19.00	79,020.80		79,020.80	0.99	286,845.49		

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO2 obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.

1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.

1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.

1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.

1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.

1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.

1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1999 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.

1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.

1.AB Coke de pétrole/1999 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.

1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO₂.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.

1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation	Émissions	Consommation	Émissions
				d'énergie	de CO ₂	d'énergie	de CO ₂
(PJ)	(PJ)	(Gg)	(PJ)	(Gg)	(%)	(%)	
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,792.17	3,225.33	229,380.42	2,808.62	195,357.94	14.84	17.42
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,290.24	1,290.24	111,317.21	1,367.36	111,013.42	-5.64	0.27
Combustibles gazeux	3,396.79	3,141.05	167,596.44	3,546.17	181,930.05	-11.42	-7.88
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,479.19	7,656.62	508,294.07	7,722.15	488,301.42	-0.85	4.09

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	88.26			SO	51.48	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	2.33	8.18	NE	SO	19.07	NE
Activités minières		8.18	NE	SO	19.07	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	85.92	0.38	NE	SO	32.41	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	32.41	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – (brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1999 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1999 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1999 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1999 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1999 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾							130.14	249.05	0.11
i. Exploration	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	<i>Production de pétrole lourd classique et de bitume brut</i>	10 ³ m ³	92,261.50	1,402.38	2,646.56		129.39	244.18	
iii. Transport	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de</i>	m ³	92,261.50	0.54	12.73		0.05	1.17	
iv. Raffinage/Entreposage	<i>Consommation d'énergie par les raffineries</i>	TJ	291,154.14	2.40	12.71	0.39	0.70	3.70	0.11
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel							46.93	886.76	
i. Exploration	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	<i>Production brute et absorptions nettes de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	210,138.20	46.53	1,434.20		9.78	301.38	
iii. Transport	<i>Distance (pipelines)</i>	km	78,260.20	23.97	3,212.16		1.88	251.38	
iv. Distribution	<i>Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites</i>	km	207,292.20		744.09		NE	154.24	
v. Autre fuite	<i>(préciser)</i>		181,902.45	193.91	988.16		35.27	179.75	
<i>Dans des usines ou centrales électriques</i>	<i>Nombre de déversements et puits totaux réunis</i>	number	181,902.45	193.91	988.16		35.27	179.75	
<i>Dans des zones résidentielles ou commerciales</i>	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾							10,244.55	1,020.56	
i. Pétrole	<i>Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de</i>	m ³	92,261.50	37,325.35	8,566.85		3,443.69	790.39	
ii. Gaz	<i>Production nouvelle brute de gaz naturel</i>	10 ⁶ m ³	210,138.20	32,363.46	1,079.79		6,800.80	226.90	
iii. Combiné	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	13,426.70	4,477,095.99	243,263,909.40		0.06	3.27	
Torchage							5,260.19	3.53	0.00
i. Pétrole	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	3,653.60	1,083,098.28	733.42	0.60	3,957.21	2.68	0.00
ii. Gaz	<i>Gaz torché et torchage</i>	10 ⁶ m ³	3,653.60	183,400.92	119.88	NE	670.07	0.44	NE
iii. Combiné	<i>Nombre de puits forés</i>	m ³	13,426.70	47,137,947,946.16	30,501,295.63	NE	632.91	0.41	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
- Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³, mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³, mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	143,742.57				9,800.64	0.31	0.88
Carburéacteur (kérosène)	143,734.52	68.18	0.00	0.01	9,800.08	0.31	0.88
Essence	8.04	69.51	0.07	0.01	0.56	0.00	0.00
Soutes (marine)	46,855.32				3,386.16	0.28	0.30
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,954.60	71.28	0.00	0.03	567.00	0.03	0.23
Mazout résiduaire	38,900.72	72.47	0.01	0.00	2,819.16	0.25	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	39.48	60.52
Marine	57.98	42.02

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	36,235.35	SO,NE,PC	9.41	6,018.93	2,463.80	33.99	4,643.30	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,456.84	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,637.23												IA
2. Production de chaux	1,911.55												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	504.77												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	224.68												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	178.60	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	178.60	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,268.89	NE,PC	9.41	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,268.89	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.76							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		5.64							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,842.28	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	4,621.10	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,892.94	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,949.34	NE				NE	4,621.10			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.03	0.03				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.07	0.07	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.07	0.07	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆				SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits				PC		PC		PC					
Production de HCFC-22				PC									
Autre				PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives				PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				6,018.93	2,463.80	33.99	22.20	0.06	0.06				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				5,445.43	2,037.56	0.65	1.53	SO	SO				
2. Injection de mousses				77.10	74.96	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				107.39	22.01	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				383.53	325.14	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				5.48	4.12	1.18	0.96	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	26.17	17.81	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.06	0.06				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	5.98	1.89	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	5.16	1.16	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.82	0.72	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	9,667.34	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,667.34	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 ₁ CO ₂ /t ₁ clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,456.84	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	12,831.97	0.52			6,637.23	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,491.04	0.77			1,911.55	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,193.44	0.42			504.77	PC				
4. Bicarbonate de soude						224.68	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	541.39	0.42			224.68	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						178.60	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	352.74	0.51	SO	SO	178.60	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,268.89	1,522.20	NE,PC	SO,PC	9.41	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,353.26	1.56	NE	NE	5,268.89	1,522.20	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,006.57			0.00					3.76	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			5.64	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾					Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
		(kt)	(Gg)								
C. Production de métaux						11,842.28	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.28	SO,NE		7,892.94	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	16,136.10	0.04	NE		694.31	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,856.57	0.81	NE		7,198.63	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,427.83	1A	NE		1A	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,399.85	1.65	NE		3,949.34	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	73.70	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						9,667.34	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,667.34	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. 	
2.A.1 Production de ciment :	Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite :	Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1 Production de carbonate de soude :	Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude :	Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1 Production d'ammoniac :	Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique :	Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1 Acier :	Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2 Saumon de fonte :	Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4 Coke :	Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3 Production d'aluminium :	Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium :	Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium :	Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G Autres (à préciser) :	Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-1b(mec)	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236a	HFC-245a	Mélange non déterminé de HFC (ammérges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₂ F ₁₂	C ₃ F ₁₂	Mélange non déterminé de HPF (ammérges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(1) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)		(1) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.51	0.36	IA,SO,NE,PC	2.71	149.56	IA,SO,NE,PC	1,216.50	29.28	IA,SO,NE,PC	112.36	7.71	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		640.80	51.66	0.19	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.20	SO,NE,PC		158.04	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		639.84	50.23		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	97.18
Production d'aluminium																639.84	50.23		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.24
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										25.48
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Emissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Emissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.51	0.36	IA,SO,NE,PC	2.71	149.56	IA,SO,NE,PC	1,216.50	29.28	IA,SO,NE,PC	112.36	7.71	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.95	1.43	0.19	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.20	SO,NE,PC		60.86	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.49	0.23	SO	SO	149.44	SO	911.34	6.20	SO	112.34	0.26	SO	NE	SO		0.00	0.06	0.14	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	57.67	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	7.45	0.06	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	0.13	SO	SO	0.13	SO	247.23	23.08	SO	0.02	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	0.02	SO	SO	2.71	SO	SO	0.26	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.13	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.94	1.27	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.44
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	60.42
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.10	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.07	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
Emissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.01	0.08	0.05	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	
Emission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.02	SO	SO	SO	SO	0.07	SO	SO	SO	
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10brce	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	0.86	2.31	IA,PC	3.65	324.53	PC	3,006.30	50.63	IA,PC	281.89	36.82	0.10	IA,NE,PC	PC	1.12	2.72	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	0.87	2.31	PC	3.65	324.76	5.07	5,313.95	50.63	PC	282.16	36.82	0.10	NE,PC	PC	1.12	2.72	0.01	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE	
en vrac	0.77	2.29	PC	3.65	324.48	5.07	4,543.92	42.10	PC	281.87	23.33	0.10	NE,PC	PC	1.12	2.68	0.00	PC	PC	PC	PC	0.22	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	0.10	0.02	PC	PC	0.28	PC	770.03	8.53	PC	0.29	13.49	0.10	NE,PC	PC	0.04	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Exportations	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,307.65	IA,PC	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
en vrac	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.00	PC	PC	PC	0.23	5.07	2,307.65	PC	PC	0.27	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560			6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	5.98	0.23	IA,SO,NE,PC	3.53	418.78	IA,SO,NE,PC	1,581.45	4.10	IA,SO,NE,PC	426.97	22.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,463.80	4,165.19	475.25	1.36	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.49	SO,NE,PC	4,643.30	3,777.21	
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	4,158.99	462.11	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	4,621.10	2,322.71
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	5.98	0.23	IA,SO,NE,PC	3.53	418.78	IA,SO,NE,PC	1,581.45	4.10	IA,SO,NE,PC	426.97	22.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,463.80	6.20	13.14	1.36	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.49	SO,NE,PC	22.20	1,454.50	
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	5.98	0.23	IA,SO,NE,PC	3.53	418.78	IA,SO,NE,PC	1,581.45	4.10	IA,SO,NE,PC	426.97	22.37	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2,463.80	6.20	13.14	1.36	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.01	1.49	SO,NE,PC	22.20	1,454.50	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	10.10	1.50	IA,PC	4.74	908.69	PC	3,908.19	7.09	IA,PC	1,071.18	106.78	0.66	IA,NE,PC	PC	6,018.93	7.26	25.04	0.07	PC	PC	PC	1.61	PC	33.99	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.69	6.44	IA,SO,NE,PC	1.34	2.17	IA,SO,NE,PC	2.47	1.73	IA,SO,NE,PC	2.51	4.77	1.67	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2.44	1.17	1.91	0.05	SO,NE,PC	SO,NE,PC	PC	1.08	SO,NE,PC	1.53	1.01	

(1) Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF.
(2) À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».
(3) SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.
(4) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.
(5) « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.
(6) « Nest pertinent que pour le niveau 1b.
(7) Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et de SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.
(8) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.
Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement supplémentaire ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
- Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenus dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,399,846.00	0.27	0.02		639.84	PC	50.23	PC	97.18	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										27.72	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,399,846.00		0.00						2.24	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	25.48			1,000.00					25.48	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. • Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. <p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.</p> <p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.</p> <p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>
--

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fuyitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₈				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
Autre non spécifiées				PC	
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₈				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₈				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 * Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
 * Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
 * Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
- Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.70	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.70	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.59	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.10	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.10	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.61		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.10	SO	1.00

(1) Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

(2) Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,159.73	90.64			
A. Fermentation entérique	1,023.01				
1. Bovins ⁽¹⁾	982.58				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	148.59				
Bovins non laitiers	833.99				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	5.78				
3. Moutons	4.08				
4. Chèvres	0.80				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.17				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	18.90				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.70				
Agneaux	2.70				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	136.71	15.33			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	67.73				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	32.21				
Bovins non laitiers	35.53				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.21				
3. Moutons	0.15				
4. Chèvres	0.05				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.04				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	63.33				
9. Volaille	4.13				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.07				
Agneaux	0.07				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.32			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.76			IA
14. Autre SGDA		0.25			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	75.30			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	42.88			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.34			IA
3. Émissions indirectes	NE	20.08			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Fermentation entérique

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽³⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	13,982.35			70.27
<i>Option A:</i>				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,142.10	330.01	0.06	130.10
Bovins non laitiers	12,840.25	189.20	0.04	64.95
<i>Option B:</i>				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	105.01	NE	NE	55.00
3. Moutons	510.10	NE	NE	8.00
4. Chèvres	160.04	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	453.90	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	12,601.85	NE	NE	1.50
9. Volaille	123,902.22	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (<i>veuillez préciser</i>)				
Agneaux	337.90	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;

(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	13,982.35							4.84
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,142.10	100.00	0.00	0.00	659.00	5.10	0.24	28.20
Bovins non laitiers	12,840.25	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.77
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	105.01	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	510.10	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	160.04	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	453.90	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	12,601.85	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.03
9. Volaille	123,902.22	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	337.90	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

(a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

(c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	13,982.35		NE	59,384,535.32	NE	399,866,972.64	380,121,623.78	29,822,195.32	Cuve à déjections anaérobies	NE
<i>Option A :</i>									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,142.10	108.20	NE	51,928,986.49	NE	49,456,177.61	22,255,279.92	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	12,840.25	58.10	NE	7,455,548.83	NE	350,410,795.03	357,866,343.86	29,822,195.32	Autre (SGDA)	0.01
<i>Option B :</i>										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	510.10	4.10	NE	NE	NE	802,314.87	1,309,040.04	NE		
Porcs	12,601.85	11.60	NE	140,065,630.97	NE	4,377,050.97	NE	1,459,016.99		
Volaille	123,902.22	0.50	NE	5,824,189.61	NE	51,252,868.59	1,164,837.92	NE		
Bisons	105.01	58.10	NE	NE	NE	2,622,507.56	3,476,347.23	NE		
Chèvres	160.04	10.50	NE	NE	NE	672,928.62	1,009,392.94	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	453.90	49.30	NE	NE	NE	9,617,283.11	12,748,491.56	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	337.90	4.10	NE	NE	NE	531,468.72	867,133.17	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	205,274,355.90	SO,NE	469,743,395.08	400,696,866.64	31,281,212.31		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Inventaire 1999

Riziculture

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			42.88
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,619,108,000.00	0.01	19.98
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	410,299,118.56	0.01	6.67
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,619,108,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,148,478,769.25	0.01	13.89
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.15
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	4,831,043.00	0.34	2.56
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	16,466,745.00	-0.05	-1.40
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	720,507.00	0.87	0.99
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	12.34
3. Émissions indirectes				20.08
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	490,159,636.40	0.01	7.70
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	630,069,660.37	0.01	12.38
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

- (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture;
- (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture;
- (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.

4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.46
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-41,452.48	313.44	13.28	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-56,533.18	298.25	12.55	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-55,330.70	298.25	12.55	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,202.48	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	4,267.87	8.88	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-6,774.41	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	11,042.28	8.88	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,707.76	1.72	0.07	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	312.86	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,394.90	1.72	0.07	SO	IA	SO
E. Établissements	8,105.07	4.59	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,231.46	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser) ⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements ⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	22,115.95	15.19	0.64	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	828.90	NE	0.06	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUISTS						Émissions et puits nets de CO ₂ e ⁽¹⁾
Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽²⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽³⁾ (kha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾⁽⁷⁾			Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁶⁾⁽⁷⁾		
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux ⁽⁸⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
A. Total des terres forestières																
1. Terres forestières sans changement d'affectation																
		236,163.84	1A,PC	3.51	-3.47	0.04	0.29	-0.17	1A,SO	826,340.46	-819,551.28	8,789.17	67,796.36	-39,033.39	1A,SO	-10,773.61
		235,960.00	1A,PC	3.51	-3.47	0.04	0.29	-0.17	1A,SO	827,956.14	-819,416.96	8,537.18	67,542.13	-39,044.10	1A,SO	-10,525.10
	RZ1 Est du bouclier de la tige	1,102.84	1A	2.34	-3.49	-1.15	0.68	-0.16	1A	1,062.72	-3,466.71	-2,403.99	755.19	-1,717.17	1A	681.80
	RZ2 Est du bouclier boreal	55,601.63	1A	3.14	-3.23	-0.09	0.34	-0.16	1A	175,546.96	-179,764.27	-4,217.31	13,272.47	-6,136.39	1A	373.19
	RZ3 Plaines boréales	15,656.23	1A	3.28	-3.76	-0.48	0.19	-0.17	1A	62,508.28	-56,661.63	-5,846.65	2,059.84	-4,274.53	1A	22,800.85
	RZ4 Plaines à forêts mixtes	2,682.09	1A	4.13	-3.57	0.56	0.09	-0.16	1A	11,151.43	-9,479.99	1,671.50	240.28	-428.48	1A	-5,459.30
	RZ5 Plaines indiennes	302.24	1A	2.82	-3.17	-0.35	0.04	-0.14	1A	793.13	-655.49	137.64	35.74	-42.90	1A	-388.11
	RZ6 Bouclier boreal ouest	28,780.73	1A	2.41	-2.27	0.13	0.22	-0.10	1A	69,308.18	-65,445.45	3,862.73	6,452.05	-2,773.59	1A	-27,581.05
	RZ7 Plaines boréales	56,315.69	1A	3.57	-3.52	0.05	0.41	-0.19	1A	128,105.18	-127,755.02	350.16	14,060.77	-6,896.33	1A	-30,851.28
	RZ8 Prairies subarctiques	1,845.04	1A	3.39	-3.11	0.28	0.23	-0.14	1A	6,282.72	-5,255.95	1,026.77	196.34	-283.21	1A	-2,380.62
	RZ9 Prairies semi-arides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ10 Plaines de la tige	20,047.31	1A	2.55	-2.16	0.40	0.24	-0.10	1A	51,133.90	-43,266.61	7,867.29	4,839.63	-1,964.14	1A	-39,607.99
	RZ11 Cordillère montagnarde	37,284.69	1A	4.27	-4.06	0.19	0.29	-0.12	1A	160,835.47	-153,966.36	6,869.11	11,084.05	-5,425.99	1A	-46,152.99
	RZ12 Cordillère du Pacifique	14,799.04	1A	6.88	-7.31	-0.43	0.25	-0.19	1A	100,564.13	-104,718.37	-4,154.24	3,652.34	-4,719.44	1A	-15,849.85
	RZ13 Cordillère boréale	18,522.96	1A	3.44	-3.18	0.26	0.48	-0.17	1A	64,009.42	-59,991.37	5,018.05	8,843.14	-3,256.69	1A	-39,249.33
	RZ14 Cordillère de la tige	412.04	1A	2.94	-3.21	-0.26	0.05	-0.18	1A	1,218.44	-1,321.72	-103.28	389.43	-73.84	1A	-771.87
	RZ15 Ouest du bouclier de la tige	1,829.00	1A	1.93	-1.10	0.83	0.66	-0.09	1A	3,496.02	-2,397.49	1,100.13	114.84	-1,171.84	1A	-2,082.50
2. Terres converties en terres forestières ⁽¹⁰⁾																
	2.1 Terres en culture converties en terres forestières	202.98	1A,PC	1.94	-0.85	1.29	0.28	0.05	1A,SO	393.31	-132.32	260.99	56.25	103.71	1A,SO	-1,202.48
	RZ1 Est du bouclier de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ2 Est du bouclier boreal	24.41	1A	1.64	-0.48	1.22	0.34	0.05	1A	41.74	-11.79	29.95	6.63	1.31	1A	-136.80
	RZ3 Plaines à forêts mixtes	95.52	1A	2.01	-0.66	1.35	0.38	0.08	1A	192.24	-62.86	129.39	28.86	5.47	1A	-600.06
	RZ4 Plaines à forêts mixtes	51.80	1A	2.01	-1.11	0.92	0.41	0.08	1A	152.21	-57.71	94.49	21.48	3.93	1A	-439.44
	RZ5 Plaines indiennes	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ6 Bouclier boreal ouest	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ7 Plaines boréales	1.03	1A	0.04	0.04	0.00	0.00	0.00	1A	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1A	-0.02
	RZ8 Prairies subarctiques	0.00	1A	NS	NS	NS	NS	0.00	1A	NS	NS	NS	NS	0.00	1A	0.00
	RZ9 Prairies semi-arides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ10 Plaines de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ11 Cordillère montagnarde	22.31	1A	0.15	PC	0.15	PC	NE	1A	3.48	PC	3.48	PC	NE	1A	-12.76
	RZ12 Cordillère du Pacifique	6.97	1A	0.52	PC	0.52	PC	NE	1A	3.61	PC	3.61	PC	NE	1A	-13.33
	RZ13 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Cordillère de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ15 Ouest du bouclier de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.2 Prairies converties en terres forestières	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.3 Habitats humides converties en terres forestières	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.4 Habitats humides converties en terres forestières	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.5 Autres terres converties en terres forestières	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
(6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
(7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.
(8) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du signe (-) au fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (+) et les émissions nettes de CO₂ du signe (-).
(9) À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(10) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(11) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CLUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5.V)	
5.A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO ₂ , de CH ₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1. Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5.V). Ces pertes d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardiennes (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardiennes) et secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ1 Est du bouclier de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ2 Est du bouclier boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ3 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ4 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ5 Plaines indiennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ6 Bouclier boreal ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ7 Plaines boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ8 Prairies subarctiques : Il n'y a pas de forêt jardiennes dans la zone de déclaration 12 «Prairies semi-arides».	
5.A.1 RZ9 Prairies semi-arides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ10 Plaines de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ11 Cordillère montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ12 Cordillère du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ13 Cordillère boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ14 Cordillère de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.1 RZ15 Ouest du bouclier de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardiennes; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardiennes.	
5.A.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5.V) «brûlage dirigé», tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.A.2.1 RZ1 Est du bouclier de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 11 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ2 Est du bouclier boreal : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ3 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ4 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 11 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ5 Plaines indiennes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 11 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ6 Bouclier boreal ouest : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ7 Plaines boréales : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ8 Prairies subarctiques/1999 : Lorsque les parcelles sont très petites, il ne peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2.1 RZ9 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ10 Prairies subarctiques/1999 : Lorsque les parcelles sont très petites, il ne peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2.1 RZ11 Prairies subarctiques/1999 : Lorsque les parcelles sont très petites, il ne peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ13 Prairies de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ15 Cordillère du Pacifique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ17 Cordillère de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ18 Ouest du bouclier de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	

TABLEAU 5.B DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Terres en culture
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Substitutions ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	CHANGEMENTS DANS LA FRACTION DE CARBONE STOCKÉ DANS LA BIOMASSE VIVANTE PAR UNITÉ DE SUPERFICIE ⁽³⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS/PUIITS						Émissions et puits nets de CO ₂ -éq ⁽⁴⁾ (Gg)												
				Augmentation	Diminution	Écart net	Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁷⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁸⁾														
							Sub minéraux ⁽⁹⁾	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sub minéraux	Sub organiques															
B. Total des terres en culture																												
1. Terres en culture sans changement d'affectation																												
RZ1 Est du bouchier de la taïga														48,668.37	IA,PE	0.00	-0.00	-0.00	0.00	IA,SO,NE	35.44	-1,683.17	-1,647.72	-1,521.27	2,521.98	IA,SO,NE	1,640.18	
RZ2 Est du bouchier de la taïga														48,668.37	IA,PE	0.00	0.00	0.00	0.00	IA,SO,NE	35.44	-1,683.17	-1,647.72	-1,521.27	2,521.98	IA,SO,NE	1,640.18	
RZ3 Est du bouchier boreal														678.78	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	1.08	-1.24	-0.88	7.85	-8.65	IA	207.67	
RZ6 Maritime de l'Atlantique														1,164.19	IA	0.00	0.00	0.00	-0.07	IA	10.51	-14.04	-3.49	-6.66	-78.42	IA	238.52	
RZ7 Plaines à forêts mixtes														5,391.84	IA	0.00	0.00	0.00	-0.11	IA	12.95	-20.69	-7.74	-10.79	-605.92	IA	1,255.50	
RZ8 Plaines hydrocosmiques															IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.11	-0.03	0.00	0.00	0.00	IA	20.00	
RZ9 Bouchier boreal ouest														991.83	IA	0.00	0.00	0.00	-0.02	IA	0.25	-1.09	-0.75	-205.04	720.15	IA	-1,887.25	
RZ10 Plaines boréales														10,299.73	IA	0.00	0.00	0.00	-0.02	IA	0.43	-0.46	-0.04	-42.05	1,109.40	IA	-5,913.48	
RZ11 Prairies subhumides														16,441.03	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.17	-0.09	0.00	NE	1,151.49	IA	-1,223.23	
RZ12 Prairies semi-arides														13,340.11	IA	0.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	IA	6.78
RZ13 Prairies de la taïga														3.38	IA	NE	NE	NE	-0.54	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	IA	78.24
RZ14 Cordillère montagnarde														991.83	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	8.12	-10.58	-2.46	-29.01	80.08	IA	99.48	
RZ15 Maritime du Pacifique														100.02	IA	0.00	0.00	0.00	-0.14	IA	1.82	-0.85	0.00	-16.03	-1.16	IA	99.48	
RZ16 Cordillère boréale															IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	
RZ17 Cordillère de la taïga															IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	
RZ18 Ouest du bouchier de la taïga															IA	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	
2. Terres converties en terres en culture⁽¹⁰⁾																												
2.1 Terres forestières converties en terres en culture														1,092.94	IA,SO,PE	SO,PE	-1.37	-1.10	-1.11	0.58	IA,SO,NE	SO,NE,PE	-1,634.25	-1,634.25	-1,398.83	656.97	IA,SO,NE	8,714.66
RZ1 Est du bouchier de la taïga														996.97	IA,PE	SO,PE	-1.64	-1.46	-1.49	0.79	IA,SO	SO,PE	-1,634.25	-1,634.25	-1,398.83	781.57	IA,SO	8,255.62
RZ2 Est du bouchier de la taïga															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ3 Est du bouchier boreal														54.38	IA	PE	-0.62	-0.62	-1.24	1.24	IA	PE	-197.28	-197.28	-83.88	32.24	IA	561.38
RZ6 Maritime de l'Atlantique														36.23	IA	PE	-2.36	-2.00	-1.61	1.25	IA	PE	-107.98	-107.98	-58.28	82.20	IA	448.33
RZ7 Plaines à forêts mixtes														36.83	IA	PE	-1.84	-1.44	-1.37	0.36	IA	PE	-67.93	-67.93	-56.33	9.57	IA	393.15
RZ8 Plaines hydrocosmiques															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ9 Bouchier boreal ouest														16.22	IA	PE	-1.33	-1.33	-0.93	0.70	IA	PE	-21.62	-21.62	-15.18	11.87	IA	91.19
RZ10 Plaines boréales														566.04	IA	PE	1.51	-1.31	-1.13	0.85	IA	PE	-82.97	-82.97	-88.61	497.19	IA	4,655.38
RZ11 Prairies subhumides														170.96	IA	PE	0.91	-0.91	-1.10	0.41	IA	PE	-155.94	-155.94	-184.27	104.40	IA	877.48
RZ12 Prairies semi-arides														16.00	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	1.28
RZ13 Prairies de la taïga														4.17	IA	PE	-2.02	-2.02	-1.21	0.84	IA	PE	-8.41	-8.41	-5.06	1.51	IA	36.60
RZ14 Cordillère montagnarde														50.72	IA	PE	-0.68	-0.68	-1.00	0.68	IA	PE	-96.53	-96.53	-97.09	57.66	IA	578.22
RZ15 Maritime du Pacifique														16.62	IA	PE	-3.66	-3.66	-1.01	0.69	IA	PE	-93.72	-93.72	-18.87	81.47	IA	407.22
RZ16 Cordillère boréale															IA	PE	C	C,PE	C	C	IA	PE	C	C,PE	C	C	IA	CIA,PE
RZ17 Cordillère de la taïga															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ18 Ouest du bouchier de la taïga															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
2.2 Prairies converties en terres en culture														199.08	IA,PE	SO,PE	SO,PE	SO,PE	SO,PE	0.64	IA,SO	SO,PE	SO,PE	SO,PE	SO,PE	SO,PE	IA,SO	491.66
RZ1 Est du bouchier de la taïga															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ2 Est du bouchier boreal															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ6 Maritime de l'Atlantique															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ7 Plaines à forêts mixtes															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ8 Plaines hydrocosmiques															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ9 Bouchier boreal ouest															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ10 Plaines boréales															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ11 Prairies subhumides															IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ12 Prairies semi-arides														199.08	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	491.66
RZ13 Prairies de la taïga															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ14 Cordillère montagnarde														1.64	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	0.18
RZ15 Maritime du Pacifique														0.11	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	PE	PE	PE	PE	PE	IA	0.18
RZ16 Cordillère boréale															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ17 Cordillère de la taïga															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
RZ18 Ouest du bouchier de la taïga															IA	PE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	0.00
2.3 Mises à disposition converties en terres en culture																												
2.4 Établissements convertis en terres en culture																												
2.5 Autres terres converties en terres en culture																												

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision ultime, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (haute ou basse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
 (6) À la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse lignee de plantes vivantes.
 (7) On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation.
 (8) Lorsque les organismes responsables calculent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « Sols minéraux ».
 (9) La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme l'un des flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C l'unité requise pour la colonne.
 (10) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du stock (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). A noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'à d'échanges atmosphériques.
 (11) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (12) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de terres converties en terres en culture et les puits qu'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
5.B.1	Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestierie (secteur 5 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.B.1 RZ1 Est du bouchier de la taïga	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.1 RZ3 Est du bouchier boreal	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.1 RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résultantes de la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
5.B.1 RZ16 Cordillère boréale	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.1 RZ17 Cordillère de la taïga	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taïga	Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2	Terres forestières converties en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres. Les variations du stock de carbone dans la biomasse vivante ne se produisent que pendant l'année de la conversion; les variations du stock de carbone dans la matière organique morte se produisent pendant l'année de la conversion sous forme d'un transfert de carbone de la biomasse et ensuite comme émission résiduelle de la décomposition; les variations du stock de carbone dans les sols se produisent pendant et après l'année de conversion sous forme de carbone émanant de la matière organique morte et de la décomposition.
5.B.2.1 RZ1 Est du bouchier de la taïga	Il n'y a pas de conversion de terres forestières en terres cultivées dans les zones 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.1 RZ5 Est du bouchier boreal	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ8 Plaines hydrocosmiques	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.1 RZ9 Ouest du bouchier boreal	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ10 Plaines boréales	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ11 Prairies subhumides	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions directes et résultantes attribuables au défrichage des forêts et à la décomposition subséquente de la matière organique morte n'ont pas été estimées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12. Il n'y a pas d'estimation distincte de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ13 Prairies de la taïga	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique	Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
5.B.2.1 RZ16 Cordillère boréale	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.1 RZ17 Cordillère de la taïga	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taïga	Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.2	Prairies converties en terres cultivées : On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.
5.B.2.2 RZ1 Est du bouchier de la taïga	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
5.B.2.2 RZ3 Est du bouchier boreal	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.
5.B.2.2 RZ6 Maritime de l'Atlantique	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.
5.B.2.2 RZ7 Plaines à forêts mixtes	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.
5.B.2.2 RZ8 Plaines hydrocosmiques	Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10,

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ⁶ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁵⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg C/ha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE

Milieux humides⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Substratum ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS/PUIST				
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(4,5,6)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart net ^(8,9)	Carbone stocké dans la biomasse morte - Ecart net ⁽¹⁰⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart net ⁽¹¹⁾	Carbone stocké dans la biomasse morte - Ecart net ⁽¹²⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ -éq ⁽¹³⁾		
			Augmentation	Diminution	Ecart net							Augmentation	Diminution
			(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)	(Mg/Cha)			
D. Totales milieux humides													
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽¹⁴⁾													
	RZ1 Eau de bœufier de la tige	12,41	SO,NE,PC	-0,13	-0,13	-0,10	-0,69	SO,NE,PC	-13,29	-13,29	-18,09	-239,46	2,239,46
	RZ2 Eau de bœufier horde	17,42	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,47	-0,46	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-5,82	-79,53	131,26
	RZ3 Eau de bœufier bœuf	1,23	PC	PC	PC	-0,07	-11,14	PC	PC	PC	-0,08	-11,52	49,96
	RZ9 Marécage d'Atlantique	2,38	PC	PC	PC	-0,03	-11,78	PC	PC	PC	-0,08	-12,83	10,32
	RZ7 Plaines à forêts arctiques	1,54	PC	PC	PC	-0,03	-11,84	PC	PC	PC	-0,04	-15,96	78,45
	RZ9 Plaines indiennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ9 Plaines horde ouest	0,62	PC	PC	PC	-0,03	-11,83	PC	PC	PC	-0,02	-7,95	29,23
	RZ10 Plaines horde	4,22	PC	PC	PC	-0,60	-5,30	PC	PC	PC	-2,52	-14,31	41,70
	RZ1 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ2 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ1 Plaines de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Cordillère montagneuse	2,69	PC	PC	PC	-1,18	SO,3	PC	PC	PC	-3,08	SO,3	11,38
	RZ13 Marécage du Pacifique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ16 Cordillère boréale	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Cordillère de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du bœufier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides ⁽¹⁵⁾													
2.1 Terres forestières converties en milieux humides													
	RZ1 Eau de bœufier de la tige	251,14	PC	PC	PC	-1,10	-0,16	PC	PC	PC	-29,73	-29,61	1,003,92
	RZ2 Eau de bœufier horde	3,99	PC	43,18	70,59	-0,99	-0,99	PC	-24,84	-24,84	-3,33	101,67	
	RZ9 Marécage d'Atlantique	1,84	PC	-1,94	-1,94	0,38	-5,78	PC	-5,89	-5,89	0,06	-11,49	60,44
	RZ7 Plaines à forêts arctiques	1,46	PC	-2,14	-2,14	0,61	-5,56	PC	-5,14	-5,14	0,04	-5,88	48,28
	RZ9 Bœufier ouest	0,03	PC	PC	PC	-1,13	PC	PC	PC	PC	-0,03	0,02	0,02
	RZ9 Bœufier ouest	0,83	PC	-1,41	-1,41	0,28	-3,91	PC	-1,19	-1,19	-0,20	-3,30	27,51
	RZ10 Plaines horde	7,12	PC	-2,39	-2,39	0,38	-0,67	PC	16,36	16,36	2,71	4,08	87,51
	RZ1 Prairies subarctiques	0,00	PC	-3,78	-3,78	0,39	SO,0	PC	-0,11	-0,11	-0,02	0,46	0,44
	RZ1 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ1 Plaines de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Cordillère montagneuse	6,43	PC	-0,02	-0,02	-1,62	0,06	PC	-0,12	-0,12	-0,07	0,02	38,74
	RZ13 Marécage du Pacifique	0,13	PC	16,82	16,82	1,95	0,13	PC	-2,55	-2,55	0,36	0,02	8,19
	RZ16 Cordillère boréale	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Cordillère de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du bœufier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en milieux humides													
2.3 Prairies converties en milieux humides													
	RZ1 Eau de bœufier de la tige	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ2 Eau de bœufier horde	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ9 Marécage d'Atlantique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ7 Plaines à forêts arctiques	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ9 Plaines indiennes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ9 Bœufier ouest	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ10 Plaines horde	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ1 Prairies subarctiques	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ2 Prairies semi-arides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ1 Plaines de la tige	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ14 Cordillère montagneuse	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ13 Marécage du Pacifique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ16 Cordillère boréale	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ17 Cordillère de la tige	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ18 Ouest du bœufier de la tige	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissement convertis en milieux humides													
2.5 Autres terres converties en milieux humides													
	RZ1 Eau de bœufier de la tige	107,16	SO,PC	SO,PC	SO,PC	1,05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-12,49	SO,PC	302,92
	RZ2 Eau de bœufier de la tige	95,94	PC	PC	PC	-0,97	PC	PC	PC	PC	-29,28	362,07	16,18
	RZ9 Marécage d'Atlantique	0,7	PC	PC	PC	-1,18	PC	PC	PC	PC	-0,03	SO,3	SO,3
	RZ7 Plaines à forêts arctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ9 Bœufier ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ10 Plaines horde	1,86	PC	PC	PC	0,82	PC	PC	PC	PC	-1,53	3,66	PC
	RZ9 Bœufier ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ1 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ2 Prairies semi-arides	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ1 Plaines de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Cordillère montagneuse	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ13 Marécage du Pacifique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ16 Cordillère boréale	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Cordillère de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du bœufier de la tige	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes définies par une climatologie, par un système de gestion, par un type de sol, par un type de végétation, par une essence végétale abondante, par l'existence ou la non-existence d'un système national de classification des terres.
⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être omégnée. Les pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la valeur cumulative relative dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
⁽³⁾ Les émissions et le puits de CO₂ (hautes ou basses de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est extrêmement variable de nature les données séparées.
⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signifier une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signifier une baisse.
⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices établies du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe « + » et les émissions du signe « - » au sein de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ au signe (+) et à l'émission nette de CO₂ au signe (-). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits positifs certaines variations du stock proviennent d'échanges atmosphériques.
⁽⁶⁾ Lorsque les organisations responsables ont déclaré les émissions et le puits global que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des zéros dans les colonnes réservées aux variations du stock.
⁽⁷⁾ Les organisations responsables n'ont pas à préparer d'annuaire pour les catégories figurant à l'annexe 3 des Recommandations du GIEC, en raison de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATP. Toutefois, ils peuvent le faire si elle est utile intention.
⁽⁸⁾ L'organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en milieux humides s'il dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans le cas documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer la part des changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique - Reenseignements - du tableau 5.

Annexe 3 - Commentaires :
 Les organisations responsables devraient expliquer en détail le secteur d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forêts au chapitre 7 du REN. L'ATCATP des terres, changements d'affectation des terres et forêts (secteur 5 du CLEPR). Il peut enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du REN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.D.1 Variations du stock de carbone : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.2 Eau de bœufier de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.3 Eau de bœufier horde : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.4 Marécage d'Atlantique : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.5 Plaines à forêts arctiques : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.6 Plaines indiennes : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.7 Bœufier ouest : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.8 Plaines horde : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.9 Prairies subarctiques : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.10 Prairies semi-arides : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.11 Plaines de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.12 Cordillère montagneuse : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.13 Marécage du Pacifique : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.14 Cordillère boréale : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.15 Cordillère de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

1.D.16 Ouest du bœufier de la tige : Parmi les fluctuations du stock de carbone dans les milieux humides sans changement d'affectation on peut citer les émissions résultantes permanents de la matière organique morte des terres forestières converties en milieux humides (boiseries ou terres inondées ou les deux) à plus de 20 ans des émissions de la décomposition du carbone des sols organiques dans les milieux humides et les boiseries. Il y a un gain en perte de

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE

Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GES	Subdivisions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (Lha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS PUIS				Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾ (Gg)	
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		
			Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Net change	Augmentation		Diminution
F. Total des établissements			2,118.17	0.02	-0.72	-0.70	-0.37	0.10	41.06	-1,522.22	-1,481.22	-781.91	33.95	7,881.1
1. Établissements sans changement d'affectation⁽⁷⁾			1,680.17	0.02	NA	0.02	NA	NA	41.06	NA	41.06	NA	NA	-150.31
2. Terres converties en établissements⁽⁸⁾			438.00	SO/NP/PC	-3.46	-3.46	-1.79	0.76	SO/NP/PC	-1,522.22	-1,232.22	-781.91	33.95	7,231.46
2.1 Terres forestières converties en établissements			427.22	SO/PC	-3.94	-3.94	-1.79	0.76	SO/PC	-1,060.72	-1,060.72	-781.91	33.95	7,079.19
RZ1 Est du bouclier de la taiga			10.47	PC	-0.15	-0.15	-1.41	-0.38	PC	-1.61	-1.61	-14.73	-3.98	74.50
RZ2 Plaines à forêts mixtes			101.91	PC	-2.45	-2.45	-1.39	0.48	PC	-249.34	-249.34	-144.60	49.10	1,253.91
RZ3 Plaines hudsoniennes			434.01	PC	-5.35	-5.35	-1.39	1.62	PC	-230.14	-230.14	-59.67	69.52	807.73
RZ4 Bocquier boreal ouest			293.9	PC	-2.46	-2.46	-1.39	0.88	PC	-73.94	-73.94	-48.57	14.76	868.08
RZ5 Plaines boréales			0.08	PC	-0.31	-0.31	-2.12	0.11	PC	-0.27	-0.27	-1.47	0.16	7.28
RZ6 Prairies subarctiques			21.51	PC	-1.76	-1.76	-1.05	0.38	PC	-37.96	-37.96	-22.65	6.45	198.43
RZ7 Prairies semi-arides			84.24	PC	-3.61	-3.61	-1.93	1.11	PC	-203.96	-203.96	-164.46	39.90	1,373.21
RZ8 Plaines de la taiga			114.6	PC	-1.01	-1.01	-1.49	0.05	PC	-11.53	-11.53	-17.01	0.52	102.71
RZ9 Cordillère montagneuse			0.01	PC	-0.18	-0.18	0.01	0.01	PC	-0.01	-0.01	0.01	0.01	0.01
RZ10 Maritime du Pacifique			10.46	PC	-4.10	-4.10	-1.17	0.28	PC	-42.65	-42.65	-12.21	2.93	190.43
RZ11 Cordillère boréale			75.08	PC	-3.17	-3.17	-1.62	0.42	PC	-253.24	-253.24	-171.37	31.28	1,259.04
RZ12 Cordillère de la taiga			39.08	PC	-6.22	-6.22	-4.23	1.66	PC	-248.13	-248.13	-171.20	64.14	1,964.95
RZ13 Ouest du bouclier de la taiga			81.1	PC	-3.38	-3.38	-1.78	0.88	PC	-26.76	-26.76	-14.49	2.72	140.97
2.2 Terres en culture converties en établissements			0.16	PC	-2.71	-2.71	0.10	-0.43	PC	-0.42	-0.42	0.02	0.07	1.24
RZ14 Est du bouclier de la taiga			NA	NE	NA	NA	NA	NA	NE	NA	NA	NA	NA	NA
RZ15 Est du bouclier boreal			0.77	SO/NP/PC	-54.00	-54.00	SO/NP/PC	SO/NP/PC	SO/NP/PC	-41.53	-41.53	SO/NP/PC	SO/NP/PC	152.21
RZ16 Maritime de l'Atlantique			0.01	PC	-0.18	-0.18	0.01	0.01	PC	-0.01	-0.01	0.01	0.01	0.01
RZ17 Prairies à forêts mixtes			0.13	PC	-10.52	-10.52	0.01	0.01	PC	-1.33	-1.33	0.01	0.01	0.01
RZ18 Plaines hudsoniennes			0.11	PC	-3.00	-3.00	0.01	0.01	PC	-0.04	-0.04	0.01	0.01	0.01
RZ19 Bocquier boreal ouest			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ20 Plaines boréales			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ21 Prairies subarctiques			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ22 Prairies semi-arides			0.01	PC	-3.00	-3.00	PC	PC	PC	-0.10	-0.10	PC	PC	0.33
RZ23 Plaines de la taiga			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ24 Cordillère montagneuse			0.01	PC	-91.54	-91.54	PC	PC	PC	-3.15	-3.15	PC	PC	11.55
RZ25 Maritime du Pacifique			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ26 Cordillère boréale			NA	NE	NA	NA	NA	NA	NE	NA	NA	NA	NA	NA
RZ27 Cordillère de la taiga			0.31	PC	-72.11	-72.11	PC	PC	PC	-36.56	-36.56	PC	PC	134.01
RZ28 Ouest du bouclier de la taiga			PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.4 Mises en culture converties en établissements			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2.5 Autres terres converties en établissements			0.01	PC	-51.46	-51.46	PC	PC	PC	-0.08	-0.08	PC	PC	0.23
RZ17 Taiga Cordillère			0.01	PC	-51.46	-51.46	PC	PC	PC	-0.08	-0.08	PC	PC	0.23
2.6 Retenus convertis en Setlements			0.02	PC	-12.01	-12.01	PC	PC	PC	-0.26	-0.26	PC	PC	0.96
RZ18 Taiga Shield West			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
2.5 Other Land converted to Settlements			NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions de CO₂ hautes ou basses de la fraction de carbone stocké devraient être déclarées séparément sur ces sites, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivantes.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent le déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et englober ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire
Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPRR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/FF/B/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP respectivement.
Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO ₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
5.E.2 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ1 Est du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ5 Est du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ8 Plaines hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ9 Ouest du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ10 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ11 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ12 Cordillère de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ13 Ouest du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ1 Est du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ8 Plaines hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ10 Plaines boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des prairies en zone de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans quelque 30 cellules de tableau; il existe peut-être une façon plus efficace de faire savoir que la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée.
5.E.2.3 RZ13 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ18 Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ3 Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾		Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
		Augmentation		Diminution	Écart net	Augmentation			Diminution	Écart net				
		(Mg C/ha)							(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE												
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1999

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Émission (autres que CO2) du drainage des sols et des milieux humides (1)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1999

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	342.87	0.26	0.14
B. Terres en culture	342.87	0.26	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	342.87	0.26	0.14
Sols organiques	IA, NE, PC	IA, SO, NE	IA, SO, NE
Sols minéraux	342.87	0.26	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	146.38	0.35	0.08
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	146.38	0.35	0.08
2.2 Prairies converties en terres en culture	196.48	0.19	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	196.48	0.19	0.06
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1999

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	651,402.00	0.13	299.78
B. Terres en culture^{(6), (7)}	651,402.00	0.13	299.78
Calcaire CaCO ₃	299,872.00	0.12	131.93
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	351,530.00	0.13	167.85
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIERIE
Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁷⁾		
	Description ⁽²⁾	Unités (ha ou kg ms.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	446,878,95	127,49	0,47	0,62	45,818,33	311,84	11,13
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	437,368,56	127,51	0,47	0,62	41,198,43	298,25	12,85
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	437,202,96	127,31	0,47	0,62	41,198,43	298,25	12,53
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	637,43	127,33	0,47	0,62	41,198,43	298,25	12,57
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	90	90	90	90	90	90	90
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	137,11	0,52	0,62	2,327,60	8,88	6,36
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽³⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	90,NE	90,NE	90,NE	90,NE	90,NE	90,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	137,11	0,52	0,62	2,327,60	8,88	6,36
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	16,99	137,11	0,52	0,62	2,327,60	8,88	6,36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	137,11	0,52	0,62	2,327,60	8,88	6,36
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	16,99	137,11	0,52	0,62	2,327,60	8,88	6,36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽³⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	superficie brûlée	ha	3,969,29	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	3,969,29	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	123,33	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	90	90	90	90	90	90
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	3,969,29	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	1,46	123,33	0,48	0,62	468,36	1,72	0,67
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissement⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	2,3	124,34	0,46	0,62	1,023,94	4,59	0,18
F. Autres terres⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

(1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

(2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

(3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

(4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (A).

(5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

(6) Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agricuture.

(7) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de biomasse dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agricuture).

(8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

(9) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A.5 (V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TTFB/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 (V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est ni gère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TTFB/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 (V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TTFB/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TTFB/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TTFB/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 (V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/THMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMB/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMB/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	196.26	1,203.22	2.19	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,190.28		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,052.36		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	137.92		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	137.92		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		12.90	2.04	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		12.90	2.04	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	196.26	0.04	0.15	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/h DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	17,810.61	1.00	NE	0.07	SO	1,052.36	275.83	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						137.92	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,744.45	0.80	30.00	0.08	SO	137.92	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	911.38				196.26	0.04	0.13
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	22.03	30,801.03	1.60	0.80	678.61	0.04	0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					196.26	SO, NE	0.13
Incinération des déchets urbains	889.35	220.68	NE	0.15	196.26	NE	0.13
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
Incinération des déchets	911.38		196.26, 0.04, 0.13
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	22.03	30,801.03, 1.60, 0.80	678.61, 0.04, 0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}			196.26, SO, NE, 0.13
Incinération des déchets urbains	889.35	220.68, NE, 0.15	196.26, NE, 0.13
Autre (non précisé)	SO	SO, SO, SO	SO, SO, SO

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - la composition des déchets enfouis;
 - l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « NA » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise les COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1999 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 1999 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS.

Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique: Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH₄ par kt de solides séchés par les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épérateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	30,403.88
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.51
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.67
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	PC
	SO

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					12,90	NE	2,04
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	12,90	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	30,403,88	26,71	0,16	0,01	2,04

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs de CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.

• Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.

6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle ND a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnégia Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,510,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	96.65	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	158,400,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,741,000,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,200,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	234,600,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	31,700,000.00	1.00
Textile total	22,300,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	70.06	NE
Anaérobie	SO	NE	29.94	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	498,962.36	5,138.25	150.32	6,018.93	2,463.80	33.99	4,643.30	0.16	0.16	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	503,983.22	2,461.87	34.12							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	508,294.07												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	488,301.42	250.49	34.00							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	183,422.40	117.25	3.57							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,749.26	3.11	1.86							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	172,287.10	34.82	26.22							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	71,842.66	95.30	2.35							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,681.81	2,211.38	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	51.48	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,681.81	2,159.90	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,235.35	SO,NE,PC	9.41	6,018.93	2,463.80	33.99	4,643.30	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,456.84	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,268.89	NE,PC	9.41	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,842.28	SO,NE	SO				4,621.10		0.10	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				6,018.93	2,463.80	33.99	22.20	0.06	0.06				
G. Autre	9,667.34	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque: V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque: Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits		CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂	
	(Gg)				P	A	P	A	P	A					
	équivalent CO ₂ (Gg)														
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.70								IA	IA	IA	IA	SO,NE
4. Agriculture		1,159.73	90.64								IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA	
A. Fermentation entérique		1,023.01													
B. Gestion du fumier		136.71	15.33									IA			
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO			
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	75.30									IA,SO			
E. Feux de savane dirigés		SO	SO								IA	IA	IA		
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC								IA,SO	IA,SO	IA,SO		
G. Autre		SO	SO								SO	SO	SO	IA	
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	-41,452.48	313.44	13.28								SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE		-41,452.48
A. Terres forestières	-56,533.18	298.25	12.55								NE	IA	NE		-56,533.18
B. Terres en culture	4,267.87	8.88	0.50								NE	IA,NE	NE		4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE								NE	NE	NE		IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,707.76	1.72	0.07								SO	IA,SO	SO		2,707.76
E. Établissements	8,105.07	4.59	0.16								SO,NE	IA,SO	SO,NE		8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE								NE	NE			NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE								NE	NE			IA
6. Déchets	196.26	1,203.22	2.19								IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,190.28									IA,SO	IA,SO	IA,SO		SO
B. Épuration des eaux		12.90	2.04								IA,PC	IA,PC	IA,PC		
C. Incinération des déchets	196.26	0.04	0.15								IA	IA	IA	IA	196.26
D. Autre	SO	SO	SO								SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	13,186.80	0.59	1.19							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,800.64	0.31	0.88							IA	IA	IA	IA
Marine	3,386.16	0.28	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,877.33												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	498,962.36	5,138.25	150.32	6,018.93	2,463.80	33.99	4,643.30	0.16	0.16	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	503,983.22	2,461.87	34.12							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	508,294.07												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	488,301.42	250.49	34.00							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	15,681.81	2,211.38	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	36,235.35	SO,NE,PC	9.41	6,018.93	2,463.80	33.99	4,643.30	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.70							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,159.73	90.64							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-41,452.48	313.44	13.28							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	196.26	1,203.22	2.19							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	13,186.80	0.59	1.19							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,800.64	0.31	0.88							IA	IA	IA	IA
Marine	3,386.16	0.28	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,877.33												

Remarque: R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	498,962.36	107,903.23	46,600.52	2,463.80	4,643.30	3,777.21	664,350.42
1. Énergie	503,983.22	51,699.21	10,575.89				566,258.33
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	488,301.42	5,260.23	10,539.87				504,101.52
1. Industries énergétiques	183,422.40	2,462.25	1,107.81				186,992.45
2. Industries manufacturières et construction	60,749.26	65.30	576.06				61,390.62
3. Transport	172,287.10	731.31	8,127.53				181,145.94
4. Autres secteurs	71,842.66	2,001.36	728.48				74,572.51
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,681.81	46,438.98	36.02				62,156.81
1. Combustibles solides	SO,NE	1,081.17	SO,NE,PC				1,081.17
2. Pétrole et gaz naturel	15,681.81	45,357.81	36.02				61,075.64
2. Procédés industriels	36,235.35	SO,NE,PC	2,916.20	2,463.80	4,643.30	3,777.21	50,035.85
A. Produits minéraux	9,456.84	SO	SO				9,456.84
B. Industrie chimique	5,268.89	NE,PC	2,916.20	PC	PC	PC	8,185.09
C. Production de métal	11,842.28	SO,NE	SO	SO	4,621.10	2,322.71	18,786.09
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				2,463.80	22.20	1,454.50	3,940.50
G. Autre	9,667.34	NE	NE	SO	SO	SO	9,667.34
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		215.88				215.88
4. Agriculture		24,354.23	28,097.22				52,451.45
A. Fermentation entérique		21,483.26					21,483.26
B. Gestion du fumier		2,870.98	4,752.83				7,623.81
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,344.38				23,344.38
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-41,452.48	6,582.14	4,116.17				-30,754.18
A. Terres forestières	-56,533.18	6,263.15	3,890.14				-46,379.88
B. Terres en culture	4,267.87	186.42	154.42				4,608.71
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,707.76	36.15	22.44				2,766.35
E. Établissements	8,105.07	96.41	49.16				8,250.64
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	196.26	25,267.66	679.17				26,143.09
A. Enfouissement des déchets solides	SO	24,995.94					24,995.94
B. Épuration des eaux		270.97	632.90				903.88
C. Incinération des déchets	196.26	0.74	46.27				243.27
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	13,186.80	12.44	367.49				13,566.73
Aviation	9,800.64	6.47	274.04				10,081.14
Marine	3,386.16	5.98	93.45				3,485.59
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,877.33						53,877.33
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							695,104.60
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							664,350.42

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

MR (méthode de référence)

N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

N2 (niveau 2 du GIEC)

N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque: N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.3.1) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	487,379.61	498,962.36	11,582.74	2.38	1.67	1.74	109,430.67	107,903.23	-1,527.43	-1.40	-0.22	-0.23	46,020.97	46,600.52	579.55	1.26	0.08	0.09
1. Énergie	505,756.31	503,983.22	-1,773.08	-0.35	-0.26	-0.27	52,021.57	51,699.21	-322.36	-0.62	-0.05	-0.05	11,387.81	10,575.89	-811.92	-7.13	-0.12	-0.12
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	490,561.03	488,301.42	-2,259.62	-0.46	-0.33	-0.34	5,270.06	5,260.23	-9.83	-0.19	0.00	0.00	11,356.75	10,539.87	-816.88	-7.19	-0.12	-0.12
I.A.1. Industries énergétiques	185,520.14	183,422.40	-2,097.74	-1.13	-0.30	-0.32	2,486.37	2,462.25	-24.12	-0.97	0.00	0.00	1,135.65	1,107.81	-27.85	-2.45	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	60,917.78	60,749.26	-168.52	-0.28	-0.02	-0.03	65.27	65.30	0.03	0.05	0.00	0.00	579.02	576.06	-2.96	-0.51	0.00	0.00
I.A.3. Transport	172,295.94	172,287.10	-8.84	-0.01	0.00	0.00	717.05	731.31	14.26	1.99	0.00	0.00	8,913.59	8,127.53	-786.07	-8.82	-0.11	-0.12
I.A.4. Autres secteurs	71,827.18	71,842.66	15.48	0.02	0.00	0.00	2,001.36	2,001.36	0.00	0.00	0.00	0.00	728.48	728.48	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	15,195.27	15,681.81	486.53	3.20	0.07	0.07	46,751.52	46,438.98	-312.54	-0.67	-0.04	-0.05	31.06	36.02	4.96	15.97	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,081.17	1,081.17					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	15,195.27	15,681.81	486.53	3.20	0.07	0.07	45,670.35	45,357.81	-312.54	-0.68	-0.04	-0.05	31.06	36.02	4.96	15.97	0.00	0.00
2. Procédés industriels	36,368.55	36,235.35	-133.20	-0.37	-0.02	-0.02	SO,NE,PC	SO,NE,PC					2,534.63	2,916.20	381.57	15.05	0.05	0.06
2.A. Produits minéraux	9,455.34	9,456.84	1.50	0.02	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,429.18	5,268.89	-160.29	-2.95	-0.02	-0.02	NE,PC	NE,PC					2,534.63	2,916.20	381.57	15.05	0.05	0.06
2.C. Production de métal	11,839.48	11,842.28	2.80	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	9,644.56	9,667.34	22.77	0.24	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											458.06	215.88	-242.19	-52.87	-0.03	-0.04
4. Agriculture							24,354.23	24,354.23					26,700.20	28,097.22	1,397.01	5.23	0.20	0.21
4.A. Fermentation entérique							21,483.26	21,483.26										
4.B. Gestion du fumier							2,870.98	2,870.98					4,750.07	4,752.83	2.76	0.06	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,950.13	23,344.38	1,394.25	6.35	0.20	0.21
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-54,941.52	-41,452.48	13,489.04	-24.55		2.03	6,303.26	6,582.14	278.88		0.04	0.04	3,942.53	4,116.17	173.64	4.40	0.02	0.03
5.A. Terres forestières	-68,496.63	-56,533.18	11,963.45	-17.47	1.72	1.80	6,127.75	6,263.15	135.40	2.21	0.02	0.02	3,804.86	3,890.14	85.28	2.24	0.01	0.01
5.B. Terres en culture	3,958.35	4,267.87	309.52	7.82	0.04	0.05	119.67	186.42	66.76	55.79	0.01	0.01	106.03	154.42	48.39	45.64	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,397.77	2,707.76	310.00	12.93	0.04	0.05	3.42	36.15	32.74	958.22	0.00	0.00	1.81	22.44	20.63	1,138.08	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,198.99	8,105.07	906.08	12.59	0.13	0.14	52.42	96.41	43.99	83.91	0.01	0.01	29.83	49.16	19.34	64.82	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
	%						%						%					
6. Déchets	196.28	196.26	-0.01	-0.01	0.00	0.00	26,751.60	25,267.66	-1,483.95	-5.55	-0.21	-0.22	997.73	679.17	-318.56	-31.93	-0.05	-0.05
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					26,479.89	24,995.94	-1,483.95	-5.60								
6.B. Épuration des eaux							270.97	270.97					951.46	632.90	-318.56	-33.48	-0.05	-0.05
6.C. Incinération des déchets	196.28	196.26	-0.01	-0.01	0.00	0.00	0.74	0.74					46.27	46.27				
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	13,195.98	13,186.80	-9.18	-0.07	0.00	0.00	12.89	12.44	-0.45	-3.46	0.00	0.00	384.95	367.49	-17.46	-4.54	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	53,876.71	53,877.33	0.62	0.00	0.00	0.00										-1.01	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
	%						%						%					
Total – Émissions réelles	2,463.80	2,463.80	0.00	0.00	0.00	0.00	4,643.30	4,643.30	0.00	0.00	0.00	0.00	3,751.30	3,777.21	25.91	0.69	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							4,621.10	4,621.10										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	2,463.80	2,463.80	0.00	0.00	0.00	0.00	22.20	22.20	0.00	0.00	0.00	0.00	1,467.80	1,454.50	-13.30	-0.91	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	5,979.80	6,018.93	39.13	0.65	0.01	0.01	33.99	33.99					1,467.80	1,467.80	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			
	%			
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	653,689.65	664,350.42	10,660.77	1.63
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	698,385.38	695,104.60	-3,280.78	-0.47

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Part 4 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾				
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	N ₂ O					Sont comprises dans cette valeur les émissions de N ₂ O de 1.B.2.C.1.1 Pétrole qui viennent de l'usine de valorisation du pétrole lourd, puisqu'il n'y a aucune cellule réservée aux émissions de N ₂ O pour 1.B.2.C.1.1 Pétrole.
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des gisements et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CO ₂		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Réinscription du procédé de dégazage de Raffinage et entreposage dans Évacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CH ₄		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Réinscription des émissions fugitives du raffinage de Évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des gisements et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production du gaz naturel dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production dans Évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CO ₂		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CH ₄		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	N ₂ O		Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.C1 Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1 Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CO ₂		Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie. Utilisation d'autres produits chimiques du moule au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récupération CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.			
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.C.5 Autre (préciser) 1 2.C.5.1 Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.C.5 Autre (préciser) 1 2.C.5.1 Fonte de magnésium	SF ₆			Autres précisions dans les données sur les activités		
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	HFC-227ea					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs

Préciser la catégorie de sources ou de puits ²⁰ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ²¹	coefficients d'entouso ²²	données sur les activités ²³		
2.F.2 Fabrication de semi-conducteurs	SE ₂	Méthode d'estimation modifiée				
2.F.P.2.2 Par produit	HFC227ea					Correction d'une erreur de transcription
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Voir les explications pour 2.G Autre - non précisé
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂					Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et indéfini ".
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
3.D.3 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE des facteurs de bioactivité de l'azote à partir de PPP pour les régions les plus arides des prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O					
4.B Gestion du fumier \ système liquide	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier \ Entreposage des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier \ Autres SIDA	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D Bœufs	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIFE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIFE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIFE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.1. Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIFE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.2. Sais labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIFE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.3. Brigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration		Révision des données sur les activités		
4.D.2	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Débris atmosphériques	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Aviation et ruisselement d'azote	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.F Brilage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer « NI » par « PC ».				
4.F.2.3 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer « NI » par « PC ».				
5 ATCATP	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATP	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATP	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CH ₄					
5.A Terres forestières	N ₂ O					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R2A Est du boucher de la taïga		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R2A Est du boucher de la taïga		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R2A Est du boucher de la taïga		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R2A Est du boucher de la taïga		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R2A Est du boucher de la taïga		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R25 Boucher boreal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R25 Boucher boreal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R25 Boucher boreal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R25 Boucher boreal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R25 Boucher boreal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R26 Maritime de l'Atlantique		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R26 Maritime de l'Atlantique		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R26 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R26 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R26 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R27 Plaines à forêts mixtes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R27 Plaines à forêts mixtes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R27 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R27 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ R27 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ9 Prairies indonésiennes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ11 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ11 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ14 Corridors montagnards	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ14 Corridors montagnards	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ14 Corridors montagnards	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ14 Corridors montagnards	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ16 Corridors boréaux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ16 Corridors boréaux	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ16 Corridors boréaux	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement RZ16 Corridors boréaux	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E. Zones de peuplement (SV) Brilage de la biomasse					
5.E. Zones de peuplement (SV) Brilage de la biomasse		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E. Zones de peuplement (SV) Brilage de la biomasse		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F. Autres terres		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F. Autres terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5. ATC(ATE) Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5. ATC(ATE) Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5. ATC(ATE) Éléments d'information/ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5. ATC(ATE) Éléments d'information/ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5. ATC(ATE) Éléments d'information/ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6. Déchets		CO ₂			Voir les inscriptions par catégorie
6. Déchets		CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie	Voir les inscriptions par catégorie	Voir les inscriptions par catégorie
6. Déchets		N ₂ O	Voir les inscriptions par catégorie	Voir les inscriptions par catégorie	Voir les inscriptions par catégorie
6.A. Entassement des déchets solides		CH ₄			La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées		CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.
6.A.1 Décharges contrôlées		Récupérations/CH ₄			Les données relatives au captage des gaz d'ensouffement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.1.3 Autre (prière de préciser) Décharge de déchets de bois		CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.	Pourcentage des déchets de bois des décharges de pâtes et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités.	La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.B. Épuration des eaux usées		N ₂ O			Utilisation de valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.1.2 Eaux usées des installations sanitaires		N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C. Incinération des déchets		CO ₂			L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques - préciser) Incinération des déchets urbains		CO ₂			L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire :	
Les organes responsables devaient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exhaustivité, de l'exhaustivité et de la cohérence.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	

Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ13 Plaines de la taïga	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ16 Cordillère boréale	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ5 Est du bouchier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	I.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	I.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	I.B.1.A.i. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	I.B.1.A.i Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.2.1.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel : I.B.2.a Pétrole 1. Exploration	I.B.2.A. Pétrole à production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.2.1.1 Exploration	I.B.2.B.1. Exploration	I.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il n'est pas possible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de l'Aviation des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CH ₄	Produits ligneux récoltés	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel I.B.2.a Pétrole 1. Exploration	I.B.2.A. Pétrole à Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.B.2.B.1 Exploration	I.B.2.B.1. Exploration	I.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	I.B.4.1 Carbone de silicium	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	I.B.4.2 Carbone de calcium	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	I.B.5.2 Éthylène	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il n'est pas possible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans selles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2. f. i. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il n'est pas possible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	503,983.22
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	488,301.42
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	183,422.40
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	60,749.26
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	172,287.10
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	71,842.66
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	15,681.81
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	36,235.35
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	9,456.84
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	5,268.89
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	11,842.28
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	9,667.34
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-41,452.48
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-56,533.18
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	4,267.87
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	2,707.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	8,105.07
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	196.26
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CO₂ à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Autres postes :										
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	13,186.80
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	9,800.64
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	3,386.16
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	53,061.71	50,265.30	53,877.33

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
1. Énergie	17.66
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	16.88
1. Industries énergétiques	27.17
2. Industries manufacturières et construction	-2.34
3. Transport	21.38
4. Autres secteurs	3.48
5. Autre	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	48.52
1. Combustibles solides	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	48.52
2. Procédés industriels	19.62
A. Produits minéraux	14.26
B. Industrie chimique	34.28
C. Production de métaux	21.15
D. Autre production	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆	
G. Autre	16.23
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.00
4. Agriculture	
A. Fermentation entérique	
B. Gestion du fumier	
C. Riziculture	
D. Sols agricoles	
E. Feux de savane dirigés	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	
G. Autre	
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-67.57
A. Terres forestières	-63.66
B. Terres en culture	-69.32
C. Prairies	0.00
D. Milieux humides	-43.54
E. Établissements	-10.57
F. Autres terres	0.00
G. Autre	0.00
6. Déchets	-26.59
A. Enfouissement des déchets solides	0.00
B. Traitement des eaux usées	
C. Incinération des déchets	-26.59
D. Autre	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	50.70
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	17.76
Autres postes :	
Soutes internationales	33.08
Aviation	41.60
Marine	13.35
Opérations multilatérales	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	21.09

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	2,461.87
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	250.49
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	117.25
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	3.11
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	34.82
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	95.30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fuitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	2,211.38
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	51.48
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	2,159.90
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	1,159.73
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	1,023.01
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	136.71
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	313.44
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	298.25
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	8.88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	1.72
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	4.59
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	1,203.22
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	1,190.28
B. Epuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	12.90
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	0.04
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	5,138.25
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	4,824.81
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	0.59
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	0.31
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	0.32	0.28
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
1. Énergie	41.44
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	17.20
1. Industries énergétiques	48.30
2. Industries manufacturières et construction	10.26
3. Transport	12.28
4. Autres secteurs	-5.48
5. Autre	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	44.83
1. Combustibles solides	-43.52
2. Pétrole et gaz naturel	50.44
2. Procédés industriels	0.00
A. Produits minéraux	0.00
B. Industrie chimique	0.00
C. Production de métaux	0.00
D. Autre production	
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆	
G. Autre	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	
4. Agriculture	16.09
A. Fermentation entérique	16.81
B. Gestion du fumier	10.98
C. Riziculture	0.00
D. Sols agricoles	0.00
E. Feux de savane dirigés	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	0.00
G. Autre	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	107.94
A. Terres forestières	129.03
B. Terres en culture	-43.03
C. Prairies	0.00
D. Milieux humides	385.75
E. Établissements	0.37
F. Autres terres	0.00
G. Autre	0.00
6. Déchets	13.81
A. Enfouissement des déchets solides	13.78
B. Épuration des eaux usées	21.13
C. Incinération des déchets	-91.95
D. Autre	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	30.16
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	27.08
Autres postes :	
Soutes internationales	28.59
Aviation	41.79
Marine	16.81
Opérations multilatérales	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1999

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37	34.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25	34.00
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43	3.57
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81	1.86
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72	26.22
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28	2.35
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12	0.12
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68	9.41
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67	0.70
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51	90.64
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32	15.33
C. Riziculture										
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20	75.30
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72	13.28
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02	12.55
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50	0.50
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.01	0.01	0.04	0.07
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15	0.16
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18	2.19
A. Enfouissement des déchets solides										
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01	2.04
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16	0.15
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total des émissions de N ₂ O, à l'inclusion du N ₂ O net provenant de ATCATF ⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12	150.32
Total des émissions de N ₂ O, à l'exclusion du N ₂ O net provenant de ATCATF ⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41	137.05
Autres postes :										
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14	1.19
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83	0.88
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31	0.30
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N
(Feuille 3 de 5)
(Deuxième partie de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
1. Énergie	24.88
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	24.92
1. Industries énergétiques	25.30
2. Industries manufacturières et construction	7.20
3. Transport	28.72
4. Autres secteurs	3.86
5. Autre	0.00
B. Émissions fuitives des combustibles	14.71
1. Combustibles solides	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	14.71
2. Procédés industriels	-75.14
A. Produits minéraux	0.00
B. Industrie chimique	-75.14
C. Production de métaux	0.00
D. Autre production	
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆	
G. Autre	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	23.41
4. Agriculture	13.57
A. Fermentation entérique	
B. Gestion du fumier	16.79
C. Riziculture	
D. Sols agricoles	12.94
E. Feux de savane dirigés	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	0.00
G. Autre	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	105.98
A. Fermentation entérique	129.03
B. Gestion du fumier	-37.51
C. Riziculture	0.00
D. Sols agricoles	386.74
E. Feux de savane dirigés	2.29
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	0.00
G. Autre	0.00
6. Déchets	0.20
A. Enfouissement des déchets solides	
B. Épuration des eaux usées	14.31
C. Incinération des déchets	-62.74
D. Autre	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATP⁽³⁾	-2.49
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATP⁽³⁾	-7.22
Autres postes :	
Soutes internationales	22.50
Aviation	41.60
Marine	-12.22
Opérations multilatérales	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
 (Feuille 4 de 5)
 (Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	0.15
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	1.22
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	0.03
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	0.11
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	0.01
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	0.64
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	SO,NE,PC
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	0.16

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

**TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
Deuxième partie de 2)**

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	100.00
HFC-23	100.00
HFC-32	100.00
HFC-41	0.00
HFC-43-10mee	100.00
HFC-125	100.00
HFC-134	0.00
HFC-134a	100.00
HFC-152a	100.00
HFC-143	0.00
HFC-143a	100.00
HFC-227ea	100.00
HFC-236fa	100.00
HFC-245ca	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	-28.99
CF ₄	-29.22
C ₂ F ₆	-27.32
C ₃ F ₈	100.00
C ₄ F ₁₀	0.00
c-C ₄ F ₈	0.00
C ₅ F ₁₂	100.00
C ₆ F ₁₄	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	-24.10
SF ₆	-24.10

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1999
Soumission 2007
CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	498,962.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	540,414.84
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	107,903.23
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	101,321.10
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	46,600.52
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	42,484.35
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	2,463.80
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	4,643.30
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	3,777.21
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁵⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	695,104.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	566,258.33
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	50,035.85
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	215.88
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	52,451.45
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-30,754.18
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	26,143.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	664,350.42

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
Deuxième partie de 2)

Inventaire 1999
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	50.70
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	17.76
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	30.16
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	27.08
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	-2.49
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	-7.22
HFC	100.00
HPF	-28.99
SF ₆	-24.10
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	40.36
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	16.64

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Variation en comparaison de l'année de référence
	%
1. Énergie	19.62
2. Procédés industriels	-6.54
3. Utilisation de solvants et autres produits	23.41
4. Agriculture	14.73
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-74.92
6. Déchets	12.95
7. Autre	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	40.36

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1998

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	489,668.41	2,486.49	33.37	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	472,241.78	228.75	33.25	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	175,293.21	94.82	3.43	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	122,355.70	3.87	2.31	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	12,549.09	IA,SO	0.25	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	40,388.42	90.95	0.87	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,546.98	2.97	1.81	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,095.93	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,473.70	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,513.79	0.18	0.15	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	10,703.78	1.85	0.82	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	30,759.77	0.62	0.59	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	7,882.62	0.16	0.19	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,613.19	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	18,152.49	0.37	0.33	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,111.47	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	167,989.41	35.48	25.72	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,297.31	0.44	0.57	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	113,736.02	11.77	14.39	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,456.50	0.29	2.20	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,819.10	0.34	1.10	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	37,680.48	22.64	7.45	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	37,680.48	22.64	7.45	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	68,412.19	95.48	2.28	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	27,155.08	0.49	0.57	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	38,662.41	94.95	1.65	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,594.70	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	17,426.64	2,257.74	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	64.95	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	64.95	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	17,426.64	2,192.79	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	124.70	251.04	0.12	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	52.47	906.17				IA	IA
c. Évacuation et torchage	17,249.46	1,035.57	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,255.66	1,031.00				IA	IA
Torchage	6,993.81	4.57	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	12,929.60	0.61	1.14	IA	IA	IA	IA
Aviation	9,164.22	0.29	0.83	IA	IA	IA	IA
Marine	3,765.38	0.32	0.31	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	50,265.30						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1998 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	8,066,311.40	VCB				472,241.78	228.75	33.25
Combustibles liquides	2,778,576.97	VCB	69.61	8.14	9.37	193,405.97	22.62	26.03
Combustibles solides	1,360,892.19	VCB	81.51	1.37	1.36	110,926.70	1.86	1.85
Combustibles gazeux	3,327,538.68	VCB	50.46	32.67	1.09	167,909.11	108.70	3.63
Biomasse	599,303.56	VCB	83.87	159.46	2.89 ⁽³⁾		95.56	1.73
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,489,567.02	VCB				175,293.21	94.82	3.43
Combustibles liquides	214,167.02	VCB	72.39	0.80	2.10	15,503.94	0.17	0.45
Combustibles solides	1,192,834.79	VCB	88.02	1.09	1.46	104,989.39	1.30	1.74
Combustibles gazeux	1,082,565.20	VCB	50.62	86.23	1.15	54,799.88	93.35	1.25
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,531,531.81	VCB				122,355.70	3.87	2.31
Combustibles liquides	166,785.18	VCB	72.42	1.03	1.92	12,077.97	0.17	0.32
Combustibles solides	1,096,096.88	VCB	88.40	1.06	1.53	96,895.85	1.17	1.68
Combustibles gazeux	268,649.75	VCB	49.81	9.42	1.14	13,381.88	2.53	0.31
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	307,993.64	VCB				12,549.09	IA,SO	0.25
Combustibles liquides	47,381.84	VCB	72.31	IA	2.70	3,425.97	IA	0.13
Combustibles solides	51,497.32	VCB	80.96	IA	0.57	4,169.37	IA	0.03
Combustibles gazeux	209,114.49	VCB	23.69	IA	0.46	4,953.75	IA	0.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	650,041.56	VCB				40,388.42	90.95	0.87
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	45,240.60	VCB	86.74	2.86	0.58	3,924.18	0.13	0.03
Combustibles gazeux	604,800.96	VCB	60.29	150.16	1.40	36,464.24	90.82	0.85
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	(Gg)
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,669,717.83	VCB				60,546.98	2.97	1.81
Combustibles liquides	121,487.54	VCB	72.49	2.57	1.44	8,806.17	0.31	0.17
Combustibles solides	166,300.80	VCB	34.76	1.21	0.69	5,780.50	0.20	0.12
Combustibles gazeux	904,641.50	VCB	50.80	1.00	0.99	45,960.30	0.90	0.90
Biomasse	477,288.00	VCB	84.19	3.27	1.31 ⁽³⁾	40,182.72	1.56	0.62
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	218,161.70	VCB				7,095.93	0.26	0.20
Combustibles liquides	7,612.64	VCB	72.47	2.82	1.51	551.69	0.02	0.01
Combustibles solides	96,965.66	VCB	0.39	1.04	0.69	37.72	0.10	0.07
Combustibles gazeux	113,583.40	VCB	57.28	1.19	1.08	6,506.51	0.13	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	55,604.21	VCB				3,473.70	0.07	0.05
Combustibles liquides	9,422.72	VCB	72.53	2.48	1.42	683.43	0.02	0.01
Combustibles solides	14,204.27	VCB	84.91	1.28	0.71	1,206.07	0.02	0.01
Combustibles gazeux	31,977.22	VCB	49.54	0.97	0.86	1,584.20	0.03	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	168,189.35	VCB				8,513.79	0.18	0.15
Combustibles liquides	6,856.95	VCB	72.47	2.82	1.51	496.93	0.02	0.01
Combustibles solides	770.58	VCB	80.96	2.58	0.57	62.39	0.00	0.00
Combustibles gazeux	160,561.83	VCB	49.54	0.97	0.86	7,954.48	0.16	0.14
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	664,255.40	VCB				10,703.78	1.85	0.82
Combustibles liquides	58,382.07	VCB	72.48	2.79	1.50	4,231.31	0.16	0.09
Combustibles solides	2,550.52	VCB	89.60	1.60	1.07	228.52	0.00	0.00
Combustibles gazeux	126,034.81	VCB	49.54	0.97	0.86	6,243.96	0.12	0.11
Biomasse	477,288.00	VCB	84.19	3.27	1.31 ⁽³⁾	40,182.72	1.56	0.62
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	563,507.17	VCB				30,759.77	0.62	0.59
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	18,967.46	VCB	72.40	2.29	1.37	1,373.23	0.04	0.03
Combustibles solides	7,932.83	VCB	85.53	1.21	0.68	678.51	0.01	0.01
Combustibles gazeux	114,310.85	VCB	51.01	0.97	1.36	5,830.89	0.11	0.16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,379.24	VCB	72.47	2.82	1.51	172.42	0.01	0.00
Combustibles solides	33,757.54	VCB	80.79	1.43	0.66	2,727.12	0.05	0.02
Combustibles gazeux	14,405.01	VCB	49.54	0.97	0.89	713.65	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	14,795.67	VCB	72.57	2.17	1.32	1,073.68	0.03	0.02
Combustibles solides	10,119.40	VCB	83.03	1.75	0.69	840.18	0.02	0.01
Combustibles gazeux	326,656.48	VCB	49.71	0.97	0.92	16,238.63	0.32	0.30
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	3,070.80	VCB	72.77	0.79	0.92	223.47	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	17,111.90	VCB	51.89	0.96	1.70	888.00	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,514,354.70	VCB				167,989.41	35.48	25.72
Combustibles liquides	2,236,933.07	VCB	68.92	9.83	11.31	154,167.11	21.99	25.30
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	273,490.07	VCB	50.54	49.05	1.29	13,822.30	13.42	0.35
Biomasse	3,931.56	VCB	61.77	20.30	15.21	242.87	0.08	0.06
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	92,285.79	VCB				6,297.31	0.44	0.57
Essence d'aviation	3,835.63	VCB	69.51	65.33	6.86	266.62	0.25	0.03
Carburacteur (kérosène)	88,450.17	VCB	68.18	2.14	6.15	6,030.69	0.19	0.54
b. Transport routier	1,668,352.85	VCB				113,736.02	11.77	14.39
Essence	1,184,365.91	VCB	67.43	7.57	11.19	79,860.10	8.97	13.25
Carburant diesel	450,883.95	VCB	71.28	3.31	2.33	32,138.73	1.49	1.05
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	29,551.09	VCB	58.79	43.07	1.15	1,737.19	1.27	0.03
Biomasse	3,551.89	VCB	61.77	10.51	16.61 ⁽³⁾	219.42	0.04	0.06
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	76,550.90	VCB				5,456.50	0.29	2.20
Combustibles ou carburants liquides	76,550.90	VCB	71.28	3.84	28.77	5,456.50	0.29	2.20
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	67,093.56	VCB				4,819.10	0.34	1.10
Pétrole résiduel (mazout lourd)	30,815.73	VCB	72.47	6.53	1.87	2,233.23	0.20	0.06
Gaz/Carburant diesel	36,277.83	VCB	71.28	3.84	28.77	2,585.86	0.14	1.04
Gaz		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	610,071.59	VCB				37,680.48	22.64	7.45
Autre (non précisé)	610,071.59	VCB				37,680.48	22.64	7.45
Combustibles ou carburants liquides	365,752.96	VCB	69.98	28.57	19.50	25,595.38	10.45	7.13
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	243,938.97	VCB	49.54	49.78	1.31	12,085.11	12.14	0.32
Biomasse	379.67	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	23.45	0.04	0.00
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,392,671.85	VCB				68,412.19	95.48	2.28
Combustibles liquides	205,989.34	VCB	72.47	0.73	0.47	14,928.75	0.15	0.10
Combustibles solides	1,756.60	VCB	89.26	209.71	1.05	156.80	0.37	0.00
Combustibles gazeux	1,066,841.92	VCB	49.99	0.97	1.06	53,326.63	1.03	1.14
Biomasse	118,084.00	VCB	83.33	795.39	8.89 ⁽³⁾	9,839.71	93.92	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	512,443.97	VCB				27,155.08	0.49	0.57
Combustibles liquides	64,390.89	VCB	72.35	0.85	0.99	4,658.81	0.05	0.06
Combustibles solides	10.41	VCB	79.65	153.73	0.77	0.83	0.00	0.00
Combustibles gazeux	448,042.67	VCB	50.21	0.97	1.14	22,495.44	0.43	0.51
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	836,045.19	VCB				38,662.41	94.95	1.65
Combustibles liquides	126,079.39	VCB	72.53	0.68	0.17	9,145.15	0.09	0.02
Combustibles solides	1,746.19	VCB	89.32	210.04	1.05	155.97	0.37	0.00
Combustibles gazeux	590,135.62	VCB	49.75	0.97	0.99	29,361.29	0.57	0.58
Biomasse	118,084.00	VCB	83.33	795.39	8.89 ⁽³⁾	9,839.71	93.92	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	44,182.69	VCB				2,594.70	0.04	0.06
Combustibles liquides	15,519.06	VCB	72.48	0.70	0.83	1,124.79	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	28,663.63	VCB	51.28	0.97	1.49	1,469.91	0.03	0.04
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)			
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	128.400.20	44.687.95	77.427.96		-8.929.29	104.589.48	39.11	VCB	4.090.494.67	19.00	77.719.40		77.719.40	0.99	282.121.42		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	26.621.20	478.12	13.661.91		-190.49	13.627.90	22.65	VCB	308.673.89	16.25	5.014.71	816.69	4.198.02	1.00	15.315.77		
		Essence	10 ³		2.168.49	5.311.46		-1.740.83	-1.403.41	35.00	VCB	-49.112.96	18.36	-901.80		-901.80	0.99	-3.257.00		
		Carburacteur (kérosène)	10 ³		812.74	376.16	3.592.65	228.12	-3.384.20	37.40	VCB	-126.569.13	19.32	-2.445.32		-2.445.32	0.99	-8.831.70		
		Kérosène – autre	10 ³		26.34	81.80		1.564.73	-1.620.18	37.68	VCB	-61.048.42	18.45	-1.126.35		-1.126.35	0.99	-4.068.00		
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³		701.77	5.621.62	211.08	-1.605.71	-3.525.22	38.39	VCB	-135.332.53	19.54	-2.645.00		-2.645.00	0.99	-9.552.84		
		Mazout résiduaire	10 ³		3.563.01	2.028.24	1.035.44	-334.70	834.03	42.50	VCB	35.446.33	20.18	715.37		715.37	0.99	2.583.66		
		GPL	10 ³		133.60	258.38		1.589.87	-1.714.65	26.58	VCB	-45.573.34	16.51	-752.52	IA	-752.52	1.00	-2.745.46		
		Éthane				1.608.70		2.973.22	-4.581.92	17.22	VCB	-78.900.63	15.61	-1.231.98	1.301.06	-2.533.04	1.00	-9.241.37		
		Naphte	10 ³		0.05	0.07		54.79	-54.82	35.17	VCB	-1.927.91	19.33	-37.28	60.97	-98.25	0.99	-356.64		
		Bitume	10 ³		175.92	1.064.55		-29.19	-859.44	44.46	VCB	-38.210.60	20.90	-798.60	3.043.48	-3.842.08	0.99	-13.946.75		
		Lubrifiants	10 ³		193.65	522.27		-135.80	-192.83	39.16	VCB	-7.551.22	19.66	-148.48	408.32	-556.80	0.99	-2.021.17		
		Coke de pétrole	10 ³		980.20	135.56		-17.55	862.19	45.47	VCB	39.203.28	21.99	862.05		862.05	1.00	3.160.86		
		Alimentation des raffineries	10 ³		0.44	431.67		-132.65	-298.58	35.17	VCB	-10.500.94	19.33	-203.03	2.501.78	-2.704.81	0.99	-9.818.46		
		Pétrole – autre	10 ³		1.678.54	988.36		3.804.67	-3.114.49	39.82	VCB	-124.019.06	19.84	-2.460.45	181.98	-2.642.43	0.99	-9.592.01		
		Autres comb. fossiles liquides																		
		Gaz de distillation				SO		PC		-88.11	88.11	36.53	VCB							
		Total – Combustibles fossiles liquides																		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		612.81			0.00	612.81	27.70	VCB	16.974.94	23.50	398.94		398.94	1.00	1.462.79		
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Autre charbon bitum.	kt	38.062.57	15.881.44	34.183.16		416.69	19.344.16	29.07	VCB	562.414.61	21.91	12.322.94		12.322.94	1.00	45.184.12		
		Charbon sous-bitum.	kt	25.285.32	2.162.85			0.00	27.448.17	19.15	VCB	525.632.53	24.68	12.972.97		12.972.97	1.00	47.567.55		
		Lignite	kt	11.790.10				-1.90	11.792.00	15.00	VCB	176.880.04	25.73	4.551.39		4.551.39	0.98	16.354.66		
	Comb. secondaires	Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Tourbe			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		595.76	298.09		-133.78	431.45	28.83	VCB	12.438.59	23.46	291.81		291.81	0.99	1.059.29		
		Autres comb. fossiles solides																		
Coke de pétrole																				
Total – Comb. fossiles solides		Gl	174.589.37	791.85	89.163.18		2.902.01	83.316.03	38.17	VCB	3.180.173.04	13.84	44.017.59	1.140.48	42.877.11	1.00	156.429.99			
Autres comb. fossiles gazeux																				
Total – Comb. fossiles gazeux																				
Total – Biomasse			44.560.42	PC	PC		PC	44.560.42	16.01	VCB	713.455.60	23.73	16.929.08		16.929.08	1.00	62.073.31			
Biomasse solide		Mg	163.000.00	PC	PC		PC	163.000.00	24.12	VCB	3.931.56	17.06	67.07		67.07	1.00	245.93			
Biomasse liquide		10 ³	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
Biomasse gazeuse		10 ⁶ l	128.400.20	44.687.95	77.427.96		-8.929.29	104.589.48	39.11	VCB	4.090.494.67	19.00	77.719.40		77.719.40	0.99	282.121.42			

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPRI). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
I.A.B Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.A.B Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.A.B Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
I.A.B Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
I.A.B Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.A.B Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.A.B Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
I.A.B Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
I.A.B Gaz de pétrole liquéfié/1998 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
I.A.B Gaz de pétrole liquéfié/1998 : Le carbone stocké est imputable à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique « Carbone stocké du gaz de pétrole liquéfié ».	
I.A.B Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
I.A.B Coke de pétrole/1998 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides	
I.A.B Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.A.B Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
I.A.B Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.A.B Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
I.A.B Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
I.A.B Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégatonnes (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾ (PJ)	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾ (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (%)	Émissions de CO ₂ (%)
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,798.29	3,239.93	229,912.06	2,778.58	193,405.97	16.60	18.88
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,294.34	1,294.34	111,628.40	1,360.89	110,926.70	-4.89	0.63
Combustibles gazeux	3,180.17	2,930.49	156,429.99	3,327.54	167,909.11	-11.93	-6.84
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,272.81	7,464.76	497,970.45	7,467.01	472,241.78	-0.03	5.45

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : Dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	95.36			SO	64.95	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	3.91	7.70	NE	SO	30.12	NE
Activités minières		7.70	NE	SO	30.12	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	91.45	0.38	NE	SO	34.83	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	34.83	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1998 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1998 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1998 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1998 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1998 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						124.70	251.04	0.12
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ³ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	99,210.10	1,249.37	2,480.26		123.95	246.07	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	99,210.10	0.55	12.88		0.05	1.28	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		307,993.53	2.27	12.01	0.37	0.70	3.70	0.12
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						52.47	906.17	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	203,491.50	47.21	1,454.52		9.61	295.98	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	77,310.60	24.17	3,240.12		1.87	250.50	
iv. Distribution	(préciser)		202,655.10	NE	744.09		NE	150.79	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	241,196.49	169.96	866.10		40.99	208.90	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		241,196.49	169.96	866.10		40.99	208.90	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					10,255.66	1,031.00	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	99,210.10	36,476.77	8,117.51		3,618.86	805.34	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	203,491.50	32,614.35	1,095.05		6,636.74	222.83	
iii. Combiné			11,221.90	4,674,940.91	251,862,649.92		0.05	2.83	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					6,993.81	4.57	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	4,433.71	1,267,155.59	829.17	0.72	5,618.20	3.68	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	4,433.71	181,556.50	118.63	NE	804.97	0.53	NE
iii. Combiné			11,221.90	50,850,048,930.03	32,878,790.87	NE	570.63	0.37	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans la colonne ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité. Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité. Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	134,407.77				9,164.22	0.29	0.83
Carburéacteur (kérosène)	134,365.20	68.18	0.00	0.01	9,161.26	0.29	0.83
Essence	42.57	69.51	0.07	0.01	2.96	0.00	0.00
Soutes (marine)	52,090.25				3,765.38	0.32	0.31
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,084.17	71.28	0.00	0.03	576.23	0.03	0.23
Mazout résiduaire	44,006.07	72.47	0.01	0.00	3,189.15	0.29	0.08
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

(1) Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	40.71	59.29
Marine	56.29	43.71

(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	35,223.57	SO,NE,PC	19.68	4,910.80	1,946.75	34.33	5,595.80	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,130.96	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,370.14												IA
2. Production de chaux	1,833.31												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	533.55												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	210.81												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	183.14	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	183.14	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,237.05	NE,PC	19.68	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,237.05	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.34							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		16.34							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,664.78	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	5,578.20	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,687.89	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,976.89	NE				NE	5,578.20			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.03	0.03				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				(Gg)									
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				4,910.80	1,946.75	34.33	17.60	0.06	0.06				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				4,486.53	1,562.46	0.63	1.72	SO	SO				
2. Injection de mousses				44.74	41.56	SO	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				146.06	74.25	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				266.75	266.51	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				2.76	1.98	0.74	1.02	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	18.98	12.90	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.06	0.06				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	13.96	1.95	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	13.34	1.00	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	0.62	0.96	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	9,190.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,190.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0.3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
C. Production de métaux						11,664.78	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.27	SO,NE		7,687.89	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	15,832.84	0.04	NE		698.50	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,936.80	0.78	NE		6,989.38	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,348.17	1A	NE		1A	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,372.92	1.68	NE		3,976.89	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	77.10	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						9,190.79	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,190.79	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. 	
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.	
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.	
2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.	
2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.	
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996.	
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.	
2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.	
2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.	
2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						9,130.96	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	12,315.59	0.52			6,370.14	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,389.34	0.77			1,833.31	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,262.30	0.42			533.55	PC				
4. Bicarbonate de soude						210.81	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	507.98	0.42			210.81	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						183.14	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	361.70	0.51	SO	SO	183.14	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,237.05	1,322.87	NE,PC	SO,PC	19.68	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,205.07	1.56	NE	NE	5,237.05	1,322.87	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	935.42			0.00					3.34	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			16.34	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (amméa) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (amméa) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾							Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾		
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.41	0.26	IA,SO,NE,PC	0.89	113.25	IA,SO,NE,PC	958.47	35.30	IA,SO,NE,PC	78.54	25.43	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		772.93	61.78	0.22	SO,NE,PC	0.00	0.01	0.24	SO,NE,PC		156.19	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		772.37	60.63		SO	SO	SO	SO	SO	SO		94.74
Production d'aluminium																772.37	60.63		SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										27.99
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.41	0.26	IA,SO,NE,PC	0.89	113.25	IA,SO,NE,PC	958.47	35.30	IA,SO,NE,PC	78.54	25.43	0.06	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.56	1.15	0.22	SO,NE,PC	0.00	0.01	0.24	SO,NE,PC		61.46	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.40	0.13	SO	SO	113.09	SO	724.53	5.03	SO	78.53	SO	SO	NE	SO		0.00	0.06	0.17	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	31.97	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	0.04	SO	SO	SO	SO	SO	25.43	0.06	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	0.13	SO	SO	0.13	SO	201.51	29.11	SO	0.01	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
5. Solvants	0.00	SO	SO	0.89	SO	SO	0.46	1.17	SO	SO	SO	SO	NE	SO		0.00	SO	SO	SO	SO	0.00	0.01	0.13	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		0.52	1.03	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.47
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	60.98
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III))	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.04	0.06	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.11	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.06	0.05	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	IA	SO	SO	IA	SO	SO	IA	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.02	0.00	SO	SO	SO	SO	0.11	SO	SO	SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10nnee	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾			
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimique)⁽⁴⁾	0.92	0.95	IA,PC	1.78	329.38	PC	2,150.53	32.54	IA,PC	279.08	39.12	0.10	IA,NE,PC	PC	0.54	3.19	0.01	PC	PC	PC	PC	0.18	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations en vrac	0.92	0.95	PC	1.78	329.61	5.07	4,210.03	32.56	PC	279.35	39.12	0.10	NE,PC	PC	0.54	3.19	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.82	0.80	PC	1.78	329.19	5.07	3,603.38	24.03	PC	279.06	38.06	0.10	NE,PC	PC	0.54	3.15	0.00	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.10	0.16	PC	PC	0.42	PC	606.65	8.53	PC	0.29	1.07	0.10	NE,PC	PC	0.04	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Exportations en vrac	0.00	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.23	5.07	2,059.51	0.02	IA,PC	0.27	IA,PC	IA,PC	IA,NE	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	0.00	PC	PC	PC	0.23	5.07	2,059.51	0.02	PC	0.27	PC	PC	PC	NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	2800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400				23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	4.76	0.17	IA,SO,NE,PC	1.16	317.10	IA,SO,NE,PC	1,246.02	4.94	IA,SO,NE,PC	298.46	73.75	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,946.75	5,024.02	568.39	1.56	SO,NE,PC	0.00	0.08	1.76	SO,NE,PC	5,595.80	3,732.98	
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	5,578.20
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	4.76	0.17	IA,SO,NE,PC	1.16	317.10	IA,SO,NE,PC	1,246.02	4.94	IA,SO,NE,PC	298.46	73.75	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,946.75	3.64	10.57	1.56	SO,NE,PC	0.00	0.08	1.76	SO,NE,PC	17.60	1,468.78	
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	4.76	0.17	IA,SO,NE,PC	1.16	317.10	IA,SO,NE,PC	1,246.02	4.94	IA,SO,NE,PC	298.46	73.75	0.39	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,946.75	3.64	10.57	1.56	SO,NE,PC	0.00	0.08	1.76	SO,NE,PC	17.60	1,468.78	
Émissions virtuelles – F. (vi) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	10.76	0.62	IA,PC	2.31	922.25	PC	2,795.68	4.56	IA,PC	1,060.50	113.46	0.66	IA,NE,PC	PC	4,910.80	3.52	29.38	0.07	PC	PC	PC	1.37	PC	34.33	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	2.26	3.73	IA,SO,NE,PC	2.00	2.91	IA,SO,NE,PC	2.24	0.92	IA,SO,NE,PC	3.55	1.54	1.67	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2.52	0.97	2.78	0.04	SO,NE,PC	PC	PC	0.78	SO,NE,PC	1.95	1.01	

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce	
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.	
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.	
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.	
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.	
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.	
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).	
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,372,919.00	0.33	0.03		772.37	PC	60.63	PC	94.74	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										30.46	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,372,919.00		0.00						2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	27.99			1,000.00					27.99	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₃ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case.
- Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (*p. ex., HFC-32*) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions. Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.
<p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p>
<p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p>
<p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p>
<p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.</p>
<p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.67	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.67	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.57	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.10	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.10	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.59		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		NO
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.10	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,164.09	89.51			
A. Fermentation entérique	1,027.83				
1. Bovins ⁽¹⁾	989.70				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	149.76				
Bovins non laitiers	839.94				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	4.68				
3. Moutons	3.79				
4. Chèvres	0.74				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.11				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	18.38				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.42				
Agneaux	2.42				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	136.26	15.32			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	68.57				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	32.64				
Bovins non laitiers	35.93				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.17				
3. Moutons	0.14				
4. Chèvres	0.04				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.04				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	62.23				
9. Volaille	4.01				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.32			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.75			IA
14. Autre SGDA		0.25			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	74.20			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	41.96			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.35			IA
3. Émissions indirectes	NE	19.88			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14,152.15			69.93
Option A:				
Vaches laitières ⁽³⁾	1,170.00	327.27	0.06	128.00
Bovins non laitiers	12,982.15	189.20	0.04	64.70
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	85.09	NE	NE	55.00
3. Moutons	474.15	NE	NE	8.00
4. Chèvres	148.64	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	450.56	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	12,251.85	NE	NE	1.50
9. Volaille	119,548.60	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	302.85	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

- (1) On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.
- (2) Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.
- (3) Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.
- (4) À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans; (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
<p>4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.</p>

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾	Enclos-pâturage	Enclos-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	14,152.15							4.85
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,170.00	100.00	0.00	0.00	659.00	5.10	0.24	27.90
Bovins non laitiers	12,982.15	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.77
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	85.09	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	474.15	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	148.64	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	450.56	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	12,251.85	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.08
9. Volaille	119,548.60	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	302.85	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	NA	NA	NA	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux						
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)						Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux	
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	14,152.15		NE	60,681,044.59	NE	401,738,730.77	381,335,337.22	29,877,528.25	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,170.00	108.20	NE	53,211,662.53	NE	50,677,773.84	22,804,998.23	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	12,982.15	58.10	NE	7,469,382.06	NE	351,060,956.93	358,530,338.99	29,877,528.25	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	474.15	4.10	NE	NE	NE	745,770.62	1,216,783.64	NE		
Porcs	12,251.85	11.60	NE	136,175,490.17	NE	4,255,484.07	NE	1,418,494.69		
Volaille	119,548.60	0.50	NE	5,668,680.13	NE	49,884,385.10	1,133,736.03	NE		
Bisons	85.09	58.10	NE	NE	NE	2,124,902.92	2,816,731.78	NE		
Chèvres	148.64	10.50	NE	NE	NE	624,966.99	937,450.49	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	450.56	49.30	NE	NE	NE	9,546,599.11	12,654,794.17	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	302.85	4.10	NE	NE	NE	476,340.05	777,186.39	NE		
Autre (non précisée)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	202,525,214.89	SO,NE	469,397,179.63	400,872,019.72	31,296,022.94		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			41.96
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,652,746,000.00	0.01	20.23
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	408,970,302.55	0.01	6.67
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,652,746,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,021,864,621.21	0.01	12.58
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.27
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	5,101,032.00	0.33	2.63
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	15,722,872.00	-0.05	-1.30
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	722,634.00	0.83	0.94
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	12.35
		400,872,019.71		
3. Émissions indirectes				19.88
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	491,786,104.12	0.01	7.73
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	618,515,632.45	0.01	12.15
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.
4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N ₂ O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.45
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											NA,NE	NA,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											NA	NA
2. Légumineuses à grain											NA,PC	NA,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											NA	NA
3. Tubercules et racines											NA,NE	NA,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											NA	NA
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											NA	NA

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	68,876.33	751.86	31.72	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	53,030.87	737.29	31.02	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	54,244.41	737.29	31.02	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,213.53	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	5,003.55	9.12	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-6,172.16	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	11,175.71	9.12	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,673.69	0.93	0.04	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	283.42	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,390.27	0.93	0.04	SO	IA	SO
E. Établissements	8,168.21	4.52	0.15	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,330.45	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	22,153.51	14.57	0.61	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	854.07	NE	0.06	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂ eq
Catégorie d'affectation des terres	Subdivisions ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽³⁾⁽⁴⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Ecart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾⁽⁸⁾			Carbone stocké dans les sols - Ecart net ⁽⁹⁾		
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux ⁽¹⁰⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux	Sols organiques ⁽¹¹⁾	Sols minéraux	Sols organiques ⁽¹²⁾	
A. Total des terres forestières																
1. Terres forestières sans changement d'affectation																
	RZ1 Forêt de bouleau de la tige	1,102.80	IA	2.82	-3.36	-0.54	0.43	-0.14	IA,SO	827,901.96	-890,051.48	-22,551.51	101,448.44	-38,643.99	IA,SO	-147,698.92
	RZ2 Forêt de bouleau horizontal	55,614.02	IA	3.16	-3.14	0.02	0.18	-0.17	IA	175,634.21	-174,441.68	1,222.52	9,763.69	-6,897.12	IA	-6,599.22
	RZ3 Forêt maritime de l'Atlantique	15,666.02	IA	2.33	-3.09	-0.77	0.19	-0.17	IA	62,479.17	-56,461.62	-6,022.09	2,978.44	-2,797.12	IA	-20,905.05
	RZ7 Plaines à forêts mixtes	2,681.32	IA	4.09	-3.55	0.54	0.09	-0.14	IA	10,964.34	-9,525.96	1,438.38	228.95	-433.11	IA	-4,522.90
	RZ9 Plaines indiennes	302.24	IA	2.52	-2.12	0.39	0.00	-0.15	IA	700.20	-641.99	118.01	0.49	-44.14	IA	-274.44
	RZ9 Ouest du bouleau ouest	28,782.30	IA	2.39	-2.34	0.05	0.29	-0.10	IA	68,832.12	-67,404.87	1,427.25	8,283.89	-2,744.97	IA	-25,542.90
	RZ10 Plaines boréales	36,335.08	IA	3.55	-4.25	-0.71	1.13	-0.18	IA	128,441.20	-154,370.85	-25,939.65	41,026.66	-6,995.14	IA	-31,213.86
	RZ11 Prairies subarctiques	1,844.07	IA	3.39	-3.09	0.30	0.28	-0.14	IA	6,287.17	-5,719.66	567.51	283.91	-283.91	IA	-2,380.75
	RZ12 Prairies semi-arides	20,047.94	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ13 Prairies de la tige	2,047.94	IA	2.53	-2.14	0.39	0.24	-0.10	IA	50,728.65	-42,940.65	7,787.99	4,747.79	-1,956.64	IA	-38,790.35
	RZ14 Corallière montagnarde	37,888.17	IA	4.24	-4.08	0.17	0.35	-0.14	IA	160,700.97	-154,406.56	6,294.41	13,227.71	-5,413.79	IA	-15,730.56
	RZ15 Forêt maritime du Pacifique	14,791.21	IA	4.08	-3.29	0.79	0.22	-0.19	IA	100,580.64	-107,817.38	-7,231.32	3,264.64	-6,712.62	IA	-35,424.26
	RZ16 Corallière boréale	18,523.34	IA	3.45	-3.44	0.01	0.74	-0.17	IA	63,939.48	-63,721.11	217.37	13,623.87	-1,170.33	IA	-38,943.33
	RZ17 Corallière de la tige	412.04	IA	3.00	-2.34	0.70	0.06	-0.19	IA	1,250.22	-962.48	287.77	25.09	-777.97	IA	-86.66
	RZ18 Ouest du bouleau de la tige	1,829.70	IA	1.87	-3.22	-1.36	1.82	0.06	IA,SO	3,417.79	-5,964.33	-2,486.54	3,337.29	-1,111.11	IA	-2,712.06
2. Terres converties en terres forestières ⁽¹³⁾																
2.1 Terres en culture converties en terres forestières																
	RZ1 Forêt de bouleau de la tige	208.32	IA,PC	1.92	-0.85	1.26	0.27	0.05	IA,SO	996.75	-131.22	267.53	56.40	103.32	IA,SO	-1,213.53
	RZ2 Forêt maritime de l'Atlantique	286.26	IA,PC	1.27	-0.85	1.26	0.27	0.05	IA,SO	996.75	-131.22	267.53	56.40	103.32	IA,SO	-1,213.53
	RZ7 Plaines à forêts mixtes	24.42	IA	1.04	-0.48	1.21	0.24	0.05	IA	41.24	-11.68	29.40	5.98	1.24	IA	-135.30
	RZ9 Ouest du bouleau ouest	97.69	IA	1.97	-0.64	1.35	0.29	0.08	IA	491.98	-62.73	129.26	28.71	5.48	IA	-599.32
	RZ10 Plaines boréales	54.69	IA	2.04	-1.08	1.76	0.44	0.07	IA	196.20	-58.82	97.38	21.92	4.04	IA	-452.25
	RZ11 Prairies subarctiques	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ12 Prairies semi-arides	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ13 Prairies de la tige	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Corallière montagnarde	22.28	IA	0.15	PC	PC	NE	IA	3.39	PC	3.39	PC	NE	IA	-12.44	
	RZ15 Forêt maritime du Pacifique	6.67	IA	0.54	PC	PC	NE	IA	3.69	PC	3.69	PC	NE	IA	-13.53	
	RZ16 Corallière boréale	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Corallière de la tige	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du bouleau de la tige	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.2 Prairies converties en terres forestières	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.3 Habitats humides converties en terres forestières	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.4 Habitats humides converties en terres forestières	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	2.5 Autres terres converties en terres forestières	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sols organiques, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hauses ou baisses de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément, et si techniquement irréalisable de traiter les données séparément. On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(4) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
(5) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
(6) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la comptabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gy C, l'unité requise pour la colonne.
(7) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On ne doit pas effectuer les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assurant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un écosystème ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(8) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(9) L'organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CLUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5.V.	
5.A.1 RZ1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent la perte de C dans l'atmosphère sous forme de CO ₂ de CH ₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/Brûlage de la biomasse, tableau 5.V. Cela permet d'éviter le double comptage de C dans les sources de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts juridiques (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts juridiques); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ1 Forêt de bouleau de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ2 Forêt maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ9 Plaines indiennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ9 Ouest du bouleau ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ10 Plaines boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ11 Prairies subarctiques : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt juridique dans la zone de déclaration 12 - Prairies semi-arides.	
5.A.1 RZ13 Prairies de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ15 Forêt maritime du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ16 Corallière boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ17 Corallière de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.1 RZ18 Ouest du bouleau de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts juridiques; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts juridiques.	
5.A.2 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5.V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.A.2 RZ1 Forêt de bouleau de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 14 et 15 et ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2 RZ2 Forêt maritime de l'Atlantique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2 RZ9 Plaines indiennes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2 RZ9 Ouest du bouleau ouest : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2 RZ10 Plaines boréales : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2 RZ11 Prairies subarctiques : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2 RZ13 Prairies de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire de sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2 RZ15 Forêt maritime du Pacifique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire de sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2 RZ16 Corallière boréale : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2 RZ17 Corallière de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2 RZ18 Ouest du bouleau de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1998

Prairies

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(10),(11)}
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹²⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration. Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽³⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁴⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁵⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁶⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁸⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽⁹⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹⁰⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹¹⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation de terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Établissements⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivisions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS			Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾				
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁷⁾			Carbone stocké dans le sol par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾	Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁹⁾		
			Augmentation	Diminution	Écart net		Augmentation	Diminution				Écart net	
			(Mg Cha)			(Gg C)			(Gg)				
R. Total des établissements		2,010,00	0,02	-0,31	-0,71	-0,36	0,14	-41,08	-1,524,90	-262,25	287,98	7,180,13	
1. Établissements sans changement d'affectation⁽¹⁰⁾		1,661,08	0,02	NA	0,02	NA	NA	41,08	NA	41,08	NA	-150,33	
2. Terres converties en établissements⁽¹¹⁾		499,92	30,02	-3,47	-2,47	-1,73	0,05	-50,96	-1,524,90	-1,524,90	-262,25	287,98	
2.1 Terres forestières converties en établissements		499,92	30,02	-3,48	-2,48	-1,74	0,06	-50,96	-1,524,90	-1,483,73	-262,25	287,98	
RZ1 Est du bouchier de la taiga		10,47	PC	-0,23	-0,23	-1,46	-0,37	PC	-2,41	-2,41	-15,32	-3,82	79,00
RZ2 Prairie à forêts mixtes		101,60	PC	-2,46	-2,46	-1,29	0,05	PC	-270,21	-270,21	-130,91	46,08	
RZ3 Prairie hudsoniennes		40,81	PC	-3,67	-3,67	-1,41	0,02	PC	-149,97	-149,97	-57,64	34,32	
RZ4 Bouchier boreal ouest		90,43	PC	-2,41	-2,41	-1,43	0,02	PC	-26,72	-26,72	-44,13	8,58	
RZ5 Prairie boreale		1,23	PC	-0,31	-0,31	-1,51	0,01	PC	-0,62	-0,62	-1,00	0,17	
RZ11 Prairies subhumides		21,60	PC	-1,82	-1,82	-1,00	0,02	PC	-39,47	-39,47	-21,87	5,32	
RZ12 Prairies semi-arides		82,64	PC	-4,14	-4,14	-1,79	0,05	PC	-241,88	-241,88	-147,88	47,17	
RZ13 Prairie de la taiga		12,33	PC	-1,66	-1,66	-1,47	-0,01	PC	-13,02	-13,02	-17,97	0,14	
RZ14 Cordillère montagnarde		0,00	PC	0,00	0,00	0,00	0,00	PC	0,00	0,00	0,00	0,00	
RZ15 Montagne du Pacifique		10,41	PC	-3,80	-3,80	-1,30	0,23	PC	-39,50	-39,50	-13,49	2,42	
RZ16 Cordillère boréale		77,93	PC	-3,47	-3,47	-1,78	0,15	PC	-278,10	-278,10	-118,34	38,59	
RZ17 Cordillère de la taiga		41,30	PC	-6,23	-6,23	-3,79	1,02	PC	-257,19	-257,19	-156,00	42,31	
RZ18 Ouest du bouchier de la taiga		8,23	PC	-2,31	-2,31	-1,97	-0,08	PC	-20,04	-20,04	-10,25	1,87	
2.2 Terres en culture converties en établissements		0,00	PC	0,00	0,00	0,00	0,00	PC	0,00	0,00	0,00	0,00	
2.3 Prairies converties en établissements		0,14	PC	-0,68	-0,68	-0,54	-0,10	PC	-0,10	-0,10	-0,08	0,78	
RZ1 Est du bouchier de la taiga		NA	NE	NA	NA	NA	NA	NE	NA	NA	NA	NA	
RZ2 Est du bouchier boreal		0,77	SO/NE/PC	-54,00	-54,00	SO/NE/PC	SO/NE/PC	SO/NE/PC	-44,58	-44,58	SO/NE/PC	SO/NE/PC	
RZ3 Prairie à forêts mixtes		0,03	PC	-0,28	-0,28	PC	PC	PC	-0,01	-0,01	PC	PC	
RZ4 Prairie hudsoniennes		0,13	PC	-10,52	-10,52	PC	PC	PC	-1,33	-1,33	PC	PC	
RZ5 Bouchier boreal ouest		0,01	PC	-1,00	-1,00	PC	PC	PC	-0,04	-0,04	PC	PC	
RZ10 Prairie boreale		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ11 Prairie subhumide		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ12 Prairies semi-arides		0,00	PC	-3,00	-3,00	PC	PC	PC	-0,10	-0,10	PC	PC	
RZ13 Prairie de la taiga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ14 Cordillère montagnarde		0,00	PC	-93,54	-93,54	PC	PC	PC	-3,15	-3,15	PC	PC	
RZ15 Montagne du Pacifique		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
RZ16 Cordillère boréale		NA	NE	NA	NA	NE	NE	NE	NA	NA	NE	NA	
RZ17 Cordillère de la taiga		0,51	PC	-72,17	-72,17	PC	PC	PC	-36,36	-36,36	PC	PC	
RZ18 Ouest du bouchier de la taiga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.4 Milieux humides convertis en établissements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
2.5 Autres terres converties en établissements		0,00	PC	0,00	0,00	0,00	0,00	PC	0,00	0,00	PC	0,00	
RZ17 Taiga Cordillère		0,00	PC	-51,46	-51,46	PC	PC	PC	-0,08	-0,08	PC	0,23	
RZ18 Taiga Shield West		0,02	PC	-12,01	-12,01	PC	PC	PC	-0,26	-0,26	PC	0,96	
2.6 Habitats convertis en Setlements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
2.5 Other Land converted to Setlements		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arboreuse, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions des puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarées séparément sur sa, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie S.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut couvrir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+).
 (7) À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (8) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent le déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (9) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/15/17/Brûlage de la biomasse. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc, des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1

5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/15/17/Brûlage de la biomasse.

5.E.2.1 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.E.2.1.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.2 RZ1 Est du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.3 RZ2 Prairie à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.4 RZ3 Prairie hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.5 RZ4 Bouchier boreal ouest : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.6 RZ5 Prairie boreale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.7 RZ11 Prairie subhumide : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.8 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.9 RZ13 Prairie de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.10 RZ14 Cordillère montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.11 RZ15 Montagne du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.12 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.13 RZ17 Cordillère de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.1.14 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.

5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ1 Est du bouchier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ2 Prairie hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ3 Prairie hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ4 Bouchier boreal ouest : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ5 Prairie boreale : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ11 Prairie subhumide : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ13 Prairie de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ14 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ15 Montagne du Pacifique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ16 Cordillère boréale : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1998

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUIXS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1998

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1998

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Emissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	348.08	0.25	0.14
B. Terres en culture	348.08	0.25	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	348.08	0.25	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,SO,NE	IA,SO,NE
Sols minéraux	348.08	0.25	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	143.41	0.34	0.08
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	143.41	0.34	0.08
2.2 Prairies converties en terres en culture	204.67	0.19	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	204.67	0.19	0.06
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	SO	SO
Sols organiques	PC	SO	SO
Sols minéraux	PC	SO	SO
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	663,309.00	0.13	305.09
B. Terres en culture^{(6), (7)}	663,309.00	0.13	305.09
Calcaire CaCO ₃	310,957.00	0.12	136.83
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	352,352.00	0.13	168.26
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	1.535.963,80	133,04	0,49	0,02	204.341,86	751,86	31,58
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	1.509.073,70	133,01	0,49	0,02	200.727,79	737,29	31,02
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	1.509.073,70	133,01	0,49	0,02	200.727,79	737,29	31,02
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	1.509,07	133,01	0,49	0,02	200.727,79	737,29	31,02
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	139,77	0,54	0,02	2.372,70	9,12	0,37
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	139,77	0,54	0,02	2.372,70	9,12	0,37
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16,98	139,77	0,54	0,02	2.372,70	9,12	0,37
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	139,77	0,54	0,02	2.372,70	9,12	0,37
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16,98	139,77	0,54	0,02	2.372,70	9,12	0,37
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	2.130,88	118,86	0,44	0,02	253,28	0,93	0,04
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	2.130,88	118,86	0,44	0,02	253,28	0,93	0,04
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	2,13	118,86	0,44	0,02	253,28	0,93	0,04
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	2.130,88	118,86	0,44	0,02	253,28	0,93	0,04
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	2,13	118,86	0,44	0,02	253,28	0,93	0,04
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	kha	7,78	126,95	0,58	0,02	988,09	4,53	0,13
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

- (1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.
- (2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.
- (3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.
- (4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).
- (5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».
- (6) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).
- (7) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.
- (8) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1. Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1. Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2. Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.A.2. Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».	
5.B.2. Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2. Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.	
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.	
5.B.2. Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.	
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.	
5.D.1. Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».	
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2. Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.	
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.	
5.D.2. Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.	
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZ/Brûlage de la biomasse.	

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	216.03	1,184.64	2.18	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,173.92		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,036.12		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	137.80		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	137.80		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.68	2.01	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.68	2.01	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	216.03	0.04	0.16	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
					(t / DUS)		(Gg)	
1. Décharges contrôlées	17,209.73	1.00	NE	0.08	SO	1,036.12	271.82	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						137.80	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,892.16	0.80	30.00	0.07	SO	137.80	PC	SO

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁴⁾	30,157.08
Population urbaine (en milliers) ⁽⁴⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.55
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.65
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁶⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁷⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁷⁾	PC

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradé, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou brûlé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

⁽⁴⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽⁶⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁷⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,006.60				216.03	0.04	0.16
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	23.29	32,148.30	1.60	0.80	748.79	0.04	0.02
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1),(2)}					216.03	SO,NE	0.15
Incinération des déchets urbains	983.31	219.70	NE	0.15	216.03	NE	0.15
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Cas documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - (b) la composition des déchets enfouis;
 - (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradé (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne reflèterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1998 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 1998 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradé (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré) / déchets urbains solides annuels SEDS. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des bouses d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1: Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					10.68	NE	2.01
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	10.68	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	30,157.08	26.57	0.16	0.01	2.01

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environmga Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,440,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	95.83	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	161,500,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,756,200,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	4,100,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	232,500,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	32,100,000.00	1.00
Textile total	23,100,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic	100.00	NE	72.34	NE
Anaérobic	SO	NE	27.66	NE
Autre (<i>préciser</i>)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	593,984.34	5,587.08	177.12	4,910.80	1,946.75	34.33	5,595.80	0.16	0.16	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	489,668.41	2,486.49	33.37							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	497,970.45												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	472,241.78	228.75	33.25							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	175,293.21	94.82	3.43							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,546.98	2.97	1.81							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	167,989.41	35.48	25.72							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	68,412.19	95.48	2.28							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	17,426.64	2,257.74	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	64.95	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	17,426.64	2,192.79	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,223.57	SO,NE,PC	19.68	4,910.80	1,946.75	34.33	5,595.80	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	9,130.96	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,237.05	NE,PC	19.68	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,664.78	SO,NE	SO				5,578.20		0.09	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				4,910.80	1,946.75	34.33	17.60	0.06	0.06				
G. Autre	9,190.79	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.67							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,164.09	89.51							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,027.83											
B. Gestion du fumier		136.26	15.32									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	74.20									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ 68,876.33	751.86	31.72							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ 53,030.87	737.29	31.02							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 5,003.55	9.12	0.50							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 2,673.69	0.93	0.04							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,168.21	4.52	0.15							SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	216.03	1,184.64	2.18							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,173.92								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.68	2.01							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 216.03	0.04	0.16							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	12,929.60	0.61	1.14							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,164.22	0.29	0.83							IA	IA	IA	IA
Marine	3,765.38	0.32	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	50,265.30												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)				équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)				
Total – Émissions et absorptions nationales	593,984.34	5,587.08	177.12	4,910.80	1,946.75	34.33	5,595.80	0.16	0.16	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	489,668.41	2,486.49	33.37							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	497,970.45												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	472,241.78	228.75	33.25							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	17,426.64	2,257.74	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,223.57	SO,NE,PC	19.68	4,910.80	1,946.75	34.33	5,595.80	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.67							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,164.09	89.51							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	68,876.33	751.86	31.72							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	216.03	1,184.64	2.18							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	12,929.60	0.61	1.14							IA	IA	IA	IA
Aviation	9,164.22	0.29	0.83							IA	IA	IA	IA
Marine	3,765.38	0.32	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	50,265.30												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	593,984.34	117,328.58	54,908.47	1,946.75	5,595.80	3,732.98	777,496.94
1. Énergie	489,668.41	52,216.31	10,343.33				552,228.05
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	472,241.78	4,803.75	10,306.68				487,352.21
1. Industries énergétiques	175,293.21	1,991.16	1,064.71				178,349.09
2. Industries manufacturières et construction	60,546.98	62.46	561.43				61,170.87
3. Transport	167,989.41	745.12	7,972.56				176,707.09
4. Autres secteurs	68,412.19	2,005.01	707.98				71,125.17
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	17,426.64	47,412.55	36.64				64,875.83
1. Combustibles solides	SO,NE	1,364.05	SO,NE,PC				1,364.05
2. Pétrole et gaz naturel	17,426.64	46,048.50	36.64				63,511.78
2. Procédés industriels	35,223.57	SO,NE,PC	6,100.33	1,946.75	5,595.80	3,732.98	52,599.44
A. Produits minéraux	9,130.96	SO	SO				9,130.96
B. Industrie chimique	5,237.05	NE,PC	6,100.33	PC	PC	PC	11,337.37
C. Production de métal	11,664.78	SO,NE	SO	SO	5,578.20	2,264.20	19,507.18
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				1,946.75	17.60	1,468.78	3,433.14
G. Autre	9,190.79	NE	NE	SO	SO	SO	9,190.79
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		207.96				207.96
4. Agriculture		24,445.82	27,748.84				52,194.67
A. Fermentation entérique		21,584.33					21,584.33
B. Gestion du fumier		2,861.49	4,748.16				7,609.65
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	23,000.69				23,000.69
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	68,876.33	15,789.07	9,832.66				94,498.06
A. Terres forestières	53,030.87	15,483.03	9,616.68				78,130.59
B. Terres en culture	5,003.55	191.62	156.39				5,351.56
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,673.69	19.56	12.13				2,705.39
E. Établissements	8,168.21	94.86	47.45				8,310.52
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	216.03	24,877.38	675.35				25,768.77
A. Enfouissement des déchets solides	SO	24,652.35					24,652.35
B. Épuration des eaux		224.25	624.46				848.71
C. Incinération des déchets	216.03	0.78	50.89				267.71
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales							
Aviation							
Marine							
Opérations multilatérales							
Émissions de CO₂ de la biomasse							
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

MR (méthode de référence)

N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

N2 (niveau 2 du GIEC)

N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIITS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évaporation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évaporation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évaporation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évaporation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
I.B.2.c.iii Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HFPs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Sol agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	590,930.92	593,984.34	3,053.42	0.52	-0.45	0.39	118,950.72	117,328.58	-1,622.13	-1.36	-0.24	-0.21	54,560.19	54,908.47	348.28	0.64	0.05	0.04
1. Énergie	491,291.90	489,668.41	-1,623.49	-0.33	-0.24	-0.21	52,545.38	52,216.31	-329.08	-0.63	-0.05	-0.04	11,179.08	10,343.33	-835.75	-7.48	-0.12	-0.11
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	474,283.18	472,241.78	-2,041.41	-0.43	-0.30	-0.26	4,824.02	4,803.75	-20.27	-0.42	0.00	0.00	11,148.02	10,306.68	-841.33	-7.55	-0.12	-0.11
I.A.1. Industries énergétiques	177,083.29	175,293.21	-1,790.08	-1.01	-0.26	-0.23	2,016.96	1,991.16	-25.80	-1.28	0.00	0.00	1,091.73	1,064.71	-27.02	-2.47	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	61,110.98	60,546.98	-564.01	-0.92	-0.08	-0.07	62.57	62.46	-0.11	-0.18	0.00	0.00	566.04	561.43	-4.61	-0.81	0.00	0.00
I.A.3. Transport	168,004.15	167,989.41	-14.74	-0.01	0.00	0.00	739.58	745.12	5.54	0.75	0.00	0.00	8,783.85	7,972.56	-811.29	-9.24	-0.12	-0.10
I.A.4. Autres secteurs	68,084.77	68,412.19	327.42	0.48	0.05	0.04	2,004.91	2,005.01	0.10	0.00	0.00	0.00	706.39	707.98	1.58	0.22	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	17,008.72	17,426.64	417.92	2.46	0.06	0.05	47,721.36	47,412.55	-308.81	-0.65	-0.05	-0.04	31.06	36.64	5.58	17.96	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,364.05	1,364.05					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	17,008.72	17,426.64	417.92	2.46	0.06	0.05	46,357.31	46,048.50	-308.81	-0.67	-0.05	-0.04	31.06	36.64	5.58	17.96	0.00	0.00
2. Procédés industriels	35,382.34	35,223.57	-158.77	-0.45	-0.02	-0.02	SO,NE,PC	SO,NE,PC					5,836.08	6,100.33	264.24	4.53	0.04	0.03
2.A. Produits minéraux	9,129.57	9,130.96	1.39	0.02	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,326.41	5,237.05	-89.37	-1.68	-0.01	-0.01	NE,PC	NE,PC					5,836.08	6,100.33	264.24	4.53	0.04	0.03
2.C. Production de métal	11,662.10	11,664.78	2.68	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	9,264.26	9,190.79	-73.48	-0.79	-0.01	-0.01	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											454.35	207.96	-246.39	-54.23	-0.04	-0.03
4. Agriculture							24,441.45	24,445.82	4.38	0.02	0.00	0.00	26,404.89	27,748.84	1,343.96	5.09	0.20	0.17
4.A. Fermentation entérique							21,580.16	21,584.33	4.17	0.02								
4.B. Gestion du fumier							2,861.28	2,861.49	0.21	0.01	0.00	0.00	4,745.82	4,748.16	2.34	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,659.07	23,000.69	1,341.62	6.19	0.20	0.17
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	64,054.65	68,876.33	4,821.68	7.53		0.62	15,568.58	15,789.07	220.49		0.03	0.03	9,694.18	9,832.66	138.48	1.43	0.02	0.02
5.A. Terres forestières	49,776.43	53,030.87	3,254.44	6.54	0.48	0.42	15,391.89	15,483.03	91.14	0.59	0.01	0.01	9,556.41	9,616.68	60.27	0.63	0.01	0.01
5.B. Terres en culture	4,836.98	5,003.55	166.57	3.44	0.02	0.02	115.39	191.62	76.23	66.07	0.01	0.01	102.90	156.39	53.48	51.97	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,416.12	2,673.69	257.58	10.66	0.04	0.03	2.62	19.56	16.94	646.09	0.00	0.00	1.45	12.13	10.68	736.44	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,025.12	8,168.21	1,143.09	16.27	0.17	0.15	58.67	94.86	36.18	61.67	0.01	0.00	33.42	47.45	14.04	42.00	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
6. Déchets	202.03	216.03	14.00	6.93	0.00	0.00	26,395.31	24,877.38	-1,517.93	-5.75	-0.22	-0.20	991.61	675.35	-316.26	-31.89	-0.05	-0.04
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					26,170.65	24,652.35	-1,518.30	-5.80			943.74	624.46	-319.27	-33.83	-0.05	-0.04
6.B. Épuration des eaux							224.04	224.25	0.21	0.09	0.00	0.00	47.87	50.89	3.02	6.30	0.00	0.00
6.C. Incinération des déchets	202.03	216.03	14.00	6.93	0.00	0.00	0.62	0.78	0.17	26.99	0.00	0.00	SO	SO				
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	12,940.18	12,929.60	-10.58	-0.08	0.00	0.00	13.28	12.78	-0.50	-3.80	0.00	0.00	369.62	353.81	-15.81	-4.28	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	50,267.66	50,265.30	-2.35	0.00	0.00	0.00										-1.02	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions réelles	1,946.75	1,946.75	0.00	0.00	0.00	0.00	5,595.80	5,595.80	0.00	0.00	0.00	0.00	3,705.17	3,732.98	27.82	0.75	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							5,578.20	5,578.20										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	1,946.75	1,946.75	0.00	0.00	0.00	0.00	17.60	17.60	0.00	0.00	0.00	0.00	1,483.22	1,468.78	-14.43	-0.97	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	4,910.80	4,910.80					34.33	34.33					1,483.22	1,483.22	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	775,689.56	777,496.94	1,807.39	0.23	775,689.56
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	686,372.15	682,998.88	-3,373.26	-0.49	686,372.15

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x (DP-PP) / PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽⁴⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.
⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Cas documentaire :
 Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 Recalcul : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalcul : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
 Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
 Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
 Recalcul/1998 : À noter que certaines des valeurs consignées dans la colonne « Présentation précédente » diffèrent de celles de 2004. Consulter les rapports du CUPR présentés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Partie 5 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
1.CJ Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.CJ Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.CJ Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.CJ Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol et 1.AA.2.D Biomasse des piles, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
Industrie chimique CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	Récupération/CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération/CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.			
2.C.1.2 Saumon de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.4 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.2 Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.2 Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.F.P2.2 Par produit	HFC227ea					Correction d'une erreur de transcription
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.		Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂					Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et indifférencié ".
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O).			
3.D.5 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	N ₂ O		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O).			
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales		
4 Agriculture	N ₂ O		Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4 Agriculture	N ₂ O		Révision des CE : à partir de PPE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies			
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des populations animales		
4.A Fermentation entérique \ Vaches laitières \ Option A \ Bétail non laitier	CH ₄			Révision des populations animales		

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
Partie 8 de 20

Préciser la catégorie de sources ou de puits ²⁰ où les changements d'estimation ont eu lieu	GIS	à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., renseignements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ²¹	coefficients d'émulsion ²²	données sur les activités ²³		
4.0 Gestion du fumier	CH				Révision des populations animales	
4.1 Gestion du fumier	NO				Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier	
4.1.B Gestion du fumier - Vaches laitières / Dégâts A / Bœuf non laité	CH				Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier	
4.2 Soils agricoles	NO	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour				
4.2.1 Empais vivielles	NO				Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	
4.2.1.1 Déchets animaux épandus sur les sols	NO				Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier
4.2.1.1.1 Résultats de récolte	NO				Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités
4.2.1.1.1.A Autres émissions directes (préciser) 4.2.1.1.1.1.1 Jachères	NO				Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier
4.2.1.1.1.1.A.1 Autres émissions directes (préciser) 4.2.1.1.1.1.1.1 Sans labour et labour réduit	NO				Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies	Révision des données sur les activités
4.2.1.1.1.1.A.2 Fumier dans les prairies, les parcours et les champs	NO	Nouvelle source de déclaration				
4.2.1.1.1.1.A.2.1 Dépôts atmosphériques	NO				Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier	
4.2.1.1.1.1.A.2.2 Lavaison et ramassage d'aurore	NO				Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier	
4.2.1.2 Bédun ou place des résidus agricoles	CH	Remplacez « NE » par « PC ».				
4.2.2 Fèves de soja	NO	Remplacez « NE » par « PC ».				
5.ATCATP	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATP	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.ATCATP	NO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CH					
5.A Terres forestières	NO					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Est du bouchet de la taiga		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Est du bouchet de la taiga		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Est du bouchet de la taiga		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone.				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Est du bouchet de la taiga		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Est du bouchet de la taiga		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R21 Bouchet boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Soils organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 14 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouclier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	N ₂ O					
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 5(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ 5(IV) Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate de calcium CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ 5(IV) Emissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate de calcium CaMg(CO ₃) ₂	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Partie 20 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ ou les changements d'estimation ou un lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R29 Boischet boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R29 Boischet boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R29 Boischet boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E. Zones de peuplement \SV\ Bâtillage de la biomasse	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E. Zones de peuplement \SV\ Bâtillage de la biomasse	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.E. Zones de peuplement \SV\ Bâtillage de la biomasse	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.H Autres terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.H Autres terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
5.ATCATP \Éléments d'information\Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du
6.Déchets	CO ₂					Voir les inscriptions par catégorie
6.Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6.Déchets	N ₂ O	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6.A.1 Enfouissement des déchets solides	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mis à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mis à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par
6.A.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH ₄			Correction des estimations provinciales. Estimations nationales		
6.A.3 Autre (prêt de préciser) Décharge de déchets de bois	CH ₄			Pourcentage des déchets de bois des décharges de piles et papiers mis à jour utilisé pour estimer les données sur les activités		
6.B Réparation des eaux usées	CH ₄					Perfectionnement des méthodes d'extrapolation
6.B Réparation des eaux usées	N ₂ O					Perfectionnement des méthodes d'extrapolation
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-X1E) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-X1E) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	CH ₄					Les valeurs de l'incinération des eaux usées des installations sanitaires ont été corrigées pour 1997 et 1998. La contribution de la province de la C.-B. a été omise dans le RIN de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CH ₄					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciter) Incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciter) Incinération des déchets urbains	CH ₄					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciter) Incinération des déchets urbains	N ₂ O					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude de l'échantillonnage et de la cohérence.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs 1998 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Cost differences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs 1998 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Cost differences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs 1998 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Cost differences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs 1998 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Cost differences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs 1998 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPR déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Cost differences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
 Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

GES		Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾	Explication
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ4 Est du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ5 Est du bouclier boréal		
Carbone	5 ATCATH		RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5 ATCATH		RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5 ATCATH		RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5 ATCATH		RZ9 Bouclier boréal ouest		
Carbone	5 ATCATH		RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5 ATCATH		RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5 ATCATH		RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ14 Cordillère montagnarde		
Carbone	5 ATCATH		RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5 ATCATH		RZ16 Cordillère boréale		
Carbone	5 ATCATH		RZ17 Cordillère de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH		RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH		RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ4 Est du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ5 Est du bouclier boréal		
Carbone	5 ATCATH		RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5 ATCATH		RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5 ATCATH		RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5 ATCATH		RZ9 Bouclier boréal ouest		
Carbone	5 ATCATH		RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5 ATCATH		RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5 ATCATH		RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ14 Cordillère montagnarde		
Carbone	5 ATCATH		RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5 ATCATH		RZ16 Cordillère boréale		
Carbone	5 ATCATH		RZ17 Cordillère de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH		RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH		RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH		5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH		5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATH		RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATH		RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ4 Est du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH		RZ5 Est du bouclier boréal		

Carbone	5 ATCAIT	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCAIT	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCAIT	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCAIT	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCAIT	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCAIT	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCAIT	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCAIT	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCAIT	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCAIT	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCAIT	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCAIT	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCAIT	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCAIT	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCAIT	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCAIT	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCAIT	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCAIT	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCAIT	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCAIT	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCAIT	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCAIT	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCAIT	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCAIT	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCAIT	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCAIT	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCAIT	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCAIT	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCAIT	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCAIT	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCAIT	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCAIT	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCAIT	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCAIT	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCAIT	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCAIT	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCAIT	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCAIT	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCAIT	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCAIT	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Energie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Energie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Energie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrene	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Emissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Emissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.

Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ11 Prairies subarctiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	I.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	I.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	I.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	I.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel : I.B.2.a Pétrole 1. Exploration	I.B.2.A. Pétrole II Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.B.2.B.1 Exploration	I.B.2.B.1. Exploration	I.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C. Evacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C. Evacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.1.B Raffinage du pétrole	I.A.1.B Raffinage du pétrole	I.B.2.C. Evacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans I.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	I.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	I.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel I.B.2.a Pétrole 1. Exploration	I.B.2.A. Pétrole II Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.B.2.B.1 Exploration	I.B.2.B.1. Exploration	I.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Ethylène	2.B.5.2 Ethylène	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	I.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans selles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	I.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	I.C2 Opérations multilatérales	I.C2 Opérations multilatérales	I.AA.3A Aviation civile et I.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur \ Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation IA (inventorier ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1998
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	489,668.41	14.31
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	472,241.78	13.03
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	175,293.21	21.54
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	60,546.98	-2.66
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	167,989.41	18.35
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	68,412.19	-1.46
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	65.04
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	17,426.64	65.04
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	35,223.57	16.28
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	9,130.96	10.32
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	5,237.05	33.47
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	11,664.78	19.33
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	9,190.79	10.50
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture										
A. Fermentation entérique										
B. Gestion du fumier										
C. Riziculture										
D. Sols agricoles										
E. Feux de savane dirigés										
F. Résidus agricoles du brûlage des champs										
G. Autre										
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	68,876.33	-153.89
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	53,030.87	-134.09
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	5,003.55	-64.03
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	2,673.69	-44.25
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	8,168.21	-9.87
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	-19.20
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées										
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	216.03	-19.20
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂ à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	79.39
Total des émissions de CO₂ à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	14.42
Autres postes :										
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	12,929.60	30.49
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	9,164.22	32.40
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	3,765.38	26.05
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	53,061.71	50,265.30	12.97

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	2,486.49	42.85
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	228.75	7.03
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	94.82	19.92
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	2.97	5.46
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	35.48	14.40
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	95.48	-5.31
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fuitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	2,257.74	47.87
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	64.95	-28.75
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	2,192.79	52.73
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆										
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆										
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits										
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	1,164.09	16.53
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	1,027.83	17.36
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	136.26	10.61
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	751.86	398.80
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	737.29	466.17
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	9.12	-41.44
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	0.93	162.85
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	4.52	-1.25
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	1,184.64	12.05
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	1,173.92	12.22
B. Epuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	10.68	0.24
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	0.04	-91.49
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	5,587.08	41.53
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	4,835.21	27.35
Autres postes :										
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	0.61	32.07
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	0.29	33.60
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	0.32	30.70
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse										

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1998

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Variation en comparaison de l'année de référence	
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	33.37		22.14
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	33.25		22.16
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	3.43		20.43
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	1.81		4.48
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	25.72		26.26
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	2.28		0.94
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12		16.68
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	0.12		16.68
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68		-48.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	19.68		-48.00
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
D. Autre production											
E. Production d'halocarbures et de SF ₆											
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆											
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	0.67		18.89
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	89.51		12.16
A. Fermentation entérique											
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	15.32		16.67
C. Riziculture											
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	74.20		11.28
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	31.72		392.04
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	31.02		466.17
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	0.50		-36.72
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE		0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.04		163.22
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.15		-1.27
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	2.18		-0.37
A. Enfouissement des déchets solides											
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	2.01		12.79
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	0.16		-59.02
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	177.12		14.90
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	145.41		-1.56
Autres postes :											
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	1.14		17.94
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	0.83		32.41
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	0.31		-8.36
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse											

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
 (Feuille 4 de 5)
 (Première de 2 parties)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	100.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	100.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	0.11	100.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	0.96	100.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	0.04	100.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	0.08	100.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.03	100.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00	100.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	-14.42
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	0.77	-14.63
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	0.06	-13.07
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	-24.99
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	0.16	-24.99

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	593,984.34	79.39
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	525,108.02	14.42
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	117,328.58	41.53
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	101,539.51	27.35
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	54,908.47	14.90
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	45,075.81	-1.56
HFC	NA,NO	NA,NO	NA,NO	NA,NO	NA,NO	479.41	868.99	1,412.21	1,946.75	100.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	5,595.80	-14.42
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	3,732.98	-24.99
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁵⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	64.27
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(5),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	682,998.88	14.61

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	552,228.05	16.66
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	52,599.44	-1.75
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	207.96	18.89
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	52,194.67	14.17
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	94,498.06	-177.05
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	25,768.77	11.33
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	777,496.94	64.27

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCATF.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1997

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	480,930.32	2,441.07	34.25	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	465,164.11	212.55	34.13	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	159,910.35	80.00	3.07	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	110,729.96	3.20	2.08	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	13,714.16	IA,SO	0.24	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	35,466.23	76.80	0.74	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	64,173.82	3.13	1.90	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,229.64	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,151.55	0.06	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,823.80	0.18	0.16	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,698.17	1.96	0.88	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	33,270.66	0.66	0.62	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	8,892.17	0.19	0.20	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,549.20	0.06	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,580.09	0.39	0.35	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,249.21	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	164,484.61	34.75	26.73	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,161.47	0.43	0.56	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	110,345.28	12.19	14.81	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,661.57	0.30	2.29	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,210.29	0.29	1.08	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	38,106.00	21.54	8.01	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	38,106.00	21.54	8.01	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	76,595.33	94.66	2.43	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	29,820.29	0.53	0.65	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	43,850.40	94.09	1.72	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,924.64	0.04	0.07	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,766.21	2,228.52	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	78.07	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	78.07	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,766.21	2,150.45	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	124.43	257.24	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	41.25	835.44				IA	IA
c. Évacuation et torchage	15,600.53	1,057.78	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,109.42	1,054.22				IA	IA
Torchage	5,491.11	3.56	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	11,922.50	0.53	1.07	IA	IA	IA	IA
Aviation	8,885.18	0.28	0.80	IA	IA	IA	IA
Marine	3,037.32	0.26	0.27	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,061.71						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO ₂ et de CH ₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH ₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.
1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1997 : Il n'y a pas de récupération de CH ₄ .
1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,921,535.54	VCB				465,164.11	212.55	34.13
Combustibles liquides	2,698,718.30	VCB	69.94	8.09	10.01	188,753.35	21.85	27.01
Combustibles solides	1,259,770.49	VCB	83.25	1.46	1.40	104,876.99	1.85	1.76
Combustibles gazeux	3,386,410.98	VCB	50.65	27.84	1.08	171,533.76	94.27	3.65
Biomasse	576,635.77	VCB	92.02	164.04	2.96 ⁽³⁾		94.59	1.71
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,217,171.69	VCB				159,910.35	80.00	3.07
Combustibles liquides	160,712.31	VCB	73.54	0.79	2.24	11,818.06	0.13	0.36
Combustibles solides	1,092,669.41	VCB	90.41	1.13	1.51	98,783.00	1.23	1.65
Combustibles gazeux	963,789.98	VCB	51.16	81.60	1.10	49,309.29	78.64	1.06
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,341,525.51	VCB				110,729.96	3.20	2.08
Combustibles liquides	112,600.82	VCB	73.59	1.12	2.12	8,286.26	0.13	0.24
Combustibles solides	1,005,087.80	VCB	90.82	1.10	1.59	91,278.45	1.11	1.60
Combustibles gazeux	223,836.89	VCB	49.88	8.80	1.11	11,165.24	1.97	0.25
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	301,045.01	VCB				13,714.16	IA,SO	0.24
Combustibles liquides	48,111.48	VCB	73.41	IA	2.53	3,531.80	IA	0.12
Combustibles solides	44,026.21	VCB	84.45	IA	0.57	3,718.02	IA	0.03
Combustibles gazeux	208,907.32	VCB	30.94	IA	0.44	6,464.34	IA	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	574,601.18	VCB				35,466.23	76.80	0.74
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	43,555.41	VCB	86.94	2.82	0.58	3,786.52	0.12	0.03
Combustibles gazeux	531,045.77	VCB	59.66	144.38	1.35	31,679.70	76.67	0.72
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,712,101.76	VCB				64,173.82	3.13	1.90
Combustibles liquides	128,384.86	VCB	73.68	2.56	1.44	9,459.07	0.33	0.19
Combustibles solides	165,125.59	VCB	35.82	1.20	0.69	5,915.46	0.20	0.11
Combustibles gazeux	959,471.31	VCB	50.86	1.00	0.98	48,799.30	0.96	0.94
Biomasse	459,120.00	VCB	94.28	3.59	1.44 ⁽³⁾	43,283.90	1.65	0.66
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	216,520.74	VCB				7,229.64	0.26	0.20
Combustibles liquides	7,422.52	VCB	73.81	2.88	1.53	547.84	0.02	0.01
Combustibles solides	94,678.27	VCB	0.47	1.04	0.69	44.46	0.10	0.07
Combustibles gazeux	114,419.95	VCB	58.01	1.21	1.10	6,637.34	0.14	0.13
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	50,162.23	VCB				3,151.55	0.06	0.05
Combustibles liquides	8,901.13	VCB	73.55	2.28	1.37	654.72	0.02	0.01
Combustibles solides	13,003.27	VCB	84.21	1.27	0.69	1,095.05	0.02	0.01
Combustibles gazeux	28,257.82	VCB	49.61	0.97	0.87	1,401.77	0.03	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	173,853.41	VCB				8,823.80	0.18	0.16
Combustibles liquides	7,095.77	VCB	73.81	2.88	1.53	523.72	0.02	0.01
Combustibles solides	798.19	VCB	84.45	2.70	0.57	67.41	0.00	0.00
Combustibles gazeux	165,959.45	VCB	49.61	0.97	0.87	8,232.67	0.16	0.14
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	662,317.35	VCB				11,698.17	1.96	0.88
Combustibles liquides	62,102.56	VCB	73.79	2.83	1.52	4,582.32	0.18	0.09
Combustibles solides	2,848.28	VCB	90.56	1.57	1.05	257.93	0.00	0.00
Combustibles gazeux	138,246.51	VCB	49.61	0.97	0.87	6,857.93	0.13	0.12
Biomasse	459,120.00	VCB	94.28	3.59	1.44 ⁽³⁾	43,283.90	1.65	0.66
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	609,248.03	VCB				33,270.66	0.66	0.62
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	19,869.02	VCB	73.54	2.40	1.41	1,461.19	0.05	0.03
Combustibles solides	9,268.11	VCB	85.83	1.25	0.68	795.46	0.01	0.01
Combustibles gazeux	130,475.22	VCB	50.86	0.97	1.31	6,635.52	0.13	0.17
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	1,833.91	VCB	73.81	2.88	1.53	135.36	0.01	0.00
Combustibles solides	33,801.23	VCB	81.40	1.38	0.66	2,751.32	0.05	0.02
Combustibles gazeux	13,355.42	VCB	49.61	0.97	0.89	662.52	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	16,444.12	VCB	73.55	2.10	1.31	1,209.13	0.03	0.02
Combustibles solides	10,728.24	VCB	84.25	1.75	0.70	903.83	0.02	0.01
Combustibles gazeux	351,232.66	VCB	49.73	0.97	0.91	17,467.14	0.34	0.32
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4,715.84	VCB	73.11	0.76	0.90	344.79	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	17,524.29	VCB	51.61	0.96	1.61	904.41	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,453,295.14	VCB				164,484.61	34.75	26.73
Combustibles liquides	2,176,702.99	VCB	69.15	9.75	12.11	150,527.68	21.22	26.36
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	275,916.79	VCB	50.58	48.99	1.29	13,956.93	13.52	0.36
Biomasse	675.36	VCB	61.77	21.41	15.64	41.72	0.01	0.01
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	87,911.27	VCB				6,161.47	0.43	0.56
Essence d'aviation	3,703.93	VCB	69.51	65.33	6.86	257.46	0.24	0.03
Carburacteur (kérosène)	84,207.34	VCB	70.11	2.20	6.32	5,904.01	0.19	0.53
b. Transport routier	1,609,974.46	VCB				110,345.28	12.19	14.81
Essence	1,151,201.93	VCB	68.09	8.21	11.97	78,385.36	9.46	13.78
Carburant diesel	427,338.43	VCB	70.58	3.34	2.30	30,161.17	1.43	0.98
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	30,824.40	VCB	58.35	42.18	1.14	1,798.75	1.30	0.04
Biomasse	609.71	VCB	61.77	11.66	17.10 ⁽³⁾	37.66	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	80,215.90	VCB				5,661.57	0.30	2.29
Combustibles ou carburants liquides	80,215.90	VCB	70.58	3.80	28.49	5,661.57	0.30	2.29
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	58,629.30	VCB				4,210.29	0.29	1.08
Pétrole résiduel (mazout lourd)	22,389.27	VCB	73.81	6.65	1.90	1,652.50	0.15	0.04
Gaz/Carburant diesel	36,240.03	VCB	70.58	3.80	28.49	2,557.79	0.14	1.03
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	616,564.22	VCB				38,106.00	21.54	8.01
Autre (non précisé)	616,564.22	VCB				38,106.00	21.54	8.01
Combustibles ou carburants liquides	371,406.17	VCB	69.86	25.10	20.69	25,947.83	9.32	7.69
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	245,092.39	VCB	49.61	49.84	1.31	12,158.18	12.22	0.32
Biomasse	65.65	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	4.06	0.01	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,538,966.95	VCB				76,595.33	94.66	2.43
Combustibles liquides	232,918.14	VCB	72.77	0.72	0.45	16,948.54	0.17	0.10
Combustibles solides	1,975.49	VCB	90.38	210.32	1.05	178.54	0.42	0.00
Combustibles gazeux	1,187,232.91	VCB	50.09	0.97	1.09	59,468.25	1.15	1.29
Biomasse	116,840.41	VCB	83.33	795.35	8.89 ⁽³⁾	9,736.09	92.93	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	561,266.66	VCB				29,820.29	0.53	0.65
Combustibles liquides	69,251.50	VCB	72.75	0.79	0.93	5,038.27	0.05	0.06
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	492,015.15	VCB	50.37	0.97	1.18	24,782.02	0.48	0.58
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	927,794.92	VCB				43,850.40	94.09	1.72
Combustibles liquides	147,070.94	VCB	72.79	0.68	0.18	10,704.83	0.10	0.03
Combustibles solides	1,975.49	VCB	90.38	210.32	1.05	178.54	0.42	0.00
Combustibles gazeux	661,908.07	VCB	49.81	0.97	0.99	32,967.02	0.64	0.65
Biomasse	116,840.41	VCB	83.33	795.35	8.89 ⁽³⁾	9,736.09	92.93	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	49,905.38	VCB				2,924.64	0.04	0.07
Combustibles liquides	16,595.70	VCB	72.64	0.69	0.82	1,205.44	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	33,309.68	VCB	51.61	0.96	1.61	1,719.21	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE			Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	123,821.20	44,190.18	71,810.60		-8,306.92	104,507.70	39.11	VCB	4,087,296.13	19.00	77,658.63		77,658.63	0.99	281,900.81		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC			SO	SO,PC	SO	SO,PC		
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	26,030.30	446.30	11,597.19		1,089.47	13,789.93	22.95	VCB	316,514.29	16.20	5,127.00	703.70	4,423.30	1.00	16,137.66		
		Essence	10 ³ m ³		2,114.03	6,274.84	0.00	-1,875.12	-2,285.70	34.66	VCB	-79,214.45	18.54	-1,468.74	SO	-1,468.74	0.99	-5,304.58		
		Carburacteur (kérosène)	10 ³ m ³		713.39	263.41	3,484.38		247.02	-3,281.42	36.37	VCB	-119,345.33	19.32	-2,305.76	SO	-2,305.76	0.99	-8,327.64	
		Kérosène – autre	10 ³ m ³		111.80	80.67		SO	2,159.89	-2,128.77	37.68	VCB	-80,211.95	18.45	-1,479.92	SO	-1,479.92	0.99	-5,344.97	
		Huile de schiste			PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m ³		1,066.47	6,296.91	185.12		-2,171.94	-3,243.62	38.68	VCB	-125,463.37	19.42	-2,436.05	SO	-2,436.05	0.99	-8,798.20	
		Mazout résiduaire	10 ³ m ³		2,428.20	2,065.01	822.06		-343.25	-115.61	41.73	VCB	-4,824.47	20.18	-97.37	SO	-97.37	0.99	-351.65	
		GPL	10 ³ m ³		157.56	205.18			1,470.85	-1,518.46	26.76	VCB	-40,638.42	16.51	-670.91	IA	-670.91	1.00	-2,447.72	
		Éthane				1,502.79			2,850.77	-4,353.57	18.36	VCB	-79,931.47	15.61	-1,248.07	1,499.61	-2,747.68	1.00	-10,024.45	
		Naphte	10 ³ m ³		0.05	0.04			18.00	-18.00	35.17	VCB	-632.92	19.33	-12.24	78.41	-90.65	0.99	-329.07	
		Bitume	10 ³ m ³		273.04	977.16			74.64	-778.76	44.46	VCB	-34,623.79	20.90	-723.64	2,960.54	-3,684.18	0.99	-13,373.56	
		Lubrifiants	10 ³ m ³		207.47	464.01		PC	-11.85	-244.69	39.16	VCB	-9,581.98	19.66	-188.41	424.76	-613.17	0.99	-2,225.79	
		Coke de pétrole	10 ³ m ³		913.90	150.79			79.03	684.08	43.93	VCB	30,049.57	22.76	683.98	SO	683.98	1.00	2,507.91	
		Alimentation des raffineries	10 ³ m ³		21.93	570.82			-103.60	-445.29	35.17	VCB	-15,660.81	19.33	-302.80	2,481.87	-2,784.67	0.99	-10,108.36	
		Pétrole – autre	10 ³ m ³		2,142.95	681.53			4,062.90	-2,601.48	39.82	VCB	-103,590.79	19.84	-2,055.17	230.83	-2,286.00	0.99	-8,298.16	
		Autres comb. fossiles liquides												657.63		SO	8.92			32.53
		Gaz de distillation				SO			PC	-16.78	16.78	39.19	VCB	657.63	13.56	8.92	SO	8.92	1.00	32.53
		Totaux – Combustibles fossiles liquides												3,740,797.90		70,489.46	8,379.73	62,109.73		225,644.76
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthraxite ⁽²⁾	kt		485.42			0.00	485.42	27.70	VCB	13,446.18	23.50	316.01	SO	316.01	1.00	1,158.70		
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC			
		Autre charbon bitum.	kt	41,238.38	13,018.27	36,529.92		PC	796.72	16,930.00	29.35	VCB	496,946.09	21.51	10,691.31	SO	10,691.31	1.00	39,201.45	
		Charbon sous-bitum.	kt	25,782.50	965.27			PC	0.00	26,747.76	18.30	VCB	489,484.08	27.29	13,359.56	SO	13,359.56	1.00	48,985.07	
		Lignite	kt	11,652.55					21.86	11,630.69	15.00	VCB	174,460.29	25.73	4,489.13	SO	4,489.13	0.98	16,130.93	
		Huile de schiste		PC	PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Tourbe		PC	PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC		
	Comb. secondaires	Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Four à coke/coke de gaz	kt		641.50	318.77			-94.97	417.71	28.83	VCB	12,042.45	23.46	282.52	SO	282.52	0.99	1,025.55	
		Autres comb. fossiles solides													SO	SO	SO		SO	
Coke de pétrole												1,186,379.10		29,138.53	SO	29,138.53		106,501.70		
Totaux – Comb. fossiles solides			GI	168,139.39	1,269.50	81,795.31		3,026.43	84,587.15	38.12	VCB	3,224,462.26	13.81	44,536.68	1,167.33	43,369.35	1.00	158,225.85		
Comb. fossiles	Gaz naturel (sec)													SO	SO	SO		SO		
Autres comb. fossiles gazeux												3,224,462.26		44,536.68	1,167.33	43,369.35		158,225.85		
Totaux - Comb. fossiles gazeux												8,151,639.25		144,164.66	9,547.05	134,617.61		490,372.32		
Totaux														16,316.24	SO	16,316.24		59,826.20		
Totaux – Biomasse				43,494.23	PC	PC		PC	43,494.23	15.93	VCB	692,800.21	23.53	16,304.71	SO	16,304.71	1.00	59,783.95		
		Biomasse solide	Mg	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25		
		Biomasse liquide	10 ³ m ³		SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	123,821.20	44,190.18	71,810.60		-8,306.92	104,507.70	39.11	VCB	4,087,296.13	19.00	77,658.63		77,658.63	0.99	281,900.81		

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'antraxite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquesettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1997 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/1997 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégatons (ML) et ne peut pas être combinée avec la liquer résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liquer résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation	Émissions	Consommation	Émissions
				d'énergie	de CO ₂	d'énergie	de CO ₂
(PJ)	(PJ)	(Gg)	(PJ)	(Gg)	(%)	(%)	
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,740.80	3,163.15	225,644.76	2,698.72	188,753.35	17.21	19.54
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,186.38	1,186.38	106,501.70	1,259.77	104,876.99	-5.83	1.55
Combustibles gazeux	3,224.46	2,968.36	158,225.85	3,386.41	171,533.76	-12.35	-7.76
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,151.64	7,317.88	490,372.32	7,344.90	465,164.11	-0.37	5.42

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	5,407.56	0.75	19.33	78.41	
Lubrifiants	43,203.74	0.50	19.66	424.76	
Bitume	141,652.59	1.00	20.90	2,960.54	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	256,105.01	0.33	13.81	1,167.33	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	120,051.15	0.80	15.61	1,499.61	
Autre (veuillez préciser)				2,712.69	
Autre (non précisé)	55,401.57	0.21	19.84	230.82	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	160,455.02	0.80	19.33	2,481.87	
			Total	8,843.34	
	Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence			4,684.60	

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.

1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1997 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.

1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».

1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
287.52	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,557.44	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
10,855.31	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
4,280.20	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
IA	IA	SO	SO
5,498.56	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
846.33	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
9,100.21	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
32,425.57			
17,176.88			

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	101.67			SO	78.07	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	4.85	8.27	NE	SO	40.12	NE
Activités minières		8.27	NE	SO	40.12	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	96.82	0.39	NE	SO	37.95	NE
Activités minières		0.39	NE	SO	37.95	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/1997 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1997 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/1997 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1997 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.B Transformation du combustible solide/1997 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ³ m ³	95,248.00	1,298.49	2,655.71		123.68	252.95	
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	95,248.00	0.58	13.51		0.06	1.29	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	301,044.93	2.33	9.97	0.38	0.70	3.00	0.11
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
vi. Autre							41.25	835.44	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	199,415.00	46.93	1,447.64		9.36	288.68	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	76,436.40	24.13	3,233.77		1.84	247.18	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	196,772.60		744.09		NE	146.42	
iv. Distribution	(préciser)		167,558.08	179.35	914.09		30.05	153.16	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	number	167,558.08	179.35	914.09		30.05	153.16	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
Dans des zones résidentielles ou commerciales							10,109.42	1,054.22	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	95,248.00	38,902.36	8,740.17		3,705.37	832.48	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	199,415.00	32,113.75	1,089.07		6,403.96	217.18	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	18,499.50	4,450,911.47	246,305,140.37		0.08	4.56	
iii. Combiné							5,491.11	3.56	0.00
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,881.99	970,883.45	628.42	0.54	3,768.96	2.44	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,881.99	235,667.88	153.94	NE	914.86	0.60	NE
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	18,499.50	43,638,432,502.10	28,288,393.08	NE	807.29	0.52	NE
iii. Combiné							SO	SO	SO
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾			IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO

- ⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).
- ⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.
- ⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.
- ⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.
- ⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.
- ⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans la tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité. Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	126,727.09				8,885.18	0.28	0.80
Carburéacteur (kérosène)	126,727.06	70.11	0.00	0.01	8,885.18	0.28	0.80
Essence	0.03	69.51	0.07	0.01	0.00	0.00	0.00
Soutes (marine)	41,464.93				3,037.32	0.26	0.27
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,160.36	70.58	0.00	0.03	505.37	0.03	0.20
Mazout résiduaire	34,304.56	73.81	0.01	0.00	2,531.94	0.23	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	40.96	59.04
Marine	58.57	41.43

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Total – Procédés industriels	35,601.97	SO,NE,PC	35.31	3,871.04	1,412.21	56.22	5,461.62	0.13	0.13	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,982.86	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,207.44												IA
2. Production de chaux	1,846.42												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	544.95												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	218.51												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	165.54	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	165.54	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,166.97	NE,PC	35.31	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,166.97	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.41							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		31.89							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,480.30	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	5,443.43	0.07	0.07	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,551.70	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,928.60	NE				NE	5,443.43			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆				SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits				PC		PC		PC					
Production de HCFC-22				PC									
Autre				PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives				PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				3,871.04	1,412.21	56.22	18.19	0.06	0.05				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				3,524.73	1,196.67	2.26	1.68	SO	SO				
2. Injection de mousses				41.27	34.15	0.01	0.01	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				37.57	SO,NE	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				266.28	180.48	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				1.20	0.91	1.29	1.31	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	19.29	13.01	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.05	0.05				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	33.36	2.18	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	32.07	0.55	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	1.29	1.62	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	9,971.84	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,971.84	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004 .
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulé.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						8,982.86	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	12,001.03	0.52			6,207.44	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,404.56	0.77			1,846.42	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,291.80	0.42			544.95	PC				
4. Bicarbonate de soude						218.51	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	526.53	0.42			218.51	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						165.54	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	Utilisation de magnésite	326.94	0.51	SO	SO	165.54	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,166.97	1,408.65	NE,PC	SO,PC	35.31	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,215.14	1.56	NE	NE	5,166.97	1,408.65	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,001.60			0.00					3.41	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			31.89	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
C. Production de métaux						11,480.30	SO,NO	SO,NE	SO,NO	SO	SO
1. Sidérurgie			0.28	SO,NE		7,551.70	SO,NO	SO,NE	SO,NO		
Acier	Production d'acier	15,458.64	0.05	NE		726.51	NO	NE	NO		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,669.79	0.79	NE		6,825.19	NO	NE	NO		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,266.14	1A	NE		1A	NO	NE	NO		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	NO	NE	NO		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,325.60	1.69	NE		3,928.60	NO	NE	NO		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	57.70	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						9,971.84	NE	NE	NO	NE	NO
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,971.84	NE	NE	NO	NE	NO

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/ t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammérges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammérges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾										Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	2.78	0.04	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	76.70	IA,SO,NE,PC	739.16	43.53	IA,SO,NE,PC	52.08	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		754.29	60.30	0.23	SO,NE,PC	0.00	0.01	0.31	SO,NE,PC			127.44	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		753.71	59.17		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	72.44
Production d'aluminium																753.71	59.17		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																											2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																											11.80
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																										
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	2.78	0.04	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	76.70	IA,SO,NE,PC	739.16	43.53	IA,SO,NE,PC	52.08	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.59	1.13	0.23	SO,NE,PC	0.00	0.01	0.31	SO,NE,PC			55.00	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.28	0.04	SO	SO	76.70	SO	600.05	4.47	SO	52.08	SO	SO	NE	SO		0.00	0.03	0.20	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	2.50	SO	SO	SO	SO	SO	3.79	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	134.91	36.40	SO	SO	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.42	2.66	SO	SO	SO	SO	NE	SO		0.00	0.00	SO	SO	SO	0.00	0.01	0.17	SO	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		0.55	1.02	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.43
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	54.57
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III))	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.03	0.08	0.03	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.14	SO,PC			SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.03	0.03	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.02	0.04	SO	SO	SO	SO	0.14	SO			SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10nnee	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₃	C ₂ F ₆	C ₂ F ₈	C ₂ F ₁₀	e-C ₃ F ₈	C ₃ F ₈	C ₃ F ₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	3.48	0.56	IA,PC	IA,PC	291.56	IA,PC	1,686.81	55.04	IA,PC	205.92	10.01	0.24	IA,NE,PC	PC	0.84	3.21	2.70	PC	0.00	0.02	0.30	PC	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	3.48	0.56	PC	PC	291.97	PC	3,769.17	55.04	PC	206.40	10.01	0.24	NE,PC	PC	0.84	3.21	2.70	PC	0.00	0.02	0.30	PC	PC	PC	NE	
en vrac	3.48	0.56	PC	PC	291.91	PC	3,088.23	48.51	PC	206.35	10.01	0.24	NE,PC	PC	0.84	3.18	2.69	PC	0.00	0.02	0.30	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	0.05	PC	680.95	6.52	PC	0.05	PC	PC	NE,PC	PC	0.00	0.03	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Exportations	IA,PC	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0.41	IA,PC	2,082.37	IA,PC	IA,PC	0.48	IA,PC	IA,PC	IA,NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	0.00	PC	PC	PC	PC	NE	
en vrac	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	0.41	PC	2,082.37	PC	PC	0.48	PC	PC	NE,PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	0.00	PC	PC	PC	PC	NE	
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400				23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	32.53	0.03	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	214.75	IA,SO,NE,PC	960.91	6.09	IA,SO,NE,PC	197.90	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,412.21	4,902.90	554.73	1.60	SO,NE,PC	0.00	0.08	2.30	SO,NE,PC	5,461.62	3,045.78	
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	4,899.09	544.34	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	5,443.43	1,731.30
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	32.53	0.03	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	214.75	IA,SO,NE,PC	960.91	6.09	IA,SO,NE,PC	197.90	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,412.21	3.81	10.39	1.60	SO,NE,PC	0.00	0.08	2.30	SO,NE,PC	18.19	1,314.49	
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	32.53	0.03	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	214.75	IA,SO,NE,PC	960.91	6.09	IA,SO,NE,PC	197.90	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,412.21	3.81	10.39	1.60	SO,NE,PC	0.00	0.08	2.30	SO,NE,PC	18.19	1,314.49	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	40.72	0.36	IA,PC	IA,PC	816.37	IA,PC	2,192.85	7.71	IA,PC	782.49	29.02	1.51	IA,NE,PC	PC	3,871.04	5.46	29.49	18.88	PC	0.00	0.15	2.23	PC	56.22	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	1.25	13.19	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3.80	IA,SO,NE,PC	2.28	1.26	IA,SO,NE,PC	3.95	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	2.74	1.43	2.84	11.81	SO,NE,PC	1.98	1.85	0.97	SO,NE,PC	3.09	1.01	

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ Nest pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce	
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.	
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.	
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.	
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.	
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.	
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.	
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.	
2.F.P.2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).	
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,325,597.95	0.32	0.03		753.71	PC	59.17	PC	72.44	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										14.27	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,325,597.95		0.00						2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	11.80			1,000.00					11.80	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fuytives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
Autre non spécifiées					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				SO	
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC				SO	
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆				SO	

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions. • Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire. <p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p> <p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p> <p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p> <p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.</p> <p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.73	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.73	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.61	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.11	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.11	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.63		0.97
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.11	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,168.15	88.77			
A. Fermentation entérique	1,033.81				
1. Bovins ⁽¹⁾	998.27				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	153.30				
Bovins non laitiers	844.97				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	3.58				
3. Moutons	3.56				
4. Chèvres	0.69				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	8.05				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	17.42				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.24				
Agneaux	2.24				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	134.33	15.32			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	70.06				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	33.67				
Bovins non laitiers	36.39				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.13				
3. Moutons	0.13				
4. Chèvres	0.04				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.03				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	59.00				
9. Volaille	3.88				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)				
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.31			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.76			IA
14. Autre SGDA		0.25			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	73.45			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	41.35			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.38			IA
3. Émissions indirectes	NE	19.72			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	IA	IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC	IA	IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO	SO	SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14,234.95			70.13
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,215.70	324.18	0.06	126.10
Bovins non laitiers	13,019.25	189.20	0.04	64.90
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	65.16	NE	NE	55.00
3. Moutons	445.00	NE	NE	8.00
4. Chèvres	137.23	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	447.23	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	11,613.15	NE	NE	1.50
9. Volaille	115,194.97	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	279.65	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :	
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections	
• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.	
• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :	
(a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;	
(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.	
4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.	

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁷⁾	Enclous-pâturage	Enclous-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO

⁽⁶⁾ Comparer aux tableaux A.-1 et A.-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁷⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁸⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	14,234.95							4.92
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,215.70	100.00	0.00	0.00	659.00	5.00	0.24	27.70
Bovins non laitiers	13,019.25	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.79
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	65.16	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	445.00	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	137.23	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	447.23	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	11,613.15	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.08
9. Volaille	115,194.97	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	279.65	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricole au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	14,234.95		NE	62,775,914.51	NE	404,357,998.69	382,877,946.84	29,931,746.36	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,215.70	108.20	NE	55,292,977.92	NE	52,659,978.98	23,696,990.54	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	13,019.25	58.10	NE	7,482,936.59	NE	351,698,019.71	359,180,956.30	29,931,746.36	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	445.00	4.10	NE	NE	NE	699,921.81	1,141,977.69	NE		
Porcs	11,613.15	11.60	NE	129,076,538.95	NE	4,033,641.84	NE	1,344,547.28		
Volaille	115,194.97	0.50	NE	5,513,170.64	NE	48,515,901.62	1,102,634.13	NE		
Bisons	65.16	58.10	NE	NE	NE	1,627,298.28	2,157,116.33	NE		
Chèvres	137.23	10.50	NE	NE	NE	577,005.36	865,508.04	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	447.23	49.30	NE	NE	NE	9,475,915.11	12,561,096.77	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	279.65	4.10	NE	NE	NE	439,849.74	717,649.58	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	197,365,624.10	SO,NE	469,727,532.45	401,423,929.38	31,276,293.64		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			41.35
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,670,634,000.00	0.01	19.90
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	406,891,861.44	0.01	6.67
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,670,634,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	962,357,585.51	0.01	12.07
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.50
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	5,370,481.00	0.33	2.80
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	14,977,229.00	-0.05	-1.24
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	724,737.00	0.83	0.95
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	12.38
3. Émissions indirectes				19.72
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	490,825,292.34	0.01	7.71
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	611,236,615.61	0.01	12.01
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>
--

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.29
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.46
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-119,249.63	69.04	2.99	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-135,826.93	55.56	2.34	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-134,588.89	55.56	2.34	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,238.05	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	5,655.50	8.74	0.49	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-5,593.44	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	11,248.94	8.74	0.49	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,736.23	0.13	0.01	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	258.23	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,478.00	0.13	0.01	SO	IA	SO
E. Établissements	8,185.58	4.59	0.16	SO,NE	IA,SO	SO,NE
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,332.22	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	22,137.25	13.47	0.56	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	882.33	NE	0.06	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.B - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIE

Terres en culture
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUS									
Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽³⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁷⁾		Émissions et puits nets de CO ₂ net ⁽⁸⁾ (Gg)		
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques
B. Total des terres en culture																			
1. Terres en culture sans changement d'affectation																			
2. Terres converties en terres en culture ⁽¹⁰⁾																			
2.1 Terres forestières converties en terres en culture																			
2.2 Prairies converties en terres en culture																			
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture																			
2.4 Établissements convertis en terres en culture																			
2.5 Autres terres converties en terres en culture																			

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.

(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la méthode utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

(5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

(6) À la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivantes.

(7) On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique dans la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation.

(8) Lorsque les organismes calculent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « Sols minéraux ».

(9) La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

(10) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du stock (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'échanges atmosphériques.

(11) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

(12) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestier (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.1 RZ4 Est du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ5 Plaines hudsoniennes : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions résiduelles de la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.

5.B.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ5 Est du boucher de la taiga : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées, cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ5 Plaines hudsoniennes : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ9 Ouest du boucher de la taiga : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées, cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ10 Prairies semi-arides : Les émissions directes et résiduelles attribuables au défrichage des forêts et à la décomposition subséquente de la matière organique morte n'ont pas été estimées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12. Il n'y a pas d'estimation distincte de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 Prairies converties en terres en culture : On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ4 Est du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ5 Est du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ8 Plaines hudsoniennes : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ9 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ10 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ11 Prairies subarctiques : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ12 Prairies semi-arides : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées. Le logiciel du CUPR n'a pas autorisé la saisie des touches de désignation appropriées pour ce qui est de la méthode (devrait être N2 et PP) et le coefficient d'émission utilisé (devrait être PP).

5.B.2.2 RZ13 Prairie de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ14 Cordillère montagnarde : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ15 Maritime du Pacifique : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.5 Autres terres converties en terres en culture : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C des produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ , (11))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹²⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation de terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERE

Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Table with 8 main columns: CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GES, DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS, COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES, ÉMISSIONS PUIIS, and Émissions et puits nets de CO2. The table contains detailed data for various land use categories and sub-categories, including forested and non-forested areas.

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions nets de CO2 (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
(6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO2 en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO2 du signe (-) et les émissions nettes de CO2 du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCAT. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
(9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire : Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO2 se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO2 dans le tableau 5.E.2/AT/T/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP respectivement.
5.E.1.1 Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbes nont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO2 se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO2 dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
5.E.2.1 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ1 Est du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ2 Est du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ8 Plaines hydrocnennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ9 Ouest du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ10 Plaines boréales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ11 Prairies subhumides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ13 Plaine de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ1 Est du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ8 Plaines hydrocnennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ10 Plaines boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ13 Prairies semi-arides : La conversion des prairies en zones de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans quelque 30 cellules de tableau; il existe peut-être une façon plus efficace de faire savoir que la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée.
5.E.2.3 RZ13 Plaine de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ2 Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1997

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE										
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1997

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1997

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	353.83	0.25	0.14
B. Terres en culture	353.83	0.25	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	353.83	0.25	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	353.83	0.25	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	140.90	0.33	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	140.90	0.33	0.07
2.2 Prairies converties en terres en culture	212.92	0.20	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	212.92	0.20	0.07
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend)

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1997

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres ^{(4), (5), (6)}	593,044.00	0.13	272.65
B. Terres en culture ^{(6), (7)}	593,044.00	0.13	272.65
Calcaire CaCO ₃	280,522.00	0.12	123.44
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	312,522.00	0.13	149.21
C. Prairies ^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser) ^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV)Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE
Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽²⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Catégorie d'affectation des terres⁽⁵⁾		(ha ou kg m.s.)							
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	172,903,12	186,59	0,40	0,02	18,430,00	69,64	2,85
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	147,828,40	102,33	0,38	0,02	15,127,00	55,56	2,34
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	147,828,40	102,33	0,38	0,02	15,127,00	55,56	2,34
Feux dirigés	superficie brûlée	ha		NA	NA	NA	NA	NA	NA
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	147,828,40	102,33	0,38	0,02	15,127,00	55,56	2,34
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	133,34	0,52	0,02	2,263,51	8,74	0,35
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	SC,SC	SC,SC	SC,SC	SC,SC	SC,SC	SC,SC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	133,34	0,52	0,02	2,263,51	8,74	0,35
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	16,98	133,34	0,52	0,02	2,263,51	8,74	0,35
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975,79	133,34	0,52	0,02	2,263,51	8,74	0,35
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	16,98	133,34	0,52	0,02	2,263,51	8,74	0,35
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SC,NE	SC,NE	SC,NE	SC,NE	SC,NE	SC,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	SC	SC	SC	SC	SC	SC	SC
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	284,62	139,54	0,52	0,02	35,81	0,13	0,01
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	284,62	139,54	0,52	0,02	35,81	0,13	0,01
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	284,62	139,54	0,52	0,02	35,81	0,13	0,01
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	284,62	139,54	0,52	0,02	35,81	0,13	0,01
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	284,62	139,54	0,52	0,02	35,81	0,13	0,01
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	7,84	127,96	0,49	0,02	1,003,69	4,59	0,14
F. Autres terres⁽¹⁰⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forêstrie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forêstrie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1 Brûlage dirigé :	Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et des forêts déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche :	Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TFF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) = brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches :	Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 » Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches :	Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) = brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMB/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches :	Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) = brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.D.2/TMB/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches :	Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) = brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	223.84	1,169.54	2.15	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,158.81		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,021.48		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	137.32		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	137.32		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.70	1.99	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.70	1.99	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	223.84	0.03	0.17	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
					(t / DUS)		(Gg)		
1. Décharges contrôlées	18,241.51	1.00	NE	0.07	SO	1,021.48	267.80	SO	
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						137.32	NO	NO	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	2,060.90	0.80	30.00	0.07	SO	137.32	NO	NO	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄) / DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁴⁾	29,907.17
Population urbaine (en milliers) ⁽⁴⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.34
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.75
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁵⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁶⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁷⁾	PC

⁽⁴⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽⁵⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁶⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,040.50				223.84	0.03	0.13
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	20.31	38,219.50	1.60	0.80	776.22	0.03	0.02
b. Autre (non biosynthétique – préciser) ^{(1), (2)}					223.84	SO, NE	0.13
Incinération des déchets urbains	1,020.19	219.40	NE	0.15	223.84	NE	0.13
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.</p> <p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2002 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouis en 2002 au Québec et en C.-B.</p> <p>6.A.3 Autre (préciser) : DUS – Déchets urbains solides, SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides, CCM – Coefficient de correction pour le méthane, COD – Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC – volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄, comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré) / déchets urbains solides annuels SEDS. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1.6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3.2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.</p> <p>6.C.1 Biogénique/1997 : L'incinérateur d'Ashbridge Bay en Ontario qui a traité environ 55 000 tonnes anhydre de boues résiduaires par an (entre 88 et 90 % de la boue produite par Toronto) au début des années 1990 a réduit son rendement d'environ 50 % en 1996. La portion de boue non incinérée a été épandue sur les terres agricoles, ce qui explique le changement de rythme. Cet incinérateur a été fermé plus tard.</p> <p>6.C.2 Autre (non biosynthétique – préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p> <p>6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1997

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)			CH ₄ ⁽²⁾	N ₂ O ⁽³⁾	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾	
						Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾		
			(kg/kg CD)			(Gg)			
1. Eaux industrielles usées						NE,PC	NE	NE	
a. Eaux usées	SO		PC		NE	PC	NE	NE	
b. Boues résiduaires		NE		NE	NE	NE	NE	NE	
2. Eaux usées domestiques et commerciales						10.70	NE	1.99	
a. Eaux usées	SO		SO	IA		10.70	NE	IA	
b. Boues résiduaires		NE		NE	NE	NE	NE	NE	
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾						PC	PC	PC	
Autre (non précisé)						PC	PC	PC	
a. Eaux usées		PC		PC	PC	PC	PC	PC	
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾		PC		PC	PC	PC	PC	PC	

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	29.907.17	26.43	0.16	0.01		1.99	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs de CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires) Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,370,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	95.02	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	164,500,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,781,800,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	3,900,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	229,100,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	32,700,000.00	1.00
Textile total	24,500,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic	100.00	NE	72.68	NE
Anaérobic	SO	NE	27.32	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	397,506.50	4,847.79	164.19	3,871.04	1,412.21	56.22	5,461.62	0.13	0.13	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	480,930.32	2,441.07	34.25							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	490,372.32												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	465,164.11	212.55	34.13							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	159,910.35	80.00	3.07							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	64,173.82	3.13	1.90							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	164,484.61	34.75	26.73							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	76,595.33	94.66	2.43							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,766.21	2,228.52	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	78.07	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,766.21	2,150.45	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,601.97	SO,NE,PC	35.31	3,871.04	1,412.21	56.22	5,461.62	0.13	0.13	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,982.86	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,166.97	NE,PC	35.31	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,480.30	SO,NE	SO				5,443.43		0.07	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				3,871.04	1,412.21	56.22	18.19	0.06	0.05				
G. Autre	9,971.84	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.73							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,168.15	88.77							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,033.81											
B. Gestion du fumier		134.33	15.32									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	73.45									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -119,249.63	69.04	2.99							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -135,826.93	55.56	2.34							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 5,655.50	8.74	0.49							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 2,736.23	0.13	0.01							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,185.58	4.59	0.16							SO,NE	IA,SO	SO,NE	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	223.84	1,169.54	2.15							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,158.81								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.70	1.99							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 223.84	0.03	0.17							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	11,922.50	0.53	1.07							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,885.18	0.28	0.80							IA	IA	IA	IA
Marine	3,037.32	0.26	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,061.71												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	397,506.50	4,847.79	164.19	3,871.04	1,412.21	56.22	5,461.62	0.13	0.13	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	480,930.32	2,441.07	34.25							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	490,372.32												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	465,164.11	212.55	34.13							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	15,766.21	2,228.52	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,601.97	SO,NE,PC	35.31	3,871.04	1,412.21	56.22	5,461.62	0.13	0.13	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits		SO,NE	0.73							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,168.15	88.77							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-119,249.63	69.04	2.99							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	223.84	1,169.54	2.15							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	11,922.50	0.53	1.07							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,885.18	0.28	0.80							IA	IA	IA	IA
Marine	3,037.32	0.26	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,061.71												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1997
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	397,506.50	101,803.66	50,898.93	1,412.21	5,461.62	3,045.78	560,128.70
1. Énergie	480,930.32	51,262.57	10,617.43				542,810.32
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	465,164.11	4,463.58	10,581.75				480,209.43
1. Industries énergétiques	159,910.35	1,680.00	950.66				162,541.01
2. Industries manufacturières et construction	64,173.82	65.80	590.18				64,829.80
3. Transport	164,484.61	729.84	8,286.51				173,500.96
4. Autres secteurs	76,595.33	1,987.94	754.40				79,337.66
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,766.21	46,798.99	35.68				62,600.88
1. Combustibles solides	SO,NE	1,639.44	SO,NE,PC				1,639.44
2. Pétrole et gaz naturel	15,766.21	45,159.55	35.68				60,961.45
2. Procédés industriels	35,601.97	SO,NE,PC	10,944.76	1,412.21	5,461.62	3,045.78	56,466.34
A. Produits minéraux	8,982.86	SO	SO				8,982.86
B. Industrie chimique	5,166.97	NE,PC	10,944.76	PC	PC	PC	16,111.73
C. Production de métal	11,480.30	SO,NE	SO	SO	5,443.43	1,731.30	18,655.03
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				1,412.21	18.19	1,314.49	2,744.88
G. Autre	9,971.84	NE	NE	SO	SO	SO	9,971.84
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		225.23				225.23
4. Agriculture		24,531.06	27,517.63				52,048.70
A. Fermentation entérique		21,710.03					21,710.03
B. Gestion du fumier		2,821.03	4,748.81				7,569.85
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	22,768.82				22,768.82
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-119,249.63	1,449.75	925.94				-116,873.94
A. Terres forestières	-135,826.93	1,166.84	724.72				-133,935.37
B. Terres en culture	5,655.50	183.64	151.29				5,990.43
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,736.23	2.79	1.72				2,740.74
E. Établissements	8,185.58	96.48	48.21				8,330.26
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	223.84	24,560.28	667.95				25,452.06
A. Enfouissement des déchets solides	SO	24,334.92					24,334.92
B. Épuration des eaux		224.68	616.10				840.78
C. Incinération des déchets	223.84	0.68	51.84				276.36
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	11,922.50	11.22	331.89				12,265.60
Aviation	8,885.18	5.85	248.44				9,139.47
Marine	3,037.32	5.36	83.45				3,126.13
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,061.71						53,061.71
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							677,002.64
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							560,128.70

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,N3	PP,AU	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,N3	PP,AU					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	NA	NA			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			NA	NA								
D. Sols agricoles			NA	NA	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			NA	NA	NA	NA						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			NA	NA	NA	NA						
G. Autre			NA	NA	NA	NA						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
G. Autre			NA	NA	NA	NA						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	NA	NA	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	NA	NA	NA	NA	NA	NA						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués. • Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes. <p>Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.</p>
--

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du REN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	391,101.49	397,506.50	6,405.01	1.64	0.95	1.14	103,677.79	101,803.66	-1,874.13	-1.81	-0.28	-0.33	50,401.51	50,898.93	497.42	0.99	0.07	0.09
1. Énergie	482,424.32	480,930.32	-1,494.00	-0.31	-0.22	-0.27	51,527.46	51,262.57	-264.89	-0.51	-0.04	-0.05	11,171.56	10,617.43	-554.13	-4.96	-0.08	-0.10
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	467,137.09	465,164.11	-1,972.99	-0.42	-0.29	-0.35	4,477.41	4,463.58	-13.82	-0.31	0.00	0.00	11,140.53	10,581.75	-558.78	-5.02	-0.08	-0.10
I.A.1. Industries énergétiques	161,743.76	159,910.35	-1,833.41	-1.13	-0.27	-0.33	1,710.12	1,680.00	-30.11	-1.76	0.00	-0.01	975.75	950.66	-25.09	-2.57	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	64,337.60	64,173.82	-163.77	-0.25	-0.02	-0.03	65.78	65.80	0.02	0.03	0.00	0.00	592.82	590.18	-2.64	-0.44	0.00	0.00
I.A.3. Transport	164,480.11	164,484.61	4.50	0.00	0.00	0.00	713.57	729.84	16.27	2.28	0.00	0.00	8,817.56	8,286.51	-531.05	-6.02	-0.08	-0.09
I.A.4. Autres secteurs	76,575.63	76,595.33	19.70	0.03	0.00	0.00	1,987.94	1,987.94	0.00	0.00	0.00	0.00	754.40	754.40	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	15,287.23	15,766.21	478.98	3.13	0.07	0.09	47,050.06	46,798.99	-251.07	-0.53	-0.04	-0.04	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,639.44	1,639.44					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	15,287.23	15,766.21	478.98	3.13	0.07	0.09	45,410.62	45,159.55	-251.07	-0.55	-0.04	-0.04	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
2. Procédés industriels	35,947.23	35,601.97	-345.25	-0.96	-0.05	-0.06	SO,NE,PC	SO,NE,PC					10,672.40	10,944.76	272.35	2.55	0.04	0.05
2.A. Produits minéraux	8,981.74	8,982.86	1.12	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,299.27	5,166.97	-132.30	-2.50	-0.02	-0.02	NE,PC	NE,PC					10,672.40	10,944.76	272.35	2.55	0.04	0.05
2.C. Production de métal	11,477.54	11,480.30	2.75	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	10,188.66	9,971.84	-216.82	-2.13	-0.03	-0.04	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											450.58	225.23	-225.35	-50.01	-0.03	-0.04
4. Agriculture							24,532.50	24,531.06	-1.43	-0.01	0.00	0.00	26,169.64	27,517.63	1,347.99	5.15	0.20	0.24
4.A. Fermentation entérique							21,710.04	21,710.03	-0.01	0.00	0.00	0.00						
4.B. Gestion du fumier							2,822.46	2,821.03	-1.42	-0.05	0.00	0.00	4,746.58	4,748.81	2.23	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,423.06	22,768.82	1,345.76	6.28	0.20	0.24
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-127,476.30	-119,249.63	8,226.67	-6.45		1.47	1,488.58	1,449.75	-38.83		-0.01	-0.01	953.37	925.94	-27.43	-2.88	0.00	0.00
5.A. Terres forestières	-142,870.48	-135,826.93	7,043.55	-4.93	1.04	1.26	1,322.25	1,166.84	-155.41	-11.75	-0.02	-0.03	821.18	724.72	-96.46	-11.75	-0.01	-0.02
5.B. Terres en culture	5,507.61	5,655.30	147.89	2.69	0.02	0.03	107.18	183.64	76.47	71.35	0.01	0.01	98.58	151.29	52.71	53.47	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,373.44	2,736.23	362.79	15.29	0.05	0.06	2.70	2.79	0.09	3.51	0.00	0.00	1.38	1.72	0.34	24.74	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,513.13	8,185.58	672.45	8.95	0.10	0.12	56.46	96.48	40.01	70.87	0.01	0.01	32.24	48.21	15.97	49.54	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	206.25	223.84	17.59	8.53	0.00	0.00	26,129.25	24,560.28	-1,568.97	-6.00	-0.23	-0.28	983.95	667.95	-316.01	-32.12	-0.05	-0.06
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					25,903.95	24,334.92	-1,569.03	-6.06								
6.B. Épuration des eaux							224.77	224.68	-0.10	-0.04	0.00	0.00	935.90	616.10	-319.80	-34.17	-0.05	-0.06
6.C. Incinération des déchets	206.25	223.84	17.59	8.53	0.00	0.00	0.52	0.68	0.16	31.67	0.00	0.00	48.05	51.84	3.79	7.90	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	11,930.44	11,922.50	-7.94	-0.07	0.00	0.00	11.62	11.22	-0.40	-3.45	0.00	0.00	347.76	331.89	-15.88	-4.57	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	53,061.60	53,061.71	0.11	0.00	0.00	0.00										-0.19	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	1,412.21	1,412.21	0.00	0.00	0.00	0.00	5,461.62	5,461.62	0.00	0.00	0.00	0.00	3,039.04	3,045.78	6.75	0.22	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							5,443.43	5,443.43										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	1,412.21	1,412.21	0.00	0.00	0.00	0.00	18.19	18.19	0.00	0.00	0.00	0.00	1,327.59	1,314.49	-13.10	-0.99	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	3,871.04	3,871.04	0.00	0.00	0.00	0.00	56.22	56.22					1,327.59	1,327.59	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	555,093.66	560,128.70	5,035.04	0.91
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	680,128.01	677,002.64	-3,125.36	-0.46

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

TABEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Page 4 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remanègements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prêtre de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Ethanol	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prêtre de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Ethanol	CH ₄	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prêtre de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Ethanol	N ₂ O	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.4 Autres secteurs	CO ₂	Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
Autres secteurs	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
Autres secteurs	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	CO ₂	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazaux	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazaux	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazaux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	CO ₂	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles solides	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles solides	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles solides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazaux	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazaux	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazaux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	CO ₂	Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazaux	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazaux	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazaux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CO ₂			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CH ₄			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	N ₂ O			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du déchargement du pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CH ₄			Données sur les activités et facteurs de conversion d'énergie révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du déchargement du pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole.
1.B.2.A.2 Production	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production dans l'évacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.2 Production	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production dans l'évacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	CO ₂				Réinscription du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans l'évacuation / pétrole et des émissions fugitives d'évacuation / pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	CH ₄			Facteurs de conversion révisés	Réinscription des émissions fugitives du raffinage d'évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	N ₂ O					Sont comprises dans cette valeur les émissions de N ₂ O de 1.B.2.C.1.1 Pétrole qui viennent de l'usage de valorisation du pétrole lourd, puisqu'il n'y a aucune cellule réservée aux émissions de N ₂ O pour 1.B.2.C.1.1 Pétrole.
1.B.2.B Production / Transformation	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des piments et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production du gaz naturel dans l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.B Production / Transformation	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production dans l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.B.3 Transport	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Longueurs des pipelines de transport révisés	
1.B.2.B.3 Transport	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Longueurs des pipelines de transport révisés	
1.B.2.C.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans l'évacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des émissions fugitives du raffinage d'évacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des piments et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production du gaz naturel dans l'évacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylglycol de Production dans l'évacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP.	
1.C.1 Sources internationales	CO ₂			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C.1 Sources internationales	CH ₄			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Partie 3 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ ou les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou de texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Maout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂				Les recatuls, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	N ₂ O				Les recatuls, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆				Les recatuls, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Produits minéraux	CO ₂				Les recatuls, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A3 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A3 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques de modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	Recaptritoir				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	N ₂ O				Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.	
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Recaptritoir			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Producteur de métaux	CO ₂				Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.	
2.C Producteur de métaux	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C Producteur de métaux	CO ₂				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /acier à 5 kg.			
2.C.1.2 Souffles de fonderie	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆				Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆				Correction d'une erreur de transcription.	
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2.F Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆	Méthode d'émission modifiée			Voir les explications pour 2.F Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆					
2.FP2 Par produit	HFC227ea				Correction d'une erreur de transcription.	
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Voir les explications pour 2.G Autre, non précisé.	
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur "Autre et indifférencié".	
3 Bilan de solvants et d'autres produits	N ₂ O				Voir les explications pour 3.D Autre.	
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
3.D.5 Autre (préciser) comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales.		
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour.	Révision des CE à partir de 1991 pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies.	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier.		
4.A Fermentation entréque	CH ₄			Révision des populations animales.		
4.A Fermentation entréque \ Vaches laitières \ Option A \ Bétail non laitier	CH ₄			Révision des populations animales.		
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des populations animales.		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier.		
4.B Gestion du fumier \ Pores	CH ₄			Révision des populations animales.		

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
4.B Gestion du fumier / Ensemencement des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D Sols agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.1. Inchères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.3. Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2. Panser dans les prairies, les parcs et les encls	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Lavaison et ruissellement d'azote	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F Brûlage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer « NE » par « PC »				
4.F.2 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer « NE » par « PC »				
5 ATCATH	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5 ATCATF	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5 ATCATP	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A Terres forestières	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A Terres forestières	CH ₄					
5.A Terres forestières	N ₂ O					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du boucher de la tige		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du boucher de la tige		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du boucher de la tige		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du boucher de la tige		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ4 Est du boucher de la tige		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ5 Boucher boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ5 Boucher boréal est		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ5 Boucher boréal est		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ5 Boucher boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ5 Boucher boréal est		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ6 Maritime de l'Atlantique		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ6 Maritime de l'Atlantique		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ6 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ6 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ6 Maritime de l'Atlantique		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ8 Plaines Hudsoniennes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ8 Plaines Hudsoniennes		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ8 Plaines Hudsoniennes		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ8 Plaines Hudsoniennes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ8 Plaines Hudsoniennes		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ10 Plaines boréales		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Page 26 de 29)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement de catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Prairies subhumides	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Prairies subhumides	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Prairies subhumides	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Couffière montagnarde	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Couffière montagnarde	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Couffière montagnarde	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ11 Couffière montagnarde	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ10 Couffière boréale	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ10 Couffière boréale	CO ₂	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ10 Couffière boréale	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies couvertes en zones de peuplement / RZ10 Couffière boréale	CO ₂	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement / SV1 Bérilage de la biomasse	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement / SV1 Bérilage de la biomasse	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement / SV1 Bérilage de la biomasse	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F. Autres terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F. Autres terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE / Éléments d'information / Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE / Éléments d'information / Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE / Éléments d'information / Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE / Éléments d'information / Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATE / Éléments d'information / Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcule au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O					Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	CH ₄					Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O					Voir les inscriptions par catégorie
6.A Entassement des déchets solides	CH ₄					La constante du taux de production de méthane du modèle Scroll Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄					Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.
6.A.1 Décharges contrôlées	Recupération/CH ₄					Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.3 Autre (préciser de préciser) Décharge de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.		Pourcentage des déchets de bois des décharges de piles et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités		La constante du taux de production de méthane du modèle Scroll Canyon a été précisée par province
6.B Épuration des eaux usées	CH ₄					Perfectionnement des méthodes d'extrapolation
6.B Épuration des eaux usées	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	N ₂ O					Perfectionnement des méthodes d'extrapolation
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	CH ₄					Les valeurs de l'incinération des eaux usées des installations sanitaires ont été corrigées pour 1997 et 1998. La contribution de la province de la C.-B. a été mise dans le RIN de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CH ₄					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques - préviens) Incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques - préviens) Incinération des déchets urbains	N ₂ O					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire
Les renseignements responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au système, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au système, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au système, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au système, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Prairies Hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Prairies de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
CH ₄	1 Energie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Energie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Energie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Ethylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrene	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F. Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boîtes d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boîtes d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a résumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Energie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Energie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Energie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Energie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Energie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Energie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Energie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Energie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F. Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Energie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Energie	1.B.2.C.2.3 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Energie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F. Autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boîtes d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boîtes d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HFP	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.

Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ16 Cordillère boréale	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFTC); elle est incluse dans le total des TFTC.
Carbone	RZ17 Prairies semi-arides	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ10 Prairies boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	1.B.1.A.ii. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole et Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter le double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter le double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter le double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.2 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.3 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.4 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole et Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/ Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Ethylène	2.B.5.2 Ethylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.2 iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.3 iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.4 iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N2O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPE ; valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.2 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.3 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.F Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.a Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.4 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits portuses du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Éparation des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits portuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	480,930.32	12.27
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	465,164.11	11.34
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	159,910.35	10.87
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	64,173.82	3.17
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	164,484.61	15.89
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	76,595.33	10.32
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	49.32
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	15,766.21	49.32
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	35,601.97	17.53
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	8,982.86	8.53
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	5,166.97	31.69
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	11,480.30	17.45
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆									
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆									
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	9,971.84	19.89
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture									
A. Fermentation entérique									
B. Gestion du fumier									
C. Riziculture									
D. Sols agricoles									
E. Feux de savane dirigés									
F. Résidus agricoles du brûlage des champs									
G. Autre									
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-119,249.63	-6.70
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-135,826.93	-12.69
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	5,655.50	-59.35
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	2,736.23	-42.94
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	8,185.58	-9.68
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	-16.28
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées									
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	223.84	-16.28
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	20.05
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	12.60
Autres postes :									
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	11,922.50	20.32
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	8,885.18	28.37
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3,037.32	1.68
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO ₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	53,061.71	19.25

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	2,441.07	40.24
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	212.55	-0.55
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	80.00	1.18
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	3.13	11.10
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	34.75	12.05
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	94.66	-6.12
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	2,228.52	45.96
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	78.07	-14.36
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	2,150.45	49.79
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production									
E. Production d'halocarbures et de SF ₆									
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆									
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits									
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	1,168.15	16.93
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	1,033.81	18.04
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	134.33	9.05
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	69.04	-54.20
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	55.56	-57.33
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	8.74	-43.88
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	0.13	-62.51
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.59	0.44
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	1,169.54	10.63
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	1,158.81	10.77
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	10.70	0.44
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	0.03	-92.58
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄ à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽²⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	4,847.79	22.81
Total des émissions de CH₄ à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽²⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	4,778.76	25.86
Autres postes :									
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	0.53	15.91
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.27	0.28	28.34
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	0.26	4.83
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse									

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1997

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	34.25	25.37
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	34.13	25.42
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	3.07	7.53
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	1.90	9.82
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	26.73	31.23
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	2.43	7.56
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	13.62
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	0.12	13.62
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	-6.70
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	35.31	-6.70
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production									
E. Production d'halocarbures et de SF ₆									
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆									
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	0.73	28.76
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	88.77	11.23
A. Fermentation entérique									
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	15.32	16.69
C. Riziculture									
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	73.45	10.16
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	2.99	-53.66
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	2.34	-57.33
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	0.49	-38.78
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	-62.78
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	0.16	0.29
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	2.15	-1.46
A. Enfouissement des déchets solides									
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	1.99	11.28
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	0.17	-58.25
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	164.19	6.51
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	161.20	9.13
Autres postes :									
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	1.07	10.63
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	0.80	28.37
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	0.27	-21.61
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse									

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)Inventaire 1997
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	100.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mcc	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	0.08	100.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	0.74	100.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	0.04	100.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	0.05	100.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	-16.47
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	0.75	-16.69
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06	-15.16
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	-38.80
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	0.13	-38.80

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	397,506.50	20.05
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	516,756.13	12.60
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	101,803.66	22.81
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	100,353.91	25.86
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	50,898.93	6.51
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	49,972.99	9.13
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	1,412.21	100.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	5,461.62	-16.47
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	3,045.78	-38.80
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽¹⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	18.34
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	677,002.64	13.60

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	542,810.32	14.67
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	56,466.34	5.47
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	225.23	28.76
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	52,048.70	13.85
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-116,873.94	-4.70
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	25,452.06	9.96
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	560,128.70	18.34

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1996

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	469,484.99	2,381.28	33.40	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	454,008.18	218.70	33.29	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,059.66	85.62	3.07	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	98,983.29	2.63	1.90	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,112.36	IA,SO	0.37	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	37,964.01	82.99	0.80	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	64,003.37	3.00	1.84	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,259.29	0.26	0.21	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,464.52	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,735.13	0.18	0.15	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,876.77	1.83	0.82	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	32,667.66	0.66	0.61	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	8,670.75	0.18	0.20	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,488.77	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,247.95	0.39	0.34	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,260.19	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	158,450.87	35.61	25.93	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,012.18	0.43	0.54	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	105,677.39	12.45	14.73	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,585.04	0.30	2.25	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,153.16	0.28	1.09	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	37,023.11	22.14	7.32	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	37,023.11	22.14	7.32	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	79,494.28	94.48	2.45	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	29,418.01	0.52	0.62	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	47,140.70	93.91	1.76	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,935.56	0.04	0.07	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,476.81	2,162.58	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	84.13	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	84.13	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,476.81	2,078.45	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	120.96	246.64	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	46.26	857.34				IA	IA
c. Évacuation et torchage	15,309.59	974.48	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	10,013.38	970.98				IA	IA
Torchage	5,296.21	3.50	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	11,744.26	0.53	1.08	IA	IA	IA	IA
Aviation	8,667.28	0.27	0.78	IA	IA	IA	IA
Marine	3,076.98	0.26	0.30	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	49,164.45						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1996 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,784,465.52	VCB				454,008.18	218.70	33.29
Combustibles liquides	2,604,563.27	VCB	69.91	8.78	10.10	182,086.16	22.86	26.32
Combustibles solides	1,195,604.56	VCB	82.58	1.52	1.39	98,736.32	1.81	1.66
Combustibles gazeux	3,409,299.03	VCB	50.80	29.28	1.07	173,185.70	99.83	3.66
Biomasse	574,998.66	VCB	85.50	163.83	2.87 ⁽³⁾		94.20	1.65
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,118,697.80	VCB				152,059.66	85.62	3.07
Combustibles liquides	137,992.58	VCB	73.12	0.79	3.36	10,090.18	0.11	0.46
Combustibles solides	1,026,423.31	VCB	90.29	1.14	1.51	92,672.12	1.17	1.55
Combustibles gazeux	954,281.90	VCB	51.66	88.38	1.11	49,297.35	84.34	1.06
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,184,035.02	VCB				98,983.29	2.63	1.90
Combustibles liquides	78,948.11	VCB	73.39	1.38	2.64	5,793.97	0.11	0.21
Combustibles solides	932,556.10	VCB	90.72	1.11	1.60	84,596.99	1.03	1.49
Combustibles gazeux	172,530.81	VCB	49.80	8.61	1.14	8,592.33	1.49	0.20
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	322,870.01	VCB				15,112.36	IA,SO	0.37
Combustibles liquides	59,044.47	VCB	72.76	IA	4.31	4,296.21	IA	0.25
Combustibles solides	45,046.44	VCB	84.13	IA	0.57	3,789.96	IA	0.03
Combustibles gazeux	218,779.09	VCB	32.12	IA	0.41	7,026.19	IA	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	611,792.76	VCB				37,964.01	82.99	0.80
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	48,820.77	VCB	87.77	2.82	0.58	4,285.17	0.14	0.03
Combustibles gazeux	562,972.00	VCB	59.82	147.17	1.38	33,678.84	82.85	0.77
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
 (Feuille 2 de 4)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1 707 569,76	VCB				64 003,37	3,00	1,84
Combustibles liquides	131 594,55	VCB	73,67	2,53	1,44	9 694,35	0,33	0,19
Combustibles solides	166 930,21	VCB	35,18	1,23	0,69	5 872,29	0,20	0,12
Combustibles gazeux	951 251,00	VCB	50,92	1,00	0,98	48 436,73	0,95	0,93
Biomasse	457 794,00	VCB	86,09	3,30	1,32 ⁽³⁾	39 412,56	1,51	0,60
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	218 203,57	VCB				7 259,29	0,26	0,21
Combustibles liquides	7 913,80	VCB	73,81	2,88	1,53	584,10	0,02	0,01
Combustibles solides	96 830,62	VCB	0,42	1,04	0,69	41,10	0,10	0,07
Combustibles gazeux	113 459,14	VCB	58,47	1,22	1,11	6 634,09	0,14	0,13
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	54 399,18	VCB				3 464,52	0,07	0,05
Combustibles liquides	10 008,69	VCB	73,57	2,33	1,39	736,37	0,02	0,01
Combustibles solides	15 584,90	VCB	83,31	1,29	0,69	1 298,45	0,02	0,01
Combustibles gazeux	28 805,58	VCB	49,63	0,97	0,87	1 429,69	0,03	0,02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	172 901,74	VCB				8 735,13	0,18	0,15
Combustibles liquides	5 330,55	VCB	73,81	2,88	1,53	393,44	0,02	0,01
Combustibles solides	716,31	VCB	84,13	2,70	0,57	60,27	0,00	0,00
Combustibles gazeux	166 854,89	VCB	49,63	0,97	0,87	8 281,43	0,16	0,14
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	663 485,64	VCB				11 876,77	1,83	0,82
Combustibles liquides	64 680,08	VCB	73,79	2,81	1,52	4 772,74	0,18	0,10
Combustibles solides	2 508,40	VCB	91,60	1,61	1,07	229,77	0,00	0,00
Combustibles gazeux	138 503,15	VCB	49,63	0,97	0,87	6 874,26	0,13	0,12
Biomasse	457 794,00	VCB	86,09	3,30	1,32 ⁽³⁾	39 412,56	1,51	0,60
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1A,SO	VCB				1A,SO	1A,SO	1A,SO
Combustibles liquides	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles solides	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles gazeux	1A	VCB	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Biomasse	1A	VCB	1A	1A	1A ⁽³⁾	1A	1A	1A
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽³⁾	598 579,64	VCB				32 667,66	0,66	0,61
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	20 272,05	VCB	73,55	2,30	1,38	1 490,97	0,05	0,03
Combustibles solides	7 637,81	VCB	85,75	1,28	0,68	654,95	0,01	0,01
Combustibles gazeux	128 544,50	VCB	50,76	0,97	1,26	6 524,82	0,12	0,16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2 069,39	VCB	73,81	2,88	1,53	152,74	0,01	0,00
Combustibles solides	33 520,47	VCB	81,55	1,52	0,65	2 733,43	0,05	0,02
Combustibles gazeux	12 141,29	VCB	49,63	0,97	0,89	602,60	0,01	0,01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	16 799,74	VCB	73,42	2,03	1,29	1 233,45	0,03	0,02
Combustibles solides	10 131,70	VCB	84,32	1,73	0,71	854,32	0,02	0,01
Combustibles gazeux	344 936,02	VCB	49,75	0,97	0,91	17 160,18	0,33	0,31
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4 520,25	VCB	73,12	0,76	0,90	330,54	0,00	0,00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	18 006,43	VCB	51,63	0,96	1,61	929,65	0,02	0,03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,366,113.88	VCB				158,450.87	35.61	25.93
Combustibles liquides	2,090,590.48	VCB	69.13	10.64	12.23	144,515.66	22.24	25.56
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	274,848.03	VCB	50.70	48.56	1.29	13,935.21	13.35	0.35
Biomasse	675.36	VCB	61.77	23.48	16.11	41.72	0.02	0.01
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	85,783.53	VCB				6,012.18	0.43	0.54
Essence d'aviation	3,880.38	VCB	69.51	65.33	6.86	269.73	0.25	0.03
Carburacteur (kérosène)	81,903.16	VCB	70.11	2.20	6.32	5,742.45	0.18	0.52
b. Transport routier	1,542,794.94	VCB				105,677.39	12.45	14.73
Essence	1,112,665.88	VCB	68.09	8.81	12.38	75,761.44	9.80	13.77
Carburant diesel	396,417.09	VCB	70.58	3.40	2.29	27,978.77	1.35	0.91
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	33,110.89	VCB	58.51	38.98	1.13	1,937.18	1.29	0.04
Biomasse	601.09	VCB	61.77	12.55	17.85 ⁽³⁾	37.13	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	79,131.58	VCB				5,585.04	0.30	2.25
Combustibles ou carburants liquides	79,131.58	VCB	70.58	3.80	28.49	5,585.04	0.30	2.25
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	57,876.75	VCB				4,153.16	0.28	1.09
Pétrole résiduel (mazout lourd)	21,145.76	VCB	73.81	6.65	1.90	1,560.72	0.14	0.04
Gaz/Carburant diesel	36,730.99	VCB	70.58	3.80	28.49	2,592.44	0.14	1.05
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	600,527.06	VCB				37,023.11	22.14	7.32
Autre (non précisé)	600,527.06	VCB				37,023.11	22.14	7.32
Combustibles ou carburants liquides	358,715.65	VCB	69.76	28.09	19.51	25,025.08	10.08	7.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	241,737.14	VCB	49.63	49.87	1.31	11,998.03	12.06	0.32
Biomasse	74.27	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	4.59	0.01	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,592,084.08	VCB				79,494.28	94.48	2.45
Combustibles liquides	244,385.66	VCB	72.78	0.71	0.42	17,785.96	0.17	0.10
Combustibles solides	2,251.03	VCB	85.25	193.63	0.97	191.91	0.44	0.00
Combustibles gazeux	1,228,918.09	VCB	50.06	0.97	1.07	61,516.41	1.19	1.31
Biomasse	116,529.30	VCB	83.33	795.32	8.89 ⁽³⁾	9,710.17	92.68	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	554,164.98	VCB				29,418.01	0.52	0.62
Combustibles liquides	68,690.03	VCB	72.74	0.76	0.90	4,996.75	0.05	0.06
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	485,474.95	VCB	50.30	0.97	1.15	24,421.26	0.47	0.56
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	987,796.83	VCB				47,140.70	93.91	1.76
Combustibles liquides	158,868.11	VCB	72.81	0.68	0.17	11,567.40	0.11	0.03
Combustibles solides	2,251.03	VCB	85.25	193.63	0.97	191.91	0.44	0.00
Combustibles gazeux	710,148.39	VCB	49.82	0.97	0.98	35,381.39	0.69	0.70
Biomasse	116,529.30	VCB	83.33	795.32	8.89 ⁽³⁾	9,710.17	92.68	1.04
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	50,122.27	VCB				2,935.56	0.04	0.07
Combustibles liquides	16,827.53	VCB	72.61	0.70	0.83	1,221.80	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	33,294.75	VCB	51.47	0.97	1.56	1,713.76	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.
- Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO₂ résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE			Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	114,013.00	39,731.15	61,375.00		-9,718.08	102,087.23	39.03	VCB	3,984,464.46	19.00	75,704.82		75,704.82	0.99	274,808.51		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	25,226.40	346.60	11,511.80		485.30	13,575.90	23.26	VCB	315,778.94	16.24	5,126.82	783.73	4,343.10	1.00	15,845.07		
		Essence		1,542.61	6,167.77	0.01	-1,327.79	-3,297.39	34.66	VCB	-114,275.15	18.54	-2,118.81	SO	-2,118.81	SO	-2,118.81	0.99	-7,652.45	
		Carburacteur (kérosène)		625.78	251.02	3,398.92		-181.25	-2,842.92	36.37	VCB	-103,396.84	19.32	-1,997.63	SO	-1,997.63	SO	-1,997.63	0.99	-7,214.79
		Kérosène – autre		178.88	73.87		SO	2,511.23	-2,406.22	37.68	VCB	-90,666.45	18.45	-1,672.81	SO	-1,672.81	SO	-1,672.81	0.99	-6,041.62
		Huile de schiste		PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Gaz/Carburant diesel		774.81	6,507.02	214.98		-2,326.64	-3,620.54	38.68	VCB	-140,042.60	19.43	-2,721.00	SO	-2,721.00	SO	-2,721.00	0.99	-9,827.36
		Mazout résiduaire		1,617.05	1,932.06	808.47		-534.51	-588.97	41.73	VCB	-24,577.76	20.18	-496.02	SO	-496.02	SO	-496.02	0.99	-1,791.46
		GPL		155.93	72.95			1,669.02	-1,586.04	26.70	VCB	-42,345.03	16.50	-698.71	IA	-698.71	IA	-698.71	1.00	-2,549.11
		Éthane			1,108.90			2,692.20	-3,801.10	18.36	VCB	-69,788.19	15.61	-1,089.69	1,396.72	-2,486.41	1.00	-9,071.25		
		Naphte		8.75	43.60			7.38	-42.22	35.17	VCB	-1,485.05	19.33	-28.71	64.84	-93.55	0.99	-339.59		
		Bitume		382.19	694.46			-64.96	-247.32	44.46	VCB	-10,995.80	20.90	-229.81	2,663.70	-2,893.51	0.99	-10,503.44		
		Lubrifiants		240.01	242.23		PC	-3.68	1.46	39.16	VCB	57.29	19.66	1.13	388.90	-387.78	0.99	-1,407.63		
		Coke de pétrole		958.70	103.68			-32.53	887.55	43.90	VCB	38,964.56	22.83	889.42	SO	889.42	SO	889.42	1.00	3,261.22
		Alimentation des raffineries		35.47	611.82			76.75	-653.10	35.17	VCB	-22,969.41	19.33	-444.11	2,510.68	-2,954.78	0.99	-10,725.86		
Pétrole – autre		1,861.77	332.15			3,674.18	-2,144.56	39.82	VCB	-85,396.52	19.84	-1,694.21	201.90	-1,896.10	0.99	-6,882.86				
Autres comb. fossiles liquides														-60.64		-0.81		-2.97		
Gaz de distillation				SO			PC	1.55	-1.55	39.15	VCB	-60.64	13.43	-0.81	SO	-0.81	1.00	-2.97		
Totaux – Combustibles fossiles liquides												3,633,265.82		68,529.88	8,010.46	60,519.42		219,904.43		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		466.98			-0.26	467.25	27.70	VCB	12,942.70	23.50	304.18	SO	304.18	1.00	1,115.32		
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Autre charbon bitum.	kt	40,028.77	11,272.99	34,448.44		1,041.31	15,812.00	29.43	VCB	465,300.89	21.18	9,853.77	SO	9,853.77	SO	9,853.77	1.00	36,130.48
		Charbon sous-bitum.	kt	24,985.96	466.77			-0.01	25,452.74	18.30	VCB	465,785.15	28.76	13,395.64	SO	13,395.64	SO	13,395.64	1.00	49,117.33
		Lignite	kt	10,838.57		10.85		37.26	10,790.45	15.00	VCB	161,856.78	25.73	4,164.82	SO	4,164.82	SO	4,164.82	0.98	14,965.58
		Huile de schiste		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
	Comb. secondaires	Tourbe		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Four à coke/coke de gaz	kt		709.34	390.41		-194.94	513.87	28.83	VCB	14,814.84	23.46	347.56	SO	347.56	SO	347.56	0.99	1,261.65
Autres comb. fossiles solides														SO	SO	SO		SO		
Coke de pétrole														28,065.96	SO	28,065.96		102,590.35		
Totaux – Comb. fossiles solides			kl	166,492.70	1,217.57	80,117.00		2,350.99	85,242.28	38.10	VCB	3,247,730.83	13.82	44,889.68	1,117.00	43,772.67	1.00	159,697.30		
Comb. fossiles gazeux												SO		SO	SO	SO		SO		
Autres comb. fossiles gazeux												3,247,730.83		44,889.68	1,117.00	43,772.67		159,697.30		
Totaux – Comb. fossiles gazeux												8,001,697.01		141,485.51	9,127.46	132,358.05		482,192.08		
Totaux												691,528.86		16,262.83		16,262.83		59,630.37		
Totaux – Biomasse				43,384.75	PC	PC		PC	43,384.75	15.92	VCB	690,853.50	23.52	16,251.31	SO	16,251.31	1.00	59,588.12		
	Biomasse solide		Mg	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25		
				SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
			10 ⁶ l	114,013.00	39,731.15	61,375.00		-9,718.08	102,087.23	39.03	VCB	3,984,464.46	19.00	75,704.82		75,704.82	0.99	274,808.51		

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquesettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
I.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
I.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
I.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
I.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
I.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
I.AB Gaz de pétrole liquéfié/1996 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
I.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
I.AB Coke de pétrole/1996 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
I.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
I.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
I.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
I.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liège résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
I.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégagrammes (Mg) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être Mg et non kg. Il n'y a aucune option de mesure en Mg pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,633.27	3,081.80	219,904.43	2,604.56	182,086.16	18.32	20.77
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,120.70	1,120.70	102,590.35	1,195.60	98,736.32	-6.26	3.90
Combustibles gazeux	3,247.73	3,002.84	159,697.30	3,409.30	173,185.70	-11.92	-7.79
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	8,001.70	7,205.34	482,192.08	7,209.47	454,008.18	-0.06	6.21

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	4,471.23	0.75	19.33	64.84	
Lubrifiants	39,556.93	0.50	19.66	388.90	
Bitume	127,449.59	1.00	20.90	2,663.70	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	244,892.02	0.33	13.82	1,117.00	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	111,814.22	0.80	15.61	1,396.72	
Autre (veuillez préciser)				2,712.58	
Autre (non précisé)	48,460.94	0.21	19.84	201.90	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	162,317.11	0.80	19.33	2,510.68	
Total				8,343.74	
Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence				4,414.75	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
237.74	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,425.98	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,766.89	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
4,095.68	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IE	SO	SO
5,121.30	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
740.30	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
9,205.82	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
30,593.70			
16,187.42			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.

1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1996 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.

1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».

1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	100.97			SO	84.13	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.25	8.84	NE	SO	46.40	NE
Activités minières		8.84	NE	SO	46.40	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	95.72	0.39	NE	SO	37.73	NE
Activités minières		0.39	NE	SO	37.73	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1996 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1996 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1996 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1996 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1996 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						120.96	246.64	0.11
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	91,043.70	1,320.33	2,654.88		120.21	241.71	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	91,043.70	0.58	13.46		0.05	1.23	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		322,869.93	2.17	11.46	0.35	0.70	3.70	0.11
v. Distribution de produits pétroliers	SO			NE	NE	NE	NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						46.26	857.34	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	197,337.00	47.17	1,455.99		9.31	287.32	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	76,410.60	24.18	3,241.48		1.85	247.68	
iv. Distribution	(préciser)		192,751.50	NE	744.09		NE	143.42	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	220,815.55	158.98	810.21		35.10	178.91	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		220,815.55	158.98	810.21		35.10	178.91	
Dans des zones résidentielles ou commerciales				NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					10,013.38	970.98	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	91,043.70	40,442.94	8,252.86		3,682.07	751.37	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	197,337.00	32,083.40	1,094.88		6,331.24	216.06	
iii. Combiné			13,974.47	4,599,783.63	254,102,652.30		0.06	3.55	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					5,296.21	3.50	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,863.76	970,231.72	644.32	0.54	3,748.75	2.49	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,863.76	235,839.60	154.04	NE	911.23	0.60	NE
iii. Combiné			13,974.47	45,528,302,828.51	29,508,415.32	NE	636.23	0.41	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

- ⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).
- ⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.
- ⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.
- ⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.
- ⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.
- ⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	123,619.19				8,667.28	0.27	0.78
Carburéacteur (kérosène)	123,618.89	70.11	0.00	0.01	8,667.26	0.27	0.78
Essence	0.30	69.51	0.07	0.01	0.02	0.00	0.00
Soutes (marine)	42,052.89				3,076.98	0.26	0.30
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,315.31	70.58	0.00	0.03	586.89	0.03	0.24
Mazout résiduaire	33,737.58	73.81	0.01	0.00	2,490.10	0.22	0.06
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	40.97	59.03
Marine	57.92	42.08

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	35,068.88	SO,NE,PC	40.57	3,333.68	868.99	39.09	5,539.35	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,436.68	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	5,767.25												IA
2. Production de chaux	1,786.44												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	512.22												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	209.38												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	161.38	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	161.38	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,388.67	NE,PC	40.57	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,388.67	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.57							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		37.00							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,610.49	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	5,518.38	0.07	0.07	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,747.32	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,863.17	NE				NE	5,518.38			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.06	0.06	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				3,333.68	868.99	39.09	20.97	0.05	0.05				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				3,227.07	807.34	9.42	0.40	SO	SO				
2. Injection de mousses				3.51	1.88	0.27	0.03	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				7.79	SO,NE	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				94.68	59.45	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				0.63	0.31	1.33	7.73	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				IA	IA,SO	16.49	11.21	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				NE	NE	NE	NE	0.05	0.05				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	IA,SO,PC	11.59	1.61	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	9.63	0.14	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	IA,SO	1.96	1.47	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	9,633.05	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	9,633.05	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						8,436.68	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	11,150.00	0.52			5,767.25	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,327.11	0.77			1,786.44	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,214.75	0.42			512.22	PC				
4. Bicarbonate de soude						209.38	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	504.53	0.42			209.38	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						161.38	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	318.72	0.51	SO	SO	161.38	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,388.67	1,098.19	NE,PC	SO,PC	40.57	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,158.25	1.56	NE	NE	5,388.67	1,098.19	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	1,039.46			0.00					3.57	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			37.00	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		
	Description ⁽¹⁾		(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
							(Gg)					
C. Production de métaux						11,610.49	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.29	SO,NE		7,747.32	SO,PC	SO,NE	SO,PC			
Acier	Production d'acier	14,637.48	0.05	NE		729.07	PC	NE	PC			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,638.01	0.81	NE		7,018.25	PC	NE	PC			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,342.14	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,280.58	1.69	NE		3,863.17	PC	NE	PC			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	54.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production						SO	SO					
1. Pâtes et papiers												
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)						9,633.05	NE	NE	PC	NE	PC	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	9,633.05	NE	NE	PC	NE	PC	

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ / t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammérges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammérges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.09	0.01	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	31.50	IA,SO,NE,PC	542.96	20.46	IA,SO,NE,PC	18.67	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		764.57	60.92	0.04	SO,NE,PC	0.00	0.00	1.19	SO,NE,PC		117.31	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		764.08	59.98		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	71.07
Production d'aluminium																764.08	59.98		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										11.60
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.09	0.01	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	31.50	IA,SO,NE,PC	542.96	20.46	IA,SO,NE,PC	18.67	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.49	0.94	0.04	SO,NE,PC	0.00	0.00	1.19	SO,NE,PC		46.23	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.09	0.01	SO	SO	31.50	SO	497.36	3.58	SO	18.67	SO	SO	SO	NE	SO	0.00	0.01	0.04	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	1.45	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	44.07	15.39	SO	SO	SO	SO	NE	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	1.49	SO	SO	SO	SO	NE	SO		0.00	0.00	SO	SO	SO	0.00	SO	1.04	SO	SO	
6. Autres appl. avec substitués des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		0.48	0.88	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.44
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	45.80
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.01	0.05	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.14	SO,PC		SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		0.01	0.01	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	0.04	SO	SO	SO	SO	0.14	SO		SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10nnee	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₄	C ₆ F ₁₂	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													(t) ⁽²⁾									Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾		
														Équiv. de CO ₂ (Gg)										Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	1,20	0,18	IA,PC	IA,PC	301,87	IA,PC	1,256,26	40,69	IA,PC	218,33	1,48	0,24	IA,NE,PC	PC		0,78	2,47	1,22	PC	0,00	0,04	0,34	PC		NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations en vrac	1,20	0,18	PC	PC	301,87	PC	3,185,70	40,69	PC	218,35	1,48	0,24	NE,PC	PC		0,78	2,47	1,22	PC	0,00	0,04	0,34	PC		NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	0,01	PC	535,31	7,27	PC	PC	PC	PC	NE,PC	PC		0,00	0,02	0,01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Exportations en vrac	IA,PC	IA,PC	IA,PC	IA,PC	0,02	IA,PC	1,929,45	IA,PC	IA,PC	0,02	IA,PC	IA,PC	IA,NE,PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	0,02	PC	1,929,45	PC	PC	0,02	PC	PC	NE,PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	2800	2900	6300	560			6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	1,11	0,01	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	88,21	IA,SO,NE,PC	705,85	2,86	IA,SO,NE,PC	70,95	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	868,99	4,969,73	560,49	0,31	SO,NE,PC	0,00	0,03	8,79	SO,NE,PC	5,539,35	2,803,59	
C – Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		4,966,54	551,84	SO	SO	SO	SO	SO	SO	5,518,38	1,698,58	
E – Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	1,11	0,01	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	88,21	IA,SO,NE,PC	705,85	2,86	IA,SO,NE,PC	70,95	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	868,99	3,19	8,66	0,31	SO,NE,PC	0,00	0,03	8,79	SO,NE,PC	20,97	1,105,01	
G – Autre	SO	SO	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	
	SO	SO	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	1,11	0,01	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	88,21	IA,SO,NE,PC	705,85	2,86	IA,SO,NE,PC	70,95	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	868,99	3,19	8,66	0,31	SO,NE,PC	0,00	0,03	8,79	SO,NE,PC	20,97	1,105,01	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	14,02	0,12	IA,PC	IA,PC	845,23	IA,PC	1,633,13	5,70	IA,PC	829,66	4,29	1,51	IA,NE,PC	PC	3,333,68	5,09	22,72	8,52	PC	0,00	0,27	2,51	PC	39,09	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	12,68	18,34	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	9,58	IA,SO,NE,PC	2,31	1,99	IA,SO,NE,PC	11,69	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	SO,NE,PC	3,84	1,59	2,62	27,34	SO,NE,PC	2,00	9,94	0,29	SO,NE,PC	1,86	1,01	

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances approuvées à la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
<p>• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce</p>	
<p>• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.</p>	
<p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.</p>	
<p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.</p>	
<p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>	
<p>2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.</p>	
<p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p>	
<p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p>	
<p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p>	
<p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.</p>	
<p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>	
<p>2.F.P.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).</p>	
<p>2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.</p>	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,280,577.61	0.34	0.03		764.08	PC	59.98	PC	71.07	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										14.07	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,280,577.61		0.00						2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	11.60			1,000.00					11.60	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. • Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. <p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.</p> <p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.</p> <p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>
--

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
 Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾ (t)
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

*Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

* Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

* Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

* Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.

• Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.68	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.68	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.58	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.10	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.10	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.60		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.10	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,168.62	89.12			
A. Fermentation entérique	1,034.56				
1. Bovins ⁽¹⁾	1,000.22				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	154.29				
Bovins non laitiers	845.94				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	2.49				
3. Moutons	3.65				
4. Chèvres	0.63				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	7.99				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	17.28				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.31				
Agneaux	2.31				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	134.05	15.24			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	70.15				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	33.66				
Bovins non laitiers	36.50				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.09				
3. Moutons	0.14				
4. Chèvres	0.04				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	1.02				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	58.80				
9. Volaille	3.75				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.31			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.69			IA
14. Autre SGDA		0.25			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	73.87			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	41.90			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		12.33			IA
3. Émissions indirectes	NE	19.64			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
 Fermentation entérique
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	14 226,55			70,31
Option A:				
Vaches laitières ⁽³⁾	1 228,40	320,92	0,06	125,60
Bovins non laitiers	12 998,15	189,20	0,04	65,08
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	45,24		NE	NE
3. Moutons	456,30		NE	NE
4. Chèvres	125,82		NE	NE
5. Chameaux et lamas	NE		NE	NE
6. Chevaux	443,89		NE	NE
7. Mules et ânes	NE		NE	NE
8. Porcs	11 517,35		NE	NE
9. Volaille	110 841,34		NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	288,55		NE	NE
Autre (non précisé)	NE		NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans; (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659,00	585,00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾	Enclous pâturage	Enclous pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	SO
Prod. laitière (kg/jour)	31,90	7,30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	SO
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		NE	SO
Femelles pleines (%)	58,40	NE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		NE	SO
Digestibilité des aliments (%)	68,70	63,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		NE	SO

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES						COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)		Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)
		Froid	Tempéré	Chaud				
		%						
1. Bovins	14,226.55						4.93	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,228.40	100.00	0.00	0.00	659.00	5.00	0.24	27.40
Bovins non laitiers	12,998.15	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.81
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	45.24	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	456.30	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	125.82	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	443.89	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Pores	11,517.35	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.11
9. Volaille	110,841.34	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	288.55	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B0 = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B0 lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) (kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux (kg N ₂ O-N/kg N)		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre		
Bétail	14,226.55		NE	63,340,281.44	NE	404,026,245.68	382,221,807.96	29,856,237.97	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,228.40	108.20	NE	55,876,221.95	NE	53,215,449.48	23,946,952.27	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	12,998.15	58.10	NE	7,464,059.49	NE	350,810,796.20	358,274,855.69	29,856,237.97	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	456.30	4.10	NE	NE	NE	717,695.11	1,170,976.22	NE		
Porcs	11,517.35	11.60	NE	128,011,751.84	NE	4,000,367.24	NE	1,333,455.75		
Volaille	110,841.34	0.50	NE	5,357,661.15	NE	47,147,418.14	1,071,532.23	NE		
Bisons	45.24	58.10	NE	NE	NE	1,129,693.64	1,497,500.88	NE		
Chèvres	125.82	10.50	NE	NE	NE	529,043.73	793,565.60	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	443.89	49.30	NE	NE	NE	9,405,231.10	12,467,399.37	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	288.55	4.10	NE	NE	NE	453,848.18	740,489.13	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	196,709,694.43	SO,NE	467,409,542.82	399,963,271.39	31,189,693.72		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	NO	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	NO	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	NO	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	NO	NE	NE	NE
Terres arides	NE	NO	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	NO	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	NO	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			41.90
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,576,203,000.00	0.01	19.33
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	405,343,347.36	0.01	6.65
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,576,203,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,064,930,223.38	0.01	12.94
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.77
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	5,639,558.00	0.33	2.95
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	14,230,666.00	-0.05	-1.16
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	726,819.00	0.86	0.98
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	12.33
3. Émissions indirectes				19.64
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	479,780,668.28	0.01	7.54
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	616,224,668.01	0.01	12.10
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.
4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N ₂ O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Inventaire 1996

Sols agricoles⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 2 de 2)

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.29
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.37
Frac _{LXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.16
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.46
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(t)								(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
Total des catégories d'affectation des terres	-81,564.83	200.03	8.50	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-99,085.45	186.31	7.84	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-97,844.29	186.31	7.84	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,241.15	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	6,521.18	8.87	0.50	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-5,016.85	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	11,538.03	8.87	0.50	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,829.67	0.06	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	239.77	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,589.90	0.06	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	8,169.77	4.78	0.16	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,281.55	NE	NE	NE	IA	
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	IA	IA	NE	NE	NE	
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	22,311.95	13.71	0.57	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	913.66	NE	0.07	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABEAU 5.A DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(3,4)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁷⁾	Sols organiques
A. Total des terres forestières									
1. Terres forestières sans changement d'affectation									
		236,301,11	I.A.P.C.	3,50	-3,39	0,11	0,21	-0,17	I.A.S.O.
		236,089,10	I.A.P.C.	3,50	-3,40	0,10	0,23	-0,17	I.A.S.O.
	RZ1 Est du bouclier de la taïga	1,102,86	IA	2,84	-3,27	-0,43	0,50	-0,16	IA
	RZ5 Est du bouclier boréal	55,633,04	IA	3,16	-3,26	-0,10	0,29	-0,16	IA
	RZ6 Mer du Nord de l'Atlantique	15,845,55	IA	3,24	-3,68	-0,44	0,28	-0,17	IA
	RZ7 Prairies à forêts mixtes	2,679,87	IA	3,93	-3,81	0,12	0,03	-0,17	IA
	RZ8 Prairies hudsoniennes	302,26	IA	2,34	-2,05	0,29	-0,08	-0,16	IA
	RZ9 Bouclier boréal ouest	28,785,51	IA	2,36	-2,29	0,07	0,24	-0,10	IA
	RZ10 Prairies boréales	36,378,58	IA	3,58	-3,25	0,34	0,14	-0,19	IA
	RZ11 Prairies subhumides	1,856,72	IA	3,39	-3,06	0,33	0,17	-0,14	IA
	RZ12 Prairies semi-arides		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ13 Prairies de la taïga	20,049,13	IA	2,47	-2,05	0,43	0,16	-0,10	IA
	RZ14 Cordillère montagnarde	37,969,28	IA	4,23	-3,97	0,26	0,28	-0,14	IA
	RZ15 Mer du Nord de l'Atlantique	14,794,44	IA	6,40	-7,20	-0,80	0,20	-0,38	IA
	RZ16 Cordillère boréale	18,524,06	IA	3,42	-3,04	0,38	0,35	-0,18	IA
	RZ17 Cordillère de la taïga	412,08	IA	3,04	-2,90	0,14	0,22	-0,20	IA
	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	1,829,72	IA	1,95	-1,53	0,41	0,14	-0,07	IA
2. Terres converties en terres forestières⁽⁸⁾									
2.1 Terres en culture converties en terres forestières									
		212,01	I.A.P.C.	1,91	-0,63	0,28	0,27	0,05	I.A.S.O.
		212,01	I.A.P.C.	1,91	-0,63	1,28	0,27	0,05	I.A.S.O.
	RZ1 Est du bouclier de la taïga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ5 Est du bouclier boréal	23,67	IA	1,73	-0,49	1,24	0,25	0,05	IA
	RZ6 Mer du Nord de l'Atlantique	100,76	IA	1,93	-0,63	1,30	0,28	0,05	IA
	RZ7 Prairies à forêts mixtes	99,34	IA	2,73	-1,00	1,73	0,37	0,17	IA
	RZ8 Prairies hudsoniennes		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ9 Bouclier boréal ouest		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ10 Prairies boréales	0,29	IA	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	IA
	RZ11 Prairies subhumides	0,01	IA	NE	NE	NE	0,00	0,00	IA
	RZ12 Prairies semi-arides		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ13 Prairies de la taïga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ14 Cordillère montagnarde	21,45	IA	0,16	0,16	PC	NE	IA	
	RZ15 Mer du Nord de l'Atlantique	6,50	IA	0,53	PC	PC	NE	IA	
	RZ16 Cordillère boréale		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Cordillère de la taïga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Prairies converties en terres forestières									
2.3 Milieux humides convertis en terres forestières									
2.4 Établissements convertis en terres forestières									
2.5 Autres terres converties en terres forestières									

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁷⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽⁸⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut couvrir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹⁰⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5(V).	
5.A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO₂, de CH₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/Brûlage de la biomasse, tableau 5(V). Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ1 Est du bouclier de la taïga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ5 Est du bouclier boréal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ6 Mer du Nord de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ8 Prairies hudsoniennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ9 Ouest du bouclier boréal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ10 Prairies boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ11 Prairies subhumides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt jardinée dans la zone de déclaration 12 « Prairies semi-arides ».	
5.A.1 RZ13 Prairie de la taïga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ14 Cordillère montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ15 Mer du Nord de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ17 Cordillère de la taïga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.1 RZ18 Ouest du bouclier de la taïga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
5.A.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.A.2.1 RZ1 Est du bouclier de la taïga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ5 Est du bouclier boréal : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ6 Mer du Nord de l'Atlantique : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ8 Prairies hudsoniennes : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15 et ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ9 Bouclier boréal ouest : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ10 Prairies boréales : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ10 Prairies boréales/1996 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2.1 RZ11 Prairies subhumides : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ11 Prairies subhumides/1996 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
5.A.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ13 Prairies de la taïga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ15 Mer du Nord de l'Atlantique : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
5.A.2.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ17 Cordillère de la taïga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	
5.A.2.1 RZ18 Ouest du bouclier de la taïga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9.	

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ t)
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg C/ha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GES		Substratum ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS/PUIST			Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾ (Gg)					
Catégorie d'affectation des terres	Changements dans la fraction de carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans le sol par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans le biomasse vivante - Écart ^{(7),(8),(9)}									
	Augmentation					Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution		Net change				
E. Total des établissements				2,089,64	0,02	-0,04	-0,06	-0,37	0,00	41,08	-1,430,44	-1,389,44	-774,63	219,19	7,131,22
1. Établissements sans changement d'affectation⁽¹⁰⁾				1,643,62	0,02	NE	NE	NE	NE	41,08	NE	NE	NE	NE	-150,33
2. Terres converties en établissements⁽¹¹⁾				446,02	SO,NE,PC	-3,23	-3,23	-1,74	0,49	SO,NE,PC	-1,430,44	-1,430,44	-774,63	219,19	7,201,55
2.1 Terres forestières converties en établissements				446,28	SO,NE,PC	-3,14	-3,14	-1,74	0,49	SO,NE,PC	-1,389,91	-1,389,91	-774,63	219,19	7,232,23
RZ6 Maritime de l'Atlantique				11,05	PC	-0,14	-0,14	-1,64	-0,70	PC	-1,56	-1,56	-18,08	-4,35	87,97
RZ7 Plaines à forêts mixtes				100,85	PC	-2,76	-2,76	-1,34	0,54	PC	-278,31	-278,31	-135,26	54,42	1,316,89
RZ8 Plaines Hudsoniennes				39,18	PC	-3,03	-3,03	-1,37	0,01	PC	-154,14	-154,14	-53,78	35,50	632,30
RZ9 Bocquier boreal ouest				31,31	PC	-2,19	-2,19	-1,42	0,48	PC	-68,43	-68,43	-44,44	12,50	980,09
RZ10 Plaines boreales				2,49	PC	-0,23	-0,23	-1,29	-0,23	PC	-0,08	-0,08	-3,19	-0,56	15,73
RZ11 Prairies subhumides				21,74	PC	-1,77	-1,77	-1,09	0,19	PC	-38,28	-38,28	-23,69	3,38	206,75
RZ12 Prairies semi-arides				78,21	PC	-4,10	-4,10	-1,33	0,20	PC	-120,88	-120,88	-159,47	104,17	1,379,31
RZ13 Plaines de la toundra				13,88	PC	-0,93	-0,93	-1,55	-0,08	PC	-12,88	-12,88	-21,54	-0,89	129,49
RZ14 Cordillère montagnarde				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ15 Maritime du Pacifique				10,13	PC	-1,88	-1,88	-1,70	0,18	PC	-40,87	-40,87	-17,98	6,08	92,42
RZ16 Cordillère boréale				83,36	PC	-2,87	-2,87	-1,68	0,26	PC	-229,07	-229,07	-139,75	21,28	1,310,96
RZ17 Cordillère de la toundra				44,05	PC	-4,41	-4,41	-3,24	-0,37	PC	-202,94	-202,94	-148,99	-16,49	1,321,24
RZ18 Ouest du bocquier de la toundra				8,49	PC	-3,63	-3,63	-2,19	0,42	PC	-30,42	-30,42	-18,56	3,60	97,86
2.2 Terres en culture converties en établissements				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Prairies converties en établissements				0,14	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
RZ5 Est du bocquier boreal				0,77	SO,NE,PC	-54,00	-54,00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	-41,53	-41,53	SO,NE,PC	SO,NE,PC	152,27
RZ6 Maritime de l'Atlantique				0,03	PC	-0,33	-0,33	PC	PC	PC	-0,01	-0,01	PC	PC	0,00
RZ7 Plaines à forêts mixtes				0,13	PC	-0,52	-0,52	PC	PC	PC	-1,13	-1,13	PC	PC	4,88
RZ8 Plaines Hudsoniennes				0,03	PC	-3,08	-3,08	PC	PC	PC	-0,04	-0,04	PC	PC	0,15
RZ9 Bocquier boreal ouest				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ10 Plaines boreales				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ11 Prairies subhumides				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ12 Prairies semi-arides				0,03	PC	-1,00	-1,00	PC	PC	PC	-0,10	-0,10	PC	PC	0,32
RZ13 Plaines de la toundra				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ14 Cordillère montagnarde				0,03	PC	-0,54	-0,54	PC	PC	PC	-3,13	-3,13	PC	PC	11,53
RZ15 Maritime du Pacifique				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ16 Cordillère boréale				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
RZ17 Cordillère de la toundra				0,51	PC	-72,17	-72,17	PC	PC	PC	-36,56	-36,56	PC	PC	134,00
RZ18 Ouest du bocquier de la toundra				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.4 Milieux humides convertis en établissements				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en établissements				PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ17 Toundra Guelph				0,00	PC	-51,40	-51,40	PC	PC	PC	-0,08	-0,08	PC	PC	0,20
RZ18 Toundra Nord-Ouest				0,00	PC	-12,00	-12,00	PC	PC	PC	-0,28	-0,28	PC	PC	0,06
2.4 Wetlands converted to Settlements				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Other Land converted to Settlements				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de la redistribution.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivantes.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas de méthode d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATP. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas de données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quel type de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectation de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.E.1. Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.1.1 Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.	
5.E.2.1 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « Brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
5.E.2.1.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.2 RZ5 Est du bocquier de la toundra : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.3 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.4 RZ7 Plaines à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.5 RZ8 Plaines Hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.6 RZ9 Bocquier boreal ouest : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.7 RZ10 Plaines boreales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.8 RZ11 Prairies subhumides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.9 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.10 RZ13 Plaines de la toundra : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.11 RZ14 Cordillère montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.12 RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.13 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.14 RZ17 Cordillère de la toundra : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.1.15 RZ18 Ouest du bocquier de la toundra : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la toundra (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.	
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.1 RZ1 Est du bocquier de la toundra : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.2 RZ8 Plaines Hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.3 RZ10 Plaines boreales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.4 RZ11 Prairies subhumides : La conversion des prairies en zone de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans quelque 30 cellules de tableau; il existe peut-être une façon plus efficace de faire savoir que la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée.	
5.E.2.3.5 RZ13 Plaines de la toundra : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.6 RZ17 Cordillère de la toundra : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.7 RZ18 Ouest du bocquier de la toundra : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.8 RZ1 Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	
5.E.2.3.9 RZ1 Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.	

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾		Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}	
		Augmentation		Diminution	Écart net	Augmentation			Diminution	Écart net					
				(Mg C/ha)						(Gg C)					
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE												
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1996

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1996

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1996

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	359.46	0.25	0.14
B. Terres en culture	359.46	0.25	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	359.46	0.25	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	359.46	0.25	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	138.30	0.32	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	138.30	0.32	0.07
2.2 Prairies converties en terres en culture	221.16	0.20	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	221.16	0.20	0.07
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1996

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	649,286.00	0.13	298.45
B. Terres en culture^{(6), (7)}	649,286.00	0.13	298.45
Calcaire CaCO ₃	308,643.00	0.12	135.80
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	340,643.00	0.13	162.65
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	555,489.20	97.40	0.36	0.02	54,107.13	200.03	8.36
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	530,222.01	95.67	0.35	0.01	50,724.50	186.31	7.84
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	530,222.01	95.67	0.35	0.01	50,724.50	186.31	7.84
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	530.22	95.67	0.35	0.01	50,724.50	186.31	7.84
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	137.42	0.52	0.02	2,332.85	8.87	0.36
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	137.42	0.52	0.02	2,332.85	8.87	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16.98	137.42	0.52	0.02	2,332.85	8.87	0.36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16,975.79	137.42	0.52	0.02	2,332.85	8.87	0.36
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16.98	137.42	0.52	0.02	2,332.85	8.87	0.36
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	88.29	127.23	0.69	0.02	11.23	0.06	0.00
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	88.29	127.23	0.69	0.02	11.23	0.06	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.09	127.23	0.69	0.02	11.23	0.06	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	88.29	127.23	0.69	0.02	11.23	0.06	0.00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.09	127.23	0.69	0.02	11.23	0.06	0.00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁸⁾	superficie brûlée	kha	8.20	126.60	0.58	0.02	1,038.55	4.78	0.16
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (1A).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et des lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone que contiennent ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	231.20	1,149.68	2.26	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,137.80		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	1,001.39		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	136.41		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	136.41		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		11.55	1.94	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		11.55	1.94	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	231.20	0.33	0.32	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
					(t / t DUS)		(Gg)		
1. Décharges contrôlées	18,166.21	1.00	NE	0.07	SO	1,001.39		264.55	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						136.41		PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	2,219.12	0.80	30.00	0.06	SO	136.41		PC	SO

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁴⁾	29,610.76
Population urbaine (en milliers) ⁽⁴⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.26
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.79
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁶⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁷⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁷⁾	PC

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradé, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽⁴⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽⁶⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁷⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,261.00				231.20	0.33	0.16
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	206.04	3,893.32	1.60	0.80	802.19	0.33	0.16
b. Autre (non biosynthétique – préciser) ^{(1), (2)}					231.20	SO, NE	0.16
Incinération des déchets urbaine	1,054.96	219.16	NE	0.15	231.20	NE	0.16
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - (b) la composition des déchets enfouis;
 - (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradé (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise les COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/2002 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouis en 2002 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradé (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄ comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS).

Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1.6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3.2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique – préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					11,55	NE	1,94
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	11,55	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	29.610.76	26.00	0.16	0.01		1.94	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradables. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
- Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.

6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH₄, on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.

6.B.1.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.

6.B.2.1.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires) Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.

6.B.2.1.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environmega Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.

6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,300,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	94.17	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	167,000,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,847,500,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	3,600,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	220,900,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	34,400,000.00	1.00
Textile total	28,300,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	72.53	NE
Anaérobie	SO	NE	27.47	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	423,220.24	4,899.61	174.53	3,333.68	868.99	39.09	5,539.35	0.12	0.12	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	469,484.99	2,381.28	33.40							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	482,192.08												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	454,008.18	218.70	33.29							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,059.66	85.62	3.07							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	64,003.37	3.00	1.84							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	158,450.87	35.61	25.93							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	79,494.28	94.48	2.45							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,476.81	2,162.58	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	84.13	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	15,476.81	2,078.45	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,068.88	SO,NE,PC	40.57	3,333.68	868.99	39.09	5,539.35	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,436.68	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,388.67	NE,PC	40.57	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,610.49	SO,NE	SO				5,518.38		0.07	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				3,333.68	868.99	39.09	20.97	0.05	0.05				
G. Autre	9,633.05	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.68							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,168.62	89.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,034.56											
B. Gestion du fumier		134.05	15.24									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	73.87									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾	-81,564.83	200.03	8.50						SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾	-99,085.45	186.31	7.84						NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾	6,521.18	8.87	0.50						NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE						NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾	2,829.67	0.06	0.00						SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾	8,169.77	4.78	0.16						SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾	NE,PC	NE	NE						NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾	IA	IA	NE						NE	NE		
6. Déchets		231.20	1,149.68	2.26						IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾	SO	1,137.80							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux			11.55	1.94						IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾	231.20	0.33	0.32						IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO	SO						SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂ net	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	émissions/puits			P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Autres postes ⁽⁸⁾													
Soutes internationales	11,744.26	0.53	1.08							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,667.28	0.27	0.78							IA	IA	IA	IA
Marine	3,076.98	0.26	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	49,164.45												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	423,220.24	4,899.61	174.53	3,333.68	868.99	39.09	5,539.35	0.12	0.12	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	469,484.99	2,381.28	33.40							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	482,192.08												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	454,008.18	218.70	33.29							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	15,476.81	2,162.58	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	35,068.88	SO,NE,PC	40.57	3,333.68	868.99	39.09	5,539.35	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.68							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,168.62	89.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-81,564.83	200.03	8.50							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	231.20	1,149.68	2.26							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	11,744.26	0.53	1.08							IA	IA	IA	IA
Aviation	8,667.28	0.27	0.78							IA	IA	IA	IA
Marine	3,076.98	0.26	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	49,164.45												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	423,220.24	102,891.82	54,104.30	868.99	5,539.35	2,803.59	589,428.30
1. Énergie	469,484.99	50,006.97	10,355.08				529,847.04
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	454,008.18	4,592.80	10,319.40				468,920.38
1. Industries énergétiques	152,059.66	1,798.02	951.62				154,809.30
2. Industries manufacturières et construction	64,003.37	62.98	570.37				64,636.72
3. Transport	158,450.87	747.73	8,037.53				167,236.13
4. Autres secteurs	79,494.28	1,984.08	759.88				82,238.24
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	15,476.81	45,414.17	35.68				60,926.66
1. Combustibles solides	SO,NE	1,766.70	SO,NE,PC				1,766.70
2. Pétrole et gaz naturel	15,476.81	43,647.47	35.68				59,159.96
2. Procédés industriels	35,068.88	SO,NE,PC	12,576.50	868.99	5,539.35	2,803.59	56,857.32
A. Produits minéraux	8,436.68	SO	SO				8,436.68
B. Industrie chimique	5,388.67	NE,PC	12,576.50	PC	PC	PC	17,965.17
C. Production de métal	11,610.49	SO,NE	SO	SO	5,518.38	1,698.58	18,827.45
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				868.99	20.97	1,105.01	1,994.97
G. Autre	9,633.05	NE	NE	SO	SO	SO	9,633.05
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		212.00				212.00
4. Agriculture		24,540.98	27,625.95				52,166.93
A. Fermentation entérique		21,725.86					21,725.86
B. Gestion du fumier		2,815.12	4,725.70				7,540.82
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	22,900.25				22,900.25
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-81,564.83	4,200.59	2,635.31				-74,728.93
A. Terres forestières	-99,085.45	3,912.60	2,430.17				-92,742.68
B. Terres en culture	6,521.18	186.36	154.72				6,862.26
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,829.67	1.28	0.54				2,831.49
E. Établissements	8,169.77	100.35	49.88				8,320.00
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	231.20	24,143.28	699.46				25,073.94
A. Enfouissement des déchets solides	SO	23,893.80					23,893.80
B. Épuration des eaux		242.55	599.96				842.51
C. Incinération des déchets	231.20	6.92	99.50				337.63
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	11,744.26	11.09	335.66				12,091.01
Aviation	8,667.28	5.71	242.34				8,915.33
Marine	3,076.98	5.38	93.32				3,175.67
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	49,164.45						49,164.45
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							664,157.23
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							589,428.30

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les taux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire I.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	N2	D	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N2	D	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

MR (méthode de référence)

N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

N2 (niveau 2 du GIEC)

N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIITS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Torchage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii Émissions fugitives - Torchage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SE ₂						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SE ₂ - Matériel électrique	SE ₂						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Soils agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	420,999.46	423,220.24	2,310.78	0.55	0.35	0.39	104,552.35	102,891.82	-1,660.53	-1.59	-0.25	-0.28	53,841.00	54,104.30	263.31	0.49	0.04	0.04
1. Énergie	471,083.88	469,484.99	-1,598.89	-0.34	-0.24	-0.27	50,198.72	50,006.97	-191.75	-0.38	-0.03	-0.03	10,976.75	10,355.08	-621.67	-5.66	-0.09	-0.11
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	455,750.94	454,008.18	-1,742.76	-0.38	-0.26	-0.30	4,594.25	4,592.80	-1.45	-0.03	0.00	0.00	10,945.72	10,319.40	-626.32	-5.72	-0.09	-0.11
I.A.1. Industries énergétiques	153,708.06	152,059.66	-1,648.40	-1.07	-0.25	-0.28	1,826.70	1,798.02	-28.68	-1.57	0.00	0.00	978.77	951.62	-27.15	-2.77	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	64,201.05	64,003.37	-197.68	-0.31	-0.03	-0.03	62.95	62.98	0.02	0.03	0.00	0.00	573.62	570.37	-3.25	-0.57	0.00	0.00
I.A.3. Transport	158,367.09	158,450.87	83.78	0.05	0.01	0.01	720.51	747.73	27.22	3.78	0.00	0.00	8,633.46	8,037.53	-595.93	-6.90	-0.09	-0.10
I.A.4. Autres secteurs	79,474.73	79,494.28	19.54	0.02	0.00	0.00	1,984.08	1,984.08	0.00	0.00	0.00	0.00	759.87	759.88	0.01	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	15,332.94	15,476.81	143.87	0.94	0.02	0.02	45,604.47	45,414.17	-190.30	-0.42	-0.03	-0.03	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,766.70	1,766.70					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	15,332.94	15,476.81	143.87	0.94	0.02	0.02	43,837.77	43,647.47	-190.30	-0.43	-0.03	-0.03	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
2. Procédés industriels	35,083.11	35,068.88	-14.22	-0.04	0.00	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					12,262.29	12,576.50	314.21	2.56	0.05	0.05
2.A. Produits minéraux	8,435.22	8,436.68	1.46	0.02	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,430.03	5,388.67	-41.36	-0.76	-0.01	-0.01	NE,PC	NE,PC					12,262.29	12,576.50	314.21	2.56	0.05	0.05
2.C. Production de métal	11,608.09	11,610.49	2.40	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	9,609.77	9,633.05	23.28	0.24	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											446.12	212.00	-234.12	-52.48	-0.04	-0.04
4. Agriculture							24,540.98	24,540.98					26,261.42	27,625.95	1,364.53	5.20	0.21	0.23
4.A. Fermentation entérique							21,725.86	21,725.86										
4.B. Gestion du fumier							2,815.12	2,815.12					4,723.57	4,725.70	2.13	0.05	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					21,537.85	22,900.25	1,362.40	6.33	0.21	0.23
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-85,469.90	-81,564.83	3,905.07	-4.57		0.66	4,580.59	4,200.59	-380.00		-0.06	-0.06	2,872.34	2,635.31		-8.25	-0.04	-0.04
5.A. Terres forestières	-101,219.16	-99,085.45	2,133.71	-2.11	0.32	0.36	4,409.15	3,912.60	-496.55	-11.26	-0.07	-0.08	2,738.11	2,430.17	-307.95	-11.25	-0.05	-0.05
5.B. Terres en culture	5,918.52	6,521.18	602.66	10.18	0.09	0.10	103.88	186.36	82.47	79.39	0.01	0.01	96.16	154.72	58.56	60.90	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,414.39	2,829.67	415.28	17.20	0.06	0.07	2.44	1.28	-1.17	-47.66	0.00	0.00	1.20	0.54	-0.66	-55.08	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,416.34	8,169.77	753.42	10.16	0.11	0.13	65.11	100.35	35.24	54.12	0.01	0.01	36.86	49.88	13.02	35.33	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
6. Déchets	212.38	231.20	18.83	8.87	0.00	0.00	25,232.06	24,143.28	-1,088.78	-4.32	-0.16	-0.18	1,022.08	699.46	-322.62	-31.57	-0.05	-0.05
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					24,982.59	23,893.80	-1,088.78	-4.36								
6.B. Épuration des eaux							242.55	242.55					926.64	599.96	-326.68	-35.25	-0.05	-0.06
6.C. Incinération des déchets	212.38	231.20	18.83	8.87	0.00	0.00	6.92	6.92	0.00	0.00	0.00	0.00	95.44	99.50	4.06	4.25	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	11,753.93	11,744.26	-9.67	-0.08	0.00	0.00	11.48	11.09	-0.40	-3.46	0.00	0.00	350.15	335.66	-14.50	-4.14	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	49,164.35	49,164.45	0.11	0.00	0.00	0.00										-0.19	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HFP						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions réelles	868.99	868.99	0.00	0.00	0.00	0.00	5,539.35	5,539.35					2,794.44	2,803.59	9.15	0.33	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							5,518.38	5,518.38										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	868.99	868.99	0.00	0.00	0.00	0.00	20.97	20.97					1,118.26	1,105.01	-13.25	-1.19	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et de SF ₆	3,333.68	3,333.68	0.00	0.00	0.00	0.00	39.09	39.09					1,118.26	1,118.26	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	588,505.59	589,428.30		922.71	0.16
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	666,522.56	664,157.23		-2,365.34	-0.35

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Part 5 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduair	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduair	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduair	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et 1.AA.2.D Biomasse des pâtes, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récupération CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.			
2.C.1.2 Soudure de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.4 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂					Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.		Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur "Autre et indifférencié".
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
3.D.5 Autre (préciser) comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de PIPE pour les régions les plus arides des prairies Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier \ Entassement des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D Soils agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIPE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIPE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.1. Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PIPE	Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.3. Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2 Fumier dans les prairies, les parcs et les enclos	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Aviation et ravitaillement d'aéro	N ₂ O			Révision des systèmes de gestion du fumier		

TABEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Part 4 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ (S/V) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate / Calcaire CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \ (S/V) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate / Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Feux de friches	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2 Terres converties en prairies \ (S/V) Brûlage de la biomasse \ Feux de friches	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
3.E Zones de peuplement \5(V) Brûlage de la biomasse	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
3.E Zones de peuplement \5(V) Brûlage de la biomasse	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F Autres terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.F Autres terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF \Éléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF \Éléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF \Éléments d'information\ Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF \Éléments d'information\ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATF \Éléments d'information\ Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CO ₂					Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O			Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
6.A Enfouissement des déchets solides	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scoll Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.		La constante du taux de production de méthane du modèle Scoll Canyon a été précisée par province
6.A.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH ₄			Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.		
6.A.3 Autre (prêt de préciser) Décharge de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.		Pourcentage des déchets de bois des décharges de pâtes et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités		
6.B Épuration des eaux usées	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.		
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des protéines pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.		
6.C Incinération des déchets	CO ₂					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciser) Incinération des déchets urbains	CO ₂					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétiques – préciser) Incinération des déchets urbains	N ₂ O					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire

Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPR requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.

GES	Secteur ²¹	Catégories de sources ou de puits ²²	Sources et puits non déclarés (NE) ²³	Explication
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.2.2 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des milieux humides en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5.ATC.AT	RZ13 Prairies de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ4 Est du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ5 Est du bouchier boreal		
Carbone	5.ATC.AT	RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5.ATC.AT	RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ9 Bouchier boreal usé		
Carbone	5.ATC.AT	RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5.ATC.AT	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ13 Prairies de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ14 Coteau montagnard		
Carbone	5.ATC.AT	RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5.ATC.AT	RZ16 Coteau boreal		
Carbone	5.ATC.AT	RZ17 Coteau de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5.ATC.AT	RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5.ATC.AT	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des milieux humides en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5.ATC.AT	RZ13 Prairies de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ4 Est du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ5 Est du bouchier boreal		
Carbone	5.ATC.AT	RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5.ATC.AT	RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ9 Bouchier boreal usé		
Carbone	5.ATC.AT	RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5.ATC.AT	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ13 Prairies de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ14 Coteau montagnard		
Carbone	5.ATC.AT	RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5.ATC.AT	RZ16 Coteau boreal		
Carbone	5.ATC.AT	RZ17 Coteau de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5.ATC.AT	RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5.ATC.AT	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des milieux humides en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5.ATC.AT	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5.ATC.AT	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ4 Est du bouchier de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ5 Est du bouchier boreal		
Carbone	5.ATC.AT	RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5.ATC.AT	RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5.ATC.AT	RZ9 Bouchier boreal usé		
Carbone	5.ATC.AT	RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5.ATC.AT	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5.ATC.AT	RZ13 Prairies de la taiga		
Carbone	5.ATC.AT	RZ14 Coteau montagnard		

Carbone	5 ATC/ATP	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ16 Coutillore bovale	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ17 Coutillore de la tige	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATP	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATP	S.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/ATP	RZ13 Prairies de la tige	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ14 Coutillore montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATP	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATP	S.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATP	S.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	I.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CH ₄	1 Énergie	I.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	I.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichlorométhane	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styène	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Sulfon de fonte	Coefficients d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission incomplets
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission incomplet
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé et permanent	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 BIE	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de pes d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la disposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique «Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation».
CH ₄	5 ATC/ATP	S.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATP	S.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATP	S.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATP	S.F. Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATP	S.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATP	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas ou de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les données des installations de digestion anaérobie devraient se limiter au fait de traiter et de récupérer le gaz qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	I.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	I.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	I.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission incomplets
CO ₂	1 Énergie	I.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	I.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	I.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbants, des séparateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Trépaner d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Recouvrement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans «Utilisation de calcaire et de dolomite» et dans «Utilisation de bicarbonate de soude» respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités incomplets
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
CO ₂	5 ATC/ATP	S.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATP	S.F. Autres terres	
HFC	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
N ₂ O	1 Énergie	I.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
N ₂ O	1 Énergie	I.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	I.B.2.C.2.3 Combusté	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission incomplet
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission incomplet
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission incomplet
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Estimeurs d'incondes	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission incomplets
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 BIE	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ11 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCF); elle est incluse dans le total des TCF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a. ii. Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.1.A.2 Activités post-extraction	1.B.1.a.ii. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.a.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel \ 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	Produits ligneux récoltés	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel \ 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions relatives à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
HFC	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	2.F.5 Solvants	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Engorgement dans le CUIPP, valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.1 iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

(1) Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation NE (non calculé).

(2) Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

(3) Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	469,484.99	9.60
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	454,008.18	8.67
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	152,059.66	5.43
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	64,003.37	2.90
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	158,450.87	11.63
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	79,494.28	14.50
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	46.58
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	15,476.81	46.58
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	35,068.88	15.77
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	8,436.68	1.93
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	5,388.67	37.34
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	11,610.49	18.78
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆								
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆								
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	9,633.05	15.82
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture								
A. Fermentation entérique								
B. Gestion du fumier								
C. Riziculture								
D. Sols agricoles								
E. Feux de savane dirigés								
F. Résidus agricoles du brûlage des champs								
G. Autre								
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-81,564.83	-36.18
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-99,085.45	-36.31
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	6,521.18	-53.12
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	2,829.67	-40.99
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	8,169.77	-9.85
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	IA	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	-13.52
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées								
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	231.20	-13.52
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	27.82
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	10.00
Autres postes :								
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	11,744.26	18.52
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	8,667.28	25.22
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	3,076.98	3.00
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	51,008.69	49,164.45	10.49

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

Cadre uniformisé pour la présentation des inventaires des parties figurant à l'annexe 1 de la CCNUCC

avril 2007** Tableau 10s1**84/88

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	2,381.28	36.81
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	218.70	2.33
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	85.62	8.29
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	3.00	6.33
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	35.61	14.80
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	94.48	-6.30
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	2,162.58	41.64
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	84.13	-7.71
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	2,078.45	44.77
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production								
E. Production d'halocarbures et de SF ₆								
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆								
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits								
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	1,168.62	16.98
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	1,034.56	18.13
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	134.05	8.82
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	200.03	32.70
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	186.31	43.07
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	8.87	-43.05
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	0.06	-82.81
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	4.78	4.48
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	1,149.68	8.75
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	1,137.80	8.76
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	11.55	8.43
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	0.33	-24.76
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	4,899.61	24.12
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	4,699.58	23.78
Autres postes :								
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	0.53	14.56
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	0.20	25.20
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	0.26	5.08
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse								

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1996

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	33.40	22.28
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	33.29	22.31
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	3.07	7.64
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	1.84	6.14
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	25.93	27.29
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	2.45	8.34
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	13.62
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	0.12	13.62
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	7.21
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	40.57	7.21
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production								
E. Production d'halocarbures et de SF ₆								
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆								
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	0.68	21.19
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	89.12	11.67
A. Fermentation entérique								
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	15.24	16.12
C. Riziculture								
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	73.87	10.79
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	8.50	31.88
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	7.84	43.07
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	0.50	-37.39
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	0.00	-88.27
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	0.16	3.78
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	2.26	3.19
A. Enfouissement des déchets solides								
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	1.94	8.36
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	0.32	-19.88
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	174.53	13.21
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	166.03	12.40
Autres postes :								
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.08	11.89
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	0.78	25.22
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	0.30	-12.35
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse								

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

Cadre uniformisé pour la présentation des inventaires des parties figurant à l'annexe 1 de la CCNUCC

avril 2007** Tableau 10s3**86/88

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1996
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	100.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	100.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.00	100.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	0.03	100.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	0.54	100.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	0.02	100.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	0.02	100.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	-15.29
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	0.76	-15.55
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	-14.28
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	100.00
C ₅ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	-43.67
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	0.12	-43.67

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1996
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	423,220.24	27.82
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	504,785.08	10.00
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	102,891.82	24.12
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	98,691.23	23.78
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	54,104.30	13.21
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	51,468.99	12.40
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	868.99	100.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	5,539.35	-15.29
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	2,803.59	-43.67
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	24.53
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	664,157.23	11.44

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	529,847.04	11.93
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	56,857.32	6.20
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	212.00	21.19
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	52,166.93	14.11
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-74,728.93	-39.07
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	25,073.94	8.33
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	589,428.30	24.53

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrivez les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrivez ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1995

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	457,228.55	2,236.92	32.49	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	442,668.12	217.20	32.38	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,680.06	84.35	3.07	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	100,261.19	3.00	1.93	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	14,215.67	IA,SO	0.35	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	38,203.20	81.35	0.79	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	61,319.49	3.03	1.84	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,970.20	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,070.98	0.06	0.04	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,398.55	0.17	0.15	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,371.91	1.90	0.85	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	31,507.85	0.63	0.60	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	7,792.32	0.16	0.19	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,657.38	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	18,885.20	0.38	0.34	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,172.95	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	154,690.81	34.03	25.05	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,742.85	0.44	0.52	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	106,861.79	13.23	14.95	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,710.64	0.31	2.31	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,059.01	0.27	1.08	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	32,316.53	19.78	6.19	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	32,316.53	19.78	6.19	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	73,977.76	95.79	2.42	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	28,792.82	0.51	0.63	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	42,412.36	95.24	1.72	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,772.58	0.04	0.07	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	14,560.43	2,019.72	0.11	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	81.58	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	81.58	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	14,560.43	1,938.14	0.11	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	120.68	237.97	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	33.63	783.07				IA	IA
c. Évacuation et torchage	14,406.12	917.10	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	9,418.12	913.82				IA	IA
Torchage	4,988.00	3.29	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	10,691.40	0.51	0.98	IA	IA	IA	IA
Aviation	7,387.23	0.23	0.67	IA	IA	IA	IA
Marine	3,304.17	0.28	0.31	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,008.69						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1995 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,601,084.63	VCB				442,668.12	217.20	32.38
Combustibles liquides	2,544,770.92	VCB	69.90	8.49	10.00	177,884.20	21.61	25.44
Combustibles solides	1,180,315.48	VCB	82.38	1.54	1.40	97,235.44	1.82	1.65
Combustibles gazeux	3,297,062.42	VCB	50.82	29.75	1.09	167,548.48	98.07	3.59
Biomasse	578,935.80	VCB	88.11	165.30	2.94 ⁽³⁾		95.70	1.70
Autres combustibles		SO		SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,140,211.32	VCB				152,680.06	84.35	3.07
Combustibles liquides	154,763.62	VCB	73.24	0.78	3.05	11,335.12	0.12	0.47
Combustibles solides	1,010,922.30	VCB	90.32	1.16	1.51	91,302.54	1.18	1.53
Combustibles gazeux	974,525.40	VCB	51.35	85.23	1.10	50,042.40	83.05	1.07
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,214,327.12	VCB				100,261.19	3.00	1.93
Combustibles liquides	97,818.05	VCB	73.52	1.24	2.29	7,191.61	0.12	0.22
Combustibles solides	914,556.84	VCB	90.76	1.12	1.61	83,008.22	1.02	1.47
Combustibles gazeux	201,952.23	VCB	49.82	9.17	1.16	10,061.36	1.85	0.23
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	306,913.66	VCB				14,215.67	IA,SO	0.35
Combustibles liquides	56,945.57	VCB	72.76	IA	4.35	4,143.51	IA	0.25
Combustibles solides	42,605.12	VCB	85.14	IA	0.57	3,627.38	IA	0.02
Combustibles gazeux	207,362.97	VCB	31.08	IA	0.39	6,444.78	IA	0.08
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	618,970.53	VCB				38,203.20	81.35	0.79
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	53,760.33	VCB	86.81	2.81	0.58	4,666.94	0.15	0.03
Combustibles gazeux	565,210.20	VCB	59.33	143.67	1.34	33,536.26	81.20	0.76
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,661,466.20	VCB				61,319.49	3.03	1.84
Combustibles liquides	124,557.20	VCB	73.66	2.54	1.44	9,174.93	0.32	0.18
Combustibles solides	167,050.89	VCB	34.36	1.22	0.69	5,740.34	0.20	0.12
Combustibles gazeux	909,846.11	VCB	51.00	1.00	1.00	46,404.21	0.91	0.91
Biomasse	460,012.00	VCB	89.37	3.47	1.39 ⁽³⁾	41,113.55	1.59	0.64
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	214,681.09	VCB				6,970.20	0.26	0.20
Combustibles liquides	8,574.89	VCB	73.81	2.88	1.53	632.89	0.02	0.01
Combustibles solides	98,837.02	VCB	0.63	1.05	0.69	61.96	0.10	0.07
Combustibles gazeux	107,269.18	VCB	58.50	1.22	1.11	6,275.34	0.13	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	48,569.73	VCB				3,070.98	0.06	0.04
Combustibles liquides	7,798.31	VCB	73.61	2.45	1.42	574.07	0.02	0.01
Combustibles solides	14,209.05	VCB	82.85	1.26	0.69	1,177.16	0.02	0.01
Combustibles gazeux	26,562.38	VCB	49.68	0.97	0.87	1,319.74	0.03	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	165,964.71	VCB				8,398.55	0.17	0.15
Combustibles liquides	5,291.61	VCB	73.81	2.88	1.53	390.56	0.02	0.01
Combustibles solides	704.87	VCB	85.14	2.70	0.57	60.01	0.00	0.00
Combustibles gazeux	159,968.22	VCB	49.68	0.97	0.87	7,947.97	0.16	0.14
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	657,937.58	VCB				11,371.91	1.90	0.85
Combustibles liquides	59,484.06	VCB	73.80	2.84	1.52	4,389.76	0.17	0.09
Combustibles solides	2,475.76	VCB	91.58	1.56	1.04	226.73	0.00	0.00
Combustibles gazeux	135,965.75	VCB	49.68	0.97	0.87	6,755.42	0.13	0.12
Biomasse	460,012.00	VCB	89.37	3.47	1.39 ⁽³⁾	41,113.55	1.59	0.64
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	574,313.08	VCB				31,507.85	0.63	0.60
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	20,832.02	VCB	73.59	2.31	1.38	1,533.09	0.05	0.03
Combustibles solides	7,148.90	VCB	85.86	1.35	0.67	613.78	0.01	0.00
Combustibles gazeux	110,153.29	VCB	51.25	0.97	1.42	5,645.45	0.11	0.16
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,014.81	VCB	73.81	2.88	1.53	148.71	0.01	0.00
Combustibles solides	33,969.24	VCB	81.83	1.50	0.65	2,779.64	0.05	0.02
Combustibles gazeux	14,673.20	VCB	49.68	0.97	0.89	729.03	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	16,073.36	VCB	73.37	1.94	1.26	1,179.32	0.03	0.02
Combustibles solides	9,706.04	VCB	84.59	1.69	0.71	821.05	0.02	0.01
Combustibles gazeux	338,954.68	VCB	49.81	0.97	0.92	16,884.83	0.33	0.31
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4,488.14	VCB	72.75	0.77	0.91	326.53	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	16,299.41	VCB	51.93	0.96	1.71	846.43	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,309,881.16	VCB				154,690.81	34.03	25.05
Combustibles liquides	2,041,146.10	VCB	69.11	10.30	12.10	141,062.01	21.01	24.69
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	268,059.70	VCB	50.84	48.48	1.29	13,628.80	13.00	0.35
Biomasse	675.36	VCB	61.77	22.56	16.64	41.72	0.02	0.01
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	81,944.33	VCB				5,742.85	0.44	0.52
Essence d'aviation	4,136.70	VCB	69.51	65.33	6.86	287.55	0.27	0.03
Carburacteur (kérosène)	77,807.63	VCB	70.11	2.20	6.32	5,455.31	0.17	0.49
b. Transport routier	1,560,203.14	VCB				106,861.79	13.23	14.95
Essence	1,120,267.30	VCB	68.09	9.33	12.48	76,279.02	10.46	13.98
Carburant diesel	404,163.90	VCB	70.58	3.45	2.29	28,525.53	1.39	0.93
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	35,159.87	VCB	58.51	38.96	1.13	2,057.24	1.37	0.04
Biomasse	612.07	VCB	61.77	13.31	18.15 ⁽³⁾	37.81	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	80,911.17	VCB				5,710.64	0.31	2.31
Combustibles ou carburants liquides	80,911.17	VCB	70.58	3.80	28.49	5,710.64	0.31	2.31
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	56,596.05	VCB				4,059.01	0.27	1.08
Pétrole résiduel (mazout lourd)	19,979.24	VCB	73.81	6.65	1.90	1,474.62	0.13	0.04
Gaz/Carburant diesel	36,616.81	VCB	70.58	3.80	28.49	2,584.38	0.14	1.04
Gaz		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	530,226.47	VCB				32,316.53	19.78	6.19
Autre (non précisé)	530,226.47	VCB				32,316.53	19.78	6.19
Combustibles ou carburants liquides	297,263.35	VCB	69.79	27.39	19.79	20,744.97	8.14	5.88
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	232,899.83	VCB	49.68	49.92	1.31	11,571.56	11.63	0.31
Biomasse	63.29	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.91	0.01	0.00
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
1.A.4. Autres secteurs	1,489,525.95	VCB				73,977.76	95.79	2.42
Combustibles liquides	224,304.00	VCB	72.72	0.71	0.44	16,312.14	0.16	0.10
Combustibles solides	2,342.29	VCB	82.21	186.04	0.93	192.56	0.44	0.00
Combustibles gazeux	1,144,631.21	VCB	50.21	0.97	1.10	57,473.07	1.11	1.26
Biomasse	118,248.44	VCB	83.33	795.66	8.89 ⁽³⁾	9,853.42	94.09	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	539,188.63	VCB				28,792.82	0.51	0.63
Combustibles liquides	69,807.96	VCB	72.72	0.76	0.89	5,076.19	0.05	0.06
Combustibles solides	21.38	VCB	63.37	131.15	0.66	1.35	0.00	0.00
Combustibles gazeux	469,359.29	VCB	50.53	0.97	1.21	23,715.28	0.45	0.57
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	903,555.17	VCB				42,412.36	95.24	1.72
Combustibles liquides	138,046.57	VCB	72.73	0.68	0.17	10,040.77	0.09	0.02
Combustibles solides	2,320.91	VCB	82.38	186.54	0.93	191.20	0.43	0.00
Combustibles gazeux	644,939.24	VCB	49.90	0.97	0.99	32,180.38	0.63	0.64
Biomasse	118,248.44	VCB	83.33	795.66	8.89 ⁽³⁾	9,853.42	94.09	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	46,782.15	VCB				2,772.58	0.04	0.07
Combustibles liquides	16,449.47	VCB	72.66	0.70	0.83	1,195.18	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	30,332.68	VCB	52.00	0.96	1.73	1,577.41	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres f

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torçage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter- nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/ VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydé	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	114,013.00	34,264.43	61,375.00	-10,630.91	97,533.34	38.98	VCB	3,801,849.67	19.00	72,235.14		72,235.14	0.99	262,213.57		
		Orimulsion		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	24,930.00	463.00	11,068.90		355.20	13,968.90	23.24	VCB	324,615.49	16.22	5,266.40	711.69	4,554.71	1.00	16,617.09	
		Essence	10 ⁶ l	1,404.34	4,806.50		0.06	-919.30	-2,482.93	34.66	VCB	-86,048.42	18.54	-1,595.46	SO	-1,595.46	0.99	-5,762.27	
		Carburacteur (kérosène)	10 ⁶ l	590.95	110.02		2,896.89	-184.60	-2,231.36	36.37	VCB	-81,154.48	19.32	-1,567.91	SO	-1,567.91	0.99	-5,662.77	
		Kérosène – autre	10 ⁶ l	203.91	61.42		SO	2,609.16	-2,466.66	37.68	VCB	-92,943.86	18.45	-1,714.82	SO	-1,714.82	0.99	-6,193.37	
		Huile de schiste		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ⁶ l	796.73	5,839.73		220.95	-2,783.16	-2,480.79	38.68	VCB	-95,956.87	19.42	-1,863.78	SO	-1,863.78	0.99	-6,731.33	
		Mazout résiduaire	10 ⁶ l	2,333.37	1,520.94		876.94	-97.05	32.54	41.73	VCB	1,357.86	20.18	27.40	SO	27.40	0.99	98.97	
		GPL	10 ⁶ l	211.61	69.56			1,407.43	-1,265.38	26.75	VCB	-33,850.46	16.51	-558.79	LA	-558.79	1.00	-2,038.66	
		Éthane	10 ⁶ l			1,108.90		2,692.20	-3,801.10	18.36	VCB	-69,788.19	15.61	-1,089.69	1,396.72	-2,486.41	1.00	-9,071.25	
		Naphte	10 ⁶ l		3.23	44.66		-18.35	-23.08	35.17	VCB	-811.69	19.33	-15.69	59.63	-75.32	0.99	-273.43	
		Bitume	10 ⁶ l	334.89	687.36			64.33	-416.81	44.46	VCB	-18,531.28	20.90	-387.30	2,574.44	-2,961.75	0.99	-10,751.14	
		Lubrifiants	10 ⁶ l	169.11	184.79		PC	-104.10	88.43	39.16	VCB	3,462.92	19.66	68.09	389.51	-321.42	0.99	-1,166.75	
		Coke de pétrole	10 ⁶ l		893.90	70.93		6.94	816.04	43.87	VCB	35,795.91	22.87	818.70	SO	818.70	1.00	3,001.91	
		Alimentation des raffineries	10 ⁶ l		13.82	625.64		234.35	-846.18	35.17	VCB	-29,760.05	19.33	-575.40	2,385.25	-2,960.65	0.99	-10,747.17	
		Pétrole – autre	10 ⁶ l		1,280.93	491.98		3,855.21	-3,066.26	39.82	VCB	-122,098.55	19.84	-2,422.35	131.48	-2,553.82	0.99	-9,270.38	
		Autres comb. fossiles liquides										454.81		5.89	SO	5.89		21.49	
		Gaz de distillation		SO				PC	-11.55	11.55	39.36	VCB	454.81	12.95	5.89	SO	5.89	1.00	21.49
		Totaux – Combustibles fossiles liquides										3,536,592.79		66,630.43	7,648.72	58,981.71		214,284.50	
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		402.55		-1.05	403.60	27.70	VCB	11,179.71	23.50	262.74	SO	262.74	1.00	963.39		
		Charbon à coke		PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Autre charbon bitum.	kt	38,618.96	9,332.05	33,992.49		PC	-269.36	14,227.88	29.44	VCB	418,822.58	21.08	8,828.12	SO	8,828.12	1.00	32,369.76
		Charbon sous-bitum.	kt	25,621.60				PC	-29.32	25,650.92	18.30	VCB	469,411.82	30.23	14,188.14	SO	14,188.14	1.00	52,023.19
		Lignite	kt	10,739.71					2.32	10,737.39	15.00	VCB	161,060.85	25.73	4,144.34	SO	4,144.34	0.98	14,891.99
		Huile de schiste		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Tourbe		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Briquettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		817.68	334.11		-131.74	615.32	28.83	VCB	17,739.66	23.46	416.18	SO	416.18	0.99	1,510.73	
		Autres comb. fossiles solides												SO	SO	SO		SO	
		Coke de pétrole												27,839.52	SO	27,839.52		101,759.07	
Totaux – Comb. fossiles solides	GI	161,042.25	674.45	79,113.68		898.03	81,705.00	38.06	VCB	3,109,692.16	13.82	42,991.42	1,093.61	41,897.81	1.00	152,857.19			
Comb. fossiles gazeux	Gaz naturel (sec)											SO	SO	SO		SO			
Autres comb. fossiles gazeux										3,109,692.16		42,991.42	1,093.61	41,897.81		152,857.19			
Totaux – Comb. fossiles gazeux										7,724,499.57		137,461.37	8,742.33	128,719.04		468,900.76			
Totaux										697,185.00		16,321.68	SO	16,321.68		59,846.16			
Totaux – Biomasse			43,864.76	PC	PC		PC	43,864.76	15.88	VCB	696,509.64	23.42	16,310.16	SO	16,310.16	1.00	59,803.91		
	Biomasse solide		Mg	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25	
			10 ⁶ l	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
			10 ⁶ l	114,013.00	34,264.43	61,375.00		-10,630.91	97,533.34	38.98	VCB	3,801,849.67	19.00	72,235.14		72,235.14	0.99	262,213.57	

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'antracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1995 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/1995 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,536.59	3,019.77	214,284.50	2,544.77	177,884.20	18.67	20.46
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,078.21	1,078.21	101,759.07	1,180.32	97,235.44	-8.65	4.65
Combustibles gazeux	3,109.69	2,869.98	152,857.19	3,297.06	167,548.48	-12.95	-8.77
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,724.50	6,967.97	468,900.76	7,022.15	442,668.12	-0.77	5.93

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

<p>Case documentaire : Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrivez dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.</p>
<p>1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.</p>
<p>1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.</p>
<p>1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.</p>
<p>1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.</p>
<p>1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.</p>

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	4,112.18	0.75	19.33	59.63	
Lubrifiants	39,618.65	0.50	19.66	389.51	
Bitume	123,179.03	1.00	20.90	2,574.44	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO		
Gaz naturel ⁽¹⁾	239,708.23	0.33	13.82	1,093.61	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPL ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	111,814.22	0.80	15.61	1,396.72	
Autre (veuillez préciser)				2,516.75	
Autre (non précisé)	31,561.33	0.21	19.84	131.49	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	154,208.36	0.80	19.33	2,385.25	
			Total	8,030.65	
	Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence			4,069.89	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
218.65	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,428.20	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,439.62	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
4,009.89	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	SO	SO	SO
5,121.30	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
SO	SO	SO	SO
482.14	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
8,745.93	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
29,445.72			
14,922.94			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

I.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.

I.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1995 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.

I.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».

I.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	97.52			SO	81.58	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.31	8.61	NE	SO	45.67	NE
Activités minières		8.61	NE	SO	45.67	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	92.21	0.39	NE	SO	35.91	NE
Activités minières		0.39	NE	SO	35.91	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1995 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1995 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1995 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1995 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1995 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO		IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	88,721.80	1,352.87	2,630.43		120.03	233.38	
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	88,721.80	0.58	13.47		0.05	1.20	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	306,913.59	1.95	11.08	0.37	0.60	3.40	0.11
iv. Raffinage/Entreposage	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
v. Distribution de produits pétroliers	SO		SO	SO	SO		SO	SO	
vi. Autre							33.63	783.07	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO		IA	IA	IA		IA	IA	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	192,529.90	47.23	1,462.95		9.09	281.66	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	75,465.80	24.18	3,240.68		1.82	244.56	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	189,493.50	NE	744.09		NE	141.00	
iv. Distribution	(préciser)		134,796.80	168.52	859.40		22.72	115.84	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	134,796.80	168.52	859.40		22.72	115.84	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
Dans des zones résidentielles ou commerciales							9,418.12	913.82	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	88,721.80	36,777.39	7,882.98		3,262.96	699.39	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	192,529.90	31,969.61	1,098.58		6,155.11	211.51	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	11,609.97	4,561,907.29	251,243,637.17		0.05	2.92	
iii. Combiné							4,988.00	3.29	0.00
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	4,004.61	888,674.47	587.96	0.27	3,558.79	2.35	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	4,004.61	224,420.74	146.66	NE	898.72	0.59	NE
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	11,609.97	45,692,650,698.10	29,605,445.37	NE	530.49	0.34	NE
iii. Combiné							SO	SO	SO
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾			IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	105,362.16				7,387.23	0.23	0.67
Carburacteur (kérosène)	105,360.02	70.11	0.00	0.01	7,387.08	0.23	0.67
Essence	2.15	69.51	0.07	0.01	0.15	0.00	0.00
Soutes (marine)	45,141.09				3,304.17	0.28	0.31
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,546.38	70.58	0.00	0.03	603.20	0.03	0.24
Mazout résiduaire	36,594.71	73.81	0.01	0.00	2,700.98	0.24	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	43.75	56.25
Marine	55.63	44.37

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	34,342.42	SO,NE,PC	37.84	4,700.39	479.41	46.93	5,489.50	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,808.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	6,087.94												IA
2. Production de chaux	1,843.15												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	528.13												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	200.36												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	149.05	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	149.05	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,299.69	NE,PC	37.84	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	5,299.69	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.24							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		34.60							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,526.97	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	5,461.98	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,884.36	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,642.62	NE				NE	5,461.98			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				(Gg)									
D. Autre production	SO										IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆					4,700.39	479.41	46.93	27.52	0.07	0.06			
1. Matériel de réfrigération et de climatisation					4,617.50	432.86	0.46	0.01	SO	SO			
2. Injection de mousses					10.21	10.21	0.00	0.00	SO	SO			
3. Extincteurs d'incendie					48.46	16.96	SO	SO	SO	SO			
4. Aérosols/Aérosols-doseurs					24.22	19.38	NE	NE	SO	SO			
5. Solvants					NE	SO,NE	14.14	7.07	SO	SO			
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
7. Fabrication de semi-conducteurs					NE	NE	29.17	19.93	0.00	0.00			
8. Matériel électrique					NE	NE	NE	0.06	0.06	0.06			
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO,PC	SO,PC	3.16	0.51	SO,PC	SO,PC			
Émissions contenues (industries électroniques)					SO	SO	2.18	0.02	SO	SO			
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)					SO	SO	0.98	0.49	SO	SO			
Autre (non précisé)					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,707.13	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,707.13	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O			
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			(Gg)										
A. Produits minéraux						8,808.63	0.11						
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	11,770.00	0.52			6,087.94	PC						
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,400.98	0.77			1,843.15	PC						
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,252.46	0.42			528.13	PC						
4. Bicarbonate de soude						200.36	0.11						
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11						
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	482.79	0.42			200.36	PC						
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC						
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC						
7. Autre (veuillez préciser)						149.05	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	294.36	0.51	SO	SO	149.05	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						5,299.69	1,225.68	NE,PC	SO,PC	37.84	SO,PC		
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	4,182.93	1.56	NE	NE	5,299.69	1,225.68	NE	SO	NE	SO		
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	990.62			0.00					3.24	PC		
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			34.60	SO		
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC		
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC				
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC		
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC				
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC				
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC				
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
						(Gg)					
C. Production de métaux						11,526.97	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.30	SO,NE		7,884.36	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	14,313.17	0.05	NE		689.36	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	8,464.19	0.85	NE		7,195.00	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,403.15	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,173.89	1.68	NE		3,642.62	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	48.10	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						8,707.13	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,707.13	NE	NE	PC	NE	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée. Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. 	
2.A.1	Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3	Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1	Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2	Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1	Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du réformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de réformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3	Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1	Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2	Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4	Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3	Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1	Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2	Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G	Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10misc	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236fa	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC (amméges) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (amméges) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾			
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	0.06	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	18.12	SO,NE,PC	284.66	3.96	SO,NE,PC	10.65	5.85	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		756.94	61.07	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	1.02	SO,NE,PC		155.12	
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	756.27	59.37		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	90.73
Production d'aluminium																756.27	59.37		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										9.63
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	0.06	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	18.12	SO,NE,PC	284.66	3.96	SO,NE,PC	10.65	5.85	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		0.66	1.70	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	1.02	SO,NE,PC		64.39	
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	0.06	0.00	NE	NE	18.12	NE	262.10	2.09	NE	10.65	SO	NE	NE	NE	SO	0.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	NE	NE	SO	NE	7.85	SO	NE	SO	NE	NE	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	SO	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	NE	NE	SO	NE	SO	SO	NE	SO	5.85	NE	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	NE	NE	SO	NE	14.70	1.37	NE	SO	SO	NE	NE	NE	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO	0.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.96	SO	SO	SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.66	1.70	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.64
8. Matériel électrique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	63.75
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		0.00	0.00	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.07	SO,PC	SO,PC	
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	0.00	SO	SO	SO	SO	SO	0.00	SO	SO	
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.07	SO	SO	
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10misc	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimique)⁽⁴⁾	0.56	0.05	NE,PC	NE,PC	181.17	NE,PC	2,869.47	23.24	PC	106.46	16.71	NE,PC	NE,PC	PC	0.79	2.88	0.01	PC	PC	0.00	2.05	PC	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations en vrac	0.56	0.05	NE	NE	181.17	NE	2,869.47	23.24	PC	106.46	16.71	NE	NE	PC	0.79	2.86	0.00	PC	PC	0.00	2.05	PC	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	0.00	0.02	0.01	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	
Exportations en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE
 Valeurs du PRP utilisées																										
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400				23900	
C Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	0.65	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	50.73	SO,NE,PC	370.06	0.55	SO,NE,PC	40.46	16.96	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	479.41	4.31	15.65	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	7.56	SO,NE,PC	PC	27.52	1,538.87
G Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	0.65	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	50.73	SO,NE,PC	370.06	0.55	SO,NE,PC	40.46	16.96	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	479.41	4.31	15.65	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	7.56	SO,NE,PC	PC	27.52	1,538.87
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	6.51	0.03	NE,PC	NE,PC	507.28	NE,PC	3,730.30	3.25	PC	404.55	48.46	NE,PC	NE,PC	PC	4,700.39	5.16	26.51	0.09	PC	PC	0.00	15.16	PC	PC	46.93	NE,PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	10.00	10.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC	10.00	SO,NE,PC	10.08	5.87	SO,NE,PC	10.00	2.86	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	9.80	1.20	1.69	291.34	SO,NE,PC	SO,NE,PC	10.00	2.01	SO,NE,PC	PC	1.71	1.01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ Nest pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,173,888.72	0.35	0.03		756.27	PC	59.37	PC	90.73	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										12.10	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,173,888.72		0.00						2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	9.63			1,000.00					9.63	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
 Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾ (t)
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
<i>Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)</i>					
<i>Autre (non précisé)</i>					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23					PC
HFC-32					PC
HFC-41					PC
HFC-43-10-mee					PC
HFC-125					PC
HFC-134					PC
HFC-134a					PC
HFC-152a					PC
HFC-143					PC
HFC-143a					PC
HFC-227ea					PC
HFC-236fa					PC
HFC-245ca					PC
Mélange non spécifié de HFC					PC
PFC					
CF ₄					PC
C ₂ F ₆					PC
C ₃ F ₈					PC
C ₄ F ₁₀					PC
c-C ₄ F ₈					PC
C ₆ F ₁₄					PC
C ₈ F ₁₈					PC
Mélange non spécifié de PFC					PC
SF₆					
<i>Autre non spécifiées</i>					
HFC					
HFC-23					PC
HFC-32					PC
HFC-41					PC
HFC-43-10-mee					PC
HFC-125					PC
HFC-134					PC
HFC-134a					PC
HFC-152a					PC
HFC-143					PC
HFC-143a					PC
HFC-227ea					PC
HFC-236fa					PC
HFC-245ca					PC
Mélange non spécifié de HFC					PC
PFC					
CF ₄					PC
C ₂ F ₆					PC
C ₃ F ₈					PC
C ₄ F ₁₀					PC
c-C ₄ F ₈					PC
C ₆ F ₁₄					PC
C ₈ F ₁₈					PC
Mélange non spécifié de PFC					PC
SF₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23					SO
HFC-32					SO
HFC-41					SO
HFC-43-10-mee					SO
HFC-125					SO
HFC-134					SO
HFC-134a					SO
HFC-152a					SO
HFC-143					SO
HFC-143a					SO
HFC-227ea					SO
HFC-236fa					SO
HFC-245ca					SO
Mélange non spécifié de HFC					SO
PFC					
CF ₄					SO
C ₂ F ₆					SO
C ₃ F ₈					SO
C ₄ F ₁₀					SO
c-C ₄ F ₈					SO
C ₆ F ₁₄					SO
C ₈ F ₁₈					SO
Mélange non spécifié de PFC					SO
SF₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.

• Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.67	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.67	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.57	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.10	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.10	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.59		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.10	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,136.72	85.75			
A. Fermentation entérique	1,004.24				
1. Bovins ⁽¹⁾	970.74				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	152.33				
Bovins non laitiers	818.41				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	2.16				
3. Moutons	3.60				
4. Chèvres	0.59				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	7.67				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	17.17				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.30				
Agneaux	2.30				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	132.48	14.80			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	69.17				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	33.59				
Bovins non laitiers	35.58				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.08				
3. Moutons	0.14				
4. Chèvres	0.04				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	0.98				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	58.32				
9. Volaille	3.70				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.31			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		14.26			IA
14. Autre SGDA		0.24			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	70.95			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	40.22			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		11.91			IA
3. Émissions indirectes	NE	18.81			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	13,719.15			70.76
<i>Option A:</i>				
Vaches laitières ⁽³⁾	1,230.45	319.47	0.06	123.80
Bovins non laitiers	12,488.70	189.20	0.04	65.53
<i>Option B:</i>				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	39.30	NE	NE	55.00
3. Moutons	450.25	NE	NE	8.00
4. Chèvres	118.28	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	426.35	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	11,447.85	NE	NE	1.50
9. Volaille	109,263.01	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	287.20	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricuture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)	
Poids	(kg)	659.00	585.00			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾		Enclous-pâturage	Enclous-pâturage			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Travail	(h/jour)	NE	NE			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			NE	SO
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			NE	SO

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	13,719.15							5.04
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,230.45	100.00	0.00	0.00	659.00	5.00	0.24	27.30
Bovins non laitiers	12,488.70	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.85
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	39.30	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	450.25	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	118.28	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	426.35	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	11,447.85	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.09
9. Volaille	109,263.01	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	287.20	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B0 = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B0 lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux						
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Pores	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							
	CCM ^(b)	Froid							
		Tempéré							
		Chaud							

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	13,719.15		NE	63,172,139.22	NE	391,498,279.84	369,372,639.91	28,781,886.63	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,230.45	108.20	NE	55,976,667.56	NE	53,311,111.97	23,990,000.38	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	12,488.70	58.10	NE	7,195,471.66	NE	338,187,167.87	345,382,639.53	28,781,886.63	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	450.25	4.10	NE	NE	NE	708,179.31	1,155,450.46	NE		
Porcs	11,447.85	11.60	NE	127,239,281.02	NE	3,976,227.53	NE	1,325,409.18		
Volaille	109,263.01	0.50	NE	5,284,463.84	NE	46,503,281.78	1,056,892.77	NE		
Bisons	39.30	58.10	NE	NE	NE	981,488.63	1,301,043.06	NE		
Chèvres	118.28	10.50	NE	NE	NE	497,337.02	746,005.52	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	426.35	49.30	NE	NE	NE	9,033,652.76	11,974,842.04	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	287.20	4.10	NE	NE	NE	451,724.82	737,024.70	NE		
Autre (non précisée)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	195,695,884.08	SO,NE	453,650,171.69	386,343,898.46	30,107,295.81		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique		PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			40.22
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,448,356,000.00	0.01	18.14
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	395,886,159.95	0.01	6.54
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,448,356,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	989,648,578.36	0.01	12.57
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.78
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	5,912,089.00	0.30	2.80
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	13,524,849.00	-0.04	-0.93
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	711,156.00	0.82	0.92
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos			11.91
		386,343,898.46	0.02	
3. Émissions indirectes				18.81
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	459,313,317.10	0.01	7.22
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	590,251,428.82	0.01	11.59
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.47
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM
Total des catégories d'affectation des terres	122,140.17	963.56	40.63	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	103,611.54	950.11	39.98	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	104,852.32	950.11	39.98	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,240.78	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	6,997.68	8.69	0.49	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-4,586.02	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	11,583.70	8.69	0.49	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,946.48	0.04	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	222.34	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,724.14	0.04	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	8,584.47	4.72	0.17	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-150.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,669.25	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	IA	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	22,696.39	13.45	0.56	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	932.58	NE	0.07	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5.ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1995

Prairies

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ⁶ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique (kha) ⁽²⁾	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Etablissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1995

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1995

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1995

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides(1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie (kha)	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾ (kg N-N ₂ O/ha)	N ₂ O (Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	378.42	0.23	0.14
B. Terres en culture	378.42	0.23	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	378.42	0.23	0.14
Sols organiques	IA, NE, PC	IA, NE, PC	IA, NE, PC
Sols minéraux	378.42	0.23	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	135.92	0.31	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	135.92	0.31	0.07
2.2 Prairies converties en terres en culture	242.50	0.19	0.07
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	242.50	0.19	0.07
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1995

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres ^{(4), (5), (6)}	587,366.00	0.13	270.06
B. Terres en culture ^{(6), (7)}	587,366.00	0.13	270.06
Calcaire CaCO ₃	277,683.00	0.12	122.19
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	309,683.00	0.13	147.87
C. Prairies ^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser) ^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C 5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
 Combustion de la biomasse⁽¹⁾
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	2.205.450,61	118,79	0,44	0,02	261.994,91	963,56	40,49
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	2.180.296,52	118,64	0,44	0,02	258.671,72	950,11	39,98
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	2.180.296,52	118,64	0,44	0,02	258.671,72	950,11	39,98
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	2.180,30	118,64	0,44	0,02	258.671,72	950,11	39,98
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	132,39	0,51	0,02	2.247,43	8,69	0,35
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	132,39	0,51	0,02	2.247,43	8,69	0,35
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16,98	132,39	0,51	0,02	2.247,43	8,69	0,35
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	16.975,79	132,39	0,51	0,02	2.247,43	8,69	0,35
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	16,98	132,39	0,51	0,02	2.247,43	8,69	0,35
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	87,33	116,91	0,44	0,02	10,21	0,04	0,00
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	87,33	116,91	0,44	0,02	10,21	0,04	0,00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0,09	116,91	0,44	0,02	10,21	0,04	0,00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	87,33	116,91	0,44	0,02	10,21	0,04	0,00
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0,09	116,91	0,44	0,02	10,21	0,04	0,00
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	kha	8,09	131,70	0,58	0,02	1.065,55	4,73	0,17
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

(1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.
 (2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.
 (3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.
 (4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).
 (5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».
 (6) Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.
 (7) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.
 (9) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.	
5.A.1 Brûlage dirigé :	Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche :	Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches :	Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches :	Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches :	Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches :	Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé :	AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches :	Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse :	Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	237.95	1,144.20	2.26	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,133.60		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	998.52		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	135.07		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	135.07		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.26	1.93	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.26	1.93	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	237.95	0.34	0.33	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/h DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	18.041.76	1.00	NE	0.07	SO	998.52	243.44	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						135.07	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	2.377.35	0.80	30.00	0.06	SO	135.07	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1.302.27				237.95	0.34	0.33
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	215.49	3.833.42	1.60	0.80	826.07	0.34	0.17
b. Autre (non biosynthétique – préciser) ^{(1), (2)}					237.95	SO, NE	0.16
Incinération des déchets urbains	1.086.78	218.95	NE	0.15	237.95	NE	0.16
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.			
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1995 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 1995 au Québec et en C.-B.			
6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO ₂ : Les émissions de CO ₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO ₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH ₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH ₄ : quantité de CH ₄ récupéré et brûlé par torchage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH ₄ : Le CEI pour le CH ₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH ₄ comme suit : CEI = (émissions CH ₄ + CH ₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.			
6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an ⁻¹ ; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH ₄ /tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.			
6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO ₂ imputables aux catégories de sources ; Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarés ici si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.			
6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N ₂ O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N ₂ O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C. Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH ₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.			
6.C.2 Autre (non biosynthétique – préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.			
6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.			

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	29,302.09
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.18
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.82
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	PC
	SO

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1995

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					10.26	NE	1.93
a. Eaux usées	SO	SO	IA	IA	10.26	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	29,302.09	26.17	0.16	0.01	1.93

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs de CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
- Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.

6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH₄, on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.

6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.

6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.

6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.

6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,230,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	93.41	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	160,000,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,933,600,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	3,200,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	211,000,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	37,400,000.00	1.00
Textile total	38,300,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
DC (kg BOD/1000 person/yr)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	73.35	NE
Anaérobie	SO	NE	26.65	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	613,949.09	5,481.41	199.64	4,700.39	479.41	46.93	5,489.50	0.16	0.16	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	457,228.55	2,236.92	32.49							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	468,900.76												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	442,668.12	217.20	32.38							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,680.06	84.35	3.07							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	61,319.49	3.03	1.84							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	154,690.81	34.03	25.05							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	73,977.76	95.79	2.42							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	14,560.43	2,019.72	0.11							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	81.58	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	14,560.43	1,938.14	0.11							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	34,342.42	SO,NE,PC	37.84	4,700.39	479.41	46.93	5,489.50	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,808.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	5,299.69	NE,PC	37.84	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,526.97	SO,NE	SO				5,461.98		0.09	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				4,700.39	479.41	46.93	27.52	0.07	0.06				
G. Autre	8,707.13	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.67							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,136.72	85.75							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		1,004.24											
B. Gestion du fumier		132.48	14.80									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	70.95									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ 122,140.17	963.56	40.63							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ 103,611.54	950.11	39.98							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 6,997.68	8.69	0.49							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 2,946.48	0.04	0.00							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,584.47	4.72	0.17							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ IA	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	237.95	1,144.20	2.26							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,133.60								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.26	1.93							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 237.95	0.34	0.33							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	10,691.40	0.51	0.98							IA	IA	IA	IA
Aviation	7,387.23	0.23	0.67							IA	IA	IA	IA
Marine	3,304.17	0.28	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,008.69												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	613,949.09	5,481.41	199.64	4,700.39	479.41	46.93	5,489.50	0.16	0.16	IA,SO,NE,NO	IA,SO,NE,NO	IA,SO,NE,NO	IA,SO,NE
1. Énergie	457,228.55	2,236.92	32.49							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	468,900.76												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	442,668.12	217.20	32.38							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	14,560.43	2,019.72	0.11							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	34,342.42	SO,NE,NO	37.84	4,700.39	479.41	46.93	5,489.50	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.67							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,136.72	85.75							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	122,140.17	963.56	40.63							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	237.95	1,144.20	2.26							IA,SO,NO	IA,SO,NO	IA,SO,NO	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	10,691.40	0.51	0.98							IA	IA	IA	IA
Aviation	7,387.23	0.23	0.67							IA	IA	IA	IA
Marine	3,304.17	0.28	0.31							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,008.69												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.
V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	613,949.09	115,109.52	61,889.51	479.41	5,489.50	3,707.28	800,624.32
1. Énergie	457,228.55	46,975.24	10,072.95				514,276.74
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	442,668.12	4,561.13	10,037.58				457,266.83
1. Industries énergétiques	152,680.06	1,771.40	952.97				155,404.43
2. Industries manufacturières et construction	61,319.49	63.54	570.18				61,953.20
3. Transport	154,690.81	714.55	7,765.42				163,170.78
4. Autres secteurs	73,977.76	2,011.64	749.01				76,738.42
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	14,560.43	42,414.10	35.37				57,009.91
1. Combustibles solides	SO,NE	1,713.09	SO,NE,PC				1,713.09
2. Pétrole et gaz naturel	14,560.43	40,701.02	35.37				55,296.82
2. Procédés industriels	34,342.42	SO,NE,PC	11,729.80	479.41	5,489.50	3,707.28	55,748.42
A. Produits minéraux	8,808.63	SO	SO				8,808.63
B. Industrie chimique	5,299.69	NE,PC	11,729.80	PC	PC	PC	17,029.49
C. Production de métal	11,526.97	SO,NE	SO	SO	5,461.98	2,168.41	19,157.36
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				479.41	27.52	1,538.87	2,045.81
G. Autre	8,707.13	NE	NE	SO	SO	SO	8,707.13
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		208.03				208.03
4. Agriculture		23,871.22	26,582.38				50,453.61
A. Fermentation entérique		21,089.07					21,089.07
B. Gestion du fumier		2,782.15	4,588.51				7,370.66
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	21,993.87				21,993.87
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	122,140.17	20,234.83	12,595.33				154,970.33
A. Terres forestières	103,611.54	19,952.41	12,392.73				135,956.68
B. Terres en culture	6,997.68	182.46	150.96				7,331.10
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,946.48	0.81	0.49				2,947.79
E. Établissements	8,584.47	99.14	51.16				8,734.77
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	IA	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	237.95	24,028.23	701.03				24,967.20
A. Enfouissement des déchets solides	SO	23,805.51					23,805.51
B. Épuration des eaux		215.48	597.72				813.20
C. Incinération des déchets	237.95	7.24	103.30				348.49
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	10,691.40	10.66	303.59				11,005.65
Aviation	7,387.23	4.87	206.55				7,598.65
Marine	3,304.17	5.79	97.04				3,407.00
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,008.69						51,008.69
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							645,653.99
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							800,624.32

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	N1	AU	PP,N2	D,AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆							N1	AU	N2	D	N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

MR (méthode de référence)

N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

N2 (niveau 2 du GIEC)

N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.

• Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	649,398.50	613,949.09	-35,449.41	-5.46	-5.49	-4.43	119,886.35	115,109.52	-4,776.83	-3.98	-0.74	-0.60	63,998.09	61,889.51	-2,108.58	-3.29	-0.33	-0.26
1. Énergie	458,908.75	457,228.55	-1,680.20	-0.37	-0.26	-0.21	47,183.84	46,975.24	-208.60	-0.44	-0.03	-0.03	10,980.95	10,072.95	-908.00	-8.27	-0.14	-0.11
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	444,498.46	442,668.12	-1,830.34	-0.41	-0.28	-0.23	4,579.00	4,561.13	-17.87	-0.39	0.00	0.00	10,949.92	10,037.58	-912.34	-8.33	-0.14	-0.11
I.A.1. Industries énergétiques	154,356.35	152,680.06	-1,676.29	-1.09	-0.26	-0.21	1,798.06	1,771.40	-26.66	-1.48	0.00	0.00	981.19	952.97	-28.22	-2.88	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	61,495.22	61,319.49	-175.74	-0.29	-0.03	-0.02	63.51	63.54	0.02	0.04	0.00	0.00	573.73	570.18	-3.56	-0.62	0.00	0.00
I.A.3. Transport	154,691.67	154,690.81	-0.86	0.00	0.00	0.00	705.78	714.55	8.77	1.24	0.00	0.00	8,645.98	7,765.42	-880.57	-10.18	-0.14	-0.11
I.A.4. Autres secteurs	73,955.22	73,977.76	22.54	0.03	0.00	0.00	2,011.64	2,011.64	0.00	0.00	0.00	0.00	749.01	749.01	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	14,410.29	14,560.43	150.14	1.04	0.02	0.02	42,604.84	42,414.10	-190.74	-0.45	-0.03	-0.02	31.03	35.37	4.34	13.99	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,713.09	1,713.09					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	14,410.29	14,560.43	150.14	1.04	0.02	0.02	40,891.76	40,701.02	-190.74	-0.47	-0.03	-0.02	31.03	35.37	4.34	13.99	0.00	0.00
2. Procédés industriels	34,307.51	34,342.42	34.92	0.10	0.01	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					11,508.28	11,729.80	221.51	1.92	0.03	0.03
2.A. Produits minéraux	8,807.23	8,808.63	1.40	0.02	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	5,261.82	5,299.69	37.87	0.72	0.01	0.00	NE,PC	NE,PC					11,508.28	11,729.80	221.51	1.92	0.03	0.03
2.C. Production de métal	11,520.84	11,526.97	6.14	0.05	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,717.62	8,707.13	-10.48	-0.12	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											441.47	208.03	-233.44	-52.88	-0.04	-0.03
4. Agriculture							23,878.33	23,871.22	-7.10	-0.03	0.00	0.00	25,348.12	26,582.38	1,234.26	4.87	0.19	0.15
4.A. Fermentation entérique							21,095.93	21,089.07	-6.85	-0.03								
4.B. Gestion du fumier							2,782.40	2,782.15	-0.25	-0.01	0.00	0.00	4,587.90	4,588.51	0.62	0.01	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					20,760.22	21,993.87	1,233.65	5.94	0.19	0.15
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	155,961.82	122,140.17	-33,821.65	-21.69		-4.22	23,629.08	20,234.83	-3,394.25		-0.53	-0.42	14,702.76	12,595.33		-14.33	-0.33	-0.26
5.A. Terres forestières	139,335.87	103,611.54	-35,724.33	-25.64	-5.53	-4.46	23,469.37	19,952.41	-3,516.95	-14.99	-0.54	-0.44	14,575.30	12,392.73	-2,182.58	-14.97	-0.34	-0.27
5.B. Terres en culture	6,761.37	6,997.68	236.31	3.50	0.04	0.03	99.16	182.46	83.31	84.02	0.01	0.01	93.48	150.96	57.48	61.50	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,612.92	2,946.48	333.57	12.77	0.05	0.04	2.73	0.81	-1.91	-70.15	0.00	0.00	1.48	0.49	-0.99	-66.92	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,251.66	8,584.47	1,332.80	18.38	0.21	0.17	57.84	99.14	41.31	71.42	0.01	0.01	32.50	51.16	18.65	57.39	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	IA	IA					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	220.42	237.95	17.52	7.95	0.00	0.00	25,195.09	24,028.23	-1,166.87	-4.63	-0.18	-0.15	1,016.51	701.03	-315.48	-31.04	-0.05	-0.04
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					24,972.94	23,805.51	-1,167.43	-4.67								
6.B. Épuration des eaux							214.91	215.48	0.57	0.26	0.00	0.00	916.98	597.72	-319.26	-34.82	-0.05	-0.04
6.C. Incinération des déchets	220.42	237.95	17.52	7.95	0.00	0.00	7.24	7.24					99.53	103.30	3.77	3.79	0.00	0.00
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (sel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Souties internationales	10,694.09	10,691.40	-2.69	-0.03	0.00	0.00	11.09	10.66	-0.43	-3.84	0.00	0.00	314.51	303.59	-10.92	-3.47	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	51,008.59	51,008.69	0.11	0.00	0.00	0.00											-0.16	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	479.41	479.41					5,489.50	5,489.50					3,726.69	3,707.28	-19.41	-0.52	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							5,461.98	5,461.98										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	479.41	479.41					27.52	27.52					1,558.25	1,538.87	-19.37	-1.24	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	4,700.39	4,700.39					46.93	46.93					1,558.25	1,558.25	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente		Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)					
	Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁴⁾	842,978.55	800,624.32	-42,354.22	-5.02	842,978.55
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	648,684.88	645,653.99	-3,030.90	-0.47	648,684.88	

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂ à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂ à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :	
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Recalculs/1995	Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Recalculs/1995	Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Recalculs/1995	Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Recalculs/1995	Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs :	À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Recalculs/1995	Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prête de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Éthanol	CO ₂	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prête de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Éthanol	CH ₄	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.3.E Autres moyens de transport (prête de préciser) \ Autres combustibles non spécifiés \ Biomasse \ Éthanol	N ₂ O	Méthode modèle révisée. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.				
1.AA.4 Autres secteurs	CO ₂	Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
Autres secteurs	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
Autres secteurs	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Voir les explications par catégorie.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazeux	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazeux	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.A Commercial et institutionnel \ Combustibles gazeux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles solides	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles solides	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazeux	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazeux	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.B Résidentiel \ Combustibles gazeux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles liquides	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz. Le coke de pétrole était considéré comme un liquide; il est maintenant déclaré comme un solide.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazeux	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazeux	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.AA.4.C Agriculture, foresterie et pêches \ Combustibles gazeux	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les liquides du gaz naturel et les gaz inertes étaient considérés comme des liquides; ils sont maintenant déclarés comme des gaz.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CO ₂			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	CH ₄			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B Émissions fugitives des combustibles et carburants	N ₂ O			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégazage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole.
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	CH ₄			Données sur les activités et facteurs de conversion de l'énergie révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégazage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	
1.B.2 Pétrole et gaz naturel	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions provenant du raffinage et du dégazage du procédé de production de gaz naturel et de pétrole ont été révisées dans les sections concernées.	Voir la catégorie du raffinage et de l'entreposage du pétrole.
1.B.2.A.2 Production	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production dans Evacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.2 Production	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production dans Evacuation du pétrole. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	CO ₂				Réinscription du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans Evacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	CH ₄				Réinscription des émissions fugitives du raffinage d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.A.4 Raffinage et entreposage	N ₂ O			Données sur les activités révisées pour le déchargement du pétrole faisant partie de la présente section.		Sont comprises dans cette valeur les émissions de N ₂ O de 1.B.2.C.1.1 Pétrole qui viennent de l'usine de valorisation du pétrole lourd, puisque l'il n'y a aucune cellule réservée aux émissions de N ₂ O pour 1.B.2.C.1.1 Pétrole.
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des piéromètres et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production du gaz naturel dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.B.2 Production / Transformation	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription du procédé de déchargement de Raffinage et entreposage dans Evacuation / Pétrole et des émissions fugitives d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Réinscription des émissions fugitives du raffinage d'Evacuation / Pétrole dans Pétrole / Raffinage et entreposage. Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CO ₂				Réinscription des rejets de CO ₂ des piéromètres et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production du gaz naturel dans Evacuation / gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.1.2 Gaz	CH ₄				Réinscription des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylenglycol de Production dans Evacuation de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CO ₂			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	CH ₄			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.B.2.C.2.1 Pétrole	N ₂ O			Données sur les activités révisées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'étude sur l'asphalte de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C.1 Sources internationales	CO ₂			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C.1 Sources internationales	CH ₄			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C.1 Sources internationales	N ₂ O			Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Part 5 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ²⁰ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ²¹	coefficients d'émission ²²	données sur les activités ²³		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Carburant (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résidu	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résidu	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résidu	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C3 Emissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Post de plus amples renseignements, voir L.AA.3.B Biomasse - Ethanol et L.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et L.AA.2.D Biomasse des pailles, papiers et imprimés, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	N ₂ O				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A Produits minéraux	CO ₂				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 tCO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	recapitulatif				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	N ₂ O				Voir les explications pour 2.B.3 Production d'acide nitrique.	
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	recapitulatif			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂				Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.	
2.C Production de métaux	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C Production de métaux	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /acier à 5 kg.			
2.C.1.2 Saumon de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆				Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Voir les explications pour 2.G Autre - non précisé.	
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et indifférencié ".	Voir les explications pour 3.D Autre.
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
3.D.3 Autre (préciser) comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales		
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de FIFE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des populations animales		
4.A Fermentation entérique \ Buffles	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier \ Buffles	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier \ Entourage des fermiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		

TABEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Page 4 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE				
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les secteurs ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou de tiers, correction d'erreurs)
4E Secteur agricole	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Élevage confiné	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE			
4.D.1.2 Pêcheaux animaux élevés sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.3 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préfecture) 4.D.1.6.1 Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préfecture) 4.D.1.6.2 Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préfecture) 4.D.1.6.3 Irrigation	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.2 Punter dans les prairies, les parcs et les étangs	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration		Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Lixiviation et ruisseau d'azote	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F Brûlage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacez « NI » par « PC ».				
4.F.2 Révisé de soja	N ₂ O	Remplacez « NI » par « PC ».				
- ATC/ATP	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
ATC/ATP	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
ATC/ATP	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CH ₄					
5.A Terres forestières	N ₂ O					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Est du boucher de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Est du boucher de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Boucher boréal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Boucher boréal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Boucher boréal est	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Boucher boréal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Boucher boréal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZB Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Plaines hautessecoïdes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Plaines hautessecoïdes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Plaines hautessecoïdes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Plaines hautessecoïdes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Plaines hautessecoïdes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ9 Boucher boréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ20 Plaines boréales	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / RZ20 Plaines boréales	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Par 39 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ et les changements d'estimation ou en lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			À l'ajout, à l'élimination ou au remplacement de catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p. ex., réajustements statistiques ou de texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Prairies subhumides		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ1 Corridors montagneux		Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE Zones de peuplement /SV Bâtissage de la biomasse		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE Zones de peuplement /SV Bâtissage de la biomasse		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SE Zones de peuplement /SV Bâtissage de la biomasse		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SF Autres terres		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SF Autres terres		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SF Autres terres		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
S (ACAF) Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres		N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BIN
SA Infiltration des déchets solides		CH ₄				La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
SA.1 Décharges contrôlées		CH ₄				Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
SA.1 Décharges contrôlées		Réaffectation/CH ₄				Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
SA.1 Autre (pré- et post-1996) Décharge de déchets de bois		CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.			Pourcentage des déchets de bois des décharges de piles et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités
SB Epuration des eaux usées		CH ₄				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des propanes pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
SB Epuration des eaux usées		N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des propanes pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
SB.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)		N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des propanes pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
SB.2.2 Baux usées des installations sanitaires		N ₂ O				Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des propanes pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
SC Incinération des déchets		CO ₂				L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
SC Incinération des déchets		N ₂ O				L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
SC.1 Biosynthétique		CO ₂				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
SC.1 Biosynthétique		N ₂ O				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
SC.2 Autres (non-biosynthétique – pré-1996) Incinération des déchets urbains		CO ₂				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
SC.2 Autres (non-biosynthétique – pré-1996) Incinération des déchets urbains		N ₂ O				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Documentation:

Les organismes responsables devaient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 «Nouveaux calculs et améliorations», ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir le section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devaient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.

Recalcul : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

Recalcul/1995 : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CLUPR requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CLUPR qui explique les calculs.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽³⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Prairies de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Prairies de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Prairies de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Prairies à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Prairies hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Prairies boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Prairies de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	

Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbure de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbure de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrene	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.

CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.F.5 Solvants	Données sur les activités inconnues
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	Catégorie non couverte par la collecte des données sur la consommation de HFC en 1995
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CO ₂ des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières sans changement d'affectation
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	457,228.55	6.74
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	442,668.12	5.95
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	152,680.06	5.86
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	61,319.49	-1.42
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	154,690.81	8.99
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	73,977.76	6.55
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	37.90
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	14,560.43	37.90
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	34,342.42	13.37
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	8,808.63	6.43
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	5,299.69	35.07
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	11,526.97	17.92
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	8,707.13	4.69
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture							
A. Fermentation entérique							
B. Gestion du fumier							
C. Riziculture							
D. Sols agricoles							
E. Feux de savane dirigés							
F. Résidus agricoles du brûlage des champs							
G. Autre							
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	122,140.17	-195.57
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	103,611.54	-166.60
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	6,997.68	-49.70
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	2,946.48	-38.56
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	8,584.47	-5.28
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	IA	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	-11.00
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées							
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	237.95	-11.00
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCAIF⁽³⁾							
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCAIF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	85.42
	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	7.17
Autres postes :							
Soutes internationales							
Aviation	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	10,691.40	7.90
Marine	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	7,387.23	6.73
Opérations multilatérales	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	3,304.17	10.61
Émissions de CO₂ de la biomasse	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	2,236.92	28.52
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	217.20	1.62
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	84.35	6.69
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	3.03	7.28
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	34.03	9.71
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	95.79	-5.00
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	2,019.72	32.28
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	81.58	-10.51
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	1,938.14	35.00
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production							
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits							
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	1,136.72	13.79
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	1,004.24	14.67
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	132.48	7.54
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	963.56	539.25
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	950.11	629.61
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	8.69	-44.24
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	0.04	-89.07
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	4.72	3.22
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	1,144.20	8.23
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	1,133.60	8.36
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	10.26	-3.68
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	0.34	-21.31
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	5,481.41	38.86
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	4,517.84	18.99
Autres postes :							
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	0.51	10.19
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.23	6.76
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	0.28	13.24
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse							

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1995

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	32.49	18.94
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	32.38	18.97
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	3.07	7.79
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.84	6.10
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	25.05	22.98
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	2.42	6.79
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	12.64
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	0.11	12.64
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	-0.01
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	37.84	-0.01
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production							
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆							
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	0.67	18.92
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	85.75	7.45
A. Fermentation entérique							
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	14.80	12.75
C. Riziculture							
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	70.95	6.41
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	40.63	530.29
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	39.98	629.61
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	0.49	-38.91
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	0.00	-89.39
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	0.17	6.43
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	2.26	3.42
A. Enfouissement des déchets solides							
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	1.93	7.96
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	0.33	-16.81
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	199.64	29.50
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	159.01	7.65
Autres postes :							
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	0.98	1.20
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.67	6.73
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	0.31	-8.85
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse							

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1995
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	100.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	100.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	100.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.02	100.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.28	100.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00	100.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	100.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.01	100.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	-16.05
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	0.76	-16.40
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	0.06	-14.08
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	100.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	100.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00	100.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	-25.51
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	0.16	-25.51

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1995
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	613,949.09	85.42
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	491,808.93	7.17
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	115,109.52	38.86
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	94,874.69	18.99
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	61,889.51	29.50
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	49,294.18	7.65
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	479.41	100.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	5,489.50	-16.05
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	3,707.28	-25.51
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	69.15
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	645,653.99	8.34

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1995	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	514,276.74	8.64
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	55,748.42	4.13
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	208.03	18.92
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	50,453.61	10.36
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	154,970.33	-226.36
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	24,967.20	7.87
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	800,624.32	69.15

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Documentation Box

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1994

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	444,998.85	2,119.51	31.74	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	431,231.07	218.00	31.62	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	146,475.82	82.40	2.92	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	95,723.72	2.58	1.82	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	13,944.75	IA,SO	0.32	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	36,807.36	79.82	0.77	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,472.47	2.90	1.75	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	7,383.18	0.26	0.21	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,267.71	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	8,475.21	0.18	0.15	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,678.79	1.78	0.80	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	29,667.58	0.60	0.55	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	7,426.67	0.16	0.17	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,514.84	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	17,338.93	0.35	0.31	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,387.14	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	150,775.47	32.73	24.56	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,287.29	0.40	0.48	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	105,452.37	13.73	14.81	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	6,305.42	0.34	2.55	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,347.16	0.30	1.08	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	29,383.23	17.96	5.64	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	29,383.23	17.96	5.64	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	73,507.31	99.98	2.40	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	27,261.82	0.51	0.58	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	43,701.14	99.43	1.75	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,544.35	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,767.78	1,901.51	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	84.09	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	84.09	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	13,767.78	1,817.42	0.12	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	113.78	220.10	0.11	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	30.93	752.80				IA	IA
c. Évacuation et torchage	13,623.07	844.52	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	8,900.53	841.37				IA	IA
Torchage	4,722.54	3.14	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	10,127.72	0.48	0.92	IA	IA	IA	IA
Aviation	6,946.56	0.22	0.63	IA	IA	IA	IA
Marine	3,181.16	0.27	0.29	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	48,650.62						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1994 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,440,770.19	VCB				431,231.07	218.00	31.62
Combustibles liquides	2,523,015.18	VCB	69.93	8.56	9.89	176,429.12	21.59	24.94
Combustibles solides	1,150,152.97	VCB	82.35	1.43	1.40	94,709.66	1.65	1.61
Combustibles gazeux	3,181,171.51	VCB	50.32	29.82	1.06	160,092.28	94.87	3.38
Biomasse	586,430.53	VCB	82.96	170.34	2.89 ⁽³⁾		99.89	1.69
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,055,657.03	VCB				146,475.82	82.40	2.92
Combustibles liquides	136,616.24	VCB	73.28	0.75	2.95	10,011.05	0.10	0.40
Combustibles solides	983,952.97	VCB	90.13	1.16	1.52	88,686.42	1.14	1.50
Combustibles gazeux	935,087.82	VCB	51.10	86.79	1.09	47,778.35	81.16	1.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,145,715.02	VCB				95,723.72	2.58	1.82
Combustibles liquides	85,084.94	VCB	73.55	1.21	2.21	6,257.91	0.10	0.19
Combustibles solides	903,151.98	VCB	90.47	1.12	1.61	81,707.70	1.01	1.45
Combustibles gazeux	157,478.10	VCB	49.26	9.29	1.16	7,758.11	1.46	0.18
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	311,914.18	VCB				13,944.75	IA,SO	0.32
Combustibles liquides	51,531.30	VCB	72.83	IA	4.15	3,753.13	IA	0.21
Combustibles solides	35,956.35	VCB	85.32	IA	0.57	3,067.71	IA	0.02
Combustibles gazeux	224,426.53	VCB	31.74	IA	0.40	7,123.91	IA	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	598,027.83	VCB				36,807.36	79.82	0.77
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	44,844.64	VCB	87.21	2.85	0.58	3,911.02	0.13	0.03
Combustibles gazeux	553,183.19	VCB	59.47	144.06	1.35	32,896.34	79.69	0.74
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
 (Feuille 2 de 4)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂ (t/TJ)	CH ₄ (kg/TJ)	N ₂ O	CO ₂	CH ₄ (Gg)	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾						
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,641,994.00	GCV				60,472.47	2.90	1.75
Combustibles liquides	140,778.20	GCV	73.70	2.57	1.45	10,375.45	0.36	0.20
Combustibles solides	164,521.34	GCV	35.74	1.25	0.69	5,880.06	0.21	0.11
Combustibles gazeux	874,656.45	GCV	50.55	0.99	0.98	44,216.97	0.87	0.85
Biomasse	462,038.00	GCV	82.89	3.15	1.26 ⁽³⁾	38,299.78	1.46	0.58
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	216,940.28	GCV				7,383.18	0.26	0.21
Combustibles liquides	8,412.14	GCV	73.81	2.88	1.53	620.88	0.02	0.01
Combustibles solides	95,476.67	GCV	1.27	1.06	0.69	121.59	0.10	0.07
Combustibles gazeux	113,051.47	GCV	58.74	1.12	1.12	6,640.71	0.14	0.13
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	51,838.90	GCV				3,267.71	0.07	0.05
Combustibles liquides	11,476.80	GCV	73.70	2.56	1.45	845.88	0.03	0.02
Combustibles solides	13,243.07	GCV	82.42	1.24	0.69	1,091.55	0.02	0.01
Combustibles gazeux	27,119.04	GCV	49.05	0.96	0.86	1,330.27	0.03	0.02
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	168,580.72	GCV				8,475.21	0.18	0.15
Combustibles liquides	7,376.40	GCV	73.81	2.88	1.53	544.44	0.02	0.01
Combustibles solides	639.53	GCV	85.32	2.70	0.57	54.56	0.00	0.00
Combustibles gazeux	160,564.79	GCV	49.05	0.96	0.86	7,876.21	0.15	0.14
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	663,520.39	GCV				11,678.79	1.78	0.80
Combustibles liquides	67,416.81	GCV	73.80	2.85	1.53	4,975.29	0.19	0.10
Combustibles solides	3,055.94	GCV	90.66	1.45	0.97	277.07	0.00	0.00
Combustibles gazeux	131,009.64	GCV	49.05	0.96	0.86	6,426.44	0.13	0.11
Biomasse	462,038.00	GCV	82.89	3.15	1.26 ⁽³⁾	38,299.78	1.46	0.58
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1A,SO	GCV				1A,SO	1A,SO	1A,SO
Combustibles liquides	1A	GCV	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles solides	1A	GCV	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Combustibles gazeux	1A	GCV	1A	1A	1A	1A	1A	1A
Biomasse	1A	GCV	1A	1A	1A ⁽³⁾	1A	1A	1A
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	541,113.70	GCV				29,667.58	0.60	0.55
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	19,463.18	GCV	73.64	2.30	1.38	1,433.23	0.04	0.03
Combustibles solides	7,157.87	GCV	85.90	1.32	0.67	614.88	0.01	0.00
Combustibles gazeux	106,658.02	GCV	50.43	0.96	1.32	5,378.56	0.10	0.14
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,365.30	GCV	73.81	2.88	1.53	174.58	0.01	0.00
Combustibles solides	33,253.63	GCV	82.11	1.53	0.65	2,730.58	0.05	0.02
Combustibles gazeux	12,429.06	GCV	49.05	0.96	0.88	609.68	0.01	0.01
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	19,602.54	GCV	73.47	2.05	1.30	1,440.22	0.04	0.03
Combustibles solides	11,694.62	GCV	84.64	1.88	0.68	989.82	0.02	0.01
Combustibles gazeux	303,150.41	GCV	49.18	0.96	0.90	14,908.88	0.29	0.27
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4,665.04	GCV	73.08	0.77	0.91	340.94	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	20,674.02	GCV	50.60	0.96	1.42	1,046.21	0.02	0.03
Biomasse	SO	GCV	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	GCV	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.3. Transport	2,249,351.77	VCB				150,775.47	32.73	24.56
Combustibles liquides	2,004,485.72	VCB	69.09	10.45	12.09	138,497.48	20.95	24.23
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	244,190.70	VCB	50.28	48.18	1.28	12,277.99	11.76	0.31
Biomasse	675.36	VCB	61.77	21.90	16.72	41.72	0.01	0.01
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	75,443.00	VCB				5,287.29	0.40	0.48
Essence d'aviation	3,703.22	VCB	69.51	65.33	6.86	257.41	0.24	0.03
Carburacteur (kérosène)	71,739.78	VCB	70.11	2.20	6.32	5,029.87	0.16	0.45
b. Transport routier	1,539,977.69	VCB				105,452.37	13.73	14.81
Essence	1,125,251.13	VCB	68.09	9.84	12.35	76,618.37	11.08	13.90
Carburant diesel	381,918.32	VCB	70.58	3.47	2.27	26,955.46	1.32	0.87
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	32,187.17	VCB	58.36	40.88	1.13	1,878.54	1.32	0.04
Biomasse	621.06	VCB	61.77	14.03	18.00 ⁽³⁾	38.37	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	89,338.39	VCB				6,305.42	0.34	2.55
Combustibles ou carburants liquides	89,338.39	VCB	70.58	3.80	28.49	6,305.42	0.34	2.55
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	60,480.90	VCB				4,347.16	0.30	1.08
Pétrole résiduel (mazout lourd)	24,304.97	VCB	73.81	6.65	1.90	1,793.90	0.16	0.05
Gaz/Carburant diesel	36,175.93	VCB	70.58	3.80	28.49	2,553.27	0.14	1.03
Gaz		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	484,111.80	VCB				29,383.23	17.96	5.64
Autre (non précisé)	484,111.80	VCB				29,383.23	17.96	5.64
Combustibles ou carburants liquides	272,053.97	VCB	69.78	27.60	19.72	18,983.79	7.51	5.37
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	212,003.52	VCB	49.05	49.29	1.30	10,399.45	10.45	0.27
Biomasse	54.30	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.35	0.01	0.00
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,493,767.39	VCB				73,507.31	99.98	2.40
Combustibles liquides	241,135.03	VCB	72.76	0.72	0.41	17,545.14	0.17	0.10
Combustibles solides	1,678.65	VCB	85.30	179.87	0.90	143.19	0.30	0.00
Combustibles gazeux	1,127,236.54	VCB	49.52	0.96	1.06	55,818.97	1.08	1.20
Biomasse	123,717.17	VCB	83.33	795.53	8.89 ⁽³⁾	10,309.12	98.42	1.10
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	517,792.64	VCB				27,261.82	0.51	0.58
Combustibles liquides	64,323.13	VCB	72.78	0.80	0.94	4,681.43	0.05	0.06
Combustibles solides	174.28	VCB	60.03	131.38	0.66	10.46	0.02	0.00
Combustibles gazeux	453,295.23	VCB	49.79	0.96	1.15	22,569.93	0.43	0.52
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	932,053.66	VCB				43,701.14	99.43	1.75
Combustibles liquides	163,024.63	VCB	72.77	0.68	0.17	11,863.14	0.11	0.03
Combustibles solides	1,504.38	VCB	88.22	185.49	0.93	132.72	0.28	0.00
Combustibles gazeux	643,807.48	VCB	49.25	0.96	0.97	31,705.28	0.62	0.63
Biomasse	123,717.17	VCB	83.33	795.53	8.89 ⁽³⁾	10,309.12	98.42	1.10
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	43,921.09	VCB				2,544.35	0.04	0.06
Combustibles liquides	13,787.26	VCB	72.57	0.72	0.85	1,000.58	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	30,133.83	VCB	51.23	0.96	1.62	1,543.76	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	110,451.50	36,090.52	57,000.80		-8,296.18	97,837.39	38.93	VCB	3,808,809.68	19.00	72,367.38		72,367.38	0.99	262,693.60	
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	21,602.40	304.10	9,133.70		-634.10	13,406.90	22.86	VCB	306,537.69	16.19	4,962.26	660.52	4,301.74	1.00	15,694.18	
		Essence			1,770.51	4,108.68		0.03	-438.84	-1,899.36	34.66	VCB	-65,824.88	18.54	-1,220.48	SO	-1,220.48	0.99	-4,407.96
		Carburacteur (kérosène)			571.87	62.68		2,724.12	-128.93	-2,086.01	36.37	VCB	-75,868.08	19.32	-1,465.78	SO	-1,465.78	0.99	-5,293.90
		Kérosène – autre			76.39	79.21		SO	2,562.79	-2,565.61	37.68	VCB	-96,672.26	18.45	-1,783.61	SO	-1,783.61	0.99	-6,441.82
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Gaz/Carburant diesel			637.59	5,650.36		203.57	-1,816.67	-3,399.67	38.68	VCB	-131,499.21	19.44	-2,555.84	SO	-2,555.84	0.99	-9,230.83
		Mazout résiduaire			1,841.88	1,453.99		852.41	-567.41	102.89	41.73	VCB	4,293.71	20.18	86.65	SO	86.65	0.99	312.97
		GPL			174.49	50.53		1,514.38	-1,390.42	26.68	VCB	-37,091.07	16.50	-611.90	IA	-611.90	1.00	-2,232.40	
		Ethane			1,504.80			1,073.40	-2,578.20	18.36	VCB	-47,335.75	15.61	-739.11	1,483.55	-2,222.66	1.00	-8,109.00	
		Naphte			26.51	50.26		1.25	-25.00	35.17	VCB	-879.25	19.33	-17.00	80.02	-97.02	0.99	-352.17	
		Bitume			330.19	759.81		-6.65	-422.97	44.46	VCB	-18,805.42	20.90	-393.03	2,628.22	-3,021.26	0.99	-10,967.17	
		Lubrifiants			156.85	204.56		PC	-46.42	-1.29	39.16	VCB	-50.40	19.66	-0.99	382.30	-383.29	0.99	-1,391.36
		Coke de pétrole			1,001.50	89.46		-21.87	933.91	43.91	VCB	41,004.01	22.93	940.21	SO	940.21	1.00	3,447.43	
		Alimentation des raffineries			6.64	605.87		185.59	-784.82	35.17	VCB	-27,602.24	19.33	-533.68	1,993.36	-2,527.04	0.99	-9,173.17	
		Pétrole – autre				817.95	625.76		3,937.45	-3,745.26	39.82	VCB	-149,136.07	19.84	-2,958.75	120.28	-3,079.03	0.99	-11,176.90
Autres comb. fossiles liquides																			
Gaz de distillation				SO			PC	-47.28	47.28	39.10	VCB	1,848.88	12.90	23.86	SO	23.86	1.00	87.04	
Totaux – Combustibles fossiles liquides											3,511,729.36		66,100.21	7,348.26	58,751.94		213,458.58		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		352.82			0.00	352.82	27.70	VCB	9,773.25	23.50	229.69	SO	229.69	1.00	842.19	
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Autre charbon bitum.	kt	36,644.45	9,013.54	31,695.11		PC	-437.77	14,400.65	29.44	VCB	423,994.11	20.98	8,897.31	SO	8,897.31	1.00	32,623.46
		Charbon sous-bitum.	kt	25,494.28				PC	0.18	25,494.10	18.30	VCB	466,541.97	31.69	14,785.40	SO	14,785.40	1.00	54,213.13
		Lignite	kt	10,684.62		51.29			12.41	10,620.93	15.00	VCB	159,313.88	25.73	4,099.39	SO	4,099.39	0.98	14,730.46
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Tourbe			PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO
	Comb. secondaires	Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Four à coke/coke de gaz	kt		451.77	335.58		-148.20	264.38	28.83	VCB	7,622.15	23.46	178.82	SO	178.82	0.99	649.11	
		Autres comb. fossiles solides																	
Coke de pétrole											1,067,245.35		28,190.60	SO	28,190.60		103,058.36		
Totaux – Comb. fossiles solides		Gl	151,267.00	1,038.42	71,403.24		2,921.73	77,980.44	38.55	VCB	3,006,146.13	13.83	41,574.26	1,070.04	40,504.22	1.00	147,772.89		
Comb. fossiles		Gaz naturel (sec)											SO	SO	SO		SO		
Autres comb. fossiles gazeux											3,006,146.13		41,574.26	1,070.04	40,504.22		147,772.89		
Totaux – Comb. fossiles gazeux											7,585,120.84		135,865.07	8,418.30	127,446.76		464,289.84		
Totaux											710,148.13		16,714.32	SO	16,714.32		61,285.86		
Totaux – Biomasse			44,531.38	PC	PC		PC	44,531.38	15.93	VCB	709,472.77	23.54	16,702.80	SO	16,702.80	1.00	61,243.61		
	Biomasse solide		Mg	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25	
		Biomasse liquide		SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Biomasse gazeuse	10 ⁶ l	110,451.50	36,090.52	57,000.80		-8,296.18	97,837.39	38.93	VCB	3,808,809.68	19.00	72,367.38		72,367.38	0.99	262,693.60	

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1994 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/1994 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liquer résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,511.73	3,017.86	213,458.58	2,523.02	176,429.12	19.61	20.99
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,067.25	1,067.25	103,058.36	1,150.15	94,709.66	-7.21	8.82
Combustibles gazeux	3,006.15	2,771.68	147,772.89	3,181.17	160,092.28	-12.87	-7.70
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,585.12	6,856.79	464,289.84	6,854.34	431,231.07	0.04	7.67

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	5,517.92	0.75	19.33	80.02	
Lubrifiants	38,885.62	0.50	19.66	382.30	
Bitume	125,752.39	1.00	20.90	2,628.22	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	234,462.02	0.33	13.83	1,070.04	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPL ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	118,765.33	0.80	15.61	1,483.55	
Autre (veuillez préciser)				2,113.64	
Autre (non précisé)	28,869.50	0.21	19.84	120.28	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	128,872.48	0.80	19.33	1,993.36	
			Total	7,757.77	
			Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence	3,903.18	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
293.39	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,401.78	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,636.82	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,923.49	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
IA	IA	SO	SO
5,439.67	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
441.02	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
7,309.00	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
28,445.17			
14,311.68			

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
I.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
I.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1994 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
I.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
I.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

TABEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	92.33			SO	84.09	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.33	9.57	NE	SO	51.00	NE
Activités minières		9.57	NE	SO	51.00	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	87.00	0.38	NE	SO	33.09	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	33.09	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1994 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1994 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1994 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1994 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1994 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						113.78	220.10	0.11
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	86,191.40	1,312.52	2,506.57		113.13	216.04	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	86,191.40	0.58	13.39		0.05	1.15	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		311,914.11	1.92	9.30	0.36	0.60	2.90	0.11
v. Distribution de produits pétroliers	SO			NE	NE	NE	NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						30.93	752.80	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	183,467.30	47.44	1,470.94		8.70	269.87	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	73,693.70	24.14	3,235.48		1.78	238.43	
iv. Distribution	(préciser)		188,483.90	NE	744.09		NE	140.25	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	126,571.70	161.56	823.64		20.45	104.25	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		126,571.70	161.56	823.64		20.45	104.25	
Dans des zones résidentielles ou commerciales				NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					8,900.53	841.37	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	86,191.40	36,582.42	7,376.78		3,153.09	635.81	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	183,467.30	31,326.47	1,103.28		5,747.38	202.42	
iii. Combiné			12,651.10	4,528,000.29	248,555,777.25		0.06	3.14	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,722.54	3.14	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,753.91	885,568.44	594.64	0.83	3,324.34	2.23	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,753.91	217,759.09	142.36	NE	817.45	0.53	NE
iii. Combiné			12,651.10	45,905,266,071.68	29,733,075.17	NE	580.75	0.38	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

- ⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).
- ⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.
- ⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.
- ⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.
- ⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.
- ⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	99,076.98				6,946.56	0.22	0.63
Carburéacteur (kérosène)	99,076.11	70.11	0.00	0.01	6,946.50	0.22	0.63
Essence	0.87	69.51	0.07	0.01	0.06	0.00	0.00
Soutes (marine)	43,445.05				3,181.16	0.27	0.29
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,873.90	70.58	0.00	0.03	555.73	0.03	0.22
Mazout résiduaire	35,571.15	73.81	0.01	0.00	2,625.43	0.24	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	43.23	56.77
Marine	58.20	41.80

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	32,799.86	SO,NE,PC	38.47	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	5,965.33	0.18	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,057.42	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	5,379.32												IA
2. Production de chaux	1,836.09												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	498.97												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	208.80												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	134.25	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	134.25	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,462.58	NE,PC	38.47	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	4,462.58	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.08							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		35.38							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,310.45	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	5,965.33	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,539.06	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,771.39	NE				NE	5,965.33			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				(Gg)									
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆					PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08			
1. Matériel de réfrigération et de climatisation					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
2. Injection de mousses					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
3. Extincteurs d'incendie					SO	SO	SO	SO	SO	SO			
4. Aérosols/Aérosols-doseurs					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
5. Solvants					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
7. Fabrication de semi-conducteurs					SO	SO	NE	NE	0.00	0.00			
8. Matériel électrique					SO	SO	NE	NE	0.08	0.08			
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC			
Émissions contenues (industries électroniques)					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
Autre (non précisé)					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,969.41	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,969.41	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ / t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0.3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0.3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						8,057.42	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	10,400.00	0.52			5,379.32	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,393.35	0.77			1,836.09	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,186.89	0.42			498.97	PC				
4. Bicarbonate de soude						208.80	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	503.12	0.42			208.80	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						134.25	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	265.14	0.51	SO	SO	134.25	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						4,462.58	1,346.28	NE,PC	SO,PC	38.47	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,723.63	1.56	NE	NE	4,462.58	1,346.28	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	909.98			0.00					3.08	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			35.38	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		
	Description ⁽¹⁾		(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
							(Gg)					
C. Production de métaux						11,310.45	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.30	SO,NE		7,539.06	SO,PC	SO,NE	SO,PC			
Acier	Production d'acier	13,800.33	0.05	NE		640.58	PC	NE	PC			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,106.01	0.85	NE		6,898.48	PC	NE	PC			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,262.35	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,254.70	1.67	NE		3,771.39	PC	NE	PC			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	28.90	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production						SO	SO					
1. Pâtes et papiers												
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)						8,969.41	NE	NE	PC	NE	PC	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,969.41	NE	NE	PC	NE	PC	

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/ t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammé)(g) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammé)(g) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾										Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		825.97	64.84	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		174.30
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		825.97	64.84	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		98.04
Production d'aluminium																825.97	64.84	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																											2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																											10.33
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
Production de HCFC-22	PC																										
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC		76.27
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		0.64
8. Matériel électrique	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		75.63
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC		SO,PC
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		SO
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10buse	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾													Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾					Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾					
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF ₆ (par subst. chimiq.) ⁽⁴⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	PC		NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	
Importations		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
Exportations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC		NE	
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		NE	
valeurs du PRP utilisées																										
	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560			6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900	
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
C – Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
E – Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	
G – Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	PC	NE,PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	

(1) Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

(2) À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

(3) SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

(4) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

(5) « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

(6) N'est pertinent que pour le niveau 1b.

(7) Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

(8) Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
- Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).

2.F.2 Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆	
	Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
				(t)							
C. HPF and SF₆ (production de métaux)						825.97	PC	64.84	PC	98.04	PC
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,254,698.40	0.37	0.03		825.97	PC	64.84	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										12.81	PC
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,254,698.40			0.00					2.47	PC
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	10.33			1,000.00					10.33	PC

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾	Récupération ⁽⁴⁾
			(kg/t)	(t)	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
<i>Autre non spécifiées</i>					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				SO	
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC				SO	
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆				SO	

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.

• Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.55	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.55	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.47	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.09	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.09	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.48		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.09	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,078.44	83.59			
A. Fermentation entérique	952.57				
1. Bovins ⁽¹⁾	920.91				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	150.10				
Bovins non laitiers	770.81				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	1.84				
3. Moutons	3.59				
4. Chèvres	0.55				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	7.36				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	16.05				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.27				
Agneaux	2.27				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	125.88	14.11			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	67.01				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	33.07				
Bovins non laitiers	33.94				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.07				
3. Moutons	0.13				
4. Chèvres	0.03				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	0.94				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	53.99				
9. Volaille	3.65				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque: Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUICTS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.29			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		13.60			IA
14. Autre SGDA		0.22			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	69.48			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	39.83			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		11.28			IA
3. Émissions indirectes	NE	18.37			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	12,968.20			71.01
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,220.30	317.07	0.06	123.00
Bovins non laitiers	11,747.90	189.20	0.04	65.61
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	33.37	NE	NE	55.00
3. Moutons	449.25	NE	NE	8.00
4. Chèvres	110.74	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	408.82	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,698.65	NE	NE	1.50
9. Volaille	107,684.68	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	283.20	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
<p>4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.</p>

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁶⁾	Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽⁶⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁶⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	12,968.20							5.17
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,220.30	100.00	0.00	0.00	659.00	4.90	0.24	27.10
Bovins non laitiers	11,747.90	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.89
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	33.37	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	449.25	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	110.74	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	408.82	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,698.65	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.05
9. Volaille	107,684.68	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	283.20	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; Bo = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de Bo lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE

Inventaire 1994

Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier

Soumission 2007

(Feuille 2 de 2)

CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) (kg N/an)						Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux	
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	12,968.20		NE	62,305,393.26	NE	371,898,441.78	349,605,529.64	27,151,021.35	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,220.30	108.20	NE	55,517,637.92	NE	52,873,940.88	23,793,273.40	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	11,747.90	58.10	NE	6,787,755.34	NE	319,024,500.90	325,812,256.24	27,151,021.35	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	449.25	4.10	NE	NE	NE	706,606.46	1,152,884.22	NE		
Porcs	10,698.65	11.60	NE	118,912,156.77	NE	3,716,004.90	NE	1,238,668.30		
Volaille	107,684.68	0.50	NE	5,211,266.52	NE	45,859,145.41	1,042,253.30	NE		
Bisons	33.37	58.10	NE	NE	NE	833,283.61	1,104,585.25	NE		
Chèvres	110.74	10.50	NE	NE	NE	465,630.30	698,445.45	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	408.82	49.30	NE	NE	NE	8,662,074.42	11,482,284.70	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	283.20	4.10	NE	NE	NE	445,433.39	726,759.73	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	186,428,816.55	SO,NE	432,586,620.27	365,812,742.29	28,389,689.65		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.

• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :

- (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES				COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾		CH ₄ (g/m ²)		
		type	(t/ha)			
1. Irrigué						NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE	NE
2. Pluvial						NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur						NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO					SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾						
Total ⁽⁴⁾						

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Inventaire 1994

Sols agricoles⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			39.83
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,405,925,000.00	0.01	17.68
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	377,314,093.85	0.01	6.27
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,405,925,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,015,163,452.00	0.01	12.82
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.85
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	6,184,476.00	0.30	2.88
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	12,818,684.00	-0.04	-0.89
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	695,499.00	0.79	0.87
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	365,812,742.30	0.02	11.28
3. Émissions indirectes				18.37
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	439,705,906.51	0.01	6.91
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	583,614,712.32	0.01	11.46
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Incrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour Frac_{BROU}, selon la catégorie d'animaux, et pour Frac_{BRÛL}, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>
--

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.47
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-90,821.28	285.87	12.12	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-109,849.43	271.26	11.41	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-108,612.80	271.26	11.41	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,236.63	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	8,440.79	10.03	0.55	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-4,107.68	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	12,548.47	10.03	0.55	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	2,265.37	0.03	0.00	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	204.41	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	2,060.96	0.03	0.00	SO	IA	SO
E. Établissements	8,321.99	4.56	0.15	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-146.67	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,472.49	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser) ⁽⁵⁾	NE	IA	NE	NE	NE	NE
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	NE	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements ⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	23,085.18	14.62	0.61	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	953.97	NE	0.08	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(10), (11)}
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie A - Écart net ⁽⁵⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ^{(3), (4), (6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4), (7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4), (8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE, PC	NE, PC	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹²⁾		NE, PC	NE, PC	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1994

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUIITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1994

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres	IA	IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}	IA	IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation	IA	IA	IA
2. Terres converties en terres forestières	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1994

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie (kha)	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾ (kg N-N ₂ O/ha)	N ₂ O (Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	397.52	0.23	0.14
B. Terres en culture	397.52	0.23	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	397.52	0.23	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	397.52	0.23	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	133.58	0.31	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	133.58	0.31	0.06
2.2 Prairies converties en terres en culture	263.94	0.18	0.08
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	263.94	0.18	0.08
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	592,634.00	0.13	272.20
B. Terres en culture^{(6), (7)}	592,634.00	0.13	272.20
Calcaire CaCO ₃	287,317.00	0.12	126.42
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	305,317.00	0.13	145.78
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C 5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE
Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIIS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽²⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres									
A. Terres forestières									
1. Terres forestières sans changement d'affectation									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en terres forestières									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
B. Terres en culture									
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁵⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en terres en culture									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en terres en culture									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
C. Prairies									
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁵⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en prairies									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en prairies									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
D. Milieux humides									
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁵⁾									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2. Terres converties en milieux humides									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
2.1. Terres forestières converties en milieux humides									
Feux dirigés									
Feux de cause naturelle									
E. Établissements ⁽⁶⁾									
F. Autres terres ⁽⁷⁾									
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Casse documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des terres de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.

5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.

5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité intrannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1 TF/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.

5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contiennent ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».

5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT - LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau

5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.

5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.

5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT - LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.

5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.

5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».

5.D.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT - LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau

5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.

5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT - LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.

5.E.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZ/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	243.88	1,138.31	2.22	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,127.48		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	994.17		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	133.31		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	133.31		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.52	1.90	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.52	1.90	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	243.88	0.31	0.32	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾ (t /t DUS)	CO ₂ (t /t DUS)	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
1. Décharges contrôlées	17,875.52	1.00	NE	0.07	SO	994.17	223.36	SO	
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
3. Autre (veuillez préciser)						133.31	PC	SO	
Sites d'enfouissement des déchets de bois	2,535.57	0.80	30.00	0.05	SO	133.31	PC	SO	

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁵⁾	28,999.01
Population urbaine (en milliers) ⁽⁵⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	2.09
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.86
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁶⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁷⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁸⁾	PC

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽⁴⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

⁽⁵⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁶⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,308.14				243.88	0.31	0.32
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	193.31	4,382.76	1.60	0.80	847.24	0.31	0.15
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1),(2)}					243.88	SO,NE	0.16
Incinération des déchets urbains	1,114.83	218.76	NE	0.15	243.88	NE	0.16
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bornes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix);
 - (b) la composition des déchets enfouis;
 - (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise les COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.

6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1994 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 1994 au Québec et en C.-B.

6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄ comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS). Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1.6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3.2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées; Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs); Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.

6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

**Traitement des eaux usées
(Feuille 1 de 2)**

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)			CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
						Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées						NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO		PC		NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE		NE		NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales						10.52	NE	1.90
a. Eaux usées	SO		SO		IA	10.52	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE		NE		NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾						PC	PC	PC
Autre (non précisé)						PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC		PC		PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC		PC		PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	28,999.01	26.05	0.16	0.01		1.90	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux estimations concernant le N ₂ O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
• Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N ₂ O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires) Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3 Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,160,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	92.64	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	164,400,000.00	4.30
Pâtes et papiers	1,989,500,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	3,000,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	205,300,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	38,800,000.00	1.00
Textile total	42,200,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
DC (kg BOD/1000 person/yr)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic				
Anaérobic				
Autre (<i>préciser</i>)				

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	387,221.30	4,622.14	168.69	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	5,965.33	0.18	0.17	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	444,998.85	2,119.51	31.74							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	464,289.84												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	431,231.07	218.00	31.62							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	146,475.82	82.40	2.92							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	60,472.47	2.90	1.75							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	150,775.47	32.73	24.56							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	73,507.31	99.98	2.40							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,767.78	1,901.51	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	84.09	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	13,767.78	1,817.42	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	32,799.86	SO,NE,PC	38.47	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	5,965.33	0.18	0.17	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,057.42	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,462.58	NE,PC	38.47	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,310.45	SO,NE	SO				5,965.33		0.10	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
G. Autre	8,969.41	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.55							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,078.44	83.59							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		952.57											
B. Gestion du fumier		125.88	14.11									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	69.48									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -90,821.28	285.87	12.12							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -109,849.43	271.26	11.41							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 8,440.79	10.03	0.55							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 2,265.37	0.03	0.00							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,321.99	4.56	0.15							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ NE	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	243.88	1,138.31	2.22							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,127.48								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.52	1.90							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 243.88	0.31	0.32							IA	IA	IA	IA
D. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	10,127.72	0.48	0.92							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,946.56	0.22	0.63							IA	IA	IA	IA
Marine	3,181.16	0.27	0.29							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	48,650.62												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	387,221.30	4,622.14	168.69	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	5,965.33	0.18	0.17	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	444,998.85	2,119.51	31.74							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	464,289.84												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	431,231.07	218.00	31.62							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	13,767.78	1,901.51	0.12							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	32,799.86	SO,NE,PC	38.47	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	5,965.33	0.18	0.17	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.55							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,078.44	83.59							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁴⁾ -90,821.28	285.87	12.12							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	243.88	1,138.31	2.22							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	10,127.72	0.48	0.92							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,946.56	0.22	0.63							IA	IA	IA	IA
Marine	3,181.16	0.27	0.29							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	48,650.62												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	387,221.30	97,064.87	52,292.66	SO,PC	5,965.33	4,165.89	546,710.05
1. Énergie	444,998.85	44,509.75	9,839.08				499,347.68
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	431,231.07	4,578.05	9,803.40				445,612.52
1. Industries énergétiques	146,475.82	1,730.39	903.99				149,110.20
2. Industries manufacturières et construction	60,472.47	60.81	543.59				61,076.87
3. Transport	150,775.47	687.31	7,612.69				159,075.47
4. Autres secteurs	73,507.31	2,099.54	743.13				76,349.98
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,767.78	39,931.70	35.68				53,735.16
1. Combustibles solides	SO,NE	1,765.90	SO,NE,PC				1,765.90
2. Pétrole et gaz naturel	13,767.78	38,165.80	35.68				51,969.26
2. Procédés industriels	32,799.86	SO,NE,PC	11,924.46	SO,PC	5,965.33	4,165.89	54,855.54
A. Produits minéraux	8,057.42	SO	SO				8,057.42
B. Industrie chimique	4,462.58	NE,PC	11,924.46	PC	PC	PC	16,387.03
C. Production de métal	11,310.45	SO,NE	SO	SO	5,965.33	2,343.04	19,618.83
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				SO,PC	SO,NE,PC	1,822.84	1,822.84
G. Autre	8,969.41	NE	NE	SO	SO	SO	8,969.41
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		171.70				171.70
4. Agriculture		22,647.30	25,913.34				48,560.64
A. Fermentation entérique		20,003.89					20,003.89
B. Gestion du fumier		2,643.41	4,374.60				7,018.01
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	21,538.75				21,538.75
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-90,821.28	6,003.32	3,756.18				-81,061.78
A. Terres forestières	-109,849.43	5,696.40	3,538.10				-100,614.93
B. Terres en culture	8,440.79	210.61	169.90				8,821.29
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	2,265.37	0.57	0.34				2,266.28
E. Établissements	8,321.99	95.74	47.84				8,465.57
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	NE	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	243.88	23,904.50	687.90				24,836.28
A. Enfouissement des déchets solides	SO	23,677.05					23,677.05
B. Épuration des eaux		220.96	588.81				809.77
C. Incinération des déchets	243.88	6.50	99.09				349.46
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	10,127.72	10.17	284.73				10,422.62
Aviation	6,946.56	4.58	194.23				7,145.37
Marine	3,181.16	5.60	90.50				3,277.25
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	48,650.62						48,650.62
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							627,771.83
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							546,710.05

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	SO	SO	PP	AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆											N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF _s						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.3.1) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1-7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1-5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	473,858.82	387,221.30	-86,637.52	-18.28	-13.80	-15.85	105,300.26	97,064.87	-8,235.39	-7.82	-1.31	-1.51	56,468.49	52,292.66	-4,175.83	-7.39	-0.67	-0.76
1. Énergie	446,758.75	444,998.85	-1,759.90	-0.39	-0.28	-0.32	44,767.17	44,509.75	-257.42	-0.58	-0.04	-0.05	10,633.06	9,839.08	-793.98	-7.47	-0.13	-0.15
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	433,494.10	431,231.07	-2,263.03	-0.52	-0.36	-0.41	4,604.76	4,578.05	-26.71	-0.58	0.00	0.00	10,602.03	9,803.40	-798.63	-7.53	-0.13	-0.15
I.A.1. Industries énergétiques	148,563.05	146,475.82	-2,087.23	-1.40	-0.33	-0.38	1,755.93	1,730.39	-25.53	-1.45	0.00	0.00	928.38	903.99	-24.40	-2.63	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	60,676.84	60,472.47	-204.37	-0.34	-0.03	-0.04	60.78	60.81	0.03	0.04	0.00	0.00	547.85	543.59	-4.26	-0.78	0.00	0.00
I.A.3. Transport	150,764.79	150,775.47	10.68	0.01	0.00	0.00	688.52	687.31	-1.21	-0.18	0.00	0.00	8,382.67	7,612.69	-769.98	-9.19	-0.12	-0.14
I.A.4. Autres secteurs	73,489.42	73,507.31	17.88	0.02	0.00	0.00	2,099.53	2,099.54	0.01	0.00	0.00	0.00	743.13	743.13	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	13,264.65	13,767.78	503.13	3.79	0.08	0.09	40,162.42	39,931.70	-230.72	-0.57	-0.04	-0.04	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,765.90	1,765.90					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	13,264.65	13,767.78	503.13	3.79	0.08	0.09	38,396.52	38,165.80	-230.72	-0.60	-0.04	-0.04	31.03	35.68	4.65	14.99	0.00	0.00
2. Procédés industriels	32,678.02	32,799.86	121.84	0.37	0.02	0.02	SO,NE,PC	SO,NE,PC					11,733.90	11,924.46	190.55	1.62	0.03	0.03
2.A. Produits minéraux	8,056.41	8,057.42	1.01	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	4,472.26	4,462.58	-9.68	-0.22	0.00	0.00	NE,PC	NE,PC					11,733.90	11,924.46	190.55	1.62	0.03	0.03
2.C. Production de métal	11,308.11	11,310.45	2.34	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,841.24	8,969.41	128.17	1.45	0.02	0.02	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											436.90	171.70	-265.20	-60.70	-0.04	-0.05
4. Agriculture							22,661.50	22,647.30	-14.21	-0.06	0.00	0.00	24,732.67	25,913.34	1,180.67	4.77	0.19	0.22
4.A. Fermentation entérique							20,017.59	20,003.89	-13.71	-0.07								
4.B. Gestion du fumier							2,643.91	2,643.41	-0.50	-0.02	0.00	0.00	4,375.49	4,374.60	-0.90	-0.02	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽¹⁾							SO,NE	SO,NE					20,357.18	21,538.75	1,181.57	5.80	0.19	0.22
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-5,808.34	-90,821.28	-85,012.94	1,463.64		-15.55	12,724.47	6,003.32	-6,721.15		-1.07	-1.23	7,928.27	3,756.18		-42.09	-0.66	-0.76
5.A. Terres forestières	-23,412.38	-109,849.43	-86,437.05	369.19	-13.77	-15.81	12,543.22	5,696.40	-6,846.82	-54.59	-1.09	-1.25	7,787.27	3,538.10		-4,249.16	-54.57	-0.78
5.B. Terres en culture	8,126.59	8,440.79	314.20	3.87	0.05	0.06	121.30	210.61	89.31	73.63	0.01	0.02	106.87	169.90	63.02	58.97	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	2,153.46	2,265.37	111.91	5.20	0.02	0.02	2.70	0.57	-2.12	-78.73	0.00	0.00	1.44	0.34	-1.10	-76.49	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,323.99	8,321.99	998.00	13.63	0.16	0.18	57.26	95.74	38.48	67.21	0.01	0.01	32.69	47.84	15.16	46.37	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	NE	NE					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	230,39	243,88	13,49	5,86	0,00	0,00	25,147,11	23,904,50	-1,242,61	-4,94	-0,20	-0,23	1,003,68	687,90	-315,78	-31,46	-0,05	-0,06
R.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					24,919,66	23,677,05	-1,242,61	-4,99								
R.B. Epuration des eaux							220,96	220,96					907,50	588,81	-318,68	-35,12	-0,05	-0,06
R.C. Incinération des déchets	230,39	243,88	13,49	5,86	0,00	0,00	6,50	6,50				96,19	99,09	2,90	3,02	0,00	0,00	
R.D. Autre	SO	SO					SO	SO				SO	SO					
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO				SO	SO					
Autres postes																		
Sources internationales	10,135,36	10,127,72	-7,65	-0,08	0,00	0,00	10,59	10,17	-0,41	-3,90	0,00	0,00	295,31	284,73	-10,58	-3,58	0,00	0,00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA				IA	IA					
Emissions de CO ₂ de la biomasse	48,650,51	48,650,62	0,11	0,00	0,00											-0,11	0,00	0,00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) (%)	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) (%)
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	SO,PC	SO,PC					5,965,33	5,965,33					4,180,31	4,165,89	-14,42	-0,34	0,00	0,00
2.C.3. Production d'aluminium							5,965,33	5,965,33										
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,NE,PC	SO,NE,PC	-19,37	-1,05	0,00	0,00
2.G. Autre	SO	SO											SO	SO				
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF ₆	PC	PC					NE,PC	NE,PC										
													1,842,22	1,842,22	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
 (2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATEF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
 (3) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATEF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
 (4) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
 (5) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Présentation précédente		Dernière présentation		Différence		Différence (%)	
équivalent CO ₂ (Gg)		équivalent CO ₂ (Gg)		équivalent CO ₂ (Gg)		%	
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽¹⁾							
645,773,20		546,710,05		-99,063,15		-15,34	
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽²⁾							
630,928,80		627,771,83		-3,156,97		-0,50	

7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO									
Autres postes									
Soutes internationales: 5 649,97 10 135,95 4 485,98 79,40 0,71 7,63 7,81 0,18 2,32 0 159 151,78 7,22 4,54 0									
Opérations multilatérales IA IA IA									
Émissions de CO ₂ de la biomasse									
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)									
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (5)									
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC \$ 632,36 5 446,42 -3 185,94 36,91 0,51 2 087 4 086,97 2 049,97 100,64 0,33									
2.C.3. Production d'aluminium \$ 632,36 5 446,42 -3 185,94 36,91 0,51									
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC									
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC									
2.G. Autre PC PC PC									
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC PC SO ₂ NE ₂ PC									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)									
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (6)									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 744 334,82 509 991,66 -234 343,16 31,48									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 635 136,57 629 530,78 -5 605,80 0,88									
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).									
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :									
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.									
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.									
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .									
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.									
Case documentaire									
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.									

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Part 5 de 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
1.C1.A Aviation \ Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.A Aviation \ Essence	N ₂ O			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Ethanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Ethanol et 1.AA.2.D Biomasse des pites, papiers et imprimerie, ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	Récupération /CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération /CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.			
2.C.1.2 Saumon de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.G Autre (préciser)	CO ₂					Voir les explications pour 2.G Autre non précisé
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.		Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont eu une incidence sur " Autre et indéfinies "
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
3.D.5 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	N ₂ O		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales		
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de PPE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des populations animales		
4.A Fermentation entérique \ Buffles	CH ₄			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier \ Buffles				Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier \ Entreposage des fumiers solides et pates d'élevage drainés				Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D Sols agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE			

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Par page 20)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :				à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement de catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e.x., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'inclusion ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	Remplacement : NI = par + PC = -		
4.D.1.2	Rejets animaux épandus sur les sols	NO		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1	Résidus de déchets	NO		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.1	Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.1.1. Jachères	NO		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1	Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.1.2. Sans labour et labour réduit	NO		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.1	Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.1.3. Irrigation	NO	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2	Fumier dans les prairies, les parcs et les enclos	NO			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3	Pépites atmosphériques	NO			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2	Inactivation et ruissellement d'eau	NO			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F	Effilage sur place des résidus agricoles	CHL	Remplacer + NI = par + PC = -				
4.F.2	Rives de soja	NO	Remplacer + NI = par + PC = -				
5	ATC/ATP	CC					
5	ATC/ATP	CHL				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5	ATC/ATP	NO				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A	Terres forestières	CC				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A	Terres forestières	CHL				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A	Terres forestières	NO				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ4 Est du boucher de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ4 Est du boucher de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ4 Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ4 Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ4 Est du boucher de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Boucher béréal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Boucher béréal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Boucher béréal est	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Boucher béréal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Boucher béréal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Plaines indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Plaines indonésiennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Plaines indonésiennes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Plaines indonésiennes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Plaines indonésiennes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Boucher béréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Boucher béréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Boucher béréal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Boucher béréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Boucher béréal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ10 Plaines boréales	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ10 Plaines boréales	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	
5A.1	Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN	

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Part 14 de 20)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ1\ Coudillère de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Prairies converties en terres cultivées \RZ1\ Coudillère de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouchier de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouchier de la tige	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouchier de la tige	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouchier de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \RZ18 Ouest du bouchier de la tige	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \5(V) Brûlage de la biomasse \Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \5(V) Brûlage de la biomasse \Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \5(V) Brûlage de la biomasse \Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \5(IV) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Calcaire CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'affectation \5(IV) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Dolomite CaMgCO ₃ 2	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.4 Zones de peuplement converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.5 Autres terres converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC SO, PC ² SO, PC SO, PC ² PC SO, NI, PC ²		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)		
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 744 334,82 509 991,66 -234 343,16 31,48		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 635 136,57 629 530,78 -5 605,80 0,88		
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP)) ou DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).		
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur: ATCATF: L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit: Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)) ou DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.		
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.		
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .		
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.		
* Voir documentation		
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.		
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE LAZ A EFFET DE SERRE: CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)		
CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%)		
8. Déchets 1 202,57 267,07 -935,49 77,29 0,15 20 660,30 20 659,54 -1,28 0,01 0 964,99 963,75 -1,24 0,13 0		
A. Entassement des déchets solides NE SO, NI 20 279,84 20 279,02 0,82 0,0		
B. Eparation des eaux 374,46 374,46 0,12 0 908,65 907,50 -1,16 0,13 0		
C. Incinération des déchets 1 202,57 267,07 -935,49 77,29 0,15 6,30 6,30 56,34 56,25 -0,09 0,16 0		
D. Autre SO SO ² SO SO ² SO SO		
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO		
Autres puits:		
Sectes internationales 5 648,97 10 135,95 4 485,98 79,40 0,71 7 637,81 0 118 2,33 0 158 151,78 7 22 4,54 0		
Opérations multilatérales IA IA IA		
Emissions de CO ₂ de la biomasse		
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE LAZ A EFFET DE SERRE: HFC HFP SF ₆		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)		
CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%)		
Total des émissions réelles SO, PC SO, PC ² 8 632,36 5 446,42 -3 185,94 36,91 0,51 2 037 4 086,97 2 049,97 100,64 0,33		
E.C.3. Production d'aluminium 8 632,36 5 446,42 -3 185,94 36,91 0,51		
E.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC SO, PC ² SO, PC SO, PC ² SO, PC SO, PC ²		
E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC SO, PC ² SO, NI, PC SO, NI, PC ² SO, NI 1 807,62 1 807,62 100 0,29		
E.G. Autre PC PC PC		
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC SO, PC ² SO, PC SO, PC ² PC SO, NI, PC ²		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)		
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 744 334,82 509 991,66 -234 343,16 31,48		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 635 136,57 629 530,78 -5 605,80 0,88		
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP)) ou DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).		
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur: ATCATF: L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit: Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)) ou DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.		
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.		
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .		
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.		
* Voir documentation		
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.		

Carbone	5 ATC/AF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/AF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/AF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/AF	RZ13 Plaines de la taiga	
Carbone	5 ATC/AF	RZ14 Cordillère montagneuse	
Carbone	5 ATC/AF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/AF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/AF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicium	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Ethylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrene	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/AF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/AF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/AF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/AF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées.	Les feux de friches sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/AF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/AF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/AF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/AF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/AF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boeufs d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boeufs d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boeufs urbains provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de récupération d'énergie.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boeufs par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on presume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/AF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/AF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/AF	5.F Autres terres	
CO ₂	5 ATC/AF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.3 Combusté	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Ethylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosoles	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/AF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.

Carbone	RZ16 Cordillère boréale	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFC); elle est incluse dans le total des TFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFC); elle est incluse dans le total des TFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (TFC); elle est incluse dans le total des TFC.
Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	1.B.1.A.ii. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel : 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole à Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole à Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/ Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrôle de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits portées du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Éparation des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits portées du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1994
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	444,998.85	3.89
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	431,231.07	3.22
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	146,475.82	1.56
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	60,472.47	-2.78
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	150,775.47	6.23
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	73,507.31	5.88
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	30.39
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	13,767.78	30.39
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	32,799.86	8.28
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	8,057.42	-2.65
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	4,462.58	13.73
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	11,310.45	15.71
D. Autre production	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	8,969.41	7.84
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture						
A. Fermentation entérique						
B. Gestion du fumier						
C. Riziculture						
D. Sols agricoles						
E. Feux de savane dirigés						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs						
G. Autre						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-90,821.28	-28.94
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-109,849.43	-29.39
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	8,440.79	-39.32
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	2,265.37	-52.76
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	8,321.99	-8.17
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	-8.78
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées						
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	243.88	-8.78
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	16.95
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	4.17
Autres postes :						
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	10,127.72	2.21
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	6,946.56	0.36
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	3,181.16	6.49
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	48,650.62	9.34

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	2,119.51	21.77
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	218.00	2.00
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	82.40	4.22
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	2.90	2.67
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	32.73	5.52
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	99.98	-0.85
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	1,901.51	24.54
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	84.09	-7.76
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	1,817.42	26.59
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production						
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits						
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	1,078.44	7.95
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	952.57	8.77
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	125.88	2.18
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	285.87	89.65
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	271.26	108.30
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	10.03	-35.64
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	0.03	-92.29
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	4.56	-0.33
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	1,138.31	7.67
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	1,127.48	7.78
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	10.52	-1.23
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	0.31	-29.41
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	4,622.14	17.09
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	4,336.26	14.21
Autres postes :						
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	0.48	5.14
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	0.22	0.36
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	0.27	9.40
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse						

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1994

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	31.74	16.18
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	31.62	16.19
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	2.92	2.25
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	1.75	1.16
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	24.56	20.56
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	2.40	5.95
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	13.62
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.12	13.62
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	1.65
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	38.47	1.65
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production						
E. Production d'halocarbures et de SF ₆						
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆						
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	0.55	-1.85
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	83.59	4.75
A. Fermentation entérique						
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	14.11	7.49
C. Riziculture						
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	69.48	4.20
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	12.12	87.97
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	11.41	108.30
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	0.55	-31.25
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	0.00	-92.64
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	0.15	-0.46
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	2.22	1.48
A. Enfouissement des déchets solides						
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	1.90	6.35
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	0.32	-20.21
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	168.69	9.42
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	156.57	5.99
Autres postes :						
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	0.92	-5.09
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	0.63	0.36
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	0.29	-14.99
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse						

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	-8.77
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	0.83	-8.77
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	0.06	-8.77
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	-16.29
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	0.17	-16.29

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1994
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	387,221.30	16.95
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	478,042.59	4.17
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	97,064.87	17.09
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	91,061.55	14.21
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	52,292.66	9.42
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	48,536.48	5.99
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	5,965.33	-8.77
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	4,165.89	-16.29
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	15.51
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3),(6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	627,771.83	5.34

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1994	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	499,347.68	5.49
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	54,855.54	2.46
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	171.70	-1.85
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	48,560.64	6.22
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-81,061.78	-33.90
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	24,836.28	7.30
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	546,710.05	15.51

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrive les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrive ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1993

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	431,791.60	2,024.73	30.33	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	418,586.86	212.28	30.23	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	143,560.72	78.32	2.85	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	93,272.06	2.52	1.77	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,204.19	IA,SO	0.34	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	35,084.48	75.80	0.73	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	57,312.47	2.69	1.67	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,594.99	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	2,687.19	0.06	0.04	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	7,258.61	0.15	0.13	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,863.35	1.63	0.75	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	28,908.34	0.59	0.56	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	7,357.08	0.16	0.16	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,111.31	0.06	0.03	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	17,064.13	0.35	0.34	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,375.81	0.02	0.03	IA	IA	IA	IA
3. Transport	143,819.14	32.08	23.36	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,105.08	0.40	0.46	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	99,718.85	13.81	13.80	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	6,094.89	0.33	2.46	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,181.47	0.29	1.00	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	28,718.85	17.26	5.64	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	28,718.85	17.26	5.64	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	73,894.52	99.19	2.35	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	27,906.36	0.50	0.56	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	42,948.84	98.65	1.72	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	3,039.33	0.05	0.07	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,204.75	1,812.45	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	87.32	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	87.32	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	13,204.75	1,725.13	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	110.43	217.08	0.10	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	28.58	710.58				IA	IA
c. Évacuation et torchage	13,065.74	797.47	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	8,442.63	794.44				IA	IA
Torchage	4,623.11	3.03	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	9,319.28	0.44	0.86	IA	IA	IA	IA
Aviation	6,489.76	0.20	0.59	IA	IA	IA	IA
Marine	2,829.52	0.24	0.27	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,602.69						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1993 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,143,972.40	VCB				418,586.86	212.28	30.23
Combustibles liquides	2,458,291.77	VCB	69.98	8.65	9.67	172,025.68	21.26	23.78
Combustibles solides	1,115,630.83	VCB	81.23	1.44	1.38	90,617.86	1.61	1.54
Combustibles gazeux	3,063,715.69	VCB	50.90	29.53	1.07	155,943.32	90.48	3.28
Biomasse	506,334.12	VCB	88.09	195.39	3.21 ⁽³⁾		98.93	1.62
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,009,105.05	VCB				143,560.72	78.32	2.85
Combustibles liquides	164,076.83	VCB	73.37	0.72	2.65	12,037.94	0.12	0.43
Combustibles solides	951,088.02	VCB	89.82	1.13	1.50	85,428.24	1.08	1.43
Combustibles gazeux	893,940.20	VCB	51.56	86.27	1.10	46,094.54	77.12	0.98
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,119,107.62	VCB				93,272.06	2.52	1.77
Combustibles liquides	106,488.25	VCB	73.62	1.11	2.05	7,839.14	0.12	0.22
Combustibles solides	865,393.29	VCB	90.22	1.11	1.60	78,079.19	0.96	1.38
Combustibles gazeux	147,226.08	VCB	49.95	9.76	1.18	7,353.73	1.44	0.17
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	328,335.98	VCB				15,204.19	IA,SO	0.34
Combustibles liquides	57,588.59	VCB	72.91	IA	3.75	4,198.80	IA	0.22
Combustibles solides	44,576.22	VCB	84.67	IA	0.57	3,774.25	IA	0.03
Combustibles gazeux	226,171.17	VCB	31.97	IA	0.45	7,231.13	IA	0.10
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	561,661.46	VCB				35,084.48	75.80	0.73
Combustibles liquides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	41,118.51	VCB	86.94	2.83	0.58	3,574.80	0.12	0.02
Combustibles gazeux	520,542.95	VCB	60.53	145.40	1.36	31,509.68	75.69	0.71
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,509,759.48	VCB				57,312.47	2.69	1.67
Combustibles liquides	129,670.21	VCB	73.71	2.69	1.48	9,557.63	0.35	0.19
Combustibles solides	162,702.44	VCB	30.92	1.22	0.69	5,030.13	0.20	0.11
Combustibles gazeux	834,360.82	VCB	51.21	1.00	1.02	42,724.71	0.84	0.85
Biomasse	383,026.00	VCB	89.66	3.42	1.37 ⁽³⁾	34,342.21	1.31	0.52
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	210,245.93	VCB				6,594.99	0.26	0.20
Combustibles liquides	10,139.31	VCB	73.81	2.88	1.53	748.36	0.03	0.02
Combustibles solides	101,984.35	VCB	0.13	1.04	0.69	12.93	0.11	0.07
Combustibles gazeux	98,122.27	VCB	59.45	1.25	1.14	5,833.70	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	41,999.34	VCB				2,687.19	0.06	0.04
Combustibles liquides	8,731.19	VCB	73.70	2.57	1.45	643.48	0.02	0.01
Combustibles solides	12,610.44	VCB	80.57	1.24	0.68	1,015.99	0.02	0.01
Combustibles gazeux	20,657.71	VCB	49.75	0.97	0.87	1,027.72	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	142,667.94	VCB				7,258.61	0.15	0.13
Combustibles liquides	5,863.06	VCB	73.81	2.88	1.53	432.74	0.02	0.01
Combustibles solides	567.48	VCB	84.67	2.70	0.57	48.05	0.00	0.00
Combustibles gazeux	136,237.40	VCB	49.75	0.97	0.87	6,777.82	0.13	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	588,006.17	VCB				11,863.35	1.63	0.75
Combustibles liquides	65,832.52	VCB	73.80	2.85	1.53	4,858.38	0.19	0.10
Combustibles solides	1,844.33	VCB	94.41	1.68	1.12	174.12	0.00	0.00
Combustibles gazeux	137,303.32	VCB	49.75	0.97	0.87	6,830.85	0.13	0.12
Biomasse	383,026.00	VCB	89.66	3.42	1.37 ⁽³⁾	34,342.21	1.31	0.52
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	526,840.11	VCB				28,908.34	0.59	0.56
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	16,313.08	VCB	73.51	2.38	1.40	1,199.22	0.04	0.02
Combustibles solides	5,884.80	VCB	85.06	1.46	0.66	500.53	0.01	0.00
Combustibles gazeux	111,919.97	VCB	50.55	0.97	1.15	5,657.33	0.11	0.13
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	1,195.98	VCB	73.81	2.88	1.53	88.27	0.00	0.00
Combustibles solides	30,031.17	VCB	81.37	1.52	0.65	2,443.76	0.05	0.02
Combustibles gazeux	11,643.76	VCB	49.75	0.97	0.89	579.28	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	17,497.17	VCB	73.61	2.68	1.48	1,287.93	0.05	0.03
Combustibles solides	9,779.87	VCB	85.35	1.89	0.71	834.74	0.02	0.01
Combustibles gazeux	297,458.22	VCB	50.23	0.97	1.04	14,941.46	0.29	0.31
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4,097.90	VCB	73.03	0.76	0.90	299.26	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	21,018.18	VCB	51.22	0.97	1.44	1,076.55	0.02	0.03
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,144,796.34	VCB				143,819.14	32.08	23.36
Combustibles liquides	1,908,100.43	VCB	69.06	10.80	12.08	131,780.57	20.61	23.05
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	236,020.56	VCB	51.01	48.51	1.29	12,038.56	11.45	0.30
Biomasse	675.36	VCB	61.77	22.20	16.19	41.72	0.01	0.01
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	72,844.56	VCB				5,105.08	0.40	0.46
Essence d'aviation	3,746.97	VCB	69.51	65.33	6.86	260.45	0.24	0.03
Carburacteur (kérosène)	69,097.59	VCB	70.11	2.20	6.32	4,844.62	0.15	0.44
b. Transport routier	1,457,978.88	VCB				99,718.85	13.81	13.80
Essence	1,096,427.01	VCB	68.09	10.31	11.87	74,655.73	11.30	13.01
Carburant diesel	326,965.19	VCB	70.58	3.50	2.26	23,076.91	1.15	0.74
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	33,963.34	VCB	58.48	39.74	1.13	1,986.20	1.35	0.04
Biomasse	623.34	VCB	61.77	14.71	17.37 ⁽³⁾	38.51	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	86,355.38	VCB				6,094.89	0.33	2.46
Combustibles ou carburants liquides	86,355.38	VCB	70.58	3.80	28.49	6,094.89	0.33	2.46
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	58,113.13	VCB				4,181.47	0.29	1.00
Pétrole résiduel (mazout lourd)	24,747.14	VCB	73.81	6.65	1.90	1,826.53	0.16	0.05
Gaz/Carburant diesel	33,365.99	VCB	70.58	3.80	28.49	2,354.94	0.13	0.95
Gaz		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	469,504.39	VCB				28,718.85	17.26	5.64
Autre (non précisé)	469,504.39	VCB				28,718.85	17.26	5.64
Combustibles ou carburants liquides	267,395.15	VCB	69.81	26.74	20.10	18,666.49	7.15	5.37
Combustibles solides		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	202,057.22	VCB	49.75	49.99	1.32	10,052.36	10.10	0.27
Biomasse	52.02	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.21	0.01	0.00
Autres combustibles		VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,480,311.53	VCB				73,894.52	99.19	2.35
Combustibles liquides	256,444.29	VCB	72.72	0.71	0.41	18,649.54	0.18	0.11
Combustibles solides	1,840.38	VCB	86.66	179.68	0.90	159.48	0.33	0.00
Combustibles gazeux	1,099,394.10	VCB	50.11	0.97	1.05	55,085.50	1.07	1.15
Biomasse	122,632.76	VCB	83.33	795.95	8.89 ⁽³⁾	10,218.76	97.61	1.09
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	524,762.51	VCB				27,906.36	0.50	0.56
Combustibles liquides	68,873.18	VCB	72.77	0.79	0.92	5,012.03	0.05	0.06
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	455,889.33	VCB	50.22	0.97	1.09	22,894.33	0.44	0.50
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	902,622.18	VCB				42,948.84	98.65	1.72
Combustibles liquides	172,524.90	VCB	72.72	0.68	0.17	12,545.45	0.12	0.03
Combustibles solides	1,840.38	VCB	86.66	179.68	0.90	159.48	0.33	0.00
Combustibles gazeux	605,624.15	VCB	49.94	0.98	0.99	30,243.90	0.59	0.60
Biomasse	122,632.76	VCB	83.33	795.95	8.89 ⁽³⁾	10,218.76	97.61	1.09
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	52,926.84	VCB				3,039.33	0.05	0.07
Combustibles liquides	15,046.22	VCB	72.58	0.72	0.85	1,092.06	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	37,880.63	VCB	51.41	0.97	1.50	1,947.27	0.04	0.06
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser)⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser)⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.
- Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torçage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	105,705.00	34,378.71	53,278.80		-9,333.09	96,137.99	38.92	VCB	3,741,690.64	19.00	71,092.12		71,092.12	0.99	258,064.40	
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO_PC
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	20,763.10	129.10	7,876.30		-608.90	13,624.80	23.00	VCB	313,357.19	16.20	5,076.20	757.54	4,318.65	1.00	15,755.89	
		Essence	10 ³		1,135.43	3,795.25	0.00	-557.18	-2,102.65	34.66	VCB	-72,870.09	18.54	-1,351.11	SO	-1,351.11	0.99	-4,879.76	
		Carburacteur (kérosène)	10 ³		437.46	196.56	2,545.00	-111.36	-2,192.74	36.37	VCB	-79,750.01	19.32	-1,540.78	SO	-1,540.78	0.99	-5,564.77	
		Kérosène – autre	10 ³		125.54	110.51	SO	2,190.81	-2,175.79	37.68	VCB	-81,983.68	18.45	-1,512.61	SO	-1,512.61	0.99	-5,463.03	
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³		417.39	6,193.91	195.73	-1,939.43	-4,032.82	38.68	VCB	-155,989.41	19.45	-3,034.06	SO	-3,034.06	0.99	-10,958.01	
		Mazout résiduaire	10 ³		2,275.21	1,798.17	745.19	-610.36	342.23	41.73	VCB	14,281.07	20.18	288.22	SO	288.22	0.99	1,040.94	
		GPL	10 ³		36.21	46.95		1,497.83	-1,508.57	26.72	VCB	-40,304.99	16.50	-665.15	IA	-665.15	1.00	-2,426.70	
		Ethane				1,134.10		713.80	-1,847.90	18.36	VCB	-33,927.44	15.61	-529.75	1,447.72	-1,977.48	1.00	-7,214.49	
		Naphte	10 ³		22.11	65.57		-19.28	-24.18	35.17	VCB	-850.27	19.33	-16.44	103.40	-119.84	0.99	-435.04	
		Bitume	10 ³		320.87	405.78		28.42	-113.33	44.46	VCB	-5,038.65	20.90	-105.31	2,527.32	-2,632.62	0.99	-9,556.43	
		Lubrifiants	10 ³		141.57	204.91	PC	-123.54	60.20	39.16	VCB	2,357.24	19.66	46.35	351.14	-304.79	0.99	-1,106.37	
		Coke de pétrole	10 ³		844.20	67.35		10.78	766.08	43.95	VCB	33,672.69	22.86	769.65	SO	769.65	1.00	2,822.07	
		Alimentation des raffineries	10 ³		12.55	580.93		296.84	-865.23	35.17	VCB	-30,430.04	19.33	-588.35	2,089.78	-2,678.14	0.99	-9,721.64	
		Pétrole – autre	10 ³		2,231.90	1,417.31		4,758.64	-3,944.05	39.82	VCB	-157,052.25	19.84	-3,115.80	107.67	-3,223.48	0.99	-11,701.22	
		Autres comb. fossiles liquides											1,592.18	20.71	SO	20.71	SO	75.56	
		Gaz de distillation			SO			PC	-40.73	40.73	39.09	VCB	1,592.18	13.01	20.71	SO	20.71	1.00	75.56
		Totaux – Combustibles fossiles liquides											3,448,754.19		64,833.89	7,384.58	57,449.31		208,731.41
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		298.52			298.52	27.70	VCB	8,268.97	23.50	194.34	SO	194.34	1.00	712.56		
		Charbon à coke		PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC		
		Autre charbon bitum.	kt	35,323.43	8,169.42	28,274.27	PC	1,369.91	13,848.68	29.57	VCB	409,467.94	20.26	8,296.00	SO	8,296.00	1.00	30,418.68	
		Charbon sous-bitum.	kt	23,661.05		0.02	PC	0.77	23,660.26	18.30	VCB	432,982.84	33.16	14,356.66	SO	14,356.66	1.00	52,641.09	
		Lignite	kt	10,044.86		29.32		7.65	10,007.90	15.00	VCB	150,118.47	25.73	3,862.78	SO	3,862.78	0.98	13,880.24	
		Huile de schiste		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Tourbe		PC	PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
	Comb. secondaires	Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		444.49	307.30		-53.81	191.01	28.83	VCB	5,506.75	23.46	129.19	SO	129.19	0.99	468.96	
		Autres comb. fossiles solides										SO		SO	SO	SO		SO	
Totaux – Comb. fossiles solides											1,006,344.98		26,838.96	SO	26,838.96		98,121.53		
Comb. fossiles gazeux	Gaz naturel (sec)	GI	140,699.77	812.81	63,016.52		2,634.02	75,862.04	38.01	VCB	2,883,516.10	13.82	39,864.59	1,022.80	38,841.78	1.00	141,707.77		
		Autres comb. fossiles gazeux										SO		SO	SO		SO		
Totaux – Comb. fossiles gazeux											2,883,516.10		39,864.59	1,022.80	38,841.78		141,707.77		
Totaux											7,338,615.27		131,537.44	8,407.38	123,130.06		448,560.71		
Totaux – Biomasse											628,966.32		14,932.13	SO	14,932.13		54,751.13		
	Biomasse solide		39,220.83	PC	PC		PC	39,220.83	16.02	VCB	628,290.96	23.75	14,920.60	SO	14,920.60	1.00	54,708.88		
		Biomasse liquide	Mg	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25	
		Biomasse gazeuse	10 ³	SO	PC	PC		PC	SO_PC	SO	VCB	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	

⁽¹⁾ Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

⁽²⁾ S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

⁽³⁾ BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement supplémentaire ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1-AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1-AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1-AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1-AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1-AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1-AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1-AB Essence et diesel : Comprend le kérosène et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1-AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1-AB Gaz de pétrole liquéfié/1993 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1-AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1-AB Coke de pétrole/1993 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1-AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1-AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1-AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1-AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1-AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1-AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégallitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,448.75	2,953.36	208,731.41	2,458.29	172,025.68	20.14	21.34
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,006.34	1,006.34	98,121.53	1,115.63	90,617.86	-9.80	8.28
Combustibles gazeux	2,883.52	2,659.33	141,707.77	3,063.72	155,943.32	-13.20	-9.13
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,338.62	6,619.04	448,560.71	6,637.64	418,586.86	-0.28	7.16

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	7,130.89	0.75	19.33	103.40	
Lubrifiants	35,715.51	0.50	19.66	351.14	
Bitume	120,924.22	1.00	20.90	2,527.32	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	224,188.56	0.33	13.82	1,022.80	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPI ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	115,897.50	0.80	15.61	1,447.72	
Autre (veuillez préciser)				2,197.47	
Autre (non précisé)	25,847.16	0.21	19.84	107.69	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	135,105.98	0.80	19.33	2,089.78	
			Total	7,649.85	
	Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence			3,751.69	

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
I.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
I.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1993 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
I.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
I.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
379.15	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,287.50	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,266.83	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
NA	SO	SO	SO
3,750.28	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
NA	SO	SO	SO
IE	SO	SO	SO
5,308.32	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
394.85	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
7,662.54	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
28,049.46			
13,756.18			

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	87.60			SO	87.32	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.69	9.88	NE	SO	56.22	NE
Activités minières		9.88	NE	SO	56.22	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	81.91	0.38	NE	SO	31.10	NE
Activités minières		0.38	NE	SO	31.10	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser) ⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/1993 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1993 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/1993 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1993 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						110.43	217.08	0.10
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ³ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	82,918.00	1,320.21	2,557.58		109.47	212.07	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	82,918.00	0.58	13.37		0.05	1.11	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		328,335.91	2.78	11.89	0.30	0.91	3.90	0.10
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						28.58	710.58	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	171,005.00	47.45	1,469.91		8.11	251.36	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	71,261.00	23.88	3,200.52		1.70	228.07	
iv. Distribution	(préciser)		182,012.10	NE	744.09		NE	135.43	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	122,504.76	153.16	781.28		18.76	95.71	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		122,504.76	153.16	781.28		18.76	95.71	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					8,442.63	794.44	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	82,918.00	37,508.73	7,279.45		3,110.15	603.60	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	171,005.00	31,182.96	1,102.62		5,332.44	188.55	
iii. Combiné			9,873.37	4,202,860.30	231,844,451.99		0.04	2.29	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,623.11	3.03	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,719.48	925,886.30	607.71	0.59	3,443.81	2.26	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,719.48	206,499.22	135.18	NE	768.07	0.50	NE
iii. Combiné			9,873.37	41,650,240,064.38	26,990,164.91	NE	411.23	0.27	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	92,561.85				6,489.76	0.20	0.59
Carburéacteur (kérosène)	92,561.75	70.11	0.00	0.01	6,489.76	0.20	0.59
Essence	0.10	69.51	0.07	0.01	0.01	0.00	0.00
Soutes (marine)	38,667.52				2,829.52	0.24	0.27
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	7,570.95	70.58	0.00	0.03	534.35	0.03	0.22
Mazout résiduaire	31,096.57	73.81	0.01	0.00	2,295.17	0.21	0.06
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	44.04	55.96
Marine	60.05	39.95

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	32,043.66	SO,NE,PC	32.69	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,450.32	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	7,201.28	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	4,562.07												IA
2. Production de chaux	1,783.78												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	523.07												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	210.27												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	122.08	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	122.08	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,497.40	NE,PC	32.69	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	4,497.40	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.40							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		29.29							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	12,092.52	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	6,450.32	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	8,184.26	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,908.26	NE				NE	6,450.32			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.08	0.08	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
2. Injection de mousses				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				SO	SO	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				SO	SO	NE	NE	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				SO	SO	NE	NE	0.08	0.08				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,252.46	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,252.46	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						7,201.28	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	8,820.00	0.52			4,562.07	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,325.17	0.77			1,783.78	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,244.26	0.42			523.07	PC				
4. Bicarbonate de soude						210.27	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	506.67	0.42			210.27	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						122.08	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	241.10	0.51	SO	SO	122.08	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						4,497.40	1,187.10	NE,PC	SO,PC	32.69	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,643.91	1.56	NE	NE	4,497.40	1,187.10	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	916.67			0.00					3.40	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			29.29	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		
	Description ⁽¹⁾		(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
							(Gg)					
C. Production de métaux						12,092.52	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.31	SO,NE		8,184.26	SO,PC	SO,NE	SO,PC			
Acier	Production d'acier	14,296.36	0.05	NE		694.15	PC	NE	PC			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,633.30	0.87	NE		7,490.12	PC	NE	PC			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,532.20	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	2,311.28	1.69	NE		3,908.26	PC	NE	PC			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	23.00	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production						SO	SO					
1. Pâtes et papiers												
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)						8,252.46	NE	NE	PC	NE	PC	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,252.46	NE	NE	PC	NE	PC	

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (amméa) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (amméa) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		893.12	70.11	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC			177.74
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		893.12	70.11	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		95.04
Production d'aluminium																893.12	70.11	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										8.47
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	82.69
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.64
8. Matériel électrique	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	82.06
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III))	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10brce	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-240fa	HFC-245fa	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₆	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾														(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)		(t) ⁽²⁾		
E. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF ₆ (par subst. chimiq.) ⁽⁴⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	PC	PC	NE,PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Exportations en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

	Valeurs du PRP utilisées																									
	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400			23900		
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	6,450.32	4,247.97
C – Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	6,450.32	2,271.56
E – Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,PC	SO,PC
G – Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF ₆																										
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,976.41
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :																								
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base. 																								
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.																								
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.																								
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.																								
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.																								
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.																								
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.																								
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.																								
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.																								
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.																								
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).																								
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.																								

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	2,311,279.40	0.39	0.03		893.12	PC	70.11	PC				
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												10.94	PC
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	2,311,279.40			0.00							2.47	PC
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	8.47			1,000.00							8.47	PC

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres
- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
- Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
 Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
SF ₆				PC	
<i>Autre non spécifiées</i>					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF₆					
SF ₆				PC	
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₃ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF₆					
SF ₆				SO	

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case
- Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
- Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 - Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
 - À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
 - Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.
- 2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
- 2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPP, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
- 2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
- 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.
- 2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.50	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.50	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.42	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.08	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.08	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.43		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.08	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,046.38	81.05			
A. Fermentation entérique	922.40				
1. Bovins ⁽¹⁾	891.34				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	148.53				
Bovins non laitiers	742.81				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	1.51				
3. Moutons	3.76				
4. Chèvres	0.52				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	7.04				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	15.93				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.30				
Agneaux	2.30				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	123.98	13.70			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	65.71				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	32.67				
Bovins non laitiers	33.04				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.05				
3. Moutons	0.14				
4. Chèvres	0.03				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	0.90				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	53.49				
9. Volaille	3.60				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.29			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		13.19			IA
14. Autre SGDA		0.22			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	67.35			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	38.73			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		10.89			IA
3. Émissions indirectes	NE	17.74			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Fermentation entérique

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	12,555.90			70.99
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,214.45	314.87	0.06	122.30
Bovins non laitiers	11,341.45	189.20	0.04	65.50
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	27.43	NE	NE	55.00
3. Moutons	470.45	NE	NE	8.00
4. Chèvres	103.20	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	391.28	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,618.03	NE	NE	1.50
9. Volaille	106,106.35	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	287.30	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)
Indicateurs :																
Poids (kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Pratique d'alimentation ⁽⁶⁾	Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Prod. laitière (kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Travail (h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Femelles pleines (%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Digestibilité des aliments (%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

⁽⁶⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁶⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES						COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)		Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)
		Froid	Tempéré	Chaud				
			(%)			CH ₄ (kg CH ₄ /tête/yr)		
1. Bovins	12,555.90						5.23	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,214.45	100.00	0.00	0.00	659.00	4.90	0.24	26.90
Bovins non laitiers	11,341.45	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.91
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	27.43	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	470.45	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	103.20	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	391.28	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,618.03	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.04
9. Volaille	106,106.35	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	287.30	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B_o = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B_o lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)						Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux	
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	12,555.90		NE	61,790,340.12	NE	360,184,809.71	337,790,291.88	26,176,108.38	Cuve à déjections anaérobies	NE
<i>Option A :</i>									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,214.45	108.20	NE	55,246,313.02	NE	52,615,536.21	23,676,991.29	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	11,341.45	58.10	NE	6,544,027.10	NE	307,569,273.50	314,113,300.59	26,176,108.38	Autre (SGDA)	0.01
<i>Option B :</i>										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	470.45	4.10	NE	NE	NE	739,951.05	1,207,288.55	NE		
Porcs	10,618.03	11.60	NE	118,016,035.05	NE	3,688,001.10	NE	1,229,333.70		
Volaille	106,106.35	0.50	NE	5,138,069.21	NE	45,215,009.04	1,027,613.84	NE		
Bisons	27.43	58.10	NE	NE	NE	685,078.59	908,127.43	NE		
Chèvres	103.20	10.50	NE	NE	NE	433,923.59	650,885.38	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	391.28	49.30	NE	NE	NE	8,290,496.08	10,989,727.37	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	287.30	4.10	NE	NE	NE	451,882.10	737,281.33	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	184,944,444.38	SO,NE	419,689,151.26	353,311,215.78	27,405,442.08		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			38.73
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,305,806,000.00	0.01	16.96
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	368,156,008.31	0.01	6.16
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,305,806,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	989,710,682.14	0.01	12.45
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.95
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	6,456,720.00	0.28	2.86
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	12,112,278.00	-0.04	-0.77
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	679,818.00	0.80	0.86
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos			10.89
		353,311,215.79	0.02	
3. Émissions indirectes				17.74
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	422,332,650.82	0.01	6.64
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	565,026,743.15	0.01	11.10
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>
--

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.47
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-77,555.54	304.67	12.91	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-99,817.79	287.76	12.11	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-98,575.22	287.76	12.11	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,242.58	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	9,880.83	11.65	0.62	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-3,670.97	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	13,551.80	11.65	0.62	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	3,631.30	0.22	0.01	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	189.03	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	3,442.27	0.22	0.01	SO	IA	SO
E. Établissements	8,750.13	5.04	0.17	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-146.67	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,805.15	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	NE	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	NE	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	24,900.59	16.92	0.70	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	978.33	NE	0.08	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement* : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir un erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.B - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE

Terres en culture
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSIONS IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIITS						Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽¹¹⁾
		Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽¹⁴⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans le sol par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽¹⁰⁾			Carbone stocké dans le sol - Écart net ⁽⁹⁾			
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sol minéraux ⁽⁷⁾	Sol organiques ⁽⁷⁾	Augmentation	Diminution	Écart net	Sol minéraux	Sol organiques ⁽⁷⁾		
															(Mg C/ha)	
2. Total des terres en culture		49,456.3	1,825.8	0.00	-0.04	0.04	0.04	1,825.8	29.12	-1,962.07	-1,932.95	-1,876.12	2,038.17	1,825.8	6,576.19	
1. Terres en culture sans changement d'affectation		47,924.7	1,825.8	0.00	0.00	0.00	0.00	1,825.8	29.12	-22.58	3.74	-152.08	1,211.12	1,825.8	3,891.22	
1.1 Riz																
1.2 Riz																
1.3 Riz																
1.4 Riz																
1.5 Riz																
1.6 Riz																
1.7 Riz																
1.8 Riz																
1.9 Riz																
1.10 Riz																
1.11 Riz																
1.12 Riz																
1.13 Riz																
1.14 Riz																
1.15 Riz																
1.16 Riz																
1.17 Riz																
1.18 Riz																
1.19 Riz																
1.20 Riz																
1.21 Riz																
1.22 Riz																
1.23 Riz																
1.24 Riz																
1.25 Riz																
1.26 Riz																
1.27 Riz																
1.28 Riz																
1.29 Riz																
1.30 Riz																
1.31 Riz																
1.32 Riz																
1.33 Riz																
1.34 Riz																
1.35 Riz																
1.36 Riz																
1.37 Riz																
1.38 Riz																
1.39 Riz																
1.40 Riz																
1.41 Riz																
1.42 Riz																
1.43 Riz																
1.44 Riz																
1.45 Riz																
1.46 Riz																
1.47 Riz																
1.48 Riz																
1.49 Riz																
1.50 Riz																
1.51 Riz																
1.52 Riz																
1.53 Riz																
1.54 Riz																
1.55 Riz																
1.56 Riz																
1.57 Riz																
1.58 Riz																
1.59 Riz																
1.60 Riz																
1.61 Riz																
1.62 Riz																
1.63 Riz																
1.64 Riz																
1.65 Riz																
1.66 Riz																
1.67 Riz																
1.68 Riz																
1.69 Riz																
1.70 Riz																
1.71 Riz																
1.72 Riz																
1.73 Riz																
1.74 Riz																
1.75 Riz																
1.76 Riz																
1.77 Riz																
1.78 Riz																
1.79 Riz																
1.80 Riz																
1.81 Riz																
1.82 Riz																
1.83 Riz																
1.84 Riz																
1.85 Riz																
1.86 Riz																
1.87 Riz																
1.88 Riz																
1.89 Riz																
1.90 Riz																
1.91 Riz																
1.92 Riz																
1.93 Riz																
1.94 Riz																
1.95 Riz																
1.96 Riz																
1.97 Riz																
1.98 Riz																
1.99 Riz																
2.00 Riz																
1.101 Riz																
1.102 Riz																
1.103 Riz																
1.104 Riz																
1.105 Riz																
1.106 Riz																
1.107 Riz																
1.108 Riz																
1.109 Riz																
1.110 Riz																
1.111 Riz																
1.112 Riz																
1.113 Riz																
1.114 Riz																
1.115 Riz																
1.116 Riz																
1.117 Riz																
1.118 Riz																
1.119 Riz																
1.120 Riz																
1.121 Riz																
1.122 Riz																
1.123 Riz																
1.124 Riz																

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ t)
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(5)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg C/ha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la comptabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTERIE

Établissement⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Table with columns: CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIS DE GES, DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS, COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES, ÉMISSIONS PUIS, and Emissions et puits nets de CO2. Rows include categories like 2. Total des établissements, 2.1 Terres forestières converties en établissements, 2.2 Terres en culture converties en établissements, 2.3 Prairies converties en établissements, 2.4 Métaux lourds convertis en établissements, 2.4 Habitats convertis en établissements, 2.5 Other Land converted to Settlements.

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO2 (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantations vivaces.
(6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) au sein de la déclaration. On peut couvrir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO2 en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO2 du signe (-) et les émissions nettes de CO2 du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'anneau 3.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
(9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectation de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire: Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN: Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation: Des émissions de CO2 se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO2 dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés: N1 et PP respectivement.
5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement: Des émissions de CO2 se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO2 dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
5.E.2.1 Variation du stock de carbone: Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ4 Est du bouclier de la taiga: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ5 Est du bouclier boréal: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ8 Prairies hudsoniennes: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ9 Ouest du bouclier boréal: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ10 Prairies boréales: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ11 Prairies subarctiques: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ12 Prairies semi-arides: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ13 Prairie de la taiga: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ16 Cordillère boréale: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ17 Cordillère de la taiga: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga: La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés: N3 et PP, respectivement.
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ4 Est du bouclier de la taiga: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ8 Prairies hudsoniennes: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ12 Prairies semi-arides: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ13 Prairie de la taiga: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taiga: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ2 Haut-Arctique: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3 RZ3 Bas-Arctique: Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés: N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS						
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾		Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
		Augmentation		Diminution	Écart net	Augmentation			Diminution	Écart net				
			(Mg C/ha)					(Gg C)					(Gg)	
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1993

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1993

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1993

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Emissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	416.57	0.22	0.14
B. Terres en culture	416.57	0.22	0.14
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	416.57	0.22	0.14
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	416.57	0.22	0.14
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	131.36	0.30	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	131.36	0.30	0.06
2.2 Prairies converties en terres en culture	285.21	0.18	0.08
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	285.21	0.18	0.08
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1993

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	485,476.00	0.13	223.25
B. Terres en culture^{(6), (7)}	485,476.00	0.13	223.25
Calcaire CaCO ₃	228,738.00	0.12	100.66
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	256,738.00	0.13	122.59
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	103.54	0.38	0.02	82.576.68	304.67	12.76	
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	766.821.61	102.17	0.38	78.342.83	287.76	12.11	
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	766.821.61	102.17	0.38	78.342.83	287.76	12.11	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	IA	NE	NE	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	766.82	102.17	0.38	78.342.83	287.76	12.11	
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	21.864.21	140.93	0.53	3.081.42	11.65	0.48	
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE, PC	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	21.864.21	140.93	0.53	3.081.42	11.65	0.48	
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	21.86	140.93	0.53	3.081.42	11.65	0.48	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	21.864.21	140.93	0.53	3.081.42	11.65	0.48	
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	21.86	140.93	0.53	3.081.42	11.65	0.48	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	454.89	133.63	0.49	60.79	0.22	0.01	
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	454.89	133.63	0.49	60.79	0.22	0.01	
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.45	133.63	0.49	60.79	0.22	0.01	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	454.89	133.63	0.49	60.79	0.22	0.01	
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.45	133.63	0.49	60.79	0.22	0.01	
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	kha	8.41	129.81	0.60	1.091.64	5.04	0.17	
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	248.80	1,125.13	2.19	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,114.52		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	983.42		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	131.10		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	131.10		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.30	1.87	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.30	1.87	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	248.80	0.31	0.32	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/h DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	1,332.32				248.80	0.31	0.32	1,332.32
2. Décharges non contrôlées	194.03	4,458.39	1.60	0.80	865.06	0.31	0.16	194.03
a. profondes (> 5 m)					248.80	SO,NE	0.17	
b. peu profondes (< 5 m)	1,138.30	218.58	NE	0.15	248.80	NE	0.17	1,138.30
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	1,332.32				248.80	0.31	0.32	1,332.32

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	
Population urbaine (en milliers) ^(a)	
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	
Fraction de DUS envoyée au SWDS	
Fraction de COD dans les DUS	
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	
Délai envisagé (an) ^(c)	

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets							
a. Biosynthétique ⁽¹⁾							
b. Autre (non biosynthétique – préciser) ^{(1), (2)}							
Incinération des déchets urbains							
Autre (non précisé)							

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne reflèterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1993 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.
6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO ₂ : Les émissions de CO ₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO ₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH ₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH ₄ : quantité de CH ₄ récupéré et brûlé par torchage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH ₄ : Le CEI pour le CH ₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH ₄ comme suit : CEI = (émissions CH ₄ + CH ₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS). Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an ⁻¹ ; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH ₄ /tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO ₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. A noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des bouses d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épérateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N ₂ O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N ₂ O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH ₄ , indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.
6.C.2 Autre (non biosynthétique – préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1993

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC	NE	NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					10.30	NE	1.87
a. Eaux usées	SO	SO	IA	10.30	NE	IA	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	28.681.68	25.94	0.16	0.01	1.87

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
- Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.

6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH₄, on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.

6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.

6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.

6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.

6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,190,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	90.23	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	171,700,000.00	4.30
Pâtes et papiers	2,045,400,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	2,800,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	200,200,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	39,900,000.00	1.00
Textile total	45,500,000.00	0.90
Produits en plastique	5,900,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic	100.00	NE	73.00	NE
Anaérobic	SO	NE	27.00	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	386,528.53	4,500.91	159.68	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,450.32	0.18	0.18	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	431,791.60	2,024.73	30.33							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	448,560.71												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	418,586.86	212.28	30.23							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	143,560.72	78.32	2.85							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	57,312.47	2.69	1.67							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	143,819.14	32.08	23.36							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	73,894.52	99.19	2.35							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,204.75	1,812.45	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	87.32	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	13,204.75	1,725.13	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	32,043.66	SO,NE,PC	32.69	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,450.32	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	7,201.28	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,497.40	NE,PC	32.69	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	12,092.52	SO,NE	SO				6,450.32		0.10	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
G. Autre	8,252.46	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.50							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,046.38	81.05							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		922.40											
B. Gestion du fumier		123.98	13.70									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	67.35									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -77,555.54	304.67	12.91							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -99,817.79	287.76	12.11							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 9,880.83	11.65	0.62							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 3,631.30	0.22	0.01							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,750.13	5.04	0.17							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ NE	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	248.80	1,125.13	2.19							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,114.52								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.30	1.87							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 248.80	0.31	0.32							IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	9,319.28	0.44	0.86							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,489.76	0.20	0.59							IA	IA	IA	IA
Marine	2,829.52	0.24	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,602.69												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Émissions et absorptions nationales	386,528.53	4,500.91	159.68	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,450.32	0.18	0.18	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	431,791.60	2,024.73	30.33							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	448,560.71												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	418,586.86	212.28	30.23							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	13,204.75	1,812.45	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	32,043.66	SO,NE,PC	32.69	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,450.32	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.50							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,046.38	81.05							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-77,555.54	304.67	12.91							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	248.80	1,125.13	2.19							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	9,319.28	0.44	0.86							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,489.76	0.20	0.59							IA	IA	IA	IA
Marine	2,829.52	0.24	0.27							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,602.69												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	386,528.53	94,519.11	49,499.36	SO,PC	6,450.32	4,247.97	541,245.28
1. Énergie	431,791.60	42,519.40	9,403.69				483,714.70
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	418,586.86	4,457.92	9,372.01				432,416.79
1. Industries énergétiques	143,560.72	1,644.67	882.91				146,088.30
2. Industries manufacturières et construction	57,312.47	56.56	519.09				57,888.13
3. Transport	143,819.14	673.64	7,242.50				151,735.28
4. Autres secteurs	73,894.52	2,083.05	727.51				76,705.08
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	13,204.75	38,061.48	31.68				51,297.91
1. Combustibles solides	SO,NE	1,833.76	SO,NE,PC				1,833.76
2. Pétrole et gaz naturel	13,204.75	36,227.72	31.68				49,464.15
2. Procédés industriels	32,043.66	SO,NE,PC	10,133.69	SO,PC	6,450.32	4,247.97	52,875.63
A. Produits minéraux	7,201.28	SO	SO				7,201.28
B. Industrie chimique	4,497.40	NE,PC	10,133.69	PC	PC	PC	14,631.09
C. Production de métal	12,092.52	SO,NE	SO	SO	6,450.32	2,271.56	20,814.40
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				SO,PC	SO,NE,PC	1,976.41	1,976.41
G. Autre	8,252.46	NE	NE	SO	SO	SO	8,252.46
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		156.05				156.05
4. Agriculture		21,973.92	25,124.99				47,098.90
A. Fermentation entérique		19,370.33					19,370.33
B. Gestion du fumier		2,603.58	4,245.82				6,849.40
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	20,879.17				20,879.17
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-77,555.54	6,398.14	4,000.78				-67,156.62
A. Terres forestières	-99,817.79	6,042.89	3,753.33				-90,021.57
B. Terres en culture	9,880.83	244.75	192.10				10,317.68
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	3,631.30	4.72	2.91				3,638.93
E. Établissements	8,750.13	105.78	52.43				8,908.34
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	NE	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	248.80	23,627.65	680.17				24,556.62
A. Enfouissement des déchets solides	SO	23,404.87					23,404.87
B. Épuration des eaux		216.26	579.82				796.08
C. Incinération des déchets	248.80	6.52	100.34				355.67
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	9,319.28	9.22	266.64				9,595.15
Aviation	6,489.76	4.28	181.46				6,675.50
Marine	2,829.52	4.95	85.19				2,919.65
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,602.69						44,602.69
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							608,401.90
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							541,245.28

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	SO	SO	PP	AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆											N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)
MR (méthode de référence)
N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)
N2 (niveau 2 du GIEC)
N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)
PP (propre au pays)
AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)
C (CORINAIR)

PP (propre au pays)
PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : A noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.3.1) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	378,668.15	386,528.53	7,860.39	2.08	1.29	1.45	96,470.81	94,519.11	-1,951.70	-2.02	-0.32	-0.36	49,367.64	49,499.36	131.72	0.27	0.02	0.02
1. Énergie	432,759.17	431,791.60	-967.56	-0.22	-0.16	-0.18	42,725.84	42,519.40	-206.44	-0.48	-0.03	-0.04	9,824.17	9,403.69	-420.48	-4.28	-0.07	-0.08
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	420,584.93	418,586.86	-1,998.07	-0.48	-0.33	-0.37	4,483.26	4,457.92	-25.34	-0.57	0.00	0.00	9,793.12	9,372.01	-421.10	-4.30	-0.07	-0.08
I.A.1. Industries énergétiques	145,390.02	143,560.72	-1,829.30	-1.26	-0.30	-0.34	1,668.13	1,644.67	-23.47	-1.41	0.00	0.00	907.96	882.91	-25.05	-2.76	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	57,494.89	57,312.47	-182.42	-0.32	-0.03	-0.03	56.55	56.56	0.02	0.03	0.00	0.00	522.46	519.09	-3.37	-0.65	0.00	0.00
I.A.3. Transport	143,818.44	143,819.14	0.69	0.00	0.00	0.00	675.52	673.64	-1.88	-0.28	0.00	0.00	7,635.19	7,242.50	-392.69	-5.14	-0.06	-0.07
I.A.4. Autres secteurs	73,881.57	73,894.52	12.95	0.02	0.00	0.00	2,083.06	2,083.05	-0.01	0.00	0.00	0.00	727.51	727.51	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	12,174.24	13,204.75	1,030.51	8.46	0.17	0.19	38,242.58	38,061.48	-181.10	-0.47	-0.03	-0.03	31.05	31.68	0.63	2.02	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,833.76	1,833.76					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	12,174.24	13,204.75	1,030.51	8.46	0.17	0.19	36,408.82	36,227.72	-181.10	-0.50	-0.03	-0.03	31.05	31.68	0.63	2.02	0.00	0.00
2. Procédés industriels	32,091.53	32,043.66	-47.87	-0.15	-0.01	-0.01	SO,NE,PC	SO,NE,PC					9,856.97	10,133.69	276.72	2.81	0.05	0.05
2.A. Produits minéraux	7,200.25	7,201.28	1.03	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	4,509.94	4,497.40	-12.54	-0.28	0.00	0.00	NE,PC	NE,PC					9,856.97	10,133.69	276.72	2.81	0.05	0.05
2.C. Production de métal	12,090.39	12,092.52	2.13	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,290.96	8,252.46	-38.50	-0.46	-0.01	-0.01	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											432.12	156.05	-276.07	-63.89	-0.05	-0.05
4. Agriculture							21,995.23	21,973.92	-21.31	-0.10	0.00	0.00	23,995.15	25,124.99	1,129.83	4.71	0.19	0.21
4.A. Fermentation entérique							19,390.89	19,370.33	-20.56	-0.11								
4.B. Gestion du fumier							2,604.33	2,603.58	-0.75	-0.03	0.00	0.00	4,248.23	4,245.82	-2.41	-0.06	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					19,746.93	20,879.17	1,132.24	5.73	0.19	0.21
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-86,424.82	-77,555.54	8,869.28	-10.26		1.64	6,817.82	6,398.14	-419.68		-0.07	-0.08	4,262.73	4,000.78		-6.15	-0.04	-0.05
5.A. Terres forestières	-106,786.04	-99,817.79	6,968.25	-6.53	1.15	1.29	6,628.17	6,042.89	-585.28	-8.83	-0.10	-0.11	4,115.66	3,753.33	-362.32	-8.80	-0.06	-0.07
5.B. Terres en culture	9,417.33	9,880.83	463.50	4.92	0.08	0.09	127.44	244.75	117.31	92.06	0.02	0.02	111.05	192.10	81.04	72.98	0.01	0.01
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	3,204.03	3,631.30	427.27	13.34	0.07	0.08	1.89	4.72	2.83	149.95	0.00	0.00	0.96	2.91	1.95	201.97	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,739.86	8,750.13	1,010.27	13.05	0.17	0.19	60.32	105.78	45.46	75.37	0.01	0.01	35.05	52.43	17.38	49.59	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	NE	NE					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	242.27	248.80	6.54	2.70	0.00	0.00	24.931.93	23.627.65	-1,304.27	-5.23	-0.21	-0.21	996.50	680.17	-316.34	-31.74	-0.05	-0.06
R.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					24,709.93	23,404.87	-1,305.05	-5.28								
R.B. Épuration des eaux							215.48	216.26	0.78	0.36	0.00	0.00	897.57	579.82	-317.74	-35.40	-0.05	-0.06
R.C. Incinération des déchets	242.27	248.80	6.54	2.70	0.00	0.00	6.52	6.52					98.94	100.34	1.41	1.42	0.00	0.00
R.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutès internationales	9,328.02	9,319.28	-8.74	-0.09	0.00	0.00	9.59	9.22	-0.37	-3.81	0.00	0.00	276.49	266.64	-9.85	-3.56	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Emissions de CO ₂ de la biomasse	44,602.58	44,602.09	0.11	0.00													-0.09	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC				HPF				SF ₆							
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾				
	équivalent CO ₂ (Gg)				équivalent CO ₂ (Gg)				équivalent CO ₂ (Gg)							
Total - Émissions réelles	SO,PC	SO,PC					6,450.32	6,450.32			4,267.38	4,247.97	-19.41	-0.45	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							6,450.32	6,450.32								
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,PC	SO,PC								
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC			1,995.78	1,976.41	-19.37	-0.97	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO			SO	SO				
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF ₆	PC	PC					NE,PC	NE,PC			1,995.78	1,995.78	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATEF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (PA) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATEF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) + source (PA) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(4) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
(5) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Présentation précédente		Dernière présentation		Différence		Différence ⁽¹⁾	
équivalent CO ₂ (Gg)				%			
Total - Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽²⁾	535,224.29	541,245.28	6,021.00	1.12	535,224.29		
Total - Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽²⁾	610,568.56	608,401.90	-2,166.66	-0.35	610,568.56		

Case documentaire :
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs/1993 : TABLEAU 8(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1993
2005
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO₂ CH₄ N₂O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence⁽¹⁾ Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence⁽¹⁾ Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (%) (%)
6. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 20 432,88 0,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0
6.A. Enfouissement des déchets solides NE,SO,NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
6.B. Épuration des eaux 369,53 369,22 -0,31 0,08 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
6.C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 6,52 6,52 55,65 55,59 -0,05 0,10 0
6.D. Autre SO,SO SO,SO SO,SO
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO,SO SO,SO SO,SO
Autres postes :
Soutès internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 -12,03 7,80 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence⁽¹⁾ Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence⁽¹⁾ Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) Équivalent de CO₂ (%) (%)
Total des émissions réelles SO,PC,SO,PC 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
2.C.3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF₆ SO,PC,SO,PC SO,PC,SO,PC SO,PC,SO,PC
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF₆ SO,PC,SO,PC SO,NE,PC,SO,NE,PC SO,NE,PC,SO,NE,PC
2.G. Autre PC,PC PC,PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF₆ SO,PC,SO,PC SO,PC,SO,PC PC,SO,NE,PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence⁽¹⁾
Équivalent de CO₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalent CO₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalent CO₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATEF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) + source (PA) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

3) Les renseignements présentés dans ces onglets sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, de fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.	
Fiche documentaire	
Recoalds : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recoalds : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventurée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recoald pour une discussion portant sur les recoalds sectoriels.	
Recoalds/903	TABLEAU 8(a) RECALCULATION - RECALCULATED DATA CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recoalds : 1993	
S05	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
A. Émission des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
A. Entassement des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Équation des eaux 309,57 309,22 -0,35 0,08 0 898,28 897,57 -0,67 0,07 0	
C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
D. Autre SO SO SO SO SO SO	
E. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 9 127,02 5 977,30 5 180,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36	
C.3. Production d'aluminium 9 127,02 5 977,30 5 180,72 34,95 0,52	
E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100,03 2	
G. Autre PC PC PC	
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 407 963,99 -115 937,16 6,86	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 463 341,24 408 219,36 -55 121,89 0,44	
1) Estimer le pourcentage de changement de nos sources calculés, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits doivent être abordés et expliqués dans le tableau B0).	
2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :	
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source)DP - source (PA)/émissions totales (EP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
5) L'information consignée dans les onglets est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.	
Fiche documentaire	
Recoalds : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recoalds : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventurée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recoald pour une discussion portant sur les recoalds sectoriels.	
Recoalds/903	TABLEAU 8(a) RECALCULÉS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recoalds : 1993	
S05	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
A. Émission des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
A. Entassement des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Équation des eaux 309,57 309,22 -0,35 0,08 0 898,28 897,57 -0,67 0,07 0	
C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
D. Autre SO SO SO SO SO SO	
E. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 9 127,02 5 977,30 5 180,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36	
C.3. Production d'aluminium 9 127,02 5 977,30 5 180,72 34,95 0,52	
E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100,03 2	
G. Autre PC PC PC	
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 407 963,99 -115 937,16 6,86	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 463 341,24 408 219,36 -55 121,89 0,44	
1) Estimer le pourcentage de changement de nos sources calculés, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits doivent être abordés et expliqués dans le tableau B0).	
2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :	
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source)DP - source (PA)/émissions totales (EP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
5) L'information consignée dans les onglets est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.	
Fiche documentaire	
Recoalds : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recoalds : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventurée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recoald pour une discussion portant sur les recoalds sectoriels.	
Recoalds/903	TABLEAU 8(a) RECALCULÉS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recoalds : 1993	
S05	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recoalds sur les émissions totales (2)	
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
A. Émission des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
A. Entassement des déchets solides NE SO, NE 20 096,93 20 097,14 0,21 0,0	
B. Équation des eaux 309,57 309,22 -0,35 0,08 0 898,28 897,57 -0,67 0,07 0	
C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 -0,10 0,0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0	
D. Autre SO SO SO SO SO SO	
E. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9)
Total des émissions (réelles SO, PC, SO, PC) 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 069,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C. 3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
2.G. Autre PC PC
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CLPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CLPR.
Il faut consulter le RN et le tableau du CLPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs/1993 : TABLEAU(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1993
2005
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9)
Total des émissions (réelles SO, PC, SO, PC) 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 069,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C. 3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
2.G. Autre PC PC
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CLPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CLPR.
Il faut consulter le RN et le tableau du CLPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs/1993 : TABLEAU(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1993
2005
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (9)
Total des émissions (réelles SO, PC, SO, PC) 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 069,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C. 3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
2.G. Autre PC PC
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CLPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CLPR.
Il faut consulter le RN et le tableau du CLPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs/1993 : TABLEAU(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1993
2005
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (15) (15) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (15) (15)
Total des émissions (réelles SO, PC, SO, PC) 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 069,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C. 3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
2.G. Autre PC PC
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales (établi comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CLPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CLPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CLPR.
Il faut consulter le RN et le tableau du CLPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Recalcul/1993 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA									
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1993									
2005									
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)									
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)									
6. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 20 432,88 -0,10 0 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0									
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0									
6.B. Épuration des eaux 369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0									
6.C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 6,52 6,52 55,65 55,59 -0,05 0,10 0									
6.D. Autre SO SO SO SO SO									
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO									
Autres postes :									
Statuts internationaux 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 -12,03 7,80 0									
Opérations multilatérales IA IA IA									
Émissions de CO ₂ de la biomasse									
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)									
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)									
Total des émissions réelles SO, PC SO, PC 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36									
2.C.3. Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52									
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC									
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32									
2.G. Autre PC PC PC									
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC PC SO, NE, PC									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)									
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84									
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).									
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :									
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.									
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.									
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .									
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATE.									
Case documentaire									
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.									

Préciser la catégorie de sources ou de puits ¹⁰ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			à l'ajout, à l'abandon ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ¹¹	coefficients d'émission ¹²	données sur les activités ¹³		
I.C1.A Aviation / Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.A Aviation / Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Gas/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Gas/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Gas/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Maout résidaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Maout résidaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
I.C1.B Marine / Maout résidaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
C5 Emissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.A.A.3.B Biomasse - Éthanol et 1.A.A.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol ainsi que les chapitres 3 et 9.	
2 Procédés industriels	CO ₂				Les résultats, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	N ₂ O				Les résultats, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆				Les résultats, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₄				Les résultats, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A Produits métalliques	CO ₂				Les résultats, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du ciment a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /clinker.			
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3 Utilisation de calcare et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie. Utilisation d'autres produits chimiques du secteur au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcare et de dolomite reflètent également ce changement.		
2.B Industrie chimique	CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	Révisé-union/CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	N ₂ O				Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.	
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.1 Production d'ammoniac	Révisé-union/CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).		
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les sites qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'activités, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.		
2.C Production de métaux	CO ₂				Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.	
2.C Production de métaux	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C Production de métaux	SF ₄				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.	
2.C.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /acier à 5,4 kg.			
2.C.1.2 Saisonn de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.		
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆				Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆				Correction d'une erreur de transcription.	
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆	SF ₄				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée				
2.G Autre (préciser)	CO ₂				Voir les explications pour 2.G Autre - non précisé.	
2.G Autre (préciser) / Autre non précisé	CO ₂					
2.G Autre (préciser) / Autre non précisé	N ₂ O			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces deux sources ont été incluses dans le calcul de la biomasse.	
2.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			Voir les explications pour 2.D Autre.	
2.D.5 Autre (préciser) / Comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)				
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales		
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de PPE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions arides que les prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion de fumier		
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des populations animales		
4.A Fermentation entérique / Buffles	CH ₄			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier / Buffles	N ₂ O			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier / Entassement des fumiers solides et paillis				Révision des populations animales et des systèmes de gestion de fumier		
4.D Sols agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion de fumier		
4.D.1 Ingrédients synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE			
4.D.1.2 Déchets animaux goudrés sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion de fumier		
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de PPE	Révision des données sur les activités		

TABLEAU 80B – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Première de 2 parties)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ¹⁰ ou les changements d'estimation ou le lieu	GIS	RECALCUL ATTRIBUTIF			À l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remanèges statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ¹¹	coefficients d'inflation ¹²	données sur les activités ¹³		
E.Zones de peuplement (SV) Bâtisse de la biomasse	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
E.Zones de peuplement (SV) Bâtisse de la biomasse	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
E.Zones de peuplement (SV) Bâtisse de la biomasse	NO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.Autres terres	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.Autres terres	NO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	NO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
F.ATCATT Éléments d'information Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	NO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
G.Déchets	CO					Voir les inscriptions par catégorie
G.Déchets	CH	Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
G.Déchets	NO			Voir les inscriptions par catégorie		Voir les inscriptions par catégorie
IA. Enfouissement des déchets solides	CH					La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
IA.1 Décharges contrôlées	CH					Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets solides à puits. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
IA.1 Décharges contrôlées	Récupération/CH					Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
IA.3 Autre (prête de précision) Décharge de déchets de bois	CH	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales inchangées.				Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets solides à puits.
IB. Épuration des eaux usées	CH					Pourcentage des déchets de bois des décharges de piles et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités
IB. Épuration des eaux usées	NO					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des prétraités pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 24-629-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)	CH					Amélioration de la méthode d'extrapolation
IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires	NO					Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des prétraités pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 24-629-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
IC. Incinération des déchets	CO					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
IC. Incinération des déchets	NO					L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
IC.1 Biochimique	CO					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
IC.2 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains	CO					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
IC.2 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains	NO					L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

¹⁰ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., I.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau RA.

¹¹ Expliquer les changements de méthodes, de coefficients d'inflation et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau RA. Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire

Les organisations responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10. Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exhaustivité, de la cohérence.

Remarque : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du RUPP requis dans le cadre de la déclaration.

Pour une analyse de recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPP qui explique les calculs.

Recherches : TABLEAU 80B - RECALCULS - DONNÉES DES ACTIVITÉS - CANADA

Feuille 1 de 2 - Année des calculs : 1991

2007

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITS DE GAZ À EFFET DE SERRE - CH - NO
 Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)

Équivalent de CO₂ (tq) (tq) (tq) Équivalent de CO₂ (tq) (tq) (tq) Équivalent de CO₂ (tq) (tq) (tq) Équivalent de CO₂ (tq) (tq) (tq)

Déchets 1 187,79 263,36 -923,95 77,79 15 20 423,96 20 423,88 41,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0

IA. Enfouissement des déchets solides NE SO NE - 30 085,09 30 087,14 0,21 0

IC. Incinération des déchets 1 187,79 263,36 -923,95 77,79 15 20 423,96 20 423,88 41,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0

IC.1 Autre (prête de précision) Décharge de déchets de bois

IC.2 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IC.2.1 Biochimique

IC.2.2 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IB. Épuration des eaux usées

IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)

IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires

IE. Émission de CO₂ de la biomasse

IA. Émission de CO₂ de la biomasse

IA.1 Décharges contrôlées

IA.2 Autres (prête de précision) Décharge de déchets de bois

IA.3 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IB. Épuration des eaux usées

IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)

IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires

IC. Incinération des déchets

IC.1 Biochimique

IC.2 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IE. Émission de CO₂ de la biomasse

IA. Émission de CO₂ de la biomasse

IA.1 Décharges contrôlées

IA.2 Autres (prête de précision) Décharge de déchets de bois

IA.3 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IB. Épuration des eaux usées

IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)

IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires

IE. Émission de CO₂ de la biomasse

IA. Émission de CO₂ de la biomasse

IA.1 Décharges contrôlées

IA.2 Autres (prête de précision) Décharge de déchets de bois

IA.3 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IB. Épuration des eaux usées

IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)

IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires

IE. Émission de CO₂ de la biomasse

IA. Émission de CO₂ de la biomasse

IA.1 Décharges contrôlées

IA.2 Autres (prête de précision) Décharge de déchets de bois

IA.3 Autres (non-biochimiques - précises) Incinération des déchets urbains

IB. Épuration des eaux usées

IB.2.1 Bâts usés domestiques et commerciaux (sans celles des installations sanitaires)

IB.2.2 Bâts usés des installations sanitaires

E.G. Autre PC PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC ₂ SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau (8)(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur AT/CATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales réside comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)), où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'AT/CATF.
Cas documentaire
Reculés: A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prére de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Reculés: A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs(1993 : TABLEAU (a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Année 2 de 2) Année des recalculs : 1993
D05
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5)
A. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 20 432,88 -0,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0
B. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
C. Épuration des eaux -369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
D. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 6,52 6,52 -55,65 55,59 -0,05 0,10 0
E. Autre SO SO SO SO SO SO
F. Autre (sel que précisé dans le Sommaire I.A) SO SO SO SO SO SO
G. Autres postes
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5)
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
E.C.1 Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
G. Autre PC PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC ₂ SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau (8)(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur AT/CATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales réside comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)), où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'AT/CATF.
Cas documentaire
Reculés: A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Reculés: A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs(1993 : TABLEAU (a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Année 2 de 2) Année des recalculs : 1993
D05
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5)
A. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 20 432,88 -0,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0
B. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
C. Épuration des eaux -369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
D. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 6,52 6,52 -55,65 55,59 -0,05 0,10 0
E. Autre SO SO SO SO SO SO
F. Autre (sel que précisé dans le Sommaire I.A) SO SO SO SO SO SO
G. Autres postes
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5)
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
E.C.1 Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
E.E Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE PC ₂ SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
G. Autre PC PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ₂ SO ₂ PC ₂ SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,86
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 608 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau (8)(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur AT/CATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales réside comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)), où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'AT/CATF.
Cas documentaire
Reculés: A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prére de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Reculés: A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs(1993 : TABLEAU (a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(Année 2 de 2) Année des recalculs : 1993
D05
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (1/5)
A. Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 20 432,98 20 432,88 -0,10 0 953,88 953,16 -0,72 0,08 0
B. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
C. Épuration des eaux -369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
D. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 77,79 0,15 6,52 6,52 -55,65 55,59 -0,05 0,10 0
E. Autre SO SO SO SO SO SO
F. Autre (sel que précisé dans le Sommaire I.A) SO SO SO SO SO SO
G. Autres postes
Sources internationales 5 309,66 9 327,20 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0

Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10)
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC 9 137,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C.3 Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
T.E Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC
T.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
T.G Autre PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,36
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 668 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur -ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'étale comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les marges est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs - A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prérez de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs - A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventurée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs(1993 - TABLEAU 8(a)) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
(feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1993
000
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ A EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10) CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10) CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10)
T.Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 71,79 0,15 6,52 6,52 -55,85 55,59 -0,05 0,10 0
N.A. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
N.B. Épuration des eaux -369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
N.C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 71,79 0,15 6,52 6,52 -55,85 55,59 -0,05 0,10 0
N.D. Autre SO ₂ SO ₂ SO ₂ SO ₂
1. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO ₂ SO ₂ SO ₂ SO ₂
Autres postes
Somme invariante 5 309,66 9 327,30 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10)
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC 9 137,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C.3 Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
T.E Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC
T.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
T.G Autre PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,36
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 668 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur -ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'étale comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les marges est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs - A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prérez de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ A EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10) CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10) CO ₂ équivalent (Gg) (9) (10)
T.Déchets 1 187,79 263,86 -923,93 71,79 0,15 6,52 6,52 -55,85 55,59 -0,05 0,10 0
N.A. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 20 056,93 20 057,14 0,21 0 0
N.B. Épuration des eaux -369,53 369,22 -0,31 0,08 0 898,24 897,57 -0,67 0,07 0
N.C. Incinération des déchets 1 187,79 263,86 -923,93 71,79 0,15 6,52 6,52 -55,85 55,59 -0,05 0,10 0
N.D. Autre SO ₂ SO ₂ SO ₂ SO ₂
1. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO ₂ SO ₂ SO ₂ SO ₂
Autres postes
Somme invariante 5 309,66 9 327,30 4 017,54 75,66 0,66 6,94 7,11 0,17 2,43 0 154,30 142,27 12,03 7,80 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10) Equivalent de CO ₂ (Gg) (9) (10)
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC 9 137,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52 2 009,99 4 174,57 2 164,58 107,69 0,36
T.C.3 Production d'aluminium 9 127,02 5 937,30 -3 189,72 34,95 0,52
T.E Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC
T.F Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE PC SO ₂ NE 1 961,19 1 961,19 100 0,32
T.G Autre PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ PC SO ₂ NE PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Equivalent de CO ₂ (Gg) (9)
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 523 901,11 487 963,95 -35 937,16 6,36
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 613 341,24 668 219,36 -5 121,89 0,84
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur -ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'étale comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les marges est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Cas documentaire
Recalculs - A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prérez de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

CH	1 Agriculture	1A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	1A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	1A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH	1 Agriculture	1A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	4B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	4B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4C.1.1 Fumier en permanence	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	4C.1.1 Fumier en permanence	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4C.2.1 Profondeur de 1 cm au 50 litres/m	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4C.2.1 Profondeur de 1 cm au 50 litres/m	Aucune donnée sur l'activité et est disponible.
CH	1 Agriculture	4D.1 Émissions directes de sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH	1 Agriculture	4D.1 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH	1 Agriculture	4F.1.1 BIE	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.2 Grog	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.3 Mins	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.4 Avoine	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.5 Blé	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.6 Riz	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4F.1.1 Fumées de terre	Le billage des résidus de culture n'est pas chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH	1 Agriculture	4C.1.2.1 Système d'admission unique	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	1 Agriculture	4C.1.2.1 Système d'admission unique	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	5 Agriculture	5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de bûlage dirigé soient incluses dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et peu contrôlée de peur d'importance comparative aux feux de forêts. Les pertes de C liées au bûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH	5 Agriculture	5B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH	5 Agriculture	5B.2 Terres couvertes en terres cultivées	Les feux de forêts sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont pas dignes de mention.
CH	5 Agriculture	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5D.1 Terres couvertes en milieux humides	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5D.2 Terres couvertes en milieux humides	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5E.2 Terres couvertes en zones de peuplement	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5F Autres terres	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Pratiques couvertes en d'autres catégories d'affectation des terres
CH	6 Déchets	6B.1 Eaux usées industrielles	Accumulation, au sein d'abattoirs, utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie aérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH	6 Déchets	6B.2 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH	6 Déchets	6B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH	6 Déchets	6B.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y a eu pas de et de récupération du CH4 pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH	6 Déchets	6B.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues usées provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient être faibles aux États-Unis et au Canada, et il s'agit de moins de 9% du volume de gaz recueilli, le reste des émissions de méthane provenant de la combustion incomplète des solides de récupération d'énergie.
CH	6 Déchets	6B.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération de méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH	6 Déchets	6B.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne sont pas disponibles.
CO	1 Énergie	1.B.1.A.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	1 Énergie	1.B.1.A.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	1 Énergie	1.B.1.A.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	1 Énergie	1.B.1.C Distribution de produits pétroliers	Présentement négligeable.
CO	1 Énergie	1.B.1.C Distribution de produits pétroliers	Coefficient d'émission négligeable.
CO	1 Énergie	1.B.2.B.3 dans les zones résidentielles et commerciales	Présentement négligeable.
CO	2 Produits industriels	2.A.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO2 émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO2 peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbants, les épurateurs et des appareils de filtration, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO	2 Produits industriels	2.A.5 Toluène d'aphale	Présentement négligeable.
CO	2 Produits industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présentement négligeable.
CO	2 Produits industriels	2.A.7 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on presume qu'elles sont négligeables.
CO	2 Produits industriels	2.B.1 Production d'acide adipique	Présentement négligeable.
CO	2 Produits industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues.
CO	Utilisation de solvants et	3D.2 Émissions d'incinération	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	Utilisation de solvants et	3D.2 Émissions d'incinération	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO	5 Agriculture	5B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO	5 Agriculture	5B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Les feux de forêts sont très peu documentés et on presume qu'ils ne sont pas dignes de mention.
CO	5 Agriculture	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5D.1 Terres couvertes en milieux humides	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5D.2 Terres couvertes en milieux humides	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5E.2 Terres couvertes en zones de peuplement	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5F Autres terres	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CO	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Aucune donnée sur l'activité et est disponible, et la source est jugée négligeable.
CO	5 Agriculture	5F.2 Terres couvertes en d'autres terres	Pratiques couvertes en d'autres catégories d'affectation des terres
CO	6 Déchets	6B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
CO	6 Déchets	6B.2 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CO	6 Déchets	6B.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
CO	6 Déchets	6B.2 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Seules les données relatives aux émissions étaient disponibles.
CO	2 Produits industriels	2F.1 Matière de réfrigération et de climatisation	Données non disponibles.
CO	2 Produits industriels	2F.2 Émission de solvants	Données non disponibles.
CO	2 Produits industriels	2F.4 Adhésifs/Adhésifs-désolveurs	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	2F.5 Solvants	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	2F.7 Fabrication de semi-conducteurs	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	2F.8 Matière dérivée	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus.
CO	2 Produits industriels	Émissions continues (industries électroniques)	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	Émissions échantillons (industries électroniques et utilisations diverses)	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	Émissions échantillons (industries électroniques et utilisations diverses)	Données non disponibles.
CO	2 Produits industriels	2F.P2.2 Par produit	Données non disponibles.
CO	2 Produits industriels	2F.P3.1 En vase	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	2F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues.
CO	2 Produits industriels	2F.P4 Quantités diverses	Données sur les activités inconnues.

GES	Catégories de sources ou de puits	Répartition selon les lignes directrices du GHG		Sources et puits inventoriés ailleurs (A)		Explication
		Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R24 Etir du bœufier de la tige	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R25 Etir du bœufier bovin	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R26 Maritime de l'Atlantique	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R27 Plantes à fibres mixtes	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R28 Plantes horticolaes	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R29 Plantes horticolaes	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R29 Bœufier bovin	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R30 Plantes horticolaes	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R31 Prairies subhumides	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R33 Plantes de la tige	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R34 Conditions montagneuses	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R35 Maritime du Pacifique	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R36 Conditions horticolaes	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R37 Conditions de la tige	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	
Carbone	R38 Ouest du bœufier de la tige	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	Il existe au moins une évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts judiciaires.	Il n'existe aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts judiciaires, cette zone est donc exclue de la superficie totale des forêts judiciaires.	

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)

(Feuille 1 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	431,791.60	0.80
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	418,586.86	0.19
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	143,560.72	-0.46
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	57,312.47	-7.86
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	143,819.14	1.33
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	73,894.52	6.43
5. Autre	NA	NA	NA	NA	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	25.06
1. Combustibles solides	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	13,204.75	25.06
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	32,043.66	5.78
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	7,201.28	-12.99
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	4,497.40	14.62
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	12,092.52	23.71
D. Autre production	NA	NA	NA	NA	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	8,252.46	-0.78
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	NA,NE	NA,NE	NA,NE	NA,NE	0.00
4. Agriculture					
A. Fermentation entérique					
B. Gestion du fumier					
C. Riziculture					
D. Sols agricoles					
E. Feux de savane dirigés					
F. Résidus agricoles du brûlage des champs					
G. Autre					
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	-77,555.54	-39.32
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	-99,817.79	-35.84
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	9,880.83	-28.97
C. Prairies	IE,NA,NE	IE,NA,NE	IE,NA,NE	IE,NA,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	3,631.30	-24.28
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	8,750.13	-3.45
F. Autres terres	NE,NO	NE,NO	NE,NO	NE,NO	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	-6.94
A. Enfouissement des déchets solides	NA	NA	NA	NA	0.00
B. Traitement des eaux usées					
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	248.80	-6.94
D. Autre	NA	NA	NA	NA	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	NA	NA	NA	NA	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	16.74
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	1.13
Autres postes :					
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	9,319.28	-5.95
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	6,489.76	-6.24
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	2,829.52	-5.28
Opérations multilatérales	IE	IE	IE	IE	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	44,602.69	0.24

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	2,024.73	16.33
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	212.28	-0.68
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	78.32	-0.95
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	2.69	-4.50
3. Transport	31.02	29.79	31.84	32.08	3.42
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	99.19	-1.63
5. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	1,812.45	18.71
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	87.32	-4.21
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	1,725.13	20.16
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production					
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits					
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	1,046.38	4.74
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	922.40	5.32
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	123.98	0.64
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	304.67	102.13
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	287.76	120.97
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	11.65	-25.21
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	0.22	-36.61
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	5.04	10.12
F. Autres terres	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	1,125.13	6.43
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	1,114.52	6.54
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	10.30	-3.33
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	0.31	-29.14
D. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4,500.91	14.02
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	4,196.24	10.52
Autres postes :					
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	0.44	-4.69
Aviation	0.22	0.20	0.21	0.20	-6.26
Marine	0.24	0.26	0.27	0.24	-3.29
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse					

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1993

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	30.33	11.04
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	30.23	11.08
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	2.85	-0.13
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	1.67	-3.40
3. Transport	20.37	20.57	21.18	23.36	14.70
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	2.35	3.72
5. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.10	0.88
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.10	0.88
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	32.69	-13.61
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	32.69	-13.61
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production					
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆					
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	0.50	-10.79
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	81.05	1.56
A. Fermentation entérique					
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	13.70	4.33
C. Riziculture					
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	67.35	1.01
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	12.91	100.21
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	12.11	120.97
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	0.62	-22.26
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	0.01	-36.82
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	0.17	9.09
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	2.19	0.34
A. Enfouissement des déchets solides					
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	1.87	4.73
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	0.32	-19.20
D. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	159.68	3.58
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	146.77	-0.64
Autres postes :					
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	0.86	-11.12
Aviation	0.62	0.56	0.61	0.59	-6.24
Marine	0.34	0.32	0.30	0.27	-19.98
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO ₂ de la biomasse					

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1993
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	-1.35
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.89	-1.35
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.07	-1.35
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	-14.64
SF ₆	0.21	0.23	0.18	0.18	-14.64

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

Cadre uniformisé pour la présentation des inventaires des parties figurant à l'annexe 1 de la CCNUCC

avril 2007** Tableau10s4**87/88

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	16.74
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	1.13
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	14.02
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	10.52
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	3.58
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	-0.64
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	-1.35
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	-14.64
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	14.35
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	2.09

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	2.18
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	-1.24
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	-10.79
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	3.02
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-45.24
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	6.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	14.35

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1993
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	386,528.53	16.74
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	464,084.07	1.13
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	94,519.11	14.02
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	88,120.97	10.52
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	49,499.36	3.58
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	45,498.58	-0.64
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	6,450.32	-1.35
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	4,247.97	-14.64
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	14.35
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	608,401.90	2.09

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1993	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	483,714.70	2.18
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	52,875.63	-1.24
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	156.05	-10.79
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	47,098.90	3.02
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	-67,156.62	-45.24
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	24,556.62	6.09
7. Autre	SO	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	541,245.28	14.35

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1992

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	433,864.74	1,937.85	28.22	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	421,640.46	208.24	28.11	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,265.84	78.87	2.97	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	102,142.57	2.33	1.89	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,126.43	IA,SO	0.34	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	34,996.85	76.54	0.73	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	57,648.20	2.76	1.71	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,649.78	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	2,783.43	0.06	0.04	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	7,402.05	0.15	0.13	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	11,944.40	1.69	0.77	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	28,868.53	0.60	0.57	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	4,850.61	0.11	0.11	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,125.61	0.06	0.03	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,155.08	0.40	0.37	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,737.23	0.03	0.06	IA	IA	IA	IA
3. Transport	140,620.72	31.84	21.18	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,363.47	0.41	0.49	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	97,259.01	14.35	11.88	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	6,116.20	0.33	2.47	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,780.71	0.34	1.08	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	27,101.33	16.41	5.27	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	27,101.33	16.41	5.27	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	71,105.70	94.76	2.27	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	26,874.58	0.48	0.53	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	40,982.07	94.24	1.66	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	3,249.05	0.05	0.08	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	12,224.28	1,729.62	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	87.35	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	87.35	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	12,224.28	1,642.27	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	108.48	215.77	0.10	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	25.61	678.30				IA	IA
c. Évacuation et torchage	12,090.20	748.20	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	7,780.97	745.45				IA	IA
Torchage	4,309.22	2.75	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	9,920.90	0.48	0.91	IA	IA	IA	IA
Aviation	6,748.53	0.21	0.61	IA	IA	IA	IA
Marine	3,172.37	0.27	0.30	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,428.58						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1992 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,135,813.06	VCB				421,640.46	208.24	28.11
Combustibles liquides	2,439,613.17	VCB	70.05	8.72	8.88	170,884.57	21.27	21.65
Combustibles solides	1,204,406.92	VCB	81.03	1.40	1.36	97,592.06	1.69	1.63
Combustibles gazeux	2,988,062.23	VCB	51.26	30.35	1.08	153,163.83	90.68	3.23
Biomasse	503,730.73	VCB	90.18	187.78	3.17 ⁽³⁾		94.59	1.60
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	2,105,274.74	VCB				152,265.84	78.87	2.97
Combustibles liquides	196,340.66	VCB	73.45	0.75	2.48	14,421.61	0.15	0.49
Combustibles solides	1,035,253.76	VCB	89.21	1.10	1.46	92,356.71	1.14	1.52
Combustibles gazeux	873,680.32	VCB	52.06	88.80	1.10	45,487.52	77.59	0.96
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,221,735.43	VCB				102,142.57	2.33	1.89
Combustibles liquides	143,155.42	VCB	73.65	1.03	1.95	10,543.90	0.15	0.28
Combustibles solides	954,019.42	VCB	89.47	1.07	1.54	85,355.00	1.02	1.47
Combustibles gazeux	124,560.59	VCB	50.13	9.35	1.17	6,243.67	1.16	0.15
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	329,283.85	VCB				15,126.43	IA,SO	0.34
Combustibles liquides	53,185.25	VCB	72.91	IA	3.93	3,877.71	IA	0.21
Combustibles solides	40,527.74	VCB	84.67	IA	0.57	3,431.47	IA	0.02
Combustibles gazeux	235,570.87	VCB	33.18	IA	0.45	7,817.25	IA	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	554,255.46	VCB				34,996.85	76.54	0.73
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	40,706.60	VCB	87.71	2.89	0.58	3,570.25	0.12	0.02
Combustibles gazeux	513,548.86	VCB	61.19	148.81	1.39	31,426.60	76.42	0.71
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
 Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
 (Feuille 2 de 4)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,518,701.35	VCB				57,648.20	2.76	1.71
Combustibles liquides	128,869.99	VCB	73.73	2.73	1.50	9,502.07	0.35	0.19
Combustibles solides	167,198.94	VCB	30.31	1.20	0.69	5,067.97	0.20	0.12
Combustibles gazeux	836,716.42	VCB	51.48	1.01	1.02	43,078.15	0.85	0.85
Biomasse	385,916.00	VCB	92.32	3.54	1.42 ⁽³⁾	35,625.85	1.37	0.55
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	213,356.45	VCB				6,649.78	0.26	0.20
Combustibles liquides	8,645.83	VCB	73.81	2.88	1.53	638.13	0.02	0.01
Combustibles solides	105,787.26	VCB	0.15	1.04	0.69	15.91	0.11	0.07
Combustibles gazeux	98,923.36	VCB	60.61	1.28	1.17	5,995.75	0.13	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	42,801.86	VCB				2,783.43	0.06	0.04
Combustibles liquides	8,627.59	VCB	73.76	2.76	1.50	636.41	0.02	0.01
Combustibles solides	14,713.01	VCB	79.90	1.21	0.69	1,175.50	0.02	0.01
Combustibles gazeux	19,461.27	VCB	49.92	0.98	0.87	971.52	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	145,883.94	VCB				7,402.05	0.15	0.13
Combustibles liquides	4,027.32	VCB	73.81	2.88	1.53	297.25	0.01	0.01
Combustibles solides	667.96	VCB	84.67	2.70	0.57	56.56	0.00	0.00
Combustibles gazeux	141,188.66	VCB	49.92	0.98	0.87	7,048.25	0.14	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	591,860.44	VCB				11,944.40	1.69	0.77
Combustibles liquides	65,723.90	VCB	73.80	2.87	1.53	4,850.58	0.19	0.10
Combustibles solides	2,064.10	VCB	95.41	1.70	1.14	196.94	0.00	0.00
Combustibles gazeux	138,156.44	VCB	49.92	0.98	0.87	6,896.88	0.13	0.12
Biomasse	385,916.00	VCB	92.32	3.54	1.42 ⁽³⁾	35,625.85	1.37	0.55
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	524,798.66	VCB				28,868.53	0.60	0.57
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	16,111.04	VCB	73.60	2.54	1.44	1,185.85	0.04	0.02
Combustibles solides	5,618.45	VCB	84.44	1.35	0.67	474.44	0.01	0.00
Combustibles gazeux	62,419.93	VCB	51.11	0.97	1.30	3,190.31	0.06	0.08
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	1,473.65	VCB	73.81	2.88	1.53	108.77	0.00	0.00
Combustibles solides	29,457.11	VCB	81.15	1.46	0.65	2,390.34	0.04	0.02
Combustibles gazeux	12,549.80	VCB	49.92	0.98	0.90	626.50	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	20,296.90	VCB	73.70	2.73	1.50	1,495.83	0.06	0.03
Combustibles solides	8,891.06	VCB	85.29	1.83	0.69	758.28	0.02	0.01
Combustibles gazeux	336,586.93	VCB	50.21	0.98	0.98	16,900.97	0.33	0.33
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	3,963.75	VCB	72.98	0.82	0.96	289.26	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	27,430.03	VCB	52.79	0.97	1.95	1,447.97	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,096,580.04	VCB				140,620.72	31.84	21.18
Combustibles liquides	1,859,300.99	VCB	69.07	11.07	11.22	128,417.38	20.59	20.86
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	236,603.69	VCB	51.58	47.46	1.28	12,203.34	11.23	0.30
Biomasse	675.36	VCB	61.77	22.59	14.62	41.72	0.02	0.01
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	76,530.15	VCB				5,363.47	0.41	0.49
Essence d'aviation	3,762.85	VCB	69.51	65.33	6.86	261.56	0.25	0.03
Carburacteur (kérosène)	72,767.30	VCB	70.11	2.20	6.32	5,101.91	0.16	0.46
b. Transport routier	1,424,108.96	VCB				97,259.01	14.35	11.88
Essence	1,074,839.73	VCB	68.09	10.85	10.36	73,185.86	11.66	11.13
Carburant diesel	303,831.38	VCB	70.58	3.53	2.24	21,444.15	1.07	0.68
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	44,813.16	VCB	58.67	35.92	1.12	2,629.00	1.61	0.05
Biomasse	624.69	VCB	61.77	15.34	15.63 ⁽³⁾	38.59	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	86,657.40	VCB				6,116.20	0.33	2.47
Combustibles ou carburants liquides	86,657.40	VCB	70.58	3.80	28.49	6,116.20	0.33	2.47
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	66,335.44	VCB				4,780.71	0.34	1.08
Pétrole résiduel (mazout lourd)	30,605.91	VCB	73.81	6.65	1.90	2,258.96	0.20	0.06
Gaz/Carburant diesel	35,729.53	VCB	70.58	3.80	28.49	2,521.76	0.14	1.02
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	442,948.10	VCB				27,101.33	16.41	5.27
Autre (non précisé)	442,948.10	VCB				27,101.33	16.41	5.27
Combustibles ou carburants liquides	251,106.89	VCB	69.80	27.03	19.98	17,526.99	6.79	5.02
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	191,790.53	VCB	49.92	50.16	1.32	9,574.34	9.62	0.25
Biomasse	50.67	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.13	0.01	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,415,256.93	VCB				71,105.70	94.76	2.27
Combustibles liquides	255,101.53	VCB	72.69	0.71	0.42	18,543.51	0.18	0.11
Combustibles solides	1,954.22	VCB	85.65	180.68	0.90	167.37	0.35	0.00
Combustibles gazeux	1,041,061.81	VCB	50.33	0.98	1.07	52,394.82	1.02	1.11
Biomasse	117,139.37	VCB	83.33	795.73	8.89 ⁽³⁾	9,761.01	93.21	1.04
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	503,606.06	VCB				26,874.58	0.48	0.53
Combustibles liquides	68,356.91	VCB	72.78	0.79	0.93	4,974.78	0.05	0.06
Combustibles solides	0.77	VCB	80.25	140.35	0.70	0.06	0.00	0.00
Combustibles gazeux	435,248.38	VCB	50.32	0.98	1.07	21,899.74	0.42	0.46
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	857,358.79	VCB				40,982.07	94.24	1.66
Combustibles liquides	166,548.24	VCB	72.68	0.68	0.17	12,104.43	0.11	0.03
Combustibles solides	1,953.45	VCB	85.65	180.70	0.90	167.31	0.35	0.00
Combustibles gazeux	571,717.73	VCB	50.22	0.98	1.03	28,710.32	0.56	0.59
Biomasse	117,139.37	VCB	83.33	795.73	8.89 ⁽³⁾	9,761.01	93.21	1.04
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	54,292.07	VCB				3,249.05	0.05	0.08
Combustibles liquides	20,196.37	VCB	72.50	0.71	0.84	1,464.29	0.01	0.02
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	34,095.70	VCB	52.35	0.97	1.79	1,784.75	0.03	0.06
Biomasse		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾		SO				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾		SO				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾		SO				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient de conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Em. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	100.880.20	29.763.09	48.725.50		-10.872.03	92.789.82	38.96	VCB	3.615.091.54	19.00	68.686.74		68.686.74	0.99	249.332.86	
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	18.343.40	95.90	7.284.70		-3.688.70	14.843.30	23.28	VCB	345.495.47	16.21	5.601.61	901.94	4.699.68	1.00	17.145.98	
		Essence	10 ³ m ³	691.53	4.202.26		0.01	-2.326.12	-1.184.61	34.66	VCB	-41.054.17	18.54	-761.20	SO	-761.20	0.99	-2.749.20	
		Carburacteur (kérosène)	10 ³ m ³	607.68	552.28	2.646.47		-74.34	-2.516.74	36.37	VCB	-91.533.71	19.32	-1.768.44	SO	-1.768.44	0.99	-6.387.01	
		Kérosène – autre	10 ³ m ³	115.29	102.09			SO	1.884.42	-1.871.22	37.68	VCB	-70.507.65	18.45	-1.300.87	SO	-1.300.87	0.99	-4.698.32
		Huile de schiste		PC	PC			PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ m ³	369.47	4.995.06	210.39		-1.698.92	-3.137.06	38.68	VCB	-121.341.39	19.45	-2.360.50	SO	-2.360.50	0.99	-8.525.34	
		Mazout résiduaire	10 ³ m ³	2.896.45	2.066.48	843.51		-985.45	971.91	41.73	VCB	40.557.96	20.18	818.53	SO	818.53	0.99	2.956.24	
		GPL	10 ³ m ³	7.09	10.96			1.600.92	-1.604.79	26.72	VCB	-42.880.83	16.50	-707.68	IA	-707.68	1.00	-2.581.85	
		Éthane		3.50	744.20			-274.30	-466.40	18.36	VCB	-8.563.10	15.61	-133.71	1.396.24	-1.529.94	1.00	-5.581.74	
		Naphte	10 ³ m ³	4.00	121.11			-6.36	-110.76	35.17	VCB	-3.895.53	19.33	-75.32	131.10	-206.42	0.99	-749.31	
		Bitume	10 ³ m ³	400.89	142.85			-118.93	376.96	44.46	VCB	16.759.80	20.90	350.28	2.602.39	-2.252.11	0.99	-8.175.15	
		Lubrifiants	10 ³ m ³	113.53	133.95		PC	-33.99	13.56	39.16	VCB	531.17	19.66	10.44	333.48	-323.04	0.99	-1.172.63	
		Coke de pétrole	10 ³ m ³	809.50	63.59			-3.22	749.13	43.92	VCB	32.900.50	22.84	751.47	SO	751.47	1.00	2.755.38	
		Alimentation des raffineries	10 ³ m ³	13.71	582.11			854.81	-1.423.22	35.17	VCB	-50.054.55	19.33	-967.79	2.109.07	-3.076.86	0.99	-11.169.01	
		Pétrole – autre	10 ³ m ³	2.590.08	859.40			6.161.00	-4.430.32	39.82	VCB	-176.415.32	19.84	-3.499.95	64.77	-3.564.72	0.99	-12.939.95	
		Autres comb. fossiles liquides											477.78		6.18	SO	6.18		22.54
		Gaz de distillation			SO			PC	-12.28	12.28	38.90	VCB	477.78		12.93	6.18	SO	6.18	1.00
Total – Combustibles fossiles liquides											3.445.567.97		64.649.79	7.538.99	57.110.80		207.483.50		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		292.53			0.00	292.53	27.70	VCB	8.103.11	23.50	190.44	SO	190.44	1.00	698.27	
		Charbon à coke		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Autre charbon bitum.	kt	32.566.77	12.709.98	28.164.61		-1.461.26	18.573.40	29.30	VCB	544.120.22	21.64	11.775.67	SO	11.775.67	1.00	43.177.44	
		Charbon sous-bitum.	kt	23.019.71				0.73	23.018.98	18.30	VCB	421.247.33	34.62	14.585.13	SO	14.585.13	1.00	53.478.82	
		Lignite	kt	10.026.88		8.54		11.30	10.007.04	15.00	VCB	150.105.54	25.73	3.862.44	SO	3.862.44	0.98	13.879.04	
		Huile de schiste		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Tourbe		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt	308.87	99.38			121.67	87.81	28.83	VCB	2.531.69	23.46	59.39	SO	59.39	0.99	215.60	
		Autres comb. fossiles solides											SO		SO	SO	SO		SO
		Total – Comb. fossiles solides											1.126.107.89		30.473.07	SO	30.473.07		111.449.17
Comb. fossiles gazeux																			
	Gaz naturel (sec)	GI	128.418.45	1.658.90	57.897.24		-977.11	73.157.22	37.88	VCB	2.771.195.49	13.83	38.335.37	850.73	37.484.63	1.00	136.756.44		
Autres comb. fossiles gazeux											SO		SO	SO	SO		SO		
Total – Comb. fossiles gazeux											2.771.195.49		38.335.37	850.73	37.484.63		136.756.44		
Total – Combustibles fossiles											7.342.871.35		133.458.23	8.389.73	125.068.50		455.689.11		
Total – Biomasse											620.869.33		14.653.24	SO	14.653.24		53.728.54		
	Biomasse solide		38.859.44	PC	PC		PC	38.859.44	15.96	VCB	620.193.97	23.61	14.641.72	SO	14.641.72	1.00	53.686.29		
	Biomasse liquide	MG	28.000.00	PC	PC		PC	28.000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25		
	Biomasse gazeuse	10 ³ m ³	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'antracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1992 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries et est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/1992 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,445.57	2,949.04	207,483.50	2,439.61	170,884.57	20.88	21.42
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,126.11	1,126.11	111,449.17	1,204.41	97,592.06	-6.50	14.20
Combustibles gazeux	2,771.20	2,584.84	136,756.44	2,988.06	153,163.83	-13.49	-10.71
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,342.87	6,659.99	455,689.11	6,632.08	421,640.46	0.42	8.08

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	9,040.97	0.75	19.33	131.10	
Lubrifiants	33,919.87	0.50	19.66	333.48	
Bitume	124,516.18	1.00	20.90	2,602.39	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	186,357.41	0.33	13.83	850.73	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPL ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	111,775.66	0.80	15.61	1,396.24	
Autre (veuillez préciser)				2,173.84	
Autre (non précisé)	15,545.73	0.21	19.84	64.77	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	136,353.17	0.80	19.33	2,109.07	
Total				7,487.78	
Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence				3,224.40	

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
480.71	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,222.77	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,542.09	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,119.35	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IA	SO	SO
5,119.53	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
237.48	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
7,733.27	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
27,455.20			
11,822.81			

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1992 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	81.41			SO	87.35	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.39	11.07	NE	SO	59.62	NE
Activités minières		11.07	NE	SO	59.62	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	76.02	0.36	NE	SO	27.73	NE
Activités minières		0.36	NE	SO	27.73	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

I.B.1.A.1.1 Activités minières/1992 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1992 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.1 Activités minières/1992 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1992 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

I.B.1.B Transformation du combustible solide/1992 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE

Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						108.48	215.77	0.10
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	79,269.00	1,356.33	2,659.27		107.51	210.80	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	79,269.00	0.58	13.33		0.05	1.06	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		329,283.79	2.78	11.89	0.30	0.92	3.92	0.10
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						25.61	678.30	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	158,037.00	47.44	1,472.09		7.50	232.64	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	69,918.00	23.84	3,195.62		1.67	223.43	
iv. Distribution	(préciser)		178,374.00	NE	776.01		NE	138.42	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	112,572.63	146.06	744.44		16.44	83.80	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		112,572.63	146.06	744.44		16.44	83.80	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					7,780.97	745.45	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	79,269.00	36,078.80	7,187.07		2,859.93	569.71	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	158,037.00	31,138.41	1,103.59		4,921.02	174.41	
iii. Combiné			5,487.91	4,373,292.63	242,414,230.54		0.02	1.33	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,309.22	2.75	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,680.01	900,773.48	569.95	0.60	3,314.85	2.10	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,680.01	206,406.03	135.09	NE	759.58	0.50	NE
iii. Combiné			5,487.91	42,783,392,745.25	27,739,810.50	NE	234.79	0.15	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 106 x m3, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	96,252.54				6,748.53	0.21	0.61
Carburéacteur (kérosène)	96,252.27	70.11	0.00	0.01	6,748.51	0.21	0.61
Essence	0.27	69.51	0.07	0.01	0.02	0.00	0.00
Soutes (marine)	43,337.51				3,172.37	0.27	0.30
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,137.92	70.58	0.00	0.03	574.37	0.03	0.23
Mazout résiduaire	35,199.59	73.81	0.01	0.00	2,598.00	0.23	0.07
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires. De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	44.29	55.71
Marine	60.48	39.52

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	31,502.38	SO,NE,PC	35.51	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,556.82	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	7,363.36	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	4,479.32												IA
2. Production de chaux	1,784.93												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	771.79												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	211.99												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	115.33	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	115.33	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,154.40	NE,PC	35.51	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	4,154.40	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.41							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		32.10							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,774.54	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	6,556.82	0.10	0.10	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	8,501.99	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,272.55	NE				NE	6,556.82			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.09	0.09	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
D. Autre production	SO										IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆					PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.07	0.07			
1. Matériel de réfrigération et de climatisation					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
2. Injection de mousses					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
3. Extincteurs d'incendie					SO	SO	SO	SO	SO	SO			
4. Aérosols/Aérosols-doseurs					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
5. Solvants					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
7. Fabrication de semi-conducteurs					SO	SO	NE	NE	0.00	0.00			
8. Matériel électrique					SO	SO	NE	NE	0.07	0.07			
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC			
Émissions contenues (industries électroniques)					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)					SO	SO	NE	NE	SO	SO			
Autre (non précisé)					PC	PC	PC	PC	PC	PC			
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,210.07	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,210.07	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir les données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS								
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O				
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾			
			(Gg)											
A. Produits minéraux						7,363.36	0.11			SO		SO		SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	8,660.00	0.52			4,479.32	PC							
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,330.98	0.77			1,784.93	PC							
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,826.23	0.42			771.79	PC							
4. Bicarbonate de soude						211.99	0.11							
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11							
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	510.82	0.42			211.99	PC							
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC							
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC							
7. Autre (veuillez préciser)						115.33	PC		SO		SO		SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC		SO		SO		SO	SO
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	Utilisation de magnésite	227.76	0.51	SO	SO	115.33	PC		SO		SO		SO	SO
B. Industrie chimique						4,154.40	963.19		NE,PC		SO,PC		35.51	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,280.51	1.56	NE	NE	4,154.40	963.19		NE		SO		NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	919.31			0.00								3.41	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC						32.10	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC		NE		PC			
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC		NE		PC			
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC		NE		PC			
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC		NE,PC		PC		NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE					NE		PC			
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC		NE		PC		NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE					NE		PC			
Styrène	SO	SO		NE					NE		PC			
Méthanol	SO	SO		NE					NE		PC			
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC		PC		PC		PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		
	Description ⁽¹⁾		(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
							(Gg)					
C. Production de métaux						11,774.54	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.33	SO,NE		8,501.99	SO,PC	SO,NE	SO,PC			
Acier	Production d'acier	13,839.82	0.05	NE		686.07	PC	NE	PC			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,621.24	0.91	NE		7,815.92	PC	NE	PC			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,662.91	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	1,896.17	1.73	NE		3,272.55	PC	NE	PC			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	25.80	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production						SO	SO					
1. Pâtes et papiers												
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)						8,210.07	NE	NE	PC	NE	PC	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,210.07	NE	NE	PC	NE	PC	

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001.

D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0.3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. 2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammé)(¹⁾)	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₂ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF (ammé)(¹⁾)	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾								Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾	
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	907.87	71.27	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	176.31
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	907.87	71.27	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	103.10
Production d'aluminium															907.87	71.27	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										9.72
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	73.22
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.64
8. Matériel électrique	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	72.58
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10brce	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ea	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₃ F ₄	C ₆ F ₁₂	C ₆ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾		
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	PC	PC	NE,PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Exportations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

	Valeurs du PRP utilisées																													
	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400								23900	
Total – émissions réelles⁽⁷⁾ (Gg éq. CO₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
C Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
E Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
G Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	

Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																														
Émissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
Émissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
Ratio des émissions virtuelles/réelles		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	
																													1,749,92	
																														1,01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :	
<p>• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.</p> <p>• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.</p>	
<p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.</p>	
<p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.</p>	
<p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>	
<p>2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.</p>	
<p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p>	
<p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p>	
<p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p>	
<p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.</p>	
<p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>	
<p>2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).</p>	
<p>2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.</p>	

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	1,896,170.50	0.48	0.04		907.87	PC	71.27	PC	103.10	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										12.20	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	1,896,170.50		0.00						2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	9.72			1,000.00					9.72	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. • Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. <p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.</p> <p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.</p> <p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>
--

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
 Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
Autre non spécifiées					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₃ F ₈				PC	
C ₆ F ₁₂				PC	
C ₈ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				SO	
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC				SO	
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₃ F ₈				SO	
C ₆ F ₁₂				SO	
C ₈ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆				SO	

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPRI). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. • À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions. • Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire. <p>2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.</p> <p>2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.</p> <p>2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.</p> <p>2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.</p> <p>2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.</p>

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.45	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.45	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.37	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.07	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.07	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.38		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.07	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂	
				P	A	P	A	P	A					
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)				
D. Autre production	SO										IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA		
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC					
Production de HCFC-22					PC									
Autre					PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆					PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.07	0.07				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
2. Injection de mousses					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie					SO	SO	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾					PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs					SO	SO	NE	NE	0.00	0.00				
8. Matériel électrique					SO	SO	NE	NE	0.07	0.07				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Autre (non précisé)					PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,210.07	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,210.07	NE	NE		SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir les données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HPF.
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
Total pour l'agriculture					
A. Fermentation entérique	1,039.81	78.71	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Bovins ⁽¹⁾	914.13				
<i>Option A:</i>	883.44				
Vaches laitières					
Bovins non laitiers	152.91				
<i>Option B:</i>	730.53				
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons					
3. Moutons	1.18				
4. Chèvres	3.77				
5. Chameaux et lamas	0.48				
6. Chevaux	NE				
7. Mules et ânes	6.73				
8. Porcs	NE				
9. Volaille	16.12				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	NE				
Agneaux	2.41				
Autre (non précisé)	2.41				
B. Gestion du fumier	NE				
1. Bovins ⁽¹⁾	125.68	13.61			IA
<i>Option A:</i>	66.91				
Vaches laitières					
Bovins non laitiers	33.68				
<i>Option B:</i>	33.23				
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons					
3. Moutons	0.04				
4. Chèvres	0.14				
5. Chameaux et lamas	0.03				
6. Chevaux	NE				
7. Mules et ânes	0.86				
8. Porcs	NE				
9. Volaille	54.09				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	3.54				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	0.06				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.30			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		13.10			IA
14. Autre SGDA		0.21			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	65.10			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	37.08			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		10.78			IA
3. Émissions indirectes	NE	17.24			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Fermentation entérique

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	12.447.05			70.98
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1.271.05	310.32	0.06	120.30
Bovins non laitiers	11.176.00	189.20	0.04	65.37
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	21.50	NE	NE	55.00
3. Moutons	470.85	NE	NE	8.00
4. Chèvres	95.66	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	373.74	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10.746.73	NE	NE	1.50
9. Volaille	104.528.01	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	301.65	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁴⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)	
Poids	(kg)	659.00	585.00			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁵⁾		Enclous-pâturage	Enclous-pâturage			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Travail	(h/jour)	NE	NE			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE			NE	SO
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			NE	SO
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			NE	SO

⁽⁴⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁵⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	12,447.05						5.38	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,271.05	100.00	0.00	0.00	659.00	4.80	0.24	26.50
Bovins non laitiers	11,176.00	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	2.97
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	21.50	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	470.85	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	95.66	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	373.74	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,746.73	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.03
9. Volaille	104,528.01	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	301.65	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)						Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux	
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	12,447.05		NE	64,257,336.80	NE	358,505,135.23	334,685,046.77	25,826,105.91	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,271.05	108.20	NE	57,800,810.32	NE	55,048,390.79	24,771,775.85	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	11,176.00	58.10	NE	6,456,526.48	NE	303,456,744.44	309,913,270.92	25,826,105.91	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	470.85	4.10	NE	NE	NE	740,580.19	1,208,315.05	NE		
Porcs	10,746.73	11.60	NE	119,446,495.40	NE	3,732,702.98	NE	1,244,234.33		
Volaille	104,528.01	0.50	NE	5,064,871.90	NE	44,570,872.68	1,012,974.38	NE		
Bisons	21.50	58.10	NE	NE	NE	536,873.57	711,669.62	NE		
Chèvres	95.66	10.50	NE	NE	NE	402,216.87	603,325.31	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	373.74	49.30	NE	NE	NE	7,918,917.74	10,497,170.03	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	301.65	4.10	NE	NE	NE	474,452.62	774,106.90	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	188,768,704.10	SO,NE	416,881,751.88	349,492,608.06	27,070,340.24		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			37.08
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,253,288,000.00	0.01	16.58
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	368,564,133.24	0.01	6.21
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,253,288,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	878,719,784.75	0.01	11.21
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				2.87
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	6,728,902.00	0.26	2.74
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	11,405,819.00	-0.04	-0.65
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	664,153.00	0.75	0.78
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	349,492,608.05	0.02	10.78
3. Émissions indirectes				17.24
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	416,867,479.61	0.01	6.55
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	544,190,483.77	0.01	10.69
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées. <p>4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p> <p>4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.</p>

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisées comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.36
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.47
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-153,598.14	62.76	2.74	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-177,607.32	44.91	1.89	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-176,361.38	44.91	1.89	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,245.95	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	11,240.49	12.54	0.66	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-3,159.76	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	14,400.25	12.54	0.66	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	3,944.17	0.83	0.03	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	172.52	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	3,771.65	0.83	0.03	SO	IA	SO
E. Établissements	8,824.53	4.48	0.15	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-146.67	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	7,984.61	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	NE	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés⁽⁶⁾</i>	NE	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	25,902.09	17.86	0.75	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	1,009.63	NE	0.08	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivisions ⁽¹⁾	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIITS						Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽²⁾
		Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽³⁾ (ha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁶⁾		
				Augmentation	Diminution	Écart net	Soil minéraux ⁽⁷⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Soil minéraux	Sols organiques ⁽⁷⁾			
				(Mg C/ha)						(Gg C)						(Gg)
A. Total des terres forestières		236 477,94	1A,PC	3,50	-1,26	0,24	0,14	-0,17	14,50	827 053,25	-770 077,72	57 045,91	33 899,74	-39 172,91	14,50	-100 833,22
1. Terres forestières sans changement d'affectation		236 260,39	1A,PC	3,50	-1,26	0,24	0,14	-0,17	14,50	827 546,30	-770 771,69	56 774,76	33 842,02	-39 183,91	14,50	-100 833,22
RZ1 Est du boucher de la taiga	IA	2 348	IA	2,34	-0,14	0,20	0,15	-0,16	IA	3 191,52	-3 512,64	321,08	492,29	-174,91	IA	11,00
RZ2 Est du boucher boreal	IA	55 664,22	IA	3,17	-3,03	0,15	0,17	-0,17	IA	176 720,14	-168 386,39	8 333,75	7 305,63	-8 144,61	IA	-23 669,65
RZ6 Maritime de l'Atlantique	IA	15 642,54	IA	3,38	-3,25	0,14	0,15	-0,18	IA	51 409,59	-55 728,54	-2 236,39	2 239,64	-2 295,71	IA	5 944,24
RZ7 Plaines à forêts mixtes	IA	2 677,33	IA	3,74	-3,28	0,48	0,07	-0,17	IA	10 018,69	-8 754,24	1 294,42	1 185,86	-66,73	IA	-2 535,00
RZ8 Plaines Hudsoniennes	IA	302,24	IA	2,17	-1,98	0,19	0,15	-0,17	IA	654,82	-598,05	56,78	36,44	-52,22	IA	118,37
RZ9 Boucher boreal ouest	IA	28 792,04	IA	2,34	-2,09	0,28	0,09	-0,10	IA	68 058,78	-60 199,59	7 849,19	7 967,51	-1 018,34	IA	-21 029,60
RZ10 Plaines boréales	IA	36 472,09	IA	3,58	-3,14	0,44	0,09	-0,19	IA	130 051,71	-114 497,84	16 553,87	13 776,50	-4 864,64	IA	-46 661,32
RZ11 Prairies subarctiques	IA	1 974,04	IA	3,34	-3,08	0,34	0,13	-0,14	IA	6 300,75	-6 027,30	273,47	291,27	-20,79	IA	-2 535,00
RZ12 Prairies semi-arides	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ13 Plaines de la taiga	IA	20 051,34	IA	2,47	-1,99	0,48	0,12	-0,10	IA	49 506,09	-39 968,88	9 597,21	2 331,75	-1 029,67	IA	-36 664,11
RZ14 Corallière montagnarde	IA	37 910,67	IA	4,22	-4,02	0,20	0,29	0,14	IA	159 038,94	-152 521,79	7 417,19	10 859,11	-5 427,09	IA	-47 110,68
RZ15 Maritime du Pacifique	IA	14 001,04	IA	4,42	-4,08	0,34	0,08	-0,18	IA	100 990,49	-102 114,18	-1 114,39	462,84	-5 641,99	IA	23 233,85
RZ16 Corallière boréale	IA	18 525,62	IA	3,42	-3,01	0,41	0,33	-0,17	IA	63 137,39	-55 696,96	7 620,44	6 042,58	-3 199,61	IA	-36 402,22
RZ17 Corallière de la taiga	IA	412,04	IA	3,31	-2,50	0,80	0,12	-0,18	IA	1 363,75	-1 032,96	331,38	50,50	-74,87	IA	-1 127,15
RZ18 Ouest du boucher de la taiga	IA	1 829,73	IA	1,83	-1,24	0,58	0,11	-0,08	IA	3 343,74	-2 277,41	1 066,33	204,89	141,28	IA	2 640,67
2. Terres converties en terres forestières⁽⁸⁾		217,57	1A,PC	1,17	-0,62	1,79	0,27	0,07	14,50	406,99	-187,77	271,13	57,60	11,00	14,50	-1 243,59
2.1 Terres en culture converties en terres forestières		217,57	1A,PC	1,17	-0,62	1,79	0,27	0,07	14,50	406,99	-187,77	271,13	57,60	11,00	14,50	-1 243,59
RZ1 Est du boucher de la taiga	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ2 Est du boucher boreal	PC	30,94	PC	1,34	-0,15	1,47	0,28	0,06	IA	40,09	-11,47	28,40	5,87	1,24	IA	-131,10
RZ6 Maritime de l'Atlantique	IA	106,53	IA	1,88	-0,62	1,27	0,28	0,08	IA	497,62	-66,48	132,94	29,64	5,55	IA	-638,45
RZ7 Plaines à forêts mixtes	PC	65,47	PC	2,41	-0,91	1,50	0,14	0,06	IA	161,96	-59,68	102,30	21,17	4,19	IA	-473,87
RZ8 Plaines Hudsoniennes	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ9 Boucher boreal ouest	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ10 Plaines boréales	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ11 Prairies subarctiques	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ12 Prairies semi-arides	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ13 Plaines de la taiga	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ14 Corallière montagnarde	PC	50	PC	0,14	PC	0,16	PC	NE	IA	3,32	PC	3,32	PC	NE	IA	-12,10
RZ15 Maritime du Pacifique	PC	6,09	PC	0,65	PC	0,65	PC	NE	IA	3,91	PC	3,91	PC	NE	IA	-14,34
RZ16 Corallière boréale	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ17 Corallière de la taiga	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
RZ18 Ouest du boucher de la taiga	PC	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
2.2 Prairies converties en terres forestières		50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
2.3 Habitats humides convertis en terres forestières		50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
2.4 Habitats humides convertis en terres forestières		50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50
2.5 Autres terres converties en terres forestières		50	PC	50	50	50	50	50	PC	50	50	50	50	50	PC	50

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
(6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
(7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la comparabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.
(8) Conformément aux lignes directrices établies du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du signe (-) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (+) et les émissions nettes de CO₂ du signe (-).
(9) A noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassein ou sur pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'à d'échanges atmosphériques.
(10) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(11) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN - Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A Variation du stock de carbone - Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C résultant du brûlage de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5(V).

5.A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO₂, de CH₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1. Terres forestières sans changement d'affectation/Brûlage de la biomasse, tableau 5(V). Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ4 Est du boucher de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ5 Est du boucher boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ8 Plaines Hudsoniennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ9 Boucher boreal ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ10 Plaines boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ11 Prairies subarctiques : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt jardinée dans la zone de déclaration 12 - Prairies semi-arides -.

5.A.1 RZ13 Plaines de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ15 Maritime du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ16 Corallière boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ17 Corallière de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

5.A.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières - Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) - brûlage dirigé -, tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.A.2.1 RZ4 Est du boucher de la taiga : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15 et ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ5 Est du boucher boreal : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ8 Plaines Hudsoniennes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15 et ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ9 Boucher boreal ouest : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ10 Plaines boréales : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ11 Prairies subarctiques/1992 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.

5.A.2.1 RZ12 Prairies subarctiques : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ13 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

5.A.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ16 Corallière boréale : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ17 Corallière de la taiga : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

5.A.2.1 RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996, dans la zone 11 et en 2002, dans la zone 9.

TABLEAU 5.B DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Terres en culture
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES DE PUIS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS				COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES				ÉMISSIONS/PUIST						
Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ²⁾ (kha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{3), 4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie ⁵⁾ - Écart net ⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁷⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ^{8), 9)}			Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{10), 11)}		Émissions et puits nets de CO ₂ ^{12), 13)} (Gg)	
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sub minéraux ¹⁴⁾	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sub minéraux	Sub organiques ¹⁵⁾		
				(Mg C/ha)				(Gg C)								
B. Total des terres en culture																
1. Terres en culture sans changement d'affectation		49,480.43	1,AN,PC	0.00	-0.00	-0.00	0.00	0.00	1,SO,NE	26.74	-2,565.99	-2,565.22	-2,601.52	2,081.41	1,SO,NE	7,697.23
2. Terres converties en terres en culture¹⁶⁾																
2.1. Terres forestières converties en terres en culture		1,282.88	1,AN,PC	SO,PC	-1.16	-1.16	-1.21	0.63	1,SO,NE	SO,NE,PC	-2,131.38	-2,131.38	-1,925.99	1,040.08	1,SO,NE	11,063.39
2.2. Prairies converties en terres en culture																
2.3. Mîmes humides converties en terres en culture		22.14	1,AN,PC	PC	-0.17	-0.17	-1.18	1.13	1,SO	PC	-1,065.51	-1,065.51	-44.81	44.81	1,SO	541.78
2.4. Établissements convertis en terres en culture		0.00	1,AN,PC	PC	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	1,SO	PC	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	1,SO	0.00
2.5. Autres terres converties en terres en culture		0.00	1,AN,PC	PC	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	1,SO	PC	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	1,SO	0.00

- ¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
- ²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en culture, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
- ³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
- ⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
- ⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
- ⁶⁾ À la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plants vivaces.
- ⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation.
- ⁸⁾ Lorsque les organismes responsables calculent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « Sols minéraux ».
- ⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme un flux. Pour assurer la comptabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour les stocks.
- ¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes de stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂.
- ¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
- ¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur d'affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- 5.B.1.RZ1 Est du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.1.RZ3 Prairies hudsoniennes : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.1.RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions résiduelles de la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
- 5.B.1.RZ16 Corridore boréal : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.1.RZ17 Corridore de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.1.RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.1 Terre forestière convertie en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres. Les variations du stock de carbone dans la biomasse vivante ne se produisant que pendant l'année de la conversion; les émissions du stock de carbone dans la matière organique morte se produisant pendant l'année de la conversion sous forme de carbone émanant de la matière organique morte et de la décomposition.
- 5.B.2.1.RZ1 Est du boucher de la taiga : Il n'y a pas de terres forestières converties en terres cultivées dans les zones 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.1.RZ5 Est du boucher boréal : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ6 Maritime de l'Atlantique : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ7 Prairies à forêts mixtes : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ8 Prairies hudsoniennes : Il n'y a pas de terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ9 Ouest du boucher boréal : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ10 Prairies boréales : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ11 Prairies subhumides : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.1.RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions directes et résiduelles attribuables au défrichage des forêts et à la décomposition subséquente de la matière organique morte n'ont pas été estimées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12. Il n'y a pas d'estimation distincte de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ13 Plaine de la taiga : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ14 Corridore montagnard : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ15 Maritime du Pacifique : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.
- 5.B.2.1.RZ16 Corridore boréal : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.1.RZ17 Corridore de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.1.RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.
- 5.B.2.2.RZ1 Est du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ5 Est du boucher boréal : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ7 Prairies à forêts mixtes : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ8 Prairies hudsoniennes : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ9 Ouest du boucher boréal : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ10 Prairies boréales : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ11 Prairies subhumides : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ12 Prairies semi-arides : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées. Le logiciel du CUPR n'a pas autorisé la saisie des touches de désignation appropriées pour ce qui est de la méthode (devrait être N2 et PP) et du coefficient d'émission unitaire (devrait être PP).
- 5.B.2.2.RZ13 Plaine de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ14 Corridore montagnard : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.
- 5.B.2.2.RZ15 Maritime du Pacifique : On présume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.
- 5.B.2.2.RZ16 Corridore boréal : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ17 Corridore de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.2.RZ18 Ouest du boucher de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.
- 5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C des produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique correspondante d'affectation finale des

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ , (13))
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6)} (7)	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassin plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE

Milieux humides⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Substratum ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS/PUIITS							
			Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(4,5)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart net ⁽⁸⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte - Ecart net ⁽⁹⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽¹⁰⁾	
			Augmentation	Diminution	Ecart net			Augmentation	Diminution	Ecart net			
						(Mg C/ha)	(Mg C)				(Mg C)	(Mg C)	
D. Totaux milieux humides		769,47	SO,NL,PC	-0,17	-0,17	-0,52	-0,60	SO,NL,PC	-134,33	-134,33	-397,46	-402,21	3,727,77
1. Milieux humides sans changement d'affectation⁽¹¹⁾		609,48	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	17,52
	RZ1 Eau de bœufier de la tige	79,47	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	56,9
	RZ2 Eau de bœufier horde	0,79	PC	PC	PC	-0,03	-0,79	PC	PC	PC	PC	PC	-28,79
	RZ3 Marais de l'Atlantique	1,89	PC	PC	PC	-0,01	-0,89	PC	PC	PC	PC	PC	-16,11
	RZ7 Plaines à forêts arctiques	1,02	PC	PC	PC	-0,01	-0,06	PC	PC	PC	PC	PC	-9,21
	RZ9 Plaines humides	1,02	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	31,86
	RZ10 Plaines humides	0,52	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	18,98
	RZ11 Plaines humides	0,52	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	33,81
	RZ12 Plaines humides	1,82	PC	PC	PC	-0,51	-4,54	PC	PC	PC	PC	PC	-5,29
	RZ13 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ14 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ15 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ16 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ17 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ18 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ19 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ20 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ21 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ22 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ23 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ24 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ25 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ26 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ27 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ28 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ29 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ30 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ31 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ32 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ33 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ34 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ35 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ36 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ37 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ38 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ39 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ40 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ41 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ42 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ43 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ44 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ45 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ46 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ47 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ48 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ49 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ50 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ51 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ52 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ53 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ54 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ55 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ56 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ57 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ58 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ59 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ60 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ61 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ62 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ63 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ64 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ65 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ66 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ67 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ68 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ69 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ70 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ71 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ72 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ73 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ74 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ75 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ76 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ77 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ78 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ79 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ80 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ81 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ82 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ83 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ84 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ85 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ86 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ87 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ88 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ89 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ90 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ91 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ92 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ93 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ94 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ95 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ96 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ97 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ98 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ99 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ00 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ01 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ02 Plaines humides	1,82	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	80,50
	RZ03 Plaines humides	1,82	SO</										

TABLEAU 5.E DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE

Établissement⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIITS				Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽¹⁾ (tG)	
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(4),(5)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ^{(6),(7),(8)}	Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart net ⁽⁶⁾		
			Augmentation	Diminution	Écart net									Augmentation
E. Total des établissements			1 099,97	0,02	-0,79	-0,77	-0,47	0,10	40,00	-1 560,96	-1 520,86	-939,42	322,60	2 837,98
1. Établissements sans changement d'affectation⁽⁹⁾			1 529,27	0,03	NE	0,03	NE	NE	40,00	NE	40,00	NE	NE	-146,67
2. Terres converties en établissements⁽¹⁰⁾			491,77	SO,NE,PC	-3,46	-3,46	-2,06	-0,75	SO,NE,PC	-1 560,96	-1 560,96	-939,42	322,60	7 988,43
2.1 Terres forestières converties en établissements			686,48	SO,PC	-3,77	-3,77	-2,09	0,73	SO,PC	-1 517,07	-1 517,07	-939,42	322,60	7 827,34
	RZ0 Prairie semi-arides	11,29	PC	-3,96	-3,96	-0,19	-0,37	PC	-44,35	-44,35	-2,13	-4,19	185,81	
	RZ7 Prairies à foies mixtes	100,42	PC	-2,42	-2,42	-1,47	0,43	PC	-242,37	-242,37	-146,80	45,24	1 260,93	
	RZ8 Prairies hudsoniennes	36,63	PC	-3,93	-3,93	-1,38	0,69	PC	-141,53	-141,53	-49,69	31,96	584,17	
	RZ9 Boisier boréal ouest	52,95	PC	-2,43	-2,43	-1,48	0,42	PC	-79,93	-79,93	-46,31	14,05	448,68	
	RZ10 Prairies boréales	3,21	PC	-0,41	-0,41	-1,31	0,28	PC	-1,38	-1,38	-4,21	-0,06	22,26	
	RZ11 Prairies subarctiques	22,42	PC	-1,63	-1,63	-1,09	0,14	PC	-36,57	-36,57	-24,22	3,18	211,00	
	RZ12 Prairies semi-arides	68,04	PC	-4,19	-4,19	-1,93	1,22	PC	-283,31	-283,31	-131,13	82,79	1 221,46	
	RZ13 Prairies de la taja	16,96	PC	-1,53	-1,53	-1,66	0,11	PC	-26,20	-26,20	-28,14	1,88	192,39	
	RZ14 Cordillère montagnarde	PC	PC	3,67	3,67	3,67	3,67	PC	3,67	3,67	3,67	3,67	3,67	
	RZ15 Maritime du Pacifique	91,83	PC	-2,69	-2,69	-2,10	0,48	PC	-247,18	-247,18	-192,95	44,61	1 450,23	
	RZ17 Cordillère de la taja	48,49	PC	-7,13	-7,13	-5,82	2,25	PC	-345,56	-345,56	-282,65	109,23	1 907,50	
	RZ18 Ouest du bouclier de la taja	8,86	PC	-2,93	-2,93	-2,06	-0,86	PC	-29,62	-29,62	-18,69	-8,13	177,78	
	RZ19 Prairies à foies mixtes	PC	PC	3,67	3,67	3,67	3,67	PC	3,67	3,67	3,67	3,67	3,67	
2.2 Prairies converties en établissements			0,14	PC	-0,69	-0,69	-0,69	-0,39	PC	-0,19	-0,19	-0,19	-0,19	0,87
	RZ4 Est du bouclier de la taja	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ5 Est du bouclier boréal	1,22	SO,NE,PC	-35,08	-35,08	-30,26	-14,66	SO,NE,PC	-80,26	-80,26	-42,89	39,09	SO,NE,PC	157,27
	R6 Maritime de l'Atlantique	0,03	PC	-0,23	-0,23	-0,23	PC	PC	-0,01	-0,01	PC	PC	PC	
	RZ7 Prairies à foies mixtes	0,13	PC	-10,52	-10,52	PC	PC	PC	-1,33	-1,33	PC	PC	PC	
	RZ8 Prairies hudsoniennes	0,47	PC	-3,00	-3,00	PC	PC	PC	-1,48	-1,48	PC	PC	PC	
	RZ9 Boisier boréal ouest	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ10 Prairies boréales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ11 Prairies subarctiques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ12 Prairies semi-arides	0,03	PC	-3,00	-3,00	PC	PC	PC	-0,19	-0,19	PC	PC	PC	
	RZ13 Prairies de la taja	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ14 Cordillère montagnarde	0,03	PC	-93,54	-93,54	PC	PC	PC	-3,13	-3,13	PC	PC	PC	
	RZ15 Maritime du Pacifique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ16 Cordillère boréale	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ17 Cordillère de la taja	0,51	PC	-72,17	-72,17	PC	PC	PC	-36,59	-36,59	PC	PC	PC	
	RZ18 Ouest du bouclier de la taja	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ19 Prairies à foies mixtes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ20 Prairies hudsoniennes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
	RZ21 Taja Cordillera	0,03	PC	-51,46	-51,46	PC	PC	PC	-0,03	-0,03	PC	PC	PC	
	RZ18 Taja Shield West	0,02	PC	-12,93	-12,93	PC	PC	PC	-0,28	-0,28	PC	PC	PC	
	RZ19 Land converted to Settlements	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ20 Other Land converted to Settlements	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arbrescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision ultérieure, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (haute ou basse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément au si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe «+» pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe «-» pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+).
 (7) Lorsque les agents des fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits purs certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (8) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent le déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (9) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devaient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestière (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.1/TT/B/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP respectivement.
- E.1.1 Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.1.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
- E.2.1 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5.V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
- E.2.1.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.2 RZ4 Est du bouclier de la taja : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.3 RZ5 Est du bouclier boréal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.4 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.5 RZ7 Prairies à foies mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.6 RZ8 Prairies hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.7 RZ9 Ouest du bouclier boréal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.8 RZ10 Prairies boréales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.9 RZ11 Prairies subarctiques : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.10 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.11 RZ13 Prairies de la taja : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.12 RZ14 Cordillère montagnarde : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.13 RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.14 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.15 RZ17 Cordillère de la taja : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.1.16 RZ18 Ouest du bouclier de la taja : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taja (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.1 RZ4 Est du bouclier de la taja : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.2 RZ8 Prairies hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.3 RZ10 Prairies boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.4 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des prairies en zone de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans quelque 30 cellules de tableau; il existe peut être une façon plus efficace de faire savoir que « la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée ».
- E.2.3.5 RZ13 Prairies de la taja : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.6 RZ17 Cordillère de la taja : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.7 RZ18 Ouest du bouclier de la taja : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.8 RZ22 Haut-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- E.2.3.9 RZ23 Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - censées s'être produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1992

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1992

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais ⁽¹⁾ estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1992

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1992

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie (kha)	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾ (kg N-N ₂ O/ha)	N ₂ O (Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	436.04	0.21	0.15
B. Terres en culture	436.04	0.21	0.15
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	436.04	0.21	0.15
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	436.04	0.21	0.15
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	129.48	0.30	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	129.48	0.30	0.06
2.2 Prairies converties en terres en culture	306.56	0.18	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	306.56	0.18	0.09
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1992

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	536,034.00	0.13	246.42
B. Terres en culture^{(6), (7)}	536,034.00	0.13	246.42
Calcaire CaCO ₃	254,017.00	0.12	111.77
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	282,017.00	0.13	134.65
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C 5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIERIE
Combustion de la biomasse⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽²⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Catégorie d'affectation des terres⁽³⁾	superficie brûlée	ha	128,768.31	128.28	0.49	0.02	16,775.75	62.76	2.59
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	94,904.60	128.82	0.47	0.02	12,225.90	44.91	1.89
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	94,904.60	128.82	0.47	0.02	12,225.90	44.91	1.89
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	94.90	128.82	0.47	0.02	12,225.90	44.91	1.89
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	24,308.48	137.27	0.52	0.02	3,336.87	12.54	0.52
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	24,308.48	137.27	0.52	0.02	3,336.87	12.54	0.52
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	24.31	137.27	0.52	0.02	3,336.87	12.54	0.52
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	24,308.48	137.27	0.52	0.02	3,336.87	12.54	0.52
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	24.31	137.27	0.52	0.02	3,336.87	12.54	0.52
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	1,564.91	144.67	0.53	0.02	226.40	0.83	0.03
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	1,564.91	144.67	0.53	0.02	226.40	0.83	0.03
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	1.56	144.67	0.53	0.02	226.40	0.83	0.03
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	1,564.91	144.67	0.53	0.02	226.40	0.83	0.03
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	1.56	144.67	0.53	0.02	226.40	0.83	0.03
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	7.99	123.82	0.56	0.02	986.59	4.48	0.15
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

⁽¹⁾ Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

⁽²⁾ Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

⁽³⁾ Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspond aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

⁽⁴⁾ Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent dans les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Le brûlage de la biomasse lignee arienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agricuture.

⁽⁷⁾ Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agricuture).

⁽⁸⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, à telle est leur intention.

⁽⁹⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et des forêts déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité intrasaisonnelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.ED.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C que contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TF/TF/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	260.70	1,102.41	2.26	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,091.59		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	963.17		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	128.43		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	128.43		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.33	1.84	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.33	1.84	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	260.70	0.49	0.42	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS			
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾	
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾		
					(t / t DUS)		(Gg)		
1. Décharges contrôlées	17,429.55	1.00	NE	0.07	SO	963.17		204.78	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)								128.43	PC
Sites d'enfouissement des déchets de bois	3,172.98	0.80	30.00	0.04	SO	128.43			PC

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄) / DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽¹⁾	28,366.74
Population urbaine (en milliers) ⁽²⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	1.92
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.94
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽³⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁴⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁵⁾	PC

⁽¹⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽²⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽³⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,502.04				260.70	0.49	0.42
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	304.44	2,996.31	1.60	0.80	912.18	0.49	0.24
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1), (2)}					260.70	SO, NE	0.18
Incinération des déchets urbains	1,197.60	217.69	NE	0.15	260.70	NE	0.18
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provincial. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne reflèterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1992 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouis en 2002 au Québec et en C.-B.
6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO ₂ : Les émissions de CO ₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO ₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH ₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH ₄ : quantité de CH ₄ récupéré et brûlé par torchage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH ₄ : Le CEI pour le CH ₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH ₄ comme suit : CEI = (émissions CH ₄ + CH ₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS). Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an ⁻¹ ; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH ₄ /tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO ₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume I, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées ; Tableau 2.2-1. Les émissions de N ₂ O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N ₂ O par Gg de déchets (secs) ; Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C. Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH ₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.
6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1992

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)			CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
						Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées						NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO		PC		NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE		NE		NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales						10.33	NE	1.84
a. Eaux usées	SO		SO		IA	10.33	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE		NE		NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾						PC	PC	PC
Autre (non précisé)						PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC		PC		PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾			PC		PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)	N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	28,366.74	25.83	0.16	0.01	1.84

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résidentielles ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :	
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN. 	
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.	
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.	
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.	
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.	
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.	
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.	

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,220,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	87.84	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	182,800,000.00	4.30
Pâtes et papiers	2,099,700,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	2,800,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	196,100,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	40,700,000.00	1.00
Textile total	47,900,000.00	0.90
Produits en plastique	6,000,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	72.62	NE
Anaérobie	SO	NE	27.38	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	312,029.68	4,142.83	147.89	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,556.82	0.18	0.18	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	433,864.74	1,937.85	28.22							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	455,689.11												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	421,640.46	208.24	28.11							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	152,265.84	78.87	2.97							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	57,648.20	2.76	1.71							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	140,620.72	31.84	21.18							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	71,105.70	94.76	2.27							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	12,224.28	1,729.62	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	87.35	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	12,224.28	1,642.27	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	31,502.38	SO,NE,PC	35.51	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,556.82	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	7,363.36	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	4,154.40	NE,PC	35.51	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	11,774.54	SO,NE	SO				6,556.82		0.10	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.07	0.07				
G. Autre	8,210.07	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.

R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.45							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,039.81	78.71							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		914.13											
B. Gestion du fumier		125.68	13.61									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	65.10									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -153,598.14	62.76	2.74							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -177,607.32	44.91	1.89							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 11,240.49	12.54	0.66							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 3,944.17	0.83	0.03							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 8,824.53	4.48	0.15							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ NE	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	260.70	1,102.41	2.26							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,091.59								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.33	1.84							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 260.70	0.49	0.42							IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Autres postes ⁽⁸⁾													
Soutes internationales	9,920.90	0.48	0.91							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,748.53	0.21	0.61							IA	IA	IA	IA
Marine	3,172.37	0.27	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO ₂ de la biomasse	45,428.58												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	312,029.68	4,142.83	147.89	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,556.82	0.18	0.18	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	433,864.74	1,937.85	28.22							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	455,689.11												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	421,640.46	208.24	28.11							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	12,224.28	1,729.62	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	31,502.38	SO,NE,PC	35.51	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,556.82	0.18	0.18	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.45							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,039.81	78.71							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-153,598.14	62.76	2.74							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	260.70	1,102.41	2.26							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	9,920.90	0.48	0.91							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,748.53	0.21	0.61							IA	IA	IA	IA
Marine	3,172.37	0.27	0.30							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,428.58												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	312,029.68	86,999.48	45,844.47	SO,PC	6,556.82	4,213.90	455,644.36
1. Énergie	433,864.74	40,694.88	8,747.27				483,306.89
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	421,640.46	4,372.95	8,715.59				434,729.00
1. Industries énergétiques	152,265.84	1,656.31	919.42				154,841.58
2. Industries manufacturières et construction	57,648.20	58.05	529.13				58,235.38
3. Transport	140,620.72	668.55	6,564.82				147,854.09
4. Autres secteurs	71,105.70	1,990.03	702.22				73,797.95
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	12,224.28	36,321.93	31.68				48,577.89
1. Combustibles solides	SO,NE	1,834.35	SO,NE,PC				1,834.35
2. Pétrole et gaz naturel	12,224.28	34,487.58	31.68				46,743.54
2. Procédés industriels	31,502.38	SO,NE,PC	11,007.52	SO,PC	6,556.82	4,213.90	53,280.62
A. Produits minéraux	7,363.36	SO	SO				7,363.36
B. Industrie chimique	4,154.40	NE,PC	11,007.52	PC	PC	PC	15,161.93
C. Production de métal	11,774.54	SO,NE	SO	SO	6,556.82	2,463.98	20,795.34
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				SO,PC	SO,NE,PC	1,749.92	1,749.92
G. Autre	8,210.07	NE	NE	SO	SO	SO	8,210.07
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		138.79				138.79
4. Agriculture		21,835.92	24,400.06				46,235.98
A. Fermentation entérique		19,196.69					19,196.69
B. Gestion du fumier		2,639.23	4,219.51				6,858.74
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	20,180.55				20,180.55
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-153,598.14	1,318.01	849.28				-151,430.85
A. Terres forestières	-177,607.32	943.04	585.73				-176,078.56
B. Terres en culture	11,240.49	263.44	205.32				11,709.25
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	3,944.17	17.49	10.85				3,972.50
E. Établissements	8,824.53	94.04	47.38				8,965.95
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	NE	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	260.70	23,150.67	701.56				24,112.93
A. Enfouissement des déchets solides	SO	22,923.48					22,923.48
B. Épuration des eaux		216.96	571.11				788.07
C. Incinération des déchets	260.70	10.23	130.45				401.38
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	9,920.90	10.01	281.30				10,212.22
Aviation	6,748.53	4.45	188.69				6,941.67
Marine	3,172.37	5.57	92.61				3,270.55
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,428.58						45,428.58
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							607,075.21
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							455,644.36

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L' Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	SO	SO	PP	AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆											N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC) **N1a, N1b, N1c** (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement) **C** (CORINAIR)
MR (méthode de référence) **N2** (niveau 2 du GIEC) **PP** (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1) **N3** (niveau 3 du GIEC) **AU** (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC) **PP** (propre au pays) **AU** (autre)
C (CORINAIR) **PU** (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : À noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	301,054.51	312,029.68	10,975.17	3.65	1.81	2.41	88,637.80	86,999.48	-1,638.32	-1.85	-0.27	-0.36	45,506.22	45,844.47	338.26	0.74	0.06	0.07
1. Énergie	434,435.22	433,864.74	-570.48	-0.13	-0.09	-0.13	41,069.29	40,694.88	-374.42	-0.91	-0.06	-0.08	9,170.44	8,747.27	-423.17	-4.61	-0.07	-0.09
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	423,194.61	421,640.46	-1,554.15	-0.37	-0.26	-0.34	4,388.97	4,372.95	-16.02	-0.37	0.00	0.00	9,139.39	8,715.59	-423.80	-4.64	-0.07	-0.09
I.A.1. Industries énergétiques	153,681.55	152,265.84	-1,415.70	-0.92	-0.23	-0.31	1,676.85	1,656.31	-20.53	-1.22	0.00	0.00	943.76	919.42	-24.34	-2.58	0.00	-0.01
I.A.2. Industries manufacturières et construction	57,809.33	57,648.20	-161.13	-0.28	-0.03	-0.04	58.02	58.05	0.03	0.05	0.00	0.00	531.88	529.13	-2.75	-0.52	0.00	0.00
I.A.3. Transport	140,612.81	140,620.72	7.92	0.01	0.00	0.00	664.10	668.55	4.45	0.67	0.00	0.00	6,961.52	6,564.82	-396.70	-5.70	-0.07	-0.09
I.A.4. Autres secteurs	71,090.92	71,105.70	14.77	0.02	0.00	0.00	1,990.00	1,990.03	0.03	0.00	0.00	0.00	702.22	702.22	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	11,240.61	12,224.28	983.67	8.75	0.16	0.22	36,680.32	36,321.93	-358.39	-0.98	-0.06	-0.08	31.05	31.68	0.63	2.03	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,834.35	1,834.35					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	11,240.61	12,224.28	983.67	8.75	0.16	0.22	34,845.97	34,487.58	-358.39	-1.03	-0.06	-0.08	31.05	31.68	0.63	2.03	0.00	0.00
2. Procédés industriels	31,548.98	31,502.38	-46.60	-0.15	-0.01	-0.01	SO,NE,PC	SO,NE,PC					10,726.94	11,007.52	280.58	2.62	0.05	0.06
2.A. Produits minéraux	7,362.40	7,363.36	0.96	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	4,151.98	4,154.40	2.42	0.06	0.00	0.00	NE,PC	NE,PC					10,726.94	11,007.52	280.58	2.62	0.05	0.06
2.C. Production de métal	11,772.61	11,774.54	1.94	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,261.99	8,210.07	-51.92	-0.63	-0.01	-0.01	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											427.37	138.79	-288.59	-67.53	-0.05	-0.06
4. Agriculture							21,864.33	21,835.92	-28.41	-0.13	0.00	-0.01	23,384.43	24,400.06	1,015.63	4.34	0.17	0.22
4.A. Fermentation entérique							19,224.10	19,196.69	-27.42	-0.14								
4.B. Gestion du fumier							2,640.23	2,639.23	-1.00	-0.04	0.00	0.00	4,223.43	4,219.51	-3.92	-0.09	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					19,161.00	20,180.55	1,019.55	5.32	0.17	0.22
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-165,190.42	-153,598.14	11,592.28	-7.02		2.54	1,204.96	1,318.01	113.05		0.02	0.02	778.88	849.28	71.40	9.04	0.01	0.02
5.A. Terres forestières	-187,489.31	-177,607.32	9,881.98	-5.27	1.63	2.17	991.08	943.04	-48.05	-4.85	-0.01	-0.01	615.35	585.73	-29.62	-4.81	0.00	-0.01
5.B. Terres en culture	11,093.48	11,240.49	147.01	1.33	0.02	0.03	156.44	263.44	107.01	68.40	0.02	0.02	130.41	205.32	74.91	57.45	0.01	0.02
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	3,420.17	3,944.17	524.00	15.32	0.09	0.12	1.78	17.49	15.71	882.92	0.00	0.00	0.99	10.85	9.86	998.14	0.00	0.00
5.E. Établissements	7,785.25	8,824.53	1,039.28	13.35	0.17	0.23	55.66	94.04	38.39	68.97	0.01	0.01	32.13	47.38	15.25	47.45	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	NE	NE					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	260.72	260.70	-0.02	-0.01	0.00	0.00	24,499.21	23,150.67	-1,348.54	-5.50	-0.22	-0.30	1,018.16	701.56	-316.60	-31.10	-0.05	-0.07
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					24,272.60	22,923.48	-1,349.11	-5.56								
6.B. Épuration des eaux							216.39	216.96	0.57	0.26	0.00	0.00	887.71	571.11	-316.60	-35.66	-0.05	-0.07
6.C. Incinération des déchets	260.72	260.70	-0.02	-0.01	0.00	0.00	10.23	10.23					130.45	130.45				
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Autres postes																		
Soutes internationales	9,928.71	9,920.90	-7.81	-0.08	0.00	0.00	10.42	10.01	-0.41	-3.94	0.00	0.00	291.23	281.30	-9.92	-3.41	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,428.47	45,428.58	0.11	0.00	0.00											-0.08	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	SO,PC	SO,PC					6,556.82	6,556.82					4,228.32	4,213.90	-14.42	-0.34	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							6,556.82	6,556.82										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,NE,PC	SO,NE,PC				
2.G. Autre	SO	SO											SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF₆	PC	PC					NE,PC	NE,PC					1,769.29	1,769.29	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	445,983.66	455,644.36	9,660.70	2.17	445,983.66
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	609,190.24	607,075.21	-2,115.04	-0.35	609,190.24

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Cas documentaire :																		
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.																		
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.																		
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le calcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.																		
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(a) RECALCULS – DONNÉES RECALCULÉES CANADA																		
Feuille 2 de 2; Année des recalculs : 1992																		
2005																		
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O																		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																		
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)																		
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,70 0,53 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0																		
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0																		
6.B. Épuration des eaux 364, 77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0																		
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 -54,95 54,92 -0,02 0,04 0																		
6.D. Autre SO SO SO SO SO SO																		
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO SO																		
Autres postes :																		
Soutes internationales 3 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0																		
Opérations multilatérales IA IA IA IA IA IA																		
Émissions de CO ₂ de la biomasse																		
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆																		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																		
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)																		
Total des émissions réelles SO, PC SO, PC 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32																		
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30																		
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC																		
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC SO, PC SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE 1 734,70 1 734,70 100 0,29																		
2.G. Autre PC PC PC PC PC PC																		
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC PC SO, NE, PC																		
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)																		
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)																		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,30 456 089,42 -10 918,08 2,34																		
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 409 467,74 405 603,78 -3 863,96 0,65																		
⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).																		
⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.																		
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.																		
⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO ₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.																		
⁽⁴⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .																		

5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(a) RECALCULATION - RECALCULATED DATA	CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992	
2005	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,70 0,53 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0	
6.B. Épuration des eaux 364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0	
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 54,95 54,92 -0,02 0,04 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32	
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30	
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 734,70 1 734,70 100 0,29	
2.G. Autre PC PC PC	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 409 667,74 405 683,76 -3 983,98 0,65	
1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).	
2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :	
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES	CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992	
2005	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,70 0,53 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0	
6.B. Épuration des eaux 364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0	
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 54,95 54,92 -0,02 0,04 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32	
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30	
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 734,70 1 734,70 100 0,29	
2.G. Autre PC PC PC	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34	
Total des émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 409 667,74 405 683,76 -3 983,98 0,65	
1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).	
2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :	
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES	CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992	
2005	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,70 0,53 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0	
6.B. Épuration des eaux 364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0	
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 54,95 54,92 -0,02 0,04 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆	

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32	
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30	
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷	
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ 1 734,70 1 734,70 100 0,29	
2.G. Autre PC ⁷ PC ⁷ PC ⁷	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 609 667,74 605 683,76 -3 983,98 0,65	
(1) Estimer le pourcentage de changement de nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).	
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA	
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992	
2003.00	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,03 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0	
6.B. Épuration des eaux 364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0	
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 54,95 54,92 -0,02 0,04 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32	
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30	
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷	
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ 1 734,70 1 734,70 100 0,29	
2.G. Autre PC ⁷ PC ⁷ PC ⁷	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 609 667,74 605 683,76 -3 983,98 0,65	
(1) Estimer le pourcentage de changement de nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).	
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	
Recalculs/1992 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA	
(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992	
2003	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 19 955,17 19 955,03 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO ₂ NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0	
6.B. Épuration des eaux 364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0	
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,30 77,78 0,15 10,23 10,23 54,95 54,92 -0,02 0,04 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes :	
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ equivalent (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32	
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30	
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷	
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷ SO ₂ NE ₂ 1 734,70 1 734,70 100 0,29	
2.G. Autre PC ⁷ PC ⁷ PC ⁷	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ SO ₂ PC SO ₂ PC ⁷ PC SO ₂ NE ₂ PC ⁷	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différent(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 609 667,74 605 683,76 -3 983,98 0,65	
(1) Estimer le pourcentage de changement de nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).	
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATC/ATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.	
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.	
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
(5) L'information congnée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATC/ATF.	
Case documentaire	
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.	

Recalculs/1992 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA									
Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1992									
2005									
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ A EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)									
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)									
6. Déchets 1 172,91 260,61 -912,50 77,78 0,15 19 955,17 19 955,70 0,53 0 0 942,96 942,63 -0,33 0,04 0									
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 19 580,17 19 580,84 0,67 0 0									
6.B. Émission des eaux -364,77 364,63 -0,14 0,04 0 888,02 887,71 -0,31 0,03 0									
6.C. Incinération des déchets 1 172,91 260,61 -912,50 77,78 0,15 10,23 10,23 34,95 54,92 -0,02 0,04 0									
6.D. Autre SO SO SO SO SO									
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire L.A) SO SO SO SO SO									
Autres postes :									
Sources internationales 5 866,78 9 929,02 4 062,24 69,24 0,67 7,75 7,78 0,03 0,37 0 167,77 151,77 -16 9,53 0									
Opérations multilatérales IA IA IA									
Émissions de CO ₂ de la biomasse									
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)									
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)									
Total des émissions réelles SO, PC SO, PC 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30 2 172,51 4 135,69 1 963,18 90,36 0,32									
2.C.3. Production d'aluminium 7 794,75 5 956,64 -1 838,12 23,58 0,30									
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC									
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ , SO, PC SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE 1 734,70 1 734,70 100 0,29									
2.G. Autre PC PC PC									
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ , SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC PC SO, NE, PC									
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)									
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ , avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 467 007,50 456 089,42 -10 918,08 2,34									
Total des émissions d'équivalents CO ₂ , sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie (6) 609 667,74 605 683,76 -3 983,98 0,65									
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).									
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :									
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.									
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.									
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .									
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.									
Case documentaire									
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.									

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Première de 2 parties)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :				RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., remanements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)	
1.C1 Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1 Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1 Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.			
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Carburacteur (kérosène)	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Essence	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Essence	CH ₄			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.A Aviation \ Essence	N ₂ O			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CO ₂			Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Gaz/Carburant diesel	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C1.B Marine \ Mazout résiduaire	N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisés. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.			
1.C3 Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode révisée (transport)			Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol ainsi que les chapitres 3 et 9.		
2 Procédés industriels	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	N ₂ O					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2 Procédés industriels	SF ₆					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A Produits minéraux	CO ₂					Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.	
2.A.1 Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission du clinker a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO ₂ /t clinker.				
2.A.2 Production de chaux	CO ₂			Autres précisions dans les données sur les activités.			
2.A.3 Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres arrondis. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite reflètent également ce changement.			
2.B Industrie chimique	CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	Récupération/CO ₂					Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.	
2.B Industrie chimique	N ₂ O					Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.	
2.B.1 Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).			
2.B.1 Production d'ammoniac	Récupération/CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).			
2.B.2 Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients implicites ont été utilisés.	Certaines données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des intéressés.			
2.C Production de métaux	CO ₂					Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie	
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	
2.C Production de métaux	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	
2.C.1.1 Acier	CO ₂		Changement de CE : de 4,58 kg de CO ₂ /t acier à 5 kg.				
2.C.1.2 Saumon de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.			
2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF ₆					Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2	
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium	SF ₆					Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.	
2.C.4.2 Fonderies de magnésium	SF ₆					Correction d'une erreur de transcription	
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs	
2.F Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆					Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs	
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée					
2.G Autre (préciser)	CO ₂					Voir les explications pour 2.G Autre non précisé	
2.G Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.		Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont une incidence sur " Autre et indifférencié ".	
3 Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O					Voir les explications pour 3.D Autre	
3.D.1 N ₂ O comme anesthésique	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)					
3.D.5 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	N ₂ O	Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)					
4 Agriculture	CH ₄			Révision des populations animales			
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de P/PE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier			
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des populations animales			
4.A Fermentation entérique \ Buffles	CH ₄			Révision de la population animale			

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Première de 2 parties)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾		
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier \ Baffles	CH ₄			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier \ Entreposage des fumiers solides et parcs d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D Sols agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Engrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.1. Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de P/PE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) \ 4.D.1.6.3. Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2 Fumier dans les prairies, les parcours et les enclos	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.2 Lixiviation et ruissellement d'azote	N ₂ O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F Brilage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Remplacer « NE » par « PC ».				
4.F.2.3 Fèves de soja	N ₂ O	Remplacer « NE » par « PC ».				
5 ATC/ATF	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATC/ATF	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATC/ATF	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CH ₄					
5.A Terres forestières	N ₂ O					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZA Est du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZA Est du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZA Est du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZA Est du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZA Est du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouclier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouclier boreal est	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ5 Bouclier boreal est	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines hudsoniennes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines hudsoniennes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ8 Plaines hudsoniennes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation \ Variations du stock de carbone \ RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
 (Première de 2 pages)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ12 Prairies semi-arides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ13 Plaines de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ13 Plaines de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ13 Plaines de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ14 Cordillère montagneuse	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ14 Cordillère montagneuse	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ14 Cordillère montagneuse	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ15 Mer du Pacifique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ15 Mer du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ15 Mer du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ17 Cordillère de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ18 Oaïsi du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ18 Oaïsi du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement \ RZ18 Oaïsi du bouclier de la taïga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ1 Est du bouclier de la taïga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ5 Est du bouclier boréal	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ5 Est du bouclier boréal	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ5 Mer de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ6 Mer de l'Atlantique	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ6 Mer de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ6 Mer de l'Atlantique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ8 Prairies hudsoniennes	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement \ RZ9 Bouclier boréal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

E.C. Production d'aluminium	7 794,75	5 956,64	-1 838,12	23,58	0,30															
E.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC		
E.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	1 734,70	1 734,70	100	0,29	
E.G. Autre	PC	PC	PC																	
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)																				
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)																				
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6)	467 007,50	456 089,42	-10 918,08	2,34																
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'allocation des terres et sans la foresterie (6)	609 667,74	605 683,76	-3 983,98	0,65																
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).																				
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :																				
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.																				
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.																				
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .																				
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATE.																				
Cas documentaire																				
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.																				
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.																				
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.																				
Recalcul(1992 - TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA																				
Année des recalculs	1992																			
3005																				
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	CO ₂	CH ₄	N ₂ O																	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																	
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)																				
A. Déchets	1 172,91	260,61	-912,30	77,78	0,15	19 955,17	19 955,70	0,53	0	942,96	942,63	-0,33	0,04							
B. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE	19 580,17	19 580,84	0,67	0																
B.E. Epuration des eaux	364,77	364,63	-0,14	0,04	0	880,82	881,71	0,89	0,10											
B.C. Incinération des déchets	1 172,91	260,61	-912,30	77,78	0,15	10,23	10,23	0	0	54,95	54,92	-0,02	0,04							
B.D. Autre	SO	SO	SO	SO																
T. Autre (tel que précisé dans le Sommaire I.A)	SO	SO	SO	SO																
Autres postes																				
Soutes internationales	5 866,78	9 929,02	4 062,24	69,24	0,67	7,78	0,03	0,37	0	167,77	151,77	-16	9,53							
Opérations multilatérales	IA	IA	IA																	
Emissions de CO ₂ de la biomasse																				
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	HFC	HFP	SF ₆																	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																	
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)																				
Total des émissions réelles	SO	PC	SO	PC	7 794,75	5 956,64	-1 838,12	23,58	0,30	2 172,51	4 135,69	1 963,18	90,36	0,32						
E.C. Production d'aluminium	7 794,75	5 956,64	-1 838,12	23,58	0,30															
E.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
E.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	1 734,70	1 734,70	100	0,29	
E.G. Autre	PC	PC	PC																	
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)																				
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)																				
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6)	467 007,50	456 089,42	-10 918,08	2,34																
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'allocation des terres et sans la foresterie (6)	609 667,74	605 683,76	-3 983,98	0,65																
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).																				
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :																				
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.																				
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.																				
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .																				
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATE.																				
Cas documentaire																				
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.																				
Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.																				
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.																				
Recalcul(1992 - TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA																				
Année des recalculs	1992																			
3005																				
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	CO ₂	CH ₄	N ₂ O																	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																	
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)																				
A. Déchets	1 172,91	260,61	-912,30	77,78	0,15	19 955,17	19 955,70	0,53	0	942,96	942,63	-0,33	0,04							
B. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE	19 580,17	19 580,84	0,67	0																
B.E. Epuration des eaux	364,77	364,63	-0,14	0,04	0	880,82	881,71	0,89	0,10											
B.C. Incinération des déchets	1 172,91	260,61	-912,30	77,78	0,15	10,23	10,23	0	0	54,95	54,92	-0,02	0,04							
B.D. Autre	SO	SO	SO	SO																
T. Autre (tel que précisé dans le Sommaire I.A)	SO	SO	SO	SO																
Autres postes																				
Soutes internationales	5 866,78	9 929,02	4 062,24	69,24	0,67	7,78	0,03	0,37	0	167,77	151,77	-16	9,53							
Opérations multilatérales	IA	IA	IA																	
Emissions de CO ₂ de la biomasse																				
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	HFC	HFP	SF ₆																	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	Impact des recalculs sur les émissions totales (2)																	
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)																				
Total des émissions réelles	SO	PC	SO	PC	7 794,75	5 956,64	-1 838,12	23,58	0,30	2 172,51	4 135,69	1 963,18	90,36	0,32						
E.C. Production d'aluminium	7 794,75	5 956,64	-1 838,12	23,58	0,30															
E.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
E.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	PC	SO	NE	1 734,70	1 734,70	100	0,29	
E.G. Autre	PC	PC	PC																	
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Emissions verticales de la consommation de HFC/HFP et SF ₆	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC	SO	PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)																				
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)																				
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6)	467 007,50	456 089,42	-10 918,08	2,34																
Total des émissions d'équivalents CO ₂ sans changements d'allocation des terres et sans la foresterie (6)	609 667,74	605 683,76	-3 983,98	0,65																
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).																				
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATE. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :																				
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.																				
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.																				
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .																				
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATE.																				
Cas documentaire																				
Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.																				

TABLEAU 9(a) - DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Sources et puits non déclarés (NE) ⁽³⁾	Explication
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ4 Est du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ5 Est du bouclier boréal		
Carbone	5 ATCATH	RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5 ATCATH	RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5 ATCATH	RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5 ATCATH	RZ9 Bouclier boréal ouest		
Carbone	5 ATCATH	RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5 ATCATH	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5 ATCATH	RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ14 Cordillère montagnarde		
Carbone	5 ATCATH	RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5 ATCATH	RZ16 Cordillère boréale		
Carbone	5 ATCATH	RZ17 Cordillère de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH	RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ4 Est du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ5 Est du bouclier boréal		
Carbone	5 ATCATH	RZ6 Maritime de l'Atlantique		
Carbone	5 ATCATH	RZ7 Prairies à forêts mixtes		
Carbone	5 ATCATH	RZ8 Prairies hudsoniennes		
Carbone	5 ATCATH	RZ9 Bouclier boréal ouest		
Carbone	5 ATCATH	RZ10 Prairies boréales		
Carbone	5 ATCATH	RZ11 Prairies subhumides		
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		
Carbone	5 ATCATH	RZ13 Prairies de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ14 Cordillère montagnarde		
Carbone	5 ATCATH	RZ15 Maritime du Pacifique		
Carbone	5 ATCATH	RZ16 Cordillère boréale		
Carbone	5 ATCATH	RZ17 Cordillère de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH	RZ15 Maritime du Pacifique		La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées		Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATH	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation		Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies		Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculés (NE).
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides		Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides		Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATH	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation		
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement		Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATH	RZ12 Prairies semi-arides		Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATH	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga		
Carbone	5 ATCATH	RZ4 Est du bouclier de la taïga		

Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisés)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CO ₂	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.

CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation NE (non calculé).

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épurateur des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)
(Feuille 1 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	433,864.74	1.29
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	421,640.46	0.92
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	152,265.84	5.57
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	57,648.20	-7.32
3. Transport	141,937.54	137,159.20	140,620.72	-9.93
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	71,105.70	2.42
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	12,224.28	15.77
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	12,224.28	15.77
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	31,502.38	3.99
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	7,363.36	-11.04
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	4,154.40	5.88
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	11,774.54	20.46
D. Autre production	SO	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	8,317.14	8,728.25	8,210.07	-1.29
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture				
A. Fermentation entérique				
B. Gestion du fumier				
C. Riziculture				
D. Sols agricoles				
E. Feux de savane dirigés				
F. Résidus agricoles du brûlage des champs				
G. Autre				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-153,598.14	20.18
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-177,607.32	14.16
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	11,240.49	-19.20
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	3,944.17	-17.75
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	8,824.53	-2.63
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	260.70	-2.49
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées				
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	260.70	-2.49
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	312,029.68	-5.76
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	465,627.82	1.46
Autres postes :				
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	9,920.90	0.12
Aviation	6,921.48	6,231.10	6,748.53	-2.50
Marine	2,987.26	3,089.81	3,172.37	6.20
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	45,428.58	2.10

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	1,937.85	11.33
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	208.24	-2.57
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	78.87	-0.24
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	2.76	-1.99
3. Transport	31.02	29.79	31.84	2.64
4. Autres secteurs	100.83	95.48	94.76	-6.02
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	1,729.62	13.28
1. Combustibles solides	91.16	99.35	87.35	-4.18
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	1,642.27	14.39
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production				
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits				
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1,039.81	4.09
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	914.13	4.38
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	125.68	2.02
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	62.76	-58.36
A. Terres forestières	130.22	215.22	44.91	-65.52
B. Terres en culture	15.58	13.59	12.54	-19.50
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	0.83	134.97
E. Établissements	4.57	4.89	4.48	-2.09
F. Autres terres	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	1,102.41	4.28
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	1,091.59	4.35
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	10.33	-3.01
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	0.49	11.17
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4,142.83	4.95
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	4,080.07	7.46
Autres postes :				
Soutes internationales	0.46	0.45	0.48	3.46
Aviation	0.22	0.20	0.21	-2.52
Marine	0.24	0.26	0.27	8.79
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1992

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	28.22	3.29
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	28.11	3.30
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	2.97	4.00
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	1.71	-1.54
3. Transport	20.37	20.57	21.18	3.97
4. Autres secteurs	2.26	2.23	2.27	0.12
5. Autre	SO	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	0.10	0.88
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	0.10	0.88
2. Procédés industriels	37.84	35.67	35.51	-6.16
A. Produits minéraux	SO	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	35.51	-6.16
C. Production de métaux	SO	SO	SO	0.00
D. Autre production				
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆				
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	0.45	-20.66
4. Agriculture	79.80	77.81	78.71	-1.37
A. Fermentation entérique				
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	13.61	3.68
C. Riziculture				
D. Sols agricoles	66.68	64.56	65.10	-2.37
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	2.74	-57.50
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	1.89	-65.52
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	0.66	-16.91
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	0.03	135.29
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	0.15	-1.43
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	2.26	3.50
A. Enfouissement des déchets solides				
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	1.84	3.15
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	0.42	5.04
D. Autre	SO	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	147.89	-4.07
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	145.15	-1.74
Autres postes :				
Soutes internationales	0.97	0.88	0.91	-6.23
Aviation	0.62	0.56	0.61	-2.50
Marine	0.34	0.32	0.30	-13.01
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1992
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6,556.82	0.28
CF ₄	0.91	0.96	0.91	0.28
C ₂ F ₆	0.07	0.08	0.07	0.28
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	4,213.90	-15.33
SF ₆	0.21	0.23	0.18	-15.33

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1992
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	312,029.68	-5.76
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	465,627.82	1.46
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	86,999.48	4.95
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	85,681.47	7.46
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	45,844.47	-4.07
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	44,995.20	-1.74
HFC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6,556.82	0.28
SF ₆	4,976.75	5,530.29	4,213.90	-15.33
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	-3.73
Total (à l'exclusion de l'ATCATF)^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	607,075.21	1.87

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1992	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	483,306.89	2.10
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	53,280.62	-0.48
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	138.79	-20.66
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	46,235.98	1.13
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-151,430.85	23.47
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	24,112.93	4.18
7. Autre	SO	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	455,644.36	-3.73

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1991

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	419,256.74	1,794.34	27.42	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	408,239.01	202.36	27.32	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	143,844.76	74.32	2.81	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	96,012.63	1.71	1.77	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,041.85	IA,SO	0.35	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	32,790.29	72.60	0.70	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	58,399.23	2.78	1.71	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,384.23	0.26	0.20	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	2,558.27	0.06	0.04	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	7,432.89	0.15	0.13	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	12,690.91	1.72	0.78	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	29,332.94	0.59	0.56	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	5,031.80	0.11	0.10	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,169.77	0.06	0.03	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	19,513.88	0.40	0.37	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,617.49	0.03	0.05	IA	IA	IA	IA
3. Transport	137,159.20	29.79	20.57	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	5,508.29	0.44	0.50	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	95,301.46	14.09	11.29	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	5,848.83	0.31	2.36	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,928.10	0.35	1.07	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	25,572.52	14.59	5.36	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	25,572.52	14.59	5.36	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	68,835.82	95.48	2.23	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	26,286.24	0.49	0.51	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	39,806.98	94.95	1.66	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,742.60	0.04	0.06	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	11,017.72	1,591.98	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	99.35	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	99.35	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	11,017.72	1,492.63	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	100.50	200.50	0.10	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	23.61	636.05				IA	IA
c. Évacuation et torchage	10,893.62	656.08	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	6,679.19	653.55				IA	IA
Torchage	4,214.43	2.53	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	9,320.91	0.45	0.88	IA	IA	IA	IA
Aviation	6,231.10	0.20	0.56	IA	IA	IA	IA
Marine	3,089.81	0.26	0.32	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,309.61						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO ₂ et de CH ₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH ₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.
1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1991 : Il n'y a pas de récupération de CH ₄ .
1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	6,893,843.59	VCB				408,239.01	202.36	27.32
Combustibles liquides	2,429,670.77	VCB	70.07	8.92	8.70	170,238.51	21.67	21.13
Combustibles solides	1,161,786.80	VCB	81.03	1.44	1.35	94,135.19	1.67	1.57
Combustibles gazeux	2,804,323.34	VCB	51.30	29.85	1.08	143,865.32	83.72	3.02
Biomasse	498,062.67	VCB	90.97	191.33	3.22 ⁽³⁾		95.29	1.60
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	1,972,654.29	VCB				143,844.76	74.32	2.81
Combustibles liquides	188,847.45	VCB	73.41	0.82	2.57	13,863.76	0.15	0.48
Combustibles solides	996,925.47	VCB	89.30	1.09	1.46	89,025.15	1.09	1.45
Combustibles gazeux	786,881.37	VCB	52.05	92.86	1.11	40,955.85	73.07	0.87
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,129,305.89	VCB				96,012.63	1.71	1.77
Combustibles liquides	131,620.55	VCB	73.60	1.17	2.07	9,687.66	0.15	0.27
Combustibles solides	918,565.40	VCB	89.65	1.06	1.53	82,346.82	0.98	1.41
Combustibles gazeux	79,119.95	VCB	50.28	7.38	1.11	3,978.15	0.58	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	325,475.34	VCB				15,041.85	IA,SO	0.35
Combustibles liquides	57,226.90	VCB	72.97	IA	3.71	4,176.10	IA	0.21
Combustibles solides	37,670.68	VCB	84.67	IA	0.57	3,189.56	IA	0.02
Combustibles gazeux	230,577.76	VCB	33.29	IA	0.49	7,676.19	IA	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	517,873.06	VCB				32,790.29	72.60	0.70
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	40,689.39	VCB	85.74	2.78	0.58	3,488.78	0.11	0.02
Combustibles gazeux	477,183.67	VCB	61.41	151.91	1.41	29,301.51	72.49	0.67
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	(Gg)
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,511,118.19	VCB				58,399.23	2.78	1.71
Combustibles liquides	146,375.60	VCB	73.71	2.71	1.49	10,789.98	0.40	0.22
Combustibles solides	162,667.73	VCB	30.24	1.16	0.69	4,919.84	0.19	0.11
Combustibles gazeux	827,648.86	VCB	51.58	1.01	1.01	42,689.42	0.84	0.83
Biomasse	374,426.00	VCB	94.62	3.62	1.45 ⁽³⁾	35,428.18	1.36	0.54
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	204,721.26	VCB				6,384.23	0.26	0.20
Combustibles liquides	9,189.78	VCB	73.81	2.88	1.53	678.28	0.03	0.01
Combustibles solides	103,597.35	VCB	0.07	1.04	0.69	7.21	0.11	0.07
Combustibles gazeux	91,934.13	VCB	61.99	1.21	1.21	5,698.74	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	39,965.84	VCB				2,558.27	0.06	0.04
Combustibles liquides	8,240.76	VCB	73.78	2.79	1.51	608.00	0.02	0.01
Combustibles solides	12,762.00	VCB	78.54	1.25	0.68	1,002.37	0.02	0.01
Combustibles gazeux	18,963.08	VCB	49.99	0.98	0.87	947.90	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	146,495.35	VCB				7,432.89	0.15	0.13
Combustibles liquides	3,916.28	VCB	73.81	2.88	1.53	289.05	0.01	0.01
Combustibles solides	483.45	VCB	84.67	2.70	0.57	40.93	0.00	0.00
Combustibles gazeux	142,095.62	VCB	49.99	0.98	0.87	7,102.90	0.14	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	585,748.21	VCB				12,690.91	1.72	0.78
Combustibles liquides	83,156.33	VCB	73.80	2.86	1.53	6,137.16	0.24	0.13
Combustibles solides	3,654.61	VCB	90.25	1.32	0.88	329.83	0.00	0.00
Combustibles gazeux	124,511.27	VCB	49.99	0.98	0.87	6,223.92	0.12	0.11
Biomasse	374,426.00	VCB	94.62	3.62	1.45 ⁽³⁾	35,428.18	1.36	0.54
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	534,187.53	VCB				29,332.94	0.59	0.56
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	17,915.82	VCB	73.49	2.33	1.39	1,316.70	0.04	0.02
Combustibles solides	6,379.33	VCB	85.31	1.34	0.67	544.20	0.01	0.00
Combustibles gazeux	62,358.19	VCB	50.85	0.97	1.19	3,170.89	0.06	0.07
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	1,748.86	VCB	73.81	2.88	1.53	129.08	0.01	0.00
Combustibles solides	28,417.10	VCB	83.18	1.33	0.67	2,363.82	0.04	0.02
Combustibles gazeux	13,541.02	VCB	49.99	0.98	0.90	676.87	0.01	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	17,741.05	VCB	73.63	2.66	1.47	1,306.20	0.05	0.03
Combustibles solides	7,373.88	VCB	85.64	1.60	0.72	631.47	0.01	0.01
Combustibles gazeux	349,803.46	VCB	50.25	0.98	0.97	17,376.21	0.34	0.34
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	4,466.72	VCB	72.87	0.76	0.90	325.51	0.00	0.00
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	24,442.09	VCB	52.86	0.97	1.96	1,291.98	0.02	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A.3. Transport	2,032,841.74	VCB				137,159.20	29.79	20.57
Combustibles liquides	1,845,632.06	VCB	69.08	11.35	11.01	127,498.77	20.94	20.32
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	186,534.32	VCB	51.79	47.33	1.28	9,660.43	8.83	0.24
Biomasse	675.36	VCB	61.77	23.36	13.73	41.72	0.02	0.01
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	78,599.17	VCB				5,508.29	0.44	0.50
Essence d'aviation	4,177.23	VCB	69.51	65.33	6.86	290.36	0.27	0.03
Carburacteur (kérosène)	74,421.94	VCB	70.11	2.20	6.32	5,217.93	0.16	0.47
b. Transport routier	1,394,638.66	VCB				95,301.46	14.09	11.29
Essence	1,054,310.90	VCB	68.09	11.01	10.02	71,788.05	11.61	10.56
Carburant diesel	300,909.11	VCB	70.58	3.55	2.23	21,237.90	1.07	0.67
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles gazeux	38,797.05	VCB	58.65	36.33	1.12	2,275.52	1.41	0.04
Biomasse	621.60	VCB	61.77	15.70	14.74 ⁽³⁾	38.40	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
c. Chemins de fer	82,869.07	VCB				5,848.83	0.31	2.36
Combustibles ou carburants liquides	82,869.07	VCB	70.58	3.80	28.49	5,848.83	0.31	2.36
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)	SO	VCB				SO	SO	SO
d. Navigation	68,314.69	VCB				4,928.10	0.35	1.07
Pétrole résiduel (mazout lourd)	32,988.40	VCB	73.81	6.65	1.90	2,434.80	0.22	0.06
Gaz/Carburant diesel	35,326.29	VCB	70.58	3.80	28.49	2,493.30	0.13	1.01
Gaz	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)	SO	VCB				SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	408,420.15	VCB				25,572.52	14.59	5.36
Autre (non précisé)	408,420.15	VCB				25,572.52	14.59	5.36
Combustibles ou carburants liquides	260,629.12	VCB	69.78	27.49	19.80	18,187.61	7.16	5.16
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	147,737.27	VCB	49.99	50.22	1.32	7,384.91	7.42	0.20
Biomasse	53.76	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.32	0.01	0.00
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	
1.A.4. Autres secteurs	1,377,229.36	VCB				68,835.82	95.48	2.23
Combustibles liquides	248,815.66	VCB	72.69	0.71	0.42	18,086.01	0.18	0.11
Combustibles solides	2,193.60	VCB	86.70	180.37	0.90	190.19	0.40	0.00
Combustibles gazeux	1,003,258.79	VCB	50.40	0.98	1.07	50,559.62	0.98	1.08
Biomasse	122,961.31	VCB	80.02	763.84	8.54 ⁽³⁾	9,839.71	93.92	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	490,913.15	VCB				26,286.24	0.49	0.51
Combustibles liquides	69,142.46	VCB	72.78	0.78	0.92	5,031.90	0.05	0.06
Combustibles solides	143.60	VCB	79.32	140.89	0.70	11.39	0.02	0.00
Combustibles gazeux	421,627.09	VCB	50.38	0.98	1.07	21,242.95	0.41	0.45
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	840,318.54	VCB				39,806.98	94.95	1.66
Combustibles liquides	162,250.32	VCB	72.66	0.68	0.17	11,788.39	0.11	0.03
Combustibles solides	2,050.00	VCB	87.22	183.14	0.92	178.80	0.38	0.00
Combustibles gazeux	553,056.91	VCB	50.34	0.98	1.05	27,839.78	0.54	0.58
Biomasse	122,961.31	VCB	80.02	763.84	8.54 ⁽³⁾	9,839.71	93.92	1.05
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	45,997.67	VCB				2,742.60	0.04	0.06
Combustibles liquides	17,422.87	VCB	72.65	0.71	0.84	1,265.72	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	28,574.80	VCB	51.68	0.97	1.54	1,476.88	0.03	0.04
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres f

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB ⁽¹⁾	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)			
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	100.880.20	31.542.27	48.725.50		-12.052.98	95.749.95	38.92	VCB	3.726.588.08	19.00	70.805.17		70.805.17	0.99	257.022.78		
		Orimulsion		PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	17.038.50	116.30	6.712.00		-2.607.70	13.050.50	22.81	VCB	297.626.88	16.17	4.811.76	767.64	4.044.11	1.00	14.754.26		
		Essence	10 ³		657.86	4.671.35	0.04	-1.945.47	-2.068.07	34.66	VCB	-71.670.32	18.54	-1.328.88	SO	-1.328.88	0.99	-4.799.47		
		Carburacteur (kérosène)	10 ³		385.44	543.85	2.443.53	75.16	-2.677.10	36.37	VCB	-97.366.08	19.32	-1.881.12	SO	-1.881.12	0.99	-6.793.98		
		Kérosène – autre	10 ³		340.38	74.65		2.189.72	-1.923.99	37.68	VCB	-72.495.91	18.45	-1.337.56	SO	-1.337.56	0.99	-4.830.81		
		Huile de schiste			PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Gaz/Carburant diesel	10 ³		400.44	5.946.98	229.33	-1.650.20	-4.125.66	38.68	VCB	-159.580.48	19.45	-3.104.26	SO	-3.104.26	0.99	-11.211.57		
		Mazout résiduaire	10 ³		2.905.90	2.408.21	799.92	-554.87	252.64	41.73	VCB	10.542.58	20.18	212.77	SO	212.77	0.99	768.44		
		GPL	10 ³		32.07	31.72		1.088.45	-1.088.10	26.80	VCB	-29.161.25	16.51	-481.59	IA	-481.59	1.00	-1.756.98		
		Ethane			3.50	744.20		-274.30	-466.40	18.36	VCB	-8.563.10	15.61	-133.71	1.396.24	-1.529.94	1.00	-5.581.74		
		Naphte	10 ³		7.34	109.18		-21.29	-80.55	35.17	VCB	-2.832.87	19.33	-54.77	144.20	-198.97	0.99	-722.28		
		Bitume	10 ³		442.11	124.64		100.17	217.30	44.46	VCB	9.661.25	20.90	201.92	2.554.13	-2.352.21	0.99	-8.538.54		
		Lubrifiants	10 ³		100.69	87.74	PC	120.47	-107.52	39.16	VCB	-4.210.39	19.66	-82.79	336.61	-419.40	0.99	-1.522.42		
		Coke de pétrole	10 ³		745.50	7.67		68.78	669.06	43.89	VCB	29.366.47	22.83	670.41	SO	670.41	1.00	2.458.17		
		Alimentation des raffineries	10 ³		61.01	668.13		1.190.30	-1.797.41	35.17	VCB	-63.215.07	19.33	-1.222.24	1.931.49	-3.153.73	0.99	-11.448.06		
		Pétrole – autre	10 ³		2.554.80	1.093.48		5.921.97	-4.460.66	39.82	VCB	-177.623.37	19.84	-3.523.92	72.13	-3.596.05	0.99	-13.053.66		
		Autres comb. fossiles liquides																		
		Gaz de distillation			SO			PC	54.17	-54.17	38.74	VCB	-2.098.43	12.87	-27.00	SO	-27.00	1.00	-98.51	
Totaux – Combustibles fossiles liquides											3.384.967.98		63.524.19	7.202.45	56.321.74		204.645.66			
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		281.75			281.75	27.70	VCB	7.804.44	23.50	183.42	SO	183.42	1.00	672.53			
		Charbon à coke		PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC		
	Comb. secondaires	Autre charbon bitum.	kt	39.910.59	12.285.34	34.103.00	PC	-808.35	18.901.29	29.39	VCB	555.557.87	21.13	11.737.68	SO	11.737.68	1.00	43.038.16		
		Charbon sous-bitum.	kt	22.242.24		0.01	PC	1.26	22.240.97	18.30	VCB	407.009.79	36.09	14.688.89	SO	14.688.89	1.00	53.859.28		
		Lignite	kt	8.981.48		9.59		46.78	8.925.11	15.00	VCB	133.876.66	25.73	3.444.85	SO	3.444.85	0.98	12.378.49		
		Huile de schiste			PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Tourbe			PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Briques de lignite/de tourbe ⁽³⁾			PC	PC	PC	PC	PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		303.88	65.68		5.14	233.07	28.83	VCB	6.719.36	23.46	157.64	SO	157.64	0.99	572.23		
		Autres comb. fossiles solides																		
Totaux – Comb. fossiles solides											1.110.968.12		30.212.48	SO	30.212.48		110.520.70			
Comb. fossiles gazeux		GJ	116.467.36	319.06	47.687.92		-294.47	69.392.97	37.83	VCB	2.625.136.10	13.83	36.317.29	854.88	35.462.42	1.00	129.378.72			
Autres comb. fossiles gazeux																				
Totaux – Comb. fossiles gazeux											2.625.136.10		36.317.29	854.88	35.462.42		129.378.72			
Totaux											7.121.072.20		130.053.97	8.057.32	121.996.64		444.545.07			
Totaux – Biomasse											616.146.27		14.532.83	SO	14.532.83		53.287.04			
Biomasse	Biomasse solide		38.578.38	PC	PC		PC	38.578.38	15.95	VCB	615.470.91	23.59	14.521.31	SO	14.521.31	1.00	53.244.80			
	Biomasse liquide	Mg	28.000.00	PC	PC		PC	28.000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25			
	Biomasse gazeuse	10 ³	SO	PC	PC		PC	SO_PC	SO	VCB	SO_PC		SO	SO_PC	SO	SO_PC	SO	SO_PC		

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.
 (2) S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.
 (3) BLT: Briquettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.

1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.

1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.

1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.

1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.

1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.

1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1991 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.

1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.

1.AB Coke de pétrole/1991 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.

1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO₂.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.

1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.

Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾ (PJ)	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾ (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (PJ)	Émissions de CO ₂ (Gg)	Consommation d'énergie (%)	Émissions de CO ₂ (%)
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,384.97	2,909.63	204,645.66	2,429.67	170,238.51	19.75	20.21
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,110.97	1,110.97	110,520.70	1,161.79	94,135.19	-4.37	17.41
Combustibles gazeux	2,625.14	2,437.88	129,378.72	2,804.32	143,865.32	-13.07	-10.07
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,121.07	6,458.48	444,545.07	6,395.78	408,239.01	0.98	8.89

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du *Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada* (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	9,944.27	0.75	19.33	144.20	
Lubrifiants	34,238.01	0.50	19.66	336.61	
Bitume	122,207.37	1.00	20.90	2,554.13	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	187,252.27	0.33	13.83	854.88	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPL ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	111,775.66	0.80	15.61	1,396.24	
Autre (veuillez préciser)				2,003.63	
Autre (non précisé)	17,313.74	0.21	19.84	72.13	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	124,872.43	0.80	19.33	1,931.49	
			Total	7,289.68	
			Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ selon la méthode de référence	3,223.62	

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

Case documentaire :
* Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
* Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.
1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1991 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.
1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».
1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)	Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
528.74	Comb. liquides - Naphte	SO	SO
1,234.24	Comb. liquides - Lubrifiants	SO	SO
9,365.16	Comb. liquides - Bitume	SO	SO
SO	SO	SO	SO
3,134.54	Comb. liquides - Gaz naturel	SO	SO
SO	SO	SO	SO
SO	IA	SO	SO
5,119.53	Comb. liquides - Éthane	SO	SO
SO	SO	SO	SO
264.49	Comb. liquides - Autres produits	SO	SO
7,082.14	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie	SO	SO
26,728.84			
11,819.95			

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

TABEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
I.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	90.29			SO	99.35	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	5.56	11.80	NE	SO	65.62	NE
Activités minières		11.80	NE	SO	65.62	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	84.73	0.40	NE	SO	33.74	NE
Activités minières		0.40	NE	SO	33.74	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
I.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
I.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à I.B.1.b. et I.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources I.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources I.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 - Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
 - Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
 - Si des estimations sont fournies en I.B.1.b. et en I.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
- I.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.
- I.B.1.A.1.1 Activités minières/1991 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.
- I.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1991 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.
- I.B.1.A.2.1 Activités minières/1991 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.
- I.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1991 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						100.50	200.50	0.10
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	76,468.00	1,301.80	2,557.88		99.55	195.60	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	76,468.00	0.59	13.47		0.05	1.03	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		325,475.27	2.78	11.89	0.31	0.90	3.87	0.10
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						23.61	636.05	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	144,987.00	47.12	1,465.77		6.83	212.52	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	66,625.00	23.58	3,160.31		1.57	210.56	
iv. Distribution	(préciser)		174,566.60	NE	776.01		NE	135.46	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	109,974.31	138.24	704.83		15.20	77.51	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		109,974.31	138.24	704.83		15.20	77.51	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					6,679.19	653.55	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	76,468.00	28,940.31	6,449.27		2,213.01	493.16	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	144,987.00	30,803.85	1,097.89		4,466.16	159.18	
iii. Combiné			5,177.19	4,261,023.07	232,996,469.45		0.02	1.21	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,214.43	2.53	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,718.96	875,412.48	511.98	0.32	3,255.62	1.90	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,718.96	196,967.97	128.98	NE	732.52	0.48	NE
iii. Combiné			5,177.19	43,710,886,456.75	28,300,353.09	NE	226.30	0.15	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 10⁶ x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
- Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N₂O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.

1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N₂O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N₂O du Raffinage/Entreposage.

1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.

1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.

Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	Consommation (TJ)	(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	88,872.58				6,231.10	0.20	0.56
Carburéacteur (kérosène)	88,871.11	70.11	0.00	0.01	6,231.00	0.20	0.56
Essence	1.47	69.51	0.07	0.01	0.10	0.00	0.00
Soutes (marine)	42,250.95				3,089.81	0.26	0.32
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	8,870.33	70.58	0.00	0.03	626.06	0.03	0.25
Mazout résiduaire	33,380.62	73.81	0.01	0.00	2,463.75	0.22	0.06
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux aéronefs s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	46.93	53.07
Marine	61.79	38.21

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	31,374.84	SO,NE,PC	35.67	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,949.98	0.23	0.23	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	7,312.95	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	4,448.28												IA
2. Production de chaux	1,778.03												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	721.39												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	210.02												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	155.22	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	155.22	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	3,869.15	NE,PC	35.67	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	3,869.15	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.41							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		32.26							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	11,464.48	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	6,949.98	0.15	0.15	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	8,317.20	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	3,147.28	NE				NE	6,949.98			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.02	0.02				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.14	0.14	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.14	0.14	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
D. Autre production	SO									IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA	
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC				
Production de HCFC-22					PC								
Autre					PC		PC		PC				
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC				
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO				
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
2. Injection de mousses				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie				SO	SO	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
6. Autres applications avec substituts des SACO ⁽³⁾				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs				SO	SO	NE	NE	0.00	0.00				
8. Matériel électrique				SO	SO	NE	NE	0.08	0.08				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))				SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)				SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Autre (non précisé)				PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I),A-G et 2(II))	8,728,25	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,728,25	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ /t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations déclarées des émissions de CO ₂ excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit
2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O			
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			(Gg)										
A. Produits minéraux						7,312.95	0.11						
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	8,600.00	0.52			4,448.28	PC						
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,321.94	0.77			1,778.03	PC						
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,708.20	0.42			721.39	PC						
4. Bicarbonate de soude						210.02	0.11						
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11						
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	506.08	0.42			210.02	PC						
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC						
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC						
7. Autre (veuillez préciser)						155.22	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	306.56	0.51	SO	SO	155.22	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						3,869.15	1,044.27	NE,PC	SO,PC	35.67	SO,PC		
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,149.63	1.56	NE	NE	3,869.15	1,044.27	NE	SO	NE	SO		
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	912.14			0.00					3.41	PC		
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			32.26	SO		
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC				
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC		
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC				
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC		
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC				
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC				
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC				
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS						
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		
	Description ⁽¹⁾		(kt)	(t/t)			Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
							(Gg)					
C. Production de métaux						11,464.48	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO	
1. Sidérurgie			0.34	SO,NE		8,317.20	SO,PC	SO,NE	SO,PC			
Acier	Production d'acier	12,895.18	0.05	NE		628.99	PC	NE	PC			
Fonte brute	Production de fonte brute	8,267.54	0.93	NE		7,688.21	PC	NE	PC			
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO			
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,590.47	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO			
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	1A	NE		1A	PC	NE	PC			
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	1,824.00	1.73	NE		3,147.28	PC	NE	PC			
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium												
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO	
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	35.50	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	
D. Autre production						SO	SO					
1. Pâtes et papiers												
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO					
G. Autre (veuillez préciser)						8,728.25	NE	NE	PC	NE	PC	
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,728.25	NE	NE	PC	NE	PC	

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.
• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO ₂ / t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.
2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.
2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO ₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO ₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.
2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO ₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO ₂ . Les estimations des émissions de CO ₂ déclarées excluent la quantité de CO ₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.
2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N ₂ O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N ₂ O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N ₂ O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.
2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.
2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (ammérgé) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₃ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₄ F ₁₀	Mélange non déterminé de HPF (ammérgé) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾										Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		962.30	75.54	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC			231.39
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		962.30	75.54	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		152.57
Production d'aluminium																962.30	75.54	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																											2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																											13.68
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																										
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	78.82
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.64
8. Matériel électrique	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	78.18
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III)F)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10me	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246fa	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₂ F ₄	C ₂ F ₁₂	C ₂ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾		
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimiq.)⁽⁴⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE.PC	NE.PC	NE.PC	NE.PC	NE.PC	NE.PC	NE.PC	PC	PC	NE.PC
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
Exportations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400				23900	
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF ₆																										
Emissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC
Emissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC	SO.PC

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆, chaque fois qu'ils disposent de données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
* Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
* Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆	
	Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
				(t)							
C. HPF and SF₆ (production de métaux)						962.30	PC	75.54	PC	152.57	PC
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	1,824,003.64	0.53	0.04		962.30	PC	75.54	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										16.15	PC
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	1,824,003.64			0.00					2.47	PC
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	13.68			1,000.00					13.68	PC

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire. Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement. Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. <p>2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.</p> <p>2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.</p> <p>2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.</p>
--

TABLEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾ (kg/t)	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		Émissions ⁽³⁾ (t)	Récupération ⁽⁴⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fugitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
Autre non spécifiées					
HFC					
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC					
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆					
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC					
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC					
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆					

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions. Voici les données à communiquer.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.

• Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.

2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits			
A. Application de peinture	SO,NE	0.54	IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO		IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	IA
D. Autre	NE		IA
1. N ₂ O comme anesthésique	SO	0.54	IA
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		0.45	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		NE	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)		PC	
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.09	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

**TABEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.46		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.09	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	1,008.94	77.81			
A. Fermentation entérique	886.12				
1. Bovins ⁽¹⁾	856.69				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	155.45				
Bovins non laitiers	701.24				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.86				
3. Moutons	3.63				
4. Chèvres	0.44				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	6.41				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	15.53				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.56				
Agneaux	2.56				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	122.82	13.25			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	66.63				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	34.21				
Bovins non laitiers	32.42				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.03				
3. Moutons	0.14				
4. Chèvres	0.03				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	0.82				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	51.63				
9. Volaille	3.49				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.29			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		12.75			IA
14. Autre SGDA		0.20			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	64.56			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	37.18			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		10.41			IA
3. Émissions indirectes	NE	16.97			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC		IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE		IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC		IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE		IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC		IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO		SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO		SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	12,065.85			71.00
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,320.70	303.39	0.06	117.70
Bovins non laitiers	10,745.15	189.20	0.04	65.26
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	15.56	NE	NE	55.00
3. Moutons	453.50	NE	NE	8.00
4. Chèvres	88.12	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	356.20	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,355.40	NE	NE	1.50
9. Volaille	102,949.68	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	319.55	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
• Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
(a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;
(b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)	
																	Indicateurs :
Poids	(kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁶⁾		Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Travail	(h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO

⁽⁶⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁶⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES							COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)	Potentiel de production de CH ₄ – (B ₀) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)	
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	12,065.85							5.52
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,320.70	100.00	0.00	0.00	659.00	4.70	0.24	25.90
Bovins non laitiers	10,745.15	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	3.02
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	15.56	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	453.50	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	88.12	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	356.20	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,355.40	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	4.99
9. Volaille	102,949.68	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (<i>préciser</i>)								
Agneaux	319.55	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B₀ = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B₀ lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
 (Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)						Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)		
Bétail									Cuve à déjections anaérobies	NE	
Option A :	12,065.85		NE	66,257,262.56		NE	348,739,123.29	323,485,247.34	24,812,311.64	Système liquide	0.00
Vaches laitières										Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	1,320.70	108.20	NE	60,054,184.65		NE	57,194,461.57	25,737,507.71	NE	Autre (SGDA)	0.01
Option B :	10,745.15	58.10	NE	6,203,077.91		NE	291,544,661.72	297,747,739.63	24,812,311.64		
Vaches de réforme											
Bovins non laitiers à maturité											
Bovins immatures											
Moutons											
Porcs	453.50	4.10	NE	NE		NE	713,291.10	1,163,790.75		NE	
Volaille	10,355.40	11.60	NE	115,097,040.12		NE	3,596,782.50	NE	1,198,927.50		
Bisons	102,949.68	0.50	NE	4,991,674.58		NE	43,926,736.31	998,334.92		NE	
Chèvres	15.56	58.10	NE	NE		NE	388,668.56	515,211.81		NE	
Chameaux et lamas	88.12	10.50	NE	NE		NE	370,510.16	555,765.24		NE	
Chevaux	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE		NE	
Mules et ânes	356.20	49.30	NE	NE		NE	7,547,339.40	10,004,612.70		NE	
Autre (veuillez préciser)	NE	NE	NE	NE		NE	NE	NE		NE	
Agneaux											
Autre (non précisé)	319.55	4.10	NE	NE		NE	502,606.77	820,042.63		NE	
Total par SGDA	NE	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique	NE	PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			37.18
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,157,763,000.00	0.01	15.72
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	360,275,418.55	0.01	6.17
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,157,763,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	976,586,854.21	0.01	12.08
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				3.01
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	7,001,074.00	0.26	2.85
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	10,699,354.00	-0.04	-0.62
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	648,468.00	0.77	0.78
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos		0.02	10.41
3. Émissions indirectes				16.97
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	399,799,693.29	0.01	6.28
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	544,009,488.42	0.01	10.69
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture; (b) les valeurs détaillées prises pour Frac_{BROU}, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture; (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.
4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N ₂ O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.
4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N ₂ O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.35
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.48
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Feux de savane dirigés
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-105,344.10	234.20	9.96	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-131,566.73	215.22	9.06	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-130,331.04	215.22	9.06	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,235.69	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	12,417.17	13.59	0.71	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-2,622.80	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	15,039.96	13.59	0.71	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	4,612.11	0.51	0.02	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	157.07	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	4,455.05	0.51	0.02	SO	IA	SO
E. Établissements	9,193.36	4.89	0.17	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-139.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	8,225.14	NE	NE	NE	IA	NE
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser) ⁽⁵⁾	NE	IA	NE	NE	NE	NE
<i>Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾</i>	NE	IA	NE	NE	NE	NE
Renseignements ⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	27,022.68	18.99	0.79	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	1,039.98	NE	0.09	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne comptent pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

5 ATCATF : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A Terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TFT/Brûlage de la biomasse.

5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.B.2/TFT/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.

5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.

5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO₂ ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.

5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.

5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO₂ provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO₂. Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.

5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊTIÈRE

Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Données sur les activités		Coefficients d'émission implicites						Émissions/pluets						Émissions et pluets nets de CO ₂ ⁽²⁾
		Superficie (ha)	Zone de sol organique ⁽³⁾ (ha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(4,5)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁷⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁸⁾		Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁹⁾			
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux ⁽¹⁰⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sols minéraux	Sols organiques			
														(Mg C/ha)	(Gg C)	
													(Gg)			
A. Total des terres forestières														191,937		
1. Terres forestières sans changement d'affectation														188,923		
RZ Est du bouchier de la taiga														-96,29		
RZ Est du bouchier boreal														-20,888		
RZ Maritime de l'Atlantique														11,499		
RZ Plaines à forêts mixtes														2,196		
RZ Plaines indonésiennes														151,16		
RZ Bouchier boreal ouest														-19,584		
RZ Plaines boreal														-42,988		
RZ1 Prairies subarctiques														2,232		
RZ1 Prairies semi-arides														80		
RZ1 Plaines de la taiga														-35,712		
RZ1 Cordillère montagneuse														-49,649		
RZ2 Cordillère boréale														-15,743		
RZ2 Cordillère de la taiga														-29,465		
RZ2 Cordillère de la taiga														-1,081		
RZ2 Ouest du bouchier de la taiga														-1,234		
2. Terres converties en terres forestières⁽¹¹⁾														3,014		
2.1 Terres en culture converties en terres forestières														3,014		
RZ Est du bouchier de la taiga														80		
RZ Est du bouchier boreal														-130		
RZ Maritime de l'Atlantique														407		
RZ Plaines indonésiennes														80		
RZ Bouchier boreal ouest														80		
RZ Plaines boreal														80		
RZ1 Prairies subarctiques														80		
RZ1 Prairies semi-arides														80		
RZ1 Plaines de la taiga														80		
RZ1 Cordillère montagneuse														-11,85		
RZ2 Cordillère boréale														80		
RZ2 Cordillère de la taiga														80		
RZ2 Ouest du bouchier de la taiga														80		
2.2 Prairies converties en terres forestières														80		
2.3 Milieux humides converties en terres forestières														80		
2.4 Habituellement converties en terres forestières														80		
2.5 Autres terres converties en terres forestières														80		

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) L'impact des sols de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
 (6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
 (7) La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.
 (8) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les pays sont toujours accompagnés du signe (+) et les émissions du stock (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les plombs nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux pluets puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'à d'échanges atmosphériques.
 (9) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les pluets plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les pluets nettes en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forêstierie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forêstierie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

A.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C consignées dans ce tableau excluent toutes les émissions de C de la biomasse, qui sont déclarées au tableau 5.V)
A.1.1 Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO₂, de CH₄ et de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5.V). Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts/jardins (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts/jardins), ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Est du bouchier de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Est du bouchier boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Plaines indonésiennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Bouchier boreal ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ Plaines boreal : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ1 Prairies subarctiques : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ1 Prairies semi-arides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ1 Plaines de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ1 Cordillère montagneuse : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ2 Cordillère boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ2 Cordillère de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.1.1 RZ2 Ouest du bouchier de la taiga : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts/jardins; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts/jardins.
A.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5.V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
A.2.1 RZ Est du bouchier de la taiga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Est du bouchier boreal : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Maritime de l'Atlantique : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Plaines indonésiennes : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Bouchier boreal ouest : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ Plaines boreal : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ1 Prairies subarctiques/1991 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.
A.2.1 RZ1 Prairies subarctiques : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ1 Prairies semi-arides/1991 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.
A.2.1 RZ1 Prairies semi-arides : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ1 Plaines de la taiga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ1 Cordillère montagneuse : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ2 Cordillère boréale : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ2 Cordillère de la taiga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.
A.2.1 RZ2 Ouest du bouchier de la taiga : Il n'y a eu de conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.

TABLEAU 5.B - DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIA

Terres en culture
 (Feuille 1 de 1)

Catégorie/Affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	Superficie (ha)	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS/PUIITS						Émissions et puits nets de CO ₂ -e ⁽¹²⁾	
			Zone de sol organique ⁽²⁾ (ha)	Augmentation	Diminution	Écart net	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(7), (8)}		Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁹⁾			
							(Mg C/ha)	Sub minéraux ⁽¹⁰⁾	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sub minéraux	Sub organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sub minéraux
A. Total des terres en culture																			8,540.62
1. Terres en culture sans changement d'affectation																			4,875.83
1.1 Terres en culture sans changement d'affectation																			4,875.83
2. Terres converties (en terres en culture)⁽²⁾																			1,641.11
2.1 Terres forestières converties en terres en culture																			1,314.64
2.2 Prairies converties en terres en culture																			326.47
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture																			0.00
2.4 Emboulements convertis en terres en culture																			0.00
2.5 Autres terres converties en terres en culture																			0.00

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écorce ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision ultérieure, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (haussé ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.B.1, Terres cultivées sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de biomasse morte dans la catégorie 5.B.1. Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables calculent les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « Sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est calculée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en associant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt qu'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestieria au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et forestieria (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.1 RZ1 Est du bouchier de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ2 Prairies humides/maigres : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de terres cultivées dans la décomposition de la matière organique morte des terres forestières converties en terres cultivées il y a plus de 20 ans n'ont pas été calculée dans la zone de déclaration 12.

5.B.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : Il n'y a pas de terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres. Les variations du stock de carbone dans la biomasse vivante ne se produisent que pendant l'année de la conversion; les variations du stock de carbone dans la matière organique morte se produisent pendant l'année de la conversion sous forme d'un transfert de carbone de la biomasse et ensuite comme émission résiduelle de la décomposition; les variations du stock de carbone dans les sols se produisent pendant et après l'année de conversion sous forme de carbone émanant de la matière organique morte et de la décomposition.

5.B.2.1 RZ1 Est du bouchier de la taiga : Il n'y a pas de conversion de terres forestières en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ5 Est du bouchier boréal : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ8 Ouest du bouchier boréal : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ9 Prairies humides/maigres : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ10 Prairies humides/maigres : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ11 Prairies semi-arides : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : Les émissions directes et résiduelles attribuables au défrichage des forêts à la décomposition subséquente de la matière organique morte n'ont pas été estimées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12. Il n'y a pas d'estimation distincte de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ13 Prairie de la taiga : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ14 Cordillère montagnarde : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé ». Les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique TFCT sous le bassin de C approprié. Il n'y a pas d'estimation distincte des sols organiques des terres forestières converties en terres cultivées; cette zone est comprise dans l'aire totale des TFCT.

5.B.2.1 RZ15 Cordillère boréale : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.1 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : On ne trouve de prairies que dans la zone de déclaration 12, avec de petites parcelles dans RZ 14 et 15. Sauf dans ces trois zones de déclaration, il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ1 Est du bouchier de la taiga : Il n'y a aucune conversion de forêts en terres cultivées dans les zones de déclaration 4, 8, 16, 17 et 18.

5.B.2.2 RZ5 Est du bouchier boréal : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ7 Prairies à forêts mixtes : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ8 Ouest du bouchier boréal : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ9 Prairies humides/maigres : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ10 Prairies humides/maigres : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ11 Prairies semi-arides : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ12 Prairies semi-arides : On presume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées. Le logiciel du CUPR n'a pas autorisé la saisie des touches de désignation appropriées pour ce qui est de la méthode (devrait être N2 et PP) et du coefficient d'émission utilisé (devrait être PP).

5.B.2.2 RZ13 Prairie de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ14 Cordillère montagnarde : On presume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ15 Cordillère boréale : On presume qu'aucune perte de matière organique aérienne, souterraine ou morte ne résulte de la conversion de prairies en terres cultivées.

5.B.2.2 RZ16 Cordillère boréale : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ17 Cordillère de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.2 RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : Il n'y a aucune conversion de prairies en terres cultivées dans les RZ 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 16, 17, 18.

5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées : Lorsque les terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) comme « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C des produits ligneux récoltés sont déclarées sous la rubrique correspondante d'affectation finale des terres.

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Prairies
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂ (10 ¹⁰ t)
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(3),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁹⁾	
				(Mg C/ha)						(Gg C)						
C. Total des prairies		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies ⁽¹⁰⁾		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
2.1 Terres forestières converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.2 Terres en culture converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Milieux humides convertis en prairies		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Établissements convertis en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.5 Autres terres converties en prairies		PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassin plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation de terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.E DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORÊSTRIE

Établissement⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS/PUS			Émissions et puits nets de CO ₂ ⁽⁴⁾			
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(5,6)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart ^(8,9,10)		Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart net ⁽⁸⁾	
			Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Net change				Augmentation
			(Mg C/ha)			(tG C)			(tG)			
2. Total des établissements		1 953,14	0,02	-0,03	-0,01	0,00	0,00	-1 653,73	-1 653,73	-699,90	102,41	8 083,83
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽¹¹⁾		1 500,49	0,00	NE	0,03	NE	NE	NE	NE	NE	NE	-139,13
2. Terres converties en établissements ⁽¹²⁾		452,67	SO,NE,PC	-3,65	-3,65	0,23	SO,NE,PC	-1 653,73	-1 653,73	-699,90	102,41	8 225,14
2.1 Terres forestières converties en établissements		451,24	SO,PC	-3,57	-3,57	0,23	SO,PC	-1 650,84	-1 650,84	-699,90	102,41	8 067,37
RZ2 Est du bouclier de la taiga		10,34	PC	-5,69	-5,69	0,44	PC	-58,98	-58,98	4,56	-3,60	232,93
RZ2 Plaines à forêts mixtes		99,94	PC	-2,48	-2,48	-1,42	PC	-248,17	-248,17	-142,27	36,80	1 296,09
RZ2 Plaines hudsoniennes		35,42	PC	-3,88	-3,88	-1,36	PC	-137,29	-137,29	-84,18	30,72	567,43
RZ2 Bouclier boreal ouest		31,29	PC	-2,57	-2,57	-1,42	PC	-85,56	-85,56	-47,30	16,52	428,59
RZ10 Plaines boréales		3,94	PC	-0,61	-0,61	1,36	PC	2,17	2,17	4,24	-0,55	26,88
RZ11 Prairies subarctiques		22,42	PC	-1,89	-1,89	-1,17	PC	-42,42	-42,42	-26,33	5,20	232,80
RZ12 Prairies semi-arides		66,29	PC	-0,03	-0,03	-1,61	PC	-267,32	-267,32	-107,02	57,18	1 162,96
RZ13 Plaines de la taiga		17,50	PC	-1,68	-1,68	-1,71	PC	-29,47	-29,47	-30,08	3,50	205,34
RZ14 Cordillère montagneuse		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ15 Prairies semi-arides		0,49	PC	3,42	3,42	1,48	PC	36,51	36,51	-15,82	-0,98	104,44
RZ16 Cordillère boréale		95,23	PC	-3,89	-3,89	-1,05	PC	-362,77	-362,77	-97,89	-0,43	1 690,80
RZ17 Cordillère de la taiga		49,52	PC	-6,29	-6,29	-3,26	PC	-311,69	-311,69	-161,47	36,80	1 868,24
RZ18 Ouest du bouclier de la taiga		9,01	PC	-3,14	-3,14	-1,74	PC	-28,28	-28,28	-15,70	-3,68	182,18
2.2 Terres en culture converties en établissements		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.3 Prairies converties en établissements		6,14	PC	-1,27	-1,27	-0,28	PC	-6,29	-6,29	-6,04	-0,68	0,08
RZ2 Est du bouclier de la taiga		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
RZ2 Est du bouclier boreal		1,24	SO,NE,PC	-35,08	-35,08	SO,NE,PC	SO,NE,PC	-42,89	-42,89	SO,NE,PC	SO,NE,PC	157,27
RZ2 Maritime de l'Atlantique		0,03	PC	-0,35	-0,35	PC	PC	-0,01	-0,01	PC	PC	0,06
RZ2 Prairies à forêts mixtes		0,17	PC	-10,52	-10,52	PC	PC	-1,31	-1,31	PC	PC	4,86
RZ2 Plaines hudsoniennes		0,47	PC	-3,08	-3,08	PC	PC	-1,40	-1,40	PC	PC	0,18
RZ2 Bouclier boreal ouest		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ10 Plaines boréales		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ11 Prairies subarctiques		PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
RZ12 Prairies semi-arides		0,03	PC	-3,08	-3,08	PC	PC	-0,10	-0,10	PC	PC	0,35
RZ13 Plaines de la taiga		0,03	PC	SO	SO	PC	PC	SO	SO	PC	PC	SO
RZ14 Cordillère montagneuse		0,03	PC	-93,54	-93,54	PC	PC	-3,15	-3,15	PC	PC	11,95
RZ15 Maritime du Pacifique		PC	SO	SO	SO	PC	PC	SO	SO	PC	PC	SO
RZ16 Cordillère boréale		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
RZ17 Cordillère de la taiga		0,31	PC	-72,17	-72,17	PC	PC	-36,56	-36,56	PC	PC	134,06
RZ18 Ouest du bouclier de la taiga		PC	SO	SO	SO	PC	PC	SO	SO	PC	PC	SO
2.4 Métaux lourds converties en établissements		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en établissements		PC	SO	SO	SO	PC	PC	SO	SO	PC	PC	SO
RZ17 Taiga Cordillère		0,00	PC	-51,48	-51,48	PC	PC	-0,08	-0,08	PC	PC	0,28
RZ18 Taiga Nord-Ouest		0,00	PC	-12,01	-12,01	PC	PC	-0,28	-0,28	PC	PC	0,08
2.6 Wetlands convertis en forêts		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Other Land covered to Settlements		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse des plantes vivaces.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en ajoutant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans le cas documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Cas documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foriculture au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foriculture (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

- 5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse, elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/MTT/Brûlage de la biomasse. Méthode et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux malades ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2 Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO₂ se produisant pendant le brûlage de la biomasse, elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
- 5.E.2 Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
- 5.E.2.1 Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ4 Est du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ5 Est du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ7 Prairies à forêts mixtes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ8 Plaines hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ9 Ouest du bouclier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ10 Plaines boréales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ11 Prairies subarctiques : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ13 Plaine de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ14 Cordillère montagneuse : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.1 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ2 Est du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ8 Plaines hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ10 Plaines boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des prairies en zones de peuplement dans la zone de déclaration 12 n'a pas été estimée. Le logiciel a exigé que la même phrase soit reprise dans quelque 30 cellules de tableau, il existe peut-être une façon plus efficace de faire savoir que la conversion des prairies en zones de peuplement, dans la zone de déclaration 12, n'a pas été estimée.
- 5.E.2.3 RZ13 Plaine de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ17 Cordillère de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ18 Ouest du bouclier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
- 5.E.2.3 RZ23 Bas-Arctique : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement - c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 - n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Autres terres

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUITTS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂ ^{(5), (6)}	
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net				
			(Mg C/ha)					(Gg C)						(Gg)
F. Total des autres terres			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	
1. Autres terres sans changement d'affectation			NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾			NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	
2.3 Prairies converties en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres			NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.5 Établissements convertis en d'autres terres			PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁸⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1991

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais sont estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1991

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone ⁽⁴⁾	CH ₄ par zone	N ₂ O	CH ₄
			(kg N ₂ O-N/ha)	(kg CH ₄ /ha)	(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1991

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie (kha)	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾ (kg N-N ₂ O/ha)	N ₂ O (Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾	455.36	0.21	0.15
B. Terres en culture	455.36	0.21	0.15
2.Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	455.36	0.21	0.15
Sols organiques	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
Sols minéraux	455.36	0.21	0.15
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	127.47	0.29	0.06
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	127.47	0.29	0.06
2.2 Prairies converties en terres en culture	327.89	0.18	0.09
Sols organiques	IA	IA	IA
Sols minéraux	327.89	0.18	0.09
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	NE	NE	NE
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	PC	PC	PC
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1991

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	555,460.00	0.13	255.33
B. Terres en culture^{(6), (7)}	555,460.00	0.13	255.33
Calcaire CaCO ₃	263,730.00	0.12	116.03
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	291,730.00	0.13	139.30
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATEF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITES			COEFFICIENT D'EMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
				(Mg/unités des données sur les activités)			(Gg)		
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	587.616,23	107,98	0,40	0,02	63.450,74	234,20	9,81
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	551.005,47	106,34	0,39	0,02	58.592,84	215,22	9,06
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	551.005,47	106,34	0,39	0,02	58.592,84	215,22	9,06
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	551,01	106,34	0,39	0,02	58.592,84	215,22	9,06
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	26.752,73	135,02	0,51	0,02	3.612,22	13,59	0,56
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE, PC	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	26.752,73	135,02	0,51	0,02	3.612,22	13,59	0,56
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	26,75	135,02	0,51	0,02	3.612,22	13,59	0,56
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	26.752,73	135,02	0,51	0,02	3.612,22	13,59	0,56
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	26,75	135,02	0,51	0,02	3.612,22	13,59	0,56
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE	SO, NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	1.148,81	120,23	0,44	0,02	138,13	0,51	0,02
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	1.148,81	120,23	0,44	0,02	138,13	0,51	0,02
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	1,15	120,23	0,44	0,02	138,13	0,51	0,02
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	1.148,81	120,23	0,44	0,02	138,13	0,51	0,02
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	1,15	120,23	0,44	0,02	138,13	0,51	0,02
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissement⁽⁹⁾	superficie brûlée	kha	8,71	127,17	0,56	0,02	1.107,55	4,89	0,17
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)									

(1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

(2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

(3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

(4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

(5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

(6) Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

(7) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de vannerie dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

(8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

(9) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.
5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1 TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.
5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.
5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.
5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.1/MHM/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».
5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir tout erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.
5.E.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contient ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	254.91	1,082.17	2.16	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,071.92		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	947.43		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	124.49		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	124.49		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		9.80	1.76	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		9.80	1.76	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	254.91	0.45	0.40	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
						Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
				(t A DUS)		(Gg)		
1. Décharges contrôlées	17.158.26	1.00	NE	0.07	SO	947.43	195.64	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						124.49	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	3.172.98	0.80	30.00	0.04	SO	124.49	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torçage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient n'être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ⁽⁵⁾	28,031.39
Population urbaine (en milliers) ⁽⁶⁾	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	1.83
Fraction de DUS envoyée au SWDS	0.98
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ⁽⁷⁾	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ⁽⁸⁾	SO
Délai envisagé (an) ⁽⁹⁾	PC

⁽⁵⁾ Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

⁽⁶⁾ Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

⁽⁷⁾ Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS			
		Quantité de déchets incinérés (Gg)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
Incinération des déchets	1.452.29				254.91	0.45	0.40	
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	284.04	3.127.10	1.60	0.80	888.21	0.45	0.23	
b. Autre (non biosynthétique - préciser) ^{(1),(2)}					254.91	SO,NE	0.17	
Incinération des déchets urbains	1.168.25	218.20	NE	0.15	254.91	NE	0.17	
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise les COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.</p>
<p>6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1991 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.</p>
<p>6.A.3 Autre (préciser) : DUS - Déchets urbains solides, SEDS - Site d'enfouissement des déchets solides, CCM - Coefficient de correction pour le méthane, COD - Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO₂ : Les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH₄ : quantité de CH₄ récupéré et brûlé par torçage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH₄ : Le CEI pour le CH₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH₄ comme suit : CEI = (émissions CH₄ + CH₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS). Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0,01 an⁻¹; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH₄/tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. A noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des bouses d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épateurs Venturi : Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N₂O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N₂O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C. Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH₄, indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.</p>
<p>6.C.2 Autre (non biosynthétique - préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>
<p>6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.</p>

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1991

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques			CH ₄ ⁽²⁾	N ₂ O ⁽³⁾	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾
	(Gg CD ⁽¹⁾ /an)					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées						NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO			PC		NE	PC	NE
b. Boues résiduaires	NE			NE		NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales						9.80	NE	1.76
a. Eaux usées	SO			SO		IA	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE			NE		NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾						PC	PC	PC
Autre (non précisé)						PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC			PC		PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC			PC		PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)	
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	28,031.39	25.00	0.16	0.01		1.76	

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs de CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux estimations concernant le N ₂ O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire.
• Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N ₂ O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)/Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environnema Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3 Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,240,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	85.40	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	181,400,000.00	4.30
Pâtes et papiers	2,214,300,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	2,300,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	183,900,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	44,000,000.00	1.00
Textile total	58,300,000.00	0.90
Produits en plastique	6,000,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobie	100.00	NE	72.67	NE
Anaérobie	SO	NE	27.33	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	345,542.38	4,119.65	153.56	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,949.98	0.23	0.23	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	419,256.74	1,794.34	27.42							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles	Méthode de référence ⁽²⁾	444,545.07											
	Méthode sectorielle ⁽²⁾	408,239.01	202.36	27.32						IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques		143,844.76	74.32	2.81						IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction		58,399.23	2.78	1.71						IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport		137,159.20	29.79	20.57						IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs		68,835.82	95.48	2.23						IA	IA	IA	IA
5. Autre		SO	SO	SO						SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles		11,017.72	1,591.98	0.10						IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides		SO,NE	99.35	SO,NE,PC						IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel		11,017.72	1,492.63	0.10						IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	31,374.84	SO,NE,PC	35.67	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,949.98	0.23	0.23	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux		7,312.95	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique		3,869.15	NE,PC	35.67	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal		11,464.48	SO,NE	SO			6,949.98		0.15	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾		SO								IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆					PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08			
G. Autre		8,728.25	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.54							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		1,008.94	77.81							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		886.12											
B. Gestion du fumier		122.82	13.25									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	64.56									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -105,344.10	234.20	9.96							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -131,566.73	215.22	9.06							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 12,417.17	13.59	0.71							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 4,612.11	0.51	0.02							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 9,193.36	4.89	0.17							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ NE	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	254.91	1,082.17	2.16							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,071.92								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		9.80	1.76							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 254.91	0.45	0.40							IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)				équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)				
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	9,320.91	0.45	0.88							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,231.10	0.20	0.56							IA	IA	IA	IA
Marine	3,089.81	0.26	0.32							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,309.61												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	345,542.38	4,119.65	153.56	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,949.98	0.23	0.23	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	419,256.74	1,794.34	27.42							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	444,545.07												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	408,239.01	202.36	27.32							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	11,017.72	1,591.98	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	31,374.84	SO,NE,PC	35.67	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,949.98	0.23	0.23	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.54							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		1,008.94	77.81							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-105,344.10	234.20	9.96							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	254.91	1,082.17	2.16							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	9,320.91	0.45	0.88							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,231.10	0.20	0.56							IA	IA	IA	IA
Marine	3,089.81	0.26	0.32							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,309.61												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁵⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	345,542.38	86,512.75	47,603.98	SO,PC	6,949.98	5,530.29	492,139.38
1. Énergie	419,256.74	37,681.13	8,501.36				465,439.23
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	408,239.01	4,249.55	8,469.99				420,958.55
1. Industries énergétiques	143,844.76	1,560.62	871.30				146,276.68
2. Industries manufacturières et construction	58,399.23	58.37	529.00				58,986.61
3. Transport	137,159.20	625.52	6,377.49				144,162.21
4. Autres secteurs	68,835.82	2,005.02	692.20				71,533.05
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	11,017.72	33,431.59	31.37				44,480.68
1. Combustibles solides	SO,NE	2,086.44	SO,NE,PC				2,086.44
2. Pétrole et gaz naturel	11,017.72	31,345.15	31.37				42,394.24
2. Procédés industriels	31,374.84	SO,NE,PC	11,057.50	SO,PC	6,949.98	5,530.29	54,912.61
A. Produits minéraux	7,312.95	SO	SO				7,312.95
B. Industrie chimique	3,869.15	NE,PC	11,057.50	PC	PC	PC	14,926.66
C. Production de métal	11,464.48	SO,NE	SO	SO	6,949.98	3,646.54	22,060.99
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				SO,PC	SO,NE,PC	1,883.76	1,883.76
G. Autre	8,728.25	NE	NE	SO	SO	SO	8,728.25
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		166.37				166.37
4. Agriculture		21,187.70	24,122.16				45,309.86
A. Fermentation entérique		18,608.44					18,608.44
B. Gestion du fumier		2,579.26	4,107.64				6,686.90
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	20,014.52				20,014.52
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-105,344.10	4,918.30	3,086.44				-97,339.36
A. Terres forestières	-131,566.73	4,519.59	2,807.13				-124,240.02
B. Terres en culture	12,417.17	285.34	219.52				12,922.03
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,612.11	10.67	6.62				4,629.40
E. Établissements	9,193.36	102.70	53.17				9,349.22
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	NE	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	254.91	22,725.62	670.15				23,650.67
A. Enfouissement des déchets solides	SO	22,510.33					22,510.33
B. Épuration des eaux		205.74	546.11				751.85
C. Incinération des déchets	254.91	9.54	124.04				388.49
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	9,320.91	9.48	272.23				9,602.62
Aviation	6,231.10	4.11	174.23				6,409.43
Marine	3,089.81	5.37	98.01				3,193.19
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	45,309.61						45,309.61
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							589,478.74
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							492,139.38

⁽¹⁾ Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

⁽³⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁴⁾ Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	SO	SO	PP	AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆											N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	CS,D	CS,N1,N2	CS,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	CS,D								
B. Gestion du fumier			N2	CS	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	CS,N1,N2	CS,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	CS,N1,N2,N3	CS,D	N2	CS	N2	CS						
A. Terres forestières	CS,N2,N3	CS	N2	CS	N2	CS						
B. Terres en culture	CS,N1,N2,N3	CS,D	N2	CS	N2	CS						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	CS,N2,N3	CS	N2	CS	N2	CS						
E. Établissements	N2,N3	CS	N2	CS	N2	CS						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	CS	CS	CS	CS,AU	CS,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	CS	CS								
B. Épuration des eaux			CS	CS	D	D						
C. Incinération des déchets	CS	CS	CS	AU	CS	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)	N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)	C (CORINAIR)
MR (méthode de référence)	N2 (niveau 2 du GIEC)	PP (propre au pays)
N1 (GIEC niveau 1)	N3 (niveau 3 du GIEC)	AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)	PP (propre au pays)	AU (autre)
C (CORINAIR)	PU (propre à l'usine)	

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

<p>Case documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués. Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes. <p>Méthodes : A noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.</p>

TABLEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combiné	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPF _s						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SF ₆						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SF ₆ - Matériel électrique	SF ₆						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Sols agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	346,296.79	345,542.38	-754.41	-0.22	-0.13	-0.15	88,887.23	86,512.75	-2,374.48	-2.67	-0.40	-0.48	47,100.18	47,603.98	503.80	1.07	0.09	0.10
1. Énergie	420,243.96	419,256.74	-987.22	-0.23	-0.17	-0.20	38,409.32	37,681.13	-728.18	-1.90	-0.12	-0.15	8,581.23	8,501.36	-79.87	-0.93	-0.01	-0.02
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	409,581.67	408,239.01	-1,342.65	-0.33	-0.23	-0.27	4,276.43	4,249.55	-26.88	-0.63	0.00	-0.01	8,550.18	8,469.99	-80.19	-0.94	-0.01	-0.02
I.A.1. Industries énergétiques	145,083.56	143,844.76	-1,238.80	-0.85	-0.21	-0.25	1,580.80	1,560.62	-20.17	-1.28	0.00	0.00	893.81	871.30	-22.51	-2.52	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	58,523.55	58,399.23	-124.32	-0.21	-0.02	-0.03	58.36	58.37	0.02	0.03	0.00	0.00	530.77	529.00	-1.76	-0.33	0.00	0.00
I.A.3. Transport	137,153.80	137,159.20	5.40	0.00	0.00	0.00	632.25	625.52	-6.72	-1.06	0.00	0.00	6,433.41	6,377.49	-55.92	-0.87	-0.01	-0.01
I.A.4. Autres secteurs	68,820.75	68,835.82	15.07	0.02	0.00	0.00	2,005.02	2,005.02	0.00	0.00	0.00	0.00	692.20	692.20	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	10,662.29	11,017.72	355.43	3.33	0.06	0.07	34,132.89	33,431.59	-701.30	-2.05	-0.12	-0.14	31.05	31.37	0.32	1.02	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					2,086.44	2,086.44					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	10,662.29	11,017.72	355.43	3.33	0.06	0.07	32,046.45	31,345.15	-701.30	-2.19	-0.12	-0.14	31.05	31.37	0.32	1.02	0.00	0.00
2. Procédés industriels	31,387.36	31,374.84	-12.52	-0.04	0.00	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					10,766.51	11,057.50	290.99	2.70	0.05	0.06
2.A. Produits minéraux	7,311.98	7,312.95	0.97	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	3,896.34	3,869.15	-27.19	-0.70	0.00	-0.01	NE,PC	NE,PC					10,766.51	11,057.50	290.99	2.70	0.05	0.06
2.C. Production de métal	11,462.81	11,464.48	1.67	0.01	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,716.23	8,728.25	12.02	0.14	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											422.32	166.37	-255.95	-60.61	-0.04	-0.05
4. Agriculture							21,223.22	21,187.70	-35.52	-0.17	-0.01	-0.01	23,110.96	24,122.16	1,011.21	4.38	0.17	0.21
4.A. Fermentation entérique							18,642.71	18,608.44	-34.27	-0.18								
4.B. Gestion du fumier							2,580.51	2,579.26	-1.25	-0.05	0.00	0.00	4,110.23	4,107.64	-2.59	-0.06	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					19,000.72	20,014.52	1,013.80	5.34	0.17	0.21
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-105,606.29	-105,344.10	262.20	-0.25		0.05	5,126.09	4,918.30	-207.79		-0.04	-0.04	3,214.29	3,086.44	-127.85	-3.98	-0.02	-0.03
5.A. Terres forestières	-131,168.59	-131,566.73	-398.14	0.30	-0.07	-0.08	4,898.15	4,519.59	-378.56	-7.73	-0.06	-0.08	3,041.63	2,807.13	-234.50	-7.71	-0.04	-0.05
5.B. Terres en culture	12,210.97	12,417.17	206.20	1.69	0.03	0.04	161.99	285.34	123.35	76.15	0.02	0.03	135.24	219.52	84.29	62.33	0.01	0.02
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	5,195.71	4,612.11	-583.60	-11.23	-0.10	-0.12	1.89	10.67	8.78	463.59	0.00	0.00	1.00	6.62	5.62	560.77	0.00	0.00
5.E. Établissements	8,135.62	9,193.36	1,037.73	12.72	0.18	0.21	64.06	102.70	38.64	60.32	0.01	0.01	36.42	53.17	16.75	45.98	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	NE	NE					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
6. Déchets	271.77	254.91	-16.86	-6.21	0.00	0.00	24,128.61	22,725.62	-1,402.99	-5.81	-0.24	-0.29	1,004.87	670.15	-334.72	-33.31	-0.06	-0.07
6.A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO					23,913.32	22,510.33	-1,402.99	-5.87								
6.B. Épuration des eaux							205.74	205.74	0.00	0.00			877.22	546.11	-331.11	-37.75	-0.06	-0.07
6.C. Incinération des déchets	271.77	254.91	-16.86	-6.21	0.00	0.00	9.54	9.54				127.65	124.04	-3.61	-2.83	0.00	0.00	
6.D. Autre	SO	SO					SO	SO				SO	SO					
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO					SO	SO				SO	SO					
Autres postes																		
Soutes internationales	9,304.18	9,320.91	16.73	0.18	0.00	0.00	9.85	9.48	-0.37	-3.80	0.00	0.00	279.59	272.23	-7.35	-2.63	0.00	0.00
Opérations multilatérales	IA	IA					IA	IA					IA	IA				
Émissions de CO ₂ de la biomasse	45,309.51	45,309.61	0.11	0.00	0.00	0.00										-0.04	0.00	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC						HPF						SF ₆					
	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾	Prés. précédente	Dernière prés.	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)						équivalent CO ₂ (Gg)					
Total – Émissions réelles	SO,PC	SO,PC					6,949.98	6,949.98					5,547.20	5,530.29	-16.90	-0.30	0.00	0.00
2.C.3. Production d'aluminium							6,949.98	6,949.98										
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC											SO,PC	SO,PC				
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC					1,903.13	1,883.76	-19.37	-1.02	0.00	0.00
2.G. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et de SF ₆	PC	PC					NE,PC	NE,PC					1,903.13	1,903.13	0.00	0.00	0.00	0.00

	Présentation précédente	Dernière présentation		Différence	Différence ⁽¹⁾
		équivalent CO ₂ (Gg)			(%)
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie ⁽⁵⁾	494,781.37	492,139.38	-2,641.99	-0.53	494,781.37
Total – Émissions d'équivalent CO ₂ sans changements d'affectation des terres et sans la foresterie ⁽⁵⁾	592,047.29	589,478.74	-2,568.55	-0.43	592,047.29

⁽¹⁾ Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP) / PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués au tableau 8(b).

⁽²⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂ à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽³⁾ Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂ à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables au sol dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

Case documentaire :
Les Parties devraient fournir des renseignements détaillés sur les recalculs au chapitre 10 : Recalculs et améliorations, ainsi que dans les sections pertinentes des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs /1991 À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
 (Feuille 1 de 1)
 (Première de 2 parties)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
1.B.2.C.2.1	Pétrole	NO			Données sur les activités révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des valves biennales et de la valorisation du pétrole lourd ont été révisées pour correspondre à l'usage sur l'asphalte de l'ACPP. Les émissions fugitives du raffinage, qui sont extrapolées à partir de la consommation d'énergie du raffinage du pétrole, ont été mises à jour au suite de la révision des méthodes dans la catégorie du raffinage du pétrole servant à la combustion fixe. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.
1.C1	Sources internationales	CH		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C1	Sources internationales	CH		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C1	Sources internationales	NO		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
1.C1.A Aviation \ Carburant (hydrocarb)		CO			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.A Aviation \ Carburant (hydrocarb)		CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.A Aviation \ Carburant (hydrocarb)		NO		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.A Aviation \ Essence		CO			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.A Aviation \ Essence		CH			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.A Aviation \ Essence		NO			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Gas/Carburant diesel		CO			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Gas/Carburant diesel		CH		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Gas/Carburant diesel		NO			Données sur les combustibles révisées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Moteur résiduaire		CO			Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Moteur résiduaire		CH			Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C1.B Marine \ Moteur résiduaire		NO			Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	
1.C3	Emissions de CO2 de la biomasse	CO		Méthode révisée (transport)		Pour de plus amples renseignements, voir 1.AA.3.B Biomasse - Éthanol et 1.AA.3.E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol ainsi que les chapitres 3 et 9.
2	Processés industriels	CO				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	NO				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	SF				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	SF				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A	Produits minéraux	CO				Les recalculs, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux niveaux inférieurs. Voir les explications par catégorie.
2.A.1	Production de ciment	CO		Le coefficient d'émission de ciment a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,5071 t CO2/ciaker.		
2.A.2	Production de chaux	CO			Autres précisions dans les données sur les activités.	
2.A.3	Utilisation de calcaire et de dolomite	CO			Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie. Utilisation d'autres produits chimiques du modèle au lieu des chiffres annuels. Les nombres, pour les données sur les activités, le total de l'utilisation de calcaire et de dolomite, ont été révisés en conséquence.	
2.B	Industrie chimique	CO				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B	Industrie chimique	Révisé-carbon/CO				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B	Industrie chimique	NO				Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1	Production d'ammoniac	CO			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).	
2.B.1	Production d'ammoniac	Révisé-carbon/CO			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).	
2.B.2	Production d'acide nitrique	NO			Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni un coefficient de production, mais pas d'émission, des coefficients inconnus ont été utilisés.	
2.C	Production de métaux	CO				Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.
2.C	Production de métaux	SF				Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont une incidence sur " Autre et indéfinissable ".
2.C	Production de métaux	SF				Correction d'une erreur de manipulation.
2.C.1.1	Acier	CO		Changement de CE : de 4,58 kg de CO2/acier à 5 kg.		Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.C.1.2	Sidérurgie de fonte	CO			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.	
2.C.4	Fonderies d'aluminium et de magnésium	SF				Les données révisées sur les émissions ont été fournies par l'Association de l'aluminium du Canada.
2.C.4.1	Fonderies d'aluminium	SF				Correction d'une erreur de manipulation.
2.C.4.2	Fonderies de magnésium	SF				Voir les explications pour 2.C.4 Fonderies d'aluminium et de magnésium.
2.E	Consommation d'hydrocarbures et de SF6	SF				Voir les explications pour 2.F Fabrication de semi-conducteurs.
2.F	Consommation d'hydrocarbures et de SF6	SF				Voir les explications pour 2.F Fabrication de semi-conducteurs.
2.F.7	Fabrication de semi-conducteurs	SF		Méthode d'estimation modifiée		
2.G	Autre (préciser)	CO				Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.
2.G	Autre (préciser) \ Autre non précisé	CO				Les estimations d'émissions de la production d'ammoniac et la production sidérurgique ont été mises à jour. Ces mises à jour ont une incidence sur " Autre et indéfinissable ".
2.G	Utilisation de solvants et d'autres produits	NO				Voir les explications pour 2.G Autre non précisé.
2.G	NO comme anesthésique	NO		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de NO)		
2.G	2.G.5 Autre (préciser) \ comme gaz propulseur	NO		Méthode révisée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de CO2)		
4	Agriculture	CH			Révision des populations animales	
4	Agriculture	NO		Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de FPE pour les régions les plus arides des zones. Révision de CE pour les régions les plus arides.	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du foinier
4.A	Fermentation éthylique	CH				Révision des populations animales

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Prenez de 2 pages)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			À l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.e., renseignements statistiques ou de texte, correction d'erreurs)
		méthode ²⁾	à des changements de : coefficient d'émission ³⁾	données sur les activités ⁴⁾		
4.A Fermentation entérique / Bœuf	CH			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier	CH			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier	N,O			Révision des populations animales		
4.B Gestion du fumier / Bœuf	CH			Révision de la population animale		
4.B Gestion du fumier / Systèmes lapidés	N,O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier / Entassement des fumiers solides et puits d'événement dérivés	N,O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.B Gestion du fumier / Autre R20A	N,O			Révision des populations animales		
4.D Solc agricoles	N,O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.1 Bœufs synthétiques	N,O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à paille de PPE			
4.D.1.2 Déchets animaux épandus sur les sols	N,O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à paille de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.4 Mécanisme de récolte	N,O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à paille de PPE	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (précises) 4.D.1.6.1. Jachères	N,O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à paille de PPE	Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.1.6 Autres émissions directes (précises) 4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit	N,O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités		
4.D.1.6 Autres émissions directes (précises) 4.D.1.6.3. Irrigation	N,O	Nouvelle source de déclaration				
4.D.2 Fumer dans les prairies, les parcours et les rizières	N,O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.D.3.1 Dépôts atmosphériques	N,O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F.3 Irradiation et microclimat d'astres	N,O			Révision des populations animales et des systèmes de gestion du fumier		
4.F.3 Bâtiment sur place des étoiles agricoles	CH	Remplacer « NE » par « PC »				
4.F.3.3 Réviser de soja	N,O	Remplacer « NE » par « PC »				
4.F.3.3.1 UCATF	N,O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
4.F.3.3.1 UCATF	CH					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
4.F.3.3.1 UCATF	N,O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CO					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A Terres forestières	CH					
5.A Terres forestières	N,O					
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Est du blocier de la tige	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Est du blocier de la tige	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Détermination					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Est du blocier de la tige	Variation nette du stock de carbone de la biomasse organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Est du blocier de la tige	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Est du blocier de la tige	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Brousses bordées est	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Brousses bordées est	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Détermination					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Brousses bordées est	Variation nette du stock de carbone de la biomasse organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Brousses bordées est	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Brousses bordées est	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Maritime de l'Atlantique	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Détermination					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Maritime de l'Atlantique	Variation nette du stock de carbone de la biomasse organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Maritime de l'Atlantique	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Maritime de l'Atlantique	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines à forêts mixtes	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines à forêts mixtes	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Détermination					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines à forêts mixtes	Variation nette du stock de carbone de la biomasse organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines à forêts mixtes	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines à forêts mixtes	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines indonésiennes	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines indonésiennes	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Détermination					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines indonésiennes	Variation nette du stock de carbone de la biomasse organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines indonésiennes	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation / Variations du stock de carbone / R20 Plaines indonésiennes	Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

Précisez la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			RECALCUL ATTRIBUABLE	
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ16 Cordillère boréale	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la saiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la saiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la saiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la saiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ17 Cordillère de la saiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées \ RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.5 Autres terres converties en terres cultivées	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 3(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 3(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2 Terres converties en terres cultivées \ 3(V) Brûlage de la biomasse \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées \ Brûlage dirigé	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	CH ₄					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C Prairies	N ₂ O					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'allocation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'allocation \ Variations du stock de carbone	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'allocation \ 3(V) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Culture CaCO ₃	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.1 Prairies sans changement d'allocation \ 3(V) Émissions de CO ₂ imputables à l'application agricole de carbonate \ Dolomite CaMgCO ₃ ·2	CO ₂					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.1 Terres forestières converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols minéraux					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5.C.2.2 Terres cultivées converties en prairies	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Sols organiques					Voir les commentaires par catégorie portant sur le calcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Prenez 4,2 pages)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
				à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., recensements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ7 Plaines à forêts mixtes	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Plaines humides/marécageuses	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /RZ9 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R29 Bouclier boreal ouest	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R29 Bouclier boreal ouest	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R29 Bouclier boreal ouest	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R21 Prairies subhumides	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R21 Prairies subhumides	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations nettes du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement /R24 Couloir montagnard	Variations nettes du stock de carbone des sols / Carbone				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement (SV) Bérilage de la biomasse	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement (SV) Bérilage de la biomasse	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.E. Zones de peuplement (SV) Bérilage de la biomasse	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F. Autres terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
S.F. Autres terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATH Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATH Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATH Éléments d'information: Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATH Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATCATH Éléments d'information: Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
6 Déchets	CO ₂				Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	CH ₄	Voir les inscriptions par catégorie			Voir les inscriptions par catégorie
6 Déchets	N ₂ O	Voir les inscriptions par catégorie			Voir les inscriptions par catégorie
6.A Enfouissement des déchets solides	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1983 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.	La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Déchets contrôlés	CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.	La constante du taux de production de méthane du modèle Scott Canyon a été précisée par province
6.A.1 Déchets contrôlés	Récupération/CH ₄			Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.	Voir les inscriptions par catégorie
6.A.1 Autre (épave de précipte) Déchets de déchets de bois	CH ₄	Correction des estimations provinciales. Estimations nationales réchangées.		Pourcentage des déchets de bois des décharges et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités	
6.B Épuration des eaux usées	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des proxiates pour 1978, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catégorie 21-620-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.	
6.B.2 Eaux usées des installations sanitaires	N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des proxiates pour 1978, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catégorie 21-620-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.	
6.C Incinération des déchets	CO ₂				L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C Incinération des déchets	N ₂ O				L'incinération des ordures a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.1 Biosynthétique	CO ₂				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétique - précipte) Incinération des déchets urbains	CO ₂				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-biosynthétique - précipte) Incinération des déchets urbains	N ₂ O				L'incinération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

(1) Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).
(2) Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèses ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire
Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exhaustivité, de l'exactitude, de l'exactitude et de la cohérence.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPRI requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPRI qui explique les calculs.
Recalculs 1991 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPRI déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPRI.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPRI requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPRI qui explique les calculs.
Recalculs 1991 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPRI déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPRI.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPRI requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPRI qui explique les calculs.
Recalculs 1991 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPRI déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPRI.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPRI requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPRI qui explique les calculs.
Recalculs 1991 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPRI déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPRI.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUPRI requis dans le cadre de la déclaration.
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPRI qui explique les calculs.
Recalculs 1991 : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne « Présentation antérieure » diffèrent de celles qui ont été soumises en 2004. Voir les rapports du CUPRI déposés en 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être attribuables au nouveau logiciel et à la nouvelle structure du CUPRI.

TABLEAU 9(a) – DEGRÉ D'EXHAUSTIVITÉ
(Feuille 1 de 1)

Sources et puits non déclarés (NE) ⁽¹⁾			
GES	Secteur ⁽²⁾	Catégories de sources ou de puits ⁽²⁾	Explication
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	

Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions résiduelles résultant de la décomposition des matières organiques des terres forestières converties en terre en culture depuis plus de 20 ans n'ont pas été calculées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	Les émissions immédiates et résiduelles du déboisement et de la décomposition subséquente des matières organiques n'ont pas été calculées pour les terres forestières converties en terres cultivées dans la zone de déclaration 12.
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.2 Terres cultivées converties en milieux humides	Les terres cultivées converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.D.2.3 Prairies converties en milieux humides	Les prairies converties en milieux humides n'ont pas été évaluées.
Carbone	5 ATCATF	5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation	
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.2 Terres cultivées converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.4 Milieux humides convertis en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.E.2.5 Autres terres converties en zones de peuplement	Les émissions et les puits imputables à la conversion des terres cultivées, des prairies agricoles, des milieux humides et d'autres terres en zones de peuplement n'ont pas été calculés.
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.3 Prairies converties en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	5.F.2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres	
Carbone	5 ATCATF	RZ18 Ouest du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ4 Est du bouclier de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ5 Est du bouclier boréal	
Carbone	5 ATCATF	RZ6 Maritime de l'Atlantique	
Carbone	5 ATCATF	RZ7 Plaines à forêts mixtes	
Carbone	5 ATCATF	RZ8 Plaines hudsoniennes	
Carbone	5 ATCATF	RZ9 Bouclier boréal ouest	
Carbone	5 ATCATF	RZ10 Plaines boréales	
Carbone	5 ATCATF	RZ11 Prairies subhumides	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	

Carbone	5 ATCATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATCATF	RZ17 Cordillère de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ12 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de p peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATCATF	RZ13 Plaines de la taïga	
Carbone	5 ATCATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATCATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATCATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Saumon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directe du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention

CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATCATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATCATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des installations de digestion anaérobie devraient se limiter aux fuites des tuyaux et des raccords, ce qui signifie moins de 5% du volume de gaz recueilli; le reste des émissions de méthane proviendrait de la combustion incomplète des unités de
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	L'information relative à la récupération du méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans les zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épurateurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATCATF	5.F Autres terres	
CO ₂	5 ATCATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et autres produits	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.

N ₂ O	5 ATCATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
N ₂ O	5 ATCATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F Autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
N ₂ O	5 ATCATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Pour cette catégorie, les données sur les activités ne sont pas disponibles actuellement.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
N ₂ O	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur les activités pour le traitement des boues d'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement.
HPF	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Seules les données réelles sur les émissions étaient disponibles.
HPF	2 Procédés industriels	2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation	Données non disponibles
HPF	2 Procédés industriels	2.F.2 Injection de mousses	Données non disponibles
HPF	2 Procédés industriels	2.F.4 Aérosols/Aérosols-doseurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.5 Solvants	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs	Données sur les activités inconnues
HPF	2 Procédés industriels	2.F.8 Matériel électrique	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus.
HPF	2 Procédés industriels	Émissions contenues (industries électroniques)	Données sur les activités inconnues.
HPF	2 Procédés industriels	Émissions échappées (industries électroniques et utilisations diverses)	Données sur les activités inconnues.
SF ₆	2 Procédés industriels	2.FP2.1 En vrac	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P2.2 Par produit	Données non disponibles
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.1 En vrac	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P3.2 Par produit	Données sur les activités inconnues
SF ₆	2 Procédés industriels	2.F.P4 Quantité détruite	Données sur les activités inconnues

Sources et puits inventoriés ailleurs (LA) ⁽³⁾				
GES	Catégories de sources ou de puits	Répartition selon les lignes directrices du GIEC	Répartition faite par les parties	Explication
Carbone	RZ4 Est du bouclier de la taiga	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ7 Plaines à forêts mixtes	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ8 Plaines hudsoniennes	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ9 Bouclier boréal ouest	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.
Carbone	RZ10 Plaines boréales	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	Il n'existe aujourd'hui aucune évaluation séparée de la zone des sols organiques des forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.

Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées converties en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a. ii. Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	1.B.1.A.ii. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel : 1.B.2.a Pétrole 1.	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C Évacuation et torchage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torchage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole ii Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1 Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Traitement	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions reliées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.

N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F.iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.A.2 Terres converties en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agriculture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

⁽¹⁾ Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de :

⁽²⁾ Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

⁽³⁾ Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteuses du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1991
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)
(Feuille 1 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	419,256.74	-2.12
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	408,239.01	-2.29
1. Industries énergétiques	144,228.62	143,844.76	-0.27
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	58,399.23	-6.11
3. Transport	141,937.54	137,159.20	-3.37
4. Autres secteurs	69,428.16	68,835.82	-0.85
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	11,017.72	4.35
1. Combustibles solides	SO,NE	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	11,017.72	4.35
2. Procédés industriels	30,292.49	31,374.84	3.57
A. Produits minéraux	8,276.70	7,312.95	-11.64
B. Industrie chimique	3,923.69	3,869.15	-1.39
C. Production de métaux	9,774.96	11,464.48	17.28
D. Autre production	SO	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	8,317.14	8,728.25	4.94
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	SO,NE	0.00
4. Agriculture			
A. Fermentation entérique			
B. Gestion du fumier			
C. Riziculture			
D. Sols agricoles			
E. Feux de savane dirigés			
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			
G. Autre			
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	-105,344.10	-17.58
A. Terres forestières	-155,576.86	-131,566.73	-15.43
B. Terres en culture	13,911.01	12,417.17	-10.74
C. Prairies	IA,SO,NE	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	4,612.11	-3.82
E. Établissements	9,062.73	9,193.36	1.44
F. Autres terres	NE,PC	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	NE	0.00
6. Déchets	267.36	254.91	-4.66
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées			
C. Incinération des déchets	267.36	254.91	-4.66
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	345,542.38	4.36
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	450,886.48	-1.75
Autres postes :			
Soutes internationales	9,908.75	9,320.91	-5.93
Aviation	6,921.48	6,231.10	-9.97
Marine	2,987.26	3,089.81	3.43
Opérations multilatérales	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	45,309.61	1.83

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)

(Feuille 2 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1991

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	1,794.34	3.09
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	202.36	-5.32
1. Industries énergétiques	79.06	74.32	-6.01
2. Industries manufacturières et construction	2.82	2.78	-1.44
3. Transport	31.02	29.79	-3.96
4. Autres secteurs	100.83	95.48	-5.31
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	1,591.98	4.27
1. Combustibles solides	91.16	99.35	8.99
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	1,492.63	3.97
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Autre production			
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits			
4. Agriculture	998.99	1,008.94	1.00
A. Fermentation entérique	875.80	886.12	1.18
B. Gestion du fumier	123.19	122.82	-0.30
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	234.20	55.38
A. Terres forestières	130.22	215.22	65.27
B. Terres en culture	15.58	13.59	-12.80
C. Prairies	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.51	43.41
E. Établissements	4.57	4.89	6.92
F. Autres terres	NE	NE	0.00
G. Autre	IA	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	1,082.17	2.36
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	1,071.92	2.47
B. Épuration des eaux usées	10.65	9.80	-8.03
C. Incinération des déchets	0.44	0.45	3.72
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	4,119.65	4.36
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	3,885.45	2.34
Autres postes :			
Soutes internationales	0.46	0.45	-2.07
Aviation	0.22	0.20	-9.96
Marine	0.24	0.26	4.97
Opérations multilatérales	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse			

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)
(Feuille 3 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	27.42	0.39
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	27.32	0.39
1. Industries énergétiques	2.85	2.81	-1.45
2. Industries manufacturières et construction	1.73	1.71	-1.56
3. Transport	20.37	20.57	1.00
4. Autres secteurs	2.26	2.23	-1.31
5. Autre	SO	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.10	-0.11
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.10	-0.11
2. Procédés industriels	37.84	35.67	-5.74
A. Produits minéraux	SO	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	35.67	-5.74
C. Production de métaux	SO	SO	0.00
D. Autre production			
E. Production d'halocarbures et de SF ₆			
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆			
G. Autre	NE	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.54	-4.89
4. Agriculture	79.80	77.81	-2.49
A. Fermentation entérique			
B. Gestion du fumier	13.13	13.25	0.93
C. Riziculture			
D. Sols agricoles	66.68	64.56	-3.17
E. Feux de savane dirigés	SO	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	9.96	54.45
A. Fermentation entérique	5.48	9.06	65.27
B. Gestion du fumier	0.80	0.71	-11.17
C. Riziculture	SO,NE	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.02	43.55
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.17	10.62
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	NE	0.00
G. Autre	NE	NE	0.00
6. Déchets	2.19	2.16	-1.13
A. Enfouissement des déchets solides			
B. Épuration des eaux usées	1.79	1.76	-1.36
C. Incinération des déchets	0.40	0.40	-0.11
D. Autre	SO	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	153.56	-0.39
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	143.60	-2.78
Autres postes :			
Soutes internationales	0.97	0.88	-9.25
Aviation	0.62	0.56	-9.97
Marine	0.34	0.32	-7.94
Opérations multilatérales	IA	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse			

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)
(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-23	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-32	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-41	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-152a	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-227ea	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	SO,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	SO,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	SO,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	6,949.98	6.29
CF ₄	0.91	0.96	6.29
C ₂ F ₆	0.07	0.08	6.29
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₃ F ₁₂	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	5,530.29	11.12
SF ₆	0.21	0.23	11.12

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1991
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	1991	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	345,542.38	4.36
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	450,886.48	-1.75
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	86,512.75	4.36
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	81,594.45	2.34
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	47,603.98	-0.39
Émissions de N ₂ O excluant les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	45,791.37	44,517.54	-2.78
HFC	SO,PC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	6,949.98	6.29
SF ₆	4,976.75	5,530.29	11.12
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	473,310.18	492,139.38	3.98
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3), (6)}	595,954.05	589,478.74	-1.09

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1991	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	465,439.23	-1.68
2. Procédés industriels	53,538.68	54,912.61	2.57
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	166.37	-4.89
4. Agriculture	45,718.22	45,309.86	-0.89
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	-97,339.36	-20.63
6. Déchets	23,146.39	23,650.67	2.18
7. Autre	SO	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	492,139.38	3.98

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire I.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de CO₂.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Documentation box:

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.

Tableaux de cadre uniformisé de présentation de rapports

1990

Tableau 1	Rapport sectoriel sur l'énergie
Tableau 2	Rapport sectoriel sur les procédés industriels
Tableau 3	Rapport sectoriel sur l'utilisation de solvants et d'autres produits
Tableau 4	Rapport sectoriel sur l'agriculture
Tableau 5	Rapport sectoriel pour le changement d'affectation des terres et la foresterie
Tableau 6	Rapport sectoriel sur les déchets
Sommaire 1	Rapport sommaire sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre
Sommaire 2	Rapport sommaire sur les émissions d'équivalent CO₂
Sommaire 3	Rapport sommaire sur les méthodes et les coefficients d'émission utilisés
Tableau 7	Aperçu des grandes catégories
Tableau 8	Recalcul (données recalculées)
Tableau 9	Degré d'exhaustivité
Tableau 10	Tendances des émissions (CO₂)

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVM	SO ₂
	(Gg)						
Total pour l'énergie	428,355.04	1,740.58	27.32	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Activités d'utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	213.73	27.22	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	144,228.62	79.06	2.85	IA	IA	IA	IA
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	94,669.69	1.82	1.77	IA	IA	IA	IA
b. Raffinage du pétrole	15,500.64	IA,SO	0.34	IA	IA	IA	IA
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	34,058.30	77.24	0.74	IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	2.82	1.73	IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
a. Sidérurgie	6,422.43	0.24	0.19	IA	IA	IA	IA
b. Métaux non ferreux	3,166.44	0.07	0.05	IA	IA	IA	IA
c. Produits chimiques	7,051.83	0.15	0.12	IA	IA	IA	IA
d. Pâtes et papiers et imprimerie	13,364.13	1.71	0.78	IA	IA	IA	IA
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	IA,SO	IA,SO	NE	NE	NE	NE
f. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 2)	32,197.11	0.66	0.60	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.ii Exploitation minière	6,144.65	0.13	0.12	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.i Ciment	3,678.59	0.07	0.04	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières	20,509.33	0.43	0.39	IA	IA	IA	IA
1.AA.2.F.iii Construction	1,864.55	0.03	0.05	IA	IA	IA	IA
3. Transport	141,937.54	31.02	20.37	IA	IA	IA	IA
a. Aviation civile	6,216.38	0.54	0.56	IA	IA	IA	IA
b. Transport routier	97,674.09	14.75	10.33	IA	IA	IA	IA
c. Chemins de fer	6,314.22	0.34	2.55	IA	IA	IA	IA
d. Navigation	4,725.56	0.33	1.09	IA	IA	IA	IA
e. Autres moyens de transport (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 3)	27,007.30	15.05	5.83	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	27,007.30	15.05	5.83	IA	IA	IA	IA

TABLEAU 1 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'ÉNERGIE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
4. Autres secteurs	69,428.16	100.83	2.26	IA	IA	IA	IA
a. Commercial et institutionnel	25,681.09	0.48	0.49	IA	IA	IA	IA
b. Résidentiel	41,342.22	100.32	1.72	IA	IA	IA	IA
c. Agriculture, foresterie et pêche	2,404.86	0.04	0.05	IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.A(a) feuille 4)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Matériel fixe	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Matériel mobile	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	1,526.85	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	91.16	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Exploitation houillère and Handling	NE	91.16	PC	IA	IA	IA	IA
b. Transformation des combustibles solides	NE	NE	NE	IA	IA	IA	IA
c. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.1)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	1,435.68	0.10	IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
a. Pétrole	94.50	193.10	0.10	IA	IA	IA	IA
b. Gaz naturel	22.58	613.12				IA	IA
c. Évacuation et torchage	10,441.68	629.46	0.00	IA	IA	IA	IA
Évacuation	6,089.43	626.88				IA	IA
Torchage	4,352.26	2.58	0.00	IA	IA	IA	IA
d. Autre (tel que précisé dans le tableau 1.B.2)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽¹⁾							
Soutes internationales	9,908.75	0.46	0.97	IA	IA	IA	IA
Aviation	6,921.48	0.22	0.62	IA	IA	IA	IA
Marine	2,987.26	0.24	0.34	IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10						

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Autres postes », les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) et aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse. Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions totales nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée à un rythme insoutenable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une perte de biomasse dans les stocks déclarés dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Énergie au chapitre 3 du Rapport d'inventaire national (RIN) : Énergie (secteur 1 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

1.AA.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

1.B.1.A Exploitation/Manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées à partir des données sur les activités correspondant à la quantité de combustible produit pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.B Transformation des combustibles solides/1990 : Il n'y a pas de récupération de CH₄.

1.C2 Opérations multilatérales

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 1 de 4)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
I.A. Utilisation de combustibles	7,026,441.85	VCB				417,796.28	213.73	27.22
Combustibles liquides	2,583,464.50	VCB	70.13	9.24	8.14	181,186.72	23.86	21.03
Combustibles solides	1,120,770.35	VCB	81.87	1.46	1.35	91,756.20	1.64	1.51
Combustibles gazeux	2,818,563.09	VCB	51.39	31.09	1.08	144,853.36	87.62	3.03
Biomasse	503,643.91	VCB	88.35	199.76	3.26 ⁽³⁾		100.61	1.64
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
I.A.1. Industries énergétiques	1,997,118.91	VCB				144,228.62	79.06	2.85
Combustibles liquides	210,389.42	VCB	73.44	0.84	2.49	15,451.75	0.18	0.52
Combustibles solides	959,729.91	VCB	89.23	1.09	1.46	85,633.09	1.05	1.40
Combustibles gazeux	826,999.59	VCB	52.17	94.12	1.12	43,143.78	77.84	0.93
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	1,123,449.39	VCB				94,669.69	1.82	1.77
Combustibles liquides	156,284.70	VCB	73.61	1.12	2.05	11,503.56	0.18	0.32
Combustibles solides	878,956.91	VCB	89.58	1.07	1.54	78,740.43	0.94	1.35
Combustibles gazeux	88,207.77	VCB	50.17	8.02	1.13	4,425.69	0.71	0.10
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Raffinage du pétrole	336,196.62	VCB				15,500.64	IA,SO	0.34
Combustibles liquides	54,104.71	VCB	72.97	IA	3.77	3,948.19	IA	0.20
Combustibles solides	41,097.86	VCB	84.67	IA	0.57	3,479.74	IA	0.02
Combustibles gazeux	240,994.06	VCB	33.50	IA	0.47	8,072.71	IA	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	537,472.90	VCB				34,058.30	77.24	0.74
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	39,675.14	VCB	86.02	2.80	0.58	3,412.92	0.11	0.02
Combustibles gazeux	497,797.76	VCB	61.56	154.94	1.44	30,645.38	77.13	0.72
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

Remarque : Pour obtenir des renseignements sur les catégories de combustibles, prière de consulter les lignes directrices du GIEC (Volume 1 – Instructions de déclaration – Cadre uniformisé de présentation des rapports, section 1.2, p. 1.19). S'il s'agit de certains gaz dérivés (p. ex. gaz d'usine à gaz, de four à coke, haut fourneau, de four d'aciérie à l'oxygène, etc.), les parties doivent fournir, dans la case documentaire au bas de la quatrième feuille de ce tableau, des renseignements sur la répartition de ces gaz dans les diverses catégories de combustibles ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles).

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 2 de 4)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)	(Gg)	(Gg)
1.A.2. Industries manufacturières et construction	1,552,612.29	VCB				62,201.95	2.82	1.73
Combustibles liquides	173,683.88	VCB	73.71	2.68	1.48	12,801.69	0.47	0.26
Combustibles solides	158,838.85	VCB	37.34	1.20	0.69	5,931.54	0.19	0.11
Combustibles gazeux	841,831.56	VCB	51.64	1.02	1.00	43,468.72	0.86	0.84
Biomasse	378,258.00	VCB	90.05	3.46	1.38 ⁽³⁾	34,061.48	1.31	0.52
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Sidérurgie	188,087.19	VCB				6,422.43	0.24	0.19
Combustibles liquides	11,611.71	VCB	73.81	2.88	1.53	857.03	0.03	0.02
Combustibles solides	88,498.06	VCB	0.31	1.04	0.69	27.43	0.09	0.06
Combustibles gazeux	87,977.42	VCB	62.95	1.34	1.24	5,537.96	0.12	0.11
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Métaux non ferreux	49,637.46	VCB				3,166.44	0.07	0.05
Combustibles liquides	8,686.70	VCB	73.79	2.80	1.51	640.99	0.02	0.01
Combustibles solides	16,013.77	VCB	79.76	1.22	0.69	1,277.29	0.02	0.01
Combustibles gazeux	24,936.99	VCB	50.05	0.98	0.87	1,248.17	0.02	0.02
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Produits chimiques	138,347.86	VCB				7,051.83	0.15	0.12
Combustibles liquides	4,656.86	VCB	73.81	2.88	1.53	343.71	0.01	0.01
Combustibles solides	476.34	VCB	84.67	2.70	0.57	40.33	0.00	0.00
Combustibles gazeux	133,214.66	VCB	50.05	0.98	0.87	6,667.79	0.13	0.12
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Pâtes et papiers et imprimerie	595,314.72	VCB				13,364.13	1.71	0.78
Combustibles liquides	98,018.51	VCB	73.81	2.86	1.53	7,234.27	0.28	0.15
Combustibles solides	4,147.32	VCB	91.44	1.37	0.91	379.23	0.01	0.00
Combustibles gazeux	114,890.90	VCB	50.05	0.98	0.87	5,750.63	0.11	0.10
Biomasse	378,258.00	VCB	90.05	3.46	1.38 ⁽³⁾	34,061.48	1.31	0.52
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Transformation des aliments, boissons et tabac	IA,SO	VCB				IA,SO	IA,SO	IA,SO
Combustibles liquides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles solides	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Combustibles gazeux	IA	VCB	IA	IA	IA	IA	IA	IA
Biomasse	IA	VCB	IA	IA	IA ⁽³⁾	IA	IA	IA
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
f. Autre (veuillez préciser)⁽⁴⁾	581,225.06	VCB				32,197.11	0.66	0.60
Autre (non précisé)								
Combustibles liquides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.i Ciment								
Combustibles liquides	20,187.56	VCB	73.46	2.16	1.34	1,482.96	0.04	0.03
Combustibles solides	8,444.94	VCB	85.82	1.26	0.68	724.71	0.01	0.01
Combustibles gazeux	77,669.08	VCB	50.69	0.98	1.11	3,936.99	0.08	0.09
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.ii Exploitation minière								
Combustibles liquides	2,358.50	VCB	73.81	2.88	1.53	174.08	0.01	0.00
Combustibles solides	32,334.90	VCB	84.06	1.43	0.66	2,717.98	0.05	0.02
Combustibles gazeux	15,713.91	VCB	50.05	0.98	0.90	786.53	0.02	0.01
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iii Construction								
Combustibles liquides	21,792.37	VCB	73.58	2.64	1.47	1,603.51	0.06	0.03
Combustibles solides	8,923.52	VCB	85.68	1.70	0.70	764.57	0.02	0.01
Combustibles gazeux	360,766.95	VCB	50.29	0.98	0.96	18,141.25	0.35	0.35
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.AA.2.F.iv Autre, activités manufacturières								
Combustibles liquides	6,371.68	VCB	73.00	0.82	0.96	465.15	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	26,661.65	VCB	52.49	0.97	1.81	1,399.40	0.03	0.05
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 3 de 4)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.3. Transport	2,097,420.69	VCB				141,937.54	31.02	20.37
Combustibles liquides	1,926,636.52	VCB	69.08	11.95	10.45	133,101.64	23.03	20.14
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	170,108.81	VCB	51.94	46.85	1.28	8,835.90	7.97	0.22
Biomasse	675.36	VCB	61.77	24.20	12.23	41.72	0.02	0.01
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
a. Aviation civile	88,709.86	VCB				6,216.38	0.54	0.56
Essence d'aviation	5,506.33	VCB	69.51	65.33	6.86	382.75	0.36	0.04
Carburéacteur (kérosène)	83,203.53	VCB	70.11	2.20	6.32	5,833.63	0.18	0.53
b. Transport routier	1,428,769.97	VCB				97,674.09	14.75	10.33
Essence	1,078,757.43	VCB	68.09	11.45	8.89	73,452.61	12.35	9.59
Carburant diesel	312,376.01	VCB	70.58	3.56	2.21	22,047.22	1.11	0.69
Gaz de pétrole liquéfié (GPL)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	37,016.85	VCB	58.74	34.49	1.12	2,174.26	1.28	0.04
Biomasse	619.68	VCB	61.77	16.31	13.14 ⁽³⁾	38.28	0.01	0.01
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Chemins de fer	89,462.97	VCB				6,314.22	0.34	2.55
Combustibles ou carburants liquides	89,462.97	VCB	70.58	3.80	28.49	6,314.22	0.34	2.55
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles ou carburants (veuillez)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
d. Navigation	65,617.10	VCB				4,725.56	0.33	1.09
Pétrole résiduel (mazout lourd)	29,225.56	VCB	73.81	6.65	1.90	2,157.07	0.19	0.06
Gaz/Carburant diesel	36,391.54	VCB	70.58	3.80	28.49	2,568.48	0.14	1.04
Gaz		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles liquides (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres combustibles (<i>préciser</i>)		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
e. Autres moyens de transport (<i>veuillez préciser</i>) ⁽⁵⁾	424,860.79	VCB				27,007.30	15.05	5.83
Autre (non précisé)	424,860.79	VCB				27,007.30	15.05	5.83
Combustibles ou carburants liquides	291,713.15	VCB	69.75	28.62	19.39	20,345.66	8.35	5.66
Combustibles solides		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles ou carburants gazeux	133,091.96	VCB	50.05	50.29	1.32	6,661.64	6.69	0.18
Biomasse	55.68	VCB	61.77	111.94	2.07 ⁽³⁾	3.44	0.01	0.00
Autres combustibles		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 4.

TABLEAU 1.A.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Activités d'utilisation de combustibles – Méthode sectorielle
(Feuille 4 de 4)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES GLOBALES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS		
	Consommation		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
	(TJ)	VCN/VCB ⁽¹⁾	(t/TJ)	(kg/TJ)		(Gg)		
1.A.4. Autres secteurs	1,379,289.95	VCB				69,428.16	100.83	2.26
Combustibles liquides	272,754.69	VCB	72.71	0.71	0.40	19,831.64	0.19	0.11
Combustibles solides	2,201.59	VCB	87.01	180.07	0.90	191.56	0.40	0.00
Combustibles gazeux	979,623.13	VCB	50.43	0.98	1.06	49,404.96	0.96	1.04
Biomasse	124,710.55	VCB	83.33	796.11	8.89 ⁽³⁾	10,391.91	99.28	1.11
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. Commercial et institutionnel	476,720.47	VCB				25,681.09	0.48	0.49
Combustibles liquides	73,321.15	VCB	72.80	0.78	0.92	5,337.49	0.06	0.07
Combustibles solides	203.97	VCB	80.70	140.35	0.70	16.46	0.03	0.00
Combustibles gazeux	403,195.35	VCB	50.42	0.98	1.06	20,327.13	0.39	0.43
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. Résidentiel	861,360.92	VCB				41,342.22	100.32	1.72
Combustibles liquides	186,356.27	VCB	72.67	0.68	0.17	13,542.45	0.13	0.03
Combustibles solides	1,997.61	VCB	87.66	184.13	0.92	175.10	0.37	0.00
Combustibles gazeux	548,296.49	VCB	50.38	0.98	1.05	27,624.67	0.54	0.57
Biomasse	124,710.55	VCB	83.33	796.11	8.89 ⁽³⁾	10,391.91	99.28	1.11
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
c. Agriculture, foresterie et pêches	41,208.56	VCB				2,404.86	0.04	0.05
Combustibles liquides	13,077.27	VCB	72.77	0.72	0.85	951.70	0.01	0.01
Combustibles solides	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Combustibles gazeux	28,131.29	VCB	51.66	0.97	1.51	1,453.16	0.03	0.04
Biomasse	SO	VCB	SO	SO	SO ⁽³⁾	SO	SO	SO
Autres combustibles	SO	VCB	SO	SO	SO	SO	SO	SO
1.A.5. Autre (non précisé ailleurs)⁽⁶⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
a. Matériel fixe (préciser) ⁽⁷⁾	SO	VCB				SO	SO	SO
b. Matériel mobile (préciser) ⁽⁸⁾	SO	VCB				SO	SO	SO

⁽¹⁾ Si les données sur les activités sont calculées en prenant les valeurs calorifiques nettes (VCN) tel que précisé dans les lignes directrices du GIEC, inscrire VCN dans la colonne. Si ce sont les valeurs calorifiques brutes (VCB), inscrire plutôt VCB.

⁽²⁾ L'obtention d'estimations précises des émissions de CH₄ et de N₂O dépend des conditions de combustion, de la technologie, des politiques de réduction des émissions et des caractéristiques du combustible. Par conséquent, la prudence s'impose lorsqu'on compare les coefficients d'émission implicites d'un pays à l'autre.

⁽³⁾ Les émissions de dioxyde de carbone imputables à la biomasse sont répertoriées dans ce tableau, mais elles ne seront pas incluses dans le total des émissions de CO₂ imputables à la combustion des combustibles. La valeur des émissions totales de CO₂ imputables à la biomasse est indiquée dans la feuille 2 du tableau 1, sous la rubrique « Autres postes ».

⁽⁴⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées dans « f. Autres ».

⁽⁵⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités à inscrire sous la rubrique « e. Autres moyens de transport ».

⁽⁶⁾ Cette catégorie inclut les combustibles à usage militaire.

⁽⁷⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.a Autre - matériel fixe ».

⁽⁸⁾ Utiliser la cellule ci-dessous pour énumérer toutes les activités visées par la rubrique « 1.A.5.b Autre - matériel mobile ».

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque les estimations sont fondées sur les VCB, ils peuvent enregistrer dans cette case documentaire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements nécessaires au calcul des données sur les activités fondé sur les VCN.

• Dans le cas des sous-produits gazeux (p. ex., gaz d'usine à gaz, de four à coke ou de haut fourneau), les organismes responsables devraient présenter des renseignements sur leur répartition en fonction des différents types de combustibles énumérés ci-dessus (combustibles liquides, solides, gazeux, biomasse, autres combustibles) dans cette case documentaire.

1.A.A.1.B Raffinage du pétrole : Les émissions de CO₂ et de CH₄ associées à l'évacuation et au torchage sont éliminées des catégories du raffinage du pétrole pour éviter le double comptage des émissions. Par conséquent, aucune émission de CH₄ des installations de combustion fixes n'est déclarée pour cette catégorie bien qu'elles le soient dans 1.B.2.C et 1.A.1.C.

TABLEAU 1.A.(b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'ÉNERGIE
CO2 résultant de l'utilisation des combustibles – Méthode de référence (chiffrier 1-1 du GIEC)
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE		Unité	Production	Import	Export	Soutes inter-nationales	Changement de stock	Consommation apparente	Coefficient conversion (TJ/Unité)	VCN/VCB (1)	Consommation apparente (TJ)	Coefficient ém. de carbone (t C/TJ)	Teneur en carbone (Gg C)	Carbone stocké (Gg C)	ém. nettes de carbone (Gg C)	Fraction de carbone oxydée	Ém. réelles de CO ₂ (Gg CO ₂)		
Comb. fossiles liquides	Comb. primaires	Pétrole brut	10 ⁶ l	100,880.20	31,112.09	48,725.50		-16,273.07	99,539.86	38.92	VCB	3,874,091.27	19.00	73,607.73		73,607.73	0.99	267,196.08	
		Orimulsion	PC		PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC		SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
	Comb. secondaires	Liquides du gaz nat.	10 ⁶ l	16,714.50	43.20	6,940.60		-2,377.00	12,194.10	22.55	VCB	274,936.12	16.14	4,438.01	649.80	3,788.21	1.00	13,820.65	
		Essence	10 ³ l		1,000.20	3,866.66	0.03	-1,226.54	-1,639.95	34.65	VCB	-56,831.59	18.54	-1,053.77	SO	-1,053.77	0.99	-3,805.86	
		Carburéacteur (kérosène)	10 ³ l		789.00	1,001.65	2,714.28		202.31	-3,129.24	36.37	VCB	-113,810.46	19.32	-2,198.83	SO	-2,198.83	0.99	-7,941.43
		Kérosène – autre	10 ³ l		246.64	107.92		SO	1,766.00	-1,627.28	37.68	VCB	-61,315.76	18.45	-1,131.28	SO	-1,131.28	0.99	-4,085.81
		Huile de schiste	10 ³ l		PC	PC		PC	PC	PC	VCB	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC
		Gaz/Carburant diesel	10 ³ l		786.48	4,598.36	258.31	-741.82	-3,328.37	38.68	VCB	-128,741.49	19.46	-2,505.23	SO	-2,505.23	0.99	-9,048.07	
		Mazout résiduaire	10 ³ l		3,989.67	2,412.54	740.93	-397.28	1,233.47	41.73	VCB	51,472.59	20.18	1,038.80	SO	1,038.80	0.99	3,751.80	
		GPL	10 ³ l		18.11	99.62		731.60	-813.11	26.53	VCB	-21,571.28	16.48	-355.41	IA	-355.41	1.00	-1,296.67	
		Éthane	10 ³ l		3.50	744.20		-274.30	-466.40	18.36	VCB	-8,563.10	15.61	-133.71	1,396.24	-1,529.94	1.00	-5,581.74	
		Naphte	10 ³ l		6.90	123.20		5.42	-121.72	35.17	VCB	-4,280.93	19.33	-82.77	136.75	-219.52	0.99	-796.86	
		Bitume	10 ³ l		439.68	122.77		-17.00	333.91	44.46	VCB	14,845.50	20.90	310.27	2,806.12	-2,495.85	0.99	-9,059.95	
		Lubrifiants	10 ³ l		113.24	67.53		151.72	-106.02	39.16	VCB	-4,151.62	19.66	-81.63	360.07	-441.70	0.99	-1,603.37	
		Coke de pétrole	10 ³ l		801.50	12.81		1.81	786.88	43.94	VCB	34,574.25	22.85	790.01	SO	790.01	1.00	2,896.71	
		Alimentation des raffineries	10 ³ l		40.60	610.86		760.20	-1,330.45	35.17	VCB	-46,792.09	19.33	-904.71	2,071.22	-2,975.93	0.99	-10,802.62	
		Pétrole – autre	10 ³ l		559.06	951.32		4,616.59	-5,008.85	39.82	VCB	-199,452.50	19.84	-3,956.99	58.69	-4,015.68	0.99	-14,576.92	
Autres comb. fossiles liquides																			
Gaz de distillation			SO			PC	100.56	-100.56	38.58	VCB	-3,880.04	12.81	-49.69	SO	-49.69	1.00	-181.28		
Total – Combustibles fossiles liquides											3,600,528.87		67,730.80	7,478.88	60,251.92		218,884.66		
Comb. fossiles solides	Comb. primaires	Anthracite ⁽²⁾	kt		493.92		-0.14	494.06	27.70	VCB	13,685.39	23.50	321.63	SO	321.63	1.00	1,179.32		
		Charbon à coke	PC	PC	PC		PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		
		Autre charbon bitum.	kt	37,795.14	13,834.34	31,000.08	PC	288.13	20,341.27	29.41	VCB	598,231.96	21.00	12,562.93	SO	12,562.93	1.00	46,064.06	
		Charbon sous-bitum.	kt	21,252.45		0.01	PC	-8.98	21,261.42	18.30	VCB	389,083.88	37.56	14,612.39	SO	14,612.39	1.00	53,578.77	
		Lignite	kt	9,406.96		8.62		4.95	9,393.39	15.00	VCB	140,900.84	25.73	3,625.59	SO	3,625.59	0.98	13,027.96	
		Huile de schiste	PC	PC	PC		PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Tourbe	PC	PC	PC		PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
	Comb. secondaires	Briquesettes de lignite/de tourbe ⁽³⁾	PC	PC	PC		PC	PC	PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	
		Four à coke/coke de gaz	kt		338.60	193.11		-237.37	382.86	28.83	VCB	11,037.80	23.46	258.95	SO	258.95	0.99	939.99	
		Autres comb. fossiles solides																	
Total – Comb. fossiles solides											1,152,939.88		31,381.49	SO	31,381.49		114,790.10		
Comb. fossiles gazeux	Gaz naturel (sec)	GJ	110,740.71	641.07	40,688.75		1,235.73	69,457.29	37.78	VCB	2,624,096.48	13.85	36,332.93	769.52	35,563.41	1.00	129,747.19		
Autres comb. fossiles gazeux											SO		SO	SO	SO		SO		
Total – Comb. fossiles gazeux											2,624,096.48		36,332.93	769.52	35,563.41		129,747.19		
Total – Biomasse											7,377,565.22		135,445.22	8,248.40	127,196.82		463,421.94		
	Biomasse solide		39,301.76	PC	PC		PC	39,301.76	15.97	VCB	627,679.75	23.63	14,834.45	SO	14,834.45	1.00	54,392.99		
	Biomasse liquide	ML	28,000.00	PC	PC		PC	28,000.00	24.12	VCB	675.36	17.06	11.52	SO	11.52	1.00	42.25		
	Biomasse gazeuse	10 ³ l	SO	PC	PC		PC	SO,PC	SO	VCB	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC	SO	SO,PC		

(1) Pour convertir les quantités mentionnées dans les colonnes précédentes en unités de valeur énergétique, utiliser les valeurs calorifiques nettes (VCN) et inscrire VCN dans cette colonne. Si l'on utilise les valeurs calorifiques brutes (VCB), l'indiquer dans cette colonne.

(2) S'il n'y a pas de données sur l'anthracite, inclure ce combustible avec les autres charbons bitumineux.

(3) BLT: Briquesettes de lignite/de tourbe.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le sous-secteur de la combustion des combustibles, et notamment fournir des renseignements sur les émissions de CO ₂ obtenues en appliquant la méthode de référence, sous la rubrique correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.	
1.AB Combustibles liquides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du <i>Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada</i> (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Pétrole brut : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du <i>Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada</i> (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Liquides du gaz naturel : La consommation des combustibles liquides du gaz naturel concerne le propane, le butane et l'éthane. Le propane et le butane sont des liquides du gaz naturel qui contiennent du carbone. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des facteurs ou coefficients applicables aux combustibles ci haut mentionnés et ils varient selon l'année.	
1.AB Essence : Comprend l'essence automobile et l'essence aviation. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs applicables à chaque type de combustible. Les coefficients ou facteurs moyens pondérés varient selon l'année.	
1.AB Autre kérosène : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Huile de schiste : Comprend le kérosène et le mazout léger.	
1.AB Essence et diesel : Comprend le diesel et le mazout léger. Le facteur de conversion et le coefficient d'émission du carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs de chacun des combustibles et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées des coefficients ou facteurs pour le propane et le butane des raffineries de pétrole et ils varient selon l'année.	
1.AB Gaz de pétrole liquéfié/1990 : Le carbone relié à l'utilisation non énergétique des gaz de pétrole liquéfiés des raffineries est inventorié sous la rubrique "Carbone stocké" du gaz naturel liquéfié.	
1.AB Coke de pétrole : Le coke de pétrole est maintenant inventorié sous la rubrique des combustibles liquides. L'année dernière, il était déclaré sous la rubrique des combustibles solides.	
1.AB Coke de pétrole/1990 : Le coke de pétrole est repris dans la catégorie des combustibles solides.	
1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du <i>Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada</i> (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Four à coke/coke de gaz : Comprend les activités pour le coke de charbon.	
1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du <i>Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada</i> (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.	
1.AB Gaz naturel : Le facteur de conversion et le coefficient d'émission de carbone sont des moyennes pondérées visant à tenir compte du gaz naturel consommé par le producteur qui est complètement transformé et consommé par d'autres.	
1.AB Biomasse solide : La biomasse solide est une combinaison de combustible ligneux et de liqueur résiduaire. Les deux se mesurent en kilotonnes. Une moyenne pondérée du facteur de conversion et du coefficient d'émission du carbone est utilisée pour déterminer la teneur en carbone et les émissions de CO ₂ .	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	
1.AB Biomasse liquide : La biomasse liquide correspond à l'éthanol utilisé au Canada dans le secteur des transports. Elle est déclarée en mégalitres (ML) et ne peut pas être combinée avec la liqueur résiduaire puisque celle-ci est déclarée en kilotonnes. Par conséquent, la liqueur résiduaire est inventoriée sous la rubrique « Biomasse solide ». Prière de noter que les unités sont incorrectes et devraient être ML et non MG. Il n'y a aucune option de mesure en ML pour la déclaration des quantités de biomasse liquide.	
Vous trouverez des précisions au chapitre 3 et à l'annexe 4.	

TABLEAU 1.A.(c) – COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE CO₂ RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE COMBUSTIBLES

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

TYPES DE CARBURANT OU DE COMBUSTIBLE	MÉTHODE DE RÉFÉRENCE			MÉTHODE SECTORIELLE ⁽¹⁾		DIFFÉRENCES ⁽²⁾	
	Utilisation énergétique apparente ⁽³⁾	Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques) ⁽⁴⁾	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions de CO ₂	Consommation d'énergie	Émissions
Combustibles liquides (sans les soutes internationales)	3,600.53	3,111.29	218,884.66	2,583.46	181,186.72	20.43	20.81
Combustibles solides (sans les soutes internationales) ⁽⁵⁾	1,152.94	1,152.94	114,790.10	1,120.77	91,756.20	2.87	25.10
Combustibles gazeux	2,624.10	2,455.68	129,747.19	2,818.56	144,853.36	-12.87	-10.43
Autre ⁽⁵⁾	SO	SO	SO	SO	SO		
Total ⁽⁵⁾	7,377.57	6,719.91	463,421.94	6,522.80	417,796.28	3.02	10.92

⁽¹⁾ L'expression « méthode sectorielle » est utilisée pour désigner la méthode adoptée par les organismes responsables (lorsque celle-ci diffère de la méthode de référence) pour estimer les émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles qui sont répertoriés au tableau 1.A(a), feuilles 1 à 4.

⁽²⁾ Écarts relatifs aux émissions de CO₂ entre la méthode de référence (MR) et la méthode sectorielle (MS) [écart = 100 % x {(MR-MS) / (MS)}]. En vue d'établir l'écart entre les deux méthodes, pour ce qui est de l'utilisation énergétique, les données de la colonne « Utilisation énergétique apparente (à l'exclusion des utilisations non énergétiques et des charges d'alimentation) servent aux calculs selon la méthode de référence.

⁽³⁾ Les données sur l'utilisation énergétique apparente présentées dans cette colonne sont identiques à celles du tableau 1.A(b).

⁽⁴⁾ Afin d'établir la comparaison entre l'utilisation énergétique apparente déterminée selon la méthode de référence et celle déterminée selon la méthode sectorielle, les organismes responsables devraient, dans cette colonne, soustraire de l'utilisation énergétique apparente (méthode de référence) le contenu énergétique correspondant à la quantité de combustibles utilisés comme charges d'alimentation et à des fins non énergétiques, conformément à la comptabilisation de l'utilisation énergétique retenue pour la méthode sectorielle.

⁽⁵⁾ Les émissions de la biomasse ne sont pas incluses.

Remarque : Dans les instructions de déclaration figurant dans les lignes directrices du GIEC, version révisée 1996, sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, il est exigé que les estimations des émissions de CO₂ imputables à l'utilisation de combustibles, obtenues selon une méthode sectorielle détaillée, soient comparées aux estimations obtenues au moyen de la méthode de référence (chiffrier 1-1 des lignes directrices du GIEC, volume 2, document de travail). Cette comparaison simplifie la vérification des données sectorielles.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur la comparaison entre les émissions de CO₂ déterminées selon la méthode sectorielle et celles déterminées selon la méthode de référence, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Inscrire dans la case documentaire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.

Si les estimations des émissions de CO₂ obtenues par les deux méthodes diffèrent de plus de 2 %, les organismes responsables devraient expliquer sommairement la raison de cet écart dans la case documentaire. Ils devraient en outre inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où cet écart est expliqué en détail.

1.AB Combustibles liquides : La fluctuation des stocks comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation des stocks; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AB Combustibles solides : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock et 7- Autres ajustements pour les principaux combustibles solides. Elle englobe également la rubrique 6- Transferts inter-produits pour les combustibles solides d'appoint.

1.AB Combustibles gazeux : La Variation du stock comprend les rubriques suivantes du Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada (le Bulletin) : 5- Variation du stock; 6- Transferts inter-produits et 7- Autres ajustements.

1.AC Différence – Méthode de référence et sectorielle : dans le tableau, la méthode sectorielle ne comprend pas les émissions de CO₂ résultant des usages non énergétiques ou de la matière première alors qu'elles sont incluses dans les émissions de CO₂ de la méthode de référence. Lorsque les émissions de CO₂ des applications non énergétiques et de la matière première s'ajoutent aux émissions de CO₂ de la méthode sectorielle, le total des émissions de CO₂ se rapproche de celui de la méthode de référence et la différence relative entre les deux diminue. Il faut consulter la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une discussion et comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

1.AC Combustibles liquides – Voir la section 3.5.1 et l'annexe 4 du RIN pour une analyse et une comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle. Il faut consulter l'annexe 4 du RIN pour une discussion de la comparaison de la méthode de référence et de la méthode sectorielle.

TABLEAU 1.A.(d) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Charge d'alimentation et utilisation non énergétique des combustibles
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

TYPE DE COMBUSTIBLE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS		COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE	ESTIMATION	
	Quantité de combustible (TJ)	Fraction de carbone stocké	Coefficient d'émission du carbone (t C/TJ)	Carbone stocké (utilisation non énergétique des comb.) (Gg C)	
Naphte ⁽¹⁾	9,430.44	0.75	19.33	136.75	
Lubrifiants	36,624.00	0.50	19.66	360.07	
Bitume	134,264.30	1.00	20.90	2,806.12	
Huiles et goudrons de houille (du charbon à coke)	SO	0.75	SO	SO	
Gaz naturel ⁽¹⁾	168,416.31	0.33	13.85	769.52	
Gaz/Carburant diesel ⁽¹⁾	SO	0.50	SO	SO	
GPL ⁽¹⁾	IA	0.80	IA	IA	
Éthane ⁽¹⁾	111,775.67	0.80	15.61	1,396.24	
Autre (veuillez préciser)				2,129.90	
Autre (non précisé)	14,084.33	0.21	19.84	58.68	
Produits pétroliers servant de charges d'alimentation	133,905.87	0.80	19.33	2,071.22	

	Total	7,598.59
Quantité totale de C et de CO ₂ des util. non énergétiques et des charges d'alimentation, exprimée sous forme d'émissions de CO ₂ , selon la méthode de référence		3,055.61

Information supplémentaire^(a)

Pas d'émissions de CO ₂ (Gg CO ₂)	Soustrait du secteur de l'énergie (veuillez préciser la catégorie de sources)
501.42	Comb. liquides - Naphte
1,320.25	Comb. liquides - Lubrifiants
10,289.12	Comb. liquides - Bitume
SO	SO
2,821.57	Comb. liquides - Gaz naturel
SO	SO
IA	IA
5,119.53	Comb. liquides - Éthane
215.16	Comb. liquides - Autres produits
7,594.47	Comb. liquides - Charges d'alimentation de raffinerie

27,861.51
11,203.92

Émissions de CO ₂ connexes (Gg)	Attribuées à (Préciser la catégorie de sources, p. ex., incinération des déchets)
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO
SO	SO

⁽¹⁾ Saisir les données correspondant aux combustibles utilisés comme charges d'alimentation (comme matières premières pour la fabrication de plastiques ou d'engrais) ou utilisés à d'autres fins non énergétiques [non utilisés comme combustibles ni transformés en un autre combustible (p. ex., bitume pour le revêtement des voies de circulation routière, lubrifiants)].

^(a) Les combustibles énumérés dans la colonne de gauche s'appliquent au tableau de droite.

Une fraction des transporteurs d'énergie est stockée par produits, tels que le plastique ou l'asphalte. La fraction de carbone qui n'est pas stockée dans le transporteur d'énergie ou produit énergétique est oxydée, ce qui entraîne des émissions de dioxyde de carbone, soit au cours de l'utilisation du transporteur d'énergie pendant la production industrielle (p. ex., la production d'engrais) ou pendant l'utilisation des produits (p. ex., les solvants et les lubrifiants), ou dans les deux cas (p. ex., les monomères). Pour déclarer les émissions imputables à ces utilisations, se reporter au tableau ci-dessus.

Case documentaire :
<p>• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, et fournir notamment des renseignements sur les charges d'alimentation, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.</p> <p>• Le tableau ci-dessus est conforme aux lignes directrices du GIEC. Les organismes responsables qui tiennent compte des émissions imputables à l'utilisation et à l'élimination de ces charges d'alimentation pourraient continuer d'appliquer leurs méthodes, mais ils devraient l'indiquer dans la case documentaire et ils devraient inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.</p>
<p>1.AD.7 GPL : Comprend les utilisations non énergétiques du propane et du butane.</p>
<p>1.AD.7 Gaz de pétrole liquéfié/1990 : L'utilisation non énergétique du gaz de pétrole liquéfié des raffineries est incluse sous la rubrique LGN.</p>
<p>1.AD.10 Autre (non précisé) : Auparavant « Autres produits ».</p>
<p>1.AD.10 Produits pétroliers utilisés comme charges d'alimentation : Auparavant « Alimentation des raffineries ».</p>

TABLEAU 1.B.1. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives des combustibles solides
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits de GES	Données sur act.	Coefficients d'émission implicites		Émissions		
	Quantité de comb. produite	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂
				Récupération/ Torchage ⁽²⁾	Émissions ⁽³⁾	
	(Mt)	(kg/t)		(Gg)		
1.B.1.a. Exploit./manutent. du charbon	89.46			SO	91.16	NE
i. Mines souterraines ⁽⁴⁾	4.95	11.61	NE	SO	57.50	NE
Activités minières		11.61	NE	SO	57.50	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
ii. Mines à ciel ouvert ⁽⁴⁾	84.51	0.40	NE	SO	33.67	NE
Activités minières		0.40	NE	SO	33.67	NE
Activités post-extraction		IA	NE	SO	IA	NE
1.B.1.b. Transformation des combustibles solides	SO	NE	NE	SO	NE	NE
1.B.1.c. Autre (veuillez préciser)⁽⁵⁾				SO	SO	SO

⁽¹⁾ On estime les coefficients d'émission implicites (CEI) correspondant au CH₄ à partir des émissions brutes et en procédant comme suit : (émissions de CH₄ + quantités de CH₄ – brûlées à la torche et récupérées) / données sur les activités.

⁽²⁾ Quantités de CH₄ drainées (récupérées), utilisées ou brûlées à la torche.

⁽³⁾ Émissions finales de CH₄ après soustraction des quantités de CH₄ utilisées ou récupérées.

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, on calcule les émissions correspondant aux activités minières et aux activités post-extraction en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

⁽⁵⁾ Utiliser cette catégorie pour déclarer toute autre activité associée aux combustibles solides à l'origine d'émissions fugitives, telles que les émissions imputables aux mines abandonnées et aux terrils.

Remarque : Il n'y a pas de notes de renvoi claires à 1.B.1.b. et 1.B.1.c. dans les lignes directrices du GIEC. S'assurer que les émissions inscrites ici ne sont pas déclarées ailleurs. Si ces données sont déclarées dans une autre catégorie de sources, l'indiquer [(IA) – inventorié ailleurs] et inscrire une note de renvoi au tableau 9 (Exhaustivité) ou dans la case documentaire, ou les deux.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.1 Combustibles solides, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources 1.B.1). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans la tableau ci-dessus, préciser si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande.
- Si des données sont saisies dans la colonne Récupération/Torchage, indiquer dans la case documentaire si du CH₄ est brûlé ou récupéré, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions sur la récupération et le torchage.
- Si des estimations sont fournies en 1.B.1.b. et en 1.B.1.c., utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à ces catégories et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

1.B.1.A Exploitation et manutention du charbon : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions imputables aux activités minières et aux activités post-extraction sont calculées en employant les données sur les activités au regard de la quantité de combustible produite pour les mines souterraines et les mines à ciel ouvert.

1.B.1.A.1.1 Activités minières/1990 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction/1990 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.1 Activités minières/1990 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction/1990 : Il n'y a pas de récupération du CH₄.

TABLEAU 1.B.2. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ⁽¹⁾			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Description ⁽¹⁾	Unité ⁽¹⁾	Valeur	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
				(kg/Unité) ⁽²⁾			(Gg)		
1.B.2.a. Pétrole⁽³⁾	SO						94.50	193.10	0.10
i. Exploration	Production de pétrole lourd classique et de bitume brut	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA	SO	IA	IA	SO
ii. Production ⁽⁴⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³	77,905.00	1,203.50	2,421.54		93.76	188.65	
iii. Transport	Consommation d'énergie par les raffineries	TJ	77,905.00	0.59	13.49		0.05	1.05	
iv. Raffinage/Entreposage	SO		336,196.56	2.08	10.11	0.30	0.70	3.40	0.10
v. Distribution de produits pétroliers	SO		NE	NE	NE		NE	NE	
vi. Autre			SO	SO	SO		SO	SO	
1.B.2.b. Gaz naturel	SO						22.58	613.12	
i. Exploration	Production brute et absorptions nettes de gaz naturel	10 ⁶ m ³	IA	IA	IA		IA	IA	
ii. Production ⁽⁴⁾ /Transformation	Distance (pipelines)	km	138,630.00	47.17	1,467.73		6.54	203.47	
iii. Transport	Longueur du réseau de distribution (pipelines) – Fuites	km	64,222.00	23.78	3,187.13		1.53	204.68	
iv. Distribution	(préciser)		168,813.00	NE	776.01		NE	131.00	
v. Autre fuite	Nombre de déversements et puits totaux réunis	nombre	111,535.85	130.10	663.19		14.51	73.97	
Dans des usines ou centrales électriques	SO		111,535.85	130.10	663.19		14.51	73.97	
Dans des zones résidentielles ou commerciales			NE	NE	NE		NE	NE	
1.B.2.c. Évacuation⁽⁵⁾	Production de pétrole classique, de pétrole lourd et de pétrole brut	m ³					6,089.43	626.88	
i. Pétrole	Production nouvelle brute de gaz naturel	10 ⁶ m ³	77,905.00	24,604.87	6,073.67		1,916.84	473.17	
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	138,630.00	30,098.52	1,098.39		4,172.56	152.27	
iii. Combiné			5,945.00	4,438,669.11	241,741,316.60		0.03	1.44	
Torchage	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³					4,352.26	2.58	0.00
i. Pétrole	Gaz torché et torchage	10 ⁶ m ³	3,768.37	878,497.26	505.03	0.34	3,310.50	1.90	0.00
ii. Gaz	Nombre de puits forés	m ³	3,768.37	203,563.05	133.17	NE	767.10	0.50	NE
iii. Combiné			5,945.00	46,199,310,737.06	29,899,878.64	NE	274.65	0.18	NE
1.B.2.d. Autre (veuillez préciser)⁽⁶⁾							SO	SO	SO

⁽¹⁾ Préciser quelles données sur les activités sont utilisées dans la colonne Description (voir les exemples). Préciser, dans la colonne Unité, l'unité choisie pour exprimer la valeur des données sur les activités. Utiliser l'une des unités suivantes : PJ, Tg, 10⁶ x m³, 106 barils/an, km, nombre de sources (p. ex., puits).

⁽²⁾ L'unité du coefficient d'émission implicite dépend des unités des données sur les activités utilisées. Par conséquent, elle n'est pas précisée dans cette colonne.

⁽³⁾ Utiliser également cette catégorie pour déclarer les émissions qui proviennent de la production combinée de pétrole et de gaz. La transformation et la distribution du gaz naturel à partir de ces champs devraient être incluses sous 1.B.2. b. ii et 1.B.2. b. iv, respectivement.

⁽⁴⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, ces catégories devraient comprendre les émissions imputables à la production plutôt qu'à l'évacuation et au torchage.

⁽⁵⁾ Lorsqu'on utilise des coefficients d'émission par défaut, les émissions imputables à l'évacuation et au torchage pour toute la production de pétrole et de gaz devraient être comptabilisées ici.

⁽⁶⁾ Par exemple, les émissions fugitives de CO₂ imputables à la production d'énergie géothermique pourraient être déclarées ici.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant les émissions fugitives imputables à la catégorie de sources 1.B.2 Pétrole et gaz naturel, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (catégorie de sources correspondant à 1.B.2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Quant aux données sur la quantité de combustible produite enregistrée dans le tableau ci-dessus, préciser ici si cette quantité est fondée sur la production brute ou sur la production marchande. Signaler les cas où plus d'un type de données sur les activités sont appliqués à l'estimation des émissions.
• Évacuation et torchage : Les organismes responsables qui utilisent le logiciel du GIEC pourraient regrouper ces émissions et l'indiquer ici.
• Si des estimations sont fournies en 1.B.2.d Autres, utiliser la case documentaire pour renseignements sur les activités associées à cette catégorie et insérer une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
1.B.2.A.4 Raffinage/Entreposage : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation et du stockage du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.B.2 Production/Transformation : Cette catégorie inclut les émissions fugitives des activités combinées du pétrole et de l'essence dont les émissions ne peuvent pas être ventilées. Cela comprend le forage, l'entretien et l'essai des puits.
1.B.2.C.1.1 Pétrole : Les émissions de N ₂ O de l'évacuation du pétrole ont été incluses dans les émissions de N ₂ O du Raffinage/Entreposage.
1.B.2.C.1.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela inclut les émissions de l'entretien, du forage et de l'essai des puits.
1.B.2.C.2.3 Combiné : L'unité des données sur l'activité n'est pas le m ³ mais plutôt une unité ou un nombre. Le logiciel de déclaration du CUPR donne le choix de l'unité sauf pour les volumes. C'est la description des données sur l'activité qui permet de préciser l'unité.
Cela comprend les émissions du forage, de l'essai et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz.

TABLEAU 1.C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'ÉNERGIE
Soutes internationales et opérations multilatérales

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Consommation (TJ)	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂	CH ₄	N ₂ O
		(t/TJ)			(Gg)		
Soutes (aviation)	98,719.38				6,921.48	0.22	0.62
Carburéacteur (kérosène)	98,718.41	70.11	0.00	0.01	6,921.42	0.22	0.62
Essence	0.97	69.51	0.07	0.01	0.07	0.00	0.00
Soutes (marine)	40,910.60				2,987.26	0.24	0.34
Essence	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Gaz/Carburant diesel	9,991.47	70.58	0.00	0.03	705.19	0.04	0.28
Mazout résiduaire	30,919.14	73.81	0.01	0.00	2,282.07	0.21	0.06
Lubrifiants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Charbon	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (veuillez préciser)	SO				SO	SO	SO
Opérations multilatérales⁽¹⁾	IA	IA	IA	IA	IA	IA	IA

⁽¹⁾ Les organismes responsables peuvent décider de déclarer ou de ne pas déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission pour les opérations multilatérales, conformément au principe de confidentialité énoncé dans les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires.

De toute façon, les organismes responsables devraient déclarer les émissions des opérations multilatérales, lorsqu'ils y ont accès, sous la rubrique « Autres postes » dans les rapports sommaires et dans le rapport sectoriel sur l'énergie.

Remarque : Conformément aux lignes directrices du GIEC, les émissions des combustibles vendus aux navires ou aux avions s'occupant de transport international et qui sont stockés dans des soutes (aviation ou marine) devraient être exclues des totaux nationaux et déclarées séparément, à titre indicatif seulement.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le sous-secteur de l'utilisation de combustibles, notamment pour les soutes internationales, dans la partie correspondante du chapitre 3 du RIN : Énergie (sous-secteur 1.A du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- En peu de mots, expliquer ici de quelle façon l'utilisation des combustibles des soutes internationales du transport maritime et aérien a été estimée et séparée de la consommation nationale. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Information supplémentaire

Consommation de carburant	Distribution ^(a) (pourcentage)	
	Intérieure	Internationale
Aviation	47.33	52.67
Marine	61.60	38.40

^(a) Afin de calculer la répartition du combustible utilisé, on prend les sommes correspondant à l'utilisation de combustibles pour la navigation maritime et la navigation aérienne nationales (tableau 1.A(a)) et celle correspondant aux soutes internationales (tableau 1.C).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)			
Total – Procédés industriels	30,292.49	SO,NE,PC	37.84	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,538.83	0.21	0.21	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,276.70	SO	SO							IA	IA	IA	IA
1. Production de ciment	5,436.21												IA
2. Production de chaux	1,748.95												
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	734.14												
4. Production et utilisation de bicarbonate de soude	210.76												
5. Toitures d'asphalte	NE										IA	IA	
6. Revêtement de routes asphaltées	NE									IA	IA	IA	IA
7. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	146.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
Production de verre	NE	SO	SO							IA	IA	IA	IA
2.A.7.2 Utilisation de magnésite	146.63	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	3,923.69	NE,PC	37.84	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
1. Production d'ammoniac	3,923.69	NE	NE							IA	IA	IA	IA
2. Production d'acide nitrique			3.27							IA			
3. Production d'acide adipique	NE		34.58							IA	IA	IA	
4. Production de carbure	IA	NE								IA	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	IA,PC	NE,PC	NE,PC	PC	SO,PC	PC	SO,PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
Noir de carbone		NE											
Éthylène	IA	NE	NE										
Dichloroéthylène		NE											
Styrène		NE											
Méthanol		NE											
Autre (non précisé)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métaux	9,774.96	SO,NE	SO	SO	SO	SO,NE	6,538.83	0.13	0.13	IA	IA	IA	IA
1. Sidérurgie	7,060.33	SO,NE								IA	IA	IA	IA
2. Production d'alliages à base de fer	IA	NE								IA	IA	IA	IA
3. Production d'aluminium	2,714.63	NE				NE	6,538.83			IA	IA	IA	IA
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium								0.01	0.01				
5. Autre (tel que précisé au tableau 2(I)A-G)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA
2.C.5.1 Fonte de magnésium	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	0.12	0.12	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

TABLEAU 2(I) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DES SOURCES ET DE PUITES DE GES	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂	
				P	A	P	A	P	A					
	(Gg)			Équivalent CO ₂ (Gg)						(Gg)				
D. Autre production	SO										IA	IA	IA	IA
1. Pâtes et papiers										IA	IA	IA	IA	
2. Aliments et boissons ⁽²⁾	SO											IA		
E. Production d'halocarbures et de SF₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC					
1. Émissions de sous-produits					PC		PC		PC					
Production de HCFC-22					PC									
Autre					PC		PC		PC					
2. Émissions fugitives					PC		PC		PC					
3. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO		SO		SO					
F. Consommation d'halocarbures et de SF₆					PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
1. Matériel de réfrigération et de climatisation					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
2. Injection de mousses					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
3. Extincteurs d'incendie					SO	SO	SO	SO	SO	SO				
4. Aérosols/Aérosols-doseurs					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
5. Solvants					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
6. Autres applications avec substitués des SACO ⁽³⁾					PC	PC	PC	PC	PC	PC				
7. Fabrication de semi-conducteurs					SO	SO	NE	NE	0.00	0.00				
8. Matériel électrique					SO	SO	NE	NE	0.08	0.08				
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(II))					SO,PC	SO,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC	SO,PC				
Émissions contenues (industries électroniques)					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Émissions échappées (industries électroniques & utilisations diverses)					SO	SO	NE	NE	SO	SO				
Autre (non précisé)					PC	PC	PC	PC	PC	PC				
G. Autre (tel que précisé aux tableaux 2(I).A-G et 2(II))	8,317.14	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA
Autre (non précisé)	8,317.14	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles fondées sur la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC. R = émissions réelles établies en appliquant la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC. Cela ne s'applique que dans les secteurs où existent des méthodes de niveaux 1 et 2.

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF doivent être exprimées sous forme d'émissions de CO₂ ou leur équivalent. Les données sur les émissions de HFC et de HPF déclarées ailleurs doivent être inscrites au tableau 2(II).

⁽²⁾ Le CO₂ qui émane des procédés de fabrication des aliments et des boissons (p. ex. de la gazéification de l'eau) peut être d'origine bio-synthétique ou non. Seuls les renseignements portant sur les émissions de CO₂ d'origine non biosynthétique devraient être répertoriés.

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 à 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac ne produit pas de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac enregistrées pour toute la série chronologique sont associées à un reformage des vapeurs de méthane qui a provoqué des émissions de CO₂. Les estimations déclarées des émissions de CO₂ excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » (dans la déclaration de 2006) à « D » dans la déclaration de 2007 même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans les deux déclarations, la méthode était « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans les lignes directrices révisées du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si on peut calculer la production d'acide adipique durant cette période en divisant par 0,3 les estimations d'émissions, Invista souhaite qu'Environnement Canada assure la confidentialité de ces données.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données sur les émissions proviennent de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification. Les données sur les émissions ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes appliquées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.F Utilisation d'halocarbures et de SF₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations d'émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Pour les HPF, puisque les données de 2001-2005 n'étaient pas disponibles, les estimations d'émission ont été élaborées en présumant que les quantités consommées dans diverses applications sont restées constantes depuis l'an 2000.

2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.

2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On presume donc que l'utilisation de ces substances dans les extincteurs ne produit pas d'émissions de HFC.

2.F.5 Solvants : Il n'y avait aucune donnée sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés pour 1999-2003. Par conséquent, on a présumé que ces quantités étaient restées constantes aux niveaux de 1998.

2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.

2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un total cumulatif.

TABLEAU 2(I).A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
A. Produits minéraux						8,276.70	0.11	SO	SO	SO	SO
1. Production de ciment	Données sur la prod. de mâchefer	10,510.00	0.52			5,436.21	PC				
2. Production de chaux	Données sur la prod. de chaux	2,283.97	0.77			1,748.95	PC				
3. Utilisation de calcaire et de dolomite	Données sur l'utilisation du calcaire et de la dolomite	1,732.79	0.42			734.14	PC				
4. Bicarbonate de soude						210.76	0.11				
Production de bicarbonate de soude	Capacité de production du carbonate de soude	453.60	0.00			NE	0.11				
Utilisation de bicarbonate de soude	Données sur l'utilisation du carbonate de sodium	507.86	0.42			210.76	PC				
5. Toitures d'asphalte	SO	SO	NE			NE	PC				
6. Revêtement de routes asphaltées	SO	SO	NE			NE	PC				
7. Autre (veuillez préciser)						146.63	PC	SO	SO	SO	SO
Production de verre	SO	SO	NE	SO	SO	NE	PC	SO	SO	SO	SO
2.A.7.2 Utilization de magnésite	Utilization de magnésite	289.59	0.51	SO	SO	146.63	PC	SO	SO	SO	SO
B. Industrie chimique						3,923.69	1,070.41	NE,PC	SO,PC	37.84	SO,PC
1. Production d'ammoniac ⁽⁵⁾	Données de production d'ammoniac anhydre	3,201.34	1.56	NE	NE	3,923.69	1,070.41	NE	SO	NE	SO
2. Production d'acide nitrique	Production d'acide nitrique	965.10			0.00					3.27	PC
3. Production d'acide adipique	Données sur la production d'acide adipique	C	NE		C	NE	PC			34.58	SO
4. Production de carbure	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de silicium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Carbure de calcium	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
5. Autre (veuillez préciser)						IA,PC	PC	NE,PC	PC	NE,PC	PC
Noir de carbone	SO	SO		NE				NE	PC		
Éthylène	SO	SO	IA	NE	NE	IA	PC	NE	PC	NE	PC
Dichloroéthylène	SO	SO		NE				NE	PC		
Styrène	SO	SO		NE				NE	PC		
Méthanol	SO	SO		NE				NE	PC		
Autre (non précisé)	SO	SO	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation)

⁽⁴⁾ Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

⁽⁵⁾ Pour éviter le double comptage, déduire du combustible (gaz naturel) utilisé lors de la production d'ammoniac, les quantités consommées comme matières premières, puis celles utilisées pour le piégeage par les matières premières.

TABLEAU 2(I)A.-G. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Émissions de CO₂, CH₄ et N₂O

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS					
	Quantité produite/consommée		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂		CH ₄		N ₂ O	
	Description ⁽¹⁾	(kt)				Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾
			(Gg)								
C. Production de métaux						9,774.96	SO,PC	SO,NE	SO,PC	SO	SO
1. Sidérurgie			0.31	SO,NE		7,060.33	SO,PC	SO,NE	SO,PC		
Acier	Production d'acier	12,184.40	0.05	NE		555.46	PC	NE	PC		
Fonte brute	Production de fonte brute	7,346.13	0.89	NE		6,504.86	PC	NE	PC		
Aggloméré	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO		
Coke	Consommation de coke métallurgique	3,058.61	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO		
2. Production d'alliages à base de fer	SO	SO	IA	NE		IA	PC	NE	PC		
3. Production d'aluminium	Production d'aluminium	1,562.14	1.74	NE		2,714.63	PC	NE	PC		
4. SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium											
5. Autre (veuillez préciser)						SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.C.5.1 Fusion du magnésium	Production de magnésium	25.30	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Autre production						SO	SO				
1. Pâtes et papiers											
2. Aliments et boissons	SO	SO	SO			SO	SO				
G. Autre (veuillez préciser)						8,317.14	NE	NE	PC	NE	PC
Autre (non précisé)	Utilisation non énergétique des hydrocarbures	SO	SO	NE	NE	8,317.14	NE	NE	PC	NE	PC

(1) Lorsque les lignes directrices du GIEC offrent des options pour les données sur les activités, notamment le recours à la production de ciment ou de mâchefer pour estimer les émissions imputables à la production du ciment, préciser quelles données sur les activités sont utilisées (tel qu'illustré dans l'exemple fourni entre crochets) en vue de rendre le choix du coefficient d'émission plus transparent et de faciliter la comparaison des coefficients d'émission implicites.

(2) Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

(3) On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

(4) Quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels au chapitre 4 du RIN: Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Quant à la production de métaux, des renseignements plus précis (p. ex., les données sur la production d'acier vierge et d'acier recyclé) pourraient être fournis dans la case documentaire ou dans le RIN, assorti toutefois d'une note de renvoi à la section appropriée.

• Confidentialité : En ce qui concerne les données sur les activités, lorsque, pour des motifs de confidentialité, les seules données communiquées sont des données cumulatives, une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

2.A.1 Production de ciment : Le coefficient d'émission du clinker a été rehaussé de 0.507 to 0.5071 t CO₂/t clinker. En raison de cette mise à jour, il a fallu revoir les estimations de la production de ciment pour 1990-2004.

2.A.3 Utilisation du calcaire et de la dolomite : Il est à noter que le CE implicite indiqué pour cette catégorie n'a pas de véritable signification parce que les émissions résultant de l'utilisation du calcaire et de la dolomite sont calculées en se fondant sur deux CE différents.

2.A.4.1 Production de carbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.A.4.2 Utilisation de bicarbonate de soude : Il est à noter que les données sur la capacité indiquées représentent la capacité maximale de la seule usine canadienne de production de carbonate de soude. L'usine a cessé de produire du carbonate de soude depuis mars 2001. D'après une récente étude préparée pour Environnement Canada, comme le CO₂ est nécessaire dans le procédé Solvay, il est le plus souvent récupéré pour être réutilisé. Les émissions nettes de CO₂ résultant de tout le procédé sont donc réduites au minimum.

2.B.1 Production d'ammoniac : Une partie de la production d'ammoniac n'est à l'origine d'aucune émission de CO₂ puisque l'hydrogène utilisé provient de procédés chimiques, où il constitue un sous-produit, plutôt que du reformage du gaz naturel. Les données relatives à la production d'ammoniac indiquées pour toute la série chronologique viennent de procédés de reformage au gaz naturel ayant provoqué des émissions de CO₂. Les estimations des émissions de CO₂ déclarées excluent la quantité de CO₂ séquestrée dans l'urée exportée. La touche de désignation pour la méthode est passée de « PP » dans la déclaration de 2006 à « D » dans la déclaration de 2007, même si la méthode utilisée était la même pour les deux déclarations. Dans ces deux déclarations, la méthode était : « émissions = production d'ammoniac * CE » telle que présentée dans la version révisée des lignes directrices du GIEC 1996. Toutefois, le CE utilisé était PP.

2.B.3 Production d'acide adipique : Les données sur les émissions de N₂O entre 1990 et 2004 ont été communiquées par Invista (antérieurement Dupont). Un coefficient d'émission de 0,3 kg de N₂O/kg d'acide adipique a été utilisé par Invista pour estimer ses émissions de N₂O de 1990 à 1996. Même si la division par 0,3 des estimations des émissions de 1990 à 1996 donne les données sur la production pour cette période, la Compagnie en question souhaite qu'Environnement Canada considère la production d'acide adipique comme confidentielle.

2.C.1.1 Acier : Ici, le chiffre apparaissant dans les cellules de données sur les activités est celui de la production totale d'acier. Plusieurs types de données sur les activités sont cependant utilisés pour le calcul des émissions. Cela comprend le total du saumon de fonte alimentant les hauts fourneaux, le total de la production d'acier et l'acier produit dans les fours à arc électrique. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.2 Saumon de fonte : Ici, le chiffre apparaissant dans la cellule des données sur les activités est celui de la production totale de saumon de fonte. Deux types de données sur les activités sont cependant employés pour le calcul des émissions. Ce sont l'utilisation de coke secondaire et la production totale de saumon de fonte. La diversité des types de données sur les activités fait que le CE n'a pas vraiment de signification.

2.C.1.4 Coke : Le chiffre apparaissant dans les cellules des données sur les activités est celui de l'utilisation de coke secondaire. Les émissions produites sont comprises dans celles indiquées pour le saumon de fonte, tel que mentionné plus haut.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10méa	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227(a)	HFC-236(a)	HFC-245(a)	Mélange non déterminé de HFC (amméa) ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₁	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₄ F ₈	C ₃ F ₁₂	C ₂ F ₁₄	Mélange non déterminé de HPF (amméa) ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾			
Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par substance chimique)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		905.38	71.07	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC			208.23
C. Production de métaux	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		905.38	71.07	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		132.43
Production d'aluminium																905.38	71.07	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
SF ₆ utilisé dans les alumineries																										2.47
SF ₆ utilisé dans les fabriques de magnésium																										9.86
E. Production d'halocarbures et de SF₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
1. Émissions de sous-produits	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Production de HCFC-22	PC																									
Autre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Émissions fugitives	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
3. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. (r) Utilisation d'halocarbures et de SF₆ (émissions réelles – niveau 2)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	75.80
1. Matériel de réfrigération et de climatisation	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
2. Injection de mousses	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
3. Extincteurs d'incendie	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
4. Aérosols/Aérosols-doseurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
5. Solvants	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
6. Autres appl. avec substituts des SACO ⁽³⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
7. Fabrication de semi-conducteurs	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	0.64
8. Matériel électrique	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	75.17
9. Autre (tel que précisé au tableau 2(III))	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	SO,PC
Émissions confinées (industrie de l'électronique)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Émission émissives (industries électroniques & utilisations diverses)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Autre (non précise)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autre (non précise)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

Remarque : Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

TABLEAU 2(II) – RAPPORT SECTORIEL SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS – ÉMISSIONS DE HFC, HPF ET SF₆
(Feuille 2 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	HFC-23	HFC-32	HFC-41	HFC-43-10meq	HFC-125	HFC-134	HFC-134a	HFC-152a	HFC-143	HFC-143a	HFC-227ea	HFC-246a	HFC-245ca	Mélange non déterminé de HFC énumérés ⁽¹⁾	Total HFC	CF ₄	C ₂ F ₆	C ₃ F ₈	C ₄ F ₁₀	e-C ₂ F ₄	C ₂ F ₃	C ₂ F ₄	C ₂ F ₆	Mélange non déterminé de HPF énumérés ⁽¹⁾	Total HPF	SF ₆	
	(t) ⁽²⁾														Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾						Équiv. de CO ₂ (Gg)	(t) ⁽²⁾				
F. (r) Total des émissions réelles d'halocarbures et de SF₆ (par subst. chimique)⁽⁴⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	PC	PC	NE,PC	
Production ⁽⁵⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Importations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
Exportations	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
en vrac	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
par produit ⁽⁶⁾	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	PC	PC	NE	
Quantité détruite	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
 Valeurs du PRP utilisées	11700	650	150	1300	2800	1000	1300	140	300	3800	2900	6300	560		6500	9200	7000	7000	8700	7500	7400					23900	
Total – émissions réelles ⁽⁷⁾ (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	5,884.95	653.88	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	6,538.83	4,976.75
C. Production de métal	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	5,884.95	653.88	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	6,538.83	3,165.06
E. Production d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. (r) Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,811.69
G. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Ratio des émissions virtuelles/réelles de la consommation d'halocarbures et de SF₆																											
Emissions réelles – F. (r) (Gg éq. CO ₂)	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	1,811.69
Emissions virtuelles – F. (v) ⁽⁸⁾ (Gg éq. CO ₂)	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	NE,PC
Ratio des émissions virtuelles/réelles	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	1.01

⁽¹⁾ Selon les lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, il faut déclarer les émissions de HFC et de HPF imputables à chaque substance chimique qui en produit. Toutefois, s'il est impossible de procéder de la sorte (p. ex., en raison de l'existence de mélanges, de données confidentielles ou de données non ventilées), on peut inscrire dans ces colonnes les valeurs globales des émissions de HFC et de HPF, respectivement. À noter que l'unité utilisée dans ces colonnes est le Gg d'équivalent de CO₂.

⁽²⁾ À noter que les unités utilisées dans ce tableau diffèrent de celles figurant dans les autres rapports sectoriels, à savoir « t » au lieu de « Gg ».

⁽³⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

⁽⁴⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ estimées à l'aide des méthodes de niveau 1a ou 1b des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 2.47-2.50). Lorsque les estimations des risques d'émissions sont ventilées selon les catégories de sources F.1 à F.9, elles doivent être déclarées dans le RIN et on doit inscrire une note de renvoi dans la case documentaire. Utiliser le sommaire 3 pour indiquer si une méthode de niveau 1a ou de niveau 1b a été appliquée.

⁽⁵⁾ « Production » désigne la production de nouvelles substances chimiques. Il serait possible d'inclure ici les substances recyclées, mais il faut éviter le double comptage des émissions. Il faut indiquer dans la case documentaire si des substances recyclées sont incluses.

⁽⁶⁾ N'est pertinent que pour le niveau 1b.

⁽⁷⁾ Le total des émissions réelles est égal à la somme des émissions réelles de chaque halocarbure et du SF₆ des catégories de sources 2.C, 2.E, 2.F et 2.G, tel qu'indiqué sur la feuille 1 de ce tableau, multipliée par les valeurs correspondantes du PRP.

⁽⁸⁾ Émissions virtuelles de chaque substance chimique contenant des halocarbures et de SF₆ extraites de la rangée F. 5, multipliées par les valeurs correspondantes du PRP.

Remarque : Tel que signalé dans les lignes directrices révisées de la CCNUCC, les organismes responsables devraient déclarer les émissions réelles de HFC, HPF et SF₆ chaque fois qu'ils disposent des données pertinentes, et fournir des données ventilées par catégorie de substances chimiques et de sources, en unités de masse et en équivalent de CO₂. Les organismes responsables qui déclarent des émissions réelles devraient également, pour des raisons de transparence et de comparabilité, déclarer des émissions virtuelles lorsqu'il s'agit de sources où le concept de la potentialité s'applique. Les gaz dont le Potentiel de réchauffement planétaire (PRP) n'a pas encore fait l'objet d'une entente à la Conférence des Parties devraient être déclarés au tableau 9(b).

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore si d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau.
• Si des estimations sont fournies sous la rubrique « 2.G Autre » utiliser la case documentaire pour communiquer des renseignements sur les activités associées à cette catégorie et inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
2.C.3 Production d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas vraiment de signification car les données sur les émissions proviennent de cette Association et les méthodes de calcul des émissions sont expliquées dans le RIN.
2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada.
2.F Utilisation d'halocarbures et de SF ₆ : En 1996, une première enquête a permis de recueillir des données pour 1995 sur le HFC-23, le HFC-32, le HFC-125, le HFC-134a, le HFC-143a, le HFC-152a et le HFC-227ea utilisés pour la réfrigération, la climatisation, l'injection de mousses, les aérosols et les extincteurs d'incendie. Par conséquent, les estimations des émissions pour 1995 n'ont été obtenues que pour ces types de HFC et ces applications. Comme les données sur les HPF pour 2001-2005 n'étaient pas disponibles, on a élaboré des estimations d'émissions en présumant que la consommation de ces substances était restée constante à partir de 2000.
2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : On présume que les émissions de SF ₆ provenant des semi-conducteurs sont égales aux quantités vendues.
2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF ₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF ₆ perdu à la suite de fuites.
2.F.P2.1 En vrac : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures. Le HFC-245ca n'a pas été pris en compte dans les enquêtes sur les HFC menées par le passé par Environnement Canada. On présume toutefois que ce type de HFC a été utilisé en quantités négligeables (comparativement au HFC-134a par exemple).
2.G Autres (à préciser) : Données sur l'activité. Comme les estimations des émissions déclarées dans cette catégorie sont fondées sur l'ampleur de l'usage non énergétique de plusieurs hydrocarbures, il ne serait pas logique de les additionner et de les déclarer comme un seul total.

TABLEAU 2(II)C – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Production de métaux

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾			ÉMISSIONS							
			CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	CF ₄		C ₂ F ₆		SF ₆			
						Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾	Émissions ⁽³⁾	Récup. ⁽⁴⁾		
			Description ⁽¹⁾	(t)	(kg/t)			(t)					
C. HPF and SF₆ (production de métaux)													
HPF (production d'aluminium)	Production d'aluminium	1,562,141.00	0.58	0.05		905.38	PC	71.07	PC	132.43	PC		
SF ₆ utilisé dans les fonderies d'aluminium et de magnésium										12.33	PC		
Fonderies d'alumineries	Production d'aluminium	1,562,141.00			0.00					2.47	PC		
Fonderies de magnésium	Utilization de SF ₆	9.86			1,000.00					9.86	PC		

⁽¹⁾ Prière de préciser les données relatives aux activités que vous avez utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions plus quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ Émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité [voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)], une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.

• Si des méthodes de niveau 1b et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN pour tout autre renseignement.

• Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

2.C.3 Production d'aluminium : Les données relatives à la production d'aluminium ont été obtenues de l'Association de l'aluminium du Canada. Le coefficient d'émission implicite n'a pas de signification réelle. Les données sur les émissions ont été obtenues de la même association. Les méthodes employées pour calculer les émissions sont expliquées en détail dans le rapport d'inventaire.

2.C.4.1 Fonderies d'aluminium : Les données indiquées pour la production d'aluminium ont été obtenues auprès de l'Association de l'aluminium du Canada.

2.C.4.2 Fonderies de magnésium : Les émissions inscrites dans 2.C.4.2 proviennent du moulage du magnésium.

TABEAU 2(II).E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS
Production d'halocarbures et de SF₆
 (Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽²⁾	ÉMISSIONS	
	Description ⁽¹⁾	(t)		(kg/t)	Émissions ⁽³⁾
E. Production d'halocarbures et de SF₆					
1. Émissions de sous-produits					
Production de HCFC-22					
HFC-23	SO	SO	PC	PC	PC
Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
Autre (non précisé)					
2. Émissions fuyitives (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
Autre non spécifiées					
HFC				PC	
HFC-23				PC	
HFC-32				PC	
HFC-41				PC	
HFC-43-10-mee				PC	
HFC-125				PC	
HFC-134				PC	
HFC-134a				PC	
HFC-152a				PC	
HFC-143				PC	
HFC-143a				PC	
HFC-227ea				PC	
HFC-236fa				PC	
HFC-245ca				PC	
Mélange non spécifié de HFC				PC	
PFC				PC	
CF ₄				PC	
C ₂ F ₆				PC	
C ₃ F ₈				PC	
C ₄ F ₁₀				PC	
c-C ₄ F ₈				PC	
C ₅ F ₁₂				PC	
C ₆ F ₁₄				PC	
Mélange non spécifié de PFC				PC	
SF ₆				PC	
3. Autre (préciser l'activité et la subst. chimique)					
HFC				SO	
HFC-23				SO	
HFC-32				SO	
HFC-41				SO	
HFC-43-10-mee				SO	
HFC-125				SO	
HFC-134				SO	
HFC-134a				SO	
HFC-152a				SO	
HFC-143				SO	
HFC-143a				SO	
HFC-227ea				SO	
HFC-236fa				SO	
HFC-245ca				SO	
Mélange non spécifié de HFC				SO	
PFC				SO	
CF ₄				SO	
C ₂ F ₆				SO	
C ₃ F ₈				SO	
C ₄ F ₁₀				SO	
c-C ₄ F ₈				SO	
C ₅ F ₁₂				SO	
C ₆ F ₁₄				SO	
Mélange non spécifié de PFC				SO	
SF ₆				SO	

⁽¹⁾ Préciser les données sur les activités utilisées, tel qu'illustré dans les exemples entre crochets.

⁽²⁾ Les CEI sont estimés à partir des émissions brutes de la façon suivante : CEI = (émissions + quantités récupérées, oxydées, détruites ou transformées) / données sur les activités.

⁽³⁾ On doit déclarer les émissions finales (après avoir soustrait les quantités correspondant à la récupération, à l'oxydation, à la destruction ou à la transformation).

⁽⁴⁾ Quantités d'émissions récupérées, détruites, oxydées ou transformées.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 * Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 ou tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
 * Si des méthodes de niveau 2 et des méthodes propres au pays sont appliquées, il faut préciser toutes les autres données pertinentes sur les activités dans la case documentaire et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.
 * Utiliser la case documentaire pour apporter des éclaircissements sur la récupération, l'oxydation, la destruction ou la transformation des émissions et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

 Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS <i>quantité de liquide</i>			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans le produit après la désaffectation ⁽¹⁾	Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
1. Réfrigération⁽¹⁾									
Matériel de climatisation									
Réfrigération domestique (<i>indiquez la subst. chim.</i>) ⁽¹⁾									
Réfrigération commerciale									
Réfrigération dans les transports									
Réfrigération industrielle									
Climatisation (fixe)									
Climatisation (mobile)									
2. Injection de mousses⁽¹⁾									
Mousse rigide									
Mousse malléable									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Réfrigération domestique ». Utiliser une rangée par substance chimique.

Remarque : Ce tableau permet de déclarer les données sur les activités et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions réelles imputables à l'utilisation d'halocarbures et de SF₆ à l'aide de la « méthode ascendante » (en se fondant sur la totalité du matériel et sur ses coefficients d'émission estimés). Il se peut que les organismes responsables préfèrent estimer leurs émissions réelles en faisant appel à la « méthode descendante » (fondée sur les ventes annuelles de matériel ou de gaz, ou bien des deux). Ils devraient indiquer quelles données sur les activités ont été utilisées et fournir tout autre renseignement pertinent dans la case documentaire à la fin de la feuille 2 pour faciliter la compréhension de ce tableau, notamment inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où l'on peut obtenir des précisions.

Voici les données à enregistrer dans le RIN.

1. la quantité de fluide utilisé pour remplir les nouveaux produits,
2. la quantité de fluide utilisé pour entretenir les produits existants,
3. la quantité de fluide utilisé à l'origine pour remplir les produits retirés du marché (la capacité nominale totale des produits retirés),
4. la durée de vie utile des produits,
5. le taux de croissance des ventes de produits qui a servi à calculer la quantité de fluide utilisé au départ pour remplir les produits retirés.

Dans le RIN, les organismes responsables sont autorisés à adopter d'autres cadres de présentation pourvu que les renseignements soient équivalents et tout aussi détaillés.

TABLEAU 2(II)F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Utilisation d'halocarbures et de SF₆

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
	quantité de liquide			Coefficient – fabrication du produit	Coefficient – vie du produit	Coefficient – perte due à l'élimination	de la fabrication	des stocks	de l'élimination
	Rempli pour les nouveaux produits	Dans les systèmes opérationnels (stocks annuels moyens)	Resté dans les produits retirés du service						
(t)			(% par année)			(t)			
3. Extincteurs d'incendie (préciser la subst. chimique) ⁽¹⁾									
4. Aérosols ⁽¹⁾									
Aérosols-doseurs									
Autre									
5. Solvants ⁽¹⁾									
6. Autres applications avec substituts ⁽¹⁾ des SACO ⁽²⁾									
7. Semi-conducteurs ⁽¹⁾									
8. Matériel électrique ⁽¹⁾									
9. Autre (veuillez préciser) ⁽¹⁾									
Émissions confinées (industrie de l'électronique)									
Émissions échappées (industrie de l'électronique et utilisations diverses)									
Autre (non précisé)									

⁽¹⁾ Pour chacune des catégories de sources énumérées, préciser la substance chimique utilisée (p. ex., HFC-32) tel qu'indiqué sous la rubrique « Extincteurs d'incendie ». Utiliser une rangée par substance chimique.

⁽²⁾ SACO : Substances appauvrissant la couche d'ozone.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur des procédés industriels du chapitre 4 du RIN : Procédés industriels (secteur 2 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 - Lorsque seulement des données globales sur les activités sont communiquées, p. ex., pour des raisons de confidentialité (voir la note en bas de page 1 du tableau 2(II)), une note signalant ce fait devrait être inscrite dans la case documentaire.
 - À propos des données sur les quantités de fluide demeurant dans les produits retirés du service, utiliser la case documentaire pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où trouver des renseignements sur la quantité de la substance chimique récupérée (efficacité de la récupération) et les autres renseignements pertinents qui ont servi à l'estimation des émissions.
 - Il se peut que les organismes responsables procédant à l'estimation des émissions réelles à l'aide de la méthode descendante de remplacement, plutôt que l'autre méthode, ne soient pas en mesure de déclarer leurs émissions au moyen de ce tableau. Tel qu'indiqué à la note de la feuille 1 du tableau, les organismes responsables devraient alors présenter dans le RIN le cadre de présentation qu'ils ont retenu pour déclarer les renseignements équivalents de manière aussi détaillée. Des renvois à la section pertinente du RIN devraient être fournis dans la case documentaire.
- 2.F.1 Matériel de réfrigération et de climatisation : L'enquête menée pour recueillir des données sur l'utilisation des HFC en 1995 n'a pas tenu compte de certains types de HFC. Voir le rapport d'inventaire pour obtenir des précisions sur les méthodes employées et les coefficients d'émission utilisés pour calculer les émissions résultant de la consommation d'halocarbures.
- 2.F.3 Extincteurs : Dans les enquêtes menées par Environnement Canada au sujet des HPF, aucune mention n'a été faite de l'utilisation de ces substances dans les systèmes de protection contre l'incendie. On présume donc que leur utilisation dans les extincteurs ne produit pas d'émissions.
- 2.F.5 Solvants pour les HFC : Il est à noter que, pour la période de 1999 à 2003, seules des données sur la consommation sont disponibles. Il n'existe actuellement pas de données sur les quantités de HFC contenues dans les produits importés ou exportés. On présume donc que ces quantités sont les mêmes qu'en 1998.
- 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs : Les émissions de SF₆ provenant des semi-conducteurs sont calculées en se fondant sur les données pour les ventes.
- 2.F.8 Matériel électrique : On présume que tout le SF₆ acheté chez les distributeurs de gaz remplace le SF₆ perdu à la suite de fuites.

**TABLEAU 3 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS
ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂	N ₂ O	COVNM
	(Gg)		
Total – Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.56	IA
A. Application de peinture	SO		IA
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	IA
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	NE		IA
D. Autre	SO	0.56	IA
1. N ₂ O comme anesthésique		0.48	
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie		NE	
3. N ₂ O provenant d'aérosols		NE	
4. Autres utilisations du N ₂ O		PC	
5. Autre (tel que précisé au tableau 3.A-D)	SO	0.09	IA
N ₂ O comme gaz propulseur	SO	0.09	IA

Remarque : Déclarer la quantité de carbone rejeté sous forme de COVNM dans les colonnes CO₂ et COVNM. Il faut convertir les quantités de COVNM en émissions d'équivalent de CO₂ avant de les ajouter aux quantités de CO₂ dans la colonne CO₂.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur des procédés industriels au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Les lignes directrices du GIEC n'indiquent pas de méthode pour calculer les émissions de N₂O imputables à l'utilisation de solvants et d'autres produits. Lorsqu'ils déclarent de telles données, les organismes responsables devraient présenter aussi des renseignements complémentaires dans le RIN (données sur les activités et coefficients d'émission), pour calculer les estimations. Ils devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section du RIN ou figurent ces renseignements.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 3.A.-D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'UTILISATION DE SOLVANTS ET D'AUTRES PRODUITS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾	
	Description	(kt)	CO ₂ (t/t)	N ₂ O (t/t)
A. Application de peinture	SO	SO	SO	
B. Dégraissage et nettoyage à sec	SO	SO	SO	SO
C. Fabrication et transformation de produits chimiques	SO	SO	NE	
D. Autre				
1. N ₂ O comme anesthésique	Données démographiques	0.49		0.98
2. N ₂ O provenant d'extincteurs d'incendie	SO	SO		NE
3. N ₂ O provenant d'aérosols	SO	SO		NE
4. Autres utilisations du N ₂ O	SO	SO		PC
5. Autre (préciser) ⁽²⁾				
N ₂ O comme gaz propulseur	Données démographiques	0.09	SO	1.00

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 3.

⁽²⁾ Certaines sources probables à déclarer sous la rubrique « 3.D Autre » sont énumérées dans ce tableau. Le cas échéant, compléter cette liste en ajoutant les autres sources pertinentes.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées concernant le secteur de l'utilisation de solvants et d'autres produits au chapitre 5 du RIN : Utilisation de solvants et d'autres produits (secteur 3 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

3.D.1 Utilisation de N₂O comme anesthésique : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme anesthésiant a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 97,5 %.

3.D.5. Utilisation de N₂O comme gaz propulseur : La méthode utilisée pour estimer le N₂O résultant de l'utilisation de cette substance comme gaz propulseur a été révisée pour la déclaration de 2007. On se sert actuellement des données sur les ventes de N₂O au titre des données sur les activités. On présume que la quantité vendue est utilisée et émise à 100 %.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x (Gg)	CO	COVNM
			IA,SO	IA,SO	IA,SO
Total pour l'agriculture	998.99	79.80			
A. Fermentation entérique	875.80				
1. Bovins ⁽¹⁾	846.79				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	160.17				
Bovins non laitiers	686.62				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.86				
3. Moutons	3.45				
4. Chèvres	0.43				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	6.55				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	15.32				
9. Volaille	NE				
10. Autre (tel que précisé au tableau 4.A)	2.41				
Agneaux	2.41				
Autre (non précisé)	NE				
B. Gestion du fumier	123.19	13.13			IA
1. Bovins ⁽¹⁾	67.25				
<i>Option A:</i>					
Vaches laitières	35.21				
Bovins non laitiers	32.04				
<i>Option B:</i>					
Vaches de réforme					
Bovins non laitiers à maturité					
Bovins immatures					
2. Bisons	0.03				
3. Moutons	0.13				
4. Chèvres	0.03				
5. Chameaux et lamas	NE				
6. Chevaux	0.84				
7. Mules et ânes	NE				
8. Porcs	51.41				
9. Volaille	3.44				
10. Animaux d'élevage - autre (tel que précisé au tableau 4.B(a))	0.06				
Agneaux	0.06				
Autre (non précisé)	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

TABLEAU 4 – RAPPORT SECTORIEL SUR L'AGRICULTURE
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCE ET DE PUIXS DE GES	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
B. Gestion du fumier (suite)					
11. Cuves à déjections anaérobies		NE			IA
12. Systèmes liquides		0.29			IA
13. Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé		12.63			IA
14. Autre SGDA		0.20			IA
C. Riziculture	SO,NE				IA,SO
1. Irrigué	NE				IA
2. Pluvial	NE				IA
3. Arrosage en profondeur	NE				IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.C)	SO				SO
D. Sols agricoles⁽²⁾	SO,NE	66.68			IA,SO
1. Émissions directes des sols	NE	39.02			IA
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos ⁽³⁾		10.27			IA
3. Émissions indirectes	NE	17.38			IA
4. Autre (tel que précisé au tableau 4.D)	SO	SO			SO
E. Feux de savane dirigés	SO	SO		IA	IA
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Céréales	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
2. Légumineuses à grain	SO,PC	SO,PC	IA	IA	IA
3. Tubercules et racines	SO,NE	SO,NE	IA	IA	IA
4. Canne à sucre	PC	PC	IA	IA	IA
5. Autre (tel que précisé au tableau 4.F)	SO	SO	SO	SO	SO
G. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ La somme correspondant aux bovins serait calculée en prenant les entrées effectuées à l'option A (Vaches laitières et Bovins non laitiers) ou à l'option B (Vaches de réforme, Bovins non laitiers à maturité et Bovins immatures).

⁽²⁾ Voir la note en bas de page 4 du sommaire 1.A du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports. Les organismes responsables qui choisissent de déclarer les émissions de CO₂ imputables aux sols agricoles et à son piégeage sous la rubrique « 4.D Sols agricoles » du secteur Agriculture devraient indiquer la quantité (Gg) de ces émissions ou de leur piégeage dans le sommaire 1.A du CUPR. Il convient également d'inscrire dans la case documentaire du tableau 4.D une note de renvoi aux renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) déclarés dans le RIN. Comme c'est le cas dans le tableau correspondant du GIEC (Rapport sectoriel du GIEC sur l'agriculture), ce tableau ne prévoit pas d'espace pour présenter les estimations des émissions de CO₂.

⁽³⁾ Les émissions directes de N₂O imputables au fumier des prairies, des parcours et des enclos doivent être déclarées sous la rubrique « 4.D Sols agricoles ». Toutes les autres émissions de N₂O imputables au fumier doivent être déclarées sous la rubrique « 4.B Gestion du fumier ». Consulter également le chapitre 4.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

Remarque : Les lignes directrices du GIEC n'offrent pas de méthode pour calculer les émissions de CH₄ et le piégeage du CH₄ et du N₂O associés aux sols agricoles, ou pour calculer les émissions de CO₂ imputables aux feux de savane dirigés et au brûlage des résidus de culture au champ. Les organismes responsables qui ont estimé de telles émissions devraient présenter, dans le RIN, les renseignements complémentaires (données sur les activités, coefficients d'émission) qui ont permis d'établir ces estimations. Ils devraient également enregistrer, dans la case documentaire des tableaux des données de base sectorielles une note de renvoi à la section du RIN correspondante.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

• Lorsque des estimations sont présentées sous la rubrique « 4.G Autre », utiliser la case documentaire pour données sur les activités qui relèvent de cette catégorie, et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'y a pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 4.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Fermentation entérique
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽¹⁾
	Taille du cheptel (1) (1 000 têtes)	Consomm. énergétique moy. brute (GE) (MJ/tête/jour)	Taux moyen de conversion en CH ₄ (Y _m) ⁽²⁾ (%)	CH ₄ (kg CH ₄ /tête/an)
1. Bovins	11,890.30			71.22
Option A:				
Vaches laitières ⁽⁴⁾	1,370.15	301.19	0.06	116.90
Bovins non laitiers	10,520.15	189.20	0.04	65.27
Option B:				
Vaches de réforme				
Bovins non laitiers à maturité				
Bovins immatures				
2. Bisons	15.56	NE	NE	55.00
3. Moutons	430.75	NE	NE	8.00
4. Chèvres	85.65	NE	NE	5.00
5. Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	363.95	NE	NE	18.00
7. Mules et ânes	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,211.40	NE	NE	1.50
9. Volaille	101,483.90	NE	NE	NE
10. Autres animaux d'élevage (veuillez préciser)				
Agneaux	301.70	NE	NE	8.00
Autre (non précisé)	NE	NE	NE	NE

⁽¹⁾ On invite les organismes responsables à fournir pour le RIN des données sur les populations animales par catégorie d'animaux et par région, si elles sont disponibles. On les invite également à inscrire une note de renvoi à la section appropriée, dans la case documentaire ci-dessous. Les organismes responsables devraient appliquer les mêmes statistiques sur les populations animales à l'estimation des émissions de CH₄ imputables à la fermentation entérique, des émissions de CH₄ et de N₂O imputables à la gestion du fumier, des émissions directes de N₂O imputables aux sols, des émissions de N₂O imputables à la production de fumier, des émissions imputables à l'utilisation du fumier comme combustible et des émissions imputables aux eaux usées, déclarées dans le secteur Déchets.

⁽²⁾ Y_m désigne la fraction de l'énergie brute contenue dans les aliments pour animaux qui est transformée en méthane. Ce taux devrait être exprimé en pourcentage dans ce tableau.

⁽³⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

⁽⁴⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

Case documentaire :

• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
 • Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 • Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 (a) le degré de ventilation des données sur les populations de bétail bovin (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans;
 (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.

4.A Vaches laitières : Le Canada a retenu l'option A pour déclarer les émissions du bétail et l'option B n'est plus accessible, de sorte que les paramètres de l'option B, incluant les sigles, ne peuvent plus être enregistrés.

Liste détaillée d'animaux ⁽⁶⁾	Vaches laitières	Bovins non laitiers	Vaches de réforme	Bovins non laitiers à maturité	Bovins immatures	Bisons	Moutons	Chèvres	Chameaux et lamas	Chevaux	Mules et ânes	Porcs	Volaille	Autres animaux d'élevage (préciser)	Agneaux	Autre (non précisé)	
																	Indicateurs :
Poids	(kg)	659.00	585.00				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Pratique d'alimentation ⁽⁶⁾		Enclou-pâturage	Enclou-pâturage				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Prod. laitière	(kg/jour)	31.90	7.30				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Travail	(h/jour)	NE	NE				NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	SO
Femelles pleines	(%)	58.40	NE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO
Digestibilité des aliments	(%)	68.70	63.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	SO

⁽⁶⁾ Comparer aux tableaux A-1 et A-2 des lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, pp. 4.31-4.34). Ces données sont pertinentes si les organismes responsables n'ont aucun renseignement sur la ration moyenne d'aliments.

⁽⁶⁾ Subdiviser jusqu'au niveau de détail actuel. Ajouter des colonnes au tableau si nécessaire.

⁽⁶⁾ Préciser les circonstances de l'alimentation : pâturage, alimentation dans la stalle, confinement, parcours libre, etc.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH₄ provenant du traitement du fumier
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS CONNEXES						COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES ⁽⁴⁾ CH ₄ (kg CH ₄ /tête/yr)	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Répartition par région climatique ⁽¹⁾			Masse animale typique (moyenne) (kg)	Excrétion quotidienne – SV ⁽²⁾ (moyenne) (kg ms/tête/jour)		Potentiel de production de CH ₄ – (Bo) ⁽²⁾ (moyenne) (CH ₄ m ³ /kg SV)
		Froid	Tempéré	Chaud				
		(%)						
1. Bovins	11,890.30						5.66	
<i>Option A:</i>								
Vaches laitières ⁽³⁾	1,370.15	100.00	0.00	0.00	659.00	4.70	0.24	25.70
Bovins non laitiers	10,520.15	100.00	0.00	0.00	468.00	3.35	0.19	3.05
<i>Option B:</i>								
Vaches de réforme		0.00	0.00	0.00				
Bovins non laitiers à maturité		0.00	0.00	0.00				
Bovins immatures		0.00	0.00	0.00				
2. Bisons	15.56	100.00	0.00	0.00	468.00	2.50	0.19	2.00
3. Moutons	430.75	100.00	0.00	0.00	27.00	0.70	0.19	0.30
4. Chèvres	85.65	100.00	0.00	0.00	64.00	0.64	0.18	0.30
5. Chameaux et lamas	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
6. Chevaux	363.95	100.00	0.00	0.00	450.00	3.20	0.30	2.30
7. Mules et ânes	NE	100.00	0.00	0.00	NE	NE	NE	NE
8. Porcs	10,211.40	100.00	0.00	0.00	61.00	0.24	0.48	5.03
9. Volaille	101,483.90	100.00	0.00	0.00	1.40	0.03	0.36	0.03
10. Autres animaux d'élevage (préciser)								
Agneaux	301.70	100.00	0.00	0.00	27.00	0.44	0.19	0.20
Autre (non précisé)	NE	100.00	0.00	0.00	SO	SO	SO	NE

⁽¹⁾ Les régions climatiques sont définies comme suit en fonction de la température moyenne annuelle : Froid = moins de 15 °C; Tempéré = 15 - 25 °C; Chaud = plus de 25 °C [consulter le tableau 4.2 des lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.8)].

⁽²⁾ MSV = matières solides volatiles; B0 = capacité maximale de conversion du fumier en méthane - lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p.4.23 et p.4.15); ms = matière sèche. Déclarer les valeurs moyennes des MSV et de B0 lorsque les calculs originaux ont été réalisés à un niveau de détail plus poussé pour ces catégories d'animaux d'élevage.

⁽³⁾ À l'inclusion des données sur les génisses laitières, si elles sont disponibles.

⁽⁴⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agricuture au chapitre 6 du RIN : Agricuture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) les paramètres appropriés à l'application des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques.
 - (c) des renseignements sur la façon de déterminer les coefficients d'émissions implicites (CEI), si les données appropriées ne peuvent être fournies dans l'espace réservé aux renseignements complémentaires.

TABLEAU 4.B.(a) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE POUR L'AGRICULTURE
Émissions de CH4 provenant du traitement du fumier
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

Information supplémentaire (pour le niveau 2)

Catégorie d'animaux	Indicateur	Région climatique	Système de gestion des déchets animaux							
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des solides	Parcs d'élevage	Pâturages et enclos	Autre	
Vaches laitières	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Bovins non laitiers	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vaches de réforme	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins non laitier à maturité	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bovins immatures	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
Bisons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Moutons	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chèvres	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chameaux et lamas	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chevaux	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mules et ânes	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Porcs	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Volaille	Allocation (%)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CCM ^(b)	Froid	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
		Tempéré	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		Chaud	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres animaux d'élevage (préciser)	Allocation (%)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								
	CCM ^(b)	Froid								
		Tempéré								
		Chaud								

^(a) Il se peut qu'avec des méthodes de calcul des Facteurs de conversion en méthane (FCM) propres aux États, on ne puisse pas obtenir directement les renseignements requis. Le cas échéant, il faudrait fournir dans le RIN les explications sur le calcul des FCM et inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du RIN dans la case documentaire.

^(b) FCM = Facteur de conversion en méthane (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.9)). Lorsqu'une autre catégorisation des régions climatiques est employée, substituer aux entrées saisies dans les cellules celles qui correspondent aux régions climatiques pour lesquelles les FCM sont précisés.

TABLEAU 4.B. (b) – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Émissions de N₂O imputables à la gestion du fumier

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	
	Taille du cheptel (1 000 têtes)	Excrétion d'azote (kg N/tête/an)	Excrétion d'azote par système de gestion des déchets animaux (SGDA) ((kg N/an)					Coefficient d'émission par système de gestion des déchets animaux		
			Cuve à déjections anaérobies	Système liquide	Épandage quotidien	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	Pâturages et enclos	Autre	(kg N ₂ O-N/kg N)	
Bétail	11,890.30		NE	68,390,781.72	NE	345,427,031.14	318,878,753.18	24,348,095.22	Cuve à déjections anaérobies	NE
Option A :									Système liquide	0.00
Vaches laitières	1,370.15	108.20	NE	62,303,757.91	NE	59,336,912.30	26,701,610.53	NE	Entreposage des fumiers solides et parc d'élevage drainé	0.02
Bovins non laitiers	10,520.15	58.10	NE	6,087,023.81	NE	286,090,118.84	292,177,142.65	24,348,095.22	Autre (SGDA)	0.01
Option B :										
Vaches de réforme										
Bovins non laitiers à maturité										
Bovins immatures										
Moutons	430.75	4.10	NE	NE	NE	677,508.58	1,105,408.74	NE		
Porcs	10,211.40	11.60	NE	113,496,525.04	NE	3,546,766.41	NE	1,182,255.47		
Volaille	101,483.90	0.50	NE	4,931,899.34	NE	43,400,714.22	986,379.87	NE		
Bisons	15.56	58.10	NE	NE	NE	388,668.56	515,211.81	NE		
Chèvres	85.65	10.50	NE	NE	NE	360,142.80	540,214.20	NE		
Chameaux et lamas	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Chevaux	363.95	49.30	NE	NE	NE	7,711,544.10	10,222,279.39	NE		
Mules et ânes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE		
Autre (veuillez préciser)										
Agneaux	301.70	4.10	NE	NE	NE	474,531.26	774,235.21	NE		
Autre (non précisé)	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO		
Total par SGDA			SO,NE	186,819,206.10	SO,NE	401,986,907.07	333,022,482.40	25,530,350.69		

⁽¹⁾ Les coefficients d'émission implicites ne seront calculés que lorsque les estimations d'émissions correspondantes auront été saisies directement au tableau 4.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Indiquer dans cette case documentaire si les données sur les activités correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
- Inscrivez une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) le degré de ventilation des données sur les populations animales (p. ex., conformément à la classification proposée dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques). Indiquer si ces données correspondent à des estimations de moyennes portant sur un an ou sur trois ans.
 - (b) des renseignements sur d'autres SGDA s'ils sont déclarés.

TABLEAU 4.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

**Riziculture
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE ⁽¹⁾	ÉMISSIONS CH ₄ (Gg)
	Zone cultivée ⁽²⁾ (10-9 m ² /an)	Engrais organique ajouté ⁽³⁾			
		type	(t/ha)		
1. Irrigué					NE
Inondation permanente	NE	PC	NE	NE	NE
Inondation permanente	Système d'aération unique		PC	NE	NE
	Système d'aération multiple	NE	PC	NE	NE
2. Pluvial					NE
Terres inondables	NE	PC	NE	NE	NE
Terres arides	NE	PC	NE	NE	NE
3. Arrosage en profondeur					NE
Profondeur de l'eau 50-100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
Profondeur de l'eau > 100 cm	NE	PC	NE	NE	NE
4. Autre (veuillez préciser)	SO				SO
Riz de plateau ⁽⁴⁾	NE				
Total ⁽⁴⁾	SO,NE				

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite tient compte de toutes les corrections pertinentes concernant les champs inondés en permanence et sans apport d'engrais organique, de la correction pour les apports d'engrais organique et de l'effet de différentes caractéristiques des sols, si ces variables sont prises en compte dans le calcul des émissions de méthane.

⁽²⁾ La zone de récolte est la zone cultivée multipliée par le nombre de cycles de récolte par an.

⁽³⁾ Dans la case documentaire, préciser si la quantité d'engrais organique est exprimée en poids sec ou en poids humide.

⁽⁴⁾ Ces rangées ont été prévues pour permettre la comparaison avec les statistiques internationales. Les émissions provenant de la culture du riz de plateau sont réputées nulles.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des détails sont communiqués à l'échelle des régions ou par saison de croissance, présenter des renseignements complémentaires sur le niveau de détail ainsi que sur les données connexes, et inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN.
- S'ils sont disponibles, présenter les facteurs de pondération et les données sur les activités par type de sol et par cultivar de riz dans le RIN.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE
Sols agricoles⁽¹⁾
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES kg N-N ₂ O/kg N ⁽²⁾	ÉMISSIONS N ₂ O (Gg)
	Description	Valeur kg N/an		
1. Émissions directes du sol	Apport d'azote dans les sols			39.02
1. Engrais synthétiques	Apport d'azote provenant d'engrais synthétiques	1,196,292,000.00	0.01	16.31
2. Déchets animaux épandus sur les sols	Apport d'azote provenant du fumier épandu sur les sols	358,328,619.30	0.01	6.19
3. Variétés qui fixent l'azote	Apport d'azote fixé par des cultures	1,196,292,000.00	PC	PC
4. Résidus de récolte	Apport d'azote dans les résidus de culture qui retourne au sol	1,014,041,232.73	0.01	13.16
5. Culture des histosols ⁽²⁾	Superficie de sols organiques cultivés – (ha/an)	16,155.61	8.00	0.20
6. Autres émissions directes (<i>préciser</i>)				3.15
4.D.1.6.1. Jachère estivales	Jachère estivales (ha)	7,127,417.00	0.26	2.96
4.D.1.6.2. Sans labour et labour réduit sur les prairies	Sans labour et labour réduit sur les prairies (ha)	10,217,263.00	-0.04	-0.57
4.D.1.6.3. Irrigation	ha	664,848.00	0.73	0.77
2. Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	Excrétion dans les pâturages et les enclos	333,022,482.40	0.02	10.27
3. Émissions indirectes				17.38
1. Dépôts atmosphériques	Azote provenant d'engrais, de fumier et d'autres sources, qui se volatilise	401,308,988.11	0.01	6.31
2. Lixiviation et ruissellement d'azote	Azote des engrais et des déchets animaux, perdu par lixiviation et ruissellement	563,942,775.60	0.01	11.08
Autre (<i>veuillez préciser</i>)				SO

⁽¹⁾ Pour convertir les émissions de N₂O-N en N₂O, Il faut multiplier par 44/28. À signaler que le CEI associé à la culture des histosols est exprimé en kg N-N₂O/ha.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Inscire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde :
 - (a) les renseignements de base sur les émissions de CH₄ imputables aux sols agricoles, si on en a tenu compte dans le secteur Agriculture;
 - (b) les valeurs détaillées prises pour FracBROU, selon la catégorie d'animaux, et pour FracBRÛL, selon le type de culture;
 - (c) la liste complète des hypothèses de travail et les fractions utilisées.

4.D.1.6. 4.D.1.6.1. Jachères estivales : L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.2 Sans labour et avec labour réduit : Les émissions et les puits de N₂O résultant de l'adoption de culture sans labour et avec labour réduit sont déclarées séparément en raison des améliorations apportées au logiciel de déclaration du CUPR. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

4.D.1.6 4.D.1.6.3. Irrigation. L'unité du coefficient d'émission implicite devrait être la suivante : kg N₂O-N/ha.

TABLEAU 4.D. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Sols agricoles⁽¹⁾

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

Information supplémentaire

Fraction (a)	Description	Valeur
Frac _{BRÛL}	Fraction des résidus de récolte brûlés	0.00
Frac _{COMB}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont utilisés comme combustibles	0.00
Frac _{GazF}	Fraction des engrais azotés synthétiques épandus qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.10
Frac _{GazM}	Fraction des excréments des animaux d'élevage qui se volatilisent sous forme de NH ₃ et de NO _x	0.30
Frac _{BROU}	Fraction des excréments azotés des animaux d'élevage qui sont déposées sur le sol pendant le broyage	0.35
Frac _{LIXI}	Fraction de l'azote déposé sur le sol qui s'élimine par lixiviation ou ruissellement	0.17
Frac _{NCult}	Fraction de l'azote des cultures qui le fixent	0.01
Frac _{NCultFB}	Fraction de l'azote des cultures qui ne le fixent pas	0.01
Frac _R	Fraction des résidus de récolte qui sont enlevés du champ avec la récolte	0.48
Autres fractions (<i>préciser</i>)		0.00

^(a) Employer les définitions des fractions fournies dans les lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, p. 4.92 à 4.113) et élaborées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (p. 4.54 à 4.74).

TABLEAU 4.E. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Feux de savane dirigés

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES					COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Zone de savane brûlée	Densité moyenne de la biomasse aérienne	Fraction de savane brûlée	Biomasse brûlée	Fraction d'azote dans la biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
	(k ha/an)	(t ms/ha)		(Gg ms)		(kg/t ms)		(Gg)	
(préciser la zone écologique)								SO	SO

Information supplémentaire

	Vivant	Mort
Fraction de la biomasse aérienne	PC	PC
Fraction oxydée	PC	PC
Fraction de carbone	PC	PC

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 4.F. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AGRICULTURE

Brûlage sur place des résidus agricoles

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES								COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS	
	Cultures agricoles (t)	Ratio résidus/récolte	Fraction de matières sèches	Fraction brûlée sur place	Fraction oxydée	Biomasse brûlée (Gg ms)	Fraction de C dans les résidus	Rapport N-C dans les résidus de biomasse	CH ₄	N ₂ O	CH ₄	N ₂ O
									(kg/t ms)		(Gg)	
1. Céréales											SO,NE	SO,NE
Blé	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Orge	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Maïs	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Avoine	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Seigle	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Riz	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
2. Légumineuses à grain											SO,PC	SO,PC
Fèves	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Pois	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Fèves de soja	NE	NE	NE	PC	PC	PC	NE	NE	PC	PC	PC	PC
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
3. Tubercules et racines											SO,NE	SO,NE
Pommes de terre	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Autre (veuillez préciser)											SO	SO
4. Canne à sucre	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
5. Autre (veuillez préciser)											SO	SO

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Agriculture au chapitre 6 du RIN : Agriculture (secteur 4 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

4.F.1 Céréales : Le brûlage des résidus de récolte n'est plus chose courante au Canada, et il n'existe pas de données sur l'activité. Les paramètres agricoles nécessaires dans le tableau 4.F sont déclarés « NE ».

TABLEAU 5 – RAPPORT SECTORIEL POUR LE CHANGEMENT D'AFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	Émissions et absorption nettes de CO ₂ ^{(1),(2)}	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM
	(Gg)					
Total des catégories d'affectation des terres	-127,807.62	150.73	6.45	SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE
A. Terres forestières	-155,576.86	130.22	5.48	NE	IA	NE
1. Terres forestières sans changement d'affectation	-154,350.04	130.22	5.48	NE	IA	NE
2. Terres converties en terres forestières	-1,226.82	SO	IA,SO	NE	IA	NE
B. Terres en culture	13,911.01	15.58	0.80	NE	IA,NE	NE
1. Terres en culture sans changement d'affectation	-2,615.07	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en terres en culture	16,526.09	15.58	0.80	NE	IA	NE
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE	NE	NE	NE
1. Prairies sans changement d'affectation	IA,NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	SO,NE	SO	SO	NE	NE	NE
D. Milieux humides	4,795.50	0.35	0.01	SO	IA,SO	SO
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽³⁾	142.54	PC	PC	SO	SO	SO
2. Terres converties en milieux humides	4,652.96	0.35	0.01	SO	IA	SO
E. Établissements	9,062.73	4.57	0.16	SO,NE	IA,SO	SO
1. Établissements sans changement d'affectation ⁽³⁾	-139.33	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en établissements	8,201.25	NE	NE	NE	IA	
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
1. Autres terres sans changement d'affectation ⁽⁴⁾						
2. Terres converties en d'autres terres	NE,PC	NE	NE	NE	NE	
G. Autre (préciser)⁽⁵⁾	NE	IA	NE	NE	NE	
Produits forestiers récoltés ⁽⁶⁾	NE	IA	NE	NE	NE	
Renseignements⁽⁷⁾						
Terres forestières converties à d'autres cat. d'affectation des terres	28,289.59	20.51	0.85	NE	IA	NE
Prairies converties à d'autres cat. d'affectation des terres	1,054.12	NE	0.10	NE	NE	NE

⁽¹⁾ Conformément aux lignes directrices du GIEC, version révisée de 1996, aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽²⁾ Pour chaque catégorie et sous catégorie d'affectation des terres, ce tableau résume les émissions et les puits nets de CO₂ figurant aux tableaux 5.A à 5.F, ainsi que les émissions de CO₂, de CH₄ et de N₂O figurant aux tableaux 5(I) à 5(V).

⁽³⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour les catégories contenues dans les annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire.

⁽⁴⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir la correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

⁽⁵⁾ Le total pour la catégorie 5.G Autre inclut les articles qui ne figurent que sous cette rubrique dans ce tableau de même que les sources et les puits spécifiés dans la catégorie 5.G des tableaux 5(I) à 5(V).

⁽⁶⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimations pour cette catégorie figurant à l'annexe 3a.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée.

⁽⁷⁾ Ces éléments sont présentés à titre d'information seulement. Ils ne compteront pas dans les totaux parce qu'ils figurent déjà dans les sous-secteurs 5.A.2 à 5.F.2.

Case documentaire :
• Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
• Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 5.G Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section du RIN où figurent les renseignements de base.
5 ATCATF : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A Terres forestières : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.
5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.1/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.A.2 Terres converties en terres forestières : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.B Terres cultivées : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.B.2 Terres converties en terres cultivées : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.B.2/TFTF/Brûlage de la biomasse.
5.D.1 Milieux humides sans changement d'affectation : Les variations du stock de carbone des milieux humides qui n'ont pas changé de vocation comprennent les émissions résiduelles permanentes de la matière organique morte, des terres forestières converties en milieux humides il y a plus de 20 ans (tourbière ou terre inondée, ou les deux) ainsi que les émissions de la décomposition du carbone organique des sols dans les milieux humides et les tourbières jardinés. Il n'y a pas d'augmentation ou de perte de biomasse dans les milieux humides qui n'ont pas changé de vocation.
5.D.2 Terres converties en milieux humides : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse.
5.E Zones de peuplement : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C contenu dans ces émissions est exclu des tableaux intitulés « changement du stock de C ». Les émissions de CO ont lieu pendant le brûlage de la biomasse et sont incluses au tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.E.1 Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.D.2/TFMH/Brûlage de la biomasse. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP (propre au pays), respectivement.
5.E.2 Terres converties en zones de peuplement : Des émissions de CO se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/TFZP/Brûlage de la biomasse.
5.G Produits ligneux récoltés : Les émissions de CH ₄ provenant des produits ligneux récoltés sont déclarées dans le secteur des déchets. Les émissions de CO ₂ provenant des produits ligneux récoltés sont incluses dans les variations du stock de C des terres forestières dont la vocation n'a pas changé.
5. Terres forestières converties en d'autres catégories d'affectation des terres : Les émissions du brûlage de la biomasse dans le tableau 5.B.2.1 « Terres forestières converties en terres cultivées », 5.D.2.1 « Terres forestières converties en milieux humides » et 5.E.2.1 « Terres forestières converties en zones de peuplement » devraient avoir été reportées automatiquement dans ce tableau par le logiciel, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir une erreur comptable, les chiffres des tableaux 5.B.2.1, 5.D.2.1 et 5.E.2.1 ont été additionnés manuellement et inscrits dans ce tableau. Comme ailleurs dans cette déclaration, les émissions de CO provenant du brûlage de la biomasse ont été incluses dans les émissions déclarées de CO ₂ . Elles comprennent les émissions résiduelles attribuables à la conversion, calculées après 20 ans.
5 Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres comprenant les émissions résiduelles attribuables à la conversion après 20 ans.

TABLEAU 5.A DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTRIERIE
Terres forestières
(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIS DE GES		DONNEES SUR LES ACTIVITES		COEFFICIENTS D'EMISSION IMPLICITES						EMISSIONS/PUIITS						Emissions et puits nets de CO ₂
Catégorie d'affectation des terres	Subdivisions ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ⁽³⁾⁽⁴⁾			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Ecart net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Ecart net ⁽⁷⁾			Carbone stocké dans les sols - Ecart net ⁽⁸⁾		
				Augmentation	Diminution	Ecart net	Sols minéraux ⁽⁹⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Ecart net	Sols minéraux	Sols organiques	Sols minéraux	Sols organiques	
A. Total des terres forestières																
1. Terres forestières sans changement d'affectation		236,583.55	1A,PC	3.49	-1.23	0.21	0.14	-0.17	16,300	825,260.27	-766,977.09	58,360.17	33,388.74	-39,927.57	16,300	-191,030.28
RZ1 Est du boucher de la tige		236,364.03	1A,PC	3.49	-1.23	0.25	0.14	-0.17	16,300	824,979.41	-766,403.11	58,396.29	33,331.98	-39,963.09	16,300	-189,803.47
RZ2 Est du boucher de la tige		1,102.88	1A	2.93	-1.13	-0.21	0.44	-0.46	1A	3,226.29	-3,451.60	-227.30	453.13	-174.34	1A	-189.25
RZ3 Est du boucher de la tige		55,678.42	1A	3.18	-3.07	0.11	0.16	-0.16	1A	177,280.03	-170,943.92	6,337.10	9,081.33	-6,122.20	1A	-23,086.19
RZ6 Maritime de l'Atlantique		15,680.07	1A	3.26	-1.25	-0.99	0.15	-0.18	1A	53,198.73	-56,734.88	-2,991.80	2,361.42	-2,889.33	1A	-12,846.95
RZ7 Plaines à forêts mixtes		2,676.52	1A	3.72	-3.22	0.46	0.09	-0.18	1A	9,950.98	-8,701.11	1,249.87	-279.82	-882.31	1A	-1,903.30
RZ8 Plaines indonésiennes		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ9 Boucher boreal ouest		28,795.59	1A	2.34	-2.11	0.23	0.09	-0.12	1A	67,301.88	-60,602.97	6,698.90	874.48	-3,332.62	1A	-15,219.13
RZ10 Plaines boréales		96,238.41	1A	3.55	-3.17	0.37	0.13	-0.19	1A	129,624.38	-115,958.78	13,665.60	4,581.11	-7,002.28	1A	-41,225.95
RZ11 Prairie du Pacifique		14,685.58	1A	3.13	-3.04	0.09	0.15	-0.15	1A	42,296.13	-42,537.78	-241.65	251.11	-296.94	1A	-1,913.22
RZ12 Prairies semi-arides		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ13 Plaines de la tige		20,053.03	1A	2.43	-2.01	0.41	0.15	-0.10	1A	48,005.04	-40,272.82	8,732.22	2,051.09	-1,014.44	1A	-34,868.84
RZ14 Corallière montagnarde		37,921.25	1A	4.23	-3.96	0.29	0.25	-0.14	1A	160,292.04	-149,493.96	10,828.07	9,518.07	-5,468.15	1A	-45,553.02
RZ15 Maritime du Pacifique		14,685.58	1A	3.13	-3.04	0.09	0.15	-0.15	1A	180,714.29	-180,714.29	0.00	4,487.28	-2,377.54	1A	-12,846.95
RZ16 Corallière boréale		18,526.37	1A	3.48	-2.94	0.46	0.34	-0.17	1A	43,005.91	-34,434.96	8,555.63	5,564.41	-3,200.04	1A	-40,019.98
RZ17 Corallière de la tige		412.08	1A	3.26	-4.75	-1.49	2.33	-0.15	1A	1,343.56	-1,977.82	-634.26	998.88	-627.77	1A	-1,031.47
RZ18 Ouest du boucher de la tige		1,829.70	1A	1.74	-1.19	0.54	0.14	-0.09	1A	3,181.63	-2,186.19	995.42	265.27	156.65	1A	-2,102.82
2. Terres converties en terres forestières⁽¹⁰⁾																
2.1 Terres en culture converties en terres forestières		219.52	1A,PC	1.10	-0.61	1.72	0.24	0.05	16,300	400.32	-131.97	268.35	56.88	103.94	16,300	-1,238.52
RZ1 Est du boucher de la tige		219.52	1A,PC	1.10	-0.61	1.72	0.24	0.05	16,300	400.32	-131.97	268.35	56.88	103.94	16,300	-1,238.52
RZ2 Est du boucher de la tige		21.49	1A	1.94	-0.54	1.36	0.28	0.06	1A	393.95	-11.42	28.30	5.86	1.24	1A	-130.05
RZ6 Maritime de l'Atlantique		105.65	1A	1.82	-0.66	1.22	0.27	0.12	1A	492.87	-61.35	129.52	28.84	5.58	1A	-601.56
RZ7 Plaines à forêts mixtes		65.17	1A	2.41	-0.93	1.34	0.16	0.08	1A	161.12	-59.41	101.52	21.15	4.18	1A	-489.01
RZ8 Plaines indonésiennes		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ9 Boucher boreal ouest		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ10 Plaines boréales		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ11 Prairies subhumides		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ12 Prairies semi-arides		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ13 Plaines de la tige		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ14 Corallière montagnarde		21.44	1A	0.14	PC	0.14	PC	NE	1A	3.04	PC	3.04	PC	NE	1A	-11.14
RZ15 Maritime du Pacifique		6.29	1A	0.61	PC	0.61	PC	NE	1A	3.34	PC	3.34	PC	NE	1A	-14.08
RZ16 Corallière boréale		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ17 Corallière de la tige		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
RZ18 Ouest du boucher de la tige		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
2.2 Prairies converties en terres forestières																
2.2.1 Prairies humides converties en terres forestières		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
2.2.2 Prairies sèches converties en terres forestières		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42
2.3 Autres terres converties en terres forestières																
2.3.1 Prairies converties en terres forestières		302.24	1A	2.13	-2.04	0.10	0.07	-0.18	1A	644.87	-613.63	31.23	-20.99	-55.40	1A	-171.42

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.
(2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être consignée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative restant dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
(3) Les émissions et les puits de CO₂ (haute ou basse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
(4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
(5) Les coefficients implicites sur les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.
(6) Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».
(7) La valeur déclarée pour les organismes responsables est estimée comme un flux. Pour assurer la comparabilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C par Gg C l'unité rigueur pour la colonne.
(8) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) au fin de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant par 44/12 et en arrondissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
(9) Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.
(10) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de prairies, devraient être fournies sous la rubrique « renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :	
Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPRR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.	
SA Variation du stock de carbone : Les fluctuations du stock de C signalées dans ce tableau excluent les pertes de C dans l'atmosphère sous forme de CO ₂ , de CH ₄ ou de CO pendant le brûlage, qui sont déclarées au tableau 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation/brûlage de la biomasse, tableau 5.V). Cela permet d'éviter le double comptage du C dans les totaux de la catégorie. Il n'existe actuellement aucune estimation séparée de l'aire des sols organiques dans les forêts jardinées (dans les zones de déclaration où on trouve des forêts jardinées); ce secteur est par conséquent inclus dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ1 Est du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ2 Est du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ8 Plaines indonésiennes : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ9 Boucher boreal ouest : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ10 Plaines boréales : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ11 Prairies subhumides : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a pas de forêt jardinée dans la zone de déclaration 12 - Prairies semi-arides.	
SA.1 RZ13 Plaines de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ15 Maritime du Pacifique : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ16 Corallière boréale : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ17 Corallière de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.1 RZ18 Ouest du boucher de la tige : Il n'existe actuellement aucune estimation distincte pour la zone des sols organiques dans les forêts jardinées; cette zone est donc incluse dans la superficie totale des forêts jardinées.	
SA.2 Variation du stock de carbone : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 Terres cultivées converties en terres forestières : Lorsque des terres cultivées sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5.V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.	
SA.2.1 RZ1 Est du boucher de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ2 Est du boucher de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ6 Maritime de l'Atlantique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ7 Plaines à forêts mixtes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ8 Plaines indonésiennes : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ9 Boucher boreal ouest : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ10 Plaines boréales : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ11 Prairies subhumides/1990 : Lorsque les parcelles sont très petites, il se peut qu'en raison d'un faible taux de séquestration, les estimations se situent sous le niveau de précision.	
SA.2.1 RZ12 Prairies semi-arides : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ13 Plaines de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ14 Corallière montagnarde : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ15 Maritime du Pacifique : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ16 Corallière boréale : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ17 Corallière de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	
SA.2.1 RZ18 Ouest du boucher de la tige : Il n'y a eu conversion de terres cultivées en terres forestières que dans les zones de déclaration 5, 6, 7, 9, 11, 14 et 15. Ces conversions ont commencé en 1993 dans la zone 10, en 1996 dans la zone 11 et en 2002 dans la zone 9. L'aire des sols organiques est comprise dans la superficie totale.	

TABLEAU 5.B. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Terres en culture
(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS/PUIXS						
Catégorie d'affectation des terres	Sub-catégorie ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changement dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^(3,4)			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie ⁽⁵⁾ - Répart. net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Répart. net ⁽⁶⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Répart. net ⁽⁶⁾			Carbone stocké dans les sols - Répart. net ⁽⁶⁾		Émissions et puits nets de CO ₂ (Gg)
				Augmentation	Diminution	Écart net	Sox minéraux ⁽⁷⁾	Sox organiques	Augmentation	Diminution	Écart net	Sox minéraux	Sox organiques ⁽⁷⁾			
				(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)	(Mg C/ha)		
B. Total des terres en culture																
1. Terres en culture sans changement d'affectation																
	RZ1 Est du boucher de la tige	48,026.13	IA,PC	0.00	-0.05	-0.05	-0.04	0.04	IA,SO,NE	22.36	-2,628.45	-2,606.09	-2,064.32	2,064.50	IA,SO,NE	9,547.35
	RZ2 Est du boucher de la tige	48,026.13	IA,PC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA,SO	22.36	-32.09	-9.73	-11.13	879.64	IA,SO	-2,818.69
	RZ3 Est du boucher de la tige	591.24	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.04	IA	8.38	-8.31	0.08	0.08	0.08	IA	124.22
	RZ4 Est du boucher de la tige	1,188.75	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.04	IA	4.51	-5.53	-1.02	-0.89	-41.61	IA	199.59
	RZ5 Est du boucher de la tige	5,457.38	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.11	IA	11.31	-19.78	-8.47	-1.45	-589.59	IA	2,165.08
	RZ6 Plaines hudsoniennes	184.43	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA,SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA,SO	50
	RZ7 Plaines hudsoniennes	9,381.24	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.05	-0.04	-0.01	-0.14	8.35	IA	50
	RZ8 Plaines hudsoniennes	16,551.09	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.21	-0.09	0.12	-5.40	560.41	IA	50
	RZ9 Plaines hudsoniennes	13,017.59	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.07	-0.05	0.02	NE	433.45	IA	50
	RZ10 Plaines hudsoniennes	0.04	IA	NE	NE	NE	-0.04	NE	IA	NE	NE	NE	-0.28	NE	IA	1.03
	RZ11 Prairies subhumides	878.04	IA	0.00	-0.00	0.00	0.00	0.00	IA	4.56	-5.77	-1.21	-4.24	19.64	IA	50
	RZ12 Prairies semi-arides	91.32	IA	0.00	0.00	0.00	-0.02	NE	IA	NE	-0.36	0.73	-2.06	1.84	IA	-1.82
	RZ13 Prairies semi-arides	13,017.59	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	IA	50
	RZ14 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ15 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ16 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ17 Cordillère de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ18 Ouest du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁸⁾																
2.1 Terres forestières converties en terres en culture																
	RZ19 Est du boucher de la tige	1,713.84	IA,NE,PC	-1.32	-1.32	-1.18	0.73	IA,SO,NE	SO,NE,PC	-2,996.36	-2,996.36	-2,021.18	1,268.98	IA,SO,NE	12,366.05	
	RZ20 Est du boucher de la tige	1,542.87	IA,PC	SO,PC	-1.93	-1.93	1.07	IA,SO	SO,PC	-2,996.36	-2,996.36	-2,021.18	1,433.36	IA,SO	11,682.47	
	RZ21 Est du boucher de la tige	85.33	IA	PC	-4.52	-4.52	-2.84	2.53	IA	PC	-80.78	-160.78	-80.00	90.22	IA	506.52
	RZ22 Est du boucher de la tige	32.11	IA	PC	-3.70	-3.70	-1.29	1.51	IA	PC	-119.09	-119.09	-87.83	88.72	IA	433.08
	RZ23 Est du boucher de la tige	48.01	IA	PC	-2.25	-2.25	-1.20	0.41	IA	PC	-108.23	-108.23	-62.11	19.51	IA	555.48
	RZ24 Est du boucher de la tige	20.04	IA	PC	-1.28	-1.28	-1.00	0.78	IA	PC	-28.97	-28.97	-20.97	16.46	IA	115.34
	RZ25 Est du boucher de la tige	812.14	IA	PC	-1.34	-1.34	-1.04	1.17	IA	PC	-1,486.31	-1,486.31	-1,336.11	93.72	IA	6,888.82
	RZ26 Prairies subhumides	253.33	IA	PC	-1.34	-1.34	-1.31	1.02	IA	PC	-340.61	-340.61	-333.40	281.12	IA	1,524.59
	RZ27 Prairies semi-arides	28.17	IA	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	NE	-0.57	IA	1.98
	RZ28 Prairies semi-arides	5.77	IA	PC	-2.09	-2.09	-1.17	0.89	IA	PC	-11.61	-11.61	-7.73	4.95	IA	52.85
	RZ29 Cordillère boréale	82.43	IA	PC	-2.08	-2.08	-1.19	0.89	IA	PC	-215.98	-215.98	-86.24	80.53	IA	1,007.49
	RZ30 Cordillère boréale	23.14	IA	PC	-4.88	-4.88	-1.49	0.97	IA	PC	-113.93	-113.93	-84.79	1.72	IA	538.22
	RZ31 Cordillère boréale	C	IA	PC	C	C	C	C	IA	PC	C	C	C	C	IA,PC	50
	RZ32 Cordillère de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ33 Ouest du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ34 Ouest du boucher de la tige	290.48	IA,NE	SO,PC	SO,PC	SO,PC	0.58	IA,SO	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC	188.38	IA,SO	603.41
	RZ35 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ36 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ37 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ38 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ39 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ40 Est du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ41 Prairies subhumides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ42 Prairies semi-arides	566.47	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	676.88
	RZ43 Prairies semi-arides	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ44 Cordillère montagneuse	4.10	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	5.08
	RZ45 Cordillère montagneuse	0.17	IA	PC	PC	PC	PC	-1.11	IA	PC	PC	PC	PC	PC	IA	0.47
	RZ46 Cordillère boréale	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ47 Cordillère de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ48 Ouest du boucher de la tige	PC	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
	RZ49 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ50 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ51 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ52 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ53 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ54 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ55 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ56 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ57 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ58 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ59 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ60 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ61 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ62 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ63 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ64 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ65 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ66 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ67 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ68 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ69 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ70 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ71 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ72 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ73 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ74 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ75 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ76 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ77 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ78 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	RZ79 Prairies subhumides	NE	NE	NE	NE	NE										

TABLEAU 5.C DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

Prairies

(Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES						ÉMISSIONS/PUIXS						Émissions et puits nets de CO ₂
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie (kha)	Zone de sol organique ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3),(4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficieA - Écart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾		Carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie - Écart ^{(1),(4),(6)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ^{(4),(6),(7)}	Carbone stocké dans les sols - Écart net ^{(4),(8)}		
				Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux ⁽⁵⁾	Sols organiques	Augmentation	Diminution	Écart net		Sols minéraux	Sols organiques ⁽⁷⁾	
				(Mg Cha)						(Gg C)						
		NE,PC	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
C. Total des prairies																
1. Prairies sans changement d'affectation																
2. Terres converties en prairies ⁽¹²⁾																
2.1 Terres forestières converties en prairies																
2.2 Terres en culture converties en prairies																
2.3 Milieux humides convertis en prairies																
2.4 Établissements convertis en prairies																
2.5 Autres terres converties en prairies																

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation arborescente, par essence végétale, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction de carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Les coefficients implicites pour les fluctuations du stock de carbone des sols minéraux sont calculés en divisant l'estimation du changement net du stock de C des sols minéraux par la différence entre la zone et la surface de sol organique.

⁽⁶⁾ À la catégorie 5.C.1, Prairies sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.

⁽⁷⁾ On n'est pas tenu de déclarer les réservoirs de matière organique morte dans la catégorie 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Lorsque les organismes responsables estiment les flux pour les sols organiques mais ne peuvent séparer ces flux de ceux des sols minéraux, ils doivent les déclarer sous la rubrique « sols minéraux ».

⁽⁹⁾ La valeur déclarée pour les sols organiques est estimée comme un flux. Pour assurer la compatibilité avec les autres données de cette colonne, ces flux devraient être déclarés en Gg C, l'unité requise pour la colonne.

⁽¹⁰⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽¹¹⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽¹²⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en prairies s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation de terres sont en cause. Des estimations à part, des changements d'affectation de forêts, devraient être fournies sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5.D. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIÈRE

Milieux humides⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Inventory 1990
Sous-inventaire 2000
CANADA

Catégories d'affectation des terres	Substitutions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (ha)	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES			ÉMISSIONS/PUIITS				
			Aménagement	Distinction	Écart net	Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Ecart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Ecart net ⁽⁵⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Ecart net ⁽⁶⁾	Carbone stocké dans la biomasse morte - Ecart net ⁽⁷⁾	Carbone stocké dans les sols - Ecart net ⁽⁸⁾	Émissions et puits nets de CO ₂		
												(Mg C/ha)	(Mg C)
Total des milieux humides		903,37	SO,NL,PC	-0,09	-0,09	-0,53	-0,80	SO,NL,PC	41,37	41,37	-478,54	-721,55	4.699,27
1. Milieux humides sans changement d'affectation⁽⁹⁾		5,14	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,09	-0,40	SO,PC	SO,PC	SO,PC	-0,32	-0,30	142,54
R20 Est du boccalier de la tupa	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R21 Est du boccalier horéal	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R22 Est du boccalier horéal	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R26 Marécage de l'Atlantique	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R27 Prairies à frotis mixtes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R28 Prairies à frotis mixtes	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29 Prairies hydrobotaniques	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29B Boccalier horéal mixte	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29C Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29D Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29E Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29F Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29G Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29H Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29I Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29J Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29K Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29L Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29M Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29N Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29O Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29P Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29Q Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29R Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29S Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29T Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29U Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29V Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29W Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29X Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29Y Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29Z Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AA Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AB Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AC Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AD Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AE Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AF Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AG Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AH Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AI Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AJ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AK Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AL Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AM Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AN Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AO Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AP Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AQ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AR Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AS Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AT Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AU Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AV Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AW Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AX Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AY Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29AZ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BA Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BB Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BC Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BD Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BE Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BF Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BG Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BH Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BI Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BJ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BK Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BL Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BM Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BN Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BO Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BP Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BQ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BR Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BS Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BT Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BU Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BV Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BW Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BX Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BY Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29BZ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CA Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CB Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CC Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CD Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CE Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CF Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CG Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CH Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CI Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CJ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CK Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CL Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CM Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CN Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CO Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CP Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CQ Prairies horéales	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
R29CR Prairies horéales	PC	SO	SO	SO									

TABLEAU 5.E. DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE
Établissements⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Catégorie d'affectation des terres	Subdivisions ⁽²⁾	Superficie ⁽³⁾ (Lha)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLIQUES						ÉMISSIONS PUIS				Émissions et pertes nettes de CO ₂	
			Changements dans la fraction de carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie ⁽⁴⁾			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾			Carbone stocké dans le biomasse vivante - Écart ^{(6),(7),(8)}			Carbone stocké dans le biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾		Carbone stocké dans le biomasse vivante par unité de superficie - Écart net ⁽⁵⁾
			Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Écart net	Augmentation	Diminution	Net change	Augmentation		Diminution
(Mg C/ha)						(tq C)				(tq)				
2. Total des établissements		1,941,09	0,02	-0,11	-0,09	-0,30	0,00	30,00	-1,581,00	-1,543,00	-779,15	83,60	8,061,95	
1. Établissements sans changement d'affectation⁽⁹⁾		1,490,64	0,03	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	-139,31	
2. Terres couvertes en établissements⁽⁹⁾		450,45	SO/NE/PC	-3,56	-3,56	-1,64	0,19	SO/NE/PC	-1,281,00	-1,281,00	-779,15	83,60	8,201,25	
2.1 Terres forestières couvertes en établissements		400,13	SO/NE/PC	-3,42	-3,42	-1,60	0,18	SO/NE/PC	-1,259,13	-1,259,13	-779,15	83,60	8,048,98	
	RZ4 Est du bouchier de la taiga	451,28	SO/NE/PC	-3,56	-3,56	-1,64	0,19	SO/NE/PC	-1,281,00	-1,281,00	-779,15	83,60	8,201,25	
	RZ5 Est du bouchier boreal	400,13	SO/NE/PC	-3,42	-3,42	-1,60	0,18	SO/NE/PC	-1,259,13	-1,259,13	-779,15	83,60	8,048,98	
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	9,52	PC	-0,17	-0,17	-1,95	-0,43	PC	-1,65	-1,65	-18,60	-4,08	89,13	
	RZ7 Plaines à forêts mixtes	99,43	PC	-2,68	-2,68	-1,50	0,37	PC	-267,63	-267,63	-150,00	37,41	1,321,04	
	RZ8 Plaines hudsoniennes	34,88	PC	-3,79	-3,79	-1,45	0,01	PC	-132,17	-132,17	-50,66	31,58	554,38	
	RZ9 Bouchier boreal ouest	33,38	PC	-2,45	-2,45	-1,51	0,28	PC	-82,22	-82,22	-50,66	18,08	451,38	
	RZ10 Plaines boréales	9,48	PC	-0,25	-0,25	-1,86	-0,22	PC	-1,88	-1,88	-4,11	0,78	26,62	
	RZ11 Prairies subarctiques	22,52	PC	-1,66	-1,66	-1,18	0,14	PC	-37,49	-37,49	-26,52	3,50	221,80	
	RZ12 Prairies semi-arides	64,71	PC	-4,14	-4,14	-1,72	1,04	PC	-268,14	-268,14	-111,50	64,97	1,153,83	
	RZ13 Plaines de la taiga	18,14	PC	-1,96	-1,96	-1,74	0,33	PC	-35,24	-35,24	-31,51	6,55	221,45	
	RZ14 Cordillère arctique/antarctique	0,00	PC	NE	NE	NE	NE	PC	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ15 Maritime du Pacifique	10,79	PC	-7,62	-7,62	-1,54	-0,17	PC	-75,78	-75,78	3,47	-1,80	271,08	
	RZ16 Cordillère boréale	93,04	PC	-2,82	-2,82	-1,45	-0,26	PC	-261,96	-261,96	-151,12	-23,96	1,543,81	
	RZ17 Cordillère de la taiga	50,77	PC	-6,95	-6,95	-2,92	-1,26	PC	-332,62	-332,62	-148,44	-65,31	2,003,34	
	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	9,11	PC	-4,08	-4,08	-1,68	-0,24	PC	-42,72	-42,72	-15,13	-2,17	220,17	
2.2 Terres en culture converties en établissements		0,14	PC	-0,48	-0,48	-0,07	-0,07	PC	-0,07	-0,07	-0,12	-0,05	0,90	
	RZ4 Est du bouchier de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ5 Est du bouchier boreal	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ7 Plaines à forêts mixtes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ8 Plaines hudsoniennes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ9 Bouchier boreal ouest	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ10 Plaines boréales	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ11 Prairies subarctiques	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ12 Prairies semi-arides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ13 Plaines de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ14 Cordillère arctique/antarctique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ15 Maritime du Pacifique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ16 Cordillère boréale	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ17 Cordillère de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.3 Terres forestières converties en établissements		0,14	PC	-0,48	-0,48	-0,07	-0,07	PC	-0,07	-0,07	-0,12	-0,05	0,90	
	RZ4 Est du bouchier de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ5 Est du bouchier boreal	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ6 Maritime de l'Atlantique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ7 Plaines à forêts mixtes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ8 Plaines hudsoniennes	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ9 Bouchier boreal ouest	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ10 Plaines boréales	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ11 Prairies subarctiques	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ12 Prairies semi-arides	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ13 Plaines de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ14 Cordillère arctique/antarctique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ15 Maritime du Pacifique	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ16 Cordillère boréale	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ17 Cordillère de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.4 Mises en culture converties en établissements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.5 Aires terres converties en établissements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ7 Taiga Cordillère	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
	RZ18 Taiga Shield West	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.6 Wetlands converted to Settlements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	
2.5 Other Land converted to Settlements		0,00	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	

(1) Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écosystème ou en fonction d'un système national de classification des terres.
 (2) La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres couvertes en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.
 (3) Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sur ci, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.
 (4) On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.
 (5) À la catégorie 5.E.1, Zones de peuplement sans changement d'affectation, cette colonne comprend uniquement les changements de la biomasse ligneuse de plantes vivaces.
 (6) Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assurant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisqu'il y a certainement certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.
 (7) Lorsque les organismes responsables estiment les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des signes dans les colonnes réservées aux variations du stock.
 (8) Les organismes responsables n'ont pas préparé d'estimation pour les catégories figurant à l'annexe 3.4.4 des Recommandations du GIEC en matière de données pratiques qui concernent l'ATC DIST. Toutefois, ils peuvent le faire si elle se leur intention.
 (9) Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en zones de peuplement s'il ne dispose pas de données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Remeiements » du tableau 5.

Case documentaire	Description
5.E.1	Zones de peuplement sans changement d'affectation : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.A/ITF/Brûlage de la biomasse. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.1	Variation du stock de carbone : En raison d'informations insuffisantes, les changements dans le stock de C comprennent seulement l'augmentation annuelle moyenne de la biomasse de surface. Les pertes de biomasse dues à l'élagage, aux maladies ou à la coupe à blanc des arbres urbains ne sont pas incluses. Méthode et coefficient d'émission utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2	Terres forestières converties en zones de peuplement : Des émissions de CO ₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO ₂ dans le tableau 5.E.2/SL/Brûlage de la biomasse.
5.E.2	Variation du stock de carbone : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées dans le tableau 5(V) « Brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.
5.E.2.1	Terres forestières converties en zones de peuplement : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZA Est du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ5 Est du bouchier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ6 Maritime de l'Atlantique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ8 Plaines hudsoniennes : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ9 Ouest du bouchier boreal : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ10 Plaines boréales : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ11 Prairies subarctiques : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ12 Prairies semi-arides : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ13 Plaine de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ14 Cordillère arctique/antarctique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ15 Maritime du Pacifique : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ16 Cordillère boréale : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ17 Cordillère de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.1	RZ18 Ouest du bouchier de la taiga : La conversion des forêts en zones de peuplement se produit dans toutes les zones de déclaration sauf dans l'Arctique (RZ 1, 2 et 3), les prairies semi-arides (RZ 12) et la Cordillère de la taiga (RZ 17). Les pertes de biomasse au profit des produits forestiers et la décomposition du sol et de la matière organique morte sont les deux sources d'émission. Lorsque les pratiques de conversion incluent le brûlage de la biomasse, tout le carbone résultant de ce procédé est déclaré sous la rubrique « Brûlage de la biomasse ». Méthodes et CE utilisés : N3 et PP, respectivement.
5.E.2.3	Prairies converties en zones de peuplement : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3	RZA Est du bouchier de la taiga : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3	RZ8 Plaines hudsoniennes : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3	RZ10 Plaines boréales : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de peuplement – c'est-à-dire produites dans les zones de déclaration 12 et 15 – n'ont pas été estimées. Méthodes et CE utilisés : N1 et PP, respectivement.
5.E.2.3	RZ11 Prairies semi-arides : Les émissions déclarées dans cette catégorie qui renvoient aux pertes de carbone résultant de la conversion des prairies non aménagées (toundra) en zones de

TABLEAU 5.F DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1990

Autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES					ÉMISSIONS/PUITS					
Catégorie d'affectation des terres	Subdivision ⁽¹⁾	Superficie ⁽²⁾ (kha)	Changements dans la fraction de carbone stocké dans la biomasse vivante par unité de superficie ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols par unité de superficie - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans la biomasse vivante - Écart ^{(3), (4)}			Carbone stocké dans la biomasse morte - Écart net ⁽⁴⁾	Carbone stocké dans les sols - Écart net ⁽⁴⁾	Émissions et puits nets de CO ₂
			Augmentation	Diminution	Écart net			Augmentation	Diminution	Écart net			
			(Mg C/ha)					(Gg C)					
F. Total des autres terres		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
1. Autres terres sans changement d'affectation		NE											
2. Terres converties en d'autres terres ⁽⁷⁾		NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC	NE,PC
2.1 Terres forestières converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.2 Terres en culture converties en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2.3 Prairies converties en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.4 Milieux humides convertis en d'autres terres		NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.5 Établissements convertis en d'autres terres		PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les catégories d'affectation des terres peuvent être elles-mêmes divisées par zone climatique, par système de gestion, par type de sol, par type de végétation, par essence végétale arborescente, par écozone ou en fonction d'un système national de classification des terres.

⁽²⁾ La superficie totale des sous-catégories, conformément à la subdivision utilisée, devrait être enregistrée ici. Pour les terres converties en terres forestières, il faut déclarer la zone cumulative qui reste dans la catégorie au cours de l'année de déclaration.

⁽³⁾ Les émissions et les puits de CO₂ (hausse ou baisse de la fraction de carbone stocké) devraient être déclarés séparément sauf si, en raison des méthodes employées, il est techniquement irréalisable de traiter les données séparément.

⁽⁴⁾ On emploie le signe « + » pour signaler une hausse de la fraction du carbone stocké et le signe « - » pour signaler une baisse.

⁽⁵⁾ Conformément aux lignes directrices révisées du GIEC, 1996, les puits sont toujours accompagnés du signe (-) et les émissions du signe (+) aux fins de la déclaration. On peut convertir les fluctuations nettes des stocks de carbone en CO₂ en multipliant C par 44/12 et en assortissant les puits nets de CO₂ du signe (-) et les émissions nettes de CO₂ du signe (+). À noter que les fluctuations du stock de carbone dans un même bassin ne sont pas nécessairement égales aux émissions ou aux puits puisque certaines variations du stock peuvent résulter de transferts de carbone entre bassins plutôt que d'échanges atmosphériques.

⁽⁶⁾ Lorsque les organismes responsables estiment directement les émissions et les puits plutôt que les fluctuations du stock de carbone, ils peuvent les déclarer directement dans cette colonne et utiliser des sigles dans les colonnes réservées aux variations du stock.

⁽⁷⁾ Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre la zone des terres désignées et la superficie nationale. Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les conversions de terres en terres cultivées s'il ne dispose pas des données requises pour procéder par déclarations distinctes. Il devrait préciser dans la case documentaire quels types de changement d'affectation des terres sont en cause. Il faut calculer à part les changements d'affectations de forêts et de prairies et enregistrer ces estimations sous la rubrique « Renseignements » du tableau 5.

Case documentaire :
 Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (I) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1990

Émissions directes de N₂O résultant de la fertilisation à l'azote des terres forestières et autres terres

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUICTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Quantité totale d'engrais	Émissions de N-N ₂ O par unité d'engrais	N ₂ O
	(Gg N/an)	(kg N-N ₂ O/kg N) ⁽³⁾	(Gg)
Total pour toutes les catégories d'affectation des terres		IA	IA
A. Terres forestières^{(5), (6)}		IA	IA
1. Terres forestières sans changement d'affectation		IA	IA
2. Terres converties en terres forestières		IA	IA
G. Autre (préciser)			

⁽¹⁾ Les émissions directes de N₂O imputables aux engrais ⁽¹⁾ estimées au moyen des équations 3.2.17 et 3.2.18 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, et en fonction de la quantité d'engrais épandu sur les terres forestières.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables aux engrais azotés qui sont appliqués sur les terres cultivées et sur les prairies sont répertoriées sous la rubrique Agriculture. Il s'ensuit que seules les émissions imputables aux terres forestières sont répertoriées ici.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Lorsqu'un organisme responsable n'est pas en mesure de faire la distinction entre la quantité d'engrais épandue sur les terres forestières et celle qui est appliquée dans le secteur Agriculture, il peut attribuer au secteur Agriculture le total des émissions de N₂O imputables à l'application d'engrais. Toutefois, il devrait en faire mention de manière explicite dans la case documentaire.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales de toutes les applications d'engrais azoté sur les terres forestières s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre les émissions imputables aux terres forestières sans changement d'affectation et celles imputables aux terres converties en terres forestières.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.1 5 (I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

5.A.2 5(I) Les émissions directes de N₂O provenant des engrais azotés épandus sur les terres forestières et les autres émissions de N₂O des engrais azotée sont calculées en se fondant sur la consommation totales d'engrais dans les provinces canadiennes, et elles sont incluses dans les émissions directes de N₂O provenant des terres cultivées qui sont déclarées dans le secteur de l'agriculture.

TABLEAU 5 (II) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS

Inventaire 1990

Émission (autres que CO₂) du drainage des sols et des milieux humides (1)

Soumission 2007

(Feuille 1 de 1)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES		DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS ⁽⁵⁾	
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Subdivision ⁽³⁾	Superficie (kha)	N ₂ O-N par zone (kg N ₂ O-N/ha)	CH ₄ par zone (kg CH ₄ /ha)	N ₂ O	CH ₄
					(Gg)	
Total de toutes les catégories d'affectation des terres					NE,PC	NE,PC
A. Terres forestières			PC	PC	PC	PC
Sols organiques		PC	PC	PC	PC	PC
Sols minéraux		PC	PC	PC	PC	PC
D. Milieux humides			NE	NE	NE	NE
Sols organiques		NE	NE	NE	NE	NE
Sols minéraux		NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)						

⁽¹⁾ Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2 et 3a.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire si telle est leur intention.

⁽²⁾ Les émissions de N₂O imputables au drainage des sols des terres cultivées et des prairies sont répertoriées dans les tableaux du secteur Agriculture du CUPR, sous la rubrique « Culture des histosols ».

⁽³⁾ Les organismes responsables devraient présenter des résultats plus détaillés concernant les sols drainés en fonction des méthodes employées. Au premier niveau, les sols sont classés en « régions riches en nutriments » et en « régions pauvres en nutriments ». À un niveau supérieur, les méthodes permettent le découpage selon différents types de tourbières, de fertilité du sol ou d'espèces d'arbres.

⁽⁴⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁵⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁶⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions seront ajoutées à 5.D.2 Terres converties en milieux humides.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 5 (III) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTERIE

Inventaire 1990

Émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à la conversion à des terres en culture⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽⁴⁾
Catégorie d'affectation des terres ⁽²⁾	Superficie convertie	Émissions de N-N ₂ O par unité de superficie convertie ⁽³⁾	N ₂ O
	(kha)	(kg N-N ₂ O/ha)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres⁽⁵⁾			
B. Terres en culture	497.89	0.20	0.15
2. Terres converties en terres en culture ⁽⁶⁾	497.89	0.20	0.15
Sols organiques	497.89	0.20	0.15
Sols minéraux	IA,NE,PC	IA,NE,PC	IA,NE,PC
2.1 Terres forestières converties en terres en culture	497.89	0.20	0.15
Sols organiques	125.61	0.29	0.06
Sols minéraux	IA	IA	IA
2.2 Prairies converties en terres en culture	125.61	0.29	0.06
Sols organiques	372.27	0.17	0.10
Sols minéraux	IA	IA	IA
2.3 Milieux humides convertis en terres en culture ⁽⁷⁾	372.27	0.17	0.10
Sols organiques	NE	NE	NE
Sols minéraux	NE	NE	NE
2.5 Autres terres converties en terres en culture	NE	NE	NE
Sols organiques	PC	PC	PC
Sols minéraux	PC	PC	PC
G. Autre (préciser)	PC	PC	PC

⁽¹⁾ Les émissions de N₂O imputables aux perturbations associées à des changements d'affectation de terres sont estimées au moyen des équations 3.3.14 et 3.3.15 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Il n'y a pas lieu de déclarer les émissions de N₂O imputables à la fertilisation des sols associée à une affectation antérieure des terres ou à une nouvelle affectation.

⁽²⁾ Selon les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF, la déclaration des émissions de N₂O imputables à la perturbation des sols n'est pertinente que dans le cas d'une conversion en terres cultivées. Les émissions de N₂O imputables aux terres cultivées sans changement d'affectation sont incluses dans le secteur Agriculture des Recommandations en matière de bonnes pratiques. Ces recommandations ne présentent de méthode que pour les sols minéraux.

⁽³⁾ Aux fins du calcul du coefficient d'émission implicite, on peut convertir les émissions de N₂O en N-N₂O en les multipliant par 28/44.

⁽⁴⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables peuvent faire la distinction entre les sols organiques et les sols minéraux s'ils détiennent les données nécessaires.

⁽⁶⁾ Lorsqu'il est impossible de ventiler les données sur les activités en fonction de chacune des affectations initiales des terres, les organismes responsables peuvent présenter globalement les résultats de certaines affectations initiales sous la rubrique « Autres terres converties en terres cultivées » (en indiquant dans la case documentaire ce que cette catégorie comprend).

⁽⁷⁾ Les organismes responsables devraient éviter le double comptage des émissions de N₂O imputables au drainage et à la culture des sols organiques, répertoriées dans le secteur Agriculture, sous la rubrique « Culture des histosols ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O résultant de la conversion des terres forestières en terres cultivées sur des sols minéraux.

5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées : Les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols organiques sont incluses dans les émissions de N₂O provenant de la conversion des prairies en terres cultivées sur des sols minéraux.

TABLEAU 5 (IV) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Inventaire 1990

Émissions de CO₂ résultant de l'épandage de chaux agricole⁽¹⁾
(Feuille 1 de 1)

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES	ÉMISSIONS ⁽³⁾
Catégorie d'affectation des terres	Quantité totale de carbonate appliquée	CO ₂ -C par unité de volume de chaux ⁽²⁾	CO ₂
	(Mg/an)	(Mg C/Mg)	(Gg)
Total de toutes les catégories d'affectation des terres^{(4), (5), (6)}	442,755.00	0.13	203.62
B. Terres en culture^{(6), (7)}	442,755.00	0.13	203.62
Calcaire CaCO ₃	207,554.00	0.12	91.33
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	235,201.00	0.13	112.29
C. Prairies^{(6), (8)}	IA	IA	IA
Calcaire CaCO ₃	IA	IA	IA
Dolomite CaMg(CO ₃) ₂	IA	IA	IA
G. Autre (préciser)^{(6), (9)}			

⁽¹⁾ Les émissions de carbone imputables à l'application agricole de carbonate sont mesurées au moyen des équations 3.3.6 et 3.4.11 présentées dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF.

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite est exprimé en unité de carbone pour faciliter la comparaison avec les coefficients d'émission publiés.

⁽³⁾ Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

⁽⁴⁾ Lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répartir les quantités de carbonate appliquées en fonction des différentes affectations des terres, les organismes responsables devraient les inclure dans le total de toutes les catégories d'affectation des terres sous la rubrique « 5G Autre ».

⁽⁵⁾ Les organismes responsables qui sont en mesure de fournir des données sur l'application de carbonate sur des terres forestières devraient les présenter sous la rubrique « 5G Autre ». Ils devraient en outre préciser dans la case documentaire que ce traitement appliqué à des terres forestières est compris dans cette catégorie.

⁽⁶⁾ Un organisme responsable peut présenter des estimations globales du total des applications agricoles de carbonate s'il ne dispose pas des données requises pour faire la distinction entre l'application de calcaire et l'application de dolomite.

⁽⁷⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation.

⁽⁸⁾ Au tableau 5, ces émissions de CO₂ seront ajoutées à 5.C.1 Prairies sans changement d'affectation.

⁽⁹⁾ Lorsqu'un organisme responsable possède des données à l'échelle nationale qui permettent de différencier les traitements à la dolomite des traitements au calcaire, il peut communiquer ces résultats sous la rubrique « 5G Autre ».

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.C.5 (IV) Émissions de carbone provenant de l'épandage de chaux agricole : Les émissions dues à l'épandage de chaux sur les prairies sont incluses dans les émissions directes de CO₂ résultant du chaulage des terres cultivées, en se fondant sur la quantité totale de chaux utilisée à des fins agricoles.

TABLEAU 5 (V) DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR L'AFFECTATION DES TERRES, LES CHANGEMENTS D'AFFECTATION DES TERRES ET LA FORESTIERIE

Combustion de la biomasse⁽¹⁾

(Feuille 1 de 1)

CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS			COEFFICIENT D'ÉMISSION IMPLICITE			ÉMISSIONS ⁽⁵⁾		
	Description ⁽³⁾	Unités (ha ou kg m.s.)	Valeurs	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽⁴⁾	CH ₄	N ₂ O
Total des catégories d'affectation des terres	superficie brûlée	ha	306,048.27	133.02	0.49	0.02	40,710.50	150.73	6.29
A. Terres forestières	superficie brûlée	ha	268,155.00	132.21	0.49	0.02	35,453.44	130.22	5.48
1. Terres forestières sans changement d'affectation	superficie brûlée	ha	268,155.00	132.21	0.49	0.02	35,453.44	130.22	5.48
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	IA	NE	NE	IA	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	kha	268.15	132.21	0.49	0.02	35,453.44	130.22	5.48
2. Terres converties en terres forestières	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
B. Terres en culture	superficie brûlée	ha	29,191.11	142.51	0.53	0.02	4,160.03	15.58	0.64
1. Terres en culture sans changement d'affectation ⁽⁶⁾	superficie brûlée	ha	NE,PC	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2. Terres converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	29,191.11	142.51	0.53	0.02	4,160.03	15.58	0.64
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	29.19	142.51	0.53	0.02	4,160.03	15.58	0.64
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2.1. Terres forestières converties en terres en culture	superficie brûlée	ha	29,191.11	142.51	0.53	0.02	4,160.03	15.58	0.64
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	29.19	142.51	0.53	0.02	4,160.03	15.58	0.64
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
C. Prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE	SO,NE
1. Prairies sans changement d'affectation ⁽⁷⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
2. Terres converties en prairies	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en prairies	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
D. Milieux humides	superficie brûlée	ha	711.12	135.31	0.50	0.02	96.22	0.35	0.01
1. Milieux humides sans changement d'affectation ⁽⁸⁾	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux dirigés	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
2. Terres converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	711.12	135.31	0.50	0.02	96.22	0.35	0.01
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.71	135.31	0.50	0.02	96.22	0.35	0.01
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	SO	SO	SO	SO	SO	SO
2.1. Terres forestières converties en milieux humides	superficie brûlée	ha	711.12	135.31	0.50	0.02	96.22	0.35	0.01
Feux dirigés	superficie brûlée	kha	0.71	135.31	0.50	0.02	96.22	0.35	0.01
Feux de cause naturelle	superficie brûlée	ha	PC	PC	PC	PC	PC	PC	PC
E. Établissements⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	7.99	125.24	0.57	0.02	1,000.81	4.57	0.14
F. Autres terres⁽⁹⁾	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE
G. Autre (préciser)	superficie brûlée	ha	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE

(1) Des lignes directrices sur la méthode de brûlage figurent aux sections 3.2.1.4 et 3.4.1.3 du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

(2) Le cas échéant, les organismes responsables devraient déclarer séparément les émissions imputables aux feux dirigés et aux feux de cause naturelle.

(3) Au regard de chacune des catégories, on devrait choisir entre la superficie ou la biomasse brûlée à la colonne des données sur les activités. Les unités de mesure à employer sont l'ha pour les superficies et le kg dm pour la biomasse brûlée. Le coefficient d'émission implicite correspondra aux données sur les activités qui ont été choisies, et emploiera les mêmes unités de mesure.

(4) Lorsque les émissions de CO₂ imputables à la biomasse brûlée ne sont pas encore répertoriées dans les tableaux 5.A - 5.F, il faut les répertorier ici et l'indiquer clairement dans la case documentaire et dans le RIN. Il convient d'éviter tout double comptage. Les organismes responsables qui intègrent toutes les fluctuations de la quantité de carbone stocké dans les tableaux décrivant les stocks de carbone (5.A, 5.B, 5.C, 5.D, 5.E et 5.F) devraient indiquer dans cette colonne que les résultats sont inventoriés ailleurs (IA).

(5) Les émissions sont assorties d'un signe « + ».

(6) Le brûlage de la biomasse ligneuse aérienne sur place est déclaré ailleurs. Le brûlage des résidus agricoles est déclaré dans le secteur Agriculture.

(7) Ne comprend que les émissions imputables aux feux dirigés dans les prairies hors de la zone tropicale (les résultats associés aux feux de savane dirigés sont déclarés dans les tableaux du secteur Agriculture).

(8) Les organismes responsables n'ont pas à préparer d'estimation pour les catégories figurant aux annexes 3a.2, 3a.3 et 3a.4 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques qui concernent l'ATCATF. Toutefois, ils peuvent le faire et indiquer les résultats dans cette rangée, si telle est leur intention.

(9) Cette catégorie d'affectation des terres doit permettre d'établir une correspondance entre le total des terres désignées et la superficie nationale.

Case documentaire :

Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie au chapitre 7 du RIN : Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie (secteur 5 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

5.A.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.1.5(V) Le brûlage de la biomasse inclut toutes les émissions de GES des feux de friches. Les pertes de carbone dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et par conséquent déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.

5.A.1 Brûlage dirigé : Même si certaines activités de brûlage dirigé se produisent pendant la gestion des forêts, cette pratique n'est guère documentée et n'a qu'une importance minime par rapport aux feux de friche. Les pertes de carbone attribuables au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de culture et dès lors déclarées dans les variations du stock de carbone des terres forestières sans changement d'affectation.

5.A.1 Feux de friche : Les feux de friche sont la principale cause de la variabilité interannuelle élevée du budget de GES des forêts jardinées. Voir le chapitre 7 et l'annexe 3.5 pour de plus amples renseignements. Les émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à titre d'émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1 TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Brûlage dirigé : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.2/TF/Brûlage de la biomasse.

5.A.2 Feux de friches : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.A.1/TF/Brûlage de la biomasse.

5.B.2.5(V) Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé ». Le carbone qui contient ces émissions n'est pas répertorié dans les tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».

5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.

5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.

5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.B.2 Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.B.2/TTC/Brûlage de la biomasse.

5.B.2 Feux de friches : Les feux de friches sur les terres cultivées ne sont pas documentés; ils seraient probablement d'importance très minime.

5.D.1 Brûlage dirigé : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.1 Feux de friches : Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses comme des émissions de CO₂ dans le tableau 5.D.1/MHMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ».

5.B.2 Brûlage dirigé : AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse au tableau 5.B.2.1 Terres forestières converties en milieux humides auraient dû être automatiquement reportées dans ce tableau, mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations du tableau 5.B.2.1 ont été dédoublées dans ce tableau. Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.

5.D.2.1 Terres forestières converties en milieux humides : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé », tandis que les pertes de C dans les produits ligneux récoltés sont déclarées dans la catégorie correspondante d'affectation finale des terres.

5.B.2.1 Brûlage dirigé. AVERTISSEMENT : LE LOGICIEL EST DÉFECTUEUX. Les émissions provenant du brûlage de la biomasse consignées dans ce tableau auraient dû être automatiquement reportées au palier supérieur (tableau 5.D.2 Terres converties en milieux humides/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé) par le logiciel mais elles ne l'ont pas été. Pour prévenir toute erreur comptable, les estimations déclarées ont été dédoublées dans le tableau 5.B.2 « Terres converties en terres cultivées/5 (v) Brûlage de la biomasse/Brûlage dirigé ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.D.2/TMH/Brûlage de la biomasse.

5.D.2 Feux de friches : Aucun feu de friches ne se produit sur les terres converties en milieux humides.

5.HD.2 Brûlage de la biomasse : Lorsque des terres forestières sont converties pour d'autres usages, toutes les émissions provenant du brûlage de la biomasse sont déclarées au tableau 5(V) « brûlage dirigé »; le C qui contiennent ces émissions est exclu des tableaux qui portent sur « les fluctuations du stock de C ». Des émissions de CO₂ se produisent pendant le brûlage de la biomasse; elles sont incluses à ce titre dans le tableau 5.E.2/TFZ/Brûlage de la biomasse.

TABLEAU 6 – RAPPORT SECTORIEL SUR LES DÉCHETS
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO	COVNM	SO ₂
	(Gg)						
Total – Déchets	267.36	1,057.20	2.19	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	SO	1,046.11		IA,SO	IA,SO	IA,SO	
1. Décharges contrôlées	SO	925.67		IA	IA	IA	
2. Décharges contrôlées	SO	SO		SO	SO	SO	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.A)	SO	120.43		IA	IA	IA	
Décharge de déchets de bois	SO	120.43		IA	IA	IA	
B. Épuration des eaux usées		10.65	1.79	IA,PC	IA,PC	IA,PC	
1. Eaux usées industrielles		NE,PC	NE	IA	IA	IA	
2. Eaux usées domestiques et commerciales		10.65	1.79	IA	IA	IA	
3. Autre (tel que précisé au tableau 6.B)		PC	PC	PC	PC	PC	
Autre (non précisé)		PC	PC	PC	PC	PC	
C. Incinération des déchets	267.36	0.44	0.40	IA	IA	IA	IA
D. Autre (veuillez préciser)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ À noter que le CO₂ provenant des catégories de sources « Enfouissement des déchets solides » et « Incinération des déchets » ne devrait être déclaré que s'il émane de déchets non biologiques ou inorganiques.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsque des estimations sont déclarées sous la rubrique « 6.D Autre », utiliser la case documentaire pour fournir des renseignements sur les activités visées par cette catégorie et pour inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où consulter les renseignements de base.

6. Déchets : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

6.B Manutention des eaux usées : Consulter le chapitre portant sur les déchets du RIN et l'annexe 3 pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

6.C Incinération des déchets : Émissions de CO₂ par catégorie de sources. L'enfouissement des déchets solides et l'incinération des déchets ne devraient être inclus que s'ils s'appliquent à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Consulter le chapitre portant sur les déchets et l'annexe 3 du RIN pour prendre connaissance des renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets.

TABLEAU 6.A. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Élimination des déchets solides
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	DUS annuels au SEDS (Gg)	CCM	COD dégradé %	CH ₄ ⁽¹⁾	CO ₂	CH ₄		CO ₂ ⁽⁴⁾
				(t/h DUS)		Émissions ⁽²⁾	Récupération ⁽³⁾	
1. Décharges contrôlées	15,754.06	1.00	NE	0.07	SO	925.67	192.66	SO
2. Décharges non contrôlées	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
a. profondes (> 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
b. peu profondes (< 5 m)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
3. Autre (veuillez préciser)						120.43	PC	SO
Sites d'enfouissement des déchets de bois	3,172.98	0.80	30.00	0.04	SO	120.43	PC	SO

Remarque : DUS – Déchets urbains solides; SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides; CCM – Coefficient de correction pour le méthane; COD – Carbone organique dégradable, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des cours et jardins, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition.

⁽¹⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄ de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération de CH₄)/DUS annuels au SEDS.

⁽²⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽³⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁴⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets », les émissions de CO₂ devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur le site d'enfouissement. Les émissions de CO₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans les émissions totales alors que les émissions de CO₂ des déchets biogéniques en sont exclues.

TABLEAU 6.C. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Incinération des déchets
 (Feuille 1 de 1)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUTS DE GAZ À EFFET DE SERRE	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS Quantité de déchets incinérés (Gg)	COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES			ÉMISSIONS		
		CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O
		(kg/t déchets)			(Gg)		
Incinération des déchets	1,500.31				267.36	0.44	0.40
a. Biosynthétique ⁽¹⁾	273.84	3,403.66	1.60	0.80	932.04	0.44	0.22
b. Autre (non biosynthétique – préciser) ^{(1), (2)}					267.36	SO, NE	0.18
Incinération des déchets urbains	1,226.47	217.99	NE	0.15	267.36	NE	0.18
Autre (non précisé)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

⁽¹⁾ Sous la rubrique « Enfouissement des déchets solides », les émissions de CO₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets sont incinérés sur le site de leur élimination, dans le cadre de leur gestion. Les émissions de CO₂ imputables aux déchets d'origine non biosynthétique sont comprises dans les émissions totales, alors que celles imputables aux déchets biosynthétiques ne le sont pas.

⁽²⁾ Dans cette catégorie de sources, inclure tous les types de déchets non biosynthétiques, tels que les plastiques.

Remarque : Dans le secteur Déchets, il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie, sous : Autres combustibles (consulter les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, p. 5.23).

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. Les organismes responsables qui appliquent des modèles propres au pays devraient inscrire dans la case documentaire une note de renvoi à la section appropriée du RIN où ces modèles sont décrits. Ils devraient inscrire leurs données seulement dans les cellules pertinentes des tableaux 6.A et 6.C. Inscrire une note de renvoi à la section appropriée du RIN, notamment en ce qui regarde : <ul style="list-style-type: none"> (a) la population (population totale ou population urbaine) retenue dans les calculs (expliquer ce choix); (b) la composition des déchets enfouis; (c) l'unité de mesure de la quantité de déchets incinérés déclarée : poids sec ou poids frais.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés : voir le rapport d'inventaire pour les méthodes applicables aux déchets. Le carbone organique dégradable (COD) est déclaré comme « SO » puisqu'il n'y a pas de COD national et que le modèle utilise le COD provinciaux. Notre modèle applique une méthode de niveau 2 et est donc plus précis et l'utilisation de ces approximations ne refléterait pas la situation réelle. Il faut consulter le chapitre des Déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission.
6.A.1 Sites d'enfouissement des déchets aménagés/1990 : Les données du sondage de 2007 de Statistique Canada sur l'industrie de la gestion des déchets sont une mise à jour des quantités de déchets enfouies en 2002 au Québec et en C.-B.
6.A.3 Autre (préciser) : DUS – Déchets urbains solides, SEDS – Site d'enfouissement des déchets solides, CCM – Coefficient de correction pour le méthane, COD – Carbone organique dégradable (lignes directrices du GIEC (volume 3, Manuel de référence, section 6.2.4)). Les DUS comprennent les déchets domestiques, les déchets provenant des jardins et des potagers, les déchets commerciaux et les déchets industriels organiques. Les DUS ne devraient pas inclure les déchets industriels inorganiques, tels que les matériaux de construction ou de démolition. Émissions de CO ₂ : Les émissions de CO ₂ ne devraient être déclarées que lorsque les déchets éliminés sont brûlés sur place. Les émissions de CO ₂ des déchets non biogéniques sont incluses dans le total des émissions tandis que celles des déchets biogéniques en sont exclues. Émissions de CH ₄ : émissions réelles (après récupération). Récupération de CH ₄ : quantité de CH ₄ récupéré et brûlé par torchage ou utilisé. Coefficient d'émission implicite (CEI) pour le CH ₄ : Le CEI pour le CH ₄ est calculé à partir des émissions brutes de CH ₄ comme suit : CEI = (émissions CH ₄ + CH ₄ récupéré / déchets urbains solides annuels SEDS). Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir des renseignements pertinents sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.A.3 Décharges de déchets de bois : Consulter le RIN pour les méthodes relatives aux déchets. Constante du taux de décomposition du premier ordre k = 0.01 an ⁻¹ ; potentiel de production de méthane Lo = 118 kg CH ₄ /tonne de déchets. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C Incinération des déchets : Les émissions de CO ₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être déclarées ici que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. À noter qu'il ne faut déclarer dans le secteur Déchets que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.1 Biogénique : Le FE (facteur d'émission) du méthane émanant de l'incinération des boues d'épuration est extrait de la section 2.2 de l'EPA des États Unis intitulée « Compilation of Air Pollutant Emission Factors, Volume 1 : Stationary Point and Area Sources » AP43, volume 1, cinquième édition, janvier 1995. La valeur est de 1,6 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à lit fluidisé équipés d'épurateurs Venturi ; Tableau 2.2-6 et la valeur de 3,2 t CH ₄ par kt de solides séchés pour les incinérateurs à soles étagées : Tableau 2.2-1. Les émissions de N ₂ O résultant de l'incinération de déchets solides municipaux sont estimées à partir du facteur d'émission par défaut de 800 kg N ₂ O par Gg de déchets (secs) : Tableau 5.7 et équation 5.12. Il faut consulter le chapitre des déchets du rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour obtenir une information détaillée sur les méthodes, les données d'activité et les facteurs d'émission. Le tableau 6.C, Incinération des déchets : 6.C.1 Biogénique – FE CH ₄ indicateur AUTRE – CE peut être obtenu auprès de l'EPA des États Unis 1995; consulter la section A.3.1.6.1 du RIN.
6.C.2 Autre (non biosynthétique – préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.C.2 Incinération des déchets urbains solides : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.

Information supplémentaire

Description	Valeur
Population totale (en milliers) ^(a)	27,697,53
Population urbaine (en milliers) ^(a)	SO
Taux de production des déchets (kg/capita/jour)	1.68
Fraction de DUS envoyée au SWDS	1.00
Fraction de COD dans les DUS	SO
Coefficient d'oxydation du CH ₄ ^(b)	0.00
Fraction de CH ₄ dans les gaz d'enfouissement	0.50
Constante du taux de production de CH ₄ (k) ^(c)	SO
Délai envisagé (an) ^(c)	PC

^(a) Précisez s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine et justifiez la décision.

^(b) Voir les lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.9).

^(c) Pour les parties qui utilisent des méthodes de niveau 2.

TABLEAU 6.B. – DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS

Inventaire 1990

Traitement des eaux usées

Soumission 2007

(Feuille 1 de 2)

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES ⁽¹⁾		COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS		
	Total – Produits organiques (Gg CD ⁽¹⁾ /an)		CH ₄ ⁽²⁾ (kg/kg CD)	N ₂ O ⁽³⁾ (kg/kg CD)	CH ₄		N ₂ O ⁽³⁾ (Gg)
					Émissions ⁽⁴⁾	Récupération ⁽⁵⁾	
1. Eaux industrielles usées					NE,PC	NE	NE
a. Eaux usées	SO	PC		NE	PC	NE	NE
b. Boues résiduaires	NE	NE		NE	NE	NE	NE
2. Eaux usées domestiques et commerciales					10.65	NE	1.79
a. Eaux usées	SO	SO		IA	10.65	NE	IA
b. Boues résiduaires	NE	NE		NE	NE	NE	NE
3. Autre (veuillez préciser) ⁽⁶⁾					PC	PC	PC
Autre (non précisé)					PC	PC	PC
a. Eaux usées	PC	PC		PC	PC	PC	PC
b. Boues résiduaires ⁽⁶⁾	PC	PC		PC	PC	PC	PC

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GES	DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES			COEFFICIENTS D'ÉMISSION IMPLICITES		ÉMISSIONS
	Population (1000s)	Consommation de protéines (protéines par kg/personne/an)	N fraction (kg N/kg protéines)	N ₂ O (kg N ₂ O-N/kg N produit par les eaux usées)		N ₂ O (Gg)
N ₂ O des eaux usées ⁽³⁾	27,697.53	25.65	0.16	0.01		1.79

⁽¹⁾ CD – Composé organique dégradable. Les indicateurs des CD sont la DOC (demande d'oxygène chimique) pour les eaux usées industrielles et la DOB (demande d'oxygène biochimique) pour les eaux usées et les boues résiduaires ou commerciales, lignes directrices du GIEC (Volume 3, Manuel de référence, p. 6.14 à 6.18).

⁽²⁾ Le coefficient d'émission implicite (CEI) associé au CH₄ est calculé en fonction des émissions brutes de CH₄, de la façon suivante : CEI = (émissions de CH₄ + récupération ou torchage de CH₄) / produit organique total).

⁽³⁾ Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter des données globales dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Émissions réelles (après récupération).

⁽⁵⁾ CH₄ récupéré et éliminé par torchage ou utilisé.

⁽⁶⁾ Utiliser ces cellules pour préciser chacune des activités visées sous la rubrique « 6.B.3 Autre ». À noter que pour chaque activité déclarée, il faut déclarer séparément les données relatives aux eaux usées et aux boues résiduaires.

Case documentaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes responsables devraient expliquer en détail le secteur Déchets au chapitre 8 du RIN : Déchets (secteur 6 du CUPR). Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau. • Quant aux estimations concernant le N₂O imputable aux eaux usées des installations sanitaires, préciser s'il s'agit de la population totale ou de la population urbaine, et expliquer ce choix. Fournir l'explication dans la case documentaire. • Les organismes responsables qui utilisent d'autres méthodes que celles du GIEC pour estimer les émissions de N₂O imputables au traitement des eaux usées ou des eaux usées des installations sanitaires devraient présenter dans le RIN les renseignements correspondants sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission. Ils devraient également y inscrire une note de renvoi à la section appropriée du rapport dans la case documentaire du RIN.
6.B Traitement des eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux industrielles usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.1 Eaux usées : La composante organique dégradable (COD) des aliments et des boissons est une moyenne pondérée des valeurs par défaut du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour les aliments et les boissons. Les composantes organiques dégradables ont été déclarées comme des COD pour chaque secteur industriel conformément aux moyennes du Guide des bonnes pratiques du GIEC ou d'autres moyennes ont été utilisées. Pour les émissions de CH ₄ , on indique qu'il n'y a pas d'occurrence. Un abattoir traite l'effluent en milieu anaérobie, mais le méthane recueilli et brûlé représente une très faible contribution comparativement aux industries canadiennes qui font appel à un traitement aérobie des eaux usées. On présume aussi que l'information reçue pour 2005 est la même pour toutes les séries chronologiques. On s'attend, dans les inventaires ultérieurs, à ce que les estimations des émissions résultant du traitement des eaux usées industrielles soient plus précises. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir de l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets. Les autres sous-catégories (à préciser), telles que présentées au tableau Excel, ne sont pas accessibles dans le logiciel de déclaration du CUPR et ne peuvent donc être enregistrées.
6.B.1 Boues résiduaires : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2 Eaux usées domestiques et commerciales : Consulter le RIN au sujet des renseignements sur les méthodes, les données, les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sauf les eaux usées des installations sanitaires) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques.
6.B.2.1 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission. Les estimations des émissions imputables au traitement des eaux usées sont déduites à partir de données démographiques. Tableau 6.B Données de base sectorielles pour les déchets : 6.B.2.1. Eaux usées domestiques et commerciales (sans les eaux usées des installations sanitaires)Eaux usées – Les données sur l'activité et l'information connexe sur le produit organique total – Le sigle SO a été utilisé parce que les données sur l'activité « Produit organique total » ne sont pas utilisées dans le modèle canadien.
6.B.2.1 Boues résiduaires : Consulter le RIN au sujet des renseignements et des analyses sur les méthodes, les données sur les activités et les coefficients d'émission du secteur Déchets. L'information actuellement disponible ne permet pas d'obtenir une représentation complète et exacte des émissions de cette source. Toutefois, selon une étude réalisée en 2002 et dirigée par Environmga Inc. et l'Université de Toronto et préparée pour Environnement Canada, aucune des stations canadiennes d'épuration des eaux usées urbaines qui ont été contactées ne reconnaît qu'il y a eu des rejets de méthane provenant des procédés de digestion anaérobie. Les résultats de cette étude n'ont pas été utilisés pour cette source parce que quatre provinces n'ont pas été incluses dans l'enquête, ce qui a rendu l'étude incomplète. Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.2.2 Eaux usées : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes, les données sur l'activité et les coefficients d'émission pour le secteur des déchets.
6.B.3. Autre (à préciser) : Voir le chapitre sur les déchets et l'annexe 3 du rapport d'inventaire pour obtenir l'information correspondante sur les méthodes.
6.B.3 Eaux usées : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.
6.B.3 Boues : Consulter le Rapport d'inventaire et l'annexe 3 pour les méthodes applicables aux déchets.

TABLEAU 6.B.–DONNÉES SECTORIELLES DE BASE SUR LES DÉCHETS
Traitement des eaux usées
(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

Information supplémentaire

	Domestique	Industriel
Total – Eaux usées (m ³) :	5,300,000,000.00	NE
Eaux usées épurées (%) :	83.07	NE

Origine des eaux usées	Volume d'eaux usées (m ³)	CD (kgDOC/m ³)
Eaux industrielles usées	NE	NE
Sidérurgie	SO	SO
Non ferreux	SO	SO
Engrais	SO	SO
Aliments et boissons	218,100,000.00	4.30
Pâtes et papiers	2,197,300,000.00	9.00
Produits chimiques organiques	SO	SO
Autre (<i>préciser</i>)	SO	SO
Textiles		
Caoutchouc		
Volaille		
Bois, production de bois		
Décreusage de la laine		
Autre, agricole		
Chimique		
Transformation des produits laitiers		
Production d'électricité, de vapeur, d'eau		
Industrie du cuir		
Cuir et peaux		
Sidérurgie		
Industrie des viandes		
Combustibles		
Matériel et outillage		
Extraction, mines et carrières		
Produits du caoutchouc	2,900,000.00	3.00
Industries chimiques et des produits connexes	191,500,000.00	3.00
Produits du pétrole et du charbon	41,000,000.00	1.00
Textile total	48,900,000.00	0.90
Produits en plastique	6,200,000.00	3.70
COD (kg DBO/1 000 personnes/an)		
Domestique et commerciale		SO
Autre		
Autre (non précisé)		PC

Systèmes de traitement	Eaux industrielles usées traitées (%)	Boues résiduaires indus. Traitées (%)	Eaux usées domest. traitées (%)	Boues résiduaires domest. traitées (%)
Aérobic	100.00	NE	73.58	NE
Anaérobic	SO	NE	26.42	NE
Autre (préciser)	SO	NE	SO	SO

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 1 de 3)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				V	R	V	R	V	R				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	331,107.28	3,947.51	154.16	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,538.83	0.21	0.21	SO,NE,PC	SO,NE,PC	SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	428,355.04	1,740.58	27.32							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	463,421.94												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	417,796.28	213.73	27.22							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
1. Industries énergétiques	144,228.62	79.06	2.85							IA	IA	IA	IA
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	2.82	1.73							IA,NE	IA,NE	IA,NE	IA,NE
3. Transport	141,937.54	31.02	20.37							IA	IA	IA	IA
4. Autres secteurs	69,428.16	100.83	2.26							IA	IA	IA	IA
5. Autre	SO	SO	SO							SO	SO	SO	SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	1,526.85	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
1. Combustibles solides	SO,NE	91.16	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	1,435.68	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	30,292.49	SO,NE,PC	37.84	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,538.83	0.21	0.21	IA	IA	IA	IA
A. Produits minéraux	8,276.70	SO	SO							IA	IA	IA	IA
B. Industrie chimique	3,923.69	NE,PC	37.84	PC	PC	PC	PC	PC	PC	IA	IA	IA	IA
C. Production de métal	9,774.96	SO,NE	SO				6,538.83		0.13	IA	IA	IA	IA
D. Autres produits ⁽³⁾	SO									IA	IA	IA	IA
E. Production d'halocarbures et de SF ₆					SO,PC		SO,PC		SO,PC				
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆				PC	SO,PC	NE,PC	SO,NE,PC	0.08	0.08				
G. Autre	8,317.14	NE	NE	SO	SO	SO	SO	SO	SO	IA	IA	IA	IA

Remarque : V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 des lignes directrices du GIEC.
R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 des lignes directrices du GIEC.

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)
(Feuille 2 de 3)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.56							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture		998.99	79.80							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
A. Fermentation entérique		875.80											
B. Gestion du fumier		123.19	13.13									IA	
C. Riziculture		SO,NE										IA,SO	
D. Sols agricoles ⁽⁴⁾		SO,NE	66.68									IA,SO	
E. Feux de savane dirigés		SO	SO							IA	IA	IA	
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC							IA,SO	IA,SO	IA,SO	
G. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie	⁽⁵⁾ -127,807.62	150.73	6.45							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
A. Terres forestières	⁽⁵⁾ -155,576.86	130.22	5.48							NE	IA	NE	
B. Terres en culture	⁽⁵⁾ 13,911.01	15.58	0.80							NE	IA,NE	NE	
C. Prairies	⁽⁵⁾ IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE							NE	NE	NE	
D. Milieux humides	⁽⁵⁾ 4,795.50	0.35	0.01							SO	IA,SO	SO	
E. Établissements	⁽⁵⁾ 9,062.73	4.57	0.16							SO,NE	IA,SO	SO	
F. Autres terres	⁽⁵⁾ NE,PC	NE	NE							NE	NE		
G. Autre	⁽⁵⁾ NE	IA	NE							NE	NE		
6. Déchets	267.36	1,057.20	2.19							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
A. Enfouissement des déchets solides	⁽⁶⁾ SO	1,046.11								IA,SO	IA,SO	IA,SO	
B. Épuration des eaux		10.65	1.79							IA,PC	IA,PC	IA,PC	
C. Incinération des déchets	⁽⁶⁾ 267.36	0.44	0.40							IA	IA	IA	IA
D. Autre		SO	SO							SO	SO	SO	SO
7. Autre (veuillez préciser) ⁽⁷⁾	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 3.

SOMMAIRE 1.A. – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.A.)

(Feuille 3 de 3)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	CO ₂ net émissions/puits	CH ₄	N ₂ O	HFC		HPF		SF ₆		NO _x	CO	COVNM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
	(Gg)			équivalent CO ₂ (Gg)				(Gg)					
Autres postes⁽⁸⁾													
Soutes internationales	9,908.75	0.46	0.97							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,921.48	0.22	0.62							IA	IA	IA	IA
Marine	2,987.26	0.24	0.34							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10												

⁽¹⁾ Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

⁽²⁾ Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

⁽³⁾ Parmi les « Autres produits », on peut citer les pâtes et papiers et les aliments et boissons.

⁽⁴⁾ Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

⁽⁵⁾ Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽⁶⁾ Les émissions de CO₂ imputables aux catégories de sources : Enfouissement des déchets solides et Incinération des déchets ne devraient être incluses que si elles sont imputables à des sources de déchets inorganiques ou non biosynthétiques. Il ne faut déclarer que les émissions imputables à l'incinération des déchets sans récupération d'énergie dans le secteur Déchets. Les émissions imputables à l'incinération des déchets avec récupération d'énergie doivent être déclarées dans le secteur Énergie.

⁽⁷⁾ Lorsque tout résultat propre au pays et correspondant à la catégorie de sources du secteur 7 Autre est présenté, on devrait fournir des explications détaillées au chapitre 9 : Autre, du RIN (secteur 7 du CUPR).

⁽⁸⁾ Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 1.B. – RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INVENTAIRES NATIONAUX DE GAZ À EFFET DE SERRE (GIEC – TABLEAU 7.B.)

(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂ net émissions/puits (Gg)	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽¹⁾		HPF ⁽¹⁾		SF ₆		NO _x	CO	COVM	SO ₂
				P	A	P	A	P	A				
				équivalent CO ₂ (Gg)									
Total – Émissions et absorptions nationales	331,107.28	3,947.51	154.16	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,538.83	0.21	0.21	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE,PC	IA,SO,NE
1. Énergie	428,355.04	1,740.58	27.32							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
A. Utilisation de combustibles													
Méthode de référence ⁽²⁾	463,421.94												
Méthode sectorielle ⁽²⁾	417,796.28	213.73	27.22							IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE	IA,SO,NE
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	1,526.85	0.10							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA,SO
2. Procédés industriels	30,292.49	SO,NE,PC	37.84	SO,PC	SO,PC	SO,NE,PC	6,538.83	0.21	0.21	IA	IA	IA	IA
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		0.56							IA	IA	IA	IA
4. Agriculture⁽³⁾		998.99	79.80							IA,SO	IA,SO	IA,SO	IA
5. Changement d'affectation des terres et foresterie⁽⁴⁾	-127,807.62	150.73	6.45							SO,NE	IA,SO,NE	SO,NE	
6. Déchets	267.36	1,057.20	2.19							IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO,PC	IA,SO
7. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes⁽⁵⁾													
Soutes internationales	9,908.75	0.46	0.97							IA	IA	IA	IA
Aviation	6,921.48	0.22	0.62							IA	IA	IA	IA
Marine	2,987.26	0.24	0.34							IA	IA	IA	IA
Opérations multilatérales	IA	IA	IA							IA	IA	IA	IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10												

Remarque : R = émissions réelles calculées d'après la méthode de niveau 2 du GIEC.

V = émissions virtuelles calculées d'après la méthode de niveau 1 du GIEC.

(1) Les émissions de HFC et de HPF s'expriment comme des équivalents des émissions de CO₂. Les données sur les émissions ventilées de HFC et de HPF doivent être fournies au Tableau 2(II) du présent Cadre uniformisé de présentation des rapports.

(2) Aux fins des vérifications, les États sont invités à présenter les résultats des calculs obtenus avec la méthode de référence. Ils sont également invités à fournir dans la case documentaire du tableau 1.A.(c) l'explication de tout écart observé dans les résultats entre cette méthode et la méthode sectorielle. Dans la mesure du possible, les résultats obtenus avec la méthode sectorielle devraient servir à l'estimation des émissions totales à l'échelle nationale.

(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

(4) Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe négatif « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

(5) Les États sont invités à déclarer leurs émissions imputables aux soutes internationales (aviation et marine) ainsi qu'aux opérations multilatérales, de même que les émissions de CO₂ imputables à la biomasse sous la rubrique « Autres postes ». Ces émissions ne devraient pas être incluses dans la somme des émissions nationales du secteur Énergie. Les quantités de biomasse utilisée comme combustible sont comprises dans la consommation nationale d'énergie, mais les émissions correspondantes de CO₂ ne figurent pas dans le total national puisque, par hypothèse, la biomasse est produite de manière durable. Si elle est récoltée de manière non durable, les émissions nettes de CO₂ sont assimilées à une réduction des stocks de biomasse dans le secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

SOMMAIRE 2 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES ÉMISSIONS D'ÉQUIVALENT CO₂
(Feuille 1 de 1)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂ ⁽¹⁾	CH ₄	N ₂ O	HFC ⁽²⁾	HPF ⁽²⁾	SF ₆ ⁽²⁾	Total
	équivalent CO ₂ (Gg)						
Total (émissions nettes)⁽¹⁾	331,107.28	82,897.62	47,789.70	SO,PC	6,538.83	4,976.75	473,310.18
1. Énergie	428,355.04	36,552.18	8,468.61				473,375.84
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	4,488.42	8,437.21				430,721.91
1. Industries énergétiques	144,228.62	1,660.36	884.09				146,773.08
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	59.23	537.38				62,798.56
3. Transport	141,937.54	651.34	6,314.33				148,903.21
4. Autres secteurs	69,428.16	2,117.50	701.40				72,247.07
5. Autre	SO	SO	SO				SO
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	32,063.76	31.40				42,653.93
1. Combustibles solides	SO,NE	1,914.38	SO,NE,PC				1,914.38
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	30,149.38	31.40				40,739.54
2. Procédés industriels	30,292.49	SO,NE,PC	11,730.60	SO,PC	6,538.83	4,976.75	53,538.68
A. Produits minéraux	8,276.70	SO	SO				8,276.70
B. Industrie chimique	3,923.69	NE,PC	11,730.60	PC	PC	PC	15,654.29
C. Production de métal	9,774.96	SO,NE	SO	SO	6,538.83	3,165.06	19,478.85
D. Autre production	SO						SO
E. Production d'halocarbures et de SF ₆				SO,PC	SO,PC	SO,PC	SO,PC
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ ⁽²⁾				SO,PC	SO,NE,PC	1,811.69	1,811.69
G. Autre	8,317.14	NE	NE	SO	SO	SO	8,317.14
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE		174.92				174.92
4. Agriculture		20,978.82	24,739.39				45,718.22
A. Fermentation entérique		18,391.82					18,391.82
B. Gestion du fumier		2,587.00	4,069.69				6,656.69
C. Riziculture		SO,NE					SO,NE
D. Sols agricoles ⁽³⁾		SO,NE	20,669.70				20,669.70
E. Feux de savane dirigés		SO	SO				SO
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		SO,NE,PC	SO,NE,PC				SO,NE,PC
G. Autre		SO	SO				SO
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽¹⁾	-127,807.62	3,165.43	1,998.33				-122,643.86
A. Terres forestières	-155,576.86	2,734.68	1,698.54				-151,143.63
B. Terres en culture	13,911.01	327.25	247.11				14,485.37
C. Prairies	IA,SO,NE	SO,NE	SO,NE				IA,SO,NE
D. Milieux humides	4,795.50	7.44	4.61				4,807.55
E. Établissements	9,062.73	96.05	48.07				9,206.85
F. Autres terres	NE,PC	NE	NE				NE,PC
G. Autre	NE	IA	NE				IA,NE
6. Déchets	267.36	22,201.19	677.84				23,146.39
A. Enfouissement des déchets solides	SO	21,968.29					21,968.29
B. Épuration des eaux		223.70	553.65				777.36
C. Incinération des déchets	267.36	9.20	124.18				400.75
D. Autre	SO	SO	SO				SO
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Autres postes:⁽⁴⁾							
Soutes internationales	9,908.75	9.68	299.99				10,218.41
Aviation	6,921.48	4.56	193.53				7,119.58
Marine	2,987.26	5.12	106.46				3,098.84
Opérations multilatérales	IA	IA	IA				IA
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10						44,495.10
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , sans affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							595,954.05
Total des émissions en équivalent de CO ₂ , avec affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁵⁾							473,310.18

(1) Quant au CO₂ imputable à : L'Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie, les émissions et le piégeage nets doivent être déclarés. Aux fins des déclarations, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « (+) » pour les émissions.

(2) Les émissions réelles devraient être incluses dans les totaux nationaux. Si aucune émission réelle n'était déclarée, il faudrait inclure les émissions potentielles.

(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.

(4) Voir la note en bas de page 8 du sommaire 1.A

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS
(Feuille 1 de 2)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission	Méthode appliquée	Coeff. d'émission
1. Énergie	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
A. Utilisation de combustibles	PP,N1,N2,N3	PP	PP,N1,N2,N3	PP,D	PP,N1,N2,N3	PP,D						
1. Industries énergétiques	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
2. Industries manufacturières et construction	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
3. Transport	PP,N1,N3	PP	PP,N1,N3	PP,D	PP,N1,N3	PP,D						
4. Autres secteurs	N2	PP	N2	PP	N2	PP						
5. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
B. Émissions fugitives des combustibles	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
1. Combustibles solides	SO	SO	PP	PP	SO	SO						
2. Pétrole et gaz naturel	PP	PP	PP	PP	PP	PP						
2. Procédés industriels	PP,D,N1,N2	PP,D,AU	SO	SO	PP,D	PP,D	SO	SO	PP	AU	D,N1,N2,N3	D,AU
A. Produits minéraux	D,N1,N2	D,AU	SO	SO	SO	SO						
B. Industrie chimique	D	PP	SO	SO	PP,D	PP,D					SO	SO
C. Production de métal	PP,N2	AU	SO	SO	SO	SO	SO	SO	PP	AU	D,N3	D
D. Autre production	SO	SO										
E. Production d'halocarbures et de SF ₆							SO	SO	SO	SO	SO	SO
F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆											N1,N2	D,AU
G. Autre	N1	AU	SO	SO	SO	SO			SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

C (CORINAIR)

MIR (méthode de référence)

N2 (niveau 2 du GIEC)

PP (propre au pays)

N1 (GIEC niveau 1)

N3 (niveau 3 du GIEC)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

PP (propre au pays)

AU (autre)

C (CORINAIR)

PU (propre à l'usine)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

SOMMAIRE 3 – RAPPORT SOMMAIRE SUR LES MÉTHODES ET LES COEFFICIENTS D'ÉMISSION UTILISÉS

(Feuille 2 de 2)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITTS DE GES	CO ₂		CH ₄		N ₂ O		HFC		HPF		SF ₆	
	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission	Méthode appliquée	Coef. d'émission
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO	SO			D	AU						
4. Agriculture			N1,N2	PP,D	PP,N1,N2	PP,D						
A. Fermentation entérique			N1,N2	PP,D								
B. Gestion du fumier			N2	PP	N1	D						
C. Riziculture			SO	SO								
D. Sols agricoles			SO	SO	PP,N1,N2	PP,D						
E. Feux de savane dirigés			SO	SO	SO	SO						
F. Résidus agricoles du brûlage des champs			SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
A. Terres forestières	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
B. Terres en culture	PP,N1,N2,N3	PP,D	N2	PP	N2	PP						
C. Prairies	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
D. Milieux humides	PP,N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
E. Établissements	N2,N3	PP	N2	PP	N2	PP						
F. Autres terres	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
G. Autre			SO	SO	SO	SO						
6. Déchets	PP	PP	PP	PP,AU	PP,D	D						
A. Enfouissement des déchets solides	SO	SO	PP	PP								
B. Épuration des eaux			PP	PP	D	D						
C. Incinération des déchets	PP	PP	PP	AU	PP	D						
D. Autre	SO	SO	SO	SO	SO	SO						
7. Autre (tel que précisé dans le sommaire 1.A)	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser la méthode appliquée :

D (méthode par défaut du GIEC)

MR (méthode de référence)

N1 (GIEC niveau 1)

N1a, N1b, N1c (méthode de niveau 1a, 1b et 1c du GIEC, respectivement)

N2 (niveau 2 du GIEC)

N3 (niveau 3 du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

AU (autre)

Lorsqu'on emploie plus d'une méthode pour une même catégorie de sources, on doit énumérer toutes ces méthodes. Dans la case documentaire, il faudrait donner les explications concernant les méthodes propres au pays, d'autres méthodes ou toute modification apportée aux méthodes par défaut du GIEC. Lorsque plus d'une méthode est employée, il faudrait également fournir, dans la case documentaire, des renseignements relatifs à l'emploi des différentes méthodes par catégorie de sources. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Prrière d'utiliser les sigles suivants pour préciser les coefficients d'émission utilisés :

D (méthode par défaut du GIEC)

C (CORINAIR)

PP (propre au pays)

PU (propre à l'usine)

AU (autre)

Lorsqu'une combinaison de coefficients d'émission a été employée, indiquer toutes les méthodes dans les cellules appropriées et donner des explications dans la case documentaire. Utiliser également cet espace pour expliquer l'usage fait de l'abréviation AU.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient présenter tous leurs renseignements sur les enjeux méthodologiques, tels que les méthodes employées et les coefficients d'émission appliqués, dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.2 de chacun des chapitres 3 à 9) du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.
- Lorsqu'une combinaison de méthodes ou de coefficients d'émission a été employée pour une même catégorie de sources, indiquer ces méthodes ou ces coefficients d'émission dans la présente case documentaire, en fonction des diverses sources secondaires auxquelles ils ont été appliqués.
- Lorsque l'abréviation AU (autre) est utilisée dans ce tableau, préciser dans la case documentaire quels sont les autres coefficients d'émission ou les autres méthodes.

Méthodes : A noter que dans certains cas, les remarques des spécialistes du secteur (saisies dans le logiciel de déclaration du CUPR) à l'égard de la méthode appliquée et des coefficients d'émission, ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2 (produits par le logiciel de déclaration). Par exemple, les coefficients d'émission et les méthodes appliqués aux HFC, aux HPF et au SF₆ ont été saisis, mais ne paraissent pas dans les tableaux des sommaires 3s1 et 3s2. Voir les annexes 2, 3 et 13 du RIN pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes et les coefficients d'émission appliqués.

TABEAU 7 APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES
(Feuille 1 de 1)

GRANDES CATÉGORIES D'ÉMISSIONS ET DE PUIXS	GAZ	CRITÈRES DE DÉFINITION DES GRANDES SOURCES			Grandes catégories à l'exclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	Grandes catégories à l'inclusion de l'ATCATF ⁽¹⁾	COMMENTAIRES ⁽¹⁾
		N	T	Q			
Préciser de quelles grandes catégories il s'agit selon le degré de détail utilisé à l'échelle nationale :							
I.A.1.a Utilisation de combustibles - Production d'électricité et de chauffage (secteur public)	CO ₂						
I.A.1.b Utilisation de combustibles - Raffinage du pétrole	CO ₂						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CH ₄						
I.A.1.c Utilisation de combustibles - Fabrication de combustibles solides et autres industries énergétiques	CO ₂						
I.A.2 Utilisation de combustibles - Industries manufacturières et construction	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CH ₄						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	CO ₂						
I.A.3.a Utilisation de combustibles - Aviation civile	N ₂ O						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CH ₄						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	CO ₂						
I.A.3.b Utilisation de combustibles - Transport routier	N ₂ O						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	CO ₂						
I.A.3.c Utilisation de combustibles - Chemins de fer	N ₂ O						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CH ₄						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	CO ₂						
I.A.3.d Utilisation de combustibles - Navigation	N ₂ O						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Pipeline	CO ₂						
I.A.4 Autres secteurs	CH ₄						
I.A.4 Autres secteurs	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CH ₄						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	CO ₂						
I.A.3.e Utilisation de combustibles - Autre moyen de transport (tout-terrain)	N ₂ O						
I.B.1.a Émissions fugitives - Extraction de charbon	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.a Émissions fugitives - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.b Émissions fugitives - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Torçage - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CH ₄						
I.B.2.c.i. Émissions fugitives - Évacuation - Pétrole	CO ₂						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CH ₄						
I.B.2.c.ii. Émissions fugitives - Évacuation - Gaz naturel	CO ₂						
I.B.2.c.iii. Émissions fugitives - Torçage - Combinaison	CO ₂						
2.A.1 Procédés industriels - Production de ciment	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.2 Procédés industriels - Production de chaux	CO ₂						
2.A.3 Procédés industriels - Utilisation de calcaire et de dolomite	CO ₂						
2.B.1 Procédés industriels - Production d'ammoniac	CO ₂						
2.B.3 Procédés industriels - Production d'acide adipique	N ₂ O						
2.C.1 Procédés industriels - Sidérurgie	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	CO ₂						
2.C.3 Procédés industriels - Production d'aluminium	HPFs						
2.C.4 Procédés industriels - Production de magnésium	SE ₂						
2.F Procédés industriels - Utilisation d'halocarbures	HFC						
2.F.8 Procédés industriels - Consommation de SE ₂ - Matériel électrique	SE ₂						
2.G Procédés industriels - Autre - Procédés indifférenciés	CO ₂						
4.A. Agriculture - Fermentation entérique	CH ₄						
4.B. Agriculture - Traitement du fumier	N ₂ O						
4.D Agriculture - Soles agricoles directs	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Fumier dans les pâturages, les parcours et les enclos	N ₂ O						
4.D. Agriculture - Émissions indirectes du sol	N ₂ O						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CH ₄						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	CO ₂						
5.A.1 ATCATF - Terres forestières sans changement d'affectation	N ₂ O						
5.B.1 ATCATF - Terres en culture sans changement d'affectation	CO ₂						
5.B.2 ATCATF - Terres converties en terres en culture	CO ₂						
5.D.2 ATCATF - Terres converties en milieux humides	CO ₂						
5.E.2 ATCATF - Établissements	CO ₂						
6.A. Déchet - Enfouissement des déchets solides	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	CH ₄						
6.B. Déchet - Épuration des eaux usées	N ₂ O						
6.C. Déchet - Incinération des déchets	CO ₂						
Terres forestières converties	CO ₂						

Remarque : N = estimation du niveau; T = estimation des tendances; Q = estimation qualitative.

⁽¹⁾ L'expression « grandes catégories » s'applique aux grandes catégories de sources dont il est question dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et à celles dont il est question dans l'ATCATF.

⁽²⁾ En vue de l'estimation des grandes catégories, les organismes responsables peuvent opter pour le niveau de détail donné en exemple au tableau 7.1 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques (page 7.6) et au tableau 5.4.1 (page 5.31) des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF. Ils peuvent retenir le niveau de détail du tableau Sommaire 1.A du Cadre uniformisé de présentation des rapports ou tout autre appliqué à la détermination de leurs grandes catégories.

Cas documentaire :

Les organismes responsables devraient présenter des renseignements complets sur les méthodes choisies pour définir les grandes catégories et les résultats quantitatifs à partir des estimations des niveaux et des tendances (conformément aux tableaux 7.1–7.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et aux tableaux 5.4.1–5.4.3 des Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques pour l'ATCATF), dans l'annexe 1 du RIN.

Principales catégories : L'analyse des principales catégories (excluant et incluant l'ATCATF) a été terminée pour les données de l'inventaire de 2005 après la parution du Guide des bonnes pratiques du GIEC 2000 et du Guide 2002 des bonnes pratiques du GIEC pour l'ATCATF.

TABLEAU 8(a) – RECALCUL (DONNÉES RECALCULÉES)
(Feuille 1 de 2)

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	CO ₂						CH ₄						N ₂ O					
	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾	Présentation précédente	Dernière présentation	Différence	Différence ⁽¹⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (excluant l'ATCATEF) ⁽²⁾	Incidence des recalculs sur le total des émissions (y compris l'ATCATEF) ⁽³⁾
	équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)			équivalent CO ₂ (Gg)			(%)		
Total – Émissions et absorptions nationales	372,936.24	331,107.28	-41,828.95	-11.22	-7.02	-8.84	85,376.44	82,897.62	-2,478.82	-2.90	-0.42	-0.52	47,298.47	47,789.70	491.23	1.04	0.08	0.10
1. Énergie	429,760.67	428,355.04	-1,405.63	-0.33	-0.24	-0.30	37,261.47	36,552.18	-709.29	-1.90	-0.12	-0.15	8,472.31	8,468.61	-3.69	-0.04	0.00	0.00
I.A. Activités d'utilisation de combustibles	419,209.79	417,796.28	-1,413.51	-0.34	-0.24	-0.30	4,498.82	4,488.42	-10.40	-0.23	0.00	0.00	8,441.21	8,437.21	-4.00	-0.05	0.00	0.00
I.A.1. Industries énergétiques	145,494.63	144,228.62	-1,266.01	-0.87	-0.21	-0.27	1,681.20	1,660.36	-20.84	-1.24	0.00	0.00	903.55	884.09	-19.45	-2.15	0.00	0.00
I.A.2. Industries manufacturières et construction	62,368.38	62,201.95	-166.43	-0.27	-0.03	-0.04	59.22	59.23	0.00	0.01	0.00	0.00	540.13	537.38	-2.75	-0.51	0.00	0.00
I.A.3. Transport	141,931.48	141,937.54	6.06	0.00	0.00	0.00	640.90	651.34	10.44	1.63	0.00	0.00	6,296.13	6,314.33	18.20	0.29	0.00	0.00
I.A.4. Autres secteurs	69,415.30	69,428.16	12.86	0.02	0.00	0.00	2,117.50	2,117.50	0.00	0.00	0.00	0.00	701.40	701.40	0.00	0.00	0.00	0.00
I.A.5. Autre	SO	SO					SO	SO					SO	SO				
I.B. Émissions fugitives des combustibles	10,550.88	10,558.76	7.88	0.07	0.00	0.00	32,762.65	32,063.76	-698.89	-2.13	-0.12	-0.15	31.09	31.40	0.31	1.00	0.00	0.00
I.B.1. Combustible solide	SO,NE	SO,NE					1,914.38	1,914.38					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
I.B.2. Pétrole et gaz naturel	10,550.88	10,558.76	7.88	0.07	0.00	0.00	30,848.27	30,149.38	-698.89	-2.27	-0.12	-0.15	31.09	31.40	0.31	1.00	0.00	0.00
2. Procédés industriels	30,302.81	30,292.49	-10.31	-0.03	0.00	0.00	SO,NE,PC	SO,NE,PC					11,495.32	11,730.60	235.28	2.05	0.04	0.05
2.A. Produits minéraux	8,275.73	8,276.70	0.97	0.01	0.00	0.00	SO	SO					SO	SO				
2.B. Industrie chimique	3,941.71	3,923.69	-18.02	-0.46	0.00	0.00	NE,PC	NE,PC					11,495.32	11,730.60	235.28	2.05	0.04	0.05
2.C. Production de métal	9,773.05	9,774.96	1.91	0.02	0.00	0.00	SO,NE	SO,NE					SO	SO				
2.D. Autre production	SO	SO																
2.E. Autre	8,312.32	8,317.14	4.83	0.06	0.00	0.00	NE	NE					NE	NE				
3. Utilisation de solvants et autres produits	SO,NE	SO,NE											417.29	174.92	-242.37	-58.08	-0.04	-0.05
4. Agriculture							21,012.32	20,978.82	-33.50	-0.16	-0.01	-0.01	23,747.08	24,739.39	992.32	4.18	0.17	0.21
4.A. Fermentation entérique							18,423.42	18,391.82	-31.60	-0.17								
4.B. Gestion du fumier							2,588.90	2,587.00	-1.89	-0.07	0.00	0.00	4,078.78	4,069.69	-9.09	-0.22	0.00	0.00
4.C. Riziculture							SO,NE	SO,NE										
4.D. Sols agricoles ⁽³⁾							SO,NE	SO,NE					19,668.30	20,669.70	1,001.40	5.09	0.17	0.21
4.E. Feux de savane dirigés							SO	SO					SO	SO				
4.F. Résidus agricoles du brûlage des champs							SO,NE,PC	SO,NE,PC					SO,NE,PC	SO,NE,PC				
4.G. Autre							SO	SO					SO	SO				
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁴⁾	-87,394.63	-127,807.62	-40,412.99	46.24		-8.54	3,454.03	3,165.43	-288.60		-0.05	-0.06	2,175.52	1,998.33		-8.14	-0.03	-0.04
5.A. Terres forestières	-114,270.29	-155,576.86	-41,306.57	36.15	-6.93	-8.73	3,208.66	2,734.68	-473.97	-14.77	-0.08	-0.10	1,992.41	1,698.54	-293.87	-14.75	-0.05	-0.06
5.B. Terres en culture	13,321.77	13,911.01	589.24	4.42	0.10	0.12	187.09	327.25	140.15	74.91	0.02	0.03	150.57	247.11	96.55	64.12	0.02	0.02
5.C. Prairies	IA,NE,PC	IA,SO,NE					NE,PC	SO,NE					NE,PC	SO,NE				
5.D. Milieux humides	5,545.54	4,795.50	-750.04	-13.53	-0.13	-0.16	1.78	7.44	5.66	318.44	0.00	0.00	0.95	4.61	3.66	387.81	0.00	0.00
5.E. Établissements	8,008.34	9,062.73	1,054.38	13.17	0.18	0.22	56.50	96.05	39.56	70.02	0.01	0.01	31.60	48.07	16.47	52.10	0.00	0.00
5.F. Autres terres	NE,PC	NE,PC					SO,NE	NE					SO,NE	NE				
5.G. Autre	NE	NE					IA	IA					NE	NE				

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 2.

(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.

Case documentaire

Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.

Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Recalculs/1990 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA

(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1990

2005

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE CO₂ CH₄ N₂O

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)

A. Déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 18 894,86 18 895,09 0,23 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0

A.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0

B.B. Épuration des eaux 355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0,01 0

B.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0

B.D. Autre SO SO SO SO

7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO

Autres postes :

Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0

Opérations multilatérales IA IA

Émissions de CO₂ de la biomasse

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC H₂O SF₆

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)

Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34

E.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18

E.E. Production d'hydrocarbures et de SF₆, SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC

E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF₆, SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30

E.G. Autre PC PC

Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF₆, SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%)

Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55

Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55

(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).

(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :

Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.

(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.

Case documentaire

Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.

Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.

Recalculs/1990 : TABLEAU 8(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA

(Feuille 2 of 2) Année des recalculs : 1990

2005

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE CO₂ CH₄ N₂O

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)

A. Déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 18 894,86 18 895,09 0,23 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0

A.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0

B.B. Épuration des eaux 355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0,01 0

B.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0

B.D. Autre SO SO SO SO

7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO

Autres postes :

Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0

Opérations multilatérales IA IA

Émissions de CO₂ de la biomasse

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUITES DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC H₂O SF₆

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Équivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)

Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34

E.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18

E.E. Production d'hydrocarbures et de SF₆, SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC

E.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF₆, SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30

E.G. Autre PC PC

Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF₆, SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC, SO, NE, PC

Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)

Équivalent de CO₂ (Gg) (%)

Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55

Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55

(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP), où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).

(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :

Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.

(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.

(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.

(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.

Case documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
Il faut consulter le RIN et le tableau du CUPR qui explique le recalcul pour une discussion portant sur les recalculs sectoriels.
Recalculs 1998 - TABLEAU 9(A) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA
Feuille 2 of 2) Année des recalculs - 1990
2005
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)
a. Déchets 1 144,13 254,19 -889,04 77,78 0,15 18 894,86 18 895,09 0,23 0 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0
a.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0
a.B. Épuration des eaux 355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0
a.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,04 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0
a.D. Autre SO SO SO SO SO
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO
Autres postes :
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,21 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC H ₂ O PF ₆ SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30
2.G. Autre PC PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/H ₂ O et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (PA))/(émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Case documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)
a. Déchets 1 144,13 254,19 -889,04 77,78 0,15 18 894,86 18 895,09 0,23 0 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0
a.A. Enfouissement des déchets solides NE SO, NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0
a.B. Épuration des eaux 355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0
a.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,04 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0
a.D. Autre SO SO SO SO SO
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO
Autres postes :
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,21 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0
Opérations multilatérales IA IA IA
Emissions de CO ₂ de la biomasse
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE Puits DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC H ₂ O PF ₆ SF ₆
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)
CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%) CO ₂ équivalent (Gg) (%) (%)
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18
2.E. Production d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC
2.F. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30
2.G. Autre PC PC PC
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/H ₂ O et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC PC SO, NE, PC
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)
Équivalent de CO ₂ (Gg) (%)
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATF. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :
Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (PA))/(émissions totales (DP)], où DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.
(3) Les organismes responsables qui ont déjà déclaré des émissions de CO ₂ des sols dans le secteur de l'agriculture devraient le signaler dans le RIN.
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .
(5) L'information consignée dans les rangées est nécessaire pour faciliter la comparaison des données puisque les organismes responsables ont des façons différentes de déclarer les émissions et les puits de l'ATCATF.
Case documentaire
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Prendre de 2 parties)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	à des changements de :			à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits	Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		RECALCUL ATTRIBUABLE				
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽³⁾	données sur les activités ⁽⁴⁾		
B.2.C.1.2	gaz	CO ₂			Re-description des rejets de CO ₂ des processus et des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel (dans l'évaluation) par nature. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
B.2.C.1.3	gaz	CH ₄			Re-description des effluents gazeux des déshydrateurs à l'éthylène glycol de Production de gaz naturel. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
B.2.C.2.1	pétrole	CO ₂		Données sur les activités éviscées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole basé sur des éviscées pour correspondre à l'étude sur l'apport de l'ACPP. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
B.2.C.2.1	pétrole	CH ₄		Données sur les activités éviscées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole basé sur des éviscées pour correspondre à l'étude sur l'apport de l'ACPP.	
B.2.C.2.1	pétrole	N ₂ O		Données sur les activités éviscées Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	Les émissions de l'industrie des sables bitumineux et de la valorisation du pétrole basé sur des éviscées pour correspondre à l'étude sur l'apport de l'ACPP.	
IC1	Sources internationales	CO ₂		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
IC1	Sources internationales	CH ₄		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
IC1	Sources internationales	N ₂ O		Voir les explications par catégorie.	Voir les explications par catégorie.	
IC1.A Aviation (Carburateur (désincise))		CO ₂		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.A Aviation (Carburateur (désincise))		CH ₄		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.A Aviation (Carburateur (désincise))		N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC1.A Aviation (Essence)		CO ₂		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.A Aviation (Essence)		CH ₄		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.A Aviation (Essence)		N ₂ O		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.B Marine (Gaz/Carburant diesel)		CO ₂		Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.		
IC1.B Marine (Gaz/Carburant diesel)		CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC1.B Marine (Gaz/Carburant diesel)		N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC1.B Marine (Moteur résiduaire)		CO ₂		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC1.B Marine (Moteur résiduaire)		CH ₄		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC1.B Marine (Moteur résiduaire)		N ₂ O		Coefficient d'émission révisé. Voir les chapitres 3 et 9 et l'annexe 13 du RIN pour de plus amples renseignements.	Données sur les combustibles éviscées. Voir les chapitres 3 et 9 du RIN pour de plus amples renseignements.	
IC3	Émissions de CO ₂ de la biomasse	CO ₂	Méthode éviscée (transport)		Pour de plus amples renseignements, voir 1.A.A.3 B Biomasse - Éthanol et 1.A.A.3 E Autres combustibles - Biomasse - Éthanol ainsi que les chapitres 1 et 9.	
2	Processés industriels	CO ₂				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux sources éviscées. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	N ₂ O				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux sources éviscées. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	SF ₆				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux sources éviscées. Voir les explications par catégorie.
2	Processés industriels	SF ₆				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux sources éviscées. Voir les explications par catégorie.
2.A	Produits minéraux	CO ₂				Les recalcules, à ce niveau, peuvent résulter de différents changements aux sources éviscées. Voir les explications par catégorie.
2.A.1	Production de ciment	CO ₂		Le coefficient d'émission de chlorure de calcium a été mis à jour et est passé de 0,507 à 0,50711 CO ₂ /chlorure.		
2.A.2	Production de chaux	CO ₂		Autres précisions dans les données sur les activités.		
2.A.3	Utilisation de calciers et de dolomite	CO ₂		Les émissions pour les années 1990 à 2003 ont été recalculées à partir des données réelles sur les activités de la catégorie. Utilisation d'autres produits chimiques du modèle de base des chiffres arrondis. Les sources, pour les données sur les activités, le total de		
2.B	Industrie chimique	CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B	Industrie chimique	Rejeté (autres)CO ₂				Voir les explications pour 2.B.1 Production d'ammoniac.
2.B	Industrie chimique	N ₂ O				Voir les explications pour 2.B.2 Production d'acide nitrique.
2.B.1	Production d'ammoniac	CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).	
2.B.1	Production d'ammoniac	Rejeté (autres)CO ₂			Les données sur la production d'ammoniac ont été mises à jour (non-SMR).	
2.B.2	Production d'acide nitrique	N ₂ O		Dans certains cas, des coefficients d'émission propres à l'usine ont été utilisés avec des données sur les activités également propres à l'usine. Pour les usines qui avaient fourni	Certains données sur la production, propres à l'usine, ont été mises à la disposition des utilisateurs.	
2.C	Production de métaux	CO ₂				Voir les explications pour 2.C.1 Sidérurgie.
2.C	Production de métaux	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4 Fondries d'aluminium et de magnésium.
2.C.1.1	Acier	CO ₂		Changement de CE : de 458 kg de CO ₂ /acier à 5 kg.		
2.C.1.2	Aluminium de fonte	CO ₂			Des données d'activités plus précises ont été utilisées.	
2.C.4	Produits d'aluminium et de magnésium	SF ₆				Voir les explications pour 2.C.4.1 et 2.C.4.2.
2.C.4.1	Fondries d'aluminium	SF ₆				Les données éviscées sur les émissions ont été fournies par
2.F	Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.
2.F	Consommation d'halocarbures et de SF ₆	SF ₆				Voir les explications pour 2F.7 Fabrication de semi-conducteurs.
2.F.7	Fabrication de semi-conducteurs	SF ₆	Méthode d'estimation modifiée			Voir les explications pour 2.F.7 Fabrication de semi-conducteurs.
2.G	Autre (particules)	CO ₂				Les émissions d'émissions de la production d'ammoniac.
2.G	Autre (particules) - Autre non précisé	CO ₂			Des données plus précises sur les activités ont été utilisées.	
3	Utilisation de solvants et d'autres produits	N ₂ O				Voir les explications pour 3.D Autre.
3.D.1	N ₂ O comme sous-produit	N ₂ O	Méthode éviscée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			
3.D.5	Autre (particules) (comme gaz propulseur)	N ₂ O	Méthode éviscée (nouvelle méthode fondée sur les données des ventes de N ₂ O)			

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICITIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Prendre de 2 pages)

Précisez la catégorie de sources ou de puits ¹⁾ ou les changements d'estimation ou en lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			
		sources ²⁾	à des changements de : coefficients d'émission ³⁾	données sur les activités ⁴⁾	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement : des catégories de sources et de puits
4 Agriculture	CH ₄			Révision des population animales	
4 Agriculture	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE à partir de FIFE pour les régions les plus arides des prairies. Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.A Fermentation entérique	CH ₄			Révision des population animales	
4.A Fermentation entérique ¹⁾ Bœuf	CH ₄			Révision de la population animale	
4.A Fermentation entérique ¹⁾ Cheveau	CH ₄			Révision de la population animale	
4.A Fermentation entérique ¹⁾ Chevaux	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier	CH ₄			Révision des population animales	
4.B Gestion du fumier	N ₂ O			Révision des population animales	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Bœuf	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Cheveau	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Chevaux	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Vétérinaire	CH ₄			Révision de la population animale	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Systèmes liquides	N ₂ O			Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Entasseage des fumiers solides et parcel d'élevage drainés	N ₂ O			Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.B Gestion du fumier ¹⁾ Autre SEDA	N ₂ O			Révision des population animales	
4.D Soix agricoles	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration et révision des méthodes de labour	Révision des CE	Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.D.1.1 Ingrais synthétiques	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de FIFE		
4.D.1.2 Déchets animaux dépendant sur les sols	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de FIFE	Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.D.1.4 Résidus de récolte	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de FIFE	Révision des données sur les activités	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.1 Jachères	N ₂ O		Révision des CE pour les régions les plus arides des prairies à partir de FIFE	Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.2 Sans labour et labour réduit	N ₂ O		Révision des CE pour les régions autres que les prairies	Révision des données sur les activités	
4.D.1.6 Autres émissions directes (préciser) 4.D.1.6.3 Irrigation	N ₂ O	Nouvelle source de déclaration			
4.D.2 Fumier dans les prairies, les parcs et les enclos	N ₂ O			Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.D.2.1 Ingrais atmosphériques	N ₂ O			Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.D.2.2 Excavation et remblaiement d'année	N ₂ O			Révision des population animales et des systèmes de gestion de fumier	
4.F Brûlage sur place des résidus agricoles	CH ₄	Réplaceur = NE + par = PC =			
4.F.2.3 Pêves de soja	N ₂ O	Réplaceur = NE + par = PC =			
5 ATC/ATP	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATC/ATP	CH ₄				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5 ATC/ATP	N ₂ O				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A Terres forestières	CO ₂				Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A Terres forestières	CH ₄				
5A Terres forestières	N ₂ O				
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B24 Est du bouclier de la taiga	CO ₂ / Augmentation	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B24 Est du bouclier de la taiga	CO ₂ / Diminution	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B24 Est du bouclier de la taiga	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone de la mince organique morte / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B24 Est du bouclier de la taiga	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B25 Bouclier boreal est	CO ₂ / Augmentation	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B25 Bouclier boreal est	CO ₂ / Diminution	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B25 Bouclier boreal est	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone de la mince organique morte / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B25 Bouclier boreal est	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B26 Mer du Nord	CO ₂ / Augmentation	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B26 Mer du Nord	CO ₂ / Diminution	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B26 Mer du Nord	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone de la mince organique morte / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B26 Mer du Nord	CO ₂ / Carbone / Solis minéraux	Variation nettes du stock de carbone des sols / Carbone / Solis minéraux			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B27 Plaines à forêts mixtes	CO ₂ / Augmentation	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B27 Plaines à forêts mixtes	CO ₂ / Diminution	Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN
5A.1 Terres forestières sans changement d'affectation ¹⁾ Variations du stock de carbone ²⁾ B27 Plaines à forêts mixtes	CO ₂ / Carbone	Variation nettes du stock de carbone de la mince organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du RIN

TABLEAU 8(b) – RECALCUL (RENSEIGNEMENTS EXPLICATIFS)
(Feuille 1 de 1)
(Pronote de 2 pages)

Préciser la catégorie de sources ou de puits ⁽¹⁾ où les changements d'estimation ont eu lieu	GES	RECALCUL ATTRIBUABLE			Autres changements dans les données (p.ex., remaniements statistiques ou du texte, correction d'erreurs)
		à des changements de :	à l'ajout, à l'élimination ou au remplacement des catégories de sources et de puits		
		méthode ⁽²⁾	coefficients d'émission ⁽²⁾	données sur les activités ⁽²⁾	
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R20 Maritime de l'Atlantique		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R20 Maritime de l'Atlantique		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R20 Maritime de l'Atlantique		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R20 Maritime de l'Atlantique		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R27 Prairies à fenoix mixtes		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R27 Prairies à fenoix mixtes		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R27 Prairies à fenoix mixtes		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R27 Prairies à fenoix mixtes		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R29 Prairies herbacées		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R29 Prairies herbacées		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R29 Prairies herbacées		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R29 Prairies herbacées		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R29 Prairies herbacées		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R21 Prairies subhumides		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R21 Prairies subhumides		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R21 Prairies subhumides		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R21 Prairies subhumides		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R24 Cérifères montagnarde		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R24 Cérifères montagnarde		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R24 Cérifères montagnarde		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R24 Cérifères montagnarde		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R26 Cérifères boréale		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Augmentation			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R26 Cérifères boréale		Variation du stock de carbone de la biomasse vivante / Carbone / Diminution			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R26 Cérifères boréale		Variation nette du stock de carbone de la matière organique morte / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.2.3 Prairies converties en zones de peuplement R26 Cérifères boréale		Variation nette du stock de carbone des sols / Carbone			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.Zones de peuplement 5V) Bâtisse de la biomasse		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.Zones de peuplement 5V) Bâtisse de la biomasse		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5.E.Zones de peuplement 5V) Bâtisse de la biomasse		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		CH ₄			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
5F. Autres terres		N ₂ O			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
6. Déchets		CO ₂			Voir les commentaires par catégorie portant sur le recalcul au chapitre 7 et à l'annexe 3.5 du BEN
6. Déchets		CH ₄			Voir les inscriptions par catégorie
6. Déchets		N ₂ O			Voir les inscriptions par catégorie
6.A. Enfouissement des déchets solides		CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour. Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées pour la période allant de 1993 à 1996 en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.1 Décharges contrôlées		CH ₄			Données de Statistique Canada sur l'élimination des déchets mises à jour.
6.A.1 Décharges contrôlées		Récupération ^{CH}			Les données relatives au captage des gaz d'enfouissement ont été révisées en raison des fluctuations de la densité du méthane afin qu'elles correspondent aux données des années subséquentes.
6.A.1 Autre (préciser de préférence) Décharge de déchets de bois		CH ₄			Pourcentage des déchets de bois des décharges de papiers et papiers mis à jour - utilisé pour estimer les données sur les activités.
6.B. Épuration des eaux usées		CH ₄			Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B. Épuration des eaux usées		N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des pesticides pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires) Eaux usées		CH ₄			Amélioration de la méthode d'extrapolation
6.B.2.2 Eaux usées des installations sanitaires		N ₂ O			Utilisation des valeurs de Statistique Canada sur la consommation des pesticides pour 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (catalogue 21-020-XIE) et d'une équation de régression linéaire multiple pour les autres années.
6.C. Incinération des déchets		CO ₂			*Inciération des ordures à en tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.
6.C.2 Autres (non-bioxydables – préciser) Incinération des déchets urbains		CO ₂			*Inciération des déchets urbains a eu tendance à fluctuer avec la population plutôt que dans le temps comme dans la déclaration de 2006.

⁽¹⁾ Inscrire le code de désignation de la catégorie de sources ou de puits (p. ex., 1.B.1) dans la première colonne et le nom de la catégorie (p. ex., Émissions fugitives imputables aux combustibles solides) dans la deuxième colonne du tableau. Notez que les catégories de sources inscrites dans ce tableau devraient correspondre à celles du tableau 8(a).

⁽²⁾ Expliquer les changements de méthodes, de coefficient d'émission et de données sur les activités qui ont conduit à un nouveau calcul de l'estimation des sources ou des puits tel qu'indiqué au tableau 8(a). Inclure les changements pertinents d'hypothèse ou de coefficient dans les colonnes intitulées Méthodes.

Case documentaire	
Les organismes responsables devraient présenter tous les renseignements sur les nouveaux calculs au chapitre 10 : Nouveaux calculs et améliorations, ainsi que dans les sections appropriées des chapitres 3 à 9 (voir la section 2.5 de chacun de ces chapitres) du rapport de l'IN. Utiliser la case documentaire pour inscrire des notes de renvoi aux sections appropriées du rapport de l'IN en vue de fournir tout renseignement additionnel ou encore s'il d'autres détails sont requis pour faciliter la compréhension de ce tableau. Ces notes devraient renvoyer le lecteur particulièrement aux sections du rapport de l'IN où sont présentées les justifications relatives aux améliorations pour ce qui est de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la cohérence.	
Préciser : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire après ce paragraphe n'a pas été inscrite par des experts. Au contraire, elle a été générée par le logiciel durant la création des tableaux du CUFR requis dans le cadre de la déclaration.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RN et au tableau du CUFR qui explique les calculs.	
Recalculer 1990 – TABLEAU 8(b) RECALCULÉS – DONNÉES RECALCULÉES CANADA	
Feuille 2 de 2 Année des recalculs : 1990	
2005	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 18 894,86 18 895,09 0,23 0 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO NE -19 530,20 19 530,47 0,27 0 0	
6.B. Épuration des eaux -355,45 355,42 -0,04 0,01 0 866,07 866,77 -0,70 0,01 0 0,01 0	
6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes	
Scoutes internationales \$ 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0	
Opérations multilatérales JA JA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions (nettes) SO PC SO PC 7 386,12 8 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 8 070,39 4 953,47 2 033,08 70,83 0,34	
C.2.3. Production d'aluminium 7 386,12 8 297,04 -1 089,07 14,74 0,18	
C.2.3. Production d'alcoobures et de SF ₆ SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC	
C.2.3. Consommation d'hydrocarbures et de SF ₆ SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC SO PC	

2.G. Autre PC PC	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ , SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55	
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP] ou DP - dernière présentation et PP - présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).	
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP) ou DP - dernière présentation et PA - présentation antérieure.	
(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO ₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.	
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.	
Case documentaire	
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs 1990 - TABLEAU 8(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA	
(feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1990	
2005	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ A EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 820,36 -0,11 0,01 0	
6.A. Entassement des déchets solides NE SO, NE - 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0	
6.B. Epuration des eaux - 355,48 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0	
6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 9 20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes	
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 033,08 70,83 0,34	
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18	
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, NE, PC, SO, NE, PC, SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30	
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC, SO, NE, PC, SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30	
2.G. Autre PC PC PC	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ , SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, PC, PC SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55	
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP] ou DP - dernière présentation et PP - présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).	
(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO ₂ , à l'exclusion des GES imputables au secteur ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit : Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA))/émissions totales (DP) ou DP - dernière présentation et PA - présentation antérieure.	
(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO ₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.	
(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO ₂ .	
(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.	
Case documentaire	
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs 1990 - TABLEAU 8(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA	
(feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1990	
2005	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ A EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 820,36 -0,11 0,01 0	
6.A. Entassement des déchets solides NE SO, NE - 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0	
6.B. Epuration des eaux - 355,48 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0	
6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 9 20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes	
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 8,90 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Emissions de CO ₂ de la biomasse	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ A EFFET DE SERRE HFC HFP SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 033,08 70,83 0,34	
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18	
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, NE, PC, SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30	
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ , SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC, SO, NE, PC, SO, NE 1 796,47 1 796,47 100 0,30	
2.G. Autre PC PC PC	
Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HFP et SF ₆ , SO, PC, SO, PC, SO, PC, SO, PC, PC SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55	
(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP] ou DP - dernière présentation et PP - présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b)).	

<p>(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur - ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales d'établissement comme suit :</p> <p>Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)) ou DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.</p> <p>(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agricuture devraient mentionner ce fait dans le RIN.</p> <p>(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.</p> <p>(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.</p>	
Case documentaire	
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs 1990 - TABLEAU B(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES	CANADA
(feuille 2 de 2) Année des recalculs :	1990
2005	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 590,36 -0,11 0,01 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0	
6.B. Epuration des eaux -355,48 353,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0	
6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes	
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 6,90 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 986,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34	
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18	
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC	
2.G. Autre PC PC PC	
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55	
<p>(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP)) ou DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau B(b).</p> <p>(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur - ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales d'établissement comme suit :</p> <p>Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)) ou DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.</p> <p>(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agricuture devraient mentionner ce fait dans le RIN.</p> <p>(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.</p> <p>(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.</p>	
Case documentaire	
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	
Recalculs : À noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUPR.	
Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUPR qui explique les calculs.	
Recalculs 1990 - TABLEAU B(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES	CANADA
(feuille 2 de 2) Année des recalculs :	1990
2005	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO ₂ CH ₄ N ₂ O	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 590,36 -0,11 0,01 0	
6.A. Enfouissement des déchets solides NE SO NE 18 530,20 18 530,47 0,27 0 0	
6.B. Epuration des eaux -355,48 353,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0	
6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,94 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0	
6.D. Autre SO SO SO SO SO	
7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO	
Autres postes	
Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,24 -16,15 6,90 0	
Opérations multilatérales IA IA IA	
Émissions de CO ₂ de la biomasse	
CATEGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF ₆	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 986,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34	
2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18	
2.E. Production d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC	
2.F. Consommation d'halocarbures et de SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE, PC, SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC	
2.G. Autre PC PC PC	
Émissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF ₆ SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, PC SO, PC, SO, NE, PC	
Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)	
Equivalent de CO ₂ (Gg) (%) (%)	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,90 -6 774,70 1,55	
Total des émissions d'équivalents CO ₂ avec les changements d'affectation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55	
<p>(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x ((DP-PP)/PP)) ou DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau B(b).</p> <p>(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur - ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales d'établissement comme suit :</p> <p>Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x ((source (DP) - source (PA)) / émissions totales (DP)) ou DP = dernière présentation et PA = présentation antérieure.</p> <p>(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agricuture devraient mentionner ce fait dans le RIN.</p> <p>(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.</p> <p>(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.</p>	
Case documentaire	
Recalculs : À noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUPR.	

<p>Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUJPR.</p> <p>Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUJPR qui explique les calculs.</p>												
<p>Recalculs 1990 - TABLEAU 8(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA</p>												
<p>(feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1990</p>												
<p>2005</p>												
<p>CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO₂ CH₄ N₂O</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0</p>												
<p>6.A. Entassement des déchets solides NE SO NE 18 830,20 18 830,07 0,13 0 0</p>												
<p>6.B. Epuration des eaux -355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0</p>												
<p>6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0</p>												
<p>6.D. Autre SO SO SO SO SO</p>												
<p>7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO</p>												
<p>Autres postes</p>												
<p>Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,94 -16,15 8,90 0</p>												
<p>Opérations multilatérales IA IA IA</p>												
<p>Emissions de CO₂ de la biomasse</p>												
<p>CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF₆</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34</p>												
<p>2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18</p>												
<p>2.E. Production d'halocarbures et de SF₆ SO, PC, SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC</p>												
<p>2.F. Consommation d'halocarbures et de SF₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC</p>												
<p>2.G. Autre PC PC</p>												
<p>Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF₆ SO, PC, SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, NE, PC</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,50 -6 774,70 1,55</p>												
<p>Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55</p>												
<p>(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).</p>												
<p>(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :</p>												
<p>Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / (émissions totales (DP) ou DP - dernière présentation et PA - présentation antérieure).</p>												
<p>(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.</p>												
<p>(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.</p>												
<p>(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.</p>												
<p>Case documentaire</p>												
<p>Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUJPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUJPR.</p>												
<p>Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUJPR.</p>												
<p>Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUJPR qui explique les calculs.</p>												
<p>Recalculs 1990 - TABLEAU 8(a) RECALCULS - DONNÉES RECALCULÉES CANADA</p>												
<p>(feuille 2 de 2) Année des recalculs : 1990</p>												
<p>2005</p>												
<p>CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE CO₂ CH₄ N₂O</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>6. Déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 18 894,88 18 895,09 0,23 0 0 920,47 920,36 -0,11 0,01 0</p>												
<p>6.A. Entassement des déchets solides NE SO NE 18 830,20 18 830,07 0,13 0 0</p>												
<p>6.B. Epuration des eaux -355,46 355,42 -0,04 0,01 0 866,87 866,77 -0,10 0,01 0 0,01 0</p>												
<p>6.C. Incinération des déchets 1 144,13 254,19 -889,84 77,78 0,15 9,20 9,20 53,60 53,59 -0,01 0,01 0</p>												
<p>6.D. Autre SO SO SO SO SO</p>												
<p>7. Autre (tel que précisé dans le Sommaire 1.A) SO SO SO SO SO</p>												
<p>Autres postes</p>												
<p>Soutes internationales 5 723,55 9 862,31 4 138,76 72,31 0,69 7,28 7,28 181,39 165,94 -16,15 8,90 0</p>												
<p>Opérations multilatérales IA IA IA</p>												
<p>Emissions de CO₂ de la biomasse</p>												
<p>CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GAZ À EFFET DE SERRE HFC HPF SF₆</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2) Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1) Impact des recalculs sur les émissions totales (2)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%) Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>Total des émissions réelles SO, PC, SO, PC 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18 2 870,39 4 903,47 2 033,08 70,83 0,34</p>												
<p>2.C.3. Production d'aluminium 7 386,12 6 297,04 -1 089,07 14,74 0,18</p>												
<p>2.E. Production d'halocarbures et de SF₆ SO, PC, SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC</p>												
<p>2.F. Consommation d'halocarbures et de SF₆ SO, PC, SO, PC SO, NE, PC SO, NE, PC SO, NE, PC</p>												
<p>2.G. Autre PC PC</p>												
<p>Emissions virtuelles de la consommation de HFC/HPF et SF₆ SO, PC, SO, PC SO, PC SO, PC SO, PC SO, NE, PC</p>												
<p>Présentation antérieure Dernière présentation Différence Différence(1)</p>												
<p>Equivalent de CO₂ (Gg) (%) (%)</p>												
<p>Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6) 437 604,60 430 829,50 -6 774,70 1,55</p>												
<p>Total des émissions d'équivalents CO₂ avec les changements d'allocation des terres et la foresterie (6) 599 165,30 595 860,99 -3 304,30 0,55</p>												
<p>(1) Estimer le pourcentage de changement dû aux nouveaux calculs, en comparaison de la présentation précédente (pourcentage de changement = 100% x [(DP-PP)/PP], où DP = dernière présentation et PP = présentation précédente. Tous les cas où il faut recalculer l'estimation de la catégorie de sources et de puits devraient être abordés et expliqués dans le tableau 8(b).</p>												
<p>(2) Les émissions totales désignent le total des émissions globales de GES exprimées en équivalent de CO₂, à l'exclusion des GES imputables au secteur : ATCATH. L'effet des nouveaux calculs sur les émissions totales s'établit comme suit :</p>												
<p>Effet des nouveaux calculs (%) = 100 x [(source (DP) - source (PA)) / (émissions totales (DP) ou DP - dernière présentation et PA - présentation antérieure).</p>												
<p>(3) Les organismes responsables qui ont antérieurement déclaré des émissions de CO₂ imputables aux sols dans le secteur Agriculture devraient mentionner ce fait dans le RIN.</p>												
<p>(4) Il faut déclarer les émissions et les puits nets de CO₂.</p>												
<p>(5) Les renseignements présentés dans ces rangées sont requis en vue de simplifier la comparaison des données, du fait que les organismes responsables ne déclarent pas de la même manière les émissions et les puits imputables au secteur Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.</p>												
<p>Case documentaire</p>												
<p>Recalculs : A noter que certaines des valeurs présentées dans la colonne Présentation antérieure diffèrent de celles qui ont été déclarées en 2004. Prière de consulter les rapports du CUJPR de 2004 pour obtenir les valeurs correctes. Ces différences peuvent être dues à l'adoption du nouveau logiciel et de la nouvelle structure du CUJPR.</p>												
<p>Recalculs : A noter que l'information présentée dans cette case documentaire à la suite de ce paragraphe n'a pas été inventoriée par des experts. Au contraire, elle est générée par le logiciel, aux fins de la déclaration, pendant la création des tableaux Excel du CUJPR.</p>												
<p>Pour une analyse du recalcul spécifique au secteur, se reporter directement au RIN et au tableau du CUJPR qui explique les calculs.</p>												

Carbone	5 ATC/ATF	RZ16 Cordillère boréale	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ17 Cordillère de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ19 Prairies semi-arides	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ12 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	La conversion des prairies en zones de peuplement dans RZ15 n'a pas été évaluée.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
Carbone	5 ATC/ATF	RZ13 Plaines de la taiga	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ14 Cordillère montagnarde	
Carbone	5 ATC/ATF	RZ15 Maritime du Pacifique	
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.3 Milieux humides convertis en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des milieux humides en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.B.2.4 Zones de peuplement converties en terres cultivées	Les émissions et les puits de GES imputables à la conversion des zones de peuplement en terres cultivées n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés en raison du manque de données.
Carbone	5 ATC/ATF	5.C.2.3 Milieux humides convertis en prairies	Les émissions imputables à la conversion des milieux humides en prairies n'ont pas été calculées (NE).
CH ₄	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CH ₄	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles ou commerciales	Présumé négligeable
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.1 Carbone de silicone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.4.2 Carbone de calcium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.1 Noir de carbone	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.3 Dichloroéthylène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.4 Styrène	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.B.5.5 Méthanol	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.1 Acier	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.2 Soudon de fonte	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.1.4 Coke	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	2.C.3 Production d'aluminium	Coefficients d'émission inconnus
CH ₄	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.A Fermentation entérique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.1 Inondé en permanence	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.1 Inondable	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.2.2 Exposé à la sécheresse	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.1 Profondeur de l'eau 50-100cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.3.2 Profondeur de l'eau > 100 cm	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.1 Émissions directes du sol	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.D.3 Émissions indirectes	Aucun coefficient d'émission n'est disponible.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.1 Système d'aération unique	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	4 Agriculture	4.C.1.2.2 Système d'aération multiple	Aucune donnée sur l'activité n'est disponible, et la source est jugée négligeable.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.B.3.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.D.2 Terres converties en milieux humides	Coefficient d'émission inconnu
CH ₄	5 ATC/ATF	5.E.2 Terres converties en zones de peuplement	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	5.F.2 Terres converties en d'autres terres	
CH ₄	5 ATC/ATF	Prairies converties en d'autres catégories d'affectation des terres	
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Actuellement, un seul abattoir utilise une installation d'épuration des eaux usées par voie anaérobie. Cet établissement capte le méthane, mais aucune donnée quantitative n'est disponible en ce moment.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.1 Eaux usées industrielles	Les émissions résultant du traitement des boues d'épuration industrielles n'ont pas été calculées en raison d'un manque de données sur les industries qui traitent leurs propres eaux usées.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	On a présumé qu'il n'y avait pas eu de récupération du CH ₄ pour l'épuration des eaux usées domestiques et commerciales.
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les données sur l'activité pour la manipulation des boues urbaines provenant de l'épuration des eaux usées ne sont pas disponibles actuellement. Toutefois, les émissions des
CH ₄	6 Déchets	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Les émissions relatives à la récupération de méthane de la digestion des boues par voie anaérobie n'est pas disponible en ce moment dans les installations.
CH ₄	6 Déchets	Incinération des déchets urbains	Les émissions de méthane résultant de l'incinération des déchets urbains solides sont considérées comme négligeables et n'ont pas été calculées. Par conséquent, les émissions de méthane provenant de cette source ne devraient pas contribuer de manière appréciable à l'inventaire national.
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.1.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.1 Activités minières	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.A.2.2 Activités post-extraction	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficients d'émission inconnus
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.A.5 Distribution de produits pétroliers	Présumé négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.4 Distribution	Coefficient d'émission négligeable
CO ₂	1 Énergie	1.B.2.B.5.2 dans des zones résidentielles et commerciales	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.4.1 Production de bicarbonate de soude	Même si la majeure partie du CO ₂ émis par le procédé de Solvay qui sert à produire du carbonate de sodium est récupérée pour être réutilisée, une partie du CO ₂ peut être rejetée par les systèmes de purge des absorbeurs, des épureurs et des appareils de distillation, selon l'efficacité du procédé de récupération. Toutefois, la quantité rejetée est jugée négligeable.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.5 Toitures d'asphalte	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.6 Revêtement de routes asphaltées	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	2.A.7.1 Production de verre	Les émissions provenant de l'utilisation de calcaire et de bicarbonate de soude dans la fabrication du verre sont déclarées dans « Utilisation de calcaire et de dolomite » et dans « Utilisation de bicarbonate de soude » respectivement. D'autres émissions associées à la fabrication du verre ne sont pas calculées, mais on présume qu'elles sont négligeables.
CO ₂	2 Procédés industriels	2.B.3 Production d'acide adipique	Présumé négligeable
CO ₂	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Données sur les activités inconnues
CO ₂	3 Utilisation de solvants et	3.C Fabrication et transformation de produits chimiques	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.1 Terres cultivées sans changement d'affectation	Données non disponibles. Les zones vulnérables devraient être très petites.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2 Terres converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées	Les feux de friches sont très peu documentés et on présume qu'ils ne sont guère dignes de mention.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Les émissions et les puits des prairies sans changement d'affectation n'ont pas été calculés.
CO ₂	5 ATC/ATF	5.F Autres terres	
CO ₂	5 ATC/ATF	Produits ligneux récoltés	
N ₂ O	1 Énergie	1.B.1.B Transformation des combustibles solides	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.2 Gaz	Présumé négligeable
N ₂ O	1 Énergie	1.B.2.C.3 Combiné	Présumé négligeable
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.1 Production d'ammoniac	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	2.B.5.2 Éthylène	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	2 Procédés industriels	Autre (non précisé)	Coefficient d'émission inconnu
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et	3.D.2 Extincteurs d'incendies	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	3 Utilisation de solvants et	3.D.3 N ₂ O provenant d'aérosols	Données sur les activités et coefficient d'émission inconnus
N ₂ O	4 Agriculture	4.B Gestion du fumier	Il n'existe pas de données sur l'activité
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.1 Blé	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.2 Orge	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.3 Maïs	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.4 Avoine	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.5 Seigle	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.1.6 Riz	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	4 Agriculture	4.F.3.1 Pommes de terre	Le brûlage des résidus de culture n'est plus chose courante au Canada, et les données sur l'activité ne sont pas disponibles.
N ₂ O	5 ATC/ATF	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contredit de peu d'importance comparativement aux feux de friches. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.

Carbone	RZ9 Bouclier boréal ouest	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ10 Prairies boréales	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ11 Prairies subhumides	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ13 Prairies de la taiga	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ16 Cordillère boréale	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.	Il n'existe pas d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres forestières converties en terres cultivées (FTFC); elle est incluse dans le total des FTFC.
Carbone	RZ12 Prairies semi-arides	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les prairies converties en terres cultivées (PTC); elle est incluse dans le total des PTC.
Carbone	RZ5 Est du bouclier boréal	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées couvertes en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ6 Maritime de l'Atlantique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées couvertes en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ7 Prairies à forêts mixtes	Variations nettes du stock de C des sols organiques	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées couvertes en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ14 Cordillère montagnarde	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées couvertes en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
Carbone	RZ15 Maritime du Pacifique	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Variations nettes du stock de C des sols minéraux	Il n'existe pas, actuellement, d'évaluation séparée de la superficie des sols organiques dans les terres cultivées couvertes en terres forestières (TCTF); elle est incluse dans le total des TCTF.
CH ₄	1.B.1.A.1.2 Activités post-1.B.1.A.1.1 Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités post-extraction	1.B.1.a. ii Mines souterraines \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.1.A.2.2 Activités post-1.B.1.A.1.1 Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.ii. Mines à ciel ouvert \ Activités post-extraction	1.B.1.A.3. Mines à ciel ouvert \ Activités minières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole 1 Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production / Transformation	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.1.B Raffinage du pétrole	1.A.1.B Raffinage du pétrole	1.B.2.C. Évacuation et torçage	1. Les émissions de CH ₄ résultant de l'évacuation et du torçage sont éliminées de cette catégorie pour éviter leur double comptage. 2. Les émissions de CH ₄ résultant de la combustion associées au raffinage du pétrole sont aussi inventoriées dans 1.A.1.C compte tenu des limites de la ventilation des données. Voir le chapitre 3 du RIN pour de plus amples renseignements.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CH ₄	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CH ₄	Produits ligneux récoltés			Les émissions de CH ₄ des produits ligneux récoltés sont incluses dans le secteur des déchets.
CO ₂	1.B.2.A.1 Exploration	Émissions fugitives du pétrole et du gaz naturel 1.B.2.a Pétrole 1. Exploration	1.B.2.A. Pétrole 1 Production	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.1. Exploration	1.B.2.B.2. Production/Transformation	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.1 Carbone de silicium	2.B.4.1 Carbone de silicium	1.AA.2.F. Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.4.2 Carbone de calcium	2.B.4.2 Carbone de calcium	1.AA.2.F. Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.B.5.2 Éthylène	2.B.5.2 Éthylène	1.AA.2.F. Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	2.C.1.4 Coke	2.C.1.4 Coke	2.C.1.2 Saumon de fonte	Les émissions liées à la consommation de coke secondaire sont incluses dans les émissions dues à la production du saumon de fonte.
CO ₂	2.C.2 Production d'alliages à	2.C.2 Production d'alliages à base de fer	1.AA.2.F. Autre	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, fabrication	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
CO ₂	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
CO ₂	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.	Bien que certaines activités de brûlage dirigé aient lieu dans le cadre de la gestion des forêts, cette pratique est peu documentée et sans contrepartie de peu d'importance comparativement aux feux de forêts. Les pertes de C dues au brûlage dirigé sont incluses dans la décomposition des résidus de récolte et sont donc déclarées sous la rubrique Variations du stock de C dans les terres forestières sans changement d'affectation.
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
CO ₂	5.C.1 Prairies sans changement d'affectation	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)	Inclus dans la catégorie Terres cultivées sans changement d'affectation (TCTC)
N ₂ O	6.B.2.1 Eaux usées domestiques et commerciales (sans celles des installations sanitaires)	Eaux usées domestiques et commerciales	N ₂ O des installations sanitaires	Enregistrement dans le CUPR : valeur entrée dans le sous-secteur Eaux usées des installations sanitaires.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2. f. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.AA.2.E Transformation des	1.A.2.e. Transformation des aliments, boissons et tabac	1.A.2.F. iv Autre, activités manufacturières	Seules des données cumulatives sur l'activité étaient disponibles.
N ₂ O	1.C2 Opérations multilatérales	1.C2 Opérations multilatérales	1.AA.3A Aviation civile et 1.AA.3D Navigation.	Il a été impossible de séparer les émissions opérationnelles multilatérales de l'Aviation civile et de la navigation.
N ₂ O	5.A.1 Terres forestières sans changement d'affectation	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.A.2 Terres couvertes en terres forestières	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.	Les émissions de N ₂ O de la fertilisation à l'azote sont calculées à partir de l'utilisation totale d'engrais des provinces canadiennes et sont incluses dans les émissions directes de N ₂ O des terres cultivées inventoriées dans le secteur Agricuture.
N ₂ O	5.B.2.1 Terres forestières converties en terres cultivées			Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.
N ₂ O	5.B.2.2 Prairies converties en terres cultivées	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.	Les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols organiques sont incluses dans les émissions de N ₂ O résultant de la conversion des prairies en terres cultivées sur les sols minéraux.

(1) Indiquer clairement les sources et les puits qui sont pris en compte dans les lignes directrices du GIEC, mais qui ne le sont pas dans le rapport de l'IN remis. Donner les raisons de l'exclusion de ces sources et de ces puits de manière à éviter toute interprétation arbitraire. Dans les tableaux sectoriels, il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation NE (non calculé).

(2) Indiquer quelles sont les catégories de sources ou de puits omises, en comparaison de la structure par catégories de sources ou de puits du GIEC (p. ex., secteur : Déchets, catégorie de sources : Épuration des eaux usées).

(3) Indiquer clairement quelles sont les catégories de sources ou de puits mentionnées dans le rapport de l'IN présenté qui sont attribuées à un secteur autre que celui indiqué dans les lignes directrices du GIEC. Montrer le secteur indiqué dans les lignes directrices et celui auquel la source ou le puits a été attribué dans le rapport de l'IN présenté. Expliquer pourquoi les émissions de cette source ou de ce puits ont été déclarées dans un secteur différent. Il faudrait une entrée pour chacune des catégories de sources ou de puits porteurs du code de désignation IA (inventorié ailleurs) dans les tableaux sectoriels.

**TABLEAU 9(b) RENSEIGNEMENTS SUR D'AUTRES GES
(Feuille 1 de 1)**

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

Autres émissions de GES déclarées ⁽¹⁾						
GES	Catégories de sources	Émissions (Gg)	Valeur estimative du PRP (horizon de 100 ans)	Émissions d'équivalent CO ₂ (Gg)	Renvoi à la source de données pour la valeur du PRP	Explication

⁽¹⁾ Les organismes responsables sont invités à fournir des renseignements sur les émissions de GES pour lesquelles les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire n'ont pas été approuvées par la COP. Inclure ces gaz dans ce tableau dans le cas où il en a été tenu compte dans l'inventaire présenté. Fournir des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'estimation utilisées.

Case documentaire :

Dans le RIN (chapitre 1.8 : Évaluation générale de l'exhaustivité, et annexe 5), les organismes responsables devraient présenter des renseignements détaillés sur l'exhaustivité de l'inventaire. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du tableau.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CO₂)
(Feuille 1 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
1. Énergie	428,355.04	0.00
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	417,796.28	0.00
1. Industries énergétiques	144,228.62	0.00
2. Industries manufacturières et construction	62,201.95	0.00
3. Transport	141,937.54	0.00
4. Autres secteurs	69,428.16	0.00
5. Autre	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	10,558.76	0.00
1. Combustibles solides	SO,NE	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	10,558.76	0.00
2. Procédés industriels	30,292.49	0.00
A. Produits minéraux	8,276.70	0.00
B. Industrie chimique	3,923.69	0.00
C. Production de métaux	9,774.96	0.00
D. Autre production	SO	0.00
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆		
G. Autre	8,317.14	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	SO,NE	0.00
4. Agriculture		
A. Fermentation entérique		
B. Gestion du fumier		
C. Riziculture		
D. Sols agricoles		
E. Feux de savane dirigés		
F. Résidus agricoles du brûlage des champs		
G. Autre		
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie⁽²⁾	-127,807.62	0.00
A. Terres forestières	-155,576.86	0.00
B. Terres en culture	13,911.01	0.00
C. Prairies	IA,SO,NE	0.00
D. Milieux humides	4,795.50	0.00
E. Établissements	9,062.73	0.00
F. Autres terres	NE,PC	0.00
G. Autre	NE	0.00
6. Déchets	267.36	0.00
A. Enfouissement des déchets solides	SO	0.00
B. Traitement des eaux usées		
C. Incinération des déchets	267.36	0.00
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire 1.A)	SO	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'inclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	331,107.28	0.00
Total des émissions de CO₂, à l'exclusion du CO₂ net provenant de ATCATF⁽³⁾	458,914.90	0.00
Autres postes :		
Soutes internationales	9,908.75	0.00
Aviation	6,921.48	0.00
Marine	2,987.26	0.00
Opérations multilatérales	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse	44,495.10	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (CH₄)
(Feuille 2 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
1. Énergie	1,740.58	0.00
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	213.73	0.00
1. Industries énergétiques	79.06	0.00
2. Industries manufacturières et construction	2.82	0.00
3. Transport	31.02	0.00
4. Autres secteurs	100.83	0.00
5. Autre	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	1,526.85	0.00
1. Combustibles solides	91.16	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	1,435.68	0.00
2. Procédés industriels	SO,NE,PC	0.00
A. Produits minéraux	SO	0.00
B. Industrie chimique	NE,PC	0.00
C. Production de métaux	SO,NE	0.00
D. Autre production		
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆		
G. Autre	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits		
4. Agriculture	998.99	0.00
A. Fermentation entérique	875.80	0.00
B. Gestion du fumier	123.19	0.00
C. Riziculture	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	SO,NE	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	150.73	0.00
A. Terres forestières	130.22	0.00
B. Terres en culture	15.58	0.00
C. Prairies	SO,NE	0.00
D. Milieux humides	0.35	0.00
E. Établissements	4.57	0.00
F. Autres terres	NE	0.00
G. Autre	IA	0.00
6. Déchets	1,057.20	0.00
A. Enfouissement des déchets solides	1,046.11	0.00
B. Épuration des eaux usées	10.65	0.00
C. Incinération des déchets	0.44	0.00
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'inclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,947.51	0.00
Total des émissions de CH₄, à l'exclusion du CH₄ net provenant de ATCATF⁽³⁾	3,796.77	0.00
Autres postes :		
Soutes internationales	0.46	0.00
Aviation	0.22	0.00
Marine	0.24	0.00
Opérations multilatérales	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse		

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (N₂O)

(Feuille 3 de 5)

(Première de 2 parties)

Inventaire 1990

Soumission 2007

CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
1. Énergie	27.32	0.00
A. Utilisation de combustibles (méthode sectorielle)	27.22	0.00
1. Industries énergétiques	2.85	0.00
2. Industries manufacturières et construction	1.73	0.00
3. Transport	20.37	0.00
4. Autres secteurs	2.26	0.00
5. Autre	SO	0.00
B. Émissions fugitives des combustibles	0.10	0.00
1. Combustibles solides	SO,NE,PC	0.00
2. Pétrole et gaz naturel	0.10	0.00
2. Procédés industriels	37.84	0.00
A. Produits minéraux	SO	0.00
B. Industrie chimique	37.84	0.00
C. Production de métaux	SO	0.00
D. Autre production		
E. Production d'halocarbures et de SF ₆		
F. Utilisation d'halocarbures et de SF ₆		
G. Autre	NE	0.00
3. Utilisation de solvants et d'autres produits	0.56	0.00
4. Agriculture	79.80	0.00
A. Fermentation entérique		
B. Gestion du fumier	13.13	0.00
C. Riziculture		
D. Sols agricoles	66.68	0.00
E. Feux de savane dirigés	SO	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	SO,NE,PC	0.00
G. Autre	SO	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie	6.45	0.00
A. Fermentation entérique	5.48	0.00
B. Gestion du fumier	0.80	0.00
C. Riziculture	SO,NE	0.00
D. Sols agricoles	0.01	0.00
E. Feux de savane dirigés	0.16	0.00
F. Résidus agricoles du brûlage des champs	NE	0.00
G. Autre	NE	0.00
6. Déchets	2.19	0.00
A. Enfouissement des déchets solides		
B. Épuration des eaux usées	1.79	0.00
C. Incinération des déchets	0.40	0.00
D. Autre	SO	0.00
7. Autre (tel que précisé au sommaire I.A)	SO	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'inclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	154.16	0.00
Total des émissions de N₂O, à l'exclusion du N₂O net provenant de ATCATF⁽³⁾	147.71	0.00
Autres postes :		
Soutes internationales	0.97	0.00
Aviation	0.62	0.00
Marine	0.34	0.00
Opérations multilatérales	IA	0.00
Émissions de CO₂ de la biomasse		

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (HFC, HPF and SF₆)

(Feuille 4 de 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1990
Soumission 2007
CANADA

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIITS DE GES	Année de référence (1990)	Variation en comparaison de l'année de référence
	(Gg)	%
Émissions de HFC⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	SO,PC	0.00
HFC-23	SO,PC	0.00
HFC-32	SO,PC	0.00
HFC-41	SO,PC	0.00
HFC-43-10mee	SO,PC	0.00
HFC-125	SO,PC	0.00
HFC-134	SO,PC	0.00
HFC-134a	SO,PC	0.00
HFC-152a	SO,PC	0.00
HFC-143	SO,PC	0.00
HFC-143a	SO,PC	0.00
HFC-227ea	SO,PC	0.00
HFC-236fa	SO,PC	0.00
HFC-245ca	SO,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,PC	0.00
Émissions de HPF⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	6,538.83	0.00
CF ₄	0.91	0.00
C ₂ F ₆	0.07	0.00
C ₃ F ₈	SO,NE,PC	0.00
C ₄ F ₁₀	SO,NE,PC	0.00
c-C ₄ F ₈	SO,NE,PC	0.00
C ₅ F ₁₂	SO,NE,PC	0.00
C ₆ F ₁₄	SO,NE,PC	0.00
Mélange non précisé de HFC énumérés ⁽⁵⁾ - (Gg d'équivalent de CO ₂)	SO,NE,PC	0.00
Émissions de SF₆⁽⁴⁾ – équivalent de CO₂ (Gg)	4,976.75	0.00
SF ₆	0.21	0.00

Remarque : Toutes les notes en bas de page figurent à la fin du tableau, sur la feuille 5.

TABLEAU 10 – TENDANCES DES ÉMISSIONS (SOMMAIRE)
(Feuille 5 sur 5)
(Première de 2 parties)

Inventaire 1990
 Soumission 2007
 CANADA

ÉMISSIONS DE GES	Année de référence (1990)	Variation en comparaison de l'année de référence
	équivalent CO ₂ (Gg)	%
Émissions de CO ₂ y compris les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	331,107.28	0.00
Émissions de CO ₂ excluant les émissions nettes de CO ₂ de l'ATCATF	458,914.90	0.00
Émissions de CH ₄ y compris les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	82,897.62	0.00
Émissions de CH ₄ excluant les émissions nettes de CH ₄ de l'ATCATF	79,732.19	0.00
Émissions de N ₂ O y compris les émissions nettes de N ₂ O de l'ATCATF	47,789.70	0.00
N ₂ O emissions excluding N ₂ O from LULUCF	45,791.37	0.00
HFC	SO,PC	0.00
HPF	6,538.83	0.00
SF ₆	4,976.75	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF) ⁽³⁾	473,310.18	0.00
Total (à l'exclusion de l'ATCATF) ^{(3), (6)}	595,954.05	0.00

CATÉGORIES DE SOURCES ET DE PUIXS DE GES	Année de référence (1990)	1999
	équivalent CO ₂ (Gg)	équivalent CO ₂ (Gg)
1. Énergie	473,375.84	0.00
2. Procédés industriels	53,538.68	0.00
3. Utilisation de solvants et autres produits	174.92	0.00
4. Agriculture	45,718.22	0.00
5. Affectation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie ⁽⁷⁾	-122,643.86	0.00
6. Déchets	23,146.39	0.00
7. Autre	SO	0.00
Total (à l'inclusion de l'ATCATF)⁽⁷⁾	473,310.18	0.00

⁽¹⁾ La colonne « Année de référence » doit être remplie uniquement par les organismes responsables d'États dont l'économie est en transition et qui emploient une année de référence autre que 1990, conformément aux décisions de la Conférence des Parties à cet égard. Pour ces organismes responsables, l'année de référence employée sert au calcul du changement fourni, en pourcentage, dans la dernière colonne de ce tableau.

⁽²⁾ Inscrire les émissions et les puits nets tels qu'indiqués dans le sommaire 1.A. Aux fins de la déclaration, on emploie toujours le signe « - » pour les puits et le signe « + » pour les émissions.

⁽³⁾ Inscrire ici les estimations des émissions réelles. S'il n'existe que des estimations des émissions potentielles, il faut les déclarer dans ce tableau et mentionner ce fait dans la case documentaire. C'est seulement dans ces rangées que les émissions sont exprimées en équivalent de

⁽⁴⁾ Conformément aux lignes directrices de la CCNUCC sur les inventaires, les émissions de HFC et de HPF devraient être déclarées au regard de chacun des composés chimiques pertinents. Cependant, lorsqu'il est impossible de présenter des valeurs en fonction de chacun (parce qu'il s'agirait de mélanges, ou encore que les données seraient confidentielles ou non détaillées), on peut utiliser cette rangée pour présenter des données globales portant sur les HFC et les HPF, respectivement. À noter que l'unité employée pour les données présentées dans cette rangée est le Gg d'équivalent de CO₂. En outre, pour chaque composé chimique, il faut inscrire le code de désignation approprié dans les cases prévues à cette fin.

⁽⁵⁾ Comprend les quantités nettes de CO₂, de CH₄ et de N₂O imputables à l'ATCAFT.

Case documentaire :

- Les organismes responsables devraient fournir des explications détaillées sur les tendances des émissions observées au chapitre 2 : Tendances des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, aux chapitres 3 à 9 du RIN. Ils peuvent enregistrer dans cette case des renvois aux sections appropriées du RIN en vue de fournir d'autres renseignements ou les détails requis pour faciliter la compréhension du
- Fournir des explications dans cette case documentaire lorsque des émissions potentielles sont déclarées.